



# DIAGNOSTIC DE TERRITOIRE

# Plan Local d'Urbanisme intercommunal

**Pièce 1.1**



Cittànova



# SOMMAIRE |

PRÉAMBULE   Un contexte en évolution	7
<b>1. Situation des Aspres</b>	<b>8</b>
<b>2. Un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal pour les Aspres</b>	<b>9</b>
2.1. Les objectifs du PLUi des Aspres	9
2.2. Le socle juridique du PLUi	10
2.3. Un contexte législatif en évolution	11
2.4. Une inégale modernisation des documents d'urbanisme locaux	12
<b>3. Un récent document de référence : le SCoT Plaine du Roussillon</b>	<b>14</b>
<b>4. Méthodologie</b>	<b>15</b>
PARTIE 1   Le socle naturel, les fondements des paysages	18
<b>1. Un socle naturel au relief marqué</b>	<b>19</b>
1.1 Un positionnement entre piémont et plaine	19
1.2 Des reliefs qui organisent le territoire	20
1.3 Des vues lointaines sur des reliefs structurants	23
1.4 Des bassins versants structurants	24
1.5 Une histoire géologique mouvementée	26
1.6 Une géologie lisible sur les façades	27
<b>2. Un socle générateur de paysages</b>	<b>29</b>
2.1. Etat des lieux de la connaissance paysagère	29
2.2 Une multiplicité d'entités paysagères	31
2.3 Un élément contemporain du paysage : les énergies renouvelables	41
2.4 Des paysages de mobilités	49
2.5 Des paysages exceptionnels reconnus	52

<b>PARTIE 2   Un environnement privilégié mais fragilisé</b>	<b>60</b>
<b>1. Une ressource en eau fragile et sous pression</b>	<b>61</b>
1.1 Les outils de planification et de gestion de l'eau	61
1.2 L'état des masses d'eau sur le territoire	64
1.3 La ressource en eau potable	67
1.4 Les pression sur la ressource en eau	72
1.5 Le traitement de eaux usées	73
<b>2. Des milieux naturels aux enjeux multiples</b>	<b>76</b>
2.1 Un réseau de milieux exceptionnels	76
2.2 Un socle naturel diversifié	79
<b>3. Des continuités écologiques identifiées à travers le territoire : la trame verte et bleue</b>	<b>85</b>
3.1 Définition de la Trame Verte et Bleue (TVB)	85
3.2 La Trame Verte et Bleue à l'échelle des Aspres	93
<b>4. Une géographie et un climat générateurs de risques</b>	<b>104</b>
4.1 Un risque incendie qui augmente	104
4.2 Un risque inondation important	106
4.3 Des risques sismiques et mouvements de terrains à prendre en compte	112
4.5 Des risques industriels limités	117
<b>5. La gestion des matériaux et déchets</b>	<b>120</b>
5.1 Carrière et sablière	120
5.2 La gestion des déchets	121
<b>PARTIE 3   Un territoire de solidarités</b>	<b>125</b>
<b>1. A l'échelle locale, une nécessaire solidarité entre les habitants</b>	<b>126</b>
1.1 Population : une dichotomie entre plaine et montagne	127
1.2 Une solidarité qui se maintient ?	139
<b>2. Une solidarité organisée à l'échelle intercommunale</b>	<b>143</b>

2.1 L'héritage d'une politique d'entraide	143
2.2 Une complémentarité entre les communes	145
2.3 Un tissu économique à deux vitesses	167
<b>3. Des complémentarités à plusieurs échelles</b>	<b>181</b>
3.1 Des liens étroits avec les territoires voisins	182
3.2 Le tourisme : une place à conforter entre Littoral et Montagne	187
<b>PARTIE 4   Des évolutions qui impactent la cohésion</b>	<b>198</b>
<b>1. Un tissu urbain qui se désolidarise</b>	<b>199</b>
1.1 Un développement urbain contrasté	200
1.2 Standardisation des cadres de vie	210
1.3 Un parc de logements qui ne répond plus à la demande	225
1.4 Évolution des espaces et potentiels de densification	237
<b>2. Une agriculture en mutation</b>	<b>242</b>
2.1 Une activité en lien étroit avec le PLUi	242
2.2 Vers une évolution des pratiques : quels impacts sur le territoire ?	248
<b>3. Un potentiel sylvicole valorisable mais sous tension</b>	<b>259</b>
3.1 Contexte historique et évolution des forêts	260
3.2 Des boisements à valoriser et à protéger face au changement climatique	262

# POURQUOI UN PORTRAIT DE TERRITOIRE ?

Pour :

- > Partager les enjeux de la coordination des politiques publiques
- > Identifier les relations entre le territoire et ses voisins
- > Comprendre les mécanismes internes au territoire
- > Voir le territoire comme un tissage : tout est lié

# COMMENT A-T-IL ÉTÉ RÉALISÉ ?

- > Un temps d'immersion nécessaire
- > Des temps d'échanges avec les élus communaux, intercommunaux, avec les associations et institutions du territoire
- > Un travail de terrain affiné par la statistique et une approche documentaire

# COMMENT LE LIRE ?

Le cœur de l'analyse :

quatre clés de lecture, comme autant de portes d'entrée au diagnostic.

## QUATRE CLÉS DE LECTURE

Une entrée de lecture basée sur l'environnement comme socle de l'analyse



LE SOCLE NATUREL,  
LES FONDEMENTS DU  
PAYSAGE



UN ENVIRONNEMENT  
PRIVILÉGIÉ MAIS FRAGILISÉ



UN TERRITOIRE DE  
SOLIDARITÉ(S)



DES ÉVOLUTIONS QUI  
QUESTIONNENT LE  
TERRITOIRE DE DEMAIN



Atlas cartographique  
et statistique



État initial de  
l'environnement (EIE)



Diagnostic agricole et  
sylvicole

# PRÉAMBULE | Un contexte en évolution



# 1. Situation des Aspres

La Communauté de Communes des Aspres se localise en région Occitanie, dans le département des Pyrénées-Orientales. Elle prend place au cœur du département, au sud-ouest de sa préfecture, Perpignan. Elle est limitrophe de la CU Perpignan Méditerranée au nord, de la CC Roussillon-Conflent au nord-ouest, de la CC du Vallespir au sud et de la CC des Albères, de la Côte Vermeille et de l'Illobérès. L'établissement public de coopération intercommunale des Aspres a été initié en 1997, en réunissant 17 communes. In fine, en 2024, le territoire compte 19 communes, réunies autour de la ville-centre Thuir.

La Communauté de Communes des Aspres prend place entre deux grands ensembles géographiques : le piémont pyrénéen et la Mer Méditerranée. Le périmètre de l'EPCI est presque équivalent à la biorégion des Aspres, localisée entre les Vallées du Tech et de la Têt. Aussi, la Communauté de Communes est traversée à l'est par l'autoroute A9. Elle s'inscrit donc à proximité du couloir méditerranéen et d'un certain continuum urbain dense. Ce positionnement géographique confère au territoire une diversité des paysages, des dynamiques socio-économiques inégales et des influences extérieures composites.

L'étymologie du nom Aspres nous apporte aussi une des caractéristiques du territoire

: hérité du latin, et réemployé en catalan, «aspera» puis «aspra» et enfin «aspres» désignent des terres arides. Dans un contexte de changement climatique identifié à l'échelle nationale, le département des Pyrénées-Orientales est particulièrement

touché, notamment par une évolution des précipitations (répartition, quantité...). Ce contexte de tension et d'évolution climatique renforce la volonté d'une réflexion commune à l'échelle de l'intercommunalité des Aspres.

Localisation de la CC des Aspres et principales infrastructures :



# 2. Un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal pour les Aspres

## 2.1 Les objectifs du PLUi des Aspres

La Communauté de Communes des Aspres est devenue compétente en matière d'urbanisme le 1er juillet 2021, conformément à la loi Accès au Logement et à un Urbanisme Rénové.

Le Conseil Communautaire des Aspres a délibéré le 29 septembre 2022 afin de prescrire l'élaboration d'un PLUi.

Une seconde délibération prise par les élus de la CCA, en date du 28 septembre 2023, a permis de confirmer la prescription d'élaboration du PLUi ainsi que de fixer les modalités de concertation et **les objectifs de l'élaboration du document** :

» Couvrir le territoire par un document d'urbanisme partagé pour faciliter l'aménagement et la gestion durable de l'espace intercommunal en visant un cadre de vie préservé, de qualité et attractif ;

» Identifier et prendre en compte les évolutions sociologiques pour mieux appréhender les nouvelles modalités du vivre-ensemble ;

» Intégrer la stratégie du Plan Climat Air Energie Territorial de la CCA ainsi que les autres documents en cours (schéma directeur cyclable, schéma directeur eau et assainissement...);

» Étudier la ressource en eau et le foncier disponibles, facteurs limitant à l'accueil de nouvelle population et aux activités humaines, pour calibrer au mieux les potentialités du territoire ;

» Prendre en compte l'ensemble des risques naturels et technologiques et notamment les risques incendie et inondation pour orienter les possibilités d'aménagement du territoire ;

» Identifier les trames vertes, bleues et noire sur le territoire et préserver leurs fonctionnalités écologiques, et plus largement la biodiversité et les espaces agricoles, forestiers et naturels ;

» Accompagner les activités agricoles et forestières locales pour favoriser leur maintien et/ou développement ainsi que leur adaptation au regard des nouveaux enjeux ;

» Prendre en compte l'identité hétérogène du territoire, le patrimoine et le socle paysager pour encadrer l'urbanisation, préserver au mieux les éléments architecturaux et garder une harmonie ;

» Réfléchir au développement maîtrisé des énergies renouvelables en s'appuyant sur la densification et la lutte contre la vacance tout en favorisant la revitalisation des centres

anciens ;

» Maîtriser l'urbanisation en évitant le mitage et l'étalement urbain, travailler sur la densification et la lutte contre la vacance tout en favorisant la revitalisation des centres anciens ;

» Proposer une offre de logements adaptée à chaque étape de la vie des habitant.es du territoire et aux diverses situations sociales et familiales ;

» Faire l'état des lieux de l'offre de services, d'équipements et de commerces pour optimiser et compléter l'existant au regard des manques observés et des nouveaux besoins ;

» Engager une réflexion sur la mobilité et les infrastructures de transport afin de permettre le déplacement de tous et de promouvoir au mieux la mobilité douce ;

» Poser une stratégie économique et touristique prenant en compte les opportunités et les contraintes locales pour maintenir ou développer des activités adaptées et utiles au territoire.

L'élaboration de ce Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) a donc pour objectif de fédérer les communes autour d'un projet de territoire, en anticipant les évolutions locales, tant environnementales que sociétales.

## 2.2 Le socle juridique du PLUi

« Le plan local d'urbanisme est un document d'urbanisme intercommunal (PLUi) qui détermine les conditions d'aménagement et d'utilisation des sols à horizon 10 / 15 ans. » Cerema

**Les grands principes de ce document d'urbanisme sont inscrits dans l'article L.101-2 du Code de l'Urbanisme :**

« Dans le respect des objectifs du développement durable, l'action des collectivités publiques en matière d'urbanisme vise à atteindre les objectifs suivants :

1° L'équilibre entre :

- a) Les populations résidant dans les zones urbaines et rurales ;
- b) Le renouvellement urbain, le développement urbain et rural maîtrisé, la restructuration des espaces urbanisés, la revitalisation des centres urbains et ruraux, la lutte contre l'étalement urbain ;
- c) Une utilisation économe des espaces naturels, la préservation des espaces affectés aux activités agricoles et forestières et la protection des sites, des milieux et paysages naturels ;
- d) La sauvegarde des ensembles urbains et la protection, la conservation et la restauration du patrimoine culturel ;
- e) Les besoins en matière de mobilité ;

2° La qualité urbaine, architecturale et paysagère, notamment des entrées de ville ;

3° La diversité des fonctions urbaines et rurales et la mixité sociale dans l'habitat, en prévoyant des capacités de construction et de réhabilitation suffisantes pour la satisfaction, sans discrimination, des besoins présents et futurs de l'ensemble des modes d'habitat, d'activités économiques, touristiques, sportives, culturelles et d'intérêt général ainsi que d'équipements publics et d'équipement commercial, en tenant compte en particulier des objectifs de répartition géographiquement équilibrée entre emploi, habitat, commerces et services, notamment les services aux familles, d'amélioration des performances énergétiques, de développement des communications électroniques, de diminution des obligations de déplacements motorisés et de développement des transports alternatifs à l'usage individuel de l'automobile ;

4° La sécurité et la salubrité publiques ;

5° La prévention des risques naturels prévisibles, des risques miniers, des risques technologiques, des pollutions et des nuisances de toute nature ;

6° La protection des milieux naturels et des paysages, la préservation de la qualité

de l'air, de l'eau, du sol et du sous-sol, des ressources naturelles, de la biodiversité, des écosystèmes, des espaces verts ainsi que la création, la préservation et la remise en bon état des continuités écologiques ;

6° bis La lutte contre l'artificialisation des sols, avec un objectif d'absence d'artificialisation nette à terme ;

7° La lutte contre le changement climatique et l'adaptation à ce changement, la réduction des émissions de gaz à effet de serre, l'économie des ressources fossiles, la maîtrise de l'énergie et la production énergétique à partir de sources renouvelables ;

8° La promotion du principe de conception universelle pour une société inclusive vis-à-vis des personnes en situation de handicap ou en perte d'autonomie dans les zones urbaines et rurales. »

### » Des communes soumises à la loi montagne

Les dispositions de la Loi n° 2016-1888 du 28 décembre 2016 dite « Loi Montagne 2 », de modernisation, de développement et de protection des territoires de montagne, s'appliquent aux communes de Caixas, Calmeilles, Llauro et Oms (source : DGALN) et doivent être prises en compte dans le plan local d'urbanisme intercommunal.

## 2.3 Un contexte législatif en évolution

Les principales dispositions de la loi, reprises par le Code de l'urbanisme dans ses articles L.222-1 à L.222-27, ont pour objectif de concilier un développement de la montagne à travers le tourisme et les aménagements qui y sont liés avec le respect et la préservation de l'activité agricole et de l'environnement.

Le Plan Local d'Urbanisme a été instauré par la loi SRU en 2000. Depuis, il a connu de nombreuses évolutions, notamment suite aux différentes lois ayant eu une traduction dans le Code de l'Urbanisme (ENE en 2010, ALUR en 2014, ELAN en 2019...).

disponibles au sein du document d'urbanisme.

En 2021, la loi Climat et Résilience a été adoptée, apportant un changement de paradigme important dans les documents d'urbanisme et notamment en renforçant la défense de l'environnement.

Cela se traduit particulièrement par les dispositions suivantes :

» La définition de l'artificialisation des sols, qui devra être traduite à l'échelon local au sein des documents d'urbanisme afin de répondre à l'objectif Zéro Artificialisation Nette (ZAN) à horizon 2050 ;

» Le renforcement d'un urbanisme de projet, qui passe par la réduction du temps d'évaluation des Plans Locaux d'Urbanisme à 6 ans et par l'ouverture des zones à urbaniser soumise à l'audit des potentiels fonciers mobilisables au sein du tissu déjà urbanisé et à un phasage qui devra être déterminé au sein des documents d'urbanisme ;

» La protection accrue des éléments de la Trame Verte et Bleue (TVB) qui devra se traduire par tous les moyens réglementaires

## 2.4 Une inégale modernisation des documents d'urbanisme locaux

Le PLUi remplacera les documents d'urbanisme locaux qui s'appliquent sur les communes des Aspres.

Des documents d'urbanisme qui ont été approuvés avant l'adoption de la loi Climat et Résilience, à l'exception de ceux de Banyuls-dels-Aspres et de Brouilla.

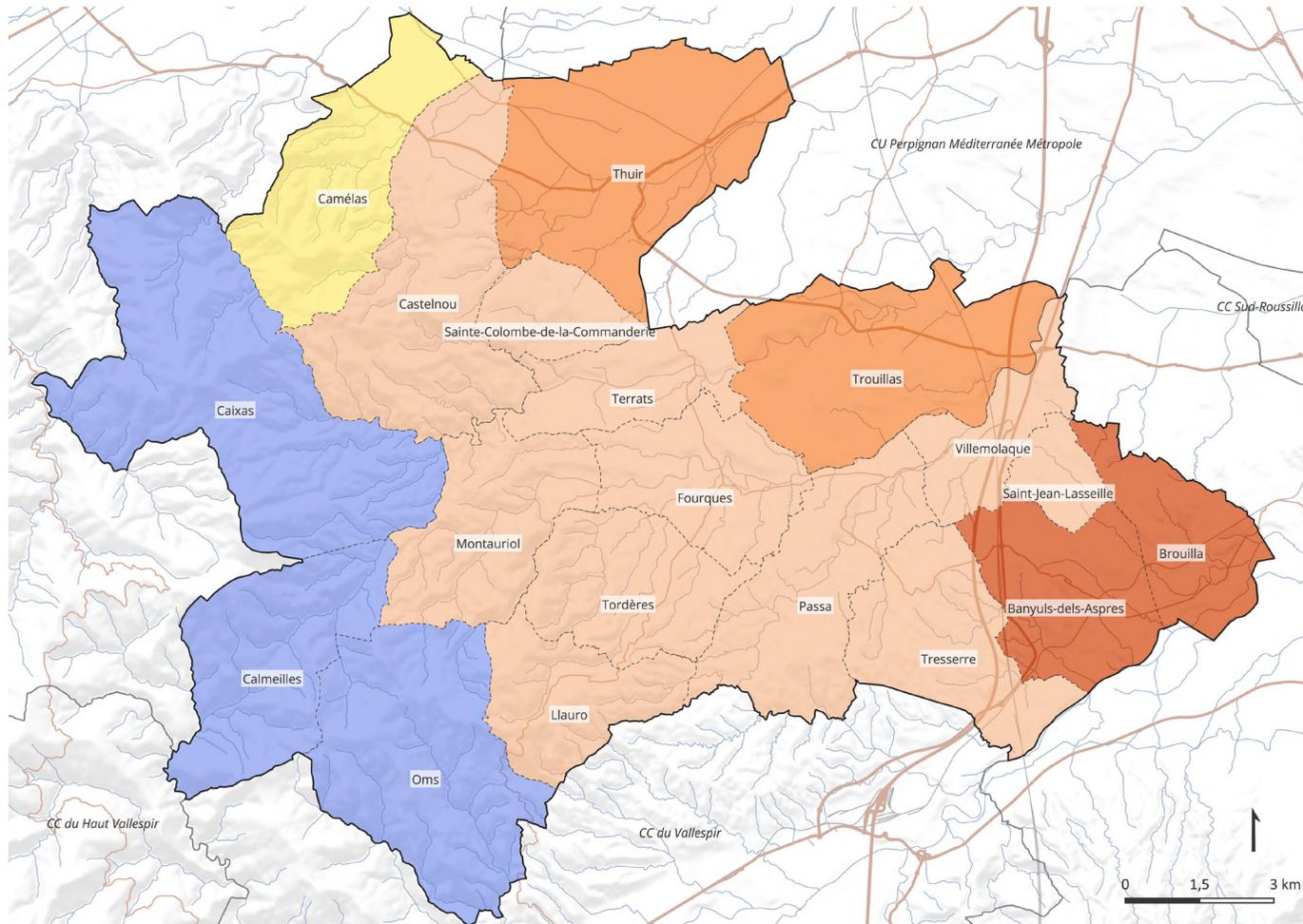
Les documents d'urbanisme en vigueur sont les suivants :

Commune	Type de document	Date d'approbation
Banyuls-dels-Aspres	Plan Local d'Urbanisme	31 mai 2022
Brouilla	Plan Local d'Urbanisme	2 juillet 2024
Camélas	Carte Communale	24 février 2006
Castelnou	Plan Local d'Urbanisme	16 février 2015
Fourques	Plan Local d'Urbanisme	21 novembre 2014
Llauro	Plan Local d'Urbanisme	30 novembre 2017
Montauriol	Plan Local d'Urbanisme	23 février 2018
Passa	Plan Local d'Urbanisme	7 décembre 2009
Saint-Jean-Lasseille	Plan Local d'Urbanisme	27 septembre 2012
Terrats	Plan Local d'Urbanisme	13 novembre 2017
Thuir	Plan Local d'Urbanisme	25 mai 2016 (en cours de révision, arrêtée le 31 janvier 2024)
Tordères	Plan Local d'Urbanisme	13 avril 2017
Tresserre	Plan Local d'Urbanisme	10 mars 2014
Trouillas	Plan Local d'Urbanisme	5 décembre 2024
Villemolaque	Plan Local d'Urbanisme	28 février 2013

Trois communes ne possèdent aucun document d'urbanisme et sont ainsi régies par le Règlement National de l'Urbanisme (RNU) : Caixas, Calmeilles et Oms.

La mise en œuvre du PLUi est aussi induite par l'obligation de rendre compatible les documents d'urbanisme locaux avec le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT), dans les 3 ans après son approbation. La CC des Aspres fait partie du SCoT de la Plaine du Roussillon, dont la révision a été approuvée courant 2024. Ce document supra-communautaire inscrit des modalités d'aménagement à l'échelle du territoire, avec lesquelles le PLUi des Aspres devra être compatible.

Etat des lieux des documents d'urbanisme locaux en vigueur :



Etat des documents d'urbanisme

- PLU
- PLU en cours de révision (arrêté)
- PLU loi Climat et Résilience
- Carte communale
- Règlement national de l'urbanisme

# 3. Un récent document de référence : le SCoT Plaine du Roussillon

La Communauté de Communes des Aspres fait partie du Syndicat Mixte du SCoT de la Plaine du Roussillon. Ce dernier est couvert par un Schéma de Cohérence Territoriale dont la révision a été approuvée le 2 juillet 2024, menée par l'Agence d'Urbanisme Catalane Pyrénées Méditerranée.

Le Syndicat Mixte comprend aussi dans son périmètre les EPCI suivants : Communauté de Communes Roussillon Confient, Communauté de Communes Sud Roussillon et Communauté Urbaine Perpignan Méditerranée.

Aussi, ce document intègre d'ores et déjà les documents de planification supérieurs (SDAGE, SAGE, SRCE, SRADDET), avec lesquels le PLUi doit être compatible. En tant que document intégrateur, le SCoT sert de pivot entre les documents d'urbanisme locaux et les documents de rang supérieur.

Cependant, le PLUi devra veiller à la mise à jour de certains documents et notamment du SRADDET Occitanie, en cours de révision.

Le SCoT Plaine du Roussillon récemment approuvé s'organise autour de 3 ambitions :

» **Ambition A** : Accueillir et valoriser, pour assurer un développement cohérent et

mesuré

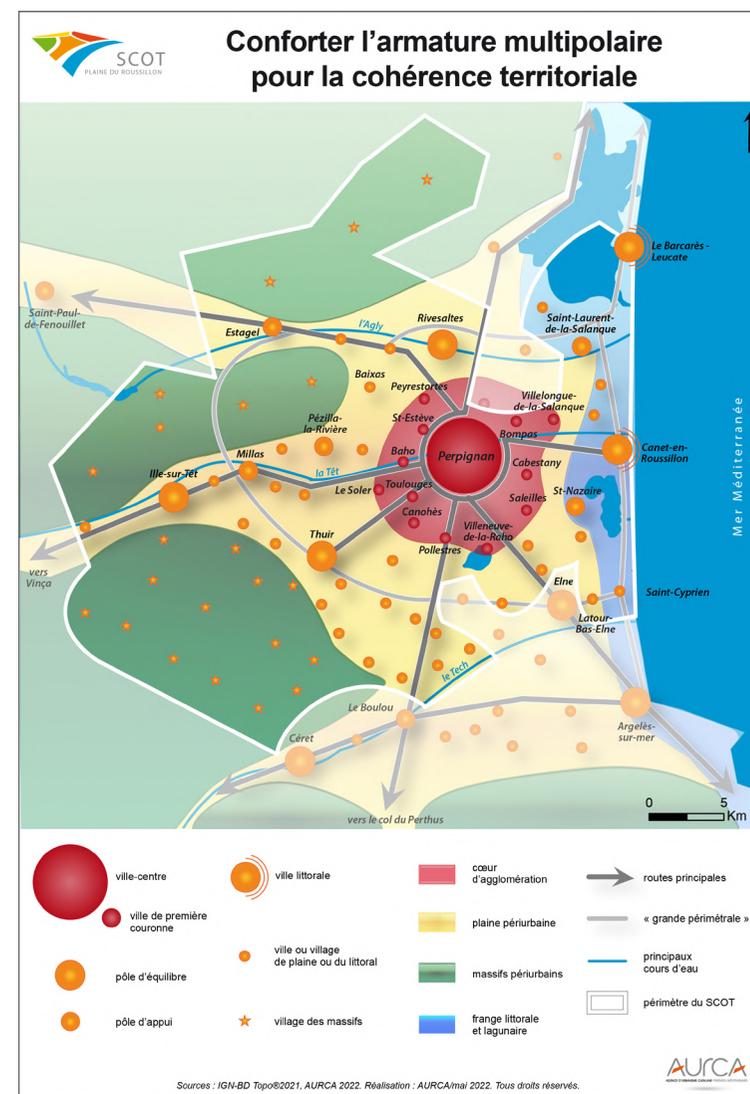
» **Ambition B** : S'ouvrir et rayonner, pour conforter les synergies et amplifier l'efficacité économique

» **Ambition C** : Préserver et s'adapter, pour intégrer et anticiper les nouveaux enjeux environnementaux

La ville de Thuir est identifiée dans l'armature du SCoT comme un pôle d'équilibre à l'échelle de la Plaine du Roussillon. L'ensemble des autres communes des Aspres sont classées en villes ou villages de plaine et en villages des massifs.

Il est à considérer que le poids démographique de la Communauté de Communes des Aspres, dans le SCoT, était de 6,7% en 2021.

Extrait du PADD du SCoT approuvé en 2024 :



# 4. Méthodologie

## » Un diagnostic partagé qui associe les acteurs du territoire

Le présent document constitue le diagnostic territorial du PLUi. Il a pour ambition d'avoir une approche problématisée et transversale, permettant de mieux analyser le fonctionnement et les enjeux du territoire.

Le PLUi étant soumis à évaluation environnementale, le diagnostic comporte également un état initial de l'environnement (article R151-3 du Code de l'Urbanisme). Cela s'inscrit aussi dans la volonté d'avoir une réflexion globale et de prendre en considération les ressources du territoire en matière d'environnement afin de proposer un projet cohérent.

La réalisation de ce diagnostic s'est faite de façon itérative et en associant tout un panel d'acteurs du territoire :

- Les élus des 19 communes de l'EPCI ont été rencontrés de façon individuelle, lors de rencontres communales en mars/avril 2024 permettant d'échanger sur les enjeux et les projets locaux.
- 10 entretiens ont été réalisés avec les partenaires techniques : Direction Départementale des Territoires et de la Mer, Chambre de Commerce et d'Industrie, Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement, Services techniques communautaires, Pays Pyrénées Méditerranée, Syndicats de bassins versants, Conservatoire des Espaces Naturels, Agence d'Urbanisme Catalane Pyrénées Méditerranée.

- Un " PLUi Tour " a été réalisé le 25 juin 2024, conviant élus, techniciens de la CC des Aspres mais aussi des partenaires techniques. Cette journée a permis de visiter des sites à enjeux ou secteurs de projets du territoire.

- Quatre ateliers « Conversations de territoire », ont permis de regrouper partenaires techniques, élus, techniciens... autour des questions suivantes :

- Quels éléments caractéristiques de l'identité des Aspres (structure physique, patrimoine, paysage) ?

- Quelle gestion des milieux naturels et des risques sur le territoire (eau, milieux naturels, TVB, risques) ?

- Quelles formes de solidarité et complémentarités existent (population, vivre-ensemble, gouvernance, bassins de vie, économie, mobilités) ?

- Quelles évolutions doit-on intégrer et/ou anticiper pour demain (urbanisation, habitat, consommation d'espace, agriculture, ENR, climat) ?

La rédaction du diagnostic s'est aussi appuyée sur la bibliographie et les nombreux documents existants sur le territoire, notamment :

- Schéma de Cohérence Territoriale
- Projet Alimentaire Territorial
- Charte Forestière de Territoire
- Plan Climat-Air-Énergie Territorial 2020-2026 des Aspres
- Projet de Territoire des Aspres

## » Un diagnostic agricole concerté

L'activité agricole est prégnante sur le territoire. Elle est perceptible dans le paysage, l'économie, le tourisme, la culture... mais des enjeux récents, liés au changement climatique, questionnent l'avenir de l'agriculture. Les évolutions de l'activité agricole ont un impact à la fois socio-économique mais aussi sur l'environnement et les paysages.

Afin d'identifier au mieux ces dynamiques, une concertation spécifique a été élaborée :

- Un atelier/séminaire agricole s'est déroulé le 13 mai 2024, réunissant environ 40 participants : agriculteurs, partenaires techniques (DDTM, SAFER, Chambre d'Agriculture...) et élus.

- Un questionnaire a été envoyé à 200 agriculteurs exploitants du territoire, leur permettant de s'exprimer sur les problématiques rencontrées, leurs besoins d'évolution, les caractéristiques de leur exploitation... 24 questionnaires ont été complétés et retournés à la CCA.

- Enfin 4 permanences ont eu lieu sur le territoire, lors de deux journées. Ces permanences se sont tenues à Thuir, Fourques, Brouilla et Montauriol. 7 agriculteurs ont pu s'entretenir individuellement et exprimer leurs attentes ou besoins en matière d'évolution de leurs exploitations.

## » Une réflexion autour des complémentarités et solidarités, pour une préservation du socle commun

Les multiples échanges, l'analyse des données statistiques et des documents existants ont permis de définir un fil rouge pour la rédaction de ce diagnostic :

- un environnement riche comme socle commun, mais qui est mis sous en tension, et dont les capacités sont à définir pour se projeter à horizon 15 ans ;
- un paysage caractéristique source d'attractivité et de richesse ;
- une solidarité perceptible à plusieurs échelles du territoire et de façon transversale ;
- une complémentarité entre les communes, notamment de plaine et de montagne qui compensent des inégalités locales ;
- des évolutions contemporaines, qui remettent en question le fonctionnement du territoire et impactent l'environnement.

Visite du territoire lors du PLUi Tour du 25 juin 2024 -  
Sainte-Colombe-de-la-Commanderie :



*Ainsi, le diagnostic questionne :*

*Les Aspres forment un territoire qui s'est structuré entre :*

- des complémentarités avec les territoires voisins et supra-communautaires ;
- des solidarités, à l'échelle locale et communautaire.

*Ainsi, le diagnostic questionne : dans un contexte d'adaptation au changement climatique, en quoi la solidarité et la complémentarité sont un socle essentiel à l'avenir du territoire ? Quelles sont les évolutions récentes dans les dynamiques locales ? En quoi ces évolutions impactent-elles le territoire ? Enfin, à horizon 10 ans, quels défis seront à relever pour la CC des Aspres ?*





PARTIE 1 |

# Le socle naturel, les fondements des paysages



# 1. Un socle naturel au relief marqué

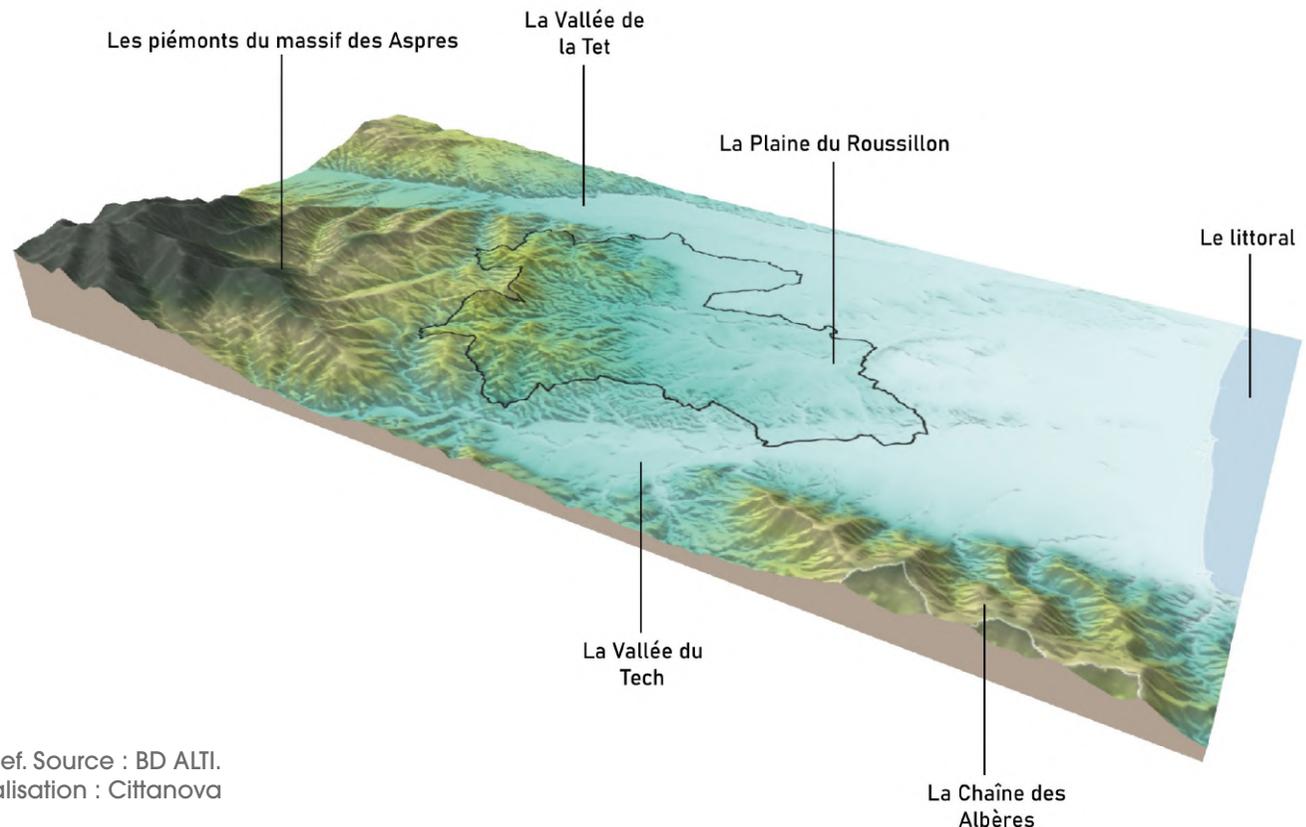
## 1.1 Un positionnement entre piémont et plaine

La Communauté de Communes des Aspres s'inscrit dans la vaste entité géographique des Pyrénées-Orientales.

Situé sur les contreforts du Massif du Canigou, le territoire est à l'interface entre la plaine du Roussillon à l'est et les reliefs montagneux à l'ouest. Le massif des Aspres forme une succession de collines âpres se prolongeant entre les vallées de la Têt et du Tech. Les piémonts de l'Aspre viticole et des Albères servent de zones de transition, avec une pente progressive, reposant sur un substrat pliocène et des cônes de déjections. Territoire de moyenne-montagne entre les reliefs des Pyrénées et la plaine du Roussillon, l'altitude peut y atteindre jusqu'à 695 mètres.

La plaine du Roussillon se présente comme une vaste plaine alluvionnaire ouverte sur le littoral. Elle englobe les plaines formées par les vallées de la Têt et du Tech avec la plaine d'Illibéris. Des dépressions éoliennes appelées estany et des buttes anciennes apportent du contraste à l'horizontalité de la plaine.

La Communauté de Communes des Aspres, située entre les premiers contreforts du massif des Aspres et la plaine du Roussillon



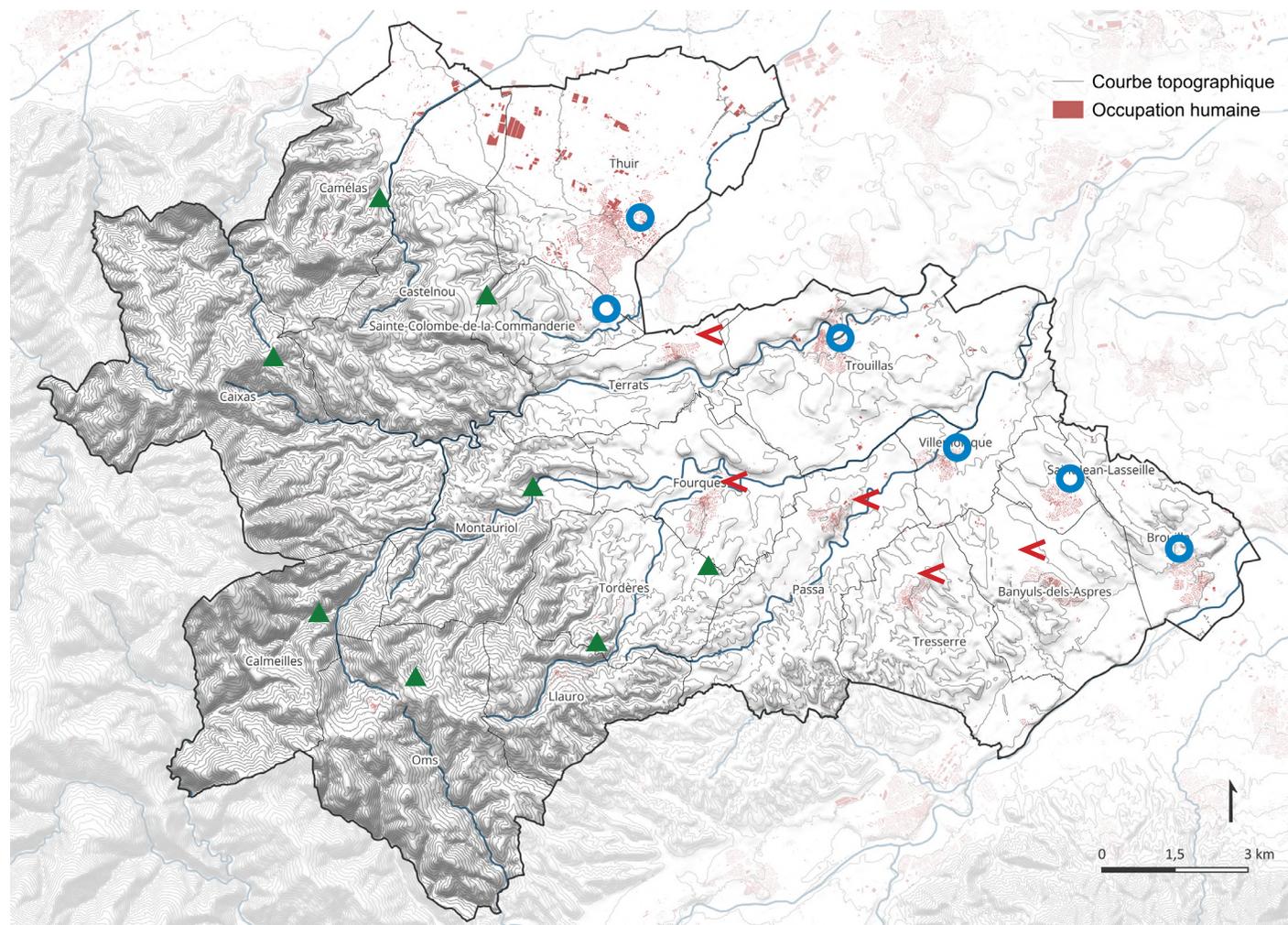
Relief. Source : BD ALTI.  
Réalisation : Cittanova

## 1.2 Des reliefs qui organisent le territoire

Le socle sur lequel se sont implantés les hameaux et les bourgs est à l'origine de leurs formes et de leurs installations. Les silhouettes des bourgs perchés, en vallée, sur la plaine racontent l'histoire du territoire et de sa population.

- ▲ • Des villages perchés des vallées et des villages de piémont  
Communes concernées : Caixas, Calmeilles, Camélas, Castelnou, Llauro, Montauriol, Oms, Tordères
- • Des villes et villages de plaine  
Communes concernées : Brouilla, Sainte-Colombe-la-Commanderie, Saint-Jean-Lasseille, Thuir, Trouillas, Villemolaque
- ◀ • Des villages promontoires dans la plaine  
Communes concernées : Banyuls-dels-Aspres, Fourques, Passa, Terrats, Tresserre,

Une implantation humaine déterminée par le relief



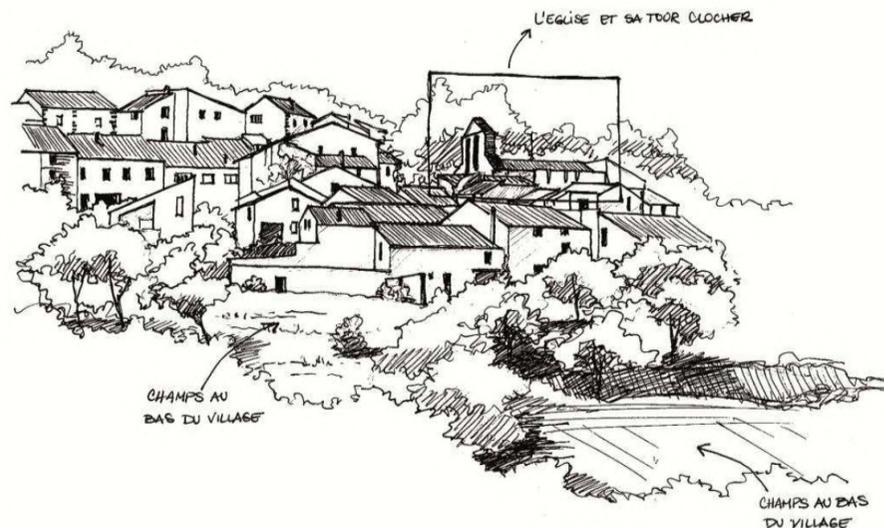
Source : BD TOPO, 2023

- Des villages de piémont

Communes concernées : Caixas, Calmeilles, Camélas, Castelnou, Llauro, Montauriol, Oms, Tordères

Les villages perchés de piémont économisent les terres en s’installant sur les points hauts, profitant d’une vue panoramique. Cette position élevée permet également de profiter plus facilement du soleil. Leur silhouette est très visible dans le paysage grâce à la vue dégagée que permettent les terres agricoles alentours.

Llauro, une silhouette identitaire.



Source : AURCA, 2023

Certains bourgs sont fortifiés et représentent des points stratégiques défensifs majeurs. Le village fortifié de Castelnou et son château Vicomtal ont été construits, par exemple, aux pieds des Aspès, au sommet d'une colline rocheuse aux parois escarpées. Castelnou permettait d’asseoir, à la fin du premier millénaire, la puissance de la vicomté du Vallespir, créée à la fin du premier millénaire.



Source : SCoT Plaine du Roussillon, 2023

- Des villages de plaine

Communes concernées : Brouilla, Sainte-Colombe-de-la-Commanderie, Saint-Jean-Lasseille, Thuir, Trouillas, Villemolaque

Les villages de plaine s'implantent sur un replat ou espace plan. Ils sont à proximité directe des terres cultivables sur des nœuds de communication. Plus vulnérables face aux attaques ennemies, ces cœurs de bourg se sont souvent constitués en villages fortifiés ou en villages groupés, afin de protéger leurs biens et services.

- Des villages promontoires dans la plaine

Communes concernées : Banyuls-dels-Aspres, Fourques, Passa, Terrats, Tresserre

Dans la plaine, certains villages se sont installés en altitude sur de légers reliefs : colline isolée ou rebord de terrasse alluviale. Dominant les plaines agricoles, ils bénéficient d'une vue large sur les alentours. Généralement, les villages perchés sont compacts pour ne pas perdre d'espaces et à l'abri des inondations. Ils profitent d'un bon ensoleillement, à proximité des terres cultivées. Certains bourgs sont fortifiés, comme Tresserre, Fourques et Passa.



Source : SCoT Plaine du Roussillon, 2023



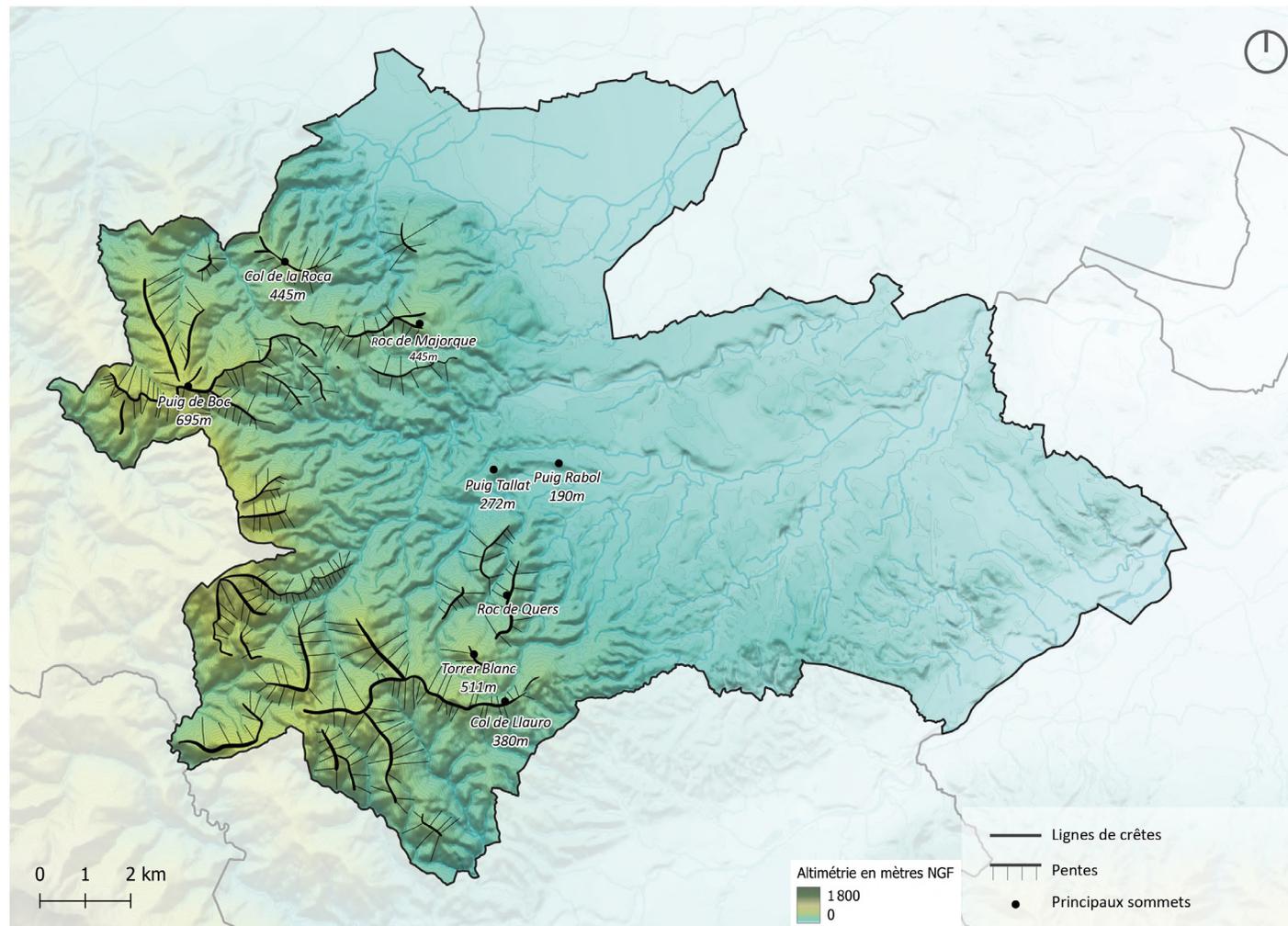
Source : SCoT Plaine du Roussillon, 2023

## 1.3 Des vues lointaines sur des reliefs structurants

La topographie singulière du territoire permet la présence de nombreux belvédères. Les belvédères les plus vertigineux se situent au niveau des points hauts des massifs, sur des calcines et des buttes isolées. Le regard peut alors se poser sur les plaines et oscillations du relief pour s'accrocher au loin sur l'horizon maritime. Ces panoramas mettent en avant des visions élargies sur le territoire, intégrant à la fois les éléments naturels et construits, à l'image d'un territoire façonné par son socle naturel et ses pratiques anthropiques.

Hors périmètre, certains massifs et lignes de crêtes structurantes marquent le paysage depuis la Communauté de Communes des Aspès. La silhouette du Canigó fait office d'arrière-plan omniprésent dans le paysage, culminant à 2 785 m. La chaîne des Albères dessine quant à elle un horizon sombre ponctué de pics rocheux. Les massifs des Fenouillèdes et des Corbières forment un ensemble de collines, vallées, plaines et petits plateaux. Les cols sont des éléments-repères ponctuels dans le relief, de rupture topographique. Ils constituent des portes en permettant de passer d'une vallée à l'autre. Le territoire des Aspès fait office de porte d'entrée au massif du Canigó.

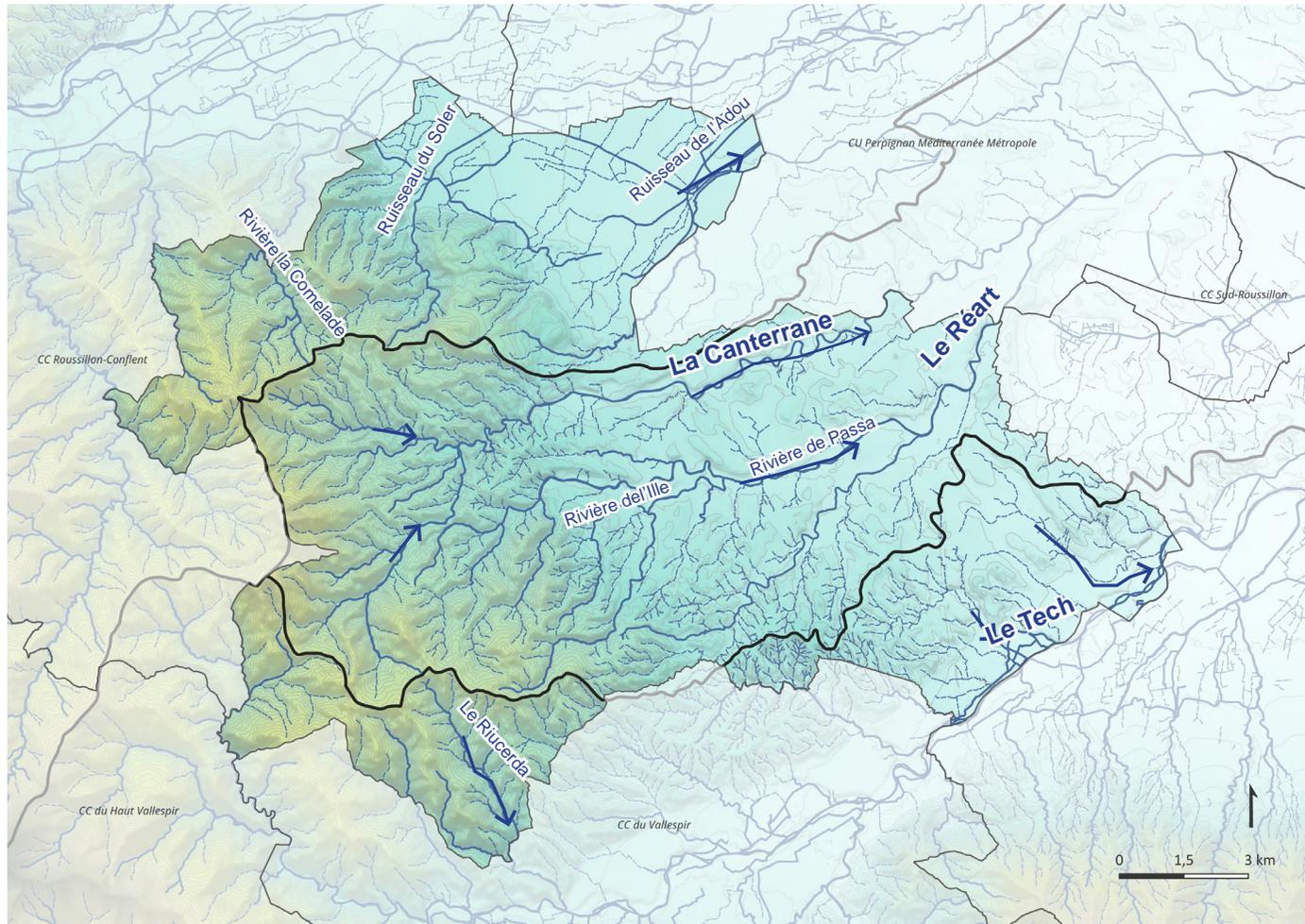
Des reliefs contrastés entre piémont des Aspès et plaine du Roussillon



Source : BD ALTI, 2023

# 1.4 Des bassins versants structurants

Les bassins versants du territoire



Source : BD ALTI, BD TOPO

- Hydrologie
- Cours d'eau
  - Intermittent
  - Permanent
  - Orientations des bassins versants
  - Délimitations des bassins versants

L'importance du réseau hydraulique est remarquable à grande échelle pour comprendre la topographie du territoire. La CCA se situe entre les deux principales vallées des Pyrénées : les vallées de la Têt et du Tech. Le territoire comprend les bassins versants de la Têt, du ruisseau de Cantarana, du Réart et du Tech, divisés en sous-bassins versants. Bien que ce réseau hydrographique structure le territoire, il présente souvent des sections à sec.

La Canterrane depuis Terrats :



- **La Têt**

La Têt, ou Tet en catalan, est un fleuve côtier se situant en dehors du périmètre du PLUi. Il prend sa source à 2579 mètres d'altitude à Angoustrine-Villeneuve-des-Escalades et parcourt près de 120 km jusqu'à atteindre la mer Méditerranée. Quelques-uns de ses affluents, tels que le Boulès, la Basse, le Rec de Castelnou ou le Rec de la Carbonnella, parcourent le nord du territoire en direction du nord-est. Ils traversent des paysages de culture maraîchère, ponctués d'un réseau de haies et d'un réseau de canaux d'irrigation.

- **Le Réart**

Le Réart prend sa source à Montauriol et s'étend sur 30 km. La rivière creuse sur son chemin des ravins aux falaises abruptes couleurs ocres. Sec la majeure partie de l'année, il peut s'animer lors des rares et fortes précipitations. Il peut alors connaître des crues « éclair » torrentielles avec une crue et décrue rapides.

- **Le Tech**

Le fleuve côtier du Tech est l'un des trois principaux fleuves côtiers des Pyrénées-Orientales. Il prend naissance au pied du Roc Colom culminant à 2345 mètres dans le massif du Costabonna et court sur plus de 80km. Il parcourt le sud de la Communauté de Communes des Aspres et forme les limites des communes de Tresserre et Banyuls-dels-Aspres. Le Tech forme une vaste plaine où se mêlent paysages bocagers et clarières.

- **La Canterrane**

La Canterrane ou Cantarana creuse une profonde vallée à Calmeilles et se jette dans le Réart, en rive gauche à Pollestres (hors périmètre). Comme le Réart, la Canterrane prend des chemins similaires suivant un axe ouest-est en direction de la mer. Longue de 28km, elle parcourt les coteaux viticoles des Aspres puis le plateau viticole. Sur son chemin, la rivière a creusé de longues falaises dans des zones argileuses orangées.

- **Les canaux d'irrigation**

Un réseau de canaux d'irrigation se superpose au réseau hydrographique, notamment en rive droite de la Têt, près de Thuir. Les canaux d'irrigation ont été construits afin d'irriguer les terres agricoles, augmentant ainsi la superficie des terres cultivables. Au XIVème siècle, les financements des royaumes de Majorque et d'Aragon permettent la construction du canal royal de Thuir, long de 35 km, pour irriguer la rive droite de la Têt, de Vinça à Perpignan. Le canal servait dans un premier temps à irriguer les cultures puis à faire fonctionner des moulins et à alimenter en eau les jardins du palais des Rois de Majorque. Les canaux sont souvent accompagnés de haies et de ripisylves, leur conférant un véritable rôle de corridors écologiques. Depuis, le réseau de canaux s'est densifié, augmentant les terres irriguées en montagne et en plaine. Les canaux de Perpignan et de Thuir parcourent la commune de Thuir. Ce sont des canaux d'irrigation étroits d'un mètre de large environ.

## 1.5 Une histoire géologique mouvementée

La diversité des paysages du territoire des Aspres, entre moyenne montagne et plaine, est le fruit d'une composition géologique particulière. La géologie du secteur est fortement influencée par la formation des Pyrénées. La principale phase de formation des Pyrénées a lieu durant l'Éocène et l'Oligocène (entre 50 et 25 millions d'années). Les plaques tectoniques africaine et eurasiennentrent en collision, provoquant le soulèvement des Pyrénées. Cette orogénèse alpine a entraîné la formation des principaux reliefs.

### • Début Oligocène (-35 MA)

La formation des Pyrénées affecte le massif des Aspres avec un soulèvement et des déformations tectoniques. Le début de l'Oligocène est marqué par des déformations tectoniques intenses provoquant la formation de failles et de plis dans les roches métamorphiques et sédimentaires. Les bassins de sédimentation continuent de se former, recevant des matériaux érodés des montagnes environnantes. Les sédiments oligocènes, souvent marins et lacustres, se déposent et contribuent à l'épaisseur des couches sédimentaires. La plaine commence à prendre forme avec l'accumulation de ces dépôts.

La plaine du Roussillon est conséquente de l'évolution structurale d'un bassin d'effondrement, c'est-à-dire peu après la surrection principale de la chaîne des Pyrénées. Ce bassin, délimité au nord par la faille de Prades et au sud par celle des Albères, a constitué une zone d'active sédimentation alimentée par les produits d'érosion de reliefs fraîchement apparus. L'érosion attaque ces nouvelles montagnes et les sculptent tandis que

la surrection se poursuit.

### • Début Miocène (- 15 MA)

Au début du Miocène, une intense érosion des Pyrénées catalanes à une époque tropicale humide a créé une surface d'aplanissement et favorisant le transport des sédiments vers les zones plus basses.

### • Fin Miocène - Pliocène (-12 MA à -3 MA)

Les processus d'érosion se poursuivent, réduisant les reliefs et transportant les matériaux vers les bassins environnants. Le climat commence à se refroidir et entraînent des variations dans les régimes de précipitation et d'érosion. La plaine se remplit de matériaux alluviaux provenant des montagnes, formant des terrasses fluviales et des deltas. Les fluctuations du niveau de la mer, liées aux cycles glaciaires et interglaciaires, influencent la sédimentation. Ainsi, un golfe ma-



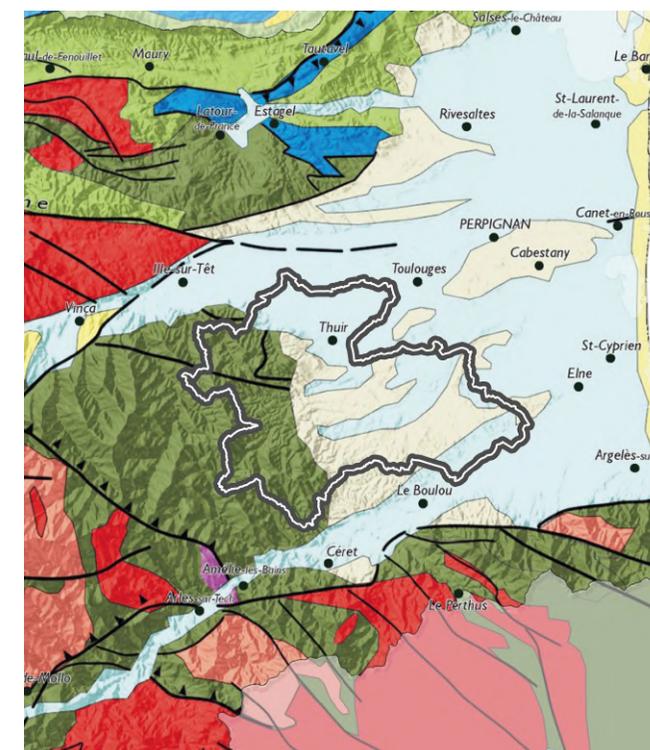
Source : Atlas des Paysages, 2008

rin se met en place avec deux grandes rias qui s'avancent jusqu'à Prades dans la vallée de la Têt et jusqu'à Céret dans celle du Tech.

### • Quaternaire (-3 MA)

Les rivières et torrents descendants des Pyrénées déposent de grandes quantités d'alluvions dans la plaine du Roussillon, formant des sols fertiles. L'érosion continue de modeler le paysage, créant une plaine large et fertile, favorable à l'agriculture.

Situation géologique de la CC des Aspres

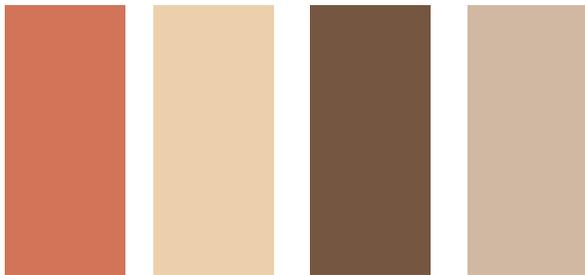


## 1.6 Une géologie lisible sur les façades

Les modes constructifs traditionnels se basent sur l'utilisation des ressources disponibles localement. L'architecture traditionnelle catalane est le reflet direct du sol. Elle retranscrit les nuances du sous-sol par l'emploi de matériaux purs ou en mélange pour ériger édifices religieux et habitations.

Ainsi, les murs sont réalisés en moellons de schiste, de pierres de granite et galets de rivières. Des pierres de taille sont utilisées pour l'encadrement des baies ou les chaînes d'angle. L'argile limoneuse est mise en œuvre pour la fabrication de cayrou, les tuiles canal pour les toitures ou les briques de terre cuite pour les encadrements d'ouverture. Enfin, le bois est utilisé pour les charpentes et les menuiseries.

L'utilisation de matériaux issus de ressources locales donne des couleurs allant du beige à l'ocre en passant par le rouge brun des argiles.



Murs en moellons et toiture en tuiles canal (Oms)



Chaîne d'angles de cayrou (Tresserre)



Murs de moellons de pierres schisteuses, chaîne d'angle en brique (Fourques)



Maçonnerie rustique en moellons (Camélas)

## Pour résumer | Un socle naturel au relief marqué

### Atouts

Un réseau hydrographique et des canaux qui participent au cadre de vie.

Des sites naturels remarquables entre plaine et contreforts avec de nombreux promontoires, qui offrent un cadre de vie attractif.

Une architecture traditionnelle source d'attractivité et issue de matériaux locaux.

### Faiblesses

Des éléments de l'architecture locale parfois peu entretenus et dévalorisés.

Des cours d'eau qui connaissent des assecs de plus en plus fréquemment, entraînant une mise en eau incertaine et une gestion complexe des canaux (tours d'eau,...)

## PRINCIPAUX ENJEUX

La valorisation des milieux naturels et éléments paysagers identitaires : canaux, landes, pelouses, haies, alignements, boisements

La préservation et mise en valeur des cours d'eau, de leurs berges et des ripisylves

Le maintien de formes bâties denses par un habitat continu tout en préservant les espaces de nature et de prairies et le caractère villageois des bourgs

La gestion de la qualité des lisières entre urbain et agricole/naturel

L'encadrement des rénovations dans les centres anciens

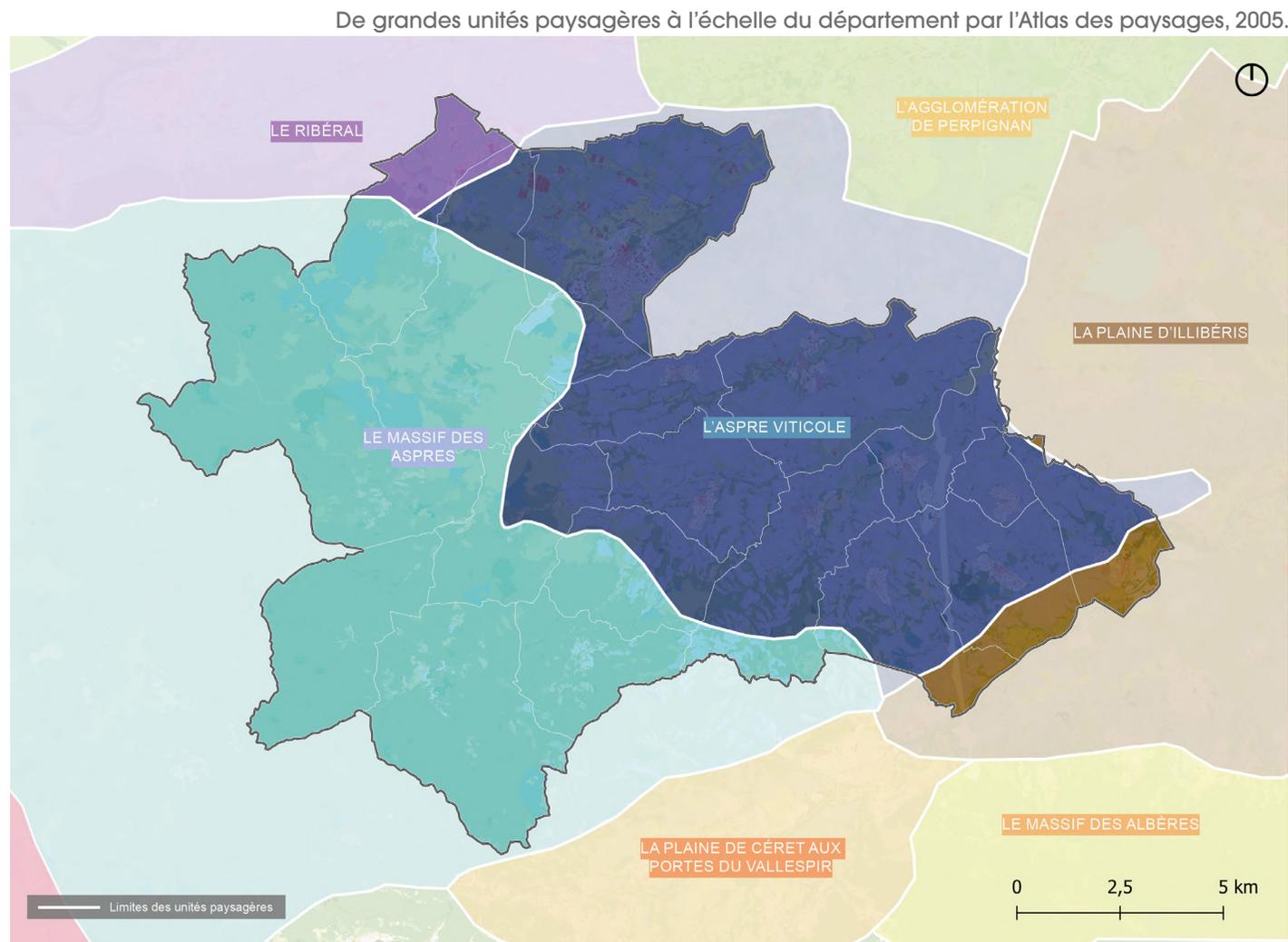
La mise en valeur du petit patrimoine bâti vernaculaire (cortals, murets, fours...).

# 2. Un socle générateur de paysages

## 2.1. Etat des lieux de la connaissance paysagère

La Communauté de Communes des Aspres est au carrefour de nombreuses entités paysagères la caractérisant et la rendant unique vis-à-vis de ses voisins. Selon les motifs qui la composent et les ambiances qui en ressortent, on peut découper les paysages des Pyrénées-Orientales en plusieurs entités géographiques, formant des entités paysagères. C'est le travail réalisé dans l'Atlas des Paysages par la DREAL du Languedoc-Roussillon et l'Agence Folléa en 2008. Il distingue 4 grandes unités sur le département des Pyrénées-Orientales, elles-mêmes découpées en sous-unités.

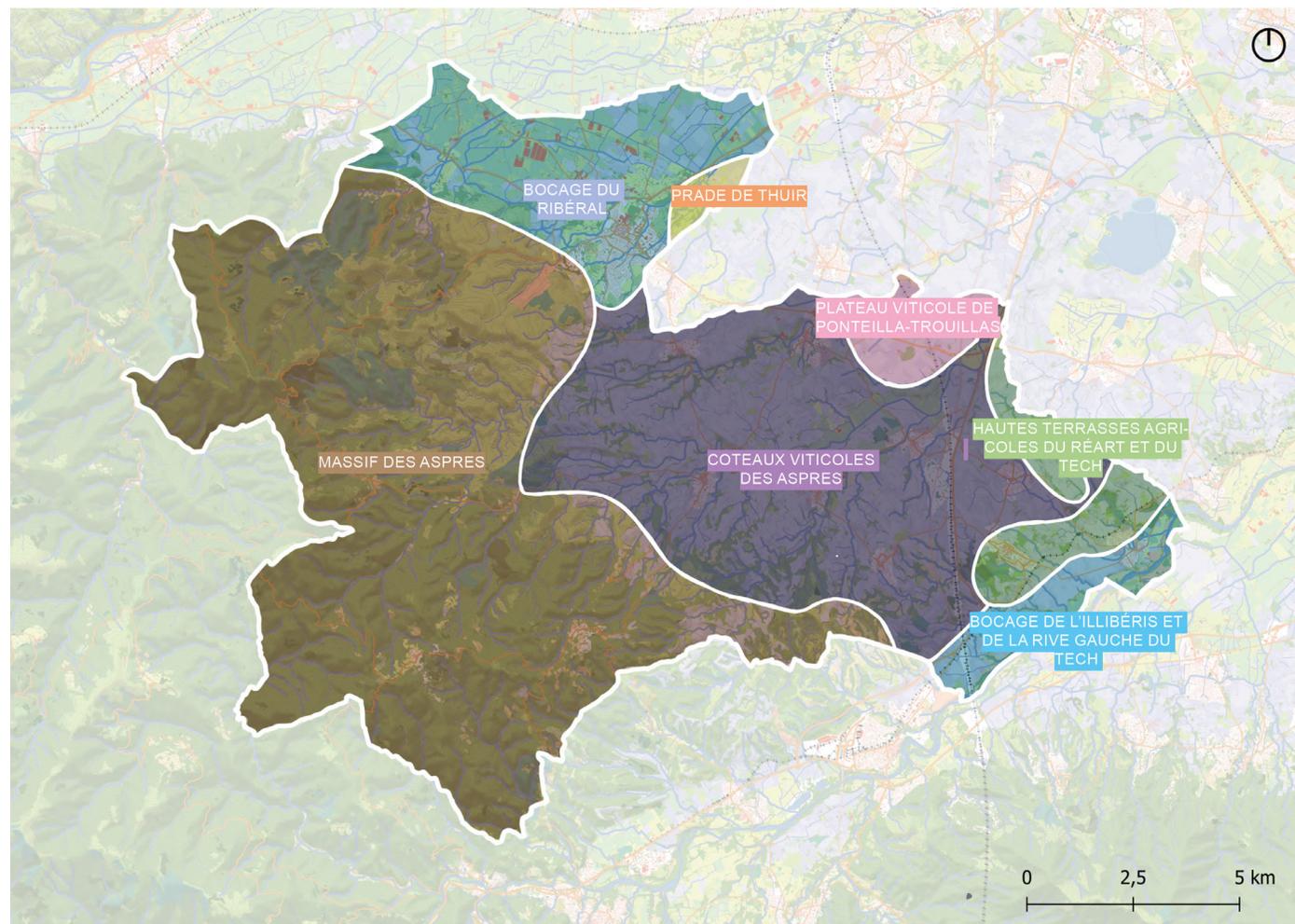
Les unités paysagères sont des espaces homogènes en termes de composantes paysagères, de perceptions et de représentations sociales. L'unité paysagère est une échelle pertinente pour la compréhension du cadre de vie des habitants, au-delà des limites administratives et pour la conception d'une politique globale des paysages. La Communauté de Communes des Aspres comprend les grandes unités paysagères de la Plaine du Roussillon et des contreforts de la montagne.



Source : Atlas des paysages, 2005 et SCoT Plaine du Roussillon, 2023.

La définition des unités paysagères de la Communauté de Communes des Aspres s'appuie sur la délimitation des sous-unités paysagères définies par l'Atlas des Paysages ainsi que sur les composantes paysagères du SCoT Plaine du Roussillon.

Des sous-unités paysagères à l'échelle du territoire



Source : Atlas des paysages, 2005 et SCoT Plaine du Roussillon, 2023.

## 2.2 Une multitude d'entités paysagères

### 2.2.1 Massif des Aspès

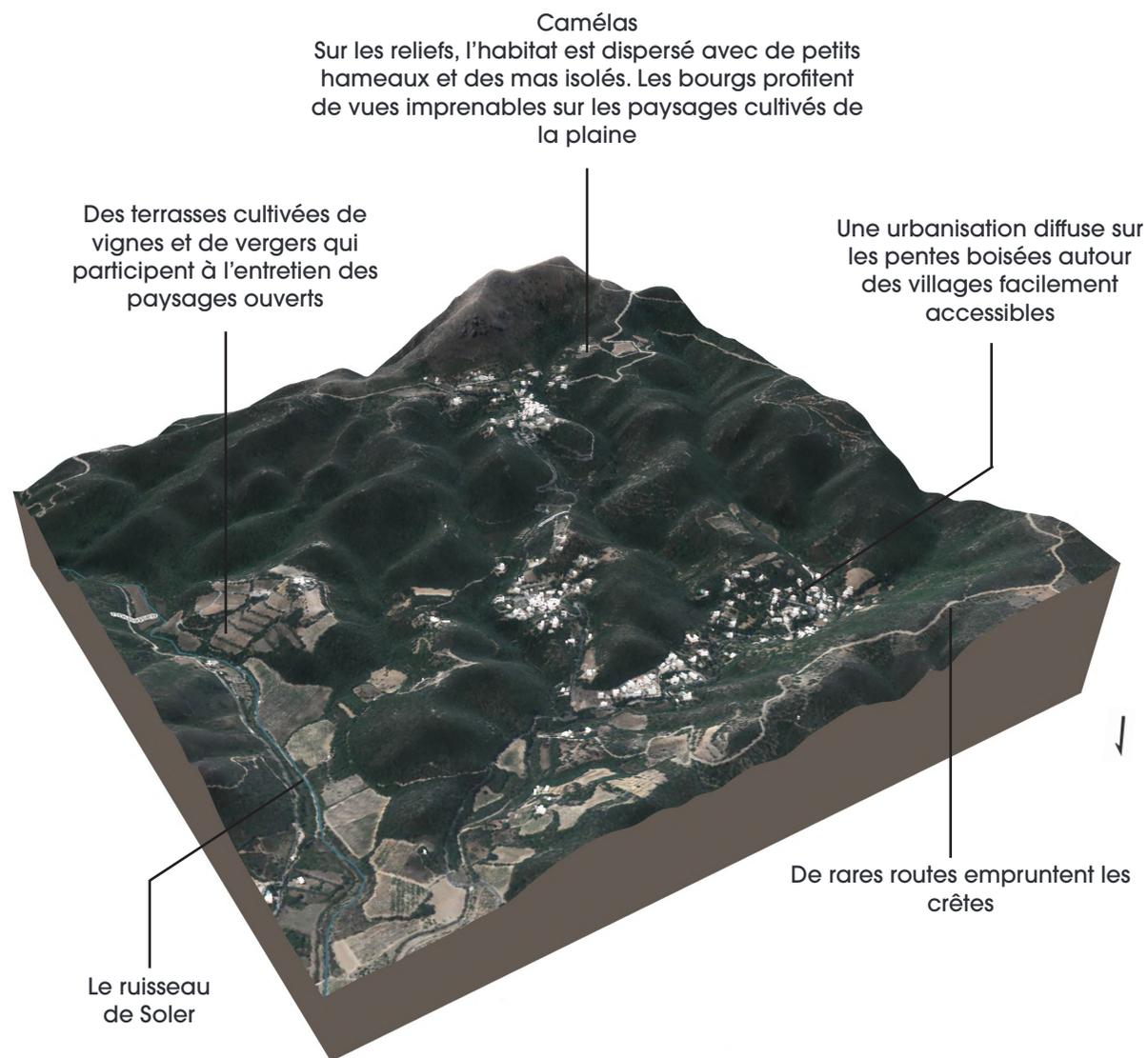
Communes concernées : Caixas, Calmeilles, Castelhou, Llauro, Montauriol, Oms, Passa, Sainte-Colombe-de-la-Commanderie, Terrats, Tordères, Tresserre

Le Massif des Aspès englobe la partie ouest de la Communauté de Communes des Aspès. Les Aspès se positionnent sur les contreforts orientaux des Aspès et dominent la plaine du Roussillon. C'est ici que le relief est le plus élevé, passant de 300 mètres au pied du Massif à 774 mètres au Mont Hélène à Caixas.

Les cours d'eau sont souvent à sec et peuvent subir des crues très importantes. En effet, le sous-sol est de nature schisteuse et permet à l'eau des torrents de s'évacuer rapidement. Une couverture boisée nappe les reliefs graduellement et ferme visuellement le paysage. Les hauteurs sont occupées par des taillis persistants de chêne lièges (*Quercus suver*), auparavant exploités et désormais recolonisés d'une végétation naturelle. Des peuplements de châtaigniers, des taillis de chênes verts et des futaies de pins se mêlent à la suberaie.

En bas des pentes, des parcelles, après l'abandon de la culture du chêne liège, se couvrent de landes, de maquis à cistes, bruyères et ajoncs. Les terrains calcaires sont plutôt recouverts de garrigues avec notamment des genévriers, filarias et lentisques.

Les contreforts du massif des Aspès



Source : IGN, 2024

## 2.2.2 Bocage du Ribéral

Communes concernées : Camélas, Castel-nou, Thuir

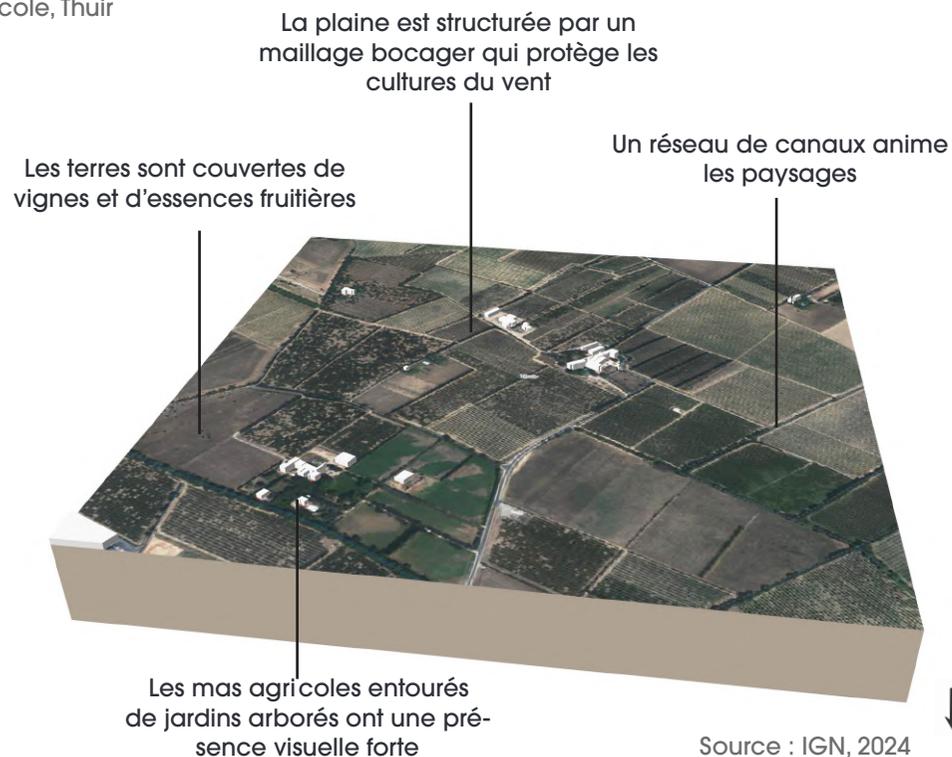
Le Ribéral se localise dans la vallée de la Têt dans le prolongement de la plaine du Roussillon. Il est bordé au sud-ouest par les versants boisés des Aspres sur des terrains au relief plat. Le Ribéral forme une plaine fruitière structurée par un maillage bocager.

En catalan, «Riberal» signifie «arrosé» ou «irrigué». Ce terme fait référence aux terres situées le long de la Têt où l'eau est abondante, souvent utilisées pour l'agriculture grâce à la disponibilité en eau pour l'irrigation. Ce sont des terres fertiles où les vergers, le maraîchage et les vignes ont une place prépondérante. Pêches, abricots, cerises, prunes, pommes, figues et amandes y sont cultivés.

Avec la crise viticole, quelques parcelles de vigne, sont laissées en friche. Les abords des bourgs sont particulièrement touchés par les arrachages de vigne.

Le Ribéral est composé d'un important réseau de canaux qui permet l'irrigation des parcelles maraîchères. Les canaux se divisent en agouilles, des canaux plus petits. Les alignements et les canaux offrent des paysages changeants et diversifiés.

Plaine agricole, Thuir



Dynamique urbaine dans la plaine, Castelnou





Thuir

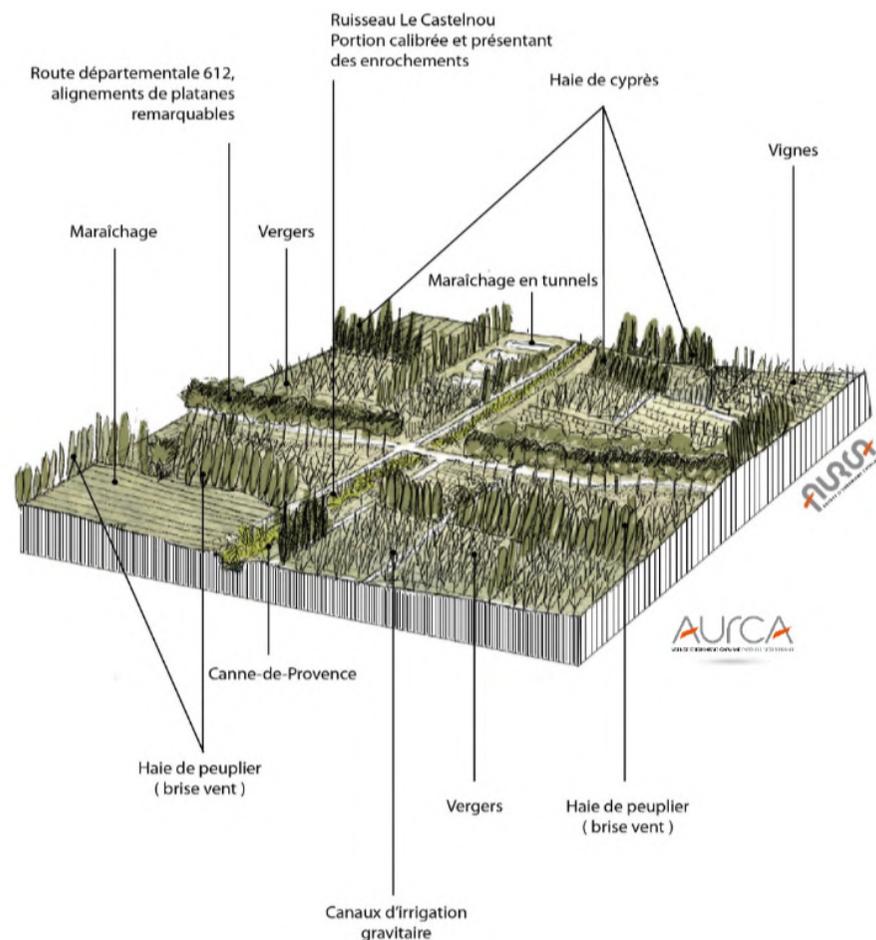


Camélas



Camélas

Parcelaire bocager du Ribéral.



Source : AURCA, 2023

Les paysages sont marqués par la présence de haies de cyprès et de peupliers. Les haies structurent fortement les paysages tout en brisant le vent. Les éléments hydrauliques, associés aux haies, renforcent la qualité paysagère du territoire et sont essentiels pour préserver l'identité et l'équilibre écologique du territoire.

## » Thuir, la ville-porte des Aspres

Les entrées de ville forment le premier contact avec le territoire, participant à l'attractivité et l'image du territoire.

Thuir se place comme une porte d'entrée vers le massif des Aspres, avec une percée visuelle sur le Canigou, le Massif des Aspres, les premiers quartiers thuirinois et la carrière de Thuir. L'entrée par la D612 et D612a se fait par des extensions récentes : l'espace urbain y est dilué dans l'espace agricole sans traitement des lisières. Cette urbanisation redéfinit les espaces de transition entre la campagne et la ville et présente des enjeux en termes de valorisation et de mise en scène du territoire. L'entrée sud-est est accompagnée d'alignements d'arbres et de cheminements sécurisés pour les cyclistes.

Par ailleurs, le développement urbain de Thuir a progressé jusqu'à rencontrer Llupia (hors périmètre), et inversement, créant un continuum urbain. La transition entre la ville-centre et les communes environnantes est désormais quasiment invisible, modifiant la perception des paysages depuis la D612.



Vue depuis l'entrée nord sur la D612a



Vue depuis l'entrée sud-est sur la D612

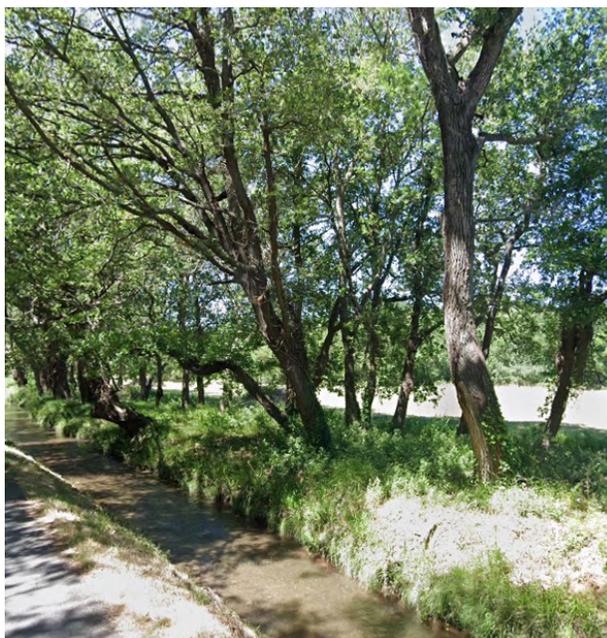


Vue depuis l'entrée sud-est sur la D612

## 2.2.3 Prade de Thuir

Communes concernées : Thuir

Les prades sont des dépressions naturelles situées dans la plaine du Roussillon. La Prade de Thuir se caractérise par des sols hydromorphes argileux, capables de retenir l'eau en surface, ce qui favorise une certaine humidité, même en période sèche. Elle se distingue par une mosaïque de prairies pâturées, de zones fourragères, et de petits cours d'eau drainant le territoire. La prade est ponctuée de haies et de bosquets d'essences variées,



Les canaux accompagnés d'alignements d'arbres apportent une ambiance bucolique aux paysages, Thuir

telles que des chênes pubescents, des frênes, des peupliers, des saules, des ormes et des tamaris.

La prade est parcourue par plusieurs recs (petits cours d'eau ou canaux), comme le Rec de la Carbonnella, l'Agouille Cabdal del Prat, ainsi que la Basse. Ces réseaux hydrologiques, orientés nord-ouest, forment un maillage dense qui divise le paysage en multiples parcelles irriguées et cloisonnées. La présence de végétation le long de ces recs accentue l'aspect bocager de l'unité. Des vues ponctuelles sont permises sur les grands paysages environnants, notamment le massif du Canigó et la silhouette de Thuir. Cependant, la Basse, de par sa structure calibrée et ses enrochements imposants, présente un aspect plus artificialisé avec peu de ripisylves.

Ces zones sont souvent marquées par une végétation arborée caducifoliée qui distingue ces paysages des vignobles environnants, plus ouverts et uniformes. La prade offre un contraste avec les plateaux viticoles adjacents, où dominent les vignes et les cultures maraîchères.



Le périmètre de la ZNIEFF de la prade de Thuir



La prade de Thuir apparaît comme un ensemble de petites plaines inondables depuis le chemin de la Prade, Thuir

## 2.2.4 Coteaux viticoles des Aspres

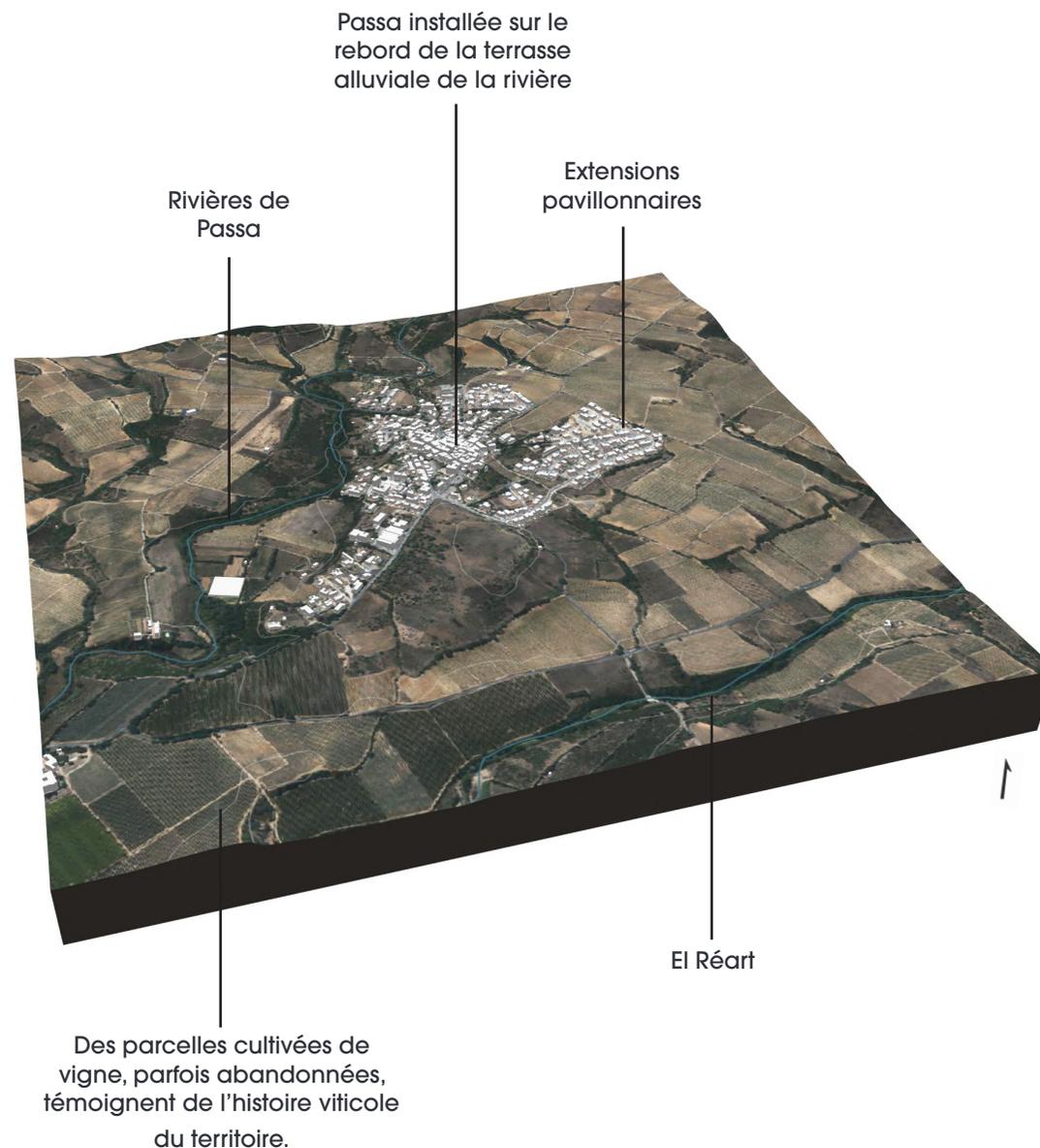
Communes concernées : Banyuls-dels-Aspres, Fourques, Montauriol, Passa, Saint-Colombe-de-la-Commanderie, Saint-Jean-Lasseille, Terrats, Thuir, Tordères, Tresserre, Trouillas, Villema-laque

Les coteaux viticoles des Aspres se localisent au pied du Massif de l'Aspre, formant une transition harmonieuse entre les espaces boisés du massif des Aspres et le plateau viticole de Ponteilla-Trouillas. D'un côté, le relief dessine une succession de collines boisées aux sols rouges et ocres, érodées par les eaux pluviales qui viennent se fondre dans la plaine du Roussillon. De l'autre, les parcelles viticoles suivent les ondulations du relief sous la forme de terrasses successives. Dû à la crise viticole, des vignes sont parfois arrachées en entrée de village. Egalement, le recul du pastoralisme ovin augmente les espaces fermés de végétation et donc les risques incendie.

Quelques parcelles de vergers animent les paysages, notamment proches des cours d'eau. Les nombreux cours d'eau entaillant la plaine s'enfoncent dans des ravins peu profonds. L'eau s'y écoule depuis la montagne jusqu'à la mer. Le terrain est entrecoupé de nombreux cours d'eau. Ceux-ci entaillent la plaine en formant des ravins s'écoulant de la montagne jusqu'à la mer. Les reliefs sont très allongés et parallèles.

La plaine est habitée, puisqu'une dizaine de communes s'y sont implantées. Le relief plan permet des vues dégagées, notamment sur les Aspres. La présence de châteaux et de domaines viticoles renforce la richesse visuelle et historique de cet ensemble, formant des repères paysagers.

Les coteaux viticoles des Aspres



Source : IGN, 2024



Les parcelles de vergers animées de haies et de bosquets, Thuir



Vue mise en scène par la silhouette bâtie de Passa



Ouverture visuelle sur les reliefs grandioses des Aspres, Tresserre



Relief structurant la vue

## 2.2.5 Plateau viticole de Ponteilla et de Trouillas

Communes concernées : Trouillas

Le plateau viticole de Ponteilla et de Trouillas est dans la continuité des coteaux viticoles des Aspres avec un relief doucement vallonné, où les variations altimétriques sont mises en valeur par un parcellaire viticole structuré, ponctué de talus, de haies, et parfois d'arbres isolés tels que des cyprès, des chênes verts, et des chênes-lièges. Ce paysage est marqué par une alternance entre les rangs ordonnés de vignes, de zones boisées et éléments bâtis. La silhouette des reliefs en arrière-plan est encore un motif omniprésent dans l'amphithéâtre des plaines du Roussillon.

Cette unité est marquée par la présence du parc solaire de Trouillas. Les centrales solaires au sol apportent de nouveaux motifs géométriques réguliers, créant des configurations visuellement ordonnées et artificialisées.



Parc solaire de Trouillas



Trouillas



Brouilla



Vue sur le Canigou depuis Trouillas

## 2.2.6 Hautes terrasses agricoles du Tech

Communes concernées : Banyuls-dels-Aspres, Brouilla, Saint-Jean-Laseille, Villemolaque

Au sud-est du territoire de la CC des Aspres, les hautes terrasses agricoles du Tech. De nombreux cours d'eau parcourent cette unité de manière perpendiculaire au Tech. La voie ferrée reliant anciennement Elne et Arles-sur-Tech, serpente le long des reliefs. La viticulture demeure encore ici un élément structurant dans les paysages. Les coteaux ensoleillés sont occupés par quelques champs photovoltaïques.

On observe des dynamiques de simplification du parcellaire agricole et un enrichissement en lien avec la déprise agricole.

## 2.2.7 Bocage de l'Illobérès et de la rive gauche du Tech

Communes concernées : Banyuls-dels-Aspres, Brouilla, Tresserre

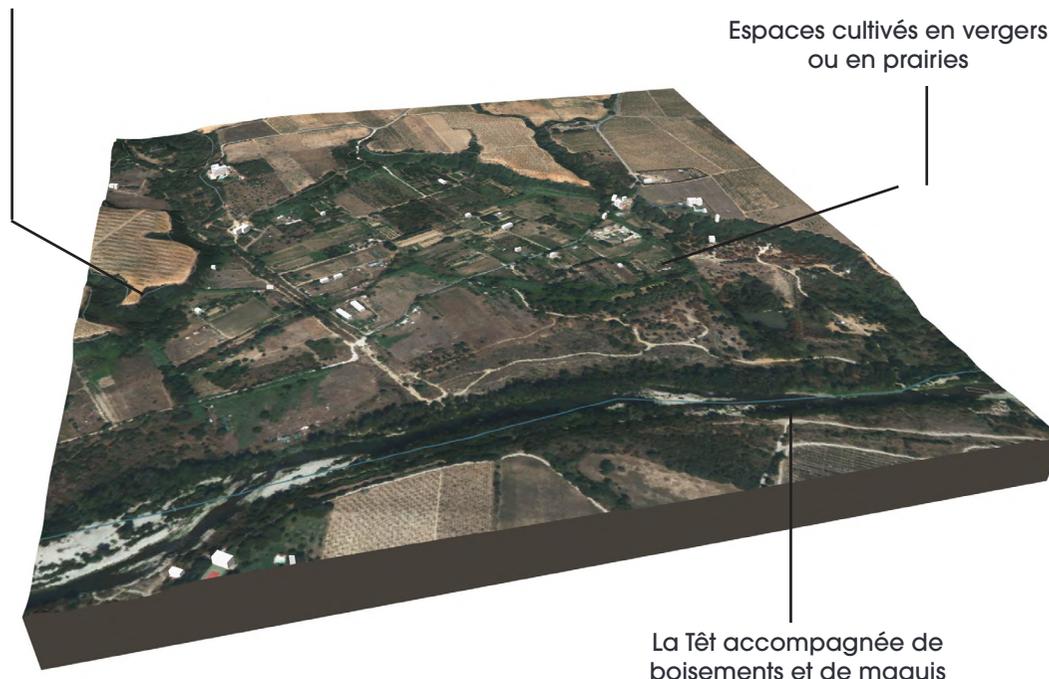
Cette unité se positionne sur les hauteurs des vallées du Tech au sud-est du territoire de la CC des Aspres. Le Tech est un fleuve qui forme de larges méandres et qui s'accompagne de boisements et de maquis. Les terrains alluvionnaires de la vallée sont occupés par de l'arboriculture et du maraîchage. Les vergers, principalement composés de pêchers, se concentrent le long des berges du Tech. Sur les coteaux plus secs et non irrigués, la vigne s'étend sur des parcelles entretenues et ponctuées d'oliviers, d'amandiers et de chênes verts.

La vallée forme un creux où des bourgs tels que celui de Brouilla viennent s'implanter sur les coteaux, limites géographiques naturelles à l'urbanisation. Depuis les coteaux, de nombreuses vues sont permises.

Les dynamiques à l'œuvre concernent principalement les espaces agricoles. On observe une simplification du parcellaire agricole en fond de vallée. La mosaïque agricole est entrecoupée de parcelles laissées à l'abandon ou partiellement entretenues pour éviter l'extension des friches. Les trames végétales, structurent fortement le paysage, délimitant les parcelles agricoles et accompagnant les chemins et les principales voies de communication. À Brouilla, l'urbanisation exerce aujourd'hui une pression réelle sur les parcelles agricoles.

La vallée de la Têt est séparée de la plaine par une lisière boisée

La rive gauche du Tech à Banyuls-dels-Aspres



Source : IGN, 2024



Photographies aériennes des espaces agricoles à Banyuls-dels-Aspres. Source : IGN, 2024

**ENJEUX 2.2 :****Espaces bâtis**

- Le maintien des formes bâties denses par un habitat continu tout en préservant les espaces de nature et de prairies et le caractère villageois des bourgs.
- La qualité des lisières entre urbain et agricole/naturel, la préservation d'espaces ouverts en bord des bourgs, fonds de vallée, abords des sentiers par l'élevage, les cultures ou le fauchage.
- L'aménagement d'espaces accueillants dans les bourgs, des lieux d'aménité urbains, des espaces publics moins minéralisés et sobre.
- Le respect des vues sur le paysage dans un contexte de développement urbain.
- Le soin apporté aux entrées de ville.

**Milieux agricoles**

- La gestion des impacts de la déprise agricole, qui entraîne l'enfrichement des parcelles et la fermeture des paysages.
- La valorisation écologique ou agricole des friches.
- L'évolution des paysages par l'essor de l'agrivoltaïsme.

**Milieux naturels**

- Le maintien d'espaces ouverts aux abords des villages, des chemins de randonnée, par l'élevage, les cultures, le débroussaillage pour prévenir les incendies qui impactent fortement les paysages.

- La valorisation des milieux naturels et éléments paysagers identitaires : landes, pelouses, haies, alignements, boisements.

- La préservation et la mise en valeur des cours d'eau, de leurs berges et des ripisylves.

**Patrimoine**

- La préservation des sites bâtis remarquables des villages (Calmeilles, Oms, Castelnou...).
- L'identification, la préservation et la gestion du patrimoine de pays : murets, terrasses, ouvrages hydrauliques, ponts.
- L'accessibilité pour les circulations douces.

**Bocage du Ribéral**

- Le maintien ou la réhabilitation de la qualité paysagère des entrées de ville (Thuir).
- La valorisation paysagère par les infrastructures routières (D612).
- L'amélioration de la qualité paysagère des zones d'activité et de leurs abords : accompagnement végétal, recul par rapport à la voie, aménagements de lisières bâties.
- Le développement de voies de circulation douce le long des cours d'eau.
- La préservation du réseau d'irrigation gravitaire et des canaux.

**Prade de Thuir**

- La valorisation et la préservation des prairies humides

**Massif des Aspres**

- L'enrésinement des massifs et la fermeture des milieux.
- La préservation et valorisation des points de vue sur les sites emblématiques depuis les routes (D13) et les sentiers.
- Le mitage des pentes boisées sous la forme d'une urbanisation diffuse (Tordères, Llauro, Montauriol, Oms).

**Coteaux viticoles des Aspres**

- La mise en valeur du paysage par les infrastructures routières (A9, TGV, D900).
- La valorisation des plaines irriguées.

## 2.3 Un élément contemporain du paysage : les énergies renouvelables

On appelle énergies renouvelables, les énergies issues de sources non-fossiles renouvelables et théoriquement inépuisables. En ce sens, en tant qu'un des facteurs de lutte contre le changement climatique, la France s'est donnée pour objectif de produire, à partir des énergies renouvelables, 32% de sa consommation d'énergie finale à l'horizon 2030. La loi du 10 mars 2023, relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables (loi «APER»), vise à faciliter le déploiement des énergies renouvelables et une meilleure appropriation locale.

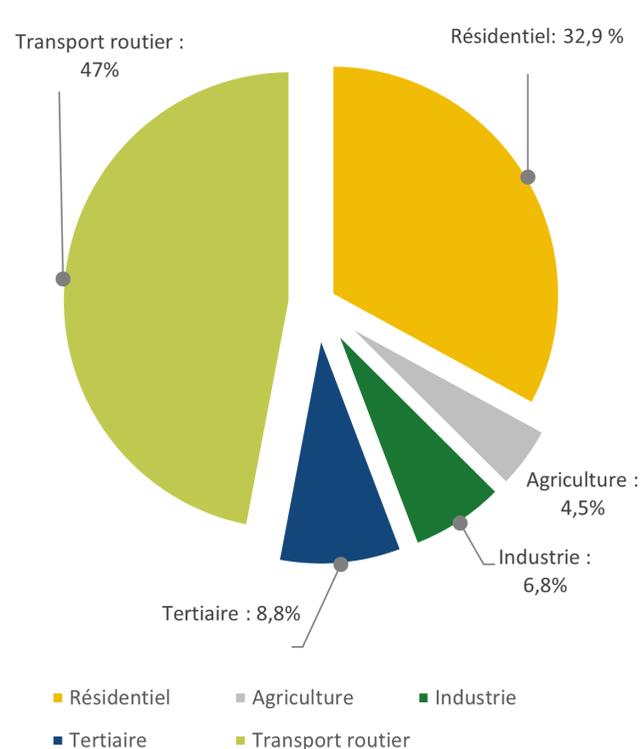
Aussi, en matière de baisse des consommations d'énergie, l'État fixe à travers la Loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte (LTCEV) les objectifs suivants :

- Une réduction de 20% des consommations d'énergie à horizon 2030, par rapport à l'année 2012 ;
- Une réduction de 50% des consommations d'énergie en 2050, par rapport à l'année 2012.

### » La consommation d'énergie sur le territoire

D'après les données fournies par la plateforme Terristory Pyrénées-Orientales, la consommation énergétique totale du territoire de la Communauté de Communes des Aspès était de 350 GWh en 2021.

Avec respectivement 47% et 32,9%, les deux principaux secteurs consommateurs sur le territoire du PLUi des Aspès sont le secteur des transports puis le secteur résidentiel.

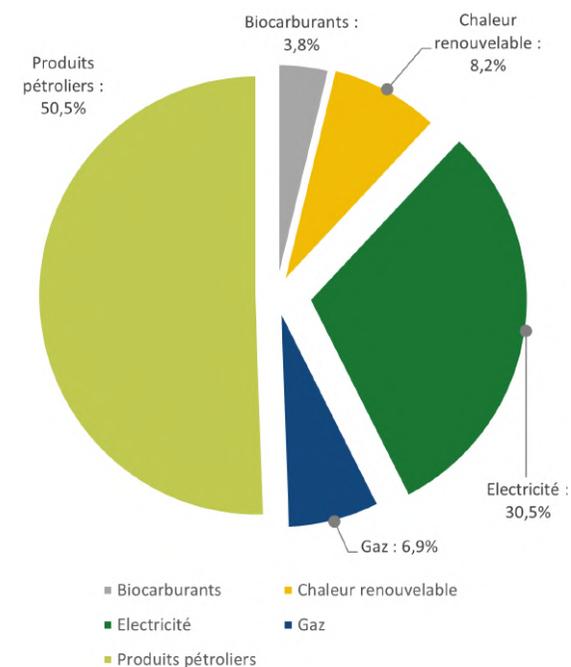


Répartition des consommations énergétiques par secteurs, 2022. Source : Terristory, 2022

Pour les ménages, les principaux postes de consommation d'énergie sont le logement et le véhicule particulier. La réhabilitation des logements anciens constitue donc un des plus gros potentiels en termes d'économie d'énergie et de qualité environnementale. Les consommations énergétiques pour les déplacements sont, elles aussi, importantes pour les ménages du territoire. En effet, l'organisation urbaine du territoire, structurée autour de petites communes rurales présentant un habitat largement dispersé, rend les ménages très largement tributaires

de la voiture pour leurs déplacements quotidiens.

L'énergie consommée sur le territoire provient à plus de 57,4% d'énergies fossiles dont plus de 6,9% de gaz naturel et plus de 50,5% de produits pétroliers.



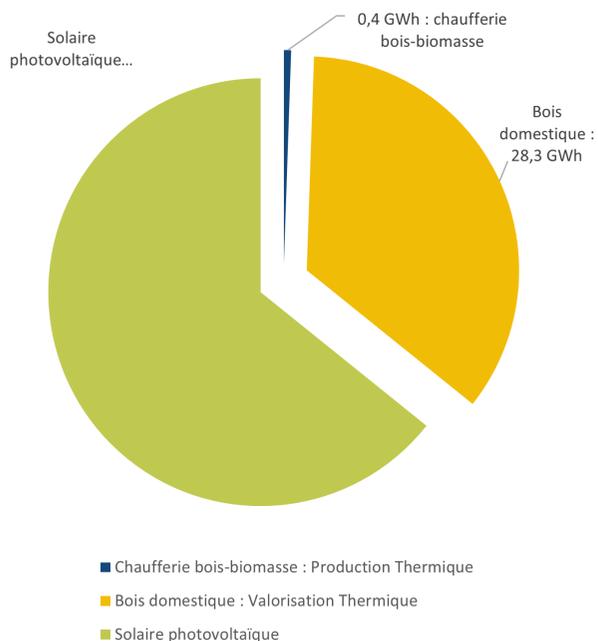
Consommation énergétique par type d'énergie sur le territoire, 2022. Source : Terristory, 2022

## » Quelles ambitions pour le territoire ?

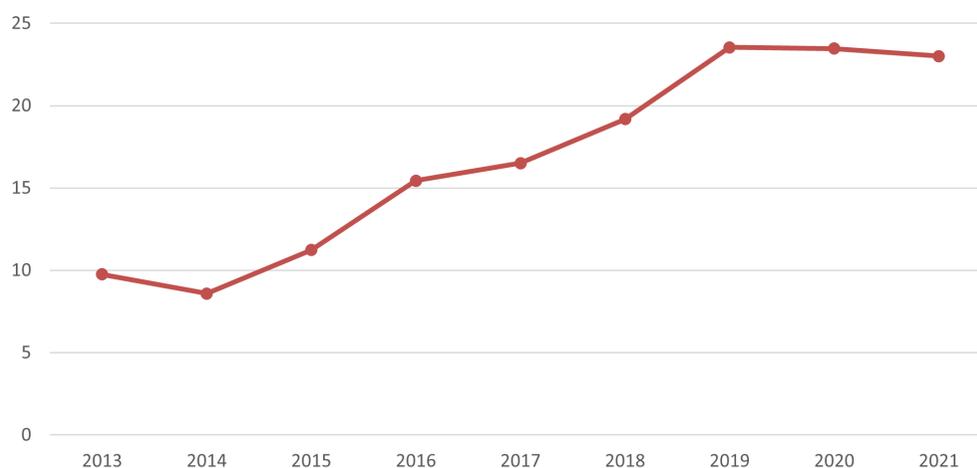
La Région Occitanie, à travers son SRADDET approuvé en 2022, fixe aussi des objectifs de transition énergétique, mais ils sont moins ambitieux (-39% des consommations énergétiques en 2050 par rapport à 2015). A contrario, l'objectif de production d'énergies renouvelables est ambitieux et fixe à 100% de couverture des besoins énergétiques à horizon 2050, soit l'atteinte de l'autonomie énergétique.

Le PCAET des Aspres fixe également des objectifs à l'échelle du territoire sur la période 2019-2025. Celui-ci fixe des objectifs de production d'énergies renouvelables : 99 GWh, soit 37 % de la consommation, en 2030 ; et 170 GWh, soit 98 % de la consommation, en 2050. En 2021, 23% de la consommation d'énergie totale du territoire provenait de la production d'énergies renouvelables.

En parallèle, le PCAET met en œuvre des actions qui visent à réduire les consommations d'énergie, l'objectif est fixé à -23% entre 2015 et 2050. Sur le territoire, la production d'énergie renouvelable a plus que doublé depuis 2013, passant de 33 à 80,5 GWh produits en 2021. Il y a un potentiel de production d'énergies renouvelables fort, surtout concernant le photovoltaïque (toitures et centrales au sol) et la filière bois-énergie.



Production d'ENR par filière (en part GWh) en 2021.  
Source : Terristory



Évolution de la part (en %) des ENR dans la consommation d'énergie de 2013 à 2021.  
Source : Terristory, 2021

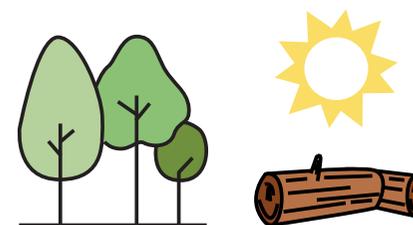
**23%** de la consommation d'énergie totale du territoire provient de la production d'énergies renouvelables, 2021

(Source : Terristory)

**80 496 MWh** d'électricité provenant des énergies renouvelables produits sur le territoire en 2021

(Source : Terristory)

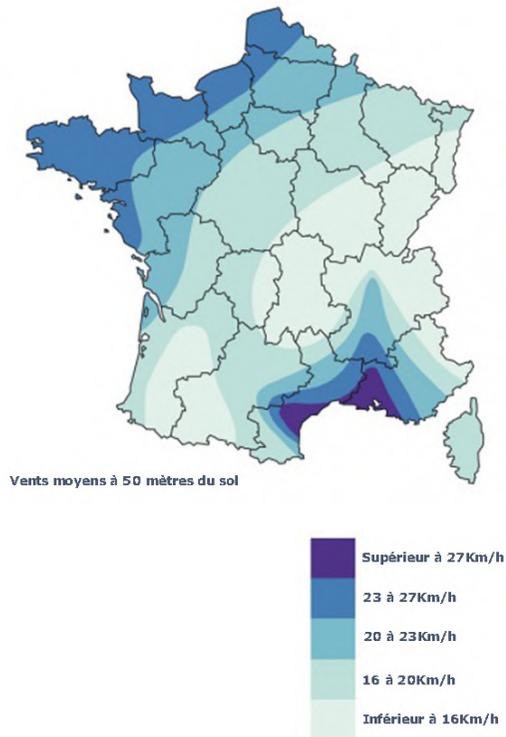
**Le photovoltaïque et le bois-énergie sont les principales sources d'énergie renouvelable sur le territoire**



## » Le potentiel éolien

L'énergie éolienne repose sur l'exploitation du vent pour produire de l'électricité. Les éoliennes, composées d'un mât, d'un rotor et de pales, convertissent l'énergie cinétique du vent en énergie mécanique, puis en énergie électrique grâce à un générateur. Ce processus est propre et renouvelable, ne produisant aucune émission de gaz à effet de serre (GES) lors de la production d'électricité.

Carte des vents



Le territoire bénéficie d'un potentiel moyen pour l'énergie éolienne avec une vitesse de vents comprise entre 15 et 20 km/h en moyenne.

À ce jour, aucune éolienne n'a été implantée sur le territoire. La commune de Passa devait accueillir, 6 éoliennes, mais le Conseil d'État a annulé leur implantation. Un projet est en cours de réflexion à Banyuls-Dels-Aspres.

Avec les nombreux cônes de vues vers le massif des Albères, des Aspres et du Canigó, l'intégration d'éoliennes sur le territoire nécessite une approche équilibrée pour minimiser l'impact visuel et écologique. Les éoliennes sont souvent perçues comme des éléments marquants dans le paysage. Les enjeux d'intégration paysagère résident dans une réflexion fine du paysage, afin de permettre à ces structures de s'insérer de manière respectueuse, voire complémentaire avec le paysage existant. En 2022, un cahier de recommandations pour l'insertion paysagère des projets a été produit dans le cadre de l'étude des sensibilités paysagères pour guider le développement de l'éolien terrestre dans les Pyrénées-Orientales par la DDTM 66.

Bien qu'il existe des lignes directrices générales pour faciliter cette intégration, une mise en œuvre réussie relève souvent d'une approche adaptée au cas par cas.

## » Le gisement solaire et son exploitation

L'énergie solaire repose sur la conversion de la lumière du soleil en électricité grâce à des panneaux photovoltaïques. Ces panneaux, composés de cellules photovoltaïques en silicium, captent les photons du rayonnement solaire et génèrent un courant électrique continu. Ce courant est ensuite transformé en courant alternatif utilisable par le réseau électrique. Il existe différents types d'énergie solaire :

- La solarisation des toitures (habitat, tertiaire privé et public, bâtiments agricoles).
- La solarisation au sol sur des surfaces déjà artificialisées (friches, parkings, délaissés urbains, etc.) ou sur des sols naturels ou agricoles.
- Le développement de l'agrivoltaïsme, couplant des activités de production d'énergie et d'activités agricoles.



Irradiation solaire horizontale annuelle moyenne

1 645,08606  
758,624023

Source : IGN, 2024

L'irradiation solaire permet de calculer l'énergie qui peut être produite sur une surface donnée à partir de la ressource solaire. Le territoire bénéficie d'un ensoleillement, propice au développement de l'énergie solaire. Le territoire est en conséquence bien doté en équipements solaires, puisqu'il accueillait plus de 700 000 m<sup>2</sup> de terrains couverts de panneaux photovoltaïques. La production d'énergie solaire photovoltaïque s'est développée sur le territoire passant de 2.5 GWh en 2013 à 49.5GWh en 2021. Le solaire photovoltaïque produit, en 2021, 64% des énergies renouvelables du territoire. La production d'énergie renouvelable sur le territoire équivaut à 77% de la consommation d'électricité totale du territoire en 2023. Ce chiffre est en croissance depuis 2014. Il dépasse largement le taux à l'échelle départementale qui était de 45,5% en 2023.

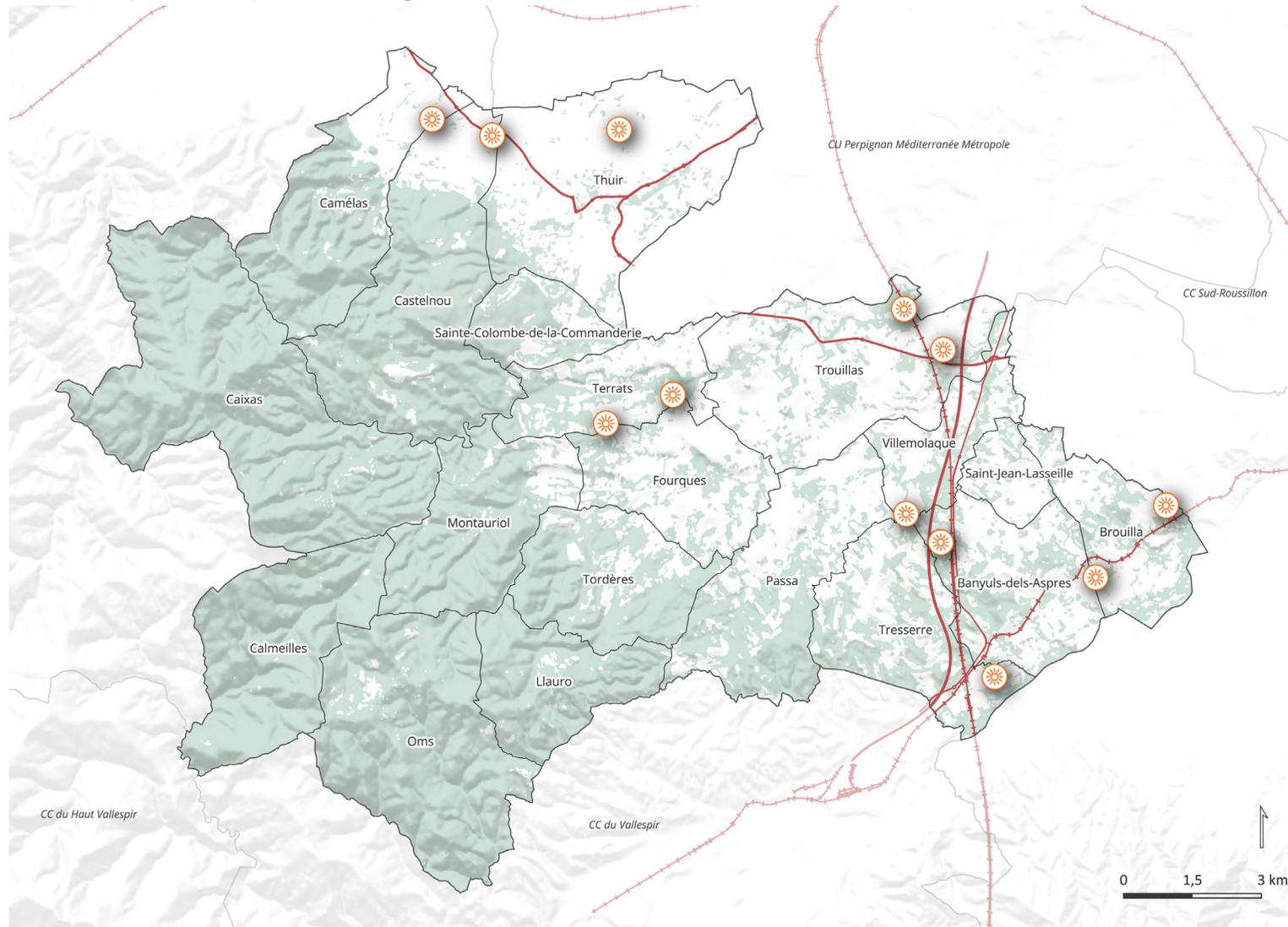
Les panneaux s'implantent principalement dans la plaine du Roussillon et sur ses coteaux. A Trouillas, le parc solaire est installé par-dessus des champs dans le cadre d'une activité agro-photovoltaïque. Seule commune du nord de la CCA qui en est dotée, Camélas, avec sa centrale d'un périmètre de 18 000 m<sup>2</sup> inaugurée le 26 septembre 2023, produit de quoi combler les besoins énergétiques de 2000 personnes, soit quatre fois la population du village. L'agrivoltaïsme bénéficie d'un fort développement dans les Aspres avec notamment le parc solaire de Tresserre, la pre-

mière centrale agrivoltaïque sur vignes au monde. Aussi, la commune de Trouillas accueille un transformateur électrique, rendant ce secteur particulièrement attractif pour le déploiement de projets d'ENR.

Dans les paysages, les centrales solaires au sol apportent de nouveaux motifs géométriques réguliers, créant des configurations visuellement ordonnées. L'intégration paysagère photovoltaïque, quelle que soit sa forme, doit résulter d'une étude du contexte et doit faire l'objet d'une démarche de projet basée sur une analyse fine des lieux. Le PLUi devra intégrer dans ses zonages et sa réglementation d'aménagement les enjeux du développement des panneaux solaires individuelles afin de concilier la transition énergétique du territoire avec la protection et la valorisation du patrimoine paysager et culturel. Comme pour l'éolien, en 2022, un cahier de recommandations pour l'insertion paysagère des projets a été produit dans le cadre de l'étude des sensibilités paysagères pour guider le développement du photovoltaïque dans les Pyrénées-Orientales par la DDTM 66.

Il n'existe pas encore d'installations permettant de produire de l'énergie solaire thermique sur le territoire.

### Installations photovoltaïques au sol et agrivoltaïques existantes en 2024



Source : IGN 2024, DDTM 66

**77%** de la consommation d'électricité totale du territoire est produite par énergies renouvelables, en 2023 ; contre 45,5% à l'échelle départementale (Source : Enedis).

## » Zoom sur les études des sensibilités paysagères pour le développement des EnR dans les Pyrénées-Orientales

Une étude réalisée en 2022 par la DDTM des Pyrénées-Orientales analyse des sensibilités paysagères au regard du développement éolien terrestre et photovoltaïque au sol. L'étude définit des sensibilités paysagères à partir de :

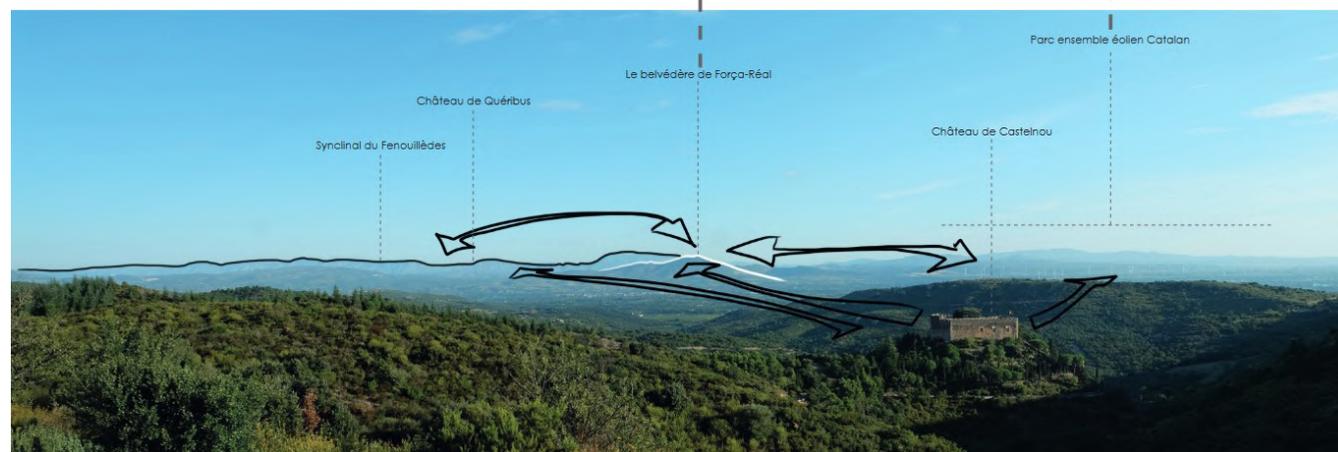
- la morphologie des unités paysagères,
- des composantes paysagères,
- des valeurs et protections patrimoniales et enfin des panoramas et perceptions.

L'étude met ainsi en évidence des points de vigilance concernant :

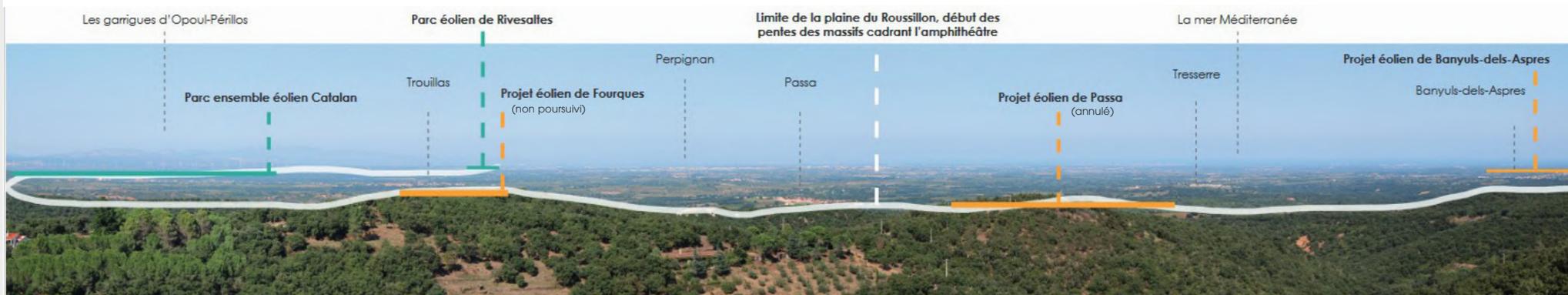
- Les silhouettes du massif des Albères et du massif des Aspres mis en scène dans le paysage avec de nombreuses perspectives et points de vue ;
- Les éléments paysagers et patrimoniaux protégés par des périmètres réglementaires (site classé, Site Patrimonial Remarquable, Monument Historique) ;
- Les sites touristiques ;
- Les vues depuis les routes sur l'amphithéâtre de la plaine du Roussillon (A9, D914, D618, D900...).

Site d'observation stratégique à l'échelle départementale, le belvédère de Força-Réal permet de mettre en lien visuellement les grands massifs du sud du département.

La taille du parc ensemble éolien Catalan s'inscrit dans de nombreux panoramas, comme le belvédère de Força Réal, la tour du château de Castelnou, les massifs des Albères, des Aspres, du Canigou, le littoral...



Vue depuis Castelnou. Source : DDTM 66, 2020

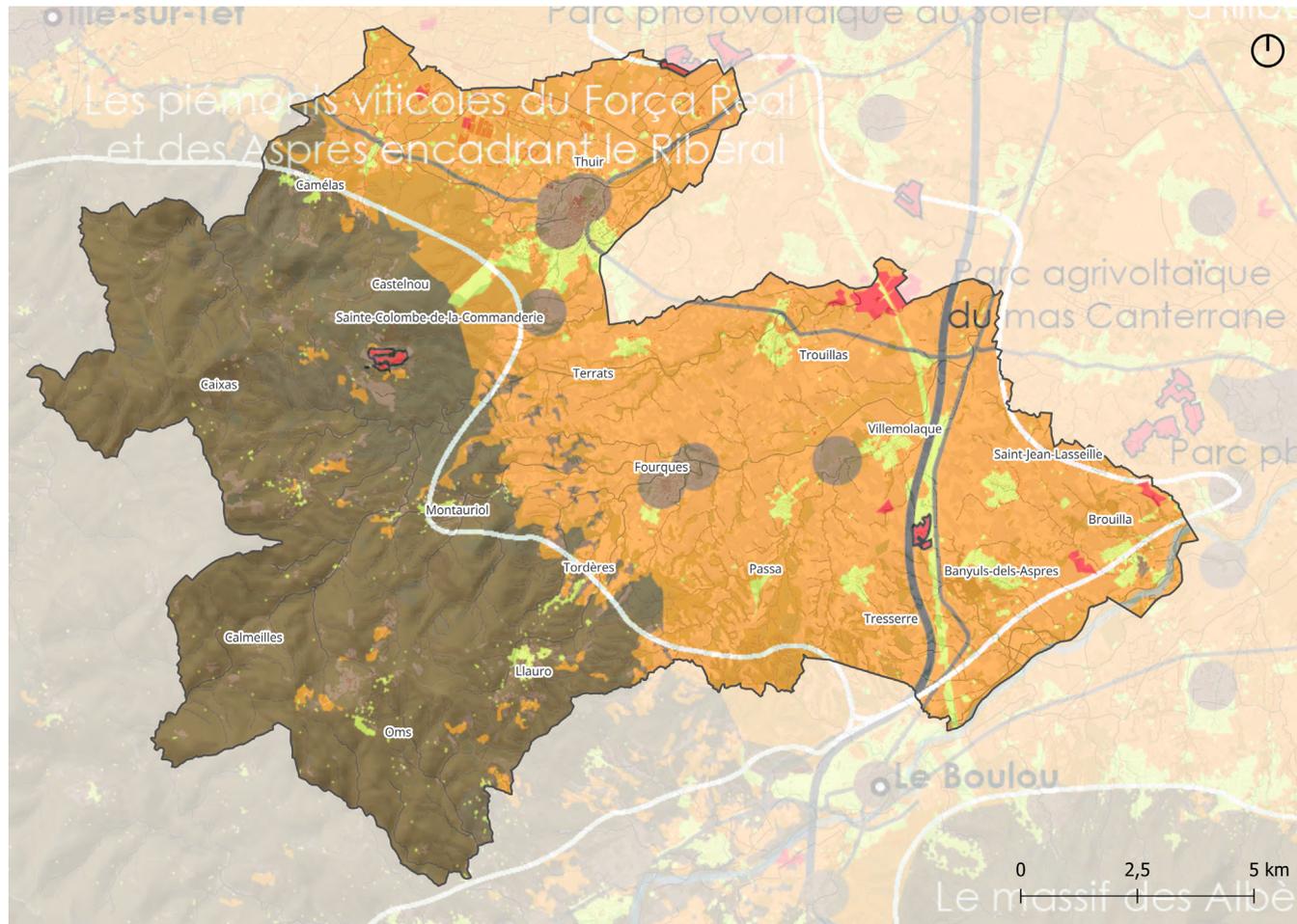


Belvédère de Llauro avec une vue panoramique sur la plaine du Roussillon. Source : DDTM 66, 2020

Les données concernant le contexte éolien et photovoltaïque sont arrêtées au 31 décembre 2019.

Concernant les projets photovoltaïques, au regard des sensibilités majeures, le massif des Aspès n'a pas vocation à accueillir des projets photovoltaïques selon l'étude.

Sensibilités paysagères au regard des projets photovoltaïques.



Source : DDTM 66, 2020

**Sensibilité paysagère majeure**  
Paysage emblématique qui n'a pas vocation à accueillir des projets photovoltaïques

**Sensibilité paysagère forte**  
Paysage à compatibilité variable où le développement des projets photovoltaïques est à adapter sous certaines conditions

**Sensibilité paysagère modérée**  
Paysage favorable au développement des projets photovoltaïques sous réserve de respecter les recommandations d'insertion

- Ville principale
- Route principale
- Autoroute
- Cours d'eau
- Surface en eau
- Limite départementale
- Limite de l'aire étudiée (+ 10 km avec les départements limitrophes)

Sources :  
SCAN 100 - IGN  
BDCartho - IGN  
DDTM des Pyrénées-Orientales  
DREAL Occitanie

Concernant les projets éoliens et solaires, les enjeux paysagers sont forts dans les plaines viticoles et maraîchères, aux abords de la Têt et du Tech avec des composantes paysagères participant au panorama du grand paysage de l'est des Pyrénées- Orientales.

La préservation des paysages de piémont des Aspres est également essentielle avec des enjeux majeurs selon l'étude. Les piémonts des Aspres, qui forment le premier plan du mont Canigó, sont des paysages à forte visibilité. Le réseau routier sinueux et lent à parcourir permet des points de vue nombreux sur les reliefs. De même, les bourgs en promontoires comme Castelnou proposent des "balcons dominants le paysages" et "marqués par la présence de constructions d'intérêt patrimonial".

Des cahiers de recommandations également réalisés par la DDTM 66 identifie les erreurs à éviter et propose des conseils pour une meilleure intégration des parcs solaires et éoliens.

Pour les projets photovoltaïques, l'étude propose des recommandations en fonction :

- De l'implantation des sites,
- De la morphologie,
- Du traitement des lisières,
- Des aménagements connexes,
- Des typologies paysagères : ZAC, délaissés, bâtiment, agrivoltaïsme, etc...

### » Le bois-énergie

Le territoire de la Communauté de Communes des Aspres est recouvert à 28% de sa surface par des espaces forestiers et semi-naturel. Les surfaces boisées présentes sur le territoire sont support d'énergies, et plus précisément de biomasse. La biomasse constitue une source d'énergie renouvelable reposant sur la transformation de matières organiques en énergie thermique. La chaufferie bois, en particulier, utilise le bois déchiqueté pour produire de la chaleur. Le processus implique la combustion contrôlée du bois, générant de la chaleur qui est ensuite distribuée via un réseau de chaleur pour alimenter divers bâtiments. Cette méthode non seulement limite les émissions de CO2, mais valorise également les résidus forestiers et les sous-produits de l'industrie du bois. Sur le territoire des Aspres, la biomasse provient de la plaquette forestière et du bois bûche.

Le potentiel de biomasse est à considérer en fonction des objectifs paysagers du territoire, des évolutions de la gestion des forêts. La gestion de cette forêt est régie depuis 2016 par la Charte Forestière de Territoire élaborée à l'échelle du Pays Pyrénées-Méditerranée. Cette charte a pour objectif de valoriser un développement forestier durable (certification PEFC5 et FSC6, filière bois énergie) et multifonctionnel. Toutefois, les propriétaires et gestionnaires restent seuls maîtres des décisions concernant la gestion de la forêt.

L'enjeu principal réside dans le morcellement du territoire forestier qui freine le développement de la filière bois-énergie. Des acteurs lo-

caux, comme Bois Énergie 66, les syndicats forestiers et le CRPF, œuvrent à organiser la filière en mettant en relation propriétaires fonciers, surfaces productives et puits de consommation.

Sur le territoire, on recense 4 chaufferies gérées par le département :

- La chaufferie à plaquettes du collège Moreto à Thuir, installé en 2014
- La chaufferie à granulés du groupe scolaire de Fourques
- Le réseau de chaleur communal d'Oms
- La chaufferie à granulés du Mas des Colombes à Oms

Un réseau de chaleur urbain est également en projet à Thuir dans une perspective d'alléger le bilan énergétique communal (biomasse, géothermie, chaleur de récupération...) : production de 8 834 MWh par an. La chaufferie se localisera à proximité du centre hospitalier. Le réseau alimentera des équipements sportifs, culturels, scolaires et seniors, ainsi que des logements locatifs sociaux de la ville-centre.

#### ENJEUX 2.3 :

- L'équilibre entre les objectifs de production ENR et la préservation d'un cadre du vie
- L'accompagnement des projets d'ENR pour une meilleure maîtrise des modalités d'aménagement
- La définition d'une stratégie collective en lien avec le PCAET et l'identification des ZAER

## 2.4 Des paysages de mobilités

### 2.4.1 Les principaux axes

Le territoire de la Communauté de Communes des Aspres se situe à proximité de Perpignan et de la frontière espagnole : par transport routier à 30 minutes de Perpignan (120 000 habitants) et 1 heure de Figueras en Espagne (45 000 habitants). Des axes routiers nord/sud importants à l'est du territoire marquent le territoire. L'autoroute A9 connecte Orange au Perthus à la frontière espagnole, en passant par Montpellier et Perpignan. Elle traverse sur le territoire les communes de Trouillas, Villemolaque, Banyuls-dels-Aspres et Tresserre, sans les desservir directement.

Les routes départementales et dessertes locales forment une trame régulière sur le territoire. Dans la plaine, le réseau de routes se développe en étoile reliant les bourgs les uns aux autres. Sur les reliefs, le réseau se fait plus simple et s'appuie sur la topographie.

Les principales infrastructures routières traversant le territoire.

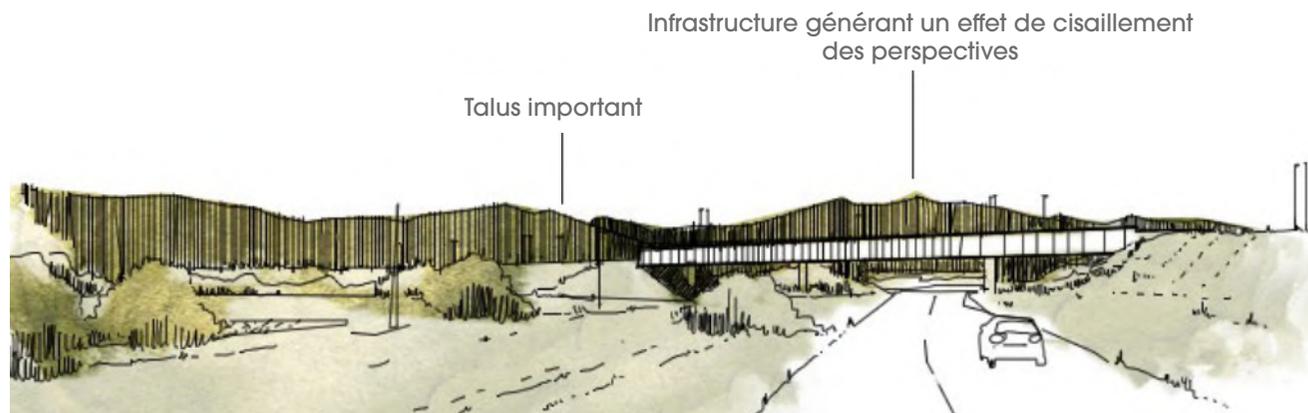


Source : BD TOPO

Dans la même direction, une Ligne ferroviaire Grande Vitesse relie Perpignan à Figueras en Espagne. En traversant l'autoroute A9, elle peut générer des effets ruptures du paysage, mais également une coupure physique fragilisant les continuités écologiques.

Une deuxième ligne de chemin de fer traverse les communes de Banyuls-dels-Aspres et Brouilla dans un axe sud-ouest/nord-est. Il s'agit d'une ligne de chemin de fer fermée aux voyageurs et servant aux transports de marchandises d'Elne au Boulou.

La ligne ferroviaire traversant l'autoroute et marquant le paysage, comme à Villemolaque.



Source : SCoT Plaine du Roussillon



L'A9 depuis Trouillas

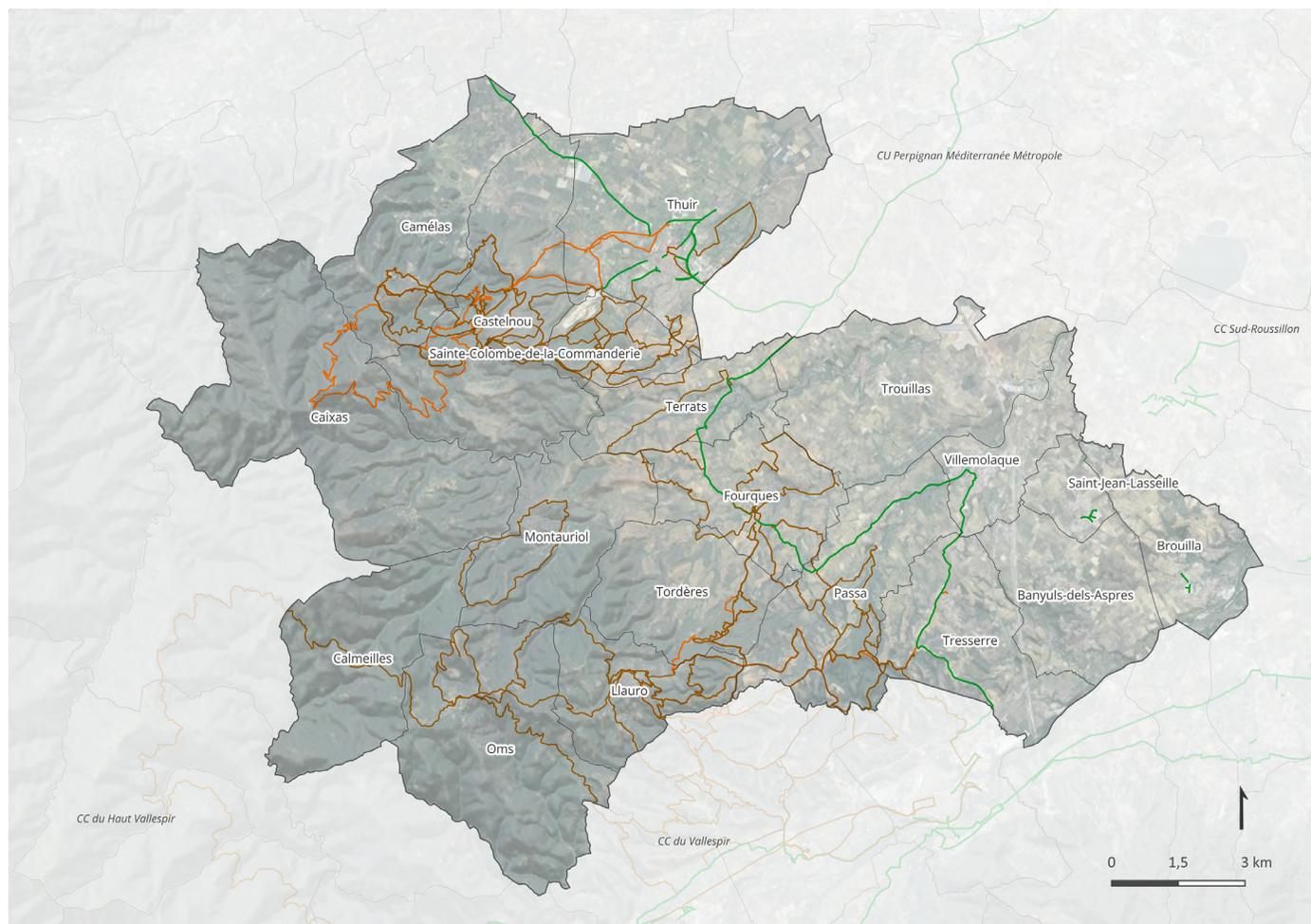


Point de vue depuis l'A9 à Tresserre

Si elles permettent de faire un lien entre les différentes communes du territoire, ces liaisons constituent les principales « portes d'entrée » de la Communauté de Communes et traversent les grandes entités paysagères. Les axes empruntant les hauteurs des reliefs englobent la majorité des points de vue connus du territoire.

## 2.4.2 Des sentiers de découverte du territoire

Les itinéraires de déplacements doux : itinéraires de randonnée et voies cyclables



Source : DDTM 66. Réalisation : Cittànova.

Si les points de vue sont accessibles depuis les principaux axes routiers, ils le sont aussi, pour la plupart, via un réseau de chemins destinés à tous les modes de déplacements doux. Ils sont surtout destinés au tourisme et aux loisirs, et moins à un usage de déplacements domicile-travail.

Une voie verte relie le bourg de Thuir à Perpignan en passant par Toulouges, Canohès, Ponteilla et Llupia. L'itinéraire suit une ancienne ligne de chemin de fer déclassée du domaine ferroviaire en 1996. Un cheminement permet également à travers le vignoble de relier le bourg de Thuir à Terrats. De Thuir à Millas, un itinéraire cyclable relie les deux bourgs par un aménagement sécurisé sur la D612.

### ENJEUX 2.4 :

- La prise en compte des percées visuelles depuis les infrastructures de transport structurantes
- La mise en relation des chemins en lien avec les différents patrimoines du territoire et la découverte des paysages

## 2.5 Des paysages exceptionnels reconnus

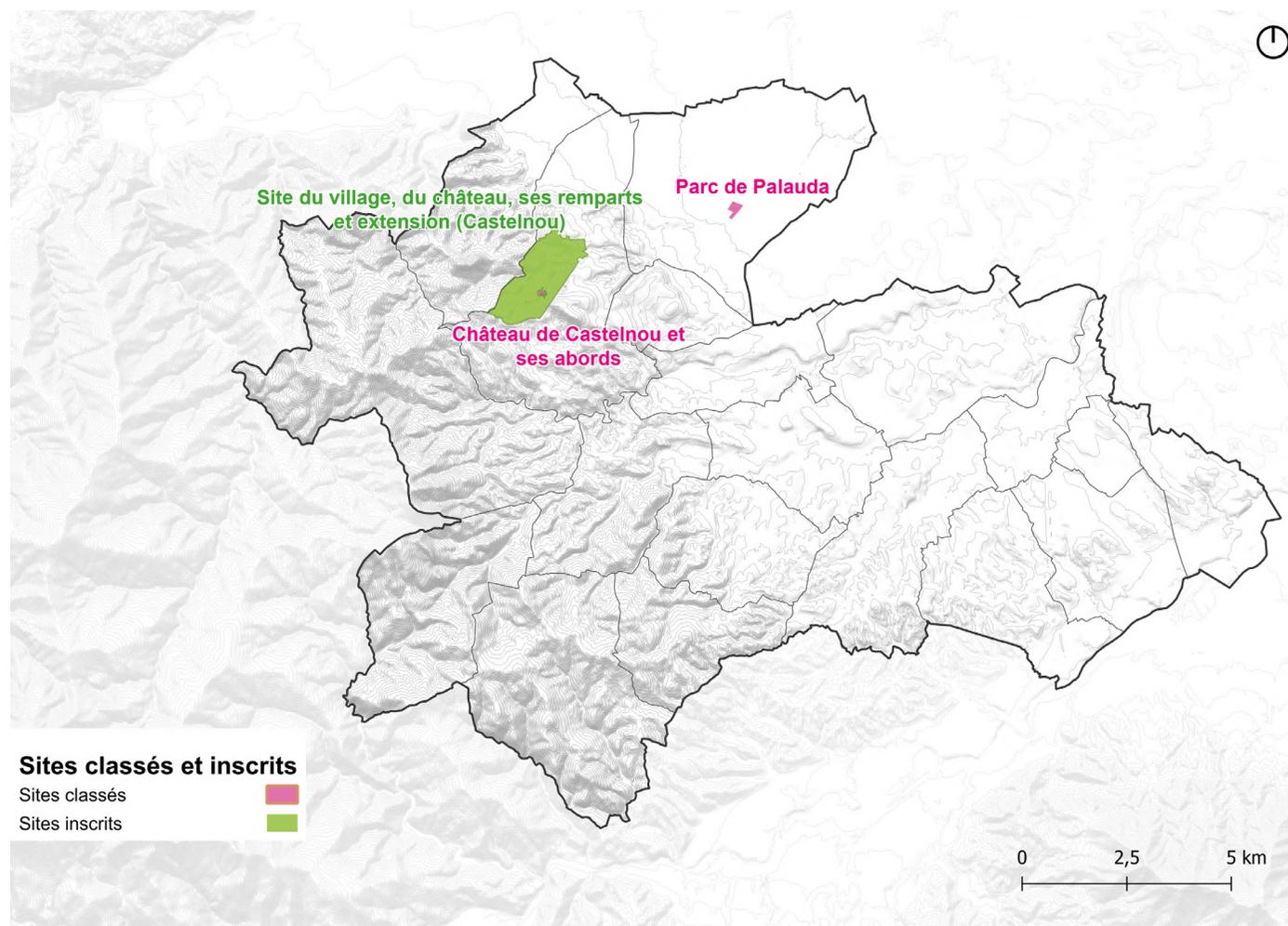
### 2.5.1 Des Sites et motifs paysagers remarquables

Le territoire de la CC des Aspres possède un patrimoine naturel et bâti reconnu et souvent protégé, notamment par des inventaires réglementaires. La Communauté de Communes des Aspres possède 2 sites classés : le Parc de Palauda à Thuir, le château de Castelnuovo et ses abords, et 1 site inscrit : le village de Castelnuovo, son château et ses remparts.

Les sites inscrits induisent une garantie minimale de protection où tout souhait de protection est soumis à autorisation préfectorale avec avis de l'Architecte des Bâtiments de France.

Les sites classés sont des lieux dont le caractère exceptionnel justifie une protection de niveau national : éléments remarquables, lieux dont on souhaite conserver les vestiges ou la mémoire pour les événements qui s'y sont déroulés. L'inscription est une reconnaissance de la qualité d'un site justifiant une surveillance de son évolution, sous forme d'une consultation de l'architecte des Bâtiments de France sur les travaux qui y sont entrepris. Les sites classés induisent une protection forte visant à maintenir en l'état le site, incluant gestion et valorisation adaptées au site. Toute destruction ou modification de l'état ou de l'aspect est interdite sauf autorisation spéciale.

Carte des sites classés et inscrits sur le territoire



Source : Atlas du patrimoine.

- Le site inscrit du village de Castelnou



Ce site inscrit se situe sur le flanc est d'une butte boisée où émerge le château de Castelnou. Le vieux village est délimité par une enceinte fortifiée et forme un ensemble pittoresque. Le bâti est traditionnel, datant du XVIIIème siècle et du XIXème siècle. Les constructions forment une trame très resserrée et dense, épousant le relief du versant.

- Le site classé du château de Castelnou



Source : Département Pyrénées-Orientales

Ce site se situe quant à lui au sommet d'une arête rocheuse à plus de 320 mètres d'altitude. Le château figure comme une des plus anciennes forteresses médiévales du Roussillon. Le château est en position de promontoire et se trouve entouré de sommets et de lignes de crêtes. Des vues lointaines sont possibles par des percées visuelles en direction de la rivière de Castelnou et vers la plaine du Roussillon. Le château a connu des périodes d'abandon et de nombreux remaniements, avant d'être racheté en 2018 par le département des Pyrénées-Orientales. Le site avait alors été fermé en 2017 pour des raisons de sécurité. Néanmoins, des travaux ont été entrepris afin de permettre la réouverture du site en 2020. Depuis, des chantiers sont entrepris afin de mettre en valeur le site.

- Le site classé du parc de la Villa Palauda



Source : laboratoire CRESEM

Situé à Thuir, le site classé du parc de la Villa Palauda est un écrin paysager typique du XIXème siècle. Un chemin sinueux permet de nombreux points de vue sur la villa Palauda. L'ensemble arboré est ponctué de pièces d'eau, de statues et d'espèces végétales variées : tulipier de Virginie, arbre de Judée, érable, chêne ou bambou.

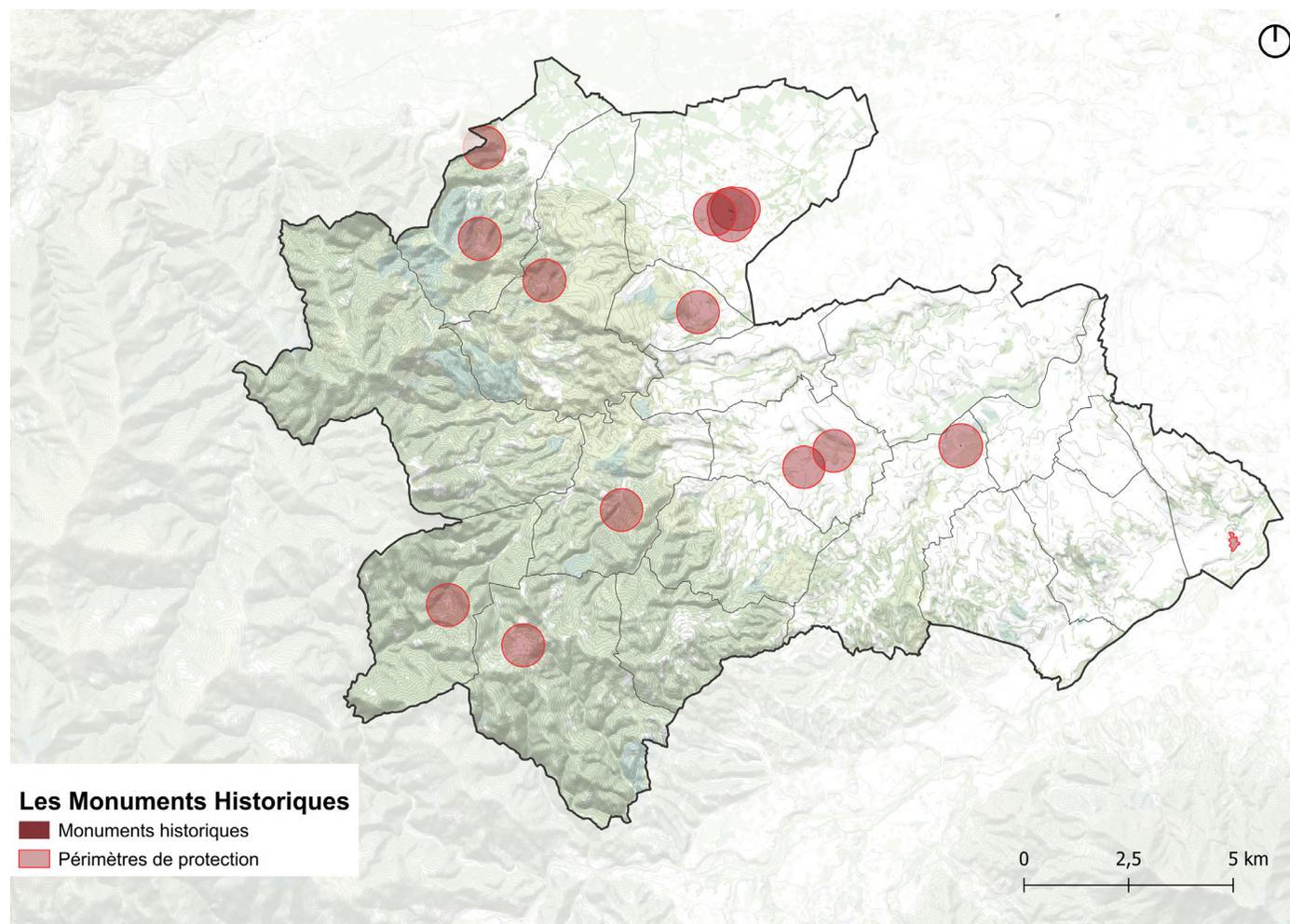
## 2.5.2 Un patrimoine bâti riche et protégé

Ce sont près de 14 monuments historiques qui sont recensés sur le territoire, dont 3 classés, 10 inscrits et 1 partiellement inscrit. Il s'agit pour la plupart de bâtis patrimoniaux religieux : église, prieuré, chapelle.

Un Monument historique est un meuble ou un immeuble ayant reçu par une décision administrative un statut juridique et un label destinés à le protéger, du fait par exemple de son intérêt historique, artistique ou architectural.

Deux niveaux de protection co-existent : un monument peut en effet être «classé» ou «inscrit» parmi les Monuments historiques. L'inscription correspond à une protection des monuments présentant un intérêt remarquable à l'échelle régionale, contrairement au classement, qui protège les monuments présentant un intérêt à l'échelle de la nation et qui constitue ainsi le plus haut niveau de protection.

Monuments Historiques sur le territoire



Source : Atlas du patrimoine, 2024

Tableau des Monuments Historiques sur le territoire

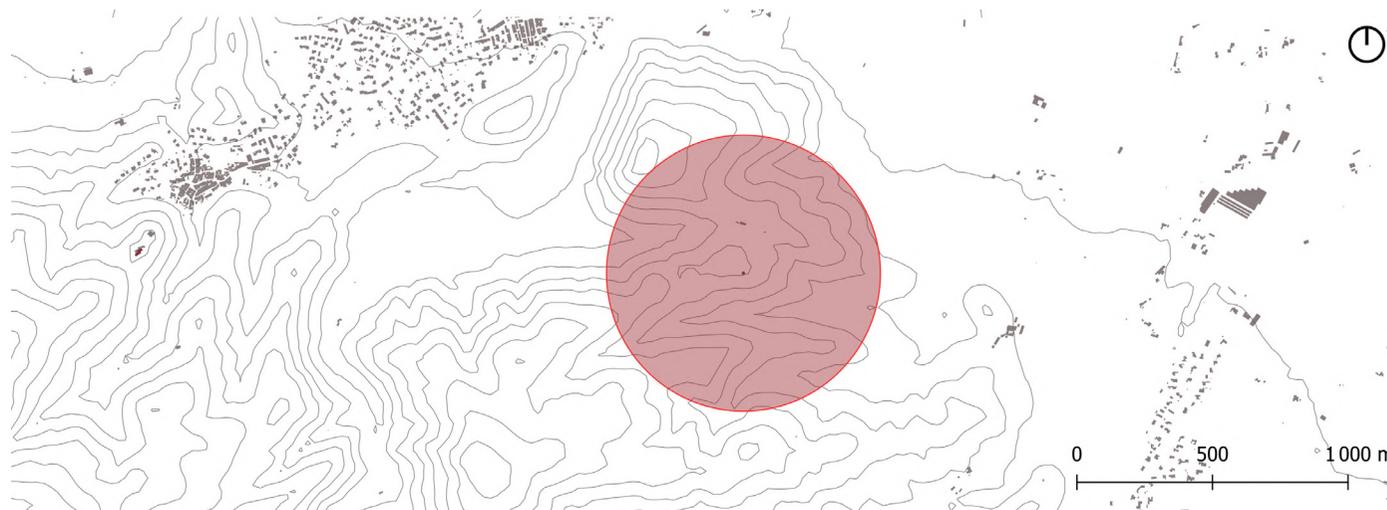
Communes	Appelation	Type de classement	Date de classement
Brouilla	Eglise Sainte Marie	Classé	20/11/1972
Calmeilles	Eglise paroissiale Saint-Pierre et Saint-Félix	Inscrit	05/10/1964
Camélas	Eglise paroissiale Saint-Fructueux	Inscrit	05/10/1964
Camélas	Dolmen dit Le Caixeta	Inscrit	07/10/1959
Castelnou	Eglise	Inscrit	22/11/1972
Fourques	Chapelle Saint-Vincent (vestiges)	Inscrit	13/12/1982
Fourques	Porte fortifiée	Inscrit	08/10/1984
Montauriol	Eglise	Classé	30/05/1984
Oms	Eglise paroissiale	Inscrit	30/09/1964
Passa	Prieuré de Monastir-del-Camp	Classé	31/12/1875
Sainte-Colombe-de-la-Commanderie	Eglise	Inscrit	02/11/1972
Thuir	Villa Palauda	Partiellement inscrit	02/10/2009
Thuir	Monument aux morts de la guerre de 1914-1918	Inscrit	18/10/2018
Thuir	Caves Byrrh (parties publiques)	Inscrit	11/03/2020

Source : Atlas du patrimoine, 2024

## » Les périmètres délimités des abords de Monuments Historiques

Depuis la loi solidarité et renouvellement urbain de 2000, les servitudes automatiques des 500 mètres peuvent être transformées en « périmètre délimité des abords » (PDA). Ce nouveau périmètre tient compte des véritables enjeux paysagers et urbains autour du monument et nécessite une enquête publique avant d'être opposable aux tiers. Depuis la promulgation de la loi LCAP en juillet 2016, la notion de « co-visibilité » (COV) n'existe plus dans les périmètres délimités des abords (PDA), car les immeubles bâtis et non-bâtis y sont automatiquement classés au titre de la servitude « d'abords ». Ainsi, l'architecte des bâtiments de France donne son accord sur tous les dossiers dans ces périmètres, quelle que soit leur nature ou leur visibilité. Sur le territoire, seul le monument historique de l'église de Sainte-Marie à Camélas bénéficie d'un périmètre délimité des abords.

Exemple de périmètre délimité des abords de Monuments historiques, Brouilla



Exemple de délimitation des abords de Monuments historiques de 500m, Camélas



## 2.5.2 Un patrimoine de proximité

En plus du patrimoine remarquable, les héritages du passé sont également composés d'éléments de patrimoine vernaculaire. Ce patrimoine de proximité participe au caractère et à la qualité du cadre de vie et prend des formes variées, liées au fonctionnement des sociétés rurales. La notion de patrimoine vernaculaire renvoie à tous les éléments bâtis en lien avec les pratiques de la vie quotidienne. Ces éléments ne font pas l'objet d'une protection particulière (par exemple au titre des monuments historiques) mais pourront être identifiés et préservés au titre du PLUi.

Sur le territoire des Aspres, on retrouve majoritairement :

- Des caves viticoles, des mas, des « cortals », des anciens fours à pain, des fours à chaux, caractéristiques du patrimoine lié à l'activité humaine
- Des églises, des chapelles, des châteaux renvoyant au patrimoine religieux et défensif
- Des dolmens, des grottes, relevant du patrimoine archéologique



Caves Byrrh, Thuir (c) Inventaire général Région Occitanie



Chapelle de la Pietat, Thuir (c) Université de Perpignan Via Domitia, laboratoire CRESEM



Église Saint-Julien-et-Sainte-Basilisse, Villemolaque

### ENJEUX 2.5 :

- La préservation et valorisation des sites patrimoniaux
- La requalification des bâtis ayant une valeur patrimoniale mais actuellement vacants
- La valorisation des bâtis vernaculaires, qui connaissent un taux de vacance non négligeable

## Pour résumer | Un socle générateur de paysages

### Atouts

Une agriculture qui organise et structure les paysages : vergers, maraîchage, canaux d'irrigation, vignes.

Des sites bâtis remarquables aux silhouettes notables, supports d'activités touristiques : Thuir, Calmeilles, Oms, Castelnou, etc.

Des conditions d'ensoleillement favorables au développement photovoltaïque dans le secteur de la plaine, permettant de couvrir une part non négligeable des besoins en électricité par une production renouvelable.

### Faiblesses

La déprise agricole entraînant l'enfrichement des parcelles et la fermeture des paysages.

Le mitage des pentes boisées sous la forme d'une urbanisation diffuse (Tordères, Llauro, Oms, Montauriol).

L'enrésinement des massifs et la fermeture des milieux.

Des axes de circulation pouvant générer des effets de rupture dans le paysage (A9, D900, ligne ferrée).

## PRINCIPAUX ENJEUX

La régulation du mitage et de l'urbanisation diffuse sur les pentes boisées et les lignes de crête.

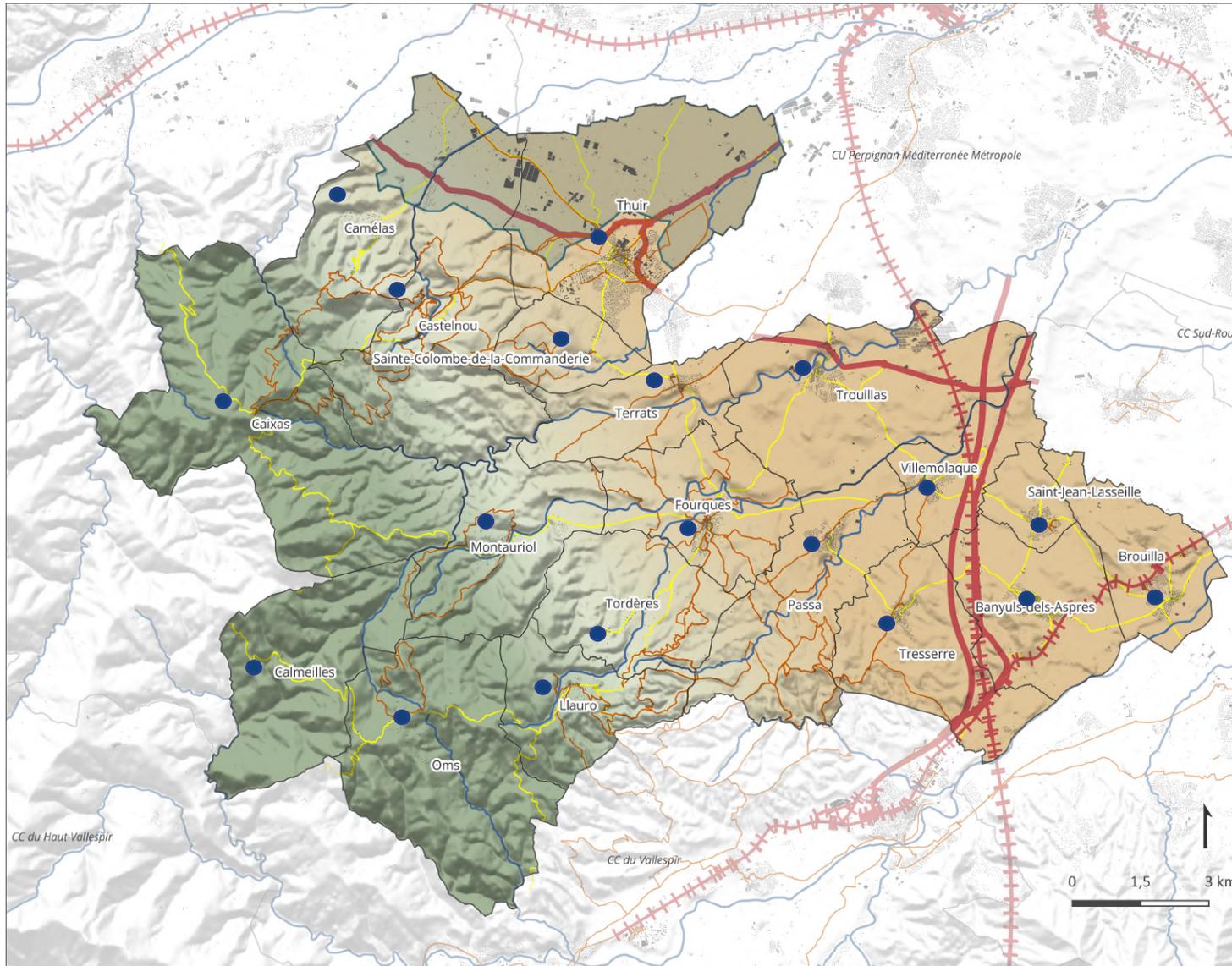
La prise en compte des impacts des projets d'aménagement depuis les points de vue et belvédères emblématiques.

La préservation d'espaces ouverts en abord des bourgs, fonds de vallée, abords de sentiers... par l'élevage, les cultures, le fauchage pour prévenir les incendies qui impactent fortement les paysages.

La planification du déploiement des ENR à l'échelle de la CC des Aspres pour une meilleure cohérence entre les enjeux : impact sur la biodiversité, les paysages mais développement nécessaire pour assurer la transition et l'indépendance énergétique du territoire.

L'accompagnement des projets d'ENR par la mise en place de projets coopératifs et citoyens, incluant communes et habitants, pour une meilleure acceptabilité et une gestion des modalités des installations.

# Synthèse cartographique | Le socle naturel, les fondements des paysages



-  Des reliefs, motifs identitaires du paysage lointain
-  ponctués de silhouettes bâties remarquables, avec une évolution de l'urbanisation
-  Des massifs forestiers, repères dans le paysage et soumis à des dynamiques d'enrésinement
-  Des contreforts dont les paysages se ferment par l'avancée des conifères au détriment des espaces pastoraux
-  Des paysages où la vigne, les vergers et les haies bocagères accompagnent les ondulations de la plaine
-  dont les paysages ont tendance à se brouiller par l'émergence de friches agricoles
-  une plaine soumise à des dynamiques d'évolution par le développement des ENR
-  Un réseau hydrographique qui entaille le socle et génère des paysages d'érosion
-  complété par un riche réseau d'irrigation gravitaire et de canaux générant des paysages uniques
-  Des axes de découverte des paysages
  -  qui permettent d'arpenter le territoire à pied ou à vélo
  -  qui marquent les paysages (D612, A9, TGV, D900)



PARTIE 2 |

# Un environnement privilégié mais fragilisé



# 1. Une ressource en eau fragile et sous pression

## 1.1. Les outils de planification et de gestion de l'eau

### Un SDAGE et 3 SAGES

Pour rappel, le réseau hydrographique est relativement simple sur le territoire et scindé en 3 bassins versants. Le territoire de la CCA est recouvert par le SDAGE Bassin Rhône-Méditerranée.

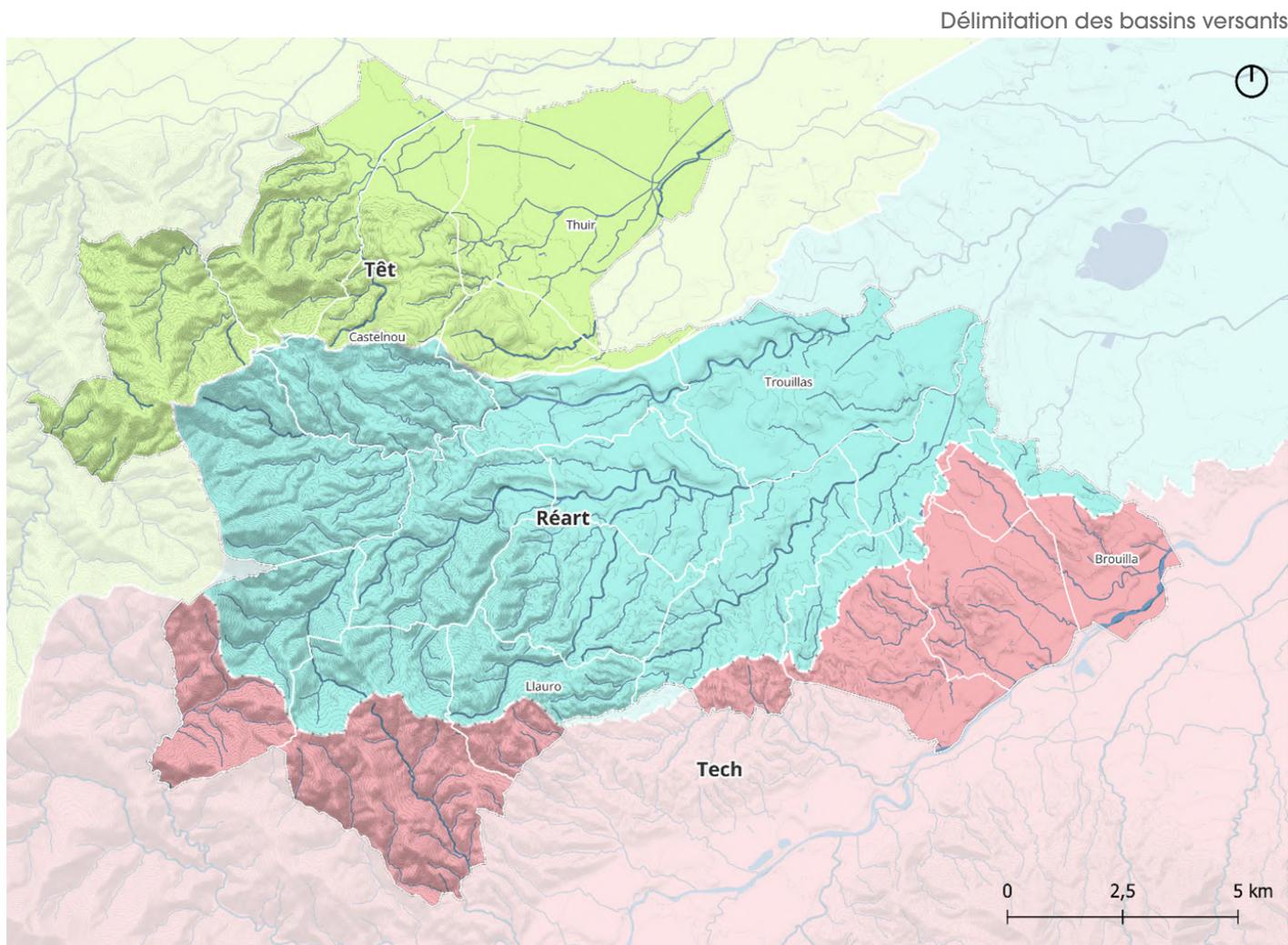
Sur le territoire des Aspres, plusieurs acteurs gestionnaires interviennent sur les milieux aquatiques à différentes échelles :

- Le Syndicat Mixte pour la protection et la gestion des nappes de la plaine du Roussillon (SMNPR), qui porte le SAGE des nappes Plio-quadernaires de la plaine du Roussillon

- Le Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Têt et Bourdigou qui porte notamment un Contrat de Rivière et un Plan de Gestion quantitative de la Ressource en Eau (PGRE)

- Le Syndicat Mixte des Bassins Versants du Réart, de ses affluents et de l'étang de Canet Saint-Nazaire

- Le Syndicat Mixte de Gestion et d'Aménagement Tech-Albères (SMIGATA), qui porte le SAGE Tech-Albères, et le Plan de Gestion quantitative de la Ressource en Eau (PGRE)



Source : SDAGE Rhône-Méditerranée. Traitement : Cittànova

### » Le SDAGE Bassin Rhône-Méditerranée

Le SDAGE Bassin Rhône-Méditerranée (2022-2027) est entré en vigueur le 18 mars 2022. Ce bassin concerne 5 régions et s'étend sur 121600 km<sup>2</sup> (20 % de la France). Sur la base des états des lieux de 2015 et 2021, l'ambition du SDAGE est d'atteindre 67.4% de cours d'eau en bon état d'ici 2027. Le SDAGE s'est fixé des objectifs pour l'eau (les orientations fondamentales), associés à des mesures (les dispositions), à mettre en place à l'échelle des bassins versants.

Le SDAGE Bassin Rhône-Méditerranée a fixé 8 orientations fondamentales :

- S'adapter aux effets du changement climatique
- Privilégier la prévention et les interventions à la source pour plus d'efficacité
- Concrétiser la mise en œuvre du principe de non-dégradation des milieux aquatiques
- Prendre en compte les enjeux sociaux et économiques des politiques de l'eau
- Renforcer la gouvernance locale de l'eau pour assurer une gestion intégrée des enjeux
- Lutter contre les pollutions, en mettant la priorité sur les pollutions par les substances dangereuses et la protection de la santé
- Préserver et restaurer le fonctionnement des milieux aquatiques et des zones humides
- Atteindre et préserver l'équilibre quantitatif en améliorant le partage de la ressource en eau et en anticipant l'avenir
- Augmenter la sécurité des populations exposées aux inondations en tenant compte du fonctionnement naturel des milieux aquatiques

Le territoire est concerné par deux SAGE : celui de la plaine du Roussillon qui englobe

tout le territoire de la Communauté de Communes des Aspres, ainsi que celui Tech-Albères au sud-est. Le périmètre des SAGE se superposent sur les communes de Banyuls-dels-Aspres, Brouilla Calmeilles et Tresserre.

### » Le SAGE Nappes de la plaine du Roussillon

Le SAGE des nappes du Roussillon a été approuvé par arrêté préfectoral le 3 avril 2020. Il concerne les communes de : Banyuls-dels-Aspres, Calmeilles, Camélas, Castelnou, Fourques, Llauro, Montauriol, Passa, Sainte-Colombe-de-la-Commanderie, Saint-Jean-Lasseille, Terrats, Thuir, Tordères, Tresserre, Trouillas, Villemolaque.

Sa stratégie s'articule autour de six orientations stratégiques :

- Articuler préservation des nappes et aménagement du territoire pour préserver l'avenir des nappes
- Partager l'eau des nappes entre les différents usages, dans le respect de l'équilibre quantitatif
- Réguler la demande en eau par une politique d'économies volontariste
- Connaître tous les forages et faire en sorte qu'ils soient de bonne qualité
- Protéger les captages AEP, en adaptant la réponse à leur niveau de contamination
- Organiser la gouvernance pour une gestion efficace des nappes

### » Le SAGE Tech-Albère

Le SAGE a été approuvé par arrêté le 29 décembre 2017. Il correspond aux bassins versants du Tech et des fleuves côtiers

des Albères. Il concerne les communes de : Calmeilles, Tresserre, Banyuls-dels-Aspres et Brouilla.

Le SAGE définit sa stratégie en 5 grands enjeux :

- Atteindre un équilibre quantitatif durable garantissant la pérennité des usages et les besoins des milieux
- Restaurer ou préserver le bon fonctionnement des milieux aquatiques en intégrant les usages
- Préserver voire restaurer la qualité de l'eau pour protéger la santé et la biodiversité aquatiques
- Développer une stratégie de gestion intégrée du risque d'inondation pour répondre aux impératifs de sécurité en veillant au bon fonctionnement des milieux
- Adapter la gouvernance pour permettre aux acteurs locaux de mieux répondre aux enjeux du bassin

### » Zoom sur les SAGE

Les SAGE constituent des documents de planification et de gestion de l'eau à une échelle adaptée pour les actions territoriales et correspondant à une unité hydrographique cohérente. Ces programmes d'actions doivent être en compatibilité avec le SDAGE. Le SAGE est un document élaboré par les acteurs locaux (élus, usagers, associations, représentants de l'Etat...) réunis au sein de la commission locale de l'eau (CLE). Ces acteurs locaux établissent un projet pour une gestion concertée et collective de l'eau et fixent des objectifs généraux d'utilisation, de mise en valeur, de protection quantitative et qualitative de la ressource en eau.

## Les études en cours

Trois études prospectives sont en cours sur le territoire, complémentaires et menées en coordination.

### *tech albères* Eau'rizon 2070

Eaurizon 2070 est un projet stratégique initié par les syndicats mixtes des bassins versants des Pyrénées-Orientales : Agly, Têt, Tech, Réart, Sègre. Il vise à anticiper et planifier la gestion durable des ressources en eau à l'horizon 2070. Face aux défis climatiques, à la raréfaction de l'eau et aux besoins croissants des usagers, le projet a pour objectif de mettre en place des mesures pour sécuriser l'approvisionnement en eau, préserver les milieux aquatiques et renforcer la résilience des territoires. Eaurizon 2070 promeut l'innovation dans la gestion de l'eau, l'adaptation des pratiques agricoles et urbaines, et la coopération entre acteurs locaux pour une gestion partagée et durable de cette ressource.

Eaurizon 70 est actuellement à la phase de diagnostic et propose d'ores et déjà un état des lieux territorial sur diverses thématiques : climat et sécheresses, inondations, eaux superficielles, eaux souterraines, milieu aquatique, agriculture, aménagement et eau potable...

Des tables rondes et ateliers de concertation ont déjà été organisés pour partager ces premiers résultats et élaborer des solutions d'adaptation. Ces efforts de concertation se poursuivront en 2024 et 2025, impliquant divers acteurs comme les élus, les associations, et les acteurs économiques. Le projet vise à construire des scénarios prospectifs pour mieux comprendre les futurs possibles et identifier des stratégies d'adaptation au changement climatique pour chaque bassin versant.



Le Schéma directeur des eaux brutes agricoles (SDEBA) des Pyrénées-Orientales est un travail prospectif débuté en 2023 et porté par la Chambre d'agriculture des Pyrénées orientales. Il poursuit un double objectif : fournir une liste d'actions permettant à l'agriculture de se maintenir, en adaptant les pratiques mais aussi les systèmes d'exploitation agricoles au changement climatique, mais également, en construisant un schéma directeur de projets et d'aménagements hydrauliques.

Le SDEBA est constitué de plusieurs phases de travail, réalisées au cours des années 2024 et 2025 :

- Un état des lieux approfondi de l'agriculture du département

- Des diagnostics de vulnérabilité au changement climatique
- Un inventaire des leviers agronomiques permettant une gestion optimale de l'eau dans les exploitations et filières, adaptés à nos petites régions.
- Des ateliers se tiendront dans chaque petite région.

Enfin, "Nappes 2070" est une étude des nappes plio-quaternaires, menée par le Syndicat Mixte des Nappes de la Plaine du Roussillon.

## 1.2 L'état des masses d'eau sur le territoire

### » Les masses d'eau souterraine du territoire

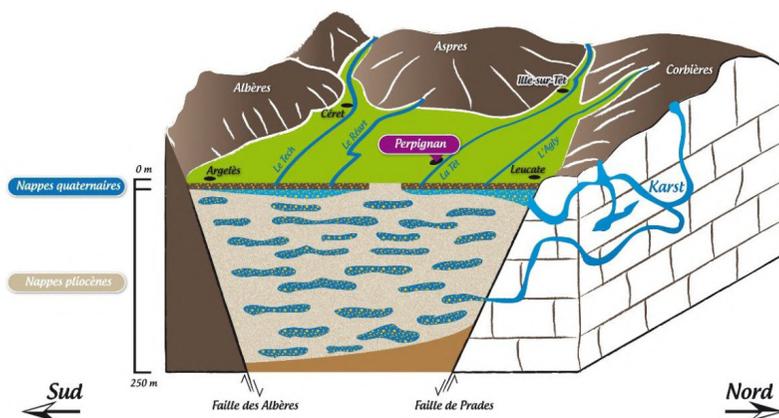
Les nappes phréatiques du territoire sont localisées à faible profondeur et sont en grande partie alimentées par les eaux superficielles. Le SDAGE 2022-2027 du bassin Rhône-Méditerranée identifie quatre masses d'eau, comme suit :

- Multicouche pliocène du Roussillon (libellé FRDG243), nommée « Pliocène » ou « nappes pliocènes » ;
- Alluvions quaternaires du Roussillon (libellé FRDG351), nommé « Quaternaire » ou « nappes quaternaires » ;
- Domaine plissé Pyrénées axiales dans le BV de la Têt et de l'Agly (libellé FRDG615) ;
- Domaine plissé Pyrénées axiales dans le BV du Tech, du Réart et de la côte Vermeille (libellé FRDG61).

Les nappes du Quaternaire du Roussillon se trouvent au niveau des principaux cours

d'eau : Agly, Têt, Réart aval, Tech. La nappe du Quaternaire est une nappe libre, elle n'est donc pas protégée par une formation imperméable. Ces eaux peuvent alors plus facilement être polluées par les activités humaines. Son niveau d'eau est stable et est une ressource majeure d'enjeu départemental à régional pour l'alimentation en eau potable. Elle est en grande partie directement alimentée par les eaux superficielles (pluie, cours d'eau, canaux).

Les nappes du Pliocène se trouvent au niveau de sables pliocènes d'origine marine et continentale, situés sur tout le bassin sédimentaire du Roussillon. Les nappes du Pliocène sont captives et profondes (250 mètres) et recouvrent ensemble de la plaine du Roussillon. Leur niveau ne cesse de descendre au fil des ans et pourtant, cette masse d'eau est considérée comme la ressource majeure d'enjeu départemental à régional pour l'alimentation en eau potable et l'agriculture diversifiée de la plaine.



Coupe schématique des nappes souterraines.

Source : SAGE Plaine du Roussillon.

### » Des masses d'eau souterraines avec des pollutions très localisées

Afin de classer l'état des masses d'eau souterraine, le SDAGE Bassin Rhône-Méditerranée évalue l'état chimique. L'évaluation de l'état chimique des eaux souterraines à la station consiste à déterminer, pour un ensemble de polluants (nitrates, pesticides, polluants d'origine industrielle, produits pharmaceutiques...), ils sont constatés des dépassements de la valeur seuil national (ou norme de qualité européenne ou valeur seuil bassin lié au fond hydrogéochimique). Deux valeurs caractéristiques sont calculées (moyenne des moyennes annuelles et fréquence de dépassement des concentrations) puis comparées aux différentes valeurs seuils existants. Cette évaluation conduit à deux états possibles : bon état ou état médiocre.

L'ensemble des masses d'eaux souterraines est globalement en bon état chimique. En revanche, des pollutions sont observées localement. Dans les nappes de Pliocène, on retrouve des traces de pesticides de type herbicides à Trouillas et à Thuir mais les mesures ne dépassent pas les limites de qualité.

Les nappes souterraines sont également polluées par les nitrates localement. A ce titre, l'arrêté préfectoral du 21 février 2017 classe les communes de Thuir et Saint-Jean-Lasseille comme des zones vulnérables aux nitrates d'origine agricole. A noter que la baisse quantitative des nappes augmente le risque de transfert et de migration des pollutions.

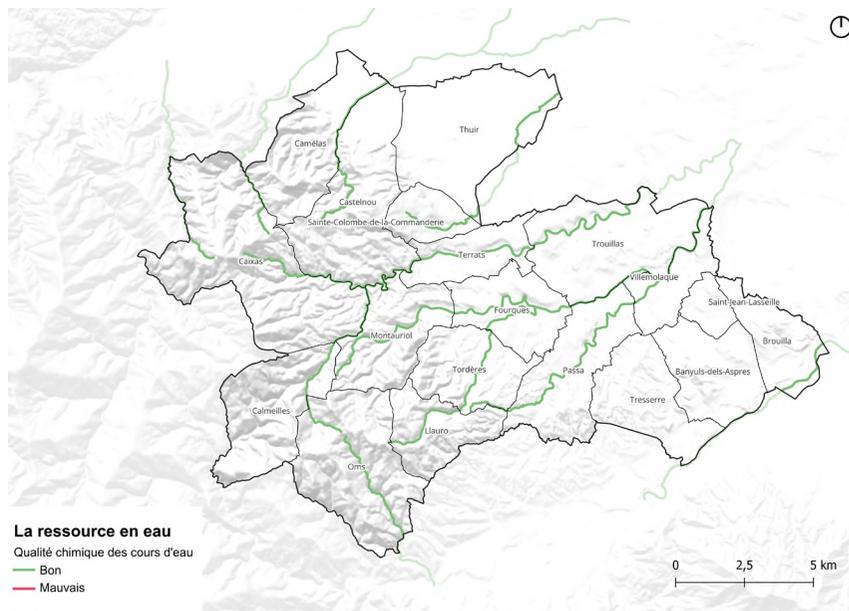
## » Des masses d'eau rivières en mauvais état écologique

En 2021, les analyses réalisées dans le cadre de l'élaboration du SDAGE soulignent un état écologique des eaux superficielles, donc de surface, globalement moyen sur le territoire. Le territoire présente 2 masses d'eau en très bon état écologique et possède ensuite :

- 1 masse d'eau présentant un état écologique « bon »
- 5 masses d'eau présentant un état écologique « moyen »
- 2 masses d'eau présentant un état écologique « médiocre »

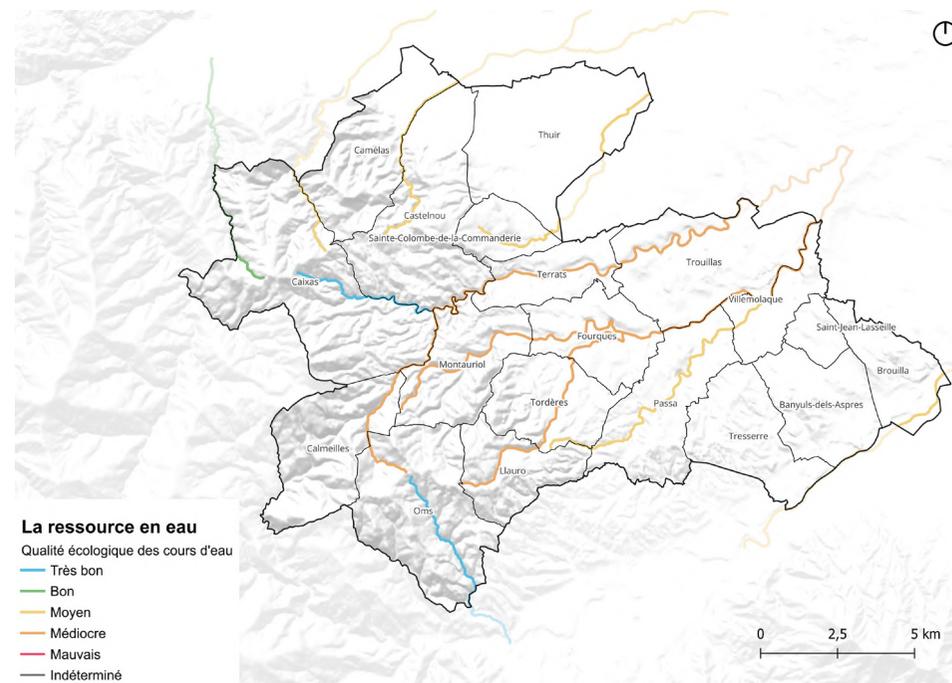
Sur le territoire des Aspres, les principales causes de dégradation de l'état des eaux superficielles sont la contamination par les pesticides et l'eutrophisation des milieux liée à la présence de nitrates et de phosphates. Ces dégradations sont accentuées par un déficit quantitatif de la ressource en eau. En effet, le niveau bas des nappes diminue la dilution des pollutions.

En revanche, la totalité des cours d'eaux de la Communauté de Communes des Aspres sont en bon état chimique.



① Etat chimique des masses d'eau rivières sur le territoire, 2021

Etat écologique des rivières.



Source : données SDAGE bassin Rhône-Méditerranée 2022-2027

①

Tableau des états écologiques et chimiques des masses d'eau souterraines

Code	Libellé	Etat chimique 2021	Etat quantitatif 2021
FRDG243	Multicouche pliocène du Roussillon	Bon	Médiocre
FRDG351	Alluvions quaternaires du Roussillon	Bon	Bon
FRDG614	Domaine plissé Pyrénées axiales et alluvionnaires dans le BV du Sègre (district Ebre)	Bon	Bon
FRDG617	Domaine plissé Pyrénées axiales dans le BV du Tech, du Réart et de la côte Vermeille	Bon	Bon

Tableau des états écologiques et chimiques des masses d'eau rivières.

Code	Libellé	Etat écologique	Pressions (impact moyen dont l'effet est localisé à fort, susceptible de déclasser l'état de la masse d'eau)	Etat chimique
FRDR10881	Rivière de Passa	Moyen	Pollutions par les nutriments agricoles et pesticides	Bon
FRDR10986	Ruisseau le Gimeneill	Bon		Bon
FRDR11204	Rivière la Comelade	Moyen	Pollution par les pesticides	Bon
FRDR11214	Ruisseau de Fontcouverte	Très bon		Bon
FRDR11236	Ruisseau l'Adou	Moyen	Pollution par les pesticides et les substances toxiques (hors pesticides)	Bon
FRDR11302	Le Riucerdà	Très bon		Bon
FRDR11808	Rivière l'Ille	Médiocre	Pollutions par les nutriments urbains et industriels	Bon
FRDR11987	Ruisseau du Soler	Moyen	Altération de la continuité écologique, de la morphologie et du régime hydrologique, pollutions par les pesticides, prélèvements d'eau	Bon
FRDR232a	La Canterrane et Réart de sa source à la confluence avec la Canterrane	Médiocre	Altération de la morphologie, pollutions par les nutriments urbains, industriels et par les pesticides	Bon
FRDR234a	Le Tech du Ravin de Molas au Tanyari	Moyen		Bon

Source : données SDAGE bassin Rhône-Méditerranée 2022-2027.

## 1.3 La ressource en eau potable

La Communauté d'agglomération des Aspres exerce la compétence eau potable en maîtrise d'ouvrage, comprenant la production et distribution de l'eau : aménagement et gestion des réseaux collectifs et des équipements de collecte et de distribution de l'eau (forages, station de surpression et de relevage). Elle en a confié l'exploitation à un fermier : La SAUR.

L'eau potable en quelques chiffres :



**15 ouvrages de prélèvement**, dont seuls 13 sont exploités  
14 stations de production



**103 974 m3 exportés**, soit -35.37% par rapport à 2022.



**2 039 266 m3 produits** en 2023, soit -5.41% par rapport à 2022.

**99.1% de conformité** sur les paramètres biologiques et physico-chimiques.



**61,73 % en moyenne de rendement** en 2023, contre 66.29 % en 2022. D'importantes pertes d'eau : 67 m3/km/j en 2023)

Ouvrages de prélèvements pour la ressource en eau potable.

Ressource	Utilisation
Banyuls - Salita Est	Oui
Banyuls - Ravin de la Garrigue	Non
Brouilla	Oui
Caixas Fontcouverte	Oui
Caixas St Marc - Can Malet	En secours
Caixas - source Veinat Joan Père	Non
Caixas - source de Roque Jalère	En secours
Terrats Village	Oui
Trouillas	Oui
Thuir lavoir	Oui
Mas Ripoll P1	Oui
Mas Ripoll P2	Oui
Mas Ripoll Forage	Oui
Fourques - La Clave	Oui
Fourques - La Clave	Oui



**97 m3/an/habitant de consommation moyenne** annuelle par abonné, contre 97,6 m3 (2021).

Moyenne nationale à 54 m3/an/hbt.

Un Schéma Directeur d'alimentation en Eau Potable approuvé en 2013 définit, à l'horizon 2040, les travaux de rénovation du réseau et des équipements à réaliser pour assurer le bon fonctionnement du Service Public d'Eau Potable.

### » La qualité de l'eau potable

Le bilan 2023 de l'Agence Régionale de Santé (ARS) sur la qualité de l'eau potable sur le territoire fait état d'une qualité globalement bonne avec une conformité de 100% pour les analyses bactériologiques conformes et 99.1% pour les analyses physico-chimiques.

La protection de la ressource en eau est une priorité pour la production d'eau potable. 12 captages d'eau destinés à la consommation d'eau potable et leurs périmètres de protections (rapprochés et éloignés) sont présents sur le territoire.

On distingue 3 types de périmètres :

- le périmètre de protection immédiate, instauré autour du point de prélèvement d'eau pour les terrains à acquérir en pleine propriété

- le périmètre de protection rapprochée, celui à l'intérieur duquel peuvent être interdits ou réglementés toutes sortes d'installations, travaux, activités, dépôts, ouvrages, aménagement ou occupation des sols de nature à nuire directement ou indirectement à la qualité des eaux

- et le périmètre de protection éloignée, à l'intérieur duquel peuvent être réglementés ces installations, travaux, activités, dépôts, ouvrages, aménagement ou occupation des sols de nature à nuire directement ou indirectement à la qualité de l'eau. Le recours au périmètre de protection rapprochée et éloignée n'est pas systématique.

Une partie du territoire est classée en zone de répartition des eaux (ZRE), c'est le cas de l'aquifère pliocène et les nappes quaternaires. Une zone de répartition des eaux se caractérise par une insuffisance chronique des ressources en eau par rapport aux besoins des usagers. La désignation en ZRE impose une gestion particulièrement stricte des ressources en eau, limitant les prélèvements afin de garantir un équilibre entre la disponibilité des nappes et les besoins des différents usagers.

Zone de Répartition des Eaux (ZRE)





## » Le syndicat des nappes du Roussillon

Parmi ses missions, le syndicat des nappes du Roussillon suit en temps réel les niveaux des nappes souterraines grâce à un réseau de capteurs. Sur le territoire, deux piézomètres à Terrats et Trouillas permettent de suivre le niveau et la qualité des nappes pliocènes. Le piézomètre de Terrats nous montre que les moyennes mensuelles enregistrées actuellement (dernière mesure en date : 15 mai 2024) sont en chute depuis janvier 2023 dans le secteur Aspres-Réart. Cette chute piézométrique est conséquente et continue depuis les années 1990.

Ce relevé s'inscrit également dans un contexte de dégradation globale de l'état quantitatif des nappes pliocènes dû à l'augmentation constante des prélèvements et le cumul des déficits pluviométriques de 2021, 2022 et 2023.

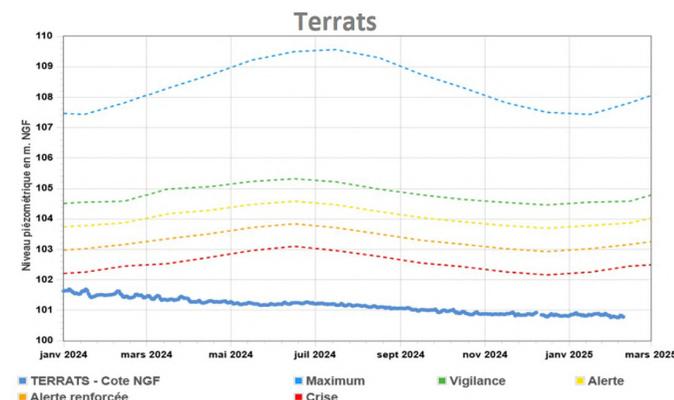
Les précipitations du mois de mars 2022 ont permis une remontée généralisée des niveaux piézométriques, toutefois la situation s'est progressivement dégradée sur toutes les unités de gestion des nappes du Roussillon, avec l'atteinte des niveaux de crise dans la quasi-totalité des piézomètres en 2023.

Par ailleurs, les prélèvements sont trop importants au regard de la ressource en eau dispo-

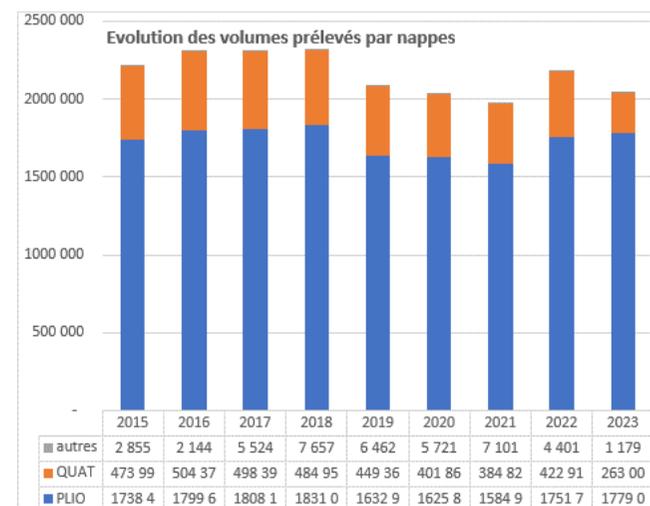
nible, particulièrement durant la période estivale. Ainsi, le pliocène est en crise avec des records historiquement bas atteints sans signe de remontée (alimentée par les cours d'eau de la Canterrane et du Réart à sec depuis 3 ans)

Le **PGRE des nappes de la Plaine du Roussillon** a été validé par la CLE en juillet 2019 et vise à assurer une gestion durable et équilibrée des nappes plio-quaternaires. Il fixe comme objectifs principaux :

- Stabiliser et reconstituer les niveaux des nappes, en particulier celles du Pliocène, en définissant des volumes prélevables par unité de gestion.
- Assurer un suivi régulier des niveaux piézométriques à l'aide de 16 piézomètres de référence, avec pour cible de maintenir les niveaux au-dessus du seuil d'alerte statistique 8 années sur 10
- Mettre en place des mesures de restriction en cas de dépassement des seuils de vigilance, conformément à l'arrêté-cadre "sécheresse"



Graphique des relevés du piézomètre 95/P21B sur la commune de Terrats, avril 2025 (Syndicat mixte des Nappes de la plaine du Roussillon, 2025)



Evolution des volumes prélevés par nappes par la CC des Aspres (Source : Syndicat mixte des Nappes de la plaine du Roussillon)



## » Le Syndicat Mixte de la Têt Bassin Versant

Le bassin versant de la Têt a été identifié par le SDAGE comme un territoire en déséquilibre quantitatif. Le bassin versant de la Têt est soumis à des périodes hydrologiques contrastées : d'une part, les hautes eaux, qui se produisent au printemps lors de la fonte des neiges dans les zones montagneuses, et à l'automne lors des épisodes de pluies abondantes caractéristiques du climat méditerranéen. Ces périodes sont marquées par des crues qui augmentent significativement le débit des cours d'eau. D'autre part, les basses eaux surviennent principalement en été, entraînant une diminution importante des débits et une pression accrue sur les ressources en eau disponibles.

Deux barrages majeurs influencent ce régime hydrologique : le barrage des Bouillouses, situé dans le secteur du Capcir et le barrage de Vinça (hors périmètres). Ces ouvrages de retenue sont essentiels pour la gestion des ressources en eau, mais ils accentuent également la variabilité des débits saisonniers, en permettant le stockage de l'eau lors des périodes de crue et sa libération contrôlée pour répondre aux besoins d'irrigation et de consommation durant les périodes plus sèches.

**Le Plan de Gestion de la Ressource en Eau (PGRE) du bassin versant de la Têt** porte sur la gestion quantitative de l'eau sur la période



Source : Bassin versant de la Têt

2019-2021. Le PGRE a été prolongé jusqu'en 2024 pour poursuivre les efforts engagés. Il montre que où les prélèvements d'eau ont un impact important sur l'équilibre quantitatif au niveau des secteurs de Prades et à l'aval du barrage de Vinça. L'un des principaux objectifs est d'encourager les économies d'eau, notamment dans le secteur agricole, en appuyant les porteurs de projets dans la mise en œuvre de programmes d'actions.

### **Le Syndicat Mixte est porteur également d'un PAPI et d'un Contrat de Rivière Têt Bourdigou sur la période 2017-2022.**

Le contrat de rivière a mis en évidence des enjeux sur la qualité des eaux (pollutions localisés), des enjeux très forts sur la gestion quantitative et la conservation des fonctionnalités naturelles du cours d'eau. Il fixe comme principaux objectifs de :

- Préserver et restaurer les milieux aquatiques
- Améliorer la qualité de l'eau
- Partager et sécuriser la ressource en eau : en lien avec le Plan de Gestion de la Ressource en Eau (PGRE).
  - Réduire la vulnérabilité aux inondations : en intégrant les actions du PAPI.
  - Sensibiliser et mobiliser les acteurs locaux



### » Le Syndicat Mixte des Bassins Versants du Réart, de ses affluents et de l'Etang de Canet-St Nazaire

La principale rivière du bassin est le Réart, qui fonctionne comme un oued : à sec la plupart du temps, il se transforme en torrent violent lors de fortes pluies. , le bassin versant du Réart possède un régime hydrologique pluvial méditerranéen, caractérisé par de pluies concentrées et intenses en automne et au printemps lors d'épisodes orageux et des étés très secs qui expliquent le phénomène d'Oued.

Le bassin fonctionne avec un PAPI et un contrat de bassin versant. Le "Contrat de Bassin Versant" est une démarche sur 6 ans sur la période 2017-2022 de restauration, de valorisation et de gestion de la ressource en eau et des milieux aquatiques à l'échelle du bassin versant. Il permet de :

- Restaurer les milieux aquatiques : travaux de renaturation des cours d'eau, gestion de la ripisylve, etc.
- Améliorer la qualité de l'eau : réduction des pollutions diffuses et ponctuelles.
- Partager la ressource en eau : coordination entre les différents usages (agriculture, eau potable, loisirs, etc.).



### » Le bassin du Tech-Albères

Le bassin versant du Tech possède un régime pluviométrique nival méditerranéen caractérisé par deux périodes d'étiage (ou de basses eaux). L'été lorsque le climat est sec et l'hiver où la ressource en eau est « stockée » sous forme de neige et de glace sur les sommets. Le printemps et l'automne sont considérés comme des périodes de hautes eaux principalement à cause de la fonte des neiges et des orages. Ainsi, le bassin versant du Tech présente une grande variabilité des débits, avec des périodes d'étiage sévères, accentuées par le changement climatique.

#### **Le Plan de Gestion de la Ressource en Eau (PRGE) du bassin versant du Tech Albères**

sur la période 2018-2021, prolongé jusqu'en 2024, fait également état des lieux de l'état quantitatif des cours d'eau du bassin versant. Il révèle un déficit quantitatif significatif, dû notamment aux prélèvements en eau qui dépassent la capacité de renouvellement naturel des ressources. Par ailleurs, le manque d'infrastructures adaptées pour stocker l'eau en période de surplus limite la capacité à répondre aux besoins en période de pénurie. Enfin, des lacunes existent dans la connaissance précise des volumes prélevés et des besoins réels.

## 1.4 Les pressions sur la ressource en eau

Les eaux souterraines servent principalement à l'irrigation des cultures, notamment durant la période estivale, à des usages privés ainsi qu'industriels (fabrication de spiritueux). Les principaux usages sont :

- L'agriculture pour l'irrigation des cultures (vergers, maraîchage, vignes).
- Les particuliers pour les usages du jardin voire de la maison et parfois le remplissage des piscines
- Les usages communaux hors alimentation en eau potable (nettoyage voiries, arrosages espaces verts)
- Les industriels, peu nombreux mais gros utilisateurs pour alimenter les différents procédés

Autrement, plusieurs milliers de forages sont présents sur le territoire notamment pour puiser de l'eau dans les nappes faciles d'accès. La déclaration des ouvrages agricoles, domestiques ou des entreprises reste faible. Ces prélèvements demeurent alors encore méconnus, malgré un effet cumulatif potentiellement très important.

### » Des canaux d'irrigation essentiels pour la gestion de la ressource en eau

Le territoire profite d'un vaste réseau d'irrigation et forme un maillage de canaux. Ils sont majoritairement dotés d'un fonctionnement gravitaire, historiquement dédiés à un usage agricole pour irriguer les cultures ou faire fonctionner des moulins ou des forges.

Ces canaux sont gérés et entretenus en

grande partie par les Associations Syndicales Autorisés (ASA), mais aussi des communes ou des propriétaires privés (Source : Eau'rizon 2070). Ces canaux prélèvent dans les eaux superficielles et sont utiles à :

- L'irrigation des terres agricoles, des jardins et potager, des activités d'élevage et d'arboriculture ;
- L'évacuation des eaux de pluies ;
- La réserve d'eau contre les incendies ;
- La recharge artificielle des nappes.

L'absence de dispositifs de comptage des prélèvements par les canaux constitue un des freins à une gestion quantitative efficace de la ressource. Ce manque de données tend toutefois à être progressivement comblé par la mise en place d'équipements de mesure comme les échelles limnimétriques et les compteurs automatisés. Il convient enfin de préserver, de sécuriser, de moderniser et d'étendre ce réseau de canaux. Enfin, une interconnexion des réseaux hydrauliques pourrait être réfléchi. Un projet d'irrigation des vignes est justement en cours de réflexion sur les communes de Thuir, Ste Colombe la Commanderie, Terrats et Trouillas/Fourques. Ce projet comprendrait la création de deux retenues, d'un pompage dans le canal de Thuir pour le remplissage des retenues et la création d'un réseau d'irrigation.

### » Une pression sur l'eau qui s'accroît et questionne les usages futurs

Compte-tenu du climat pluvio-nival méditerranéen du territoire et des épisodes de sécheresse

de plus en plus intenses, un arrêté préfectoral (version en vigueur en date du 24/05/2023) a été mis en place pour restreindre ou interdire les prélèvements d'eau. Depuis 2022, la sécheresse persistante sur le département met en lumière une situation de plus en plus critique : les périodes d'étiage sont plus longues, les assecs plus fréquents, notamment sur les petits cours d'eau. Si cette tendance est ancienne, elle s'est nettement accentuée au cours de la dernière décennie.

Le changement climatique modifie les régimes hydrologiques : la pluviométrie devient plus irrégulière, avec des épisodes pluvieux intenses, suivis de longues périodes sèches. En parallèle, l'élévation des températures accentue l'évapotranspiration, entraîne des pertes en eau dans les sols et augmente les besoins hydriques des plantes. Ces dynamiques entraînent une demande accrue pour les cultures déjà irriguées, mais aussi pour des cultures historiquement non irriguées, telles que la vigne.

La raréfaction de la ressource en eau pourra induire des périodes d'étiage plus conséquentes et une dégradation de la qualité de l'eau, mais aussi des tensions entre usages agricoles, domestiques et touristiques, notamment pour l'accès à l'eau potable pendant les périodes estivales.

Si le PLUi n'a pas vocation à remplacer les SAGE et les SDAGE sur la gestion qualitative et quantitative, il doit être compatible avec ceux-ci.

## 1.5 Le traitement de eaux usées

### » L'assainissement collectif

La CCA gère la collecte, le transport et le traitement des eaux usées via l'assainissement collectif.



**15 stations d'épuration (STEP).**

**11 456 abonnés en 2023**



contre 11 242 en 2022, soit une augmentation de 1.59 %.

Un schéma directeur des systèmes d'assainissement collectif de la Communauté de Communes des Aspres est aujourd'hui en cours de réalisation et sera finalisé en 2026.

Tableau de la conformité des capacités des stations de traitement des eaux usées de la CC des Aspres

STEU	Capacité nominale (EH)
Banyuls-dels-Aspres	3400
Brouilla	1500
Calmeilles	150
Camélas-Castelnou	900
Fourques	1833
Llauro	600
Oms	315
Saint-Jean-Laseille	1300
Thuir	25000
Tresserre	1220
Trouillas	4000
Villemolaque -Passa	5000
	45 218

Source : données 2023, portail sur l'assainissement collectif

La capacité de traitement en équivalent habitant (EH) est défini dans la Directive européenne ERU du 21 mai 1991 et dans l'article R2224.6 du CGCT. C'est une unité de mesure de la pollution moyenne rejetée par un habitant et par jour.

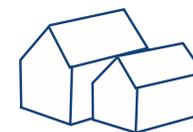
D'une manière générale, les STEP sont en majorité récentes et ne présentent pas d'enjeux majeures.

### » L'assainissement non collectif

L'assainissement non-collectif est géré par la mise en place d'un service public d'assainissement non collectif : le SPANC66. Le SPANC a en charge la réalisation de deux missions principales :

- 1** Le contrôle de conception et de réalisation des installations neuves. Ainsi, lors d'une demande de permis de construire ou de réhabilitation d'une installation existante, un avis favorable sur le système proposé doit être obtenu avant réalisation des travaux.
- 2** La réalisation du diagnostic de l'existant et du contrôle de bon fonctionnement des installations en place.

**1 095** installations d'assainissement non collectif en 2023



Au 31/12/2023, le bilan des installations fait un état des lieux de :

- 622 installations conformes
- 367 installations non conformes sans délai de travaux
- 106 installations non conformes avec un délai de travaux 4 ans

## » La gestion des eaux pluviales

Les eaux pluviales désignent les eaux de toiture et les eaux de ruissellement. L'article L.2224-10 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) impose aux collectivités ayant la compétence en assainissement collectif, de définir, après étude préalable, les zones d'assainissement collectif, les zones relevant de l'assainissement non-collectif et les zones concernées par la gestion d'eaux pluviales (3° et 4°).

Plus précisément :

Il en résulte que la réalisation d'un zonage fluvial est à réserver aux zones à enjeux, là où il s'avère nécessaire de mettre en œuvre des actions en faveur de la gestion des eaux pluviales et de ruissellement.

3° Les zones où des mesures doivent être prises pour limiter l'imperméabilisation des sols et pour assurer la maîtrise du débit et de l'écoulement des eaux pluviales et de ruissellement

4° Les zones où il est nécessaire de prévoir des installations pour assurer la collecte, le stockage éventuel et, en tant que de besoin, le traitement des eaux pluviales et de ruissellement lorsque la pollution qu'elles apportent au milieu aquatique risque de nuire gravement à l'efficacité des dispositifs d'assainissement. » (Art. L.2224-10 CGCT).

La commune de Thuir est équipée d'un Schéma Directeur des Eaux pluviales, révisé en 2018.

Afin de permettre une urbanisation sans impacter la gestion hydraulique, la commune envisage des travaux d'amélioration de son réseau : remplacer certains conduits, recalibrer des fossés, créer de nouveaux exutoires, voir déployer des zones d'expansion des crues.

### ENJEUX :

- La reconquête de la qualité écologique des rivières
- La définition un projet de développement compatible avec la disponibilité de la ressource en eau potable
- L'amélioration de la gestion quantitative de la ressource en eau (amélioration des réseaux, sensibilisation des usagers)
- L'anticipation des effets du changement climatique sur la ressource en eau disponible
- Le maintien des efforts fournis sur la gestion et le traitement des eaux usées

# Pour résumer | Une ressource en eau fragile et sous pression

## Atouts

un maillage cours d'eau canaux existant à moderniser et mobiliser

Une mobilisation des acteurs locaux sur la question de la gestion de la ressource en eau avec Eaurizon 2070, Nappes 70 (Syndicat des Nappes) ou le SDEBA (Schéma d'Eaux Brute Agricole- Chambre d'Agriculture<sup>66</sup>)

Le réseau d'assainissement apparaît performant

## Faiblesses

Des nappes pliocènes en très fortes tensions et déficits structurels et des records bas historiques depuis 2023, une ressource superficielle Têt en déficit structurel

Un contexte de changement climatique prégnant d'aridification globale du climat sur le secteur

Des années sèches intenses, étendues et prolongées qui se succèdent et entraînent une tension sur les milieux et des restrictions d'usages

Des pollutions, très localisées, dans les masses d'eau souterraine

## PRINCIPAUX ENJEUX

L'anticipation de la raréfaction de la ressource en eau, avec des périodes de sécheresse plus nombreuses et une multitude d'usages à gérer.

La poursuite des économies d'eau et l'amélioration des rendements des réseaux d'irrigation.

La répartition de la ressource entre les différents besoins, voir une priorisation des usages, au regard de la croissance démographique à l'œuvre, des souhaits de développement touristique et d'accueil d'activités économiques.

La gestion des secteurs urbanisés qui sont en assainissement collectif pour limiter les impacts sur l'environnement.

L'amélioration de l'état écologique des rivières, en encadrant les sources de pollution et en anticipant les étiages.

La gestion des eaux pluviales dans les projets d'aménagement pour préserver le cycle naturel de l'eau (précipitation, infiltration, recharge).

# 2. Des milieux naturels aux enjeux multiples

## 2.1 Un réseau de milieux exceptionnels

### 2.1.1 Un site Natura 2000

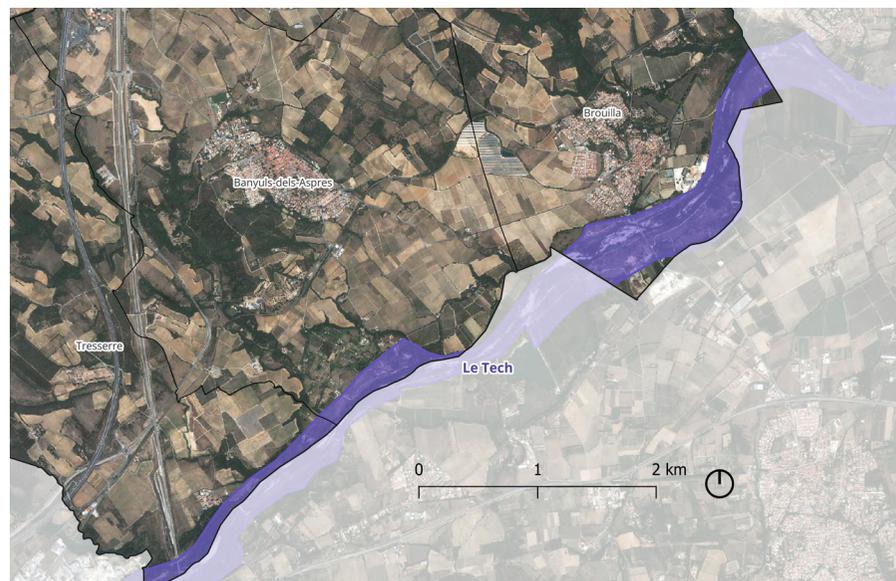
Le territoire de la CC des Aspres présente à ce jour 1 site Natura 2000, géré par le Syndicat du Tech-Albères, au titre de la Directive Habitat Faune Flore :

- Le Tech - Site FR9101478, Tresserre, Banyuls-dels-Aspres, Brouilla. 1462 hectares.

Ce site correspond au cours d'eau du Tech et ses abords. Le Tech fleuve est caractérisé par un régime torrentiel très marqué, entraînant de fortes crues lors des épisodes pluvieux qui peuvent être intenses et subis. La qualité de l'eau et les aménagements envisagés pour prémunir les lieux habités contre les crues du fleuve constituent des facteurs de vulnérabilité du site auxquels s'ajoute le développement de la fréquentation touristique sur cet axe majeur entre les stations littorales du Roussillon et la chaîne des Pyrénées.

Ce site accueille des essences d'arbres qui constituent des habitats d'intérêt prioritaire : le saule blanc, le peuplier blanc, le frêne oxyphylle et l'aulne glutineux. Le Tech est un lieu de refuge pour le Barbeau méridional (*Barbus meridionalis*) qui présente une très grande variabilité génétique dans tout le bassin versant du Tech. Il a la particularité de ne peupler que les cours d'eau méditerranéens. Le haut du bassin

est colonisé par le Desman des Pyrénées (*Galytus pyrenaicus*), une souris pourvue d'une trompe endémique pyrénéo-cantabrique, très rare dans le département. Les individus y sont isolés et leur conservation est nécessaire. Ce site est un des derniers secteurs où la Loutre d'Europe (*Lutra lutra*) est connue dans les Pyrénées-Orientales.



Le site Natura 2000 du Tech

## 2.1.2 Les sites gérés par le Conservatoire des Espaces Naturels (CEN) de la région Occitanie

Le CEN Occitanie est une association à but non-lucratif née en 2020 de la fusion des anciens CENs de Midi-Pyrénées, de Languedoc-Roussillon et de Lozère avec une mission précise : assurer la conservation à long terme des espaces naturels et des paysages les plus remarquables.

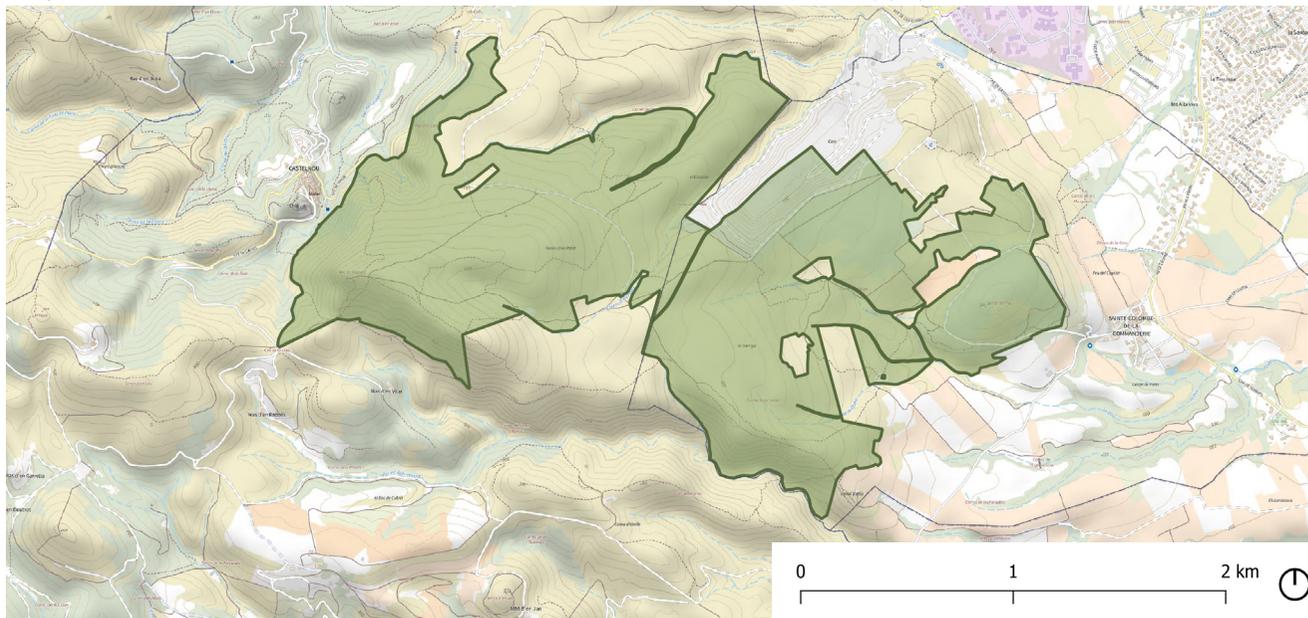
Le territoire de la CC des Aspres comprend sur son territoire 3 sites naturels protégés par le Conservatoire d'espaces naturels d'Occitanie :

- Mas d'en Mallo sur la commune de Tresserre
- Mascarell sur la commune de Castelnou
- Causse sur les communes de Castelnou et Ste-Colombe-de-la-Commanderie

Les sites sont sur un prêt à usage (convention qui délègue l'usage des terres, la gestion et le suivi au CEN), c'est-à-dire que le CEN n'a pas la maîtrise foncière du site.

Notons que le site des Causse de Castelnou et Ste-Colombe-de-la-Commanderie est également inscrits dans la ZNIEFF de type 1 des Garrigues de Castelnou.

Emprise du site des Causse à Castelnou et Ste-Colombe-de-la-Commanderie



Source : CEN, IGN. Réalisation : Cittànova.

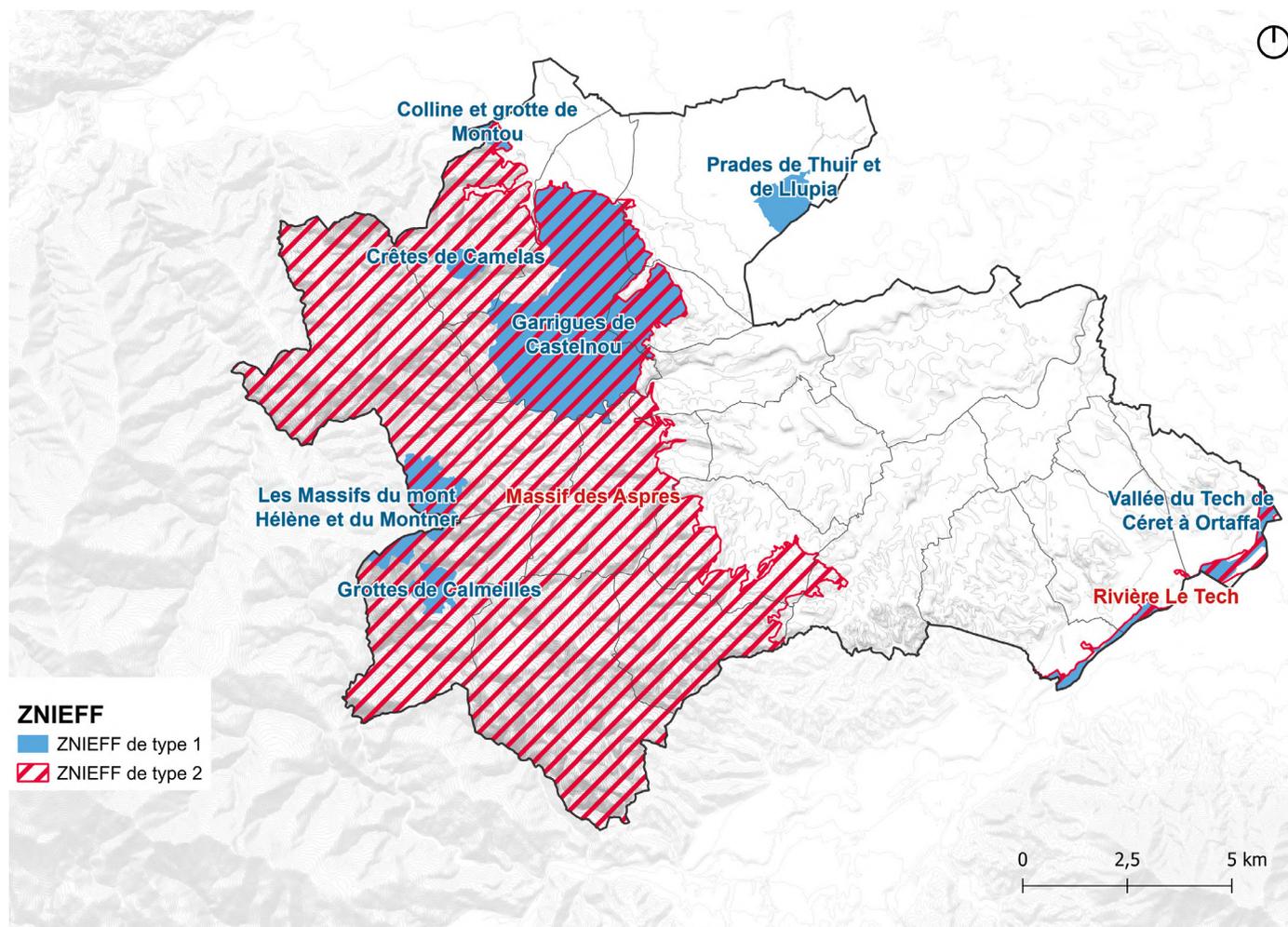
Emprise du site du Mas d'en Mallo à Tresserre



Source : CEN, IGN. Réalisation : Cittànova.

## 2.1.3 Les Zones Naturelles d'Intérêt Écologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF)

Localisation des sites ZNIEFF de type 1 et 2 sur le territoire.



Source : INPN. Réalisation : Citiànova.

L'inventaire ZNIEFF est avant tout un outil de connaissance, indiquant la présence sur certains espaces d'un intérêt écologique requérant une attention et des études plus approfondies. Les ZNIEFF peuvent constituer une preuve de la richesse écologique des espaces naturels et de l'opportunité de les protéger. L'inventaire n'a pas, en lui-même, de valeur juridique directe et ne constitue pas un instrument de protection réglementaire des espaces naturels. Malgré cette absence de valeur juridique directe, ces inventaires sont largement destinés à éclairer les décisions publiques ou privées.

Le territoire recoupe 9 Zones Naturelles d'Intérêt Écologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF), dont :

- 7 ZNIEFF de type 1 comprenant les Crêtes de Camélas, les Massifs du mont Hélène et du Montner, les Colline et Grotte de Montou à Camélas, les Prades de Thuir et de Llupia, les Garrigues de Castelnou, les Grottes de Calmeilles, la Vallée du Tech de Céret à Ortaffa

- 2 ZNIEFF de type 2 comprenant la Rivière Le Tech et le Massif des Aspres

Il s'agit de milieux, tels que :

- Des pelouses sèches et des landes
- Des ripisylves
- Des grottes
- Des parcelles viticoles et des prairies
- Des garrigues basses et hautes

Les ZNIEFF recouvrent ainsi 11 331 hectares, soit près de 49% du territoire.

## 2.2 Un socle naturel diversifié

Le socle naturel du territoire des Aspres par sa complexité et ses nombreuses particularités a permis la création d'une mosaïque de milieux, source de richesses naturelles et de biodiversité. Le territoire se décompose comme suit :

- Les espaces agricoles comprennent les milieux suivants : vignes, vergers, tournesol, prairies et autres surfaces toujours en herbe à usage agricole et représentent 31.6% de l'espace,

- Les espaces boisés comprennent les milieux suivants : forêts de feuillus, de conifères, mélangées, landes et broussailles, forêt et végétation arbustive en mutation et couvrent 64.2% du territoire,

- Les espaces en eau comprennent les cours et voies d'eau et représentent environ 0.03% .

Le reste constitue des espaces artificialisés.



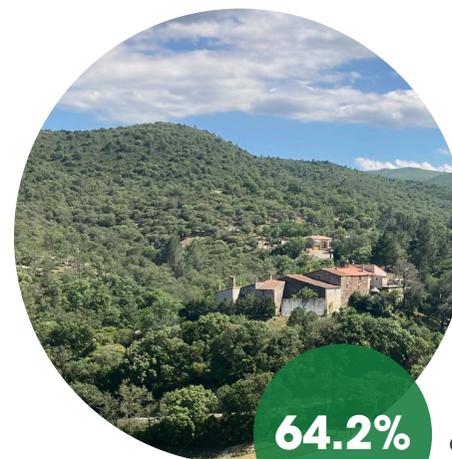
31.6%

d'espaces agricoles



0.03%

d'espaces en eau



64.2%

d'espaces boisés

## » Les milieux boisés

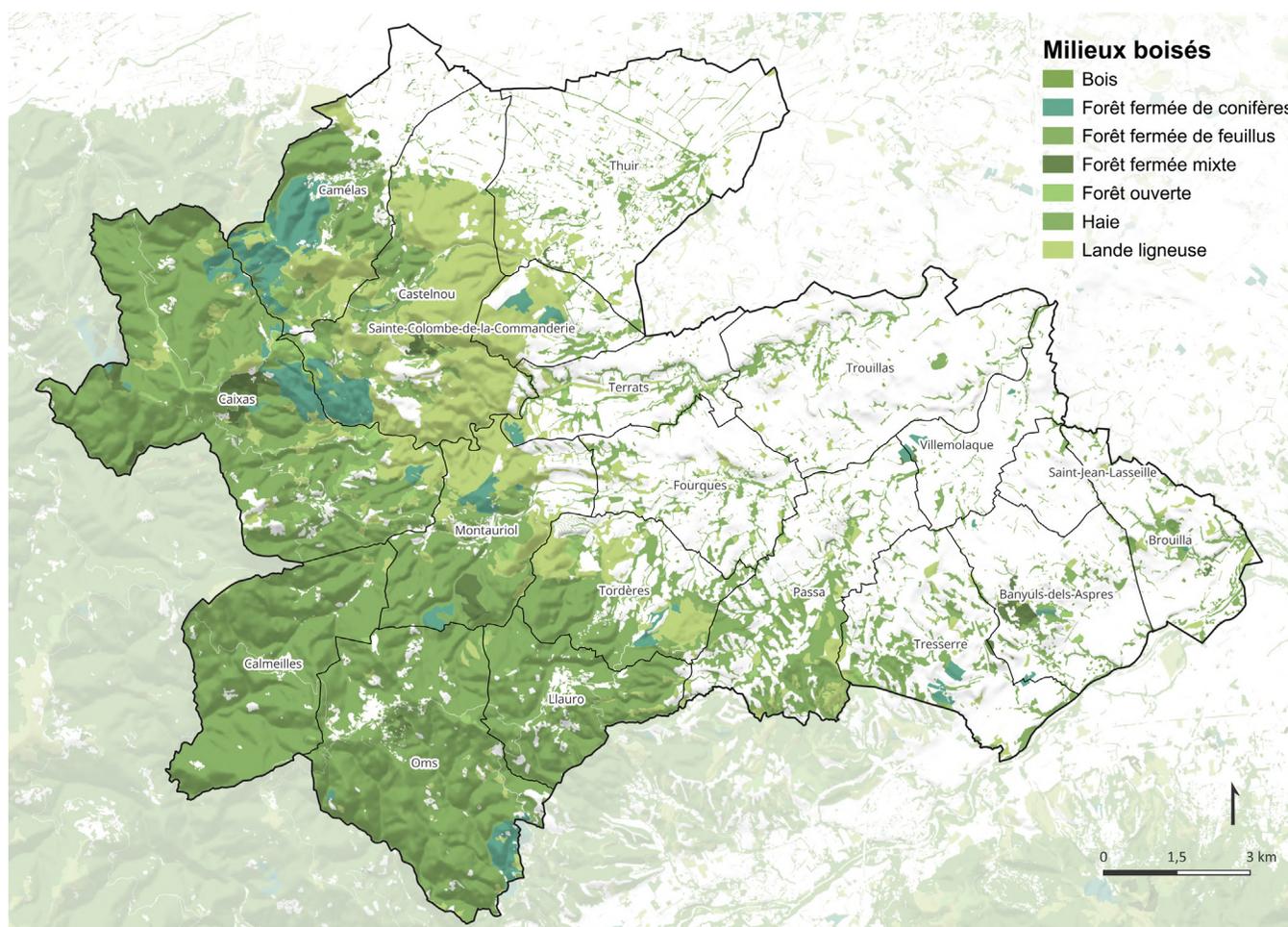
Les milieux boisés sont fortement représentés dans l'occupation du sol et sont concentrés pour l'essentiel sur les reliefs des Aspres. Les milieux boisés sont composés de châtaigneraies, yeuseraies, hêtraies, suberaies, chênaies et pineraies. Les milieux boisés sont couverts en partie par la ZNIEFF de type 2 du massif des Aspres.

Les boisements jouent un rôle important (écologique, hydraulique, paysager, climatique, économique, récréatif). Compte tenu de leur structure, de leur composition spécifique et de leur capacité d'accueil, les boisements présentent un intérêt écologique certain pour l'accueil des espèces faunistiques et floristiques associées. En

outre, les boisements ont également un intérêt fonctionnel, en formant des zones de refuge et en facilitant les déplacements.

De nombreuses espèces faunistiques sont inféodées aux milieux boisés dont certaines sont menacées ou quasi-menacées en région, notamment des chauves-souris comme le minioptère de Shreibers, le Rhinolophe euryale et le Grand rhinolophe ; des oiseaux comme le faucon pèlerin, le Grand-duc d'Europe, le busard cendré ou le circaète Jean-le-Blanc. Les enjeux de protection associés à ces milieux ont trait au maintien des formations végétales boisées (bois, bosquets...), ainsi qu'à l'usage de bonnes pratiques de gestion sylvicole permettant le maintien des potentialités d'accueil pour la faune et la flore associées à ces milieux.

Localisation des milieux boisés sur le territoire. Source : THEIA (collection OSO 2021)



Grand rhinolophe (*Rhinolophus ferrumequinum*)



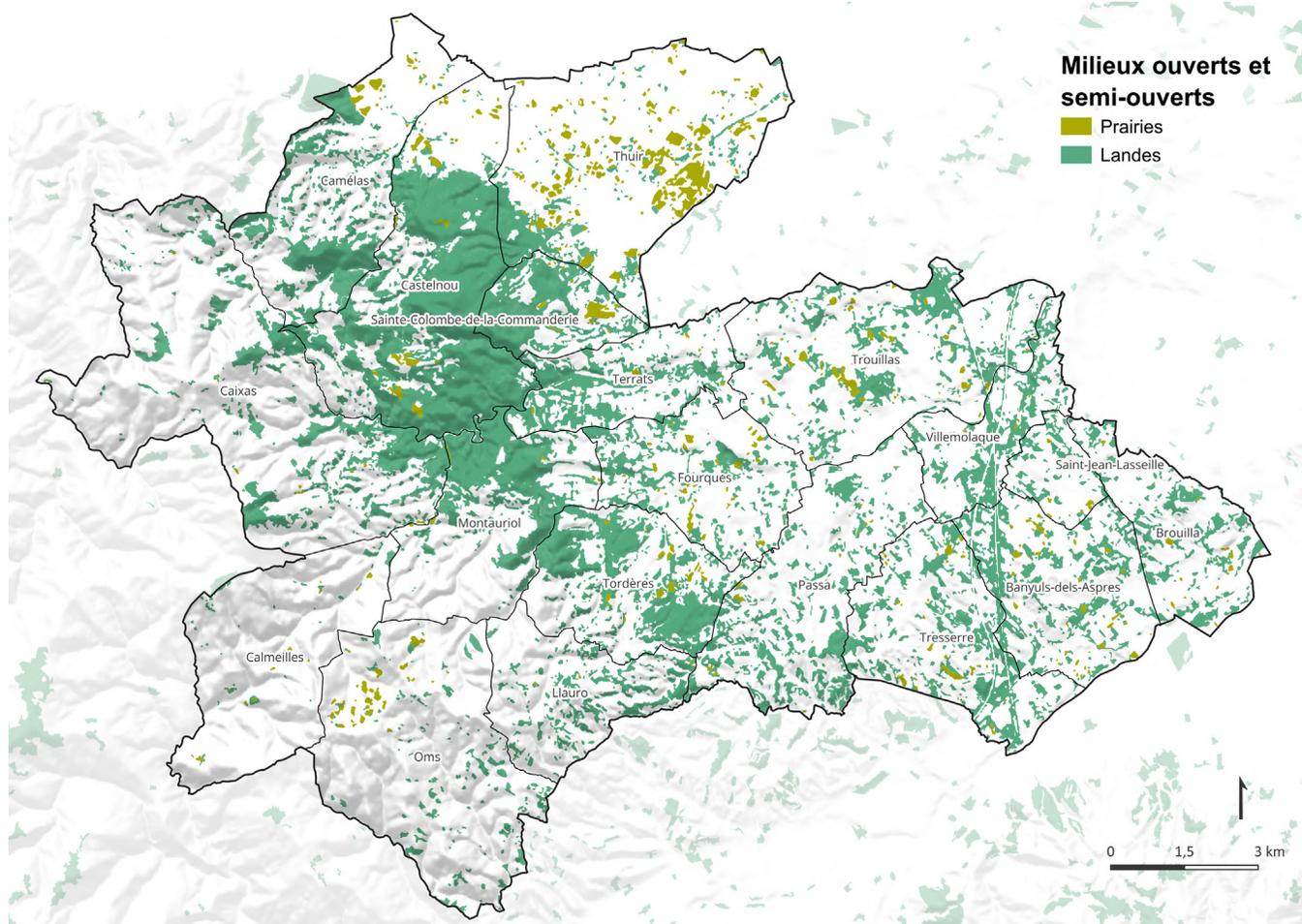
Grand-duc d'Europe (*Bubo bubo*)

## » Les milieux thermophiles et pelouses sèches

Ces milieux sont caractérisés par une gestion extensive (fauche ou pâturage) indispensable au maintien de leur ouverture. Ces milieux sont riches en biodiversité tant faunistique que floristique. En outre, les pelouses thermophiles représentent des milieux patrimoniaux à enjeux forts. L'abandon des pratiques agricoles traditionnelles, comme le pâturage ovin, ont provoqué l'abandon de ces espaces et leur fermeture

par embroussaillage. Les effleurements rocheux abritent une diversité floristique particulièrement intéressante. On y trouve notamment la centaurée fausse-chico-rée et l'euphorbe à têtes jaunes d'or. Les zones de pelouses forment un habitat propice du bugrane pubescent, de la scorsonère à feuilles crispées et du érodium crépu. Elles accueillent également des espèces animales, notamment

Localisation des milieux ouverts et semi-ouverts sur le territoire. Source : OSO Theia



des oiseaux appréciant l'alternance de milieux très ouverts et de végétation ligneuse dispersée : le Traquet oreillard, la Pie-grièche à tête rousse et la Fauvette à lunette.

Les enjeux de protection associés à ces milieux ont trait au maintien des pelouses et lisières sèches thermophiles existantes, ainsi qu'à l'évitement de la dégradation de ces milieux par fermeture dû à la déprise agricole.



Bugrane pubescent (*Ononis pubescens* L.)



Pie-grièche à tête rousse (*Lanius senator* Linnaeus)



Scorsonère crépue (*Scorzonera hispanica* subsp.)

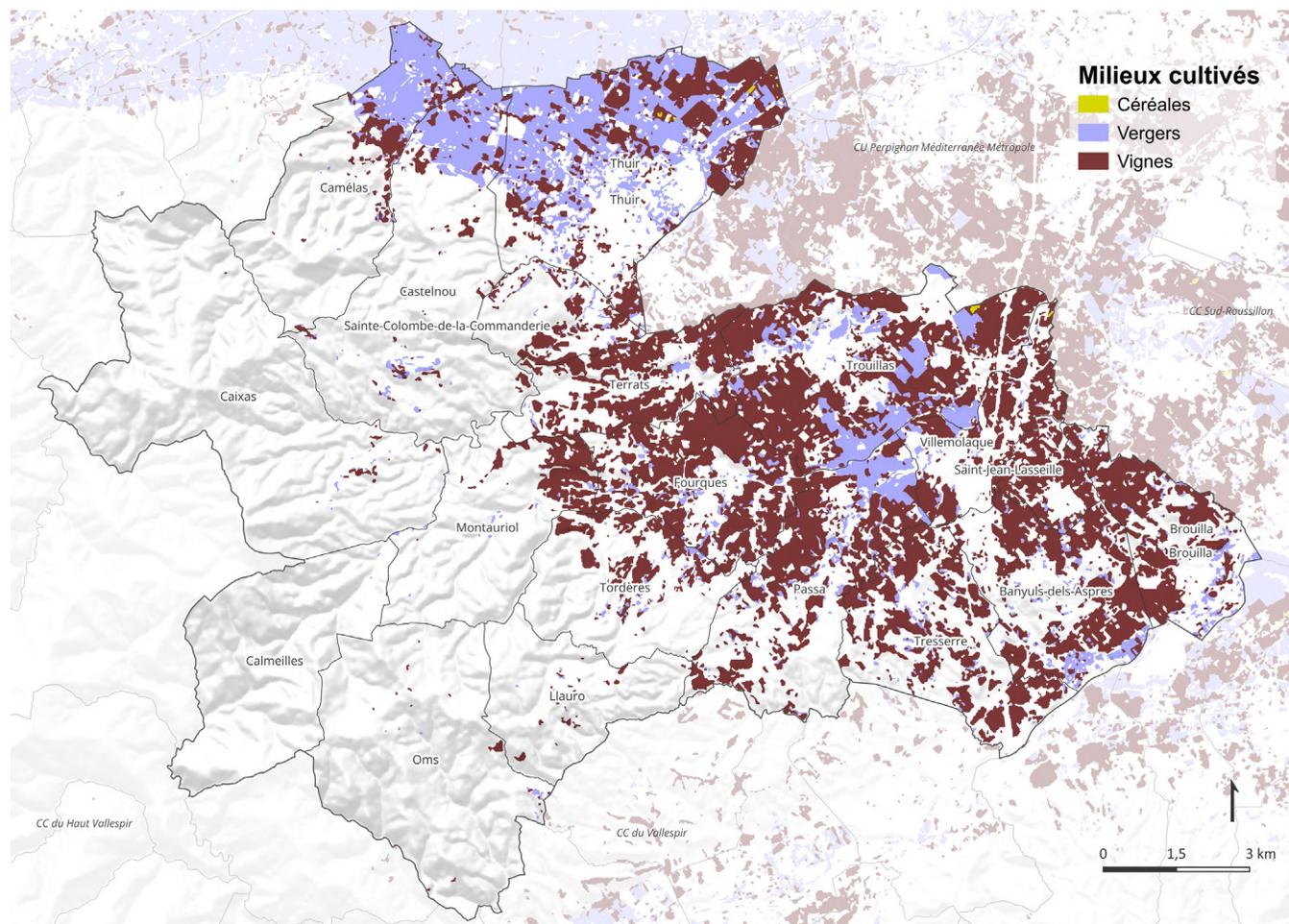
## » Les milieux cultivés (hors-élevage)

Les milieux cultivés sont présents principalement sur la plaine du territoire de la CCA. Ils sont dominés par les cultures viticoles dans la plaine et des vergers au nord du territoire dans la vallée de la Têt.

Malgré leur valeur écologique intrinsèquement faible au regard de leur potentiel d'accueil restreint pour la faune et la flore, les milieux de cultures peuvent pourtant abriter des espèces patrimoniales, qui y trouvent des conditions propices à la réalisation de leur cycle de vie. Les vergers peuvent être source de biodiversité en étant à la fois un garde-manger, un gîte ainsi qu'un lieu de reproduction pour de nombreuses espèces animales (oiseaux, petits mammifères, insectes) et végétales (lichens, graminées)

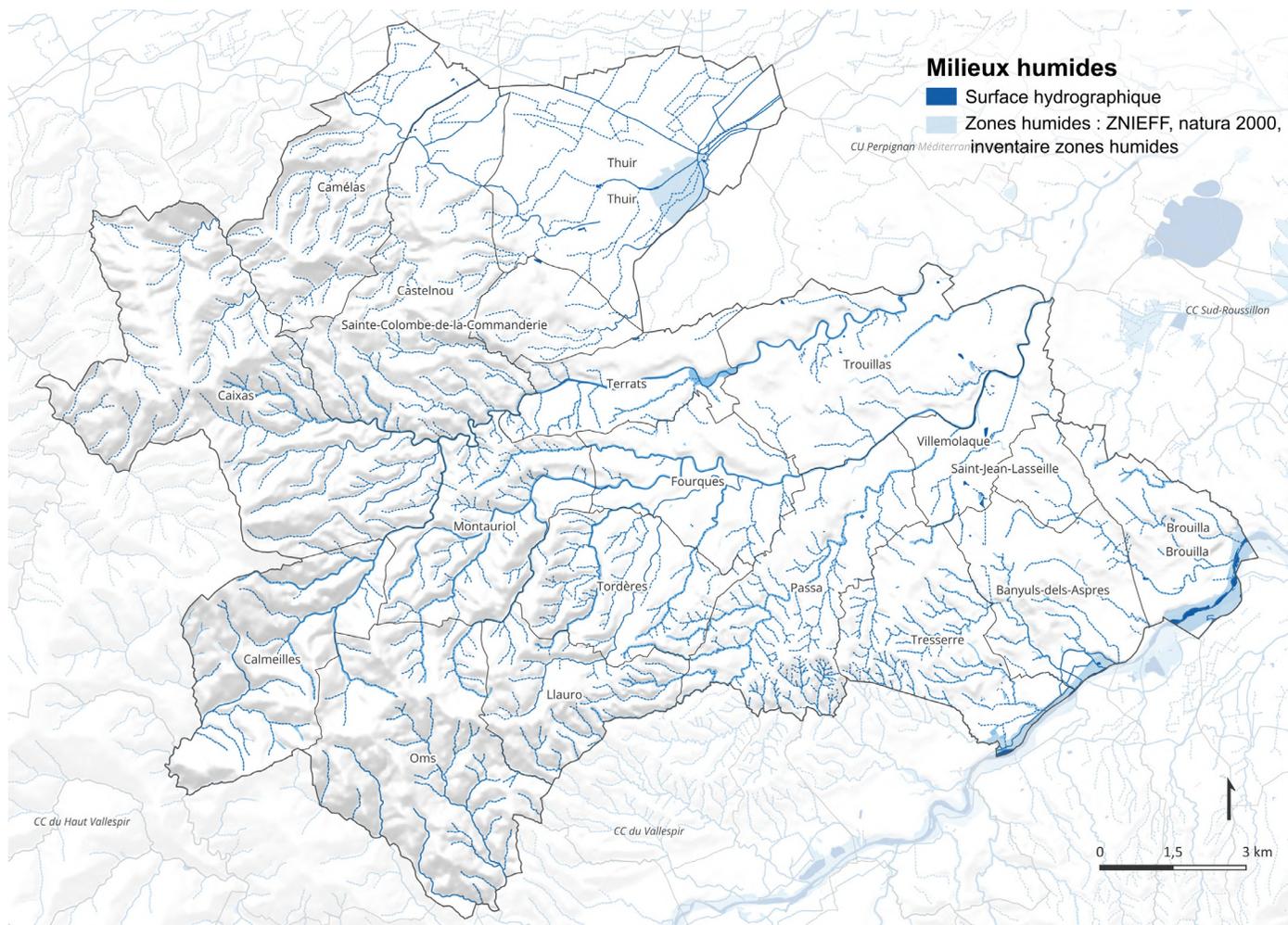
En outre, les abords de ces milieux peuvent abriter des espèces végétales patrimoniales, notamment des espèces dites messicoles (accompagnatrices des cultures). Avec la déprise viticole, les milieux ont tendance à se fermer et donc à s'appauvrir en diversité écologique, notamment en raison de la progression des friches. Ce phénomène contribue à la raréfaction des espèces messicoles.

Localisation des milieux cultivés sur le territoire. Source : THEIA (collection OSO 2021)



## » Les cours d'eau et milieux humides

Localisation des cours d'eau et milieux humides. Source : BD TOPO, SAGE



Nous l'avons vu, le réseau hydrographique de la CCA est richement maillé. Ces milieux accueillent tout un cortège d'espèces et présentent de grands enjeux en termes de préservation de la fonctionnalité du cours d'eau et de sa biodiversité.

Au-delà des cours d'eau, l'eau est visible par la présence de mares. Les mares temporaires représentent des milieux de vie propices à de nombreuses espèces d'amphibiens, dont certaines sont protégées : Grenouille de Pérez, Crapaud calamite, Crapaud accoucheur, Pélodyte ponctué, Rainette méridionale... Les mares sont le support d'une grande richesse écologique, c'est pourquoi il est important de les intégrer à la trame bleue du territoire.

### ENJEUX :

- Le maintien, voire la reconquête, des milieux de pelouses et lisières sèches thermophiles existantes.
- La lutte contre l'enrichissement des terres et la fermeture agricole dûs à la déprise viticole
- La préservation des zones humides et l'application de modalités d'aménagement qui maintiennent leurs fonctionnalités

## Pour résumer | Des milieux naturels aux enjeux multiples

### Atouts

Un territoire à dominante rurale, où les milieux naturels, agricoles et forestiers sont très bien représentés et l'urbanisation peu étalée.

Une grande superficie cumulée de périmètres institutionnels identifiant des zones à enjeux écologiques importants (Natura 2000, ZNIEFF).

Des milieux aquatiques et humides bien présents mais rarement en eau.

### Faiblesses

La perte de milieux ouverts et semi-ouverts par la déprise agricole.

L'altération des milieux aquatiques et humides par augmentation des pressions sur la ressource en eau (en quantité et en qualité), en lien avec le réchauffement climatique.

## PRINCIPAUX ENJEUX

La maîtrise du développement urbain, en particulier au contact des secteurs remarquables pour le paysage et la biodiversité.

L'encadrement du développement des énergies renouvelables sur le territoire, pouvant impacter les paysages et la biodiversité.

# 3. Des continuités écologiques identifiées à travers le territoire : la trame verte et bleue

## 3.1 Définition d'une trame verte et bleue

### » LA TRAME VERTE ET BLEUE COMME PILIER

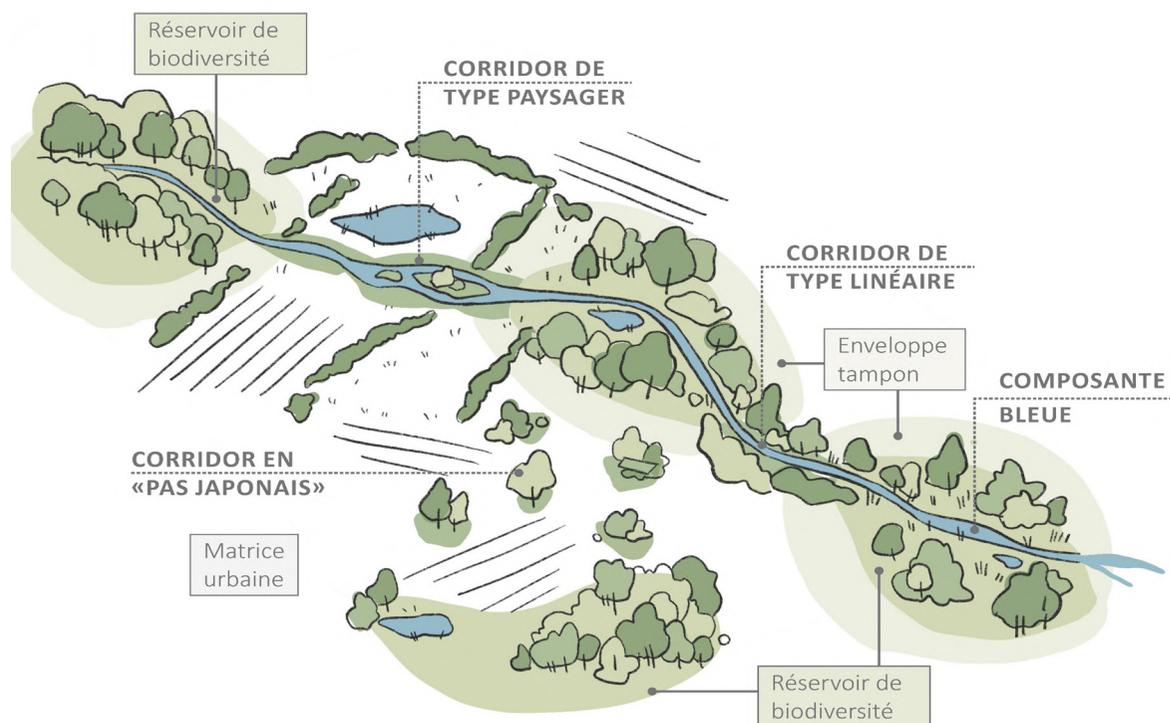
Le PLUi joue un rôle majeur dans l'application de la trame verte et bleue. Il doit à la fois :

- Prendre en compte les enjeux régionaux de continuités écologiques identifiés dans le schéma régional de cohérence écologique en les déclinant à l'échelle locale
- Et intégrer, le cas échéant, les enjeux de continuités écologiques propres au territoire concerné.

Concrètement, la préservation de la TVB implique une cartographie fine et sa traduction dans le document d'urbanisme : zonage et règlement, préservation d'éléments ponctuels des continuités écologiques... Ces règles doivent concilier l'aménagement du territoire et le maintien des fonctionnalités naturelles. Elle est basée sur un système de réservoirs de biodiversité connectés fonctionnellement par des corridors. Ces deux éléments forment ensemble des continuités écologiques, qui sont plus ou moins interrompues ou fragilisées par des éléments fragmentant (infrastructures, homogénéisation des milieux ou des pratiques...).

Source : Ministère de la Transition écologique et solidaire.

La Trame verte et bleue : un maillage de réservoirs, de corridors et de continuités



Source : Cittànova

## » TVB et réglementation

La Trame Verte et Bleue (TVB) « a pour objectif d'enrayer la perte de biodiversité en participant à la préservation, à la gestion et à la remise en bon état des milieux nécessaires aux continuités écologiques, tout en prenant en compte les activités humaines, et notamment agricoles, en milieu rural. » (Art. L.371-1 du Code de l'Environnement – Loi Grenelle 2). Elle constitue un outil d'aménagement durable du territoire. Elle contribue au bon état de conservation des habitats naturels, des espèces mais aussi des eaux superficielles et souterraines. Ainsi, elle a pour objectif de contribuer à la préservation et à la remise en bon état des continuités écologiques. La TVB est appréhendée à différentes échelles du territoire :

- **Au niveau national**, l'État fixe le cadre de travail et veille à sa cohérence sur l'ensemble du territoire. Il a réalisé le document cadre « Orientations nationales », qui précise les grandes lignes directrices pour la mise en œuvre de la TVB et les enjeux nationaux. Il a élaboré différents guides TVB notamment sur les choix stratégiques à engager lors de l'élaboration d'une TVB locale.

- **Au niveau régional**, l'État et chaque Région élaborent ensemble un document de planification, appelé schéma régional de cohérence écologique (SRCE). Ce schéma soumis à enquête publique, vise à prendre en compte les orientations nationales et identifie la Trame verte et bleue à l'échelle régionale.

- **Au niveau local**, le code de l'environnement et celui de l'urbanisme prévoient la préservation des continuités écologiques dans les documents de planification et projets de l'État, des collectivités territoriales et de leurs groupements. La mise en œuvre de la TVB s'appuie aussi sur de nombreux outils, notamment contractuels, permettant d'agir pour garantir la préservation et la remise en bon état des continuités écologiques, par le biais de la gestion des espaces constitutifs de la TVB. Les collectivités doivent prendre en compte, au sens juridique du terme, le SRCE dans les décisions relatives aux documents de planification et à certains projets ou infrastructures linéaires susceptibles d'affecter les continuités écologiques.



Illustration  
Source : Ciffànova

## » Les continuités écologiques

Les espèces animales et végétales ont besoin de se déplacer pour assurer leur survie, même les espèces les moins mobiles. Leurs déplacements s'effectuent au travers des continuités écologiques qui permettent ainsi :

- Aux individus de se rencontrer pour « échanger » leurs gènes. Il s'agit d'éviter la consanguinité en favorisant le brassage génétique des populations

- Aux individus de se déplacer pour assurer l'ensemble de leurs besoins vitaux (se nourrir, accéder à des zones de repos, de nidification, etc.)

- Aux populations animales et végétales de reconquérir un site à partir d'un autre en se dispersant via les corridors écologiques

Pour être fonctionnelles, les continuités écologiques doivent être composées de :

- Réservoirs de biodiversité. Ce sont des zones dans lesquelles les individus peuvent réaliser tout ou partie de leur cycle de vie (alimentation, reproduction, migration et repos)

- corridors écologiques. Ils représentent les « couloirs » de déplacement, utilisés par la faune et la flore, reliant les réservoirs de biodiversité. Ces liaisons fonctionnelles entre écosystèmes ou habitats d'une espèce permettent sa dispersion et sa migration. Généralement, ce sont des structures linéaires (haies, bords de chemin, ripisylve, ...), en « pas japonais » (ponctuation d'espaces relais comme les mares ou les bosquets), ou en matrices paysagères (type de milieu paysager). Ces corridors ne sont pas nécessairement matérialisés mais peuvent être créés

par des conditions physiques : couloirs d'obscurité, zone à hygrométrie suffisante, etc

Les continuités écologiques peuvent se distinguer en sous-trame. Chaque sous-trame correspond à un type de milieu auquel est associé un cortège d'habitats et d'espèces. L'ensemble des sous-trames forme le réseau écologique.



Illustration  
Source : Cittànova

## » La fragmentation des habitats naturels

Aujourd'hui, la fragmentation des milieux est considérée comme l'une des causes majeures de l'érosion de la biodiversité. Si la fragmentation n'est pas un phénomène nouveau, son ampleur, son accélération et la pression des facteurs socio-économiques associés sont aujourd'hui préoccupantes. Elle se traduit par une diminution des surfaces des habitats et par l'augmentation des distances entre ces derniers. La conséquence directe est l'isolement des populations animales et végétales dans des fragments d'habitats naturels de plus en plus restreints qui ne suffisent plus à satisfaire leurs différents besoins.

Plusieurs raisons sont à l'origine de ce phénomène :

- Les réseaux de transport : Les infrastructures linéaires (voies ferrées, routes, autoroutes, ...) forment des barrières souvent infranchissables pour de nombreuses espèces animales à déplacement terrestre

- Les espaces artificialisés : Si certaines entités peuvent être évitées et contournées, ce n'est pas le cas des surfaces trop importantes (zones industrielles et commerciales, résidentielles). L'impossibilité de franchissement de ces obstacles est augmentée avec une urbanisation qui se développe le long des infrastructures

- La gestion des espaces et l'activité humaine : de nombreux espaces représentent une barrière pour la faune en raison de la gestion employée. Par exemple, l'agriculture intensive peut diminuer la fonctionnalité des continuités

écologiques (absence de zones refuges, utilisation de produits phytosanitaires). D'autres activités peuvent perturber des milieux générant une perte d'habitats naturels pour de nombreuses espèces.

- La pollution lumineuse : résultat des activités humaines, la pollution lumineuse peut avoir des impacts forts sur les migrations nocturnes de certains oiseaux, insectes et chauves-souris. Ainsi des phénomènes d'attraction ou de répulsion peuvent être observés.

- Les aménagements ponctuels tels que les aménagements hydrauliques sur les cours d'eau. Ainsi les barrages, seuils ou encore les installations hydroélectriques compartimentent les cours d'eau et constituent souvent des barrières infranchissables pour les poissons migrateurs.

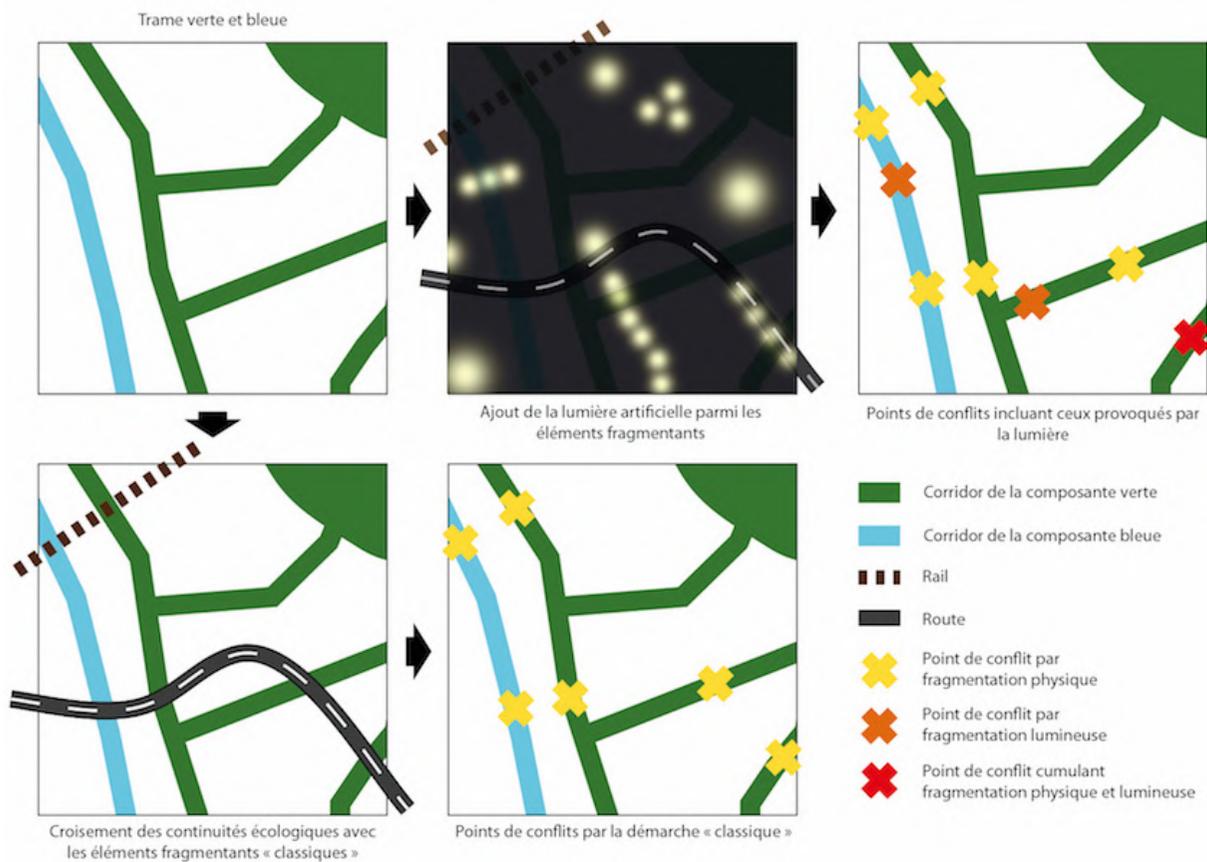
- Les obstacles aériens : Les lignes à haute tension mais aussi les éoliennes peuvent représenter des obstacles pour l'avifaune migratrice et les chauves-souris. Au-delà du risque de mortalité par collision, ces ouvrages peuvent modifier les trajectoires des flux migratoires et des espèces. Toutes les espèces ne sont pas affectées de la même façon par la fragmentation des espaces naturels. Les espèces animales qui ont besoin de vastes espaces naturels pour survivre, celles qui ont de faibles densités de population ou encore de faibles capacités de dispersion sont les plus sensibles à la fragmentation de leurs habitats.

Toute occupation du sol peut concourir à fragmenter l'habitat d'une espèce dès lors qu'elle ne correspond pas à son milieu de vie. Ainsi, les corridors des uns peuvent constituer

les barrières des autres. Par exemple, un cours d'eau correspond à un corridor écologique pour un poisson, mais peut représenter une barrière pour les espèces terrestres. De façon générale, c'est donc la mosaïque des différents types d'espaces naturels du paysage qui doit être recherchée pour permettre de maintenir les continuités écologiques exploitables par les diverses communautés animales et végétales du territoire.

La réponse la mieux adaptée à ce phénomène

est de favoriser les continuités écologiques et paysagères pour maintenir ou créer des liens entre les zones naturelles protégées et la nature « ordinaire ». Celle-ci contribue souvent à rendre plus fonctionnels les écosystèmes fragilisés en fournissant une « trame » écologique.



Représentation de la fragmentation. SOURCE : MNHN Sordello

## » La TVB régionale, cadre de la TVB des Aspres

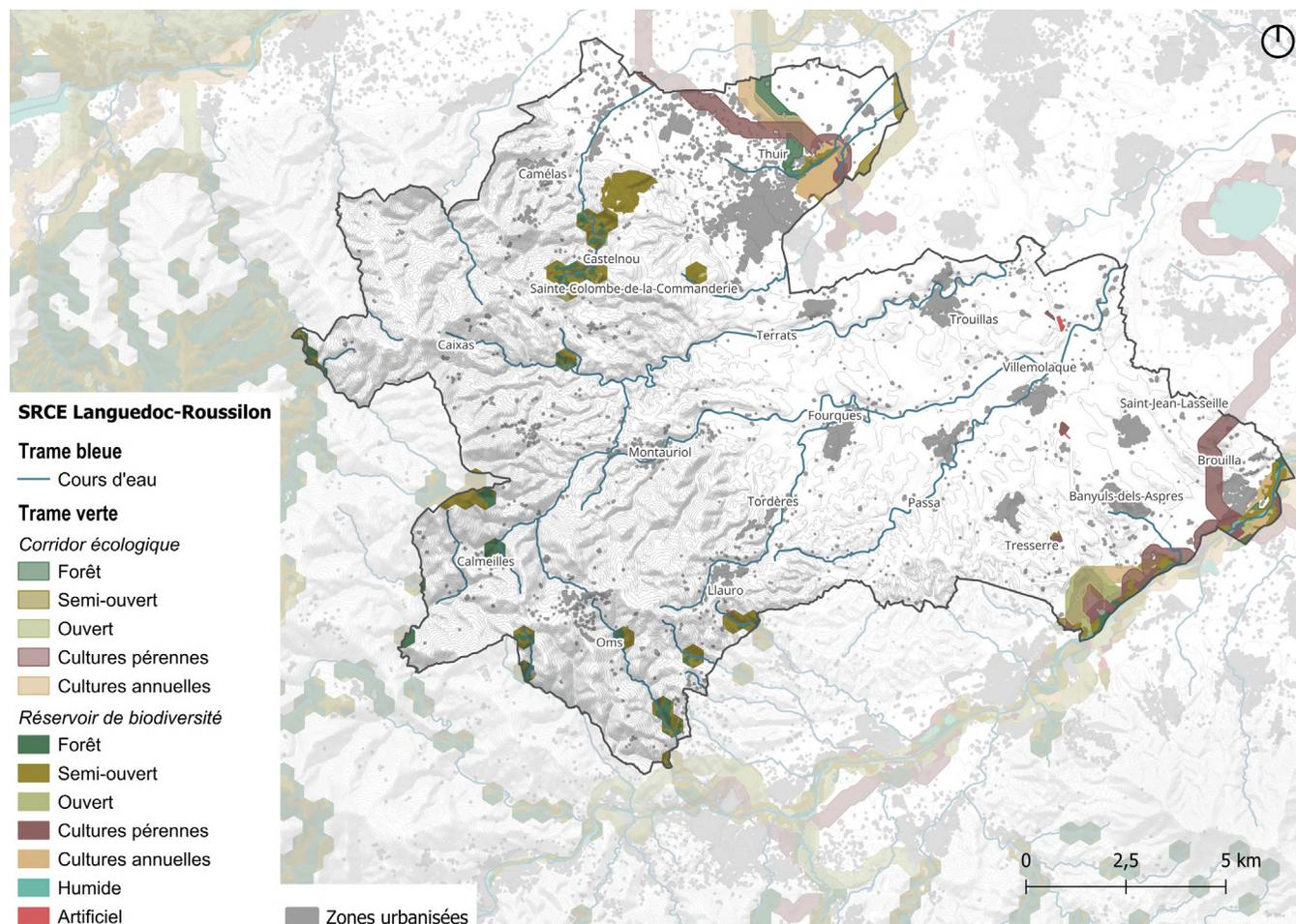
Le Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE) du Languedoc-Roussillon a été adopté par arrêté préfectoral le 20 novembre 2015. Il a pour ambition d'approfondir la connaissance des points de ruptures au sein de la trame verte et bleue pour cibler les actions de restauration et de gestion sur des secteurs à enjeux. Le réseau écologique régional est identifié pour 6 sous-trames : milieux forestiers, milieux ouverts et semi-ouverts, milieux agricoles (cultures pérennes et annuelles), milieux aquatiques, milieux humides, milieux littoraux.

Les grands enjeux du plan d'action se déclinent en 4 thèmes :

- Intégration des continuités écologiques dans les politiques publiques
- Ménager le territoire par l'intégration de la trame verte et bleue dans les décisions d'aménagement
- Transparence des infrastructures pour le maintien et la restauration des continuités écologiques
- Des pratiques agricoles et forestières favorables au maintien et à la restauration des continuités écologiques

Le plan d'action a par ailleurs vocation à permettre une intégration des enjeux dans les documents de planification et d'orientation stratégique aux échelles pertinentes. Le SRCE Languedoc-Roussillon inclut des grands ensembles à haute valeur écologique (les Prades de Thuir et de Lluçia, les garrigues de Castelnaudou, la vallée du Tech) et présente un enjeu régional vis-à-vis des continuités écologiques.

Trame verte et bleue du SRCE sur le territoire



Source : SRCE Languedoc-Roussillon

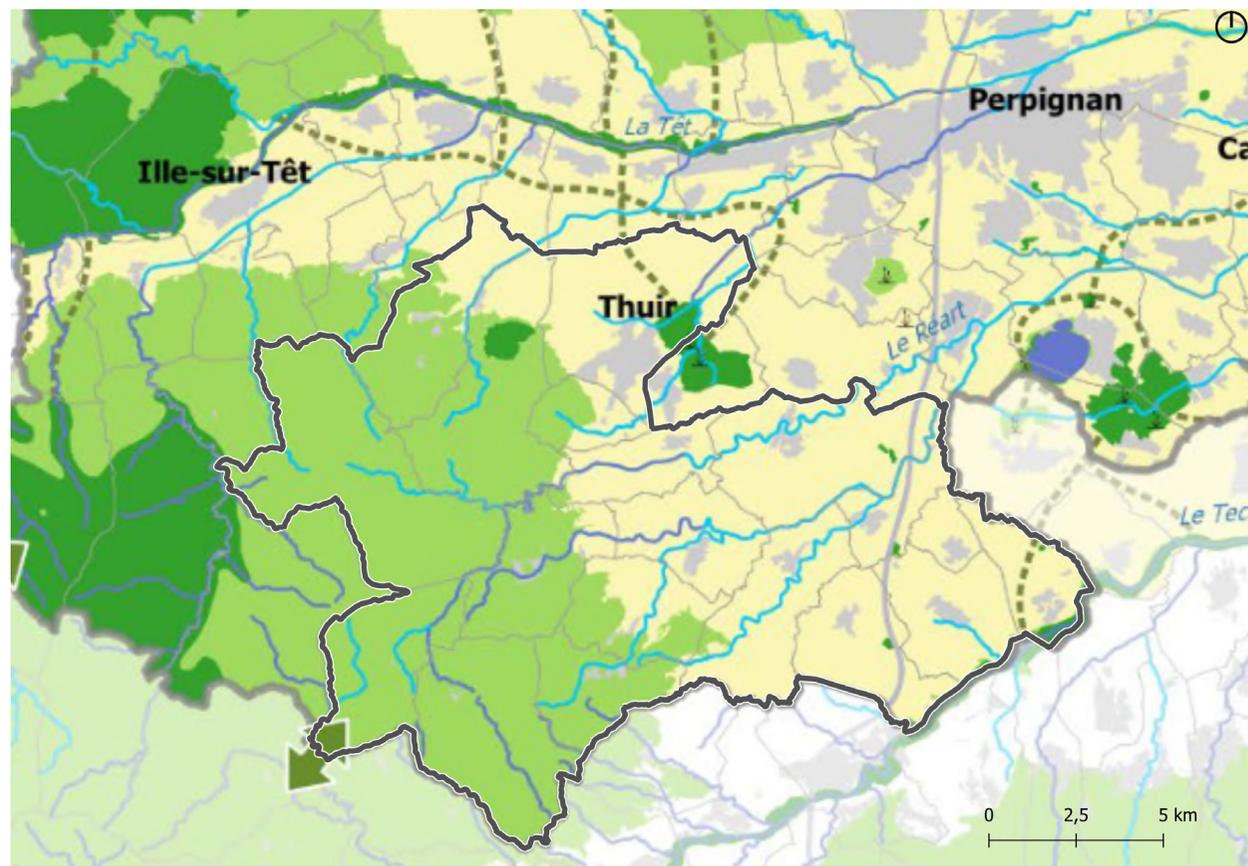
## » La TVB SCoT Plaine du Roussillon

Le Syndicat Mixte de la Plaine du Roussillon a approuvé par délibération la révision du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) le 2 juillet 2024. Le SCoT décrit les enjeux de la Trame Verte et Bleue issue du SRCE à l'échelle du territoire. Un ensemble cartographique de 5 sous-trames de milieux sont identifiés : ouverts et semi-ouverts, boisés, agricoles, humides et aquatiques. Des obstacles et des grandes continuités avec les territoires voisins sont également répertoriés. Pour la cartographie des cœurs de nature de la Trame Verte et Bleue, le SCoT reprend tous les éléments suivants :

- Les sites Natura 2000
- Les ZNIEFF
- Les hauts lieux de biodiversité du PNR Corbières-Fenouillèdes
- Les réservoirs de biodiversité du SRCE affinés selon les données locales
- Les arrêtés préfectoraux de protection de biotope
- Les sites du Conservatoire du Littoral
- Les espaces remarquables du littoral
- Les zones humides

Le SCoT considère comme cœur de nature le grand ensemble boisé et semi-ouvert du massif des Aspres avec les garrigues de Castelnuou. Les zones humides, telles que les Prades de Thuir, sont également identifiées comme des cœurs de nature. Les espaces agricoles et naturels, les parcelles viticoles, constituent des habitats en milieux ouverts. Des corridors entre les différents cœurs de nature sont présents sur le territoire, notamment depuis les Prades de Thuir et la Vallée du Tech vers l'extérieur du territoire. En complément, le SCoT identifie des éléments fragmentant avec la présence des infrastructures de transport comme l'autoroute A9.

Trame verte et bleue du SCoT Plaine du Roussillon



Source : AURCA

## » LES AUTRES TRAMES, COMPLÉMENTAIRES À LA TVB

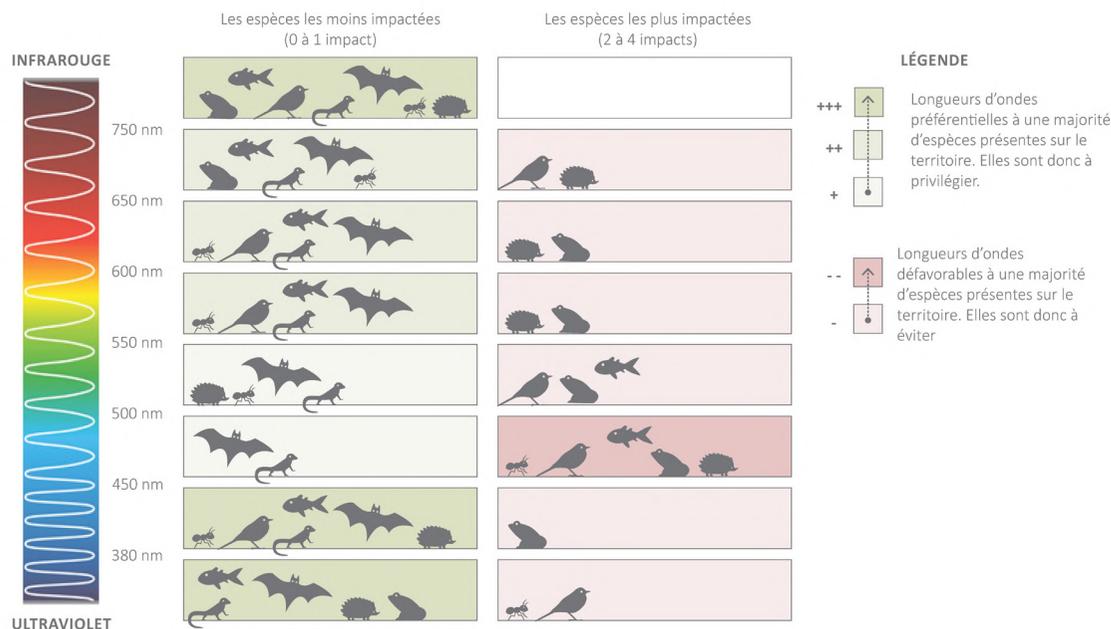
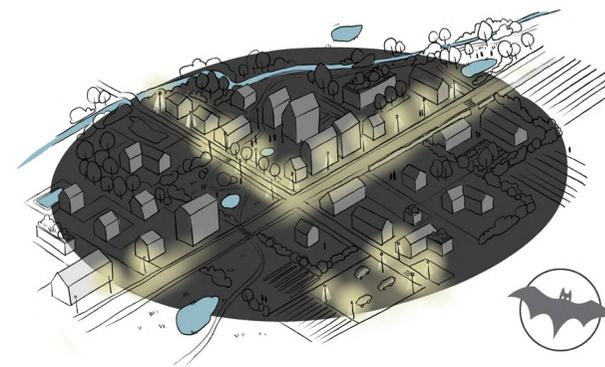
En complément des trames vertes et bleues, de nouvelles notions de continuum d'intérêt écologique ont émergé progressivement à la suite de la démarche nationale trame verte et bleue initiée en 2009. On parle aujourd'hui de la trame brune (continuités écologiques des espèces et milieux dans le sol qui jouent un rôle fondamental dans la qualité de la ressource sol) et de la trame noire (continuités non éclairées de manière artificielle la nuit).

### » La trame noire

Bien qu'il n'y ait pas d'obligations textuelles claires, le code de l'environnement fournit une piste dans l'article L.371-1 « La trame verte et la trame bleue ont pour objectifs d'enrayer la perte de biodiversité en participant à la préservation, à la gestion et à la remise en état des milieux nécessaires aux continuités écologiques, tout en prenant compte les activités humaines, et notamment agricoles, en milieu rural, ainsi que la gestion de la lumière artificielle la nuit ». La référence à l'éclairage artificiel la nuit implique une certaine sécurité juridique et un devoir de prise en compte. Elle se traduit par la déclinaison nocturne de la TVB, la trame noire.

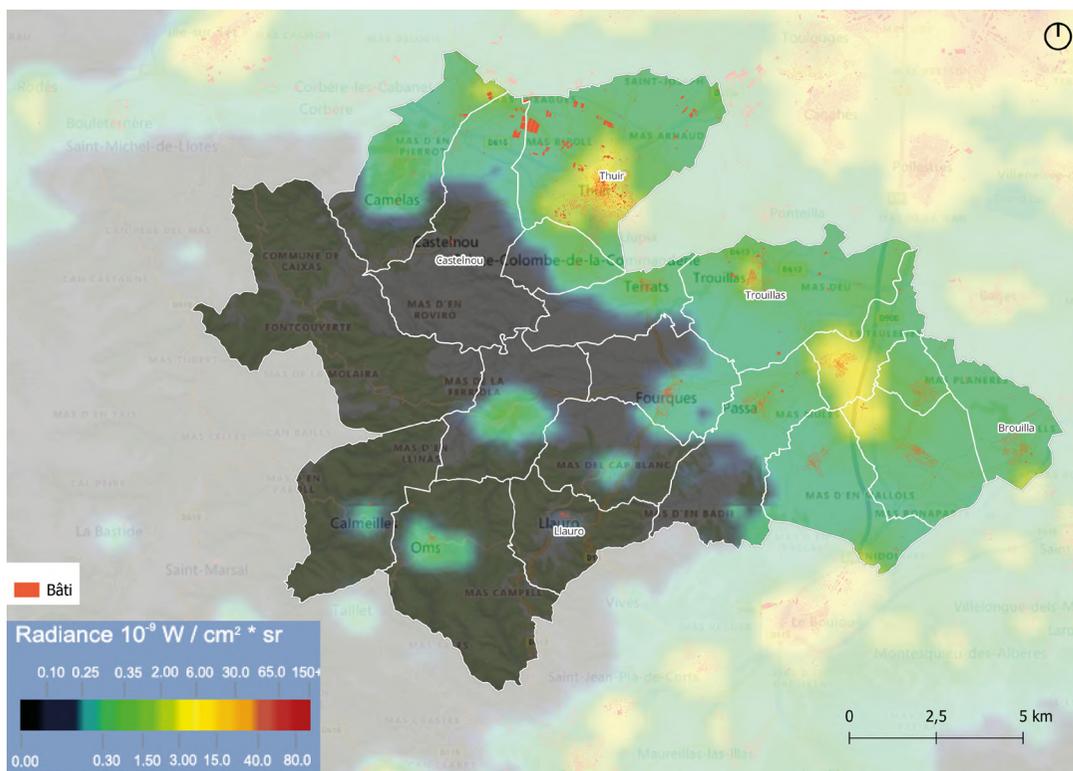
Conséquence de l'artificialisation croissante de nos territoires, l'éclairage nocturne, public ou privé, engendre une perte d'habitats naturels, une fragmentation accrue et une mortalité directe pour les espèces vivant ou se déplaçant la nuit. À l'instar de la TVB qui est envisagée essentiellement du point de vue des espèces diurnes, il est désormais nécessaire de préserver et de remettre en bon état les continuités

écologiques nocturnes, dans un contexte de pollution lumineuse en constante progression. La pollution lumineuse impacte toutes les espèces nocturnes, dont les oiseaux, les mammifères, les batraciens et les insectes, perturbant durablement leurs modes de vie. Les effets de la lumière artificielle sur la biodiversité peuvent avoir plusieurs origines : lumière directe, luminosité ambiante, lumières projetées et lumières diffuses dans l'atmosphère. La trame noire permet de limiter l'effet fragmentant des milieux par la lumière artificielle la nuit. Elle peut ainsi être définie comme un ensemble connecté de réservoirs de biodiversité et de corridors écologiques pour différents milieux (sous-trames), dont l'identification tient compte d'un niveau d'obscurité suffisant pour la biodiversité nocturne.



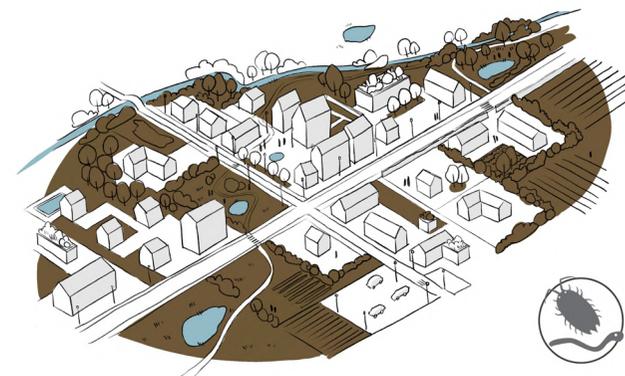
La pollution lumineuse est mesurée depuis 2011 grâce au radiomètre VIIR (Visible Infrared Imaging Radiometer Suite) en vol à bord du satellite Suomi de la NASA. Sur le territoire des Aspries, les secteurs présentant une lumière artificielle nocturne forte sont surtout localisés à proximité de Perpignan, notamment à Thuir, Trouillas et Villemolaque. Quelques taches de pollution lumineuses sont visibles à Montauriol, Tordères, Calmeilles et Oms.

#### Lumière artificielle du ciel nocturne.



Source : light pollution map NASA VIIR.

#### » La frame brune



Les sols jouent un rôle essentiel dans le fonctionnement des écosystèmes. En fonction de leurs caractéristiques, ils peuvent assurer avec plus ou moins d'efficacité diverses fonctions : production de biomasse végétale (agriculture, forêt, ...), support de biodiversité, infiltration et filtration des eaux pluviales, régulation de l'îlot de chaleur urbain... Cette capacité à assurer de multiples fonctions, et à rendre de fait un certain nombre de services, permet de définir la qualité d'un sol. Les sols abritent de nombreuses espèces : bactéries, champignons, faune invertébrée, mammifères et végétaux. C'est un lieu de vie et de déplacement qui peut être perturbé par les pratiques humaines qui ont considérablement réduit la qualité et la richesse des sols (agriculture, extraction de matériaux, fondations de construction, réseaux). Préserver une continuité écologique dans le sol est essentiel dans les zones non imperméabilisées, en lien avec les continuités en surface de la TVB.

## 3.2 La TVB à l'échelle des Aspres

### » Points d'application dans l'application de la trame verte et bleue

- Prendre en compte les enjeux régionaux de continuités écologiques identifiés dans le SRADDET et le SCoT en les déclinant à l'échelle locale ;
- Intégrer, le cas échéant, les enjeux de continuités écologiques propres au territoire concerné ;
- Concrètement, la préservation de la TVB implique une cartographie fine et sa traduction dans le document d'urbanisme : zonage et règlement, préservation d'éléments ponctuels des continuités écologiques... ;
- Ces **règles doivent concilier l'aménagement du territoire et le maintien des fonctionnalités naturelles**. La TVB est basée sur un système de réservoirs de biodiversité connectés fonctionnellement par des corridors ;
- Les continuités écologiques sont plus ou moins interrompues ou fragilisées par des éléments fragmentants.

### » La définition des sous-frames et les apports cartographiques

La première étape de l'élaboration de la Trame Verte et Bleue consiste à identifier les sous-frames pertinentes à l'échelle de la collectivité. En d'autres termes, il s'agit de définir les grands types de milieux naturels pour lesquels seront identifiés des réservoirs de biodiversité et corridors écologiques spécifiques. Ces grands types de milieux doivent tenir compte des enjeux écologiques du territoire et permettre par la suite de proposer des orientations de restauration et de gestion globalement favorables aux espèces et

habitats naturels caractéristiques du type de milieux considéré.

A l'échelle du PLUi, le travail de déclinaison de la TVB par sous-frames permet d'appréhender le territoire à travers son fonctionnement écologique et l'organisation spatiale de ce dernier.

La trame verte, qui englobe les milieux naturels (boisements, landes, prairies permanentes), inclut également les territoires agricoles, considérés comme des zones à forte perméabilité écologique. Cette mosaïque de milieux, où se mêlent espaces naturels et agricoles, forme un ensemble dynamique d'habitats interconnectés. Cette trame agri-naturelle, est soumise à de fortes pressions anthropiques aux abords des zones artificialisées.

La Trame Verte se décline en 3 composantes :

- La sous-trame des milieux boisés
- La sous-trame des milieux ouverts agricoles
- La sous-trame des milieux semi-ouverts

La Trame Bleue se décline en deux composantes qui ont été associées:

- La sous-trame des milieux aquatiques et humides.

Sous-frames de la TVB

Trame	Sous-trame	Types de milieux
Verte	Milieux boisés	Forêts de feuillus, résineux et mixtes, haies
	Milieux ouverts agricoles	Cultures, prairies, gel, friches et ensemble bocager
	Milieux semi-ouverts	Landes, boisements ouverts

### » Un recueil des données disponibles a été effectué comprenant :

- Le rassemblement des fonds cartographiques ;
- Le rassemblement des données relatives à l'occupation du sol, aux habitats naturels, zones humides, prairies, cours d'eau ;
- L'exploitation de données complémentaires (description des sites appartenant à des zonages institutionnels, stations d'espèces, informations qualitatives sur les milieux...).
- La synthèse cartographique (données disponibles collectées voire données complémentaires acquises pour les besoins de la démarche) permet de constituer la base de travail en tant que telle.
- Les données d'espèces apportent principalement des informations sur l'état ou la fonctionnalité d'un espace mais peuvent également intervenir pour confirmer ou conforter l'identification des continuités écologiques locales.

Ces données d'espèces peuvent être utilisées :

- Lors du travail sur les milieux contributifs de la trame verte et bleue, pour l'identification de milieux particuliers (espèces associées aux habitats humides, aux pelouses calcicoles, aux milieux boisés, etc.) ;
- Lors du travail sur les continuités écologiques, pour l'identification de réservoirs de biodiversité ou pour la validation de corridors écologiques (prise en compte d'espaces tampons autour de certains réservoirs de biodiversité, identification d'habitats relais exploités par une faune particulière, etc.).

Données sources

Types de données	Sources
Occupation du sol	CLC 2018, RPG 2023, OSO Théïa
Zones humides	SDAGE, CEN, SAGE
Milieux aquatiques	SDAGE, SANDRE, BD TOPO, Forum des Marais Atlantiques
Données naturelles	INPN, DREAL, Atlas
Zonages institutionnels	INPN, DREAL
Éléments de frag-	BD TOPO, Viafauna
Analyse TVB	SDAGE, SRCE, Dark

La prise en compte des enjeux spécifiques du territoire, révélés ou confirmés par les données d'espèces, peut orienter certains choix à opérer au fil de la démarche.

En effet, les besoins et les capacités de déplacement des espèces sont susceptibles d'éclairer l'approche à dire d'expert, d'influencer les modalités de mise en œuvre de l'approche écopaysagère, d'influencer les modalités de représentation des continuités écologiques.

### » L'identification des réseaux écologiques

Elle consiste à analyser l'information existante sur le territoire sur le patrimoine naturel.

Dans un premier temps au regard des périmètres d'inventaires et réglementaires et, dans un second temps, au regard du SRCE/SRADDET et des données cartographiques. Ces deux premières étapes aboutissent à la présélection de milieux à fort potentiel écologique.

Les zonages du patrimoine naturel identifient et délimitent la plupart des espaces naturels reconnus. Ils servent de support à la délimitation de réservoirs de biodiversité principaux et secondaires.

Hiérarchisation des réservoirs

Zonages	Réservoir	Tous les sites	En intégralité
Natura 2000	Principal	Oui	Oui
ZNIEFF type 1	Principal	Oui	Oui
ZNIEFF type 2	Secondaire	Non	Non
Site CEN	Majeur	Oui	Oui
ENS	Majeur	Oui	Oui
EBC	Principal	Non	Oui

Les réservoirs de biodiversité et les corridors écologiques d'intérêt local correspondent aux réseaux écologiques d'intérêt local. Ces réservoirs secondaires d'intérêt local ont été identifiés par interprétation visuelle de l'occupation du sol et de l'orthophotographie, considérant que leur tracé respecte les règles suivantes :

- Il s'agit du chemin le plus direct entre les réservoirs de biodiversité les plus proches ;
  - Les éléments fragmentant sont évités dans la mesure du possible ;
  - Les corridors traversent un maximum d'espaces naturels relais et d'autres espaces naturels de la sous-trame considérée.
- Afin de définir les corridors écologiques locaux, une sélection des espèces cibles par sous-trame a été effectuée. Une synthèse de la littérature existante a permis d'identifier les distances moyennes de dispersion pouvant être appliquée, ou à défaut la distance maximale de dispersion des espèces. Cette distance de dispersion moyenne a été utilisée comme tampon autour des réservoirs de biodiversité et des milieux pouvant servir d'espaces relais, en tant que proxy de la capacité des espèces à s'éloigner de ces milieux.

## » Les éléments de fragmentation

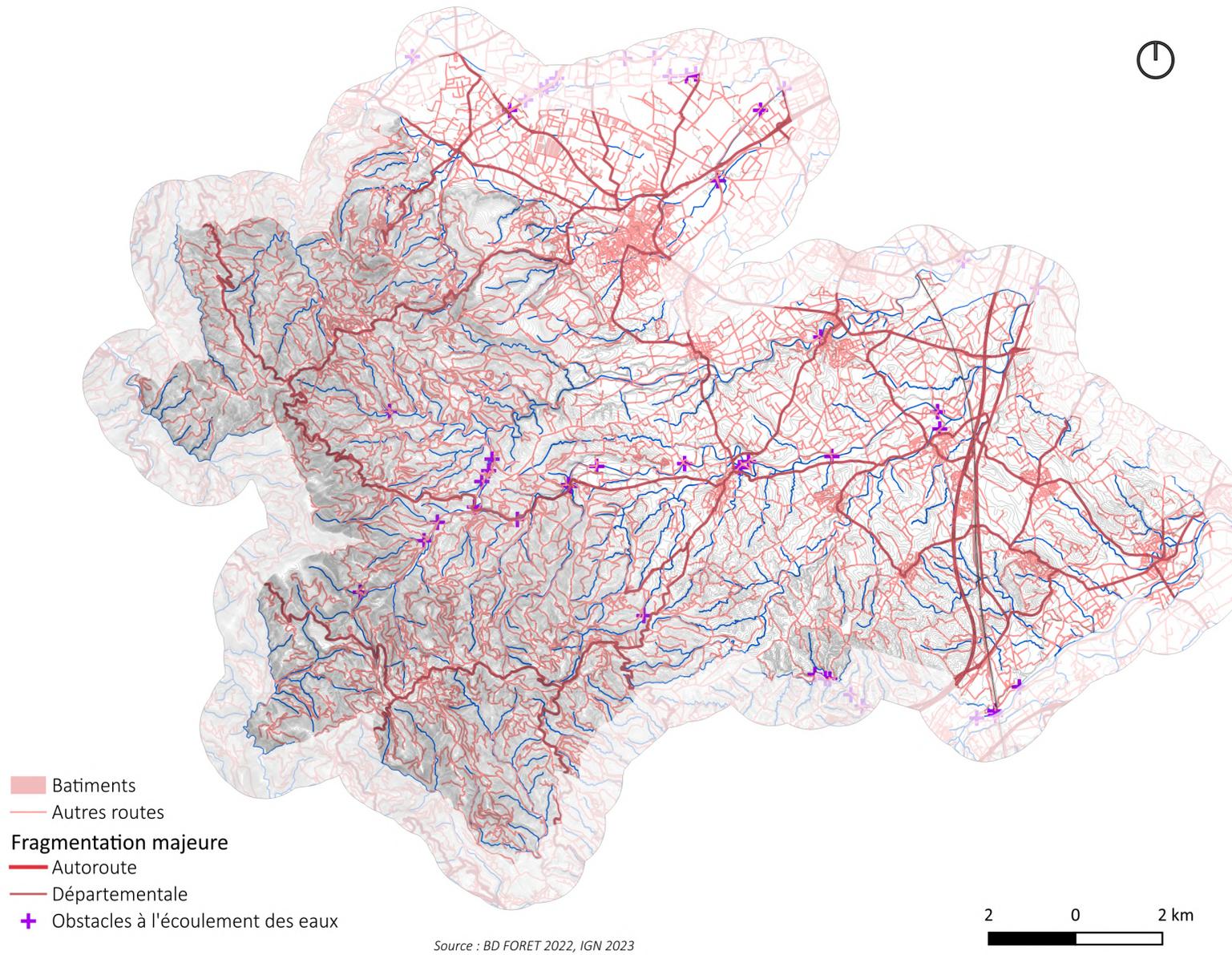
- De nombreuses voies de communication :  
Il s'agit principalement d'infrastructures de transports l'A9, la LGV, la D612, la D615.  
Elles ont été réparties en deux niveaux de fragmentation selon la classe administrative, le nombre de voies, la connaissance des axes routiers du territoire et l'importance relative de la barrière qu'ils opposent au déplacement des espèces.
- L'urbanisation :  
Elle contribue fortement à la fragilisation des continuités écologiques.
- Les lignes à haute voire à très haute tension sont également des facteurs de fragmentation (avifaune).
- Barrières immatérielles :  
Le dérangement induit par la fréquentation humaine, notamment le tourisme, fragmente également les espaces naturels.

D'autres facteurs sont susceptibles d'induire un dérangement et d'affecter la qualité et la fonctionnalité des réseaux écologiques telle que la pollution nocturne par la lumière artificielle ou les obstacles à l'écoulement des eaux.

Hiérarchisation des éléments de fragmentation

	<b>Fragmentation majeure</b>	<b>Fragmentation secondaire</b>
<b>Routes</b>	Routes à deux chaussées et routes primaires à une chaussée	Autres routes à une chaussée
<b>Voies ferrées</b>	Voies ferrées contenant au moins deux voies de circulation	-
<b>Occupation du sol</b>	Zones urbanisées	-
<b>Transport d'électricité</b>	Ligne à haute et très haute tension	Ligne à basse et moyenne tension
<b>Fréquentation humaine</b>	-	Tourisme

## Éléments de fragmentation pris en compte



## » Les composantes de la Trame Verte

La trame verte forme un ensemble écologique composé de différents milieux naturels et semi-naturels. Elle inclut les forêts, les milieux semi-ouverts tels que les landes et les maquis. Elle englobe également les zones agricoles, lesquelles jouent un rôle fondamental en offrant des espaces de forte perméabilité au sein du territoire.

La Trame Verte du PLUi se décline en trois composantes :

- La sous-trame des milieux boisés
- La sous-trame des milieux ouverts agricoles,
- La sous-trame des milieux semi-ouverts

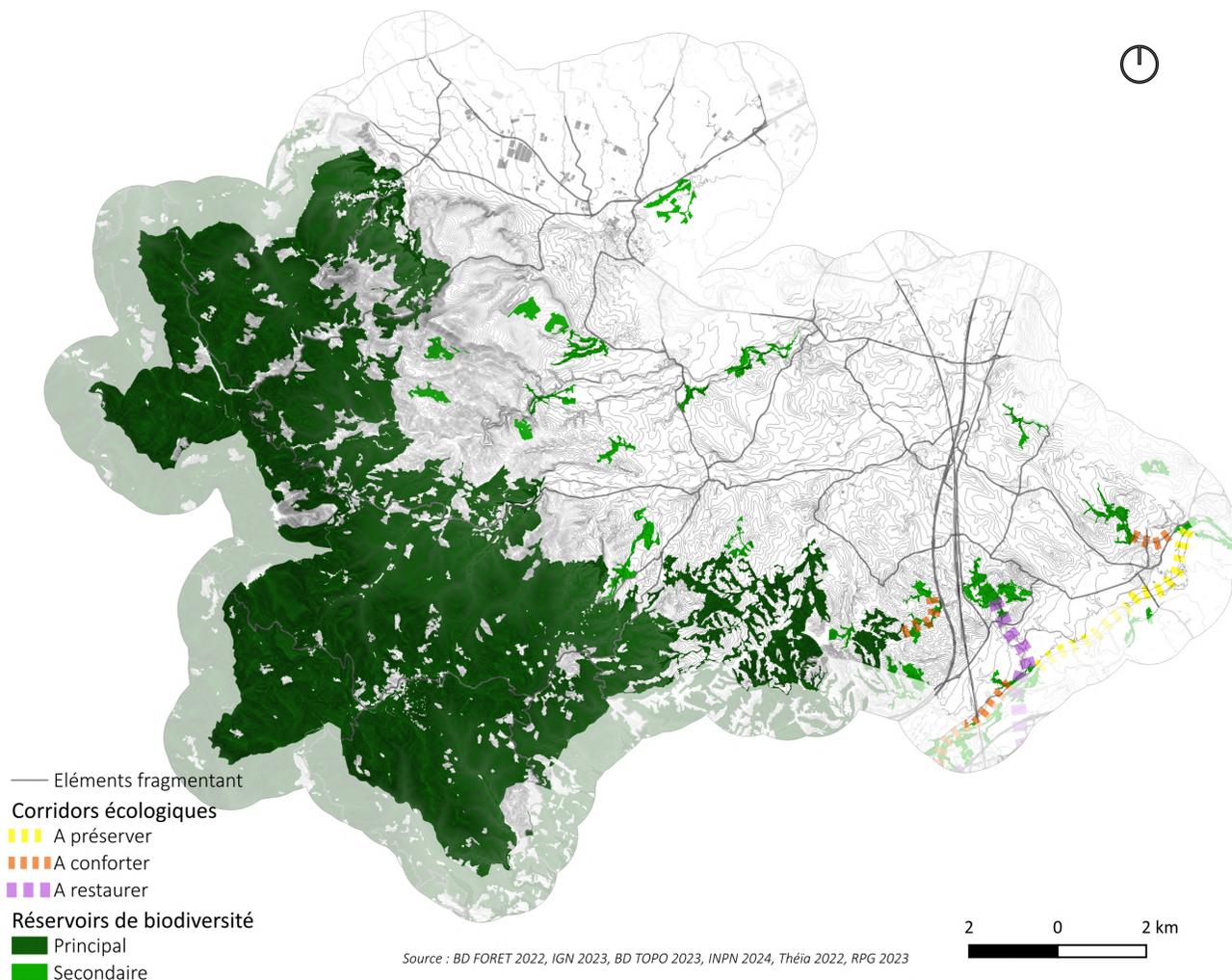
Les milieux et formations végétales contributives associées sont :

- Les forêts (boisements humides, de feuillus, de conifères, mixtes, bosquets et boqueteaux...);
- Les fourrés (fruticées, landes sèches et humides, maquis...);
- Les haies et linéaires boisés;
- Les prairies permanentes (pâture et fauche) et pelouses;
- Les cultures (annuelles et pérennes).

LES RÉSERVOIRS DE BIODIVERSITÉ :

Ils incluent notamment les zonages Natura 2000, les sites du Conservatoire d'espaces naturels Occitanie ainsi que les ensembles d'habitats contributifs de grandes tailles. Les réservoirs de biodiversité complémentaires sont constitués des milieux contributifs associés, proposant des conditions propices à la réalisation de

Sous-trame boisée



tout ou partie du cycle de vie des espèces typiques des milieux considérés, en formant un continuum. Ils définissent des secteurs de forte perméabilité favorisant le déplacement des espèces entre les réservoirs majeurs. Parfois de petites surfaces, leur rôle en tant que support de corridor au sein des sous-trames est néanmoins essentiel.

#### LE LIEN PRIVILÉGIÉ ENTRE LES FORÊTS ET LES LANDES

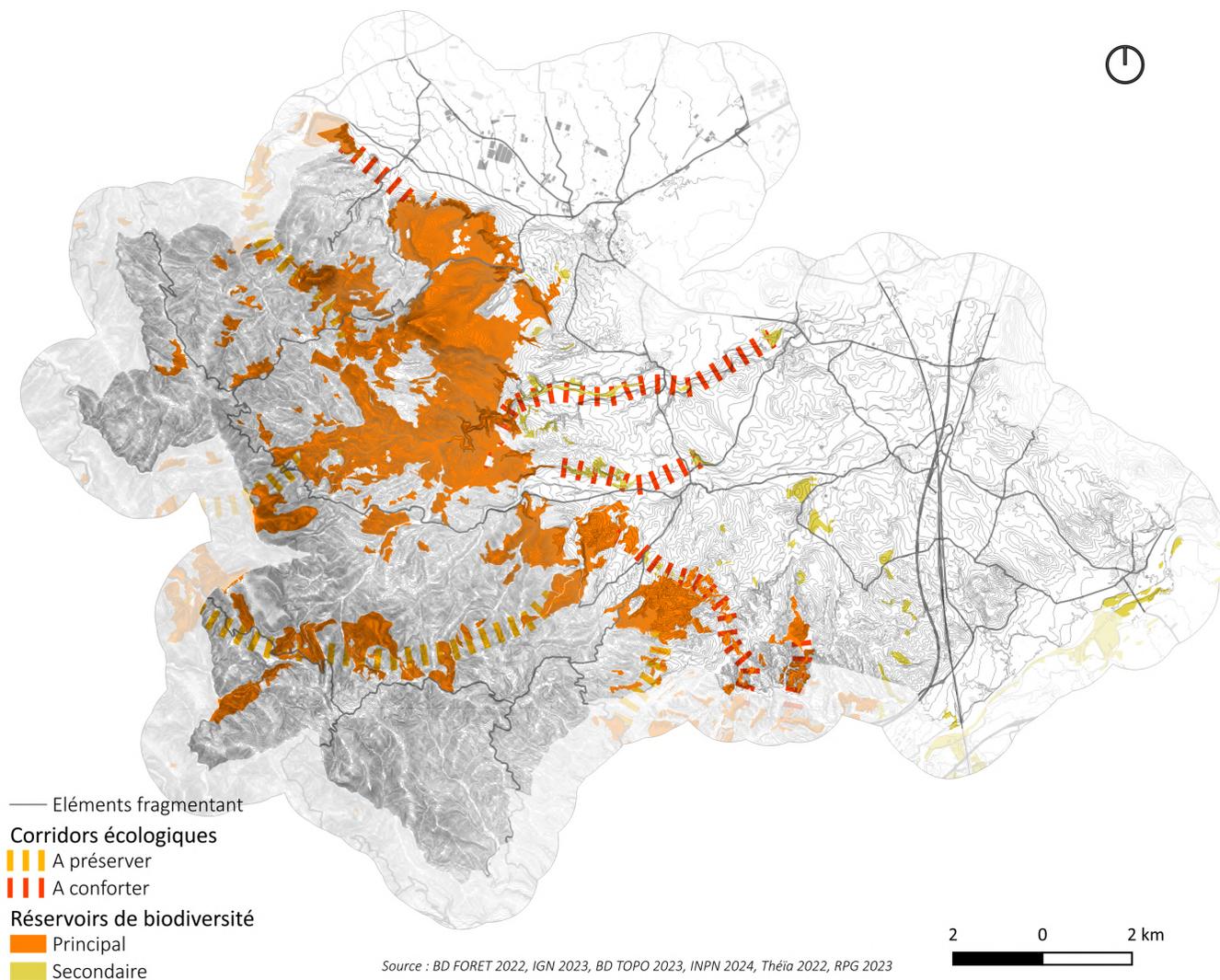
La trame verte de la collectivité à la particularité de posséder un ensemble de forêts de landes densément présentes sur l'ouest du territoire. Ces habitats dans leurs évolutions naturelles sont complémentaires en permettant de retrouver les différents stades de la succession végétale et ainsi contribuer à la diversité du territoire.

Ainsi ces deux sous-trames s'associent pour former un réservoir principal important du massif du Canigou à la Vallée du Tech.

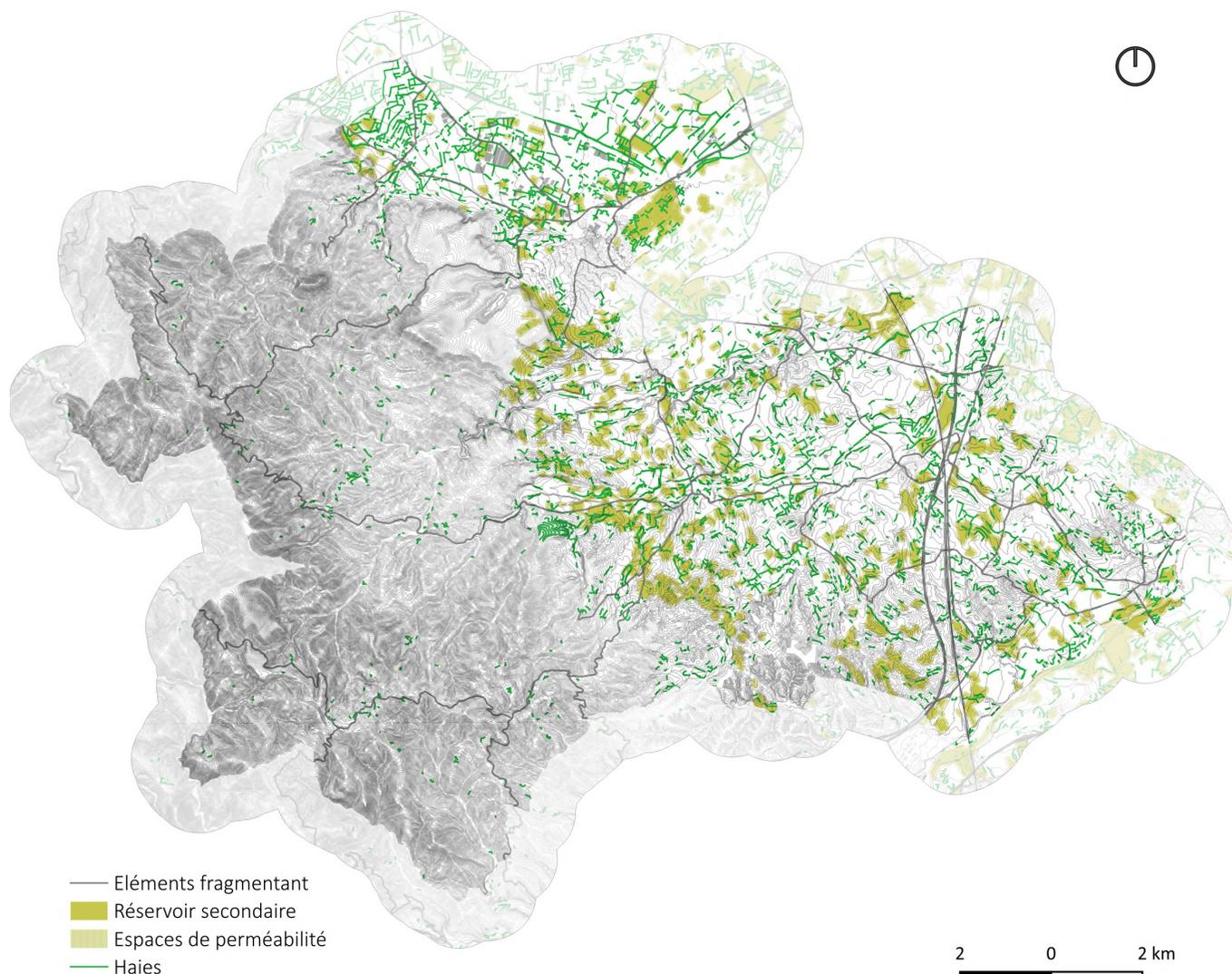
Ces sous-trames possèdent difficilement des corridors fonctionnels vers l'ouest du territoire, contraints par : les infrastructures de transports, les espaces agricoles et le développement urbain.

La recherche de la préservation des continuités avec les territoires voisins est primordiale pour ces sous-trames.

#### Sous-trame milieux semi-ouverts



## Sous-trame milieux agricoles



Source : BD FORET 2022, IGN 2023, BD TOPO 2023, INPN 2024, Théia 2022, RPG 2023

## LA TRAME AGRICOLE :

La trame verte forme un ensemble écologique essentiel qui se compose de différents milieux naturels. En dehors des zones naturelles, elle englobe également les espaces agricoles tels que les terres cultivées, les pâturages, les zones de friches, lesquels jouent un rôle fondamental en offrant des espaces de forte perméabilité au sein du territoire. Tout en étant exploitées, ces zones agricoles favorisent en effet la circulation des espèces et contribuent au réseau écologique.

Ce réseau écologique terrestre fonctionne comme une mosaïque de milieux naturels interconnectés. La trame agricole inclut les espaces de terres agricoles modifiés par l'homme. Ce grand ensemble facilite les échanges dans l'espace des espèces et garantit un fonctionnement des écosystèmes équilibré et résilient.

Sur le territoire, un secteur se distingue en tant que réservoir principal ce sont les Prades de Thuir et de Llupia.

La vallée du Tech est un autre point fort du territoire où la perméabilité est élevée aussi grâce à des ouvrages d'art permettant une meilleure franchissabilité de l'A9 et de la LGV. Le Réart possède lui aussi des ouvrages d'art de grandes tailles et mixtes facilitant la transparence.

Ces points peuvent être des pistes pour le renforcement des connectivités au sein des espaces agricoles.

L'évolution des pratiques agricoles tend à mieux prendre en compte les interactions entre biodiversité et agriculture. Les plaines présentent ainsi des caractéristiques favorables pour assurer les continuités. Les

autres éléments du paysage agricole tels que les bords de chemins jouent également un rôle important.

La trame agricole dans le réseau écologique de la Communauté de communes des Aspres est un atout majeur pour la préservation de la biodiversité et le développement durable. En intégrant ces enjeux dans la planification territoriale, il est possible de créer un équilibre cohérent entre l'agriculture, l'urbanisme et la nature, favorisant ainsi un environnement sain et résilient pour les générations futures.

L'aménagement futur aura pour objectif la prise en compte de ces enjeux afin de réduire l'étalement urbain et les fragmentations associées. Il pourra aussi être acteur de traduction réglementaire en faveur de la préservation et de la restauration de cette trame en dentelle.

## » Les composantes de la Trame Bleue

La trame bleue est composée de la sous-trame des milieux aquatiques (cours d'eau) et humides (zones humides, boisements humides, prairies humides, étangs, mares...). Les milieux et formations végétales contributives associées sont :

- Les plans d'eau, étangs, gravières, cours d'eau, mares et végétations associées ;
- Les forêts et fourrés humides ;
- Les prairies, pelouses humides et roselières ;
- Les landes humides ;
- Les zones humides inventoriées.

### LES RÉSERVOIRS DE BIODIVERSITÉ

A l'échelle du SRCE, la vallée du Tech a été identifiée et ici classée comme réservoir principal.

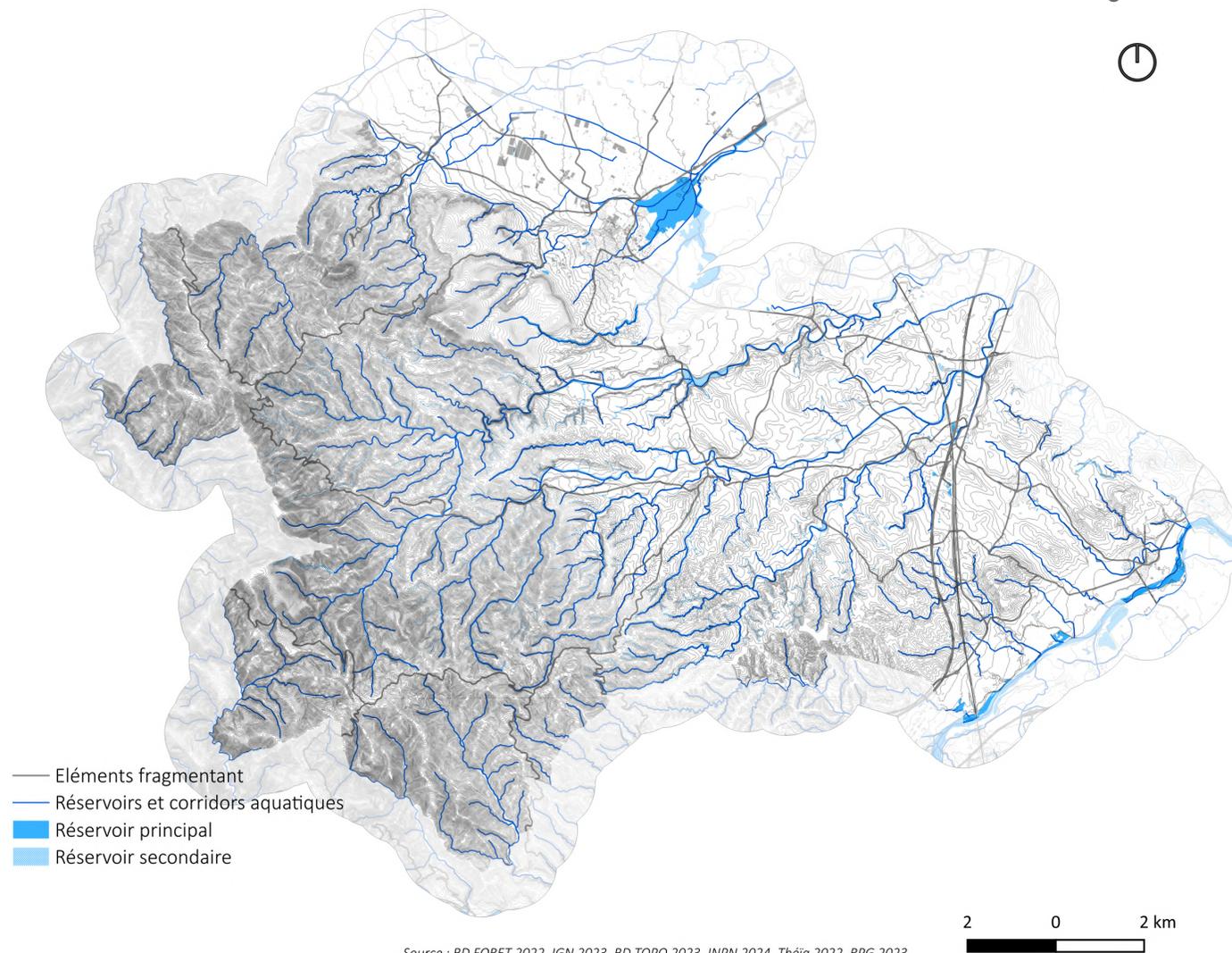
Le territoire possède un réseau dense de cours d'eau temporaire, néanmoins comme réservoirs principaux à l'échelle locale, les cours d'eau suivants sont à prendre en compte : le Réart, La Ribерette, Le Dou, la Comalada, la Bassa, Rivière de Camélas, Rivière de Montauriol, Rivière de Passa, Rivières de Tordères, Rec de Castelnuou, Ribera de Llauro.

Les milieux humides du territoire sont restreints sur les zones latérales des cours d'eau néanmoins un réservoir de biodiversité principal est présent au sein de la ZNIEFF des Prades de la Thuir et de Llupia. Ce zonage a été complété d'une caractérisation réglementaire de la zone humide. Les principales menaces concernant les espèces décrites sont principalement liés à l'agriculture et plus

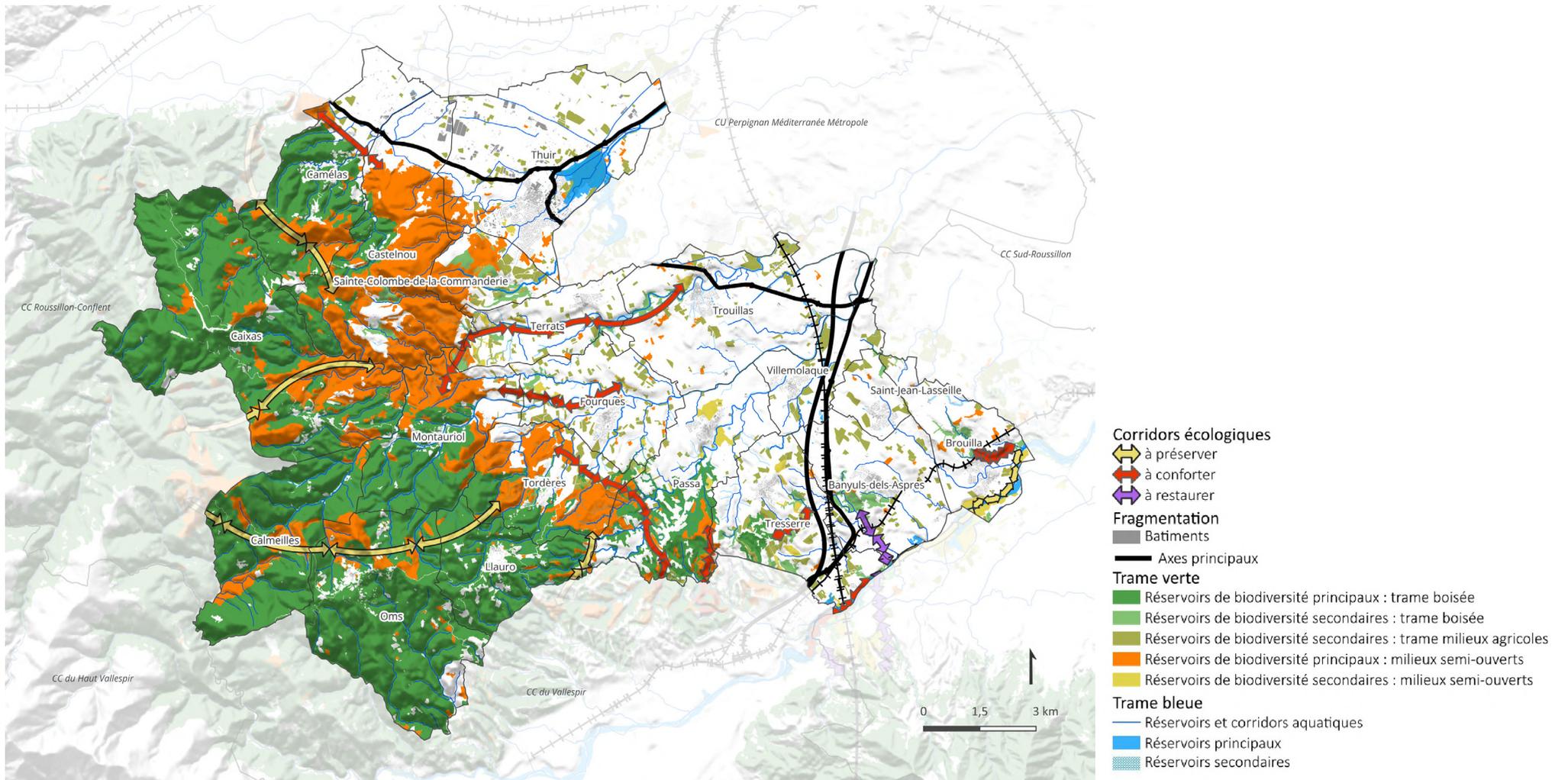
précisément à la mise en culture des prairies. La présence de nombreux chemins piétonniers fait de la Prade une zone de promenade pour les riverains. Cette fréquentation, si elle n'est pas encadrée, pourrait présenter un risque de dégradation pour la Prade.

Les réservoirs secondaires sont des espaces de perméabilité potentiels associés aux cours d'eau et à la topographie. Ils revêtent une fonction de relais et/ou de zone refuge pour les déplacements quotidiens ou saisonniers de la faune associée.

Trame bleue et éléments de fragmentation



Synthèse de la trame verte et bleue de la CCA



# Pour résumer | Des continuités écologiques identifiées à travers le territoire : la trame verte et bleue

## Atouts

Une mosaïque de milieux naturels, dont certains sont d'ores et déjà reconnus et protégés

De nombreux corridors écologiques, qui relient notamment des « coeurs de nature »

Une trame noire bien préservée dans les reliefs

## Faiblesses

De nombreuses discontinuités (infrastructures de transports, obstacles à l'écoulement des cours d'eau) et une pression liée à l'étalement urbain qui impactent les TVB.

Des discontinuités sur des secteurs à enjeux, comme les berges du Tech et de la Têt ou entre massif et plaine.

Un risque incendie et un accroissement de la sécheresse qui menacent certains milieux naturels.

## PRINCIPAUX ENJEUX

La préservation des écosystèmes du territoire abritant de nombreuses espèces protégées.

La pérennisation de la trame verte autour des espaces naturels reconnus et/ou protégés.

La restauration de corridors écologiques impactés par les activités humaines.

La préservation des ripisylves et des zones humides, dans un contexte de tension sur la ressource en eau.

La maîtrise de l'étalement urbain et l'analyse d'une potentielle trame verte urbaine à instaurer.

# 4. Une géographie et un climat généra-teurs de risques

## 4.1 Un risque incendie qui augmente

Le territoire est considéré comme particulièrement sensible aux incendies pour des raisons liées au climat chaud et sec et aux formations végétales présentes, en témoigne l'incendie dans le massif des Aspres entre Castelhou et Camélas le 12/09/24 qui a brûlé 280 hectares de végétation. Les boisements des reliefs, composés de chênes verts et de chênes lièges sont des milieux avec une inflammabilité forte et une vitesse de propagation rapide.

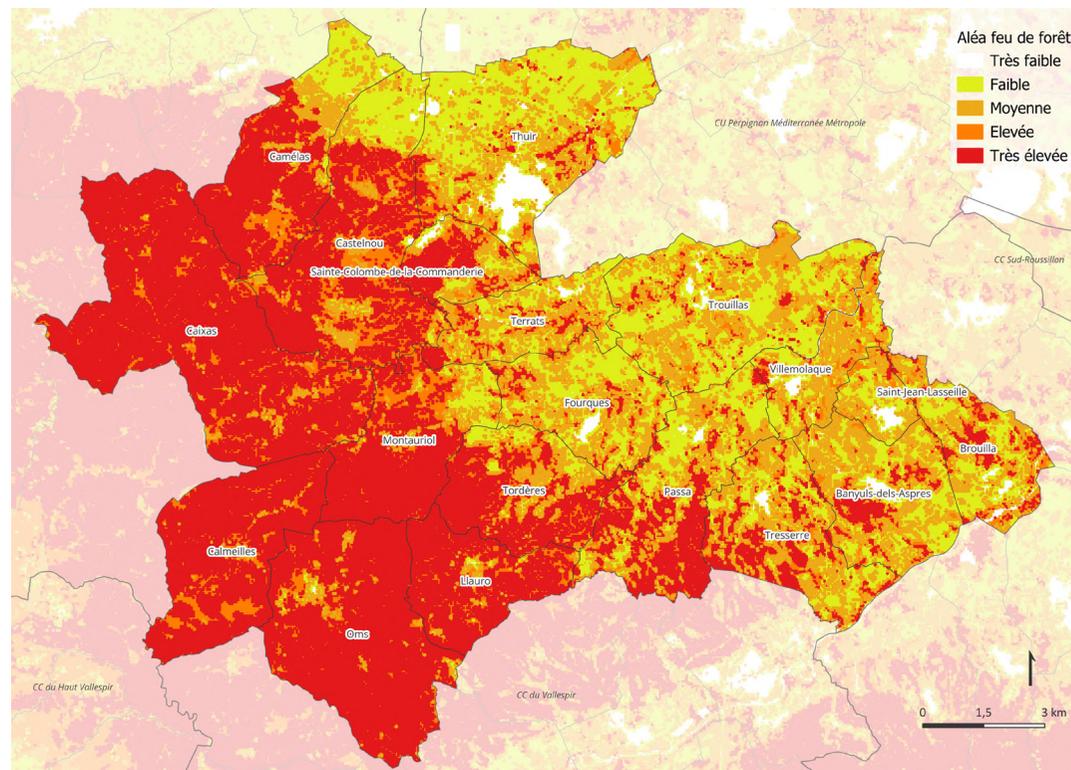
Par ailleurs, l'enfrichement croissant de la plaine dû à la déprise agricole est un facteur aggravant du risque incendie. En effet, l'accroissement des friches agricoles génère une continuité de la végétation combustible entre la plaine et les massifs des Aspres. La présence de l'agriculture et du pâturage est primordiale pour lutter contre le risque incendie en maintenant des paysages ouverts et des bandes pare-feu protégeant les habitations.

Un Plan Départemental de Protection des Forêts Contre l'Incendie (PDPFCI) recouvre la période 2016-2022. 3 Plan de Prévention des Risques Incendie de Forêt (PPRIF) sont en cours d'élaboration sur le territoire à Llauro,

Oms, et Tordères. Toutes les communes, à l'exception de Brouilla possèdent des Obligations Légales de Débroussaillage (OLD). Les propriétaires soumis aux OLD doivent débroussailler et maintenir en état débroussaillé les terrains

situés à moins de 200 mètres des massifs boisés, landes, garrigues ou maquis.

Sensibilités aux incendies



Source : DDTM, 2024

Le Ministère de la Transition Écologique et de la Cohésion des Territoires a mis en place une trajectoire de réchauffement de référence pour l'adaptation au changement climatique (TRACC). Cette trajectoire est définie à partir du scénario tendanciel : un scénario présentant l'évolution prévisible du réchauffement climatique en l'absence de toute nouvelle action volontaire. La France doit donc être en mesure de s'adapter à un réchauffement, par rapport à l'ère pré-industrielle, de +2.0 °C d'ici 2030, de +2.7 °C d'ici 2050 et de +4.0 °C d'ici la fin du siècle.

En ce sens, Météo France propose à partir d'un ensemble de projections climatiques régionales pour ces 3 niveaux de réchauffement une synthèse de l'évolution de différents indicateurs.

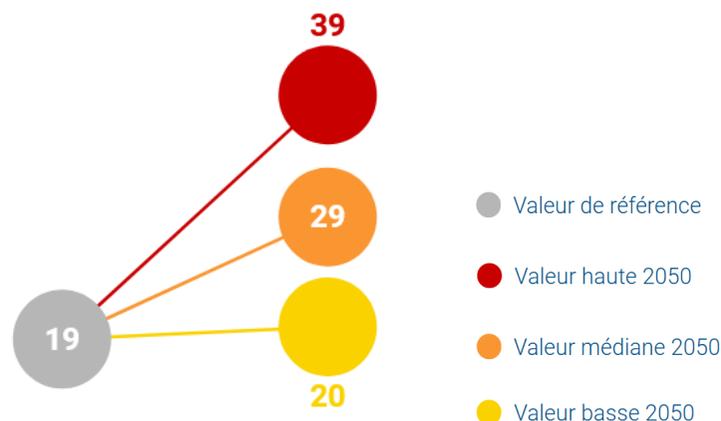
Pour chaque indicateur, 4 valeurs sont présentées :

- La valeur pour la période de référence (1976-2005)

Pour l'horizon temporel retenu :

- La valeur médiane attendue
- Les deux bornes inférieure et supérieure de l'intervalle de confiance à 90% pour la plupart des indicateurs

Nombre de jours avec risque significatif de feu de végétation



Un jour est considéré à risque élevé de feu de végétation lorsque l'Indice Forêt Météo (IFM) dépasse 40. Cet indice évalue la propension des conditions météorologiques à favoriser l'émergence et la propagation des incendies.

À l'horizon 2050, l'évolution vers des conditions climatiques plus sèches entraînera une hausse du nombre de jours marqués par un risque significatif de feu de végétation. Ce risque se verra accentué dans les zones où il est déjà présent, aggravant ainsi les menaces existantes pour les écosystèmes et les zones habitées.

## 4.2 Un risque inondation important

D'une manière générale, la CC des Aspres est concernée par différents types d'aléas liés aux inondations : les crues rapides, les inondations par remontées de nappe, les inondations par ruissellement.

### » Les documents cadres à prendre en compte

#### • Le PRGI Rhône-Méditerranée (2022-2027)

Le PLUi des Aspres doit être compatible vis-à-vis des orientations et objectifs du SDAGE Rhône-Méditerranée. Le Plan de Gestion des Risques d'Inondation (PGRI) Rhône-Méditerranée adopté en décembre 2015 a été révisé en 2022. Le PRGR 2016-2021 fixe comme objectifs :

- une structuration des différents outils de la prévention et de la gestion des risques ainsi que de la mobilisation des outils de l'aménagement du territoire et des milieux aquatiques ;
- une transition entre les dynamiques existantes et la directive, sans les freiner.

La révision du PGRI | 2022-2027 apportent des modifications avec des objectifs plus précis :

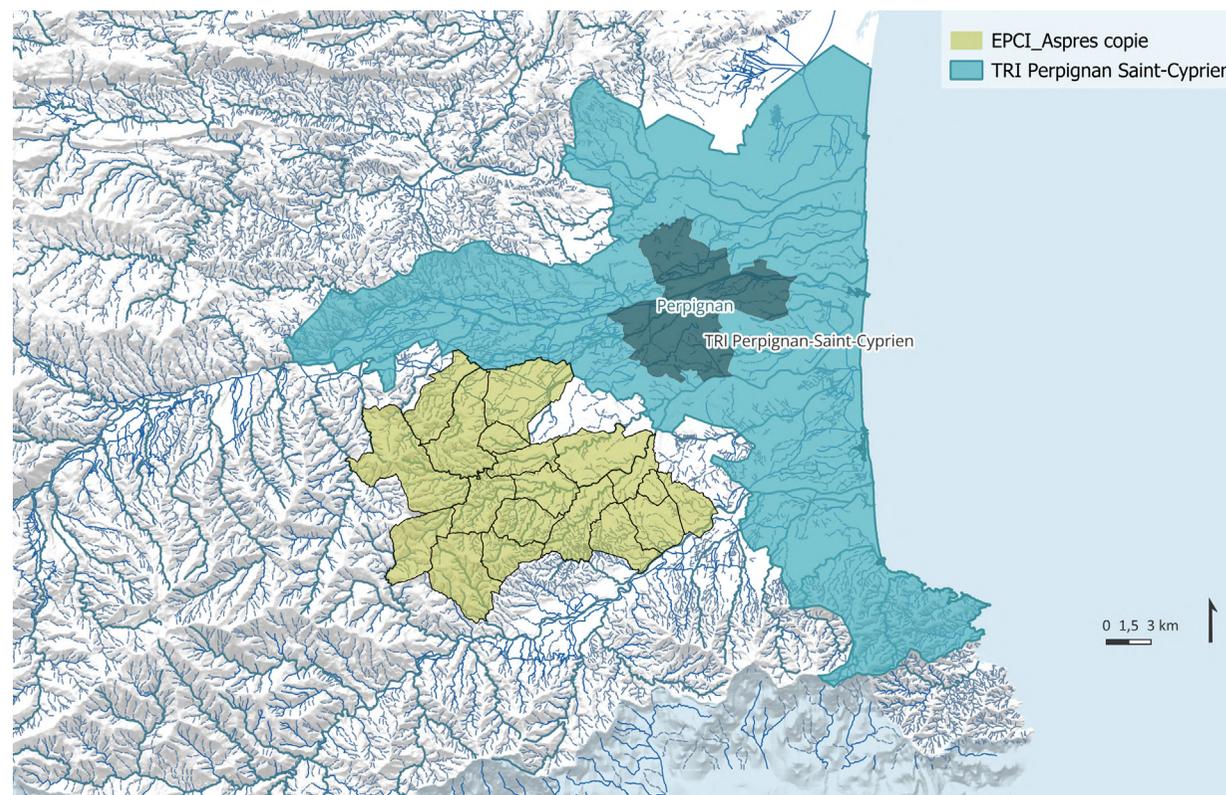
- GO1 : mieux prendre en compte le risque dans l'aménagement et maîtriser le coût des dommages liés à l'inondation ;
- GO2 : augmenter la sécurité des populations exposées aux inondations en tenant compte du fonctionnement naturel des milieux aquatiques ;
- GO3 : améliorer la résilience des territoires exposés ;
- GO4 : organiser les acteurs et les compétences ;

- GO5 : développer la connaissance sur les phénomènes et les risques d'inondation.

Sur le territoire, aucune des communes n'est incluse dans le TRI de Perpignan - Saint-Cyprien, situé en aval des bassins versants. Localisé un peu plus en amont des bassins versants, le territoire de la CCA se situe néanmoins dans des périmètres de Stratégie Locale de Gestion du Risque Inondation (SLGRI), dont :

- La SLGRI du Bassin versant du Têt et du Bourdigou : communes de Caixas, Camélas, Castelnou, Sainte-Colombe-de-la-Commanderie, Thuir
- La SLGRI du Tech et côte rocheuse : communes de Banyuls-dels-Aspres, Brouilla, Oms, Tresserre
- La SLGRI du Réart, affluents et étang de Canet-Saint-Nazaire : communes de Caixas, Calmeilles, Fourques, Llauro, Montauriol, Oms, Passa, Terrats, Tordères, Trouillas, Villemolaque

TRI Perpignan Saint-Cyprien



- Les Plans de Prévention des Risques d'Inondations (PPRI)

Le Plan de Prévention du Risque Inondation (PPRI) est un document établi par les services de l'État permettant de tenir compte du risque inondation dans la réglementation de l'occupation des sols. A l'échelle communale, le territoire est concerné par plusieurs PPRI :

- Le PPRI de Thuir, prescrit en 2008, concerne les communes du bassin versant Basse-Castelnou.
- Le PPRI de Brouilla, arrêté en 2008

Ces PPRI fixent 4 types de zone sur lesquels s'applique une réglementation spécifique :

- Les zones classées en vert foncé sont des zones naturelles ou agricoles avec une fonction d'expansion des crues. Le principe général de cette zone est d'interdire toute nouvelle construction, sauf celles nécessaires à l'activité agricole, notamment dans le but de préserver leurs capacités de stockage et d'expansion.

- Les zones classées en vert clair sont soumises au même règlement que les zones vert foncé.

Elles sont soumises à un aléa moins fort.

- Les zones classées en bleu foncé sont des zones urbaines et d'activités soumises à un aléa faible ou moyen. Elles sont constructibles sous conditions.

- Les zones classées en rouge sont des zones urbaines et d'activité soumises à un aléa fort. Ces zones sont globalement inconstructibles. Les transformations de l'existant visant à diminuer la vulnérabilité du territoire y sont favorisées.

Dans le contexte actuel de réchauffement

climatique, la prise en compte des risques naturels dans les documents de planification est fondamentale face à la potentielle intensification et augmentation de leur fréquence

- Les programmes d'actions de prévention des inondations (PAPI)

Un Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) sur le bassin de la Têt sur la période 2013-2019 a été réalisé et pour objectif de réduire les conséquences dommageables des inondations. En 2023, 92% des actions ont été réalisées pour un montant de 1 180 000 euros. Un nouveau PAPI est en cours de construction pour la période 2023-2029 et comportent 40 actions regroupées en 7 axes :

- L'amélioration des connaissances et de la conscience du risque
- La surveillance, la prévision des crues et des inondations
- Alerte et gestion de crise
- La prise en compte du risque dans l'urbanisme
- La réduction de la vulnérabilité des biens et des personnes
- La gestion des écoulements
- La gestion des ouvrages de protection hydrauliques

Le PAPI (Programme d'Actions pour la Prévention des Inondations) est disponible pour le Bassin Versant du Tech-Albères. Ces actions s'articulent autour de 7 axes :

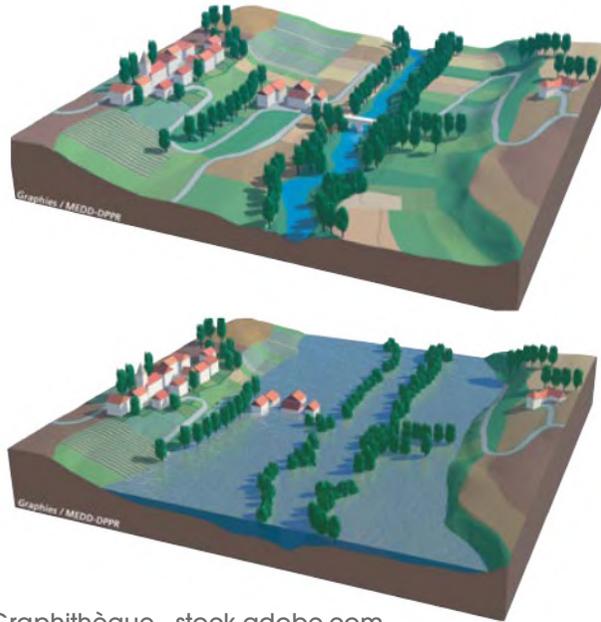
- L'amélioration de la connaissance et de la conscience du risque
- La surveillance, la prévision des crues et des inondations
- L'alerte et la gestion de crise
- La prise en compte du risque d'inondations dans l'urbanisme
- La réduction de la vulnérabilité

- Le ralentissement des écoulements
- La gestion des ouvrages hydrauliques de protection

## » Un risque débordement des cours d'eau présent mais maîtrisé

Le réseau hydraulique se caractérise par des étiages sévères durant la période estivale. Le territoire est confronté au risque inondation principalement en automne. C'est à cette période que des crues violentes peuvent se produire, comme lors de la crue sur la Têt et le Tech en 1940, mais aussi en 1999 sur les affluents de la Têt et de l'Agly... Ce sont des crues rapides et torrentielles qui se produisent en zone montagneuse et qui provoquent des inondations « éclairs ». Les risques d'inondation par débordement de cours d'eau se localisent principalement au niveau de la plaine du Roussillon et les vallées les plus ur-

Schéma du risque débordement de cours d'eau



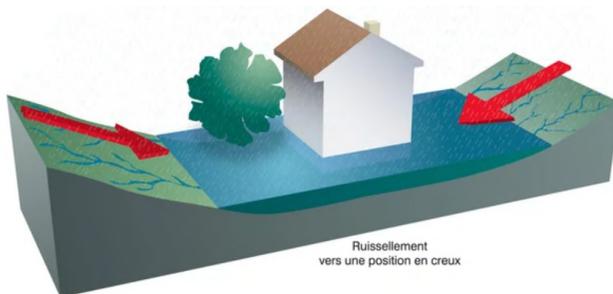
Graphithèque - stock.adobe.com

## » Un risque ruissellement important

L'inondation par ruissellement se produit lorsque les eaux de pluie ne peuvent pas ou plus s'infiltrer dans le sol. Les pluviométries de forte intensité sur de courts laps de temps associées à des réseaux souvent sous-dimensionnés ainsi que de nombreux fossés aménagés et/ou couverts en zone urbaine amplifie ce phénomène.

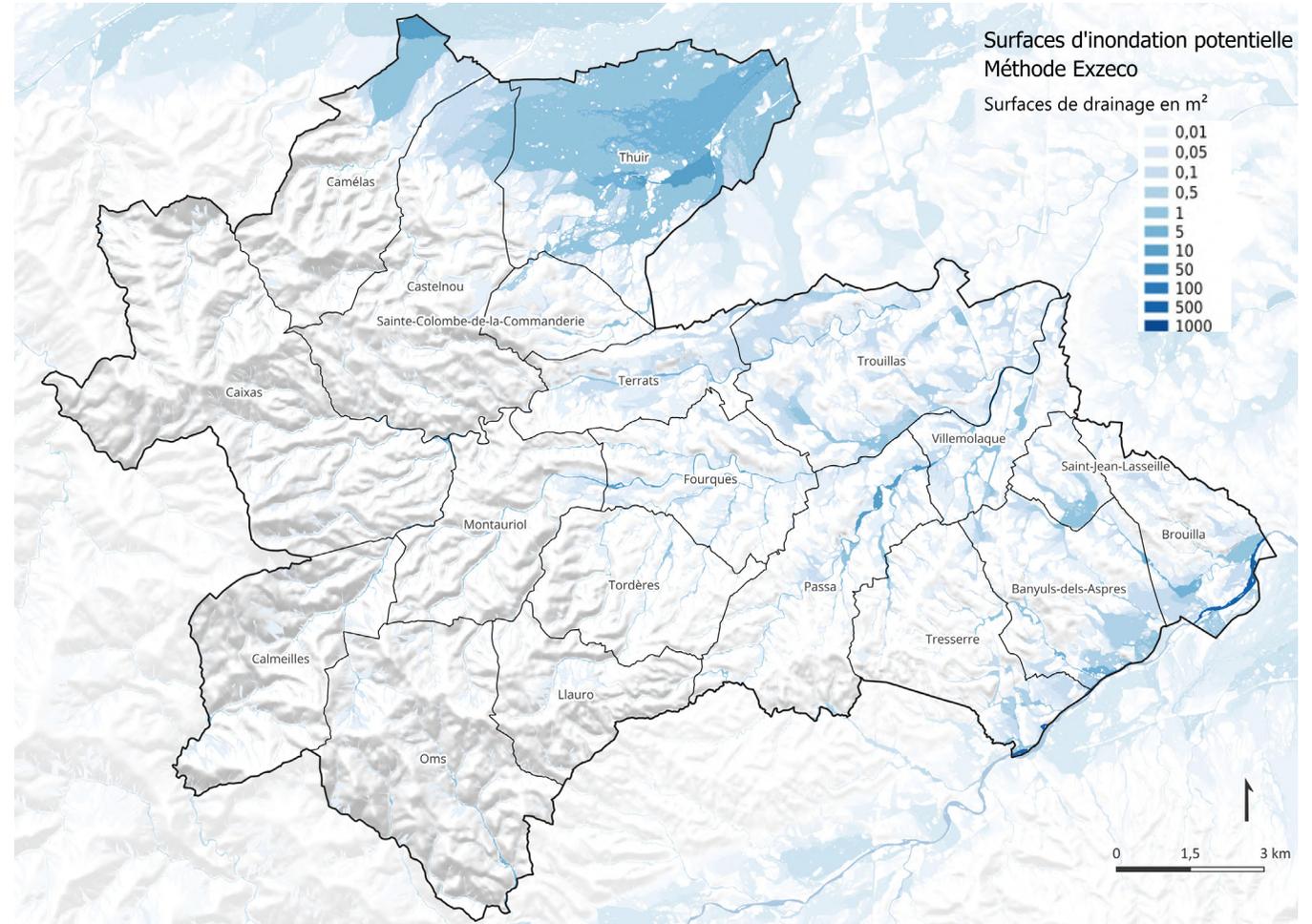
Le CEREMA a élaboré une méthode Inter-régionale « Exzeco » ou chemin de l'eau pour comprendre ce phénomène de ruissellement et agir. A partir de la topographie, il est donc possible d'obtenir des emprises potentiellement inondables sur des petits bassins versants. Cette étude montre que, hors des zones de PPRI connus, des zones de ruissellement et/ou de débordement sont présents sur le territoire. Ce risque est présent sur les parties aval des bassins versants, et tout particulièrement au nord, à l'aval du bassin versant de la Têt et au sud-est aux abords du Tech. Ce sont des enveloppes potentiellement inondables non négligeables autour de ces cours d'eau qui peuvent être dans les documents d'urbanisme pour affiner les zones de risques.

Schéma du risque de ruissellement



Graphithèque - stock.adobe.com

Étude EXZECO



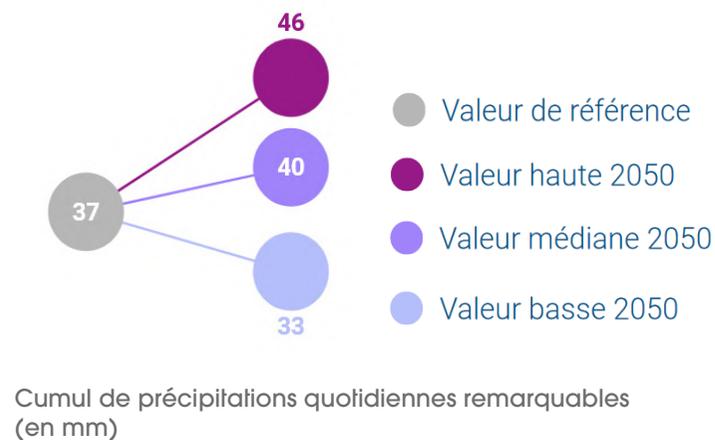
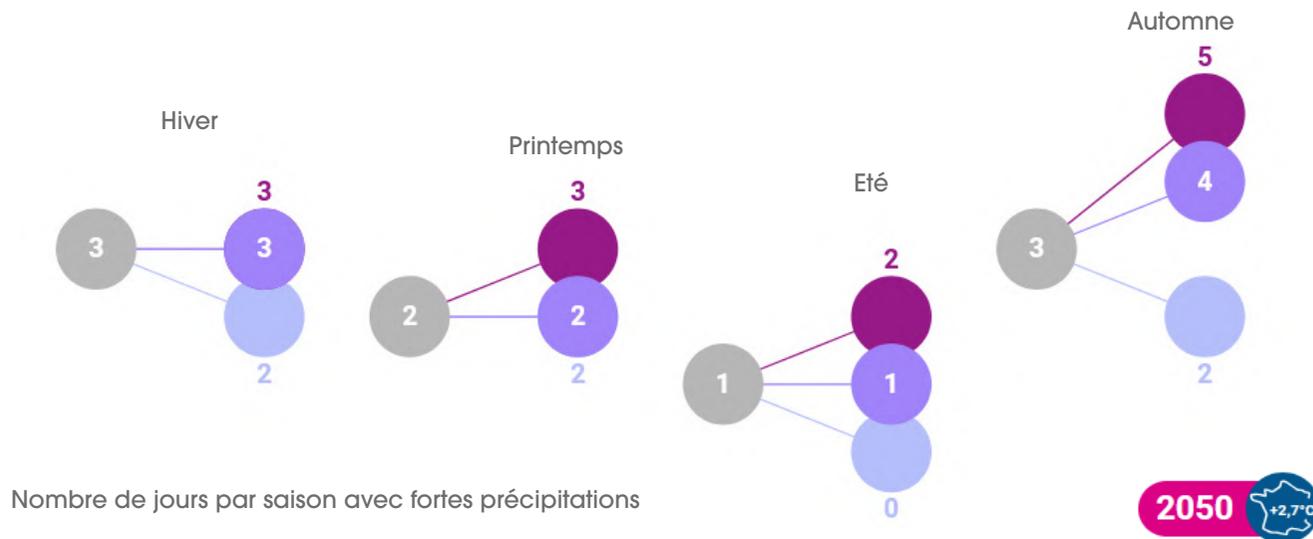
Source : étude EXZECO, CEREMA

## » Zoom : l'aggravation des dégâts des inondations liée aux effets du changement climatique

En France, l'effet du changement climatique sur les inondations n'est pas encore perceptible statistiquement. L'aggravation des dégâts des inondations observée depuis quelques décennies a pour principale cause l'action de l'homme : imperméabilisation des sols, construction sur des terrains en bordure de cours d'eau et non-respect des principes de précaution (zones inondables en principe non constructibles, zones rouges du plan de prévention des risques d'inondation).

En revanche, le changement climatique va accentuer les extrêmes météorologiques, avec des pluies plus importantes sur un plus faible nombre de jours.

Les cumuls de précipitations quotidiennes remarquables et le nombre de jours avec fortes précipitations augmenteront légèrement d'ici l'horizon 2050. Toute augmentation, même faible, est à considérer toutefois comme une aggravation potentielle du risque d'inondation par ruissellement, pouvant accroître les dégâts observés en zones vulnérables.

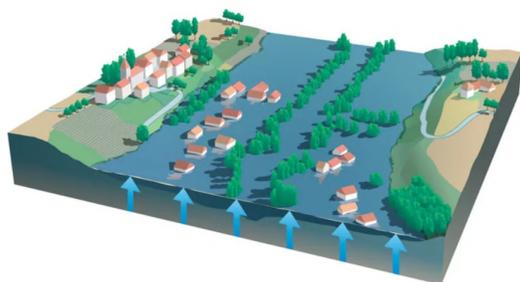


Un jour de fortes précipitations est caractérisé par une quantité d'eau recueillie excédant 20 mm, soit plus de 20 litres par mètre carré.

Le cumul de précipitations quotidiennes remarquables correspond à la valeur qui n'est dépassée en moyenne qu'un jour sur 100, soit 3 à 4 jours par an.

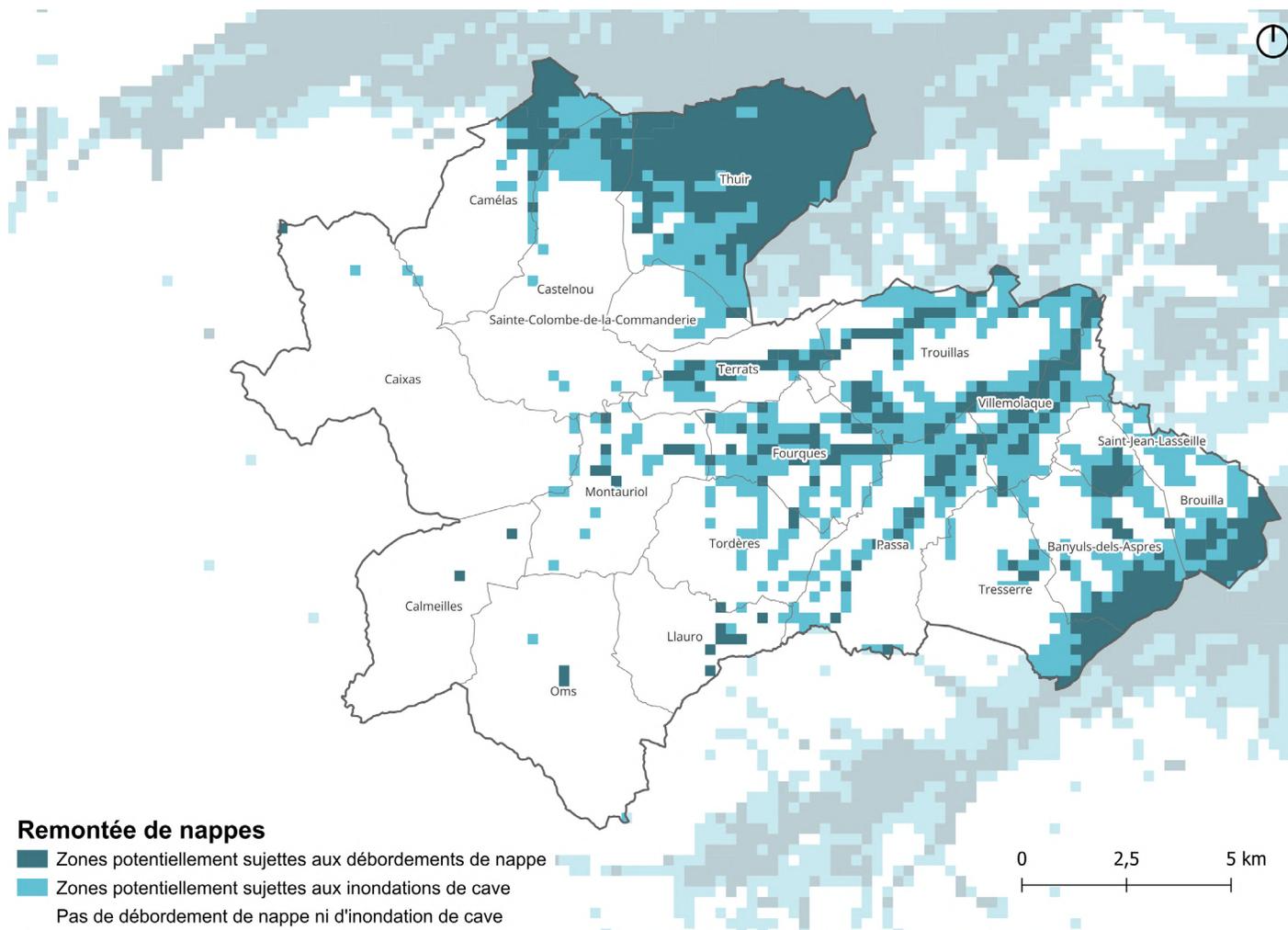
## » Un risque de remontée de nappes présent

Le territoire des Aspres est également concerné par le risque de remontée de nappes. Une grande majorité des zones de remontée de nappes est localisée aux abords du réseau hydrographique dans la plaine. Ce phénomène d'inondation est dû à la saturation des nappes qui sont alimentées par les précipitations. Ces inondations peuvent avoir des conséquences sur le bâti et le réseau routier ou encore sur la pollution.



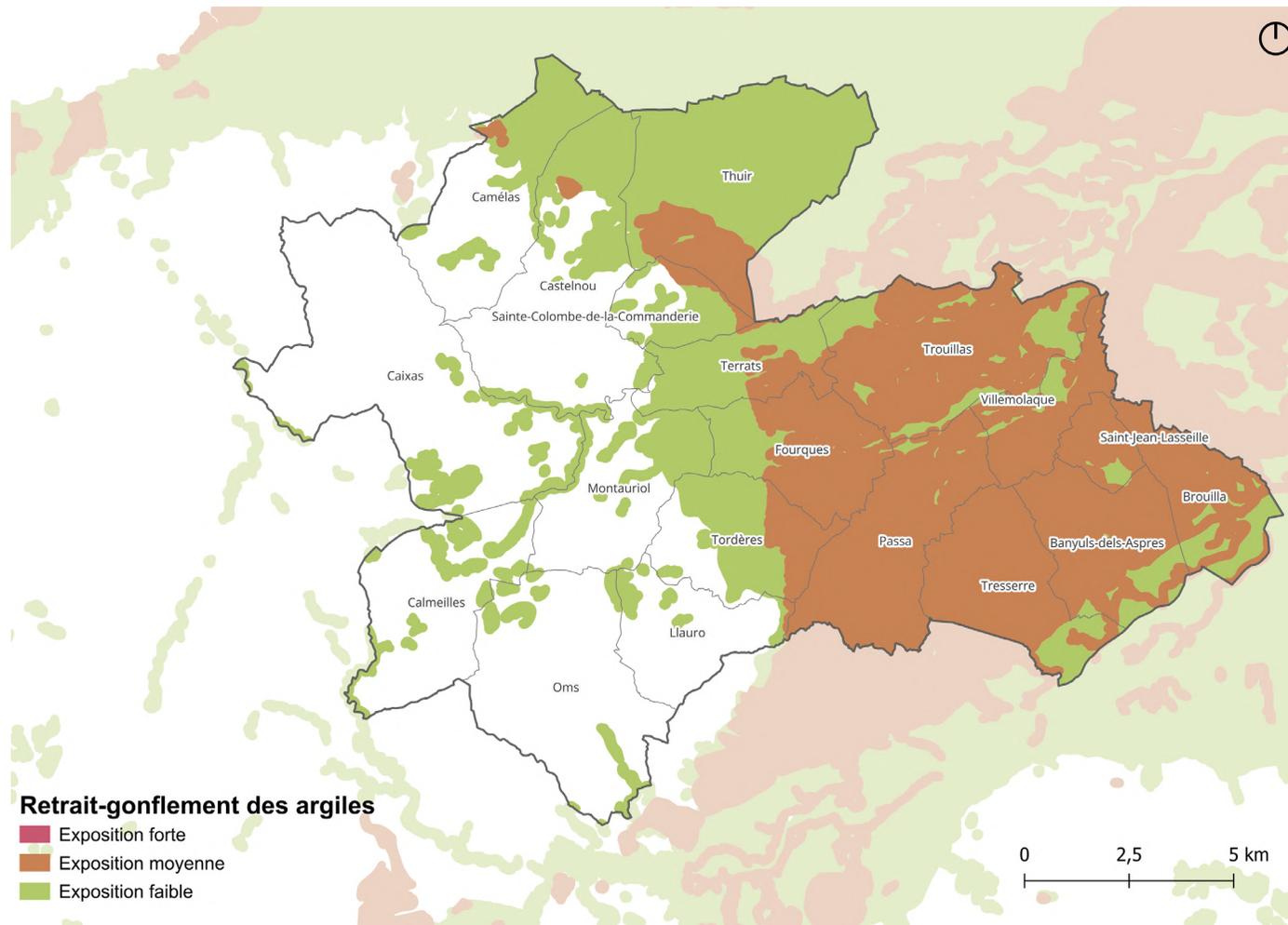
Graphithèque - stock.adobe.com

Localisation des zones sensibles aux remontées de nappes.



## 4.3 Des risques sismiques et mouvements de terrains à prendre en compte

Niveau d'exposition au phénomène de retrait-gonflement des argiles sur le territoire.



Source : Georisques

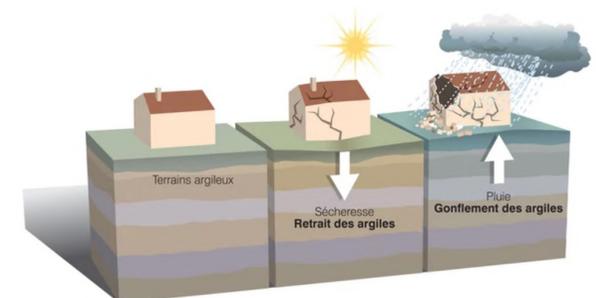
Le territoire est concerné par des risques de glissements de terrain et d'éboulements ou chutes de blocs de retrait-gonflement des argiles, d'effondrement de cavités souterraines.

Le territoire est concerné par des PPR mouvement de terrain sur les communes de : Oms, Terrats, Trouillas, Brouilla, Fourques, Thuir.

### » Un risque retrait-gonflement des argiles localisé dans la plaine du Roussillon

Le phénomène de retrait-gonflement des argiles est produit par les variations des conditions hydriques dans les sols entre l'alternance des périodes sèches et des périodes humides. Les sols sont capables de fixer l'eau mais aussi de la perdre en se rétractant lors de sécheresse.

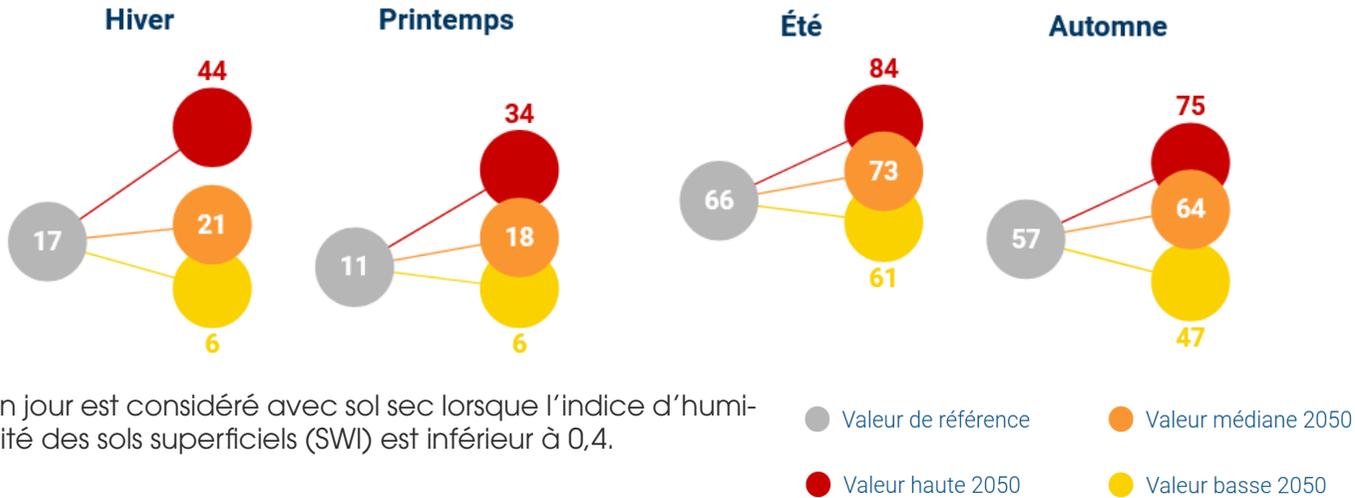
La plaine des Aspres est concernée par une exposition à l'aléa retrait-gonflement des argiles faible à moyenne pour la partie est.



Graphithèque - stock.adobe.com

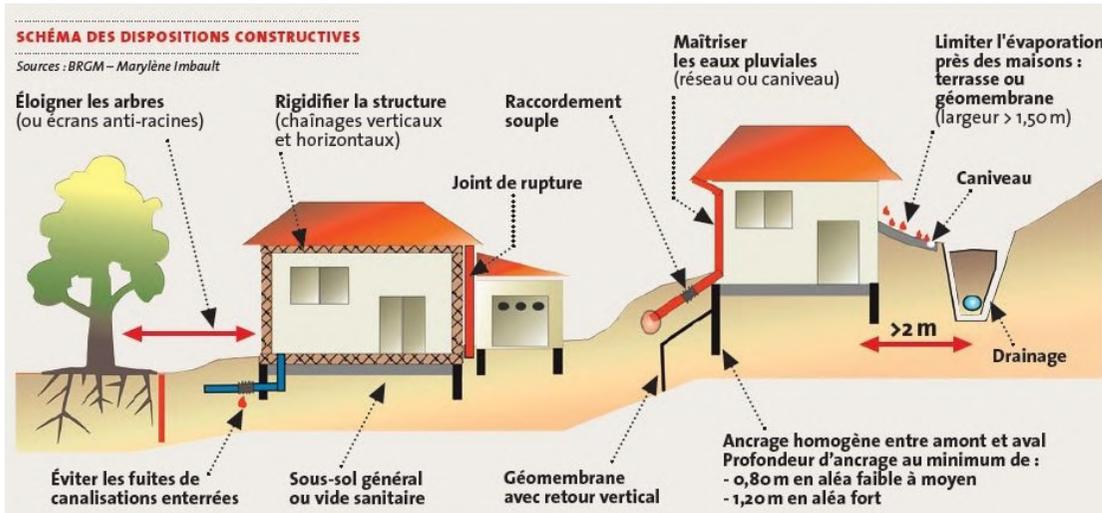
## » Zoom : l'aggravation du retrait/gonflement des argiles liée aux effets du changement climatique

Nombre de jours par saison avec sol sec



Un jour est considéré avec sol sec lorsque l'indice d'humidité des sols superficiels (SWI) est inférieur à 0,4.

Schéma des dispositions constructives



Source : BRGM

Le risque retrait-gonflement des argiles est un risque géologique lié aux conditions climatiques, et plus précisément aux périodes de sécheresse. Le changement climatique est susceptible d'aggraver ce risque, en provoquant des périodes de sécheresse plus longues et plus fréquentes. Ce phénomène entraîne une déformation des sous-sols ce qui peut engendrer des déformations en surface, notamment sur le bâti et les voiries.

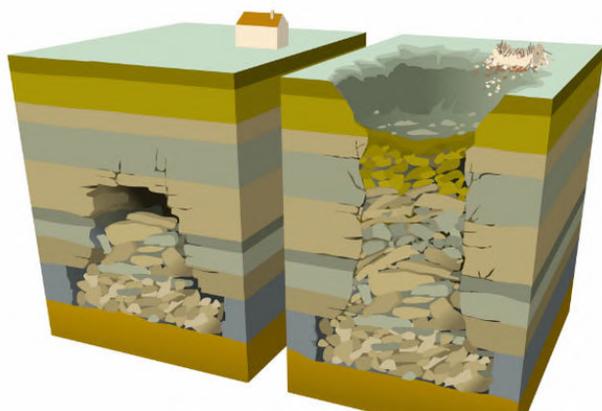
Plusieurs recommandations en matière de construction ont été rédigées par le BRGM. Parmi elles :

- Créer des fondations suffisamment profondes et ancrées de manière homogène afin de s'affranchir de la zone la plus superficielle du sol, sensible à l'évapotranspiration et donc susceptible de connaître les plus grandes variations de volume.
- Renforcer les murs de l'habitation par des chaînages internes renforçant ainsi la structure du bâtiment pour résister à la force des mouvements verticaux et horizontaux.
- Éloigner les sources d'humidité : mettre à distance l'habitation d'éléments tels que les arbres, les drains et autres matériels de pompage. Une géomembrane isolant le bâtiment du sol peut également être posée. Les canalisations d'eau enterrées doivent pouvoir subir des mouvements différentiels sans risque de rompre (systèmes non rigides).

## » Effondrements de cavités souterraines

Il s'agit de mouvements de terrain liés à l'évolution de cavités souterraines naturelles (karst) ou artificielles (cavités souterraines), avec des manifestations en surface lentes et progressives (affaissement) ou rapides et brutales (effondrement). Ils dépendent des caractéristiques structurelles des cavités (piliers, plafonds, portées entre appuis, profondeur, etc.), de leur état géotechnique et de leur irrémédiable détérioration dans le temps.

Un recensement (non exhaustif) des cavités souterraines (hors mines) du département des Pyrénées-Orientales a été réalisé en 2009. On répertorie au moins 14 cavités souterraines sur le territoire.



Graphithèque - stock.adobe.com

Tableau des cavités souterraines sur le territoire.  
Source : Géorisques.

Communes	Libellé	Type
Caixas	Grotte de Caixas	Naturelle
Calmeilles	Grotte de Calmeilles	Naturelle
Camélas	Grotte de St Martin	Naturelle
Camelas	Exsurgence de St Martin	Naturelle
Castelnou	Grotte de falaise du Roc des Corbeaux	Naturelle
Castelnou	Coume d'Abeille	Naturelle
Castelnou	Barrenc du Causse	Naturelle
Castelnou	Barrenc de Trenquades	Naturelle
Llauro	Puits de Llauro Vives (recherche de plomb - ensemble de travaux)	Indéterminée
Oms	Galerie de recherche de Can Borello (pour antimoine)	Indéterminée
Oms	Travaux souterrains de Oms (recherche de cuivre)	Indéterminé e
Sainte-Colombe-de-la-Commanderie	Résurgence de l'Adoux	Naturelle
Tresserre	Ancienne galerie	Ouvrage civil
Tresserre	Ancienne galerie	Ouvrage civil

## » Chute de bloc

Les chutes de blocs sont des mouvements de terrain liés à la présence de falaises ou d'affleurements rocheux plus ou moins prononcés sur un versant. Le volume unitaire des pierres et des blocs en mouvement est généralement fonction de la fissuration initiale du massif rocheux. Il peut être de quelques centimètres cubes pour les pierres et varier entre quelques décimètres cubes et plusieurs mètres cubes, voire quelques dizaines de mètres cubes pour les blocs. Le volume total mobilisé lors d'un épisode donné peut atteindre quelques milliers de mètres cubes. Au-delà, on parle d'éboulement en masse.

5 effondrements, éboulements ou chutes de bloc ont été recensés sur le territoire :

- 1 chute de bloc à Passa (1940)
- 2 éboulements à Thuir (1940 et date non connue)
- 2 effondrements à Castelnou près de la carrière (dates non connus)



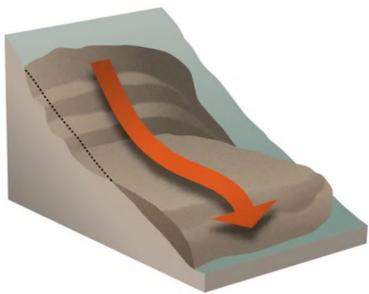
Graphithèque - stock.adobe.com

## » Les glissements de terrain

Un glissement de terrain est un mouvement d'une masse de terrain d'épaisseur variable le long d'une surface de rupture. L'ampleur du mouvement, sa vitesse et le volume de matériaux mobilisés varient selon les conditions rencontrées (profondeur de la surface de rupture, épaisseur de terrain meuble, altération du substratum, pente du terrain, présence d'eau, etc.). Les glissements de terrain peuvent :

- Affecter un versant sur plusieurs mètres (voire plusieurs dizaines de mètres) d'épaisseur, et ainsi modifier fortement la physionomie du paysage ;
- Affecter les terrains de couverture (terre végétale et frange superficielle d'altération du substratum) en se développant sur des superficies variables (glissements généralement peu profonds) ;
- Se manifester sous l'aspect d'une coulée boueuse selon la saturation en eau du sol et les écoulements de surface.

La vitesse de déplacement est comprise entre quelques millimètres par an et quelques mètres par heure. Sur le territoire des Aspres, cinq glissements de terrain ont été recensés. Le risque glissement de terrain est faible.



Graphithèque - stock.adobe.com

inventaire des glissements de terrains

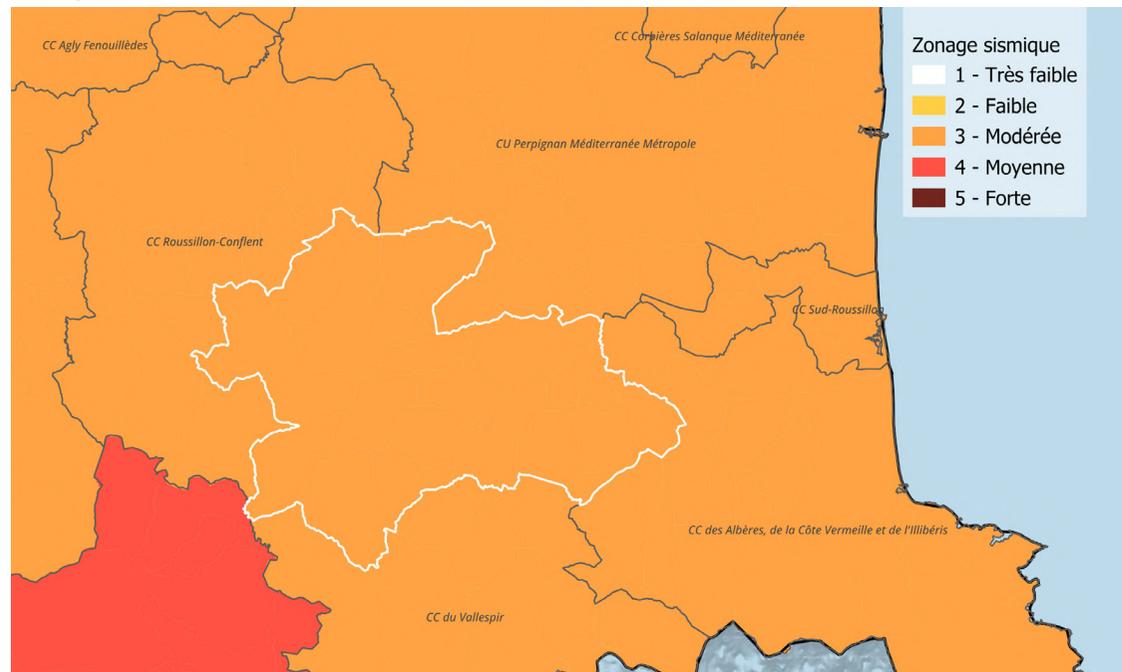
Communes	Date	Fiabilité
Caixas	01/11/1996	Fort
Oms	01/11/1995	Moyen
Oms	30/04/1996	Fort
Oms	01/12/1996	Fort
Tresserre	01/01/2000	Moyen

Source : Géorisques, 2023

## » Un risque sismique modéré sur tout le territoire

La France dispose d'un zonage concernant le risque sismique qui divise le territoire national en cinq zones de sismicité croissante en fonction de la probabilité d'occurrence des séismes.

Zonage sismique



Source : géorisques

> La zone de sismicité 1 (aléa très faible) n'est pas soumise à des prescriptions parasismiques particulières pour les bâtiments.

> Quatre zones de sismicité de 2 à 5, où les règles de construction para-sismiques sont applicables aux nouveaux bâtiments et aux bâtiments anciens dans des conditions particulières.

Le territoire est inscrit en zone de sismicité modérée (niveau 3) et où les dispositions de construction para-sismiques sont applicables.

## Synthèse des risques naturels sur le territoire de la CCA.

	INONDATION		MOUVEMENT DE TERRAIN				SEISME	FEUX	
	Inondation	PPRn	Retrait-gonflement des argiles	Glissement	Chute de bloc	Effondrement de cavité souterraine	PPR	Zonage sismique	OLD
Banyuls-dels-Aspres	X	PSS	X	X				3	X
Brouillas	X	A	X	X			A	3	
Caixas	X		X	X	X	X		3	X
Calmeilles	X		X	X	X	X		3	X
Camélas	X		X	X	X	X		3	X
Castelnou	X		X	X	X	X		3	X
Fourques	X	R111-3	X	X			A	3	X
Llauro	X		X	X	X	X		3	X
Montauriol	X		X	X	X	X		3	X
Oms	X	A	X	X	X	X	A	3	X
Passa	X		X	X				3	X
Saint-Jean-Lasseille	X		X	X				3	X
Sainte-Colombe-de-la-Commanderie	X		X	X	X	X		3	X
Terrats	X		X	X		X	A	3	X
Thuir	X	P(e)	X	X		X	P	3	X
Tordères	X		X	X	X			3	X
Tresserre	X	PSS	X	X		X		3	X
Trouillas	X	A	X	X			A	3	X
Villemolaque	X	R111-3	X	X				3	X

Source : DDTM des Pyrénées-Orientales, édition 2023

**Légende**

PPR : plan de prévention des risques

A : Approuvé

R111-3 : Servitude prise pour le risque inondation

P(E) : Prescrit

PSS : Plan des Surfaces Submersibles

OLD : Obligation Légale de Débroussaillage

## 4.5 Des risques industriels limités

### » Des risques liés aux sites industriels

Les risques industriels sont faibles sur le territoire de la CC des Aspres. En effet, on ne dénombre aucun établissement classé SEVESO. Le territoire de la CCA compte 26 ICPE. Ces sites peuvent avoir des impacts (pollution de l'eau, de l'air, des sols, ...) et présenter des dangers (incendie, explosion, ...) sur l'environnement.

### » Le risque de transport de marchandises dangereuses

Sur le territoire, l'A9 et la D900 sont concernées par le risque de Transport de Matières Dangereuses par les infrastructures de transports. Trois communes du territoire sont soumises au risque spécifique de TMD par les canalisations souterraines de transport de gaz naturel de Transport et infrastructures gaz de France (TIGF) devenu TEREGA par canalisation : Tresserre, Trouillas, Villemolaque.

Installations classées (ICPE)

Nom	Commune	Description	Registre
LAFARGEHOLCIM GRANULATS - BROUILLA	BROUILLA		Enregistrement
SCV Les Vignobles Constance Terrassous	FOURQUES	Fabrication de boissons	Autorisation
GAEC LE PORC DES ASPRES	FOURQUES	Culture et production animale, chasse et services annexes	Autres régimes
SCAV Les Vignerons de Passa et St André	PASSA	Vinification	Soumis à Autorisation
PARC EOLIEN DE PASSA SAS-ELEMENTS-6E	PASSA	Production d'électricité	Soumis à Autorisation
SCAV Les Vignerons de Passa et St André	PASSA	Fabrication de boissons	Autorisation
ROSSEL STEPHANIE	SAINT-JEAN-LASEILLE	Culture et production animale, chasse et services annexes	Autres régimes
société coopérative agricole (SCA) Laure de Nyls	SAINT-JEAN-LASEILLE	Fabrication de boissons	Autres régimes
CARRIERE COLAS MIDI-MED-STE COLOMBE	STE COLOMBE DE LA COMMANDERIE	Exploitation de gravières et sablières, extraction d'argiles et de kaolin	Soumis à Autorisation
SCV Les Vignobles Constance Terrassous	TERRATS	Vinification	Soumis à Autorisation
COLAS MIDI MED THUIR Emulsion	THUIR	Construction de routes et autoroutes	Soumis à Autorisation
PERNOD RICARD FRANCE SAS	THUIR	Production d'autres boissons fermentées non distillées	Soumis à Autorisation
SAUR - DIRECTION OPERATIONNELLE de NIMES	THUIR		Enregistrement
VHU Illicite - BARAJAS Charles	THUIR		Enregistrement
SYDETOM 66 THUIR-DECHETS VERTS	THUIR		Soumis à Autorisation
COLAS MIDI MEDITERRANEE - VALORMAT	THUIR	Fabrication d'autres produits minéraux non métalliques	Enregistrement
PERNOD RICARD FRANCE SAS	THUIR	Fabrication de boissons	Autorisation
SYDETOM 66 THUIR-DECHETS VERTS	THUIR		Autorisation
CARRIERES & MATERIAUX SUD-EST - CMSE	THUIR	Autres industries extractives	Autorisation
SAUR - DIRECTION OPERATIONNELLE de NIMES	THUIR	Captage, traitement et distribution d'eau	Enregistrement
COLAS FRANCE	THUIR	Génie civil	Autorisation
Société d'Entretien et de Restauration du Patrimoine et de l'Environnement	THUIR	Services relatifs aux bâtiments et aménagement paysager	Autres régimes
COLAS MIDI MEDITERRANEE- VALORMAT-IT	TROUILLAS	Fabrication d'autres produits minéraux non métalliques n.c.a.	Enregistrement
ENI FRANCE (ex AGIP FRANCAISE)	VILLEMOLAQUE	Activités immobilières	Autres régimes
ENI FRANCE (ex AGIP FRANCAISE)	VILLEMOLAQUE		Non classé
MADAME MAGALI HERNANDEZ	VILLEMOLAQUE		Enregistrement

Source : Georisques, 2024

## » Des pollutions des sols liées aux activités passées

### Information de l'administration concernant une pollution suspectée ou avérée (ancienne dénomination BASOL)

La nécessité de connaître les sites pollués (ou potentiellement pollués), de les traiter le cas échéant, en lien notamment avec l'usage prévu, d'informer le public et les acteurs locaux, d'assurer la traçabilité des pollutions et des risques y compris après traitement a conduit le ministère chargé de l'environnement à créer la base de données BASOL. Les données reprises de cette base de données historique sont aujourd'hui diffusées dans Géorisques en tant qu'information de l'administration concernant une pollution suspectée ou avérée. Le nouveau système d'information mis en place par le ministère chargé de l'environnement permet la cartographie de ces sites (ex-BASOL) à l'échelle de la parcelle cadastrale

La base de données répertorie un site BASOL, situé à Thuir, d'installations illicites.

### Carte des anciens sites industriels et activités de services (CASIAS)

La carte des anciens sites industriels et activités de services (CASIAS) recense les anciennes activités susceptibles d'être à l'origine d'une pollution des sols. Il peut s'agir d'anciennes activités industrielles ou encore d'anciennes activités de services potentiellement polluantes. Elle témoigne notamment de l'histoire industrielle d'un territoire depuis la fin du 19<sup>e</sup> siècle.

La constitution de la CASIAS a pour finalité de conserver la mémoire d'anciens sites industriels et activité de service pour fournir des informations utiles à la planification urbaine et à la protection de la santé publique et de l'environnement.

Il faut souligner que la CASIAS est une cartographie de l'histoire des activités industrielles ou de services qui se sont succédé au cours du temps sur un territoire, et ne préjuge pas de la pollution effective des sols des établissements recensés.

La base de données des anciens sites industriels et activités de services (BASIAS) répertorie 74 sites sur le territoire. Ils sont localisés sur la commune de Thuir pour vingt d'entre eux.

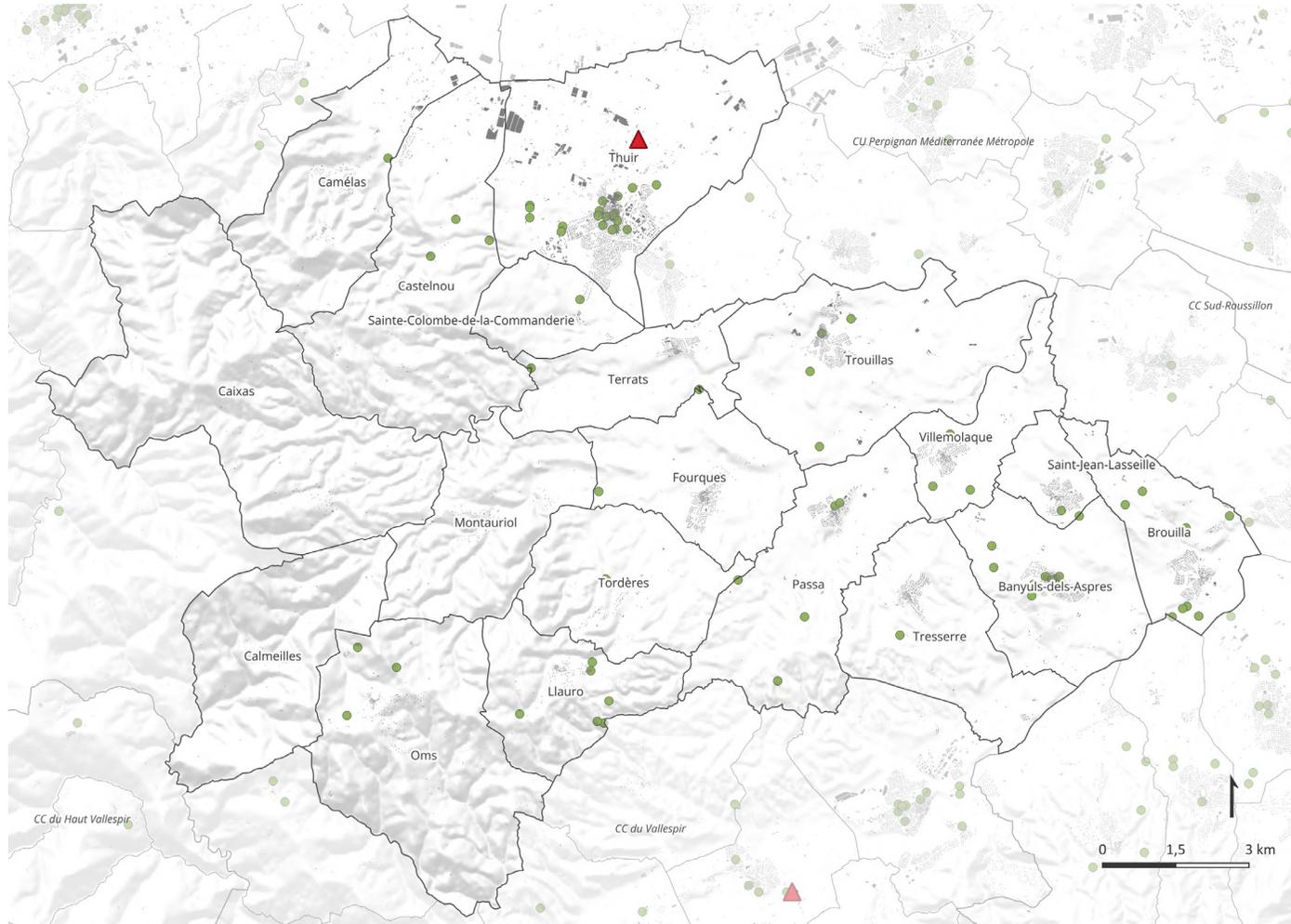
### Secteurs d'Information sur les sols (SIS)

L'État élabore, au regard des informations dont il dispose, des secteurs d'Information sur les sols (SIS).

Les SIS comprennent les terrains où la connaissance de la pollution des sols justifie, notamment en cas de changement d'usage, la réalisation d'études de sols et la mise en place de mesures de gestion de la pollution pour préserver la sécurité, la santé ou la salubrité publique et l'environnement. Ils sont mis à disposition du public après consultation des mairies et informations des propriétaires.

Aucun SIS n'est répertorié sur le territoire de la CC des Aspres.

## Pollution des sols



- ▲ Pollution suspectée ou avérée (ex BASOL)
- Anciens sites industriels et activités de services (CASIAS)
- Bati

Source : Géorisques

# 5. Gestion des matériaux et déchets

## 5.1 Carrière et sablière

Les carrières de la région Occitanie sont encadrées par le récent Schéma Régional des Carrières, approuvé le 16 février 2024. Ce document cadre les conditions générales d'implantation des carrières dans le département en prenant en considération l'intérêt économique, les ressources disponibles, les besoins en matériaux, la protection du paysage et des milieux naturels.

Le SRC Occitanie met en place un ensemble de 6 orientations et 24 objectifs afin d'assurer un approvisionnement durable en matériaux tout en protégeant le patrimoine environnemental du territoire (biodiversité, paysage, eau...). Plusieurs enjeux à l'échelle du territoire de la CCA peuvent être mis en évidence comme :

- Préserver la ressource en eau,
- Préserver l'agriculture et la sylviculture,
- Intégrer les carrières dans le paysage,
- Promouvoir une offre de transport routier moins impactante.

La richesse géologique du sous-sol du territoire a mené au développement de la carrière de Sainte-Colombe-de-la-Commanderie pour l'exploitation du calcaire dolomitique. La carrière, d'une emprise de 33,16 hectares produit environ 800 000 tonnes de matériaux par an (PLU Sainte-Colombe-de-la-Commanderie). La quantité maximale autorisée est de 1,2M de tonnes par an.

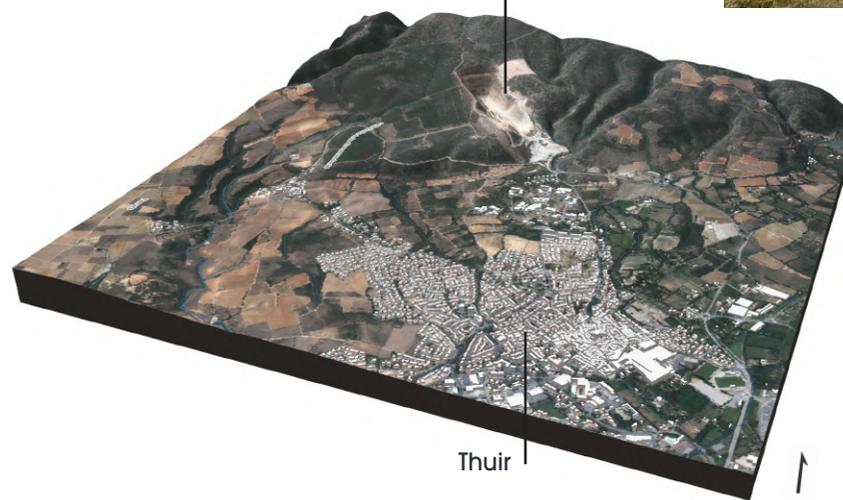
la carrière d'extraction de roche calcaire exploitée par la société COLAS Midi-Méditerranée.

La démarche Eviter-Réduire-Compenser mise en œuvre lors du renouvellement et de l'extension de la carrière est soulignée comme exemplaire par le Communauté ERC Occitanie.

Cette extension a entraîné la destruction d'espèces et d'habitats naturels protégés. Dans ce cadre, des mesures compensatoires ont été mises en œuvre :

- la réouverture de milieux embroussaillés, puis leur entretien pastoral (« compensation-restauration »),
- le maintien de milieux déjà ouverts, par entretien pastoral (« compensation-préservation »),
- le maintien de garrigues à chênes kermès nécessaires à la nidification du busard cendré (« compensation-préservation »),
- la création de gîtes à reptiles en complément des abris naturels existants.

Carrière de Sainte-Colombe-de-la-Commanderie



La Commune de Brouilla accueille aussi un site d'extraction, autorisé en 1994. La production de sables et de granulats constitue une activité traditionnelle de la commune. En effet, les alluvions du Tech ont ainsi été exploités et valorisés par l'entreprise Lafarge.

Cependant, l'entreprise n'extrait plus de matériaux et réalise seulement des activités de valorisation et transit du sable sur son site localisé en bord du Tech. Celui-ci n'est donc pas identifié dans le Schéma Régional des Carrières d'Occitanie.

Sa présence est peu perceptible dans le paysage.

Sablière de Brouilla



## 5.2 La gestion des déchets

### » Les installations et outils de la gestion des déchets

La CCA dispose de la compétence collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés depuis 2003. Le territoire dispose de 2 déchetteries à Trouillas et Thuir.

Suite à la loi NOTRe du 7 Août 2015, c'est le Plan Départemental d'Élimination des Déchets Ménagers et Assimilés (PDEDMA) qui encadre la prévention des déchets à l'échelle locale. Le PDEDMA fixe les objectifs de prévention et de gestion durable des déchets ménagers et assimilés et en dresse le cadre légal. Il vise à organiser la collecte et l'élimination des ordures ménagères et des produits assimilés.

Le PRPGD Pyrénées-Orientales planifie notamment comme objectifs de :

- Réduire de 10 % les déchets ménagers et assimilés (DMA) : - 63 kg par habitant et par an
- Réduire de 30 % les quantités de déchets mis en décharge
- Réduire de 20% les déchets verts apportés en déchetterie
- Réduire les quantités de déchets d'activités économiques
- Réduire de 50 % les bio-déchets (déchets de repas et déchets verts) présents dans les Ordures Ménagères résiduelles. A noter que cet objectif est devenu une obligation dans le cadre de la

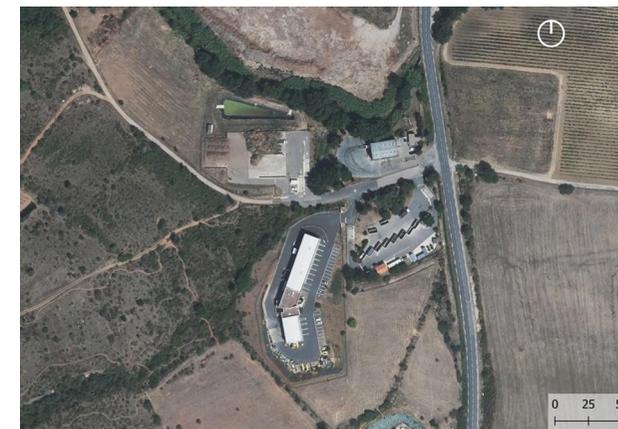
Loi EGalim, du 1er janvier 2024 pour les restaurants collectifs de service public.

- Recycler 55 % des déchets non dangereux des ménages et des entreprises
- Valoriser 70% des déchets du BTP

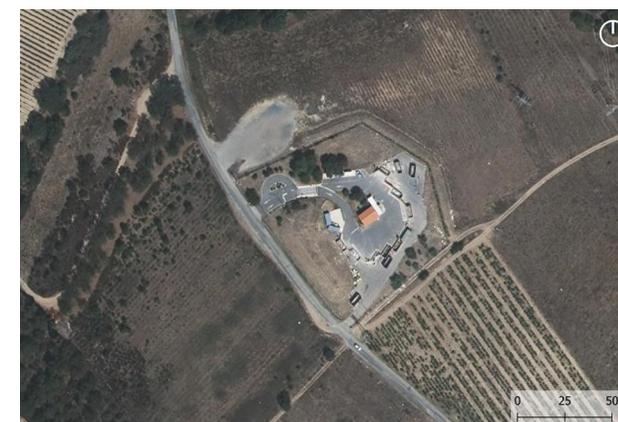
La CCA bénéficie d'un PLPDMA (Programme Local Prévention Déchets Ménagers et Assimilés) sur la période 2020-2025 qui cadre les objectifs et les actions à mettre en œuvre pour réduire la production de déchets sur leur territoire.

Depuis 2022, la CCA a initié une expérimentation de collecte et de traitement des biodéchets issus des cantines scolaires de Thuir. Ces déchets sont transformés en compost, permettant ainsi leur retour à la terre. Cette dynamique en faveur des biodéchets s'accompagne d'un déploiement de composteurs individuels, de plateformes de compostage partagé et de composteurs autonomes dans les établissements scolaires du territoire.

Enfin, une stratégie de déploiement de collecte robotisée est en projet sur le territoire des Aspres. Ainsi, une réflexion sur l'implantation des équipements de collecte en zones urbaines devra être menée.



Déchetterie de Thuir



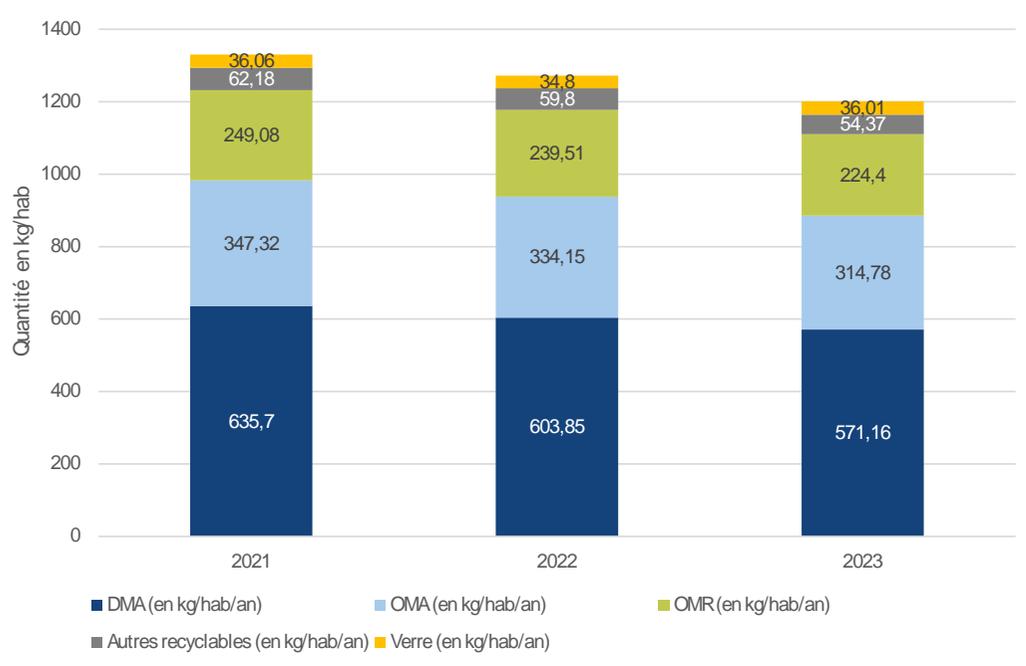
Déchetterie de Trouillas

## » L'évolution de la typologie des déchets

Ce sont 3 catégories de déchets qui sont différenciées :

- Les déchets ménagers et assimilés (DMA) correspondant aux OMA et aux déchets essentiellement collectés en déchetteries ;
- Les ordures ménagères assimilées (OMA) correspondant aux déchets issus de la collecte sélective et aux résidus des tris ;
- Les ordures ménagères résiduelles (OMR) qui correspondent aux déchets collectés en mélange (poubelles ordinaires).

Bien que le tonnage de déchets reste important sur le territoire, celui-ci a diminué en passant de 635.7 kg/hab en 2021 à 571.16 kg/hab en 2023 pour les DMA. De la même manière, la quantité des Ordures Ménagères Assimilées (OMA), est en réduction entre 2021 et 2023 avec respectivement 347.3 kg/hab et 314.8 kg/hab ce qui peut s'expliquer notamment par une meilleure prise en compte du tri par la population.



Évolution des quantités de déchets ménagers et assimilés sur le territoire entre 2021 et 2023. Source : CCA

# Pour résumer | Une géographie et un climat générateurs de risques

## Atouts

Des risques connus, donc plus faciles à anticiper pour réduire la vulnérabilité.

Des outils mis en place pour mieux anticiper et gérer les risques.

## Faiblesses

La faible prise en compte des eaux pluviales et de ruissellement dans les documents d'urbanisme locaux en vigueur.

La progression du risque d'incendie, amplifié par le changement climatique et la déprise agricole.

La population en secteur de montagne est particulièrement vulnérable au risque feux de forêt, de par un isolement et un vieillissement plus marqué qu'en plaine.

L'étalement urbain et l'imperméabilisation des sols renforcent le ruissellement et accroissent la vulnérabilité des habitants face au risque inondation.

Le mitage de certaines communes de montagne renforce l'exposition des habitants au risque feux de forêt.

## PRINCIPAUX ENJEUX

La mise en place de communication et sensibilisation sur les bonnes pratiques : de l'utilisateur consommateur à l'utilisateur citoyen.

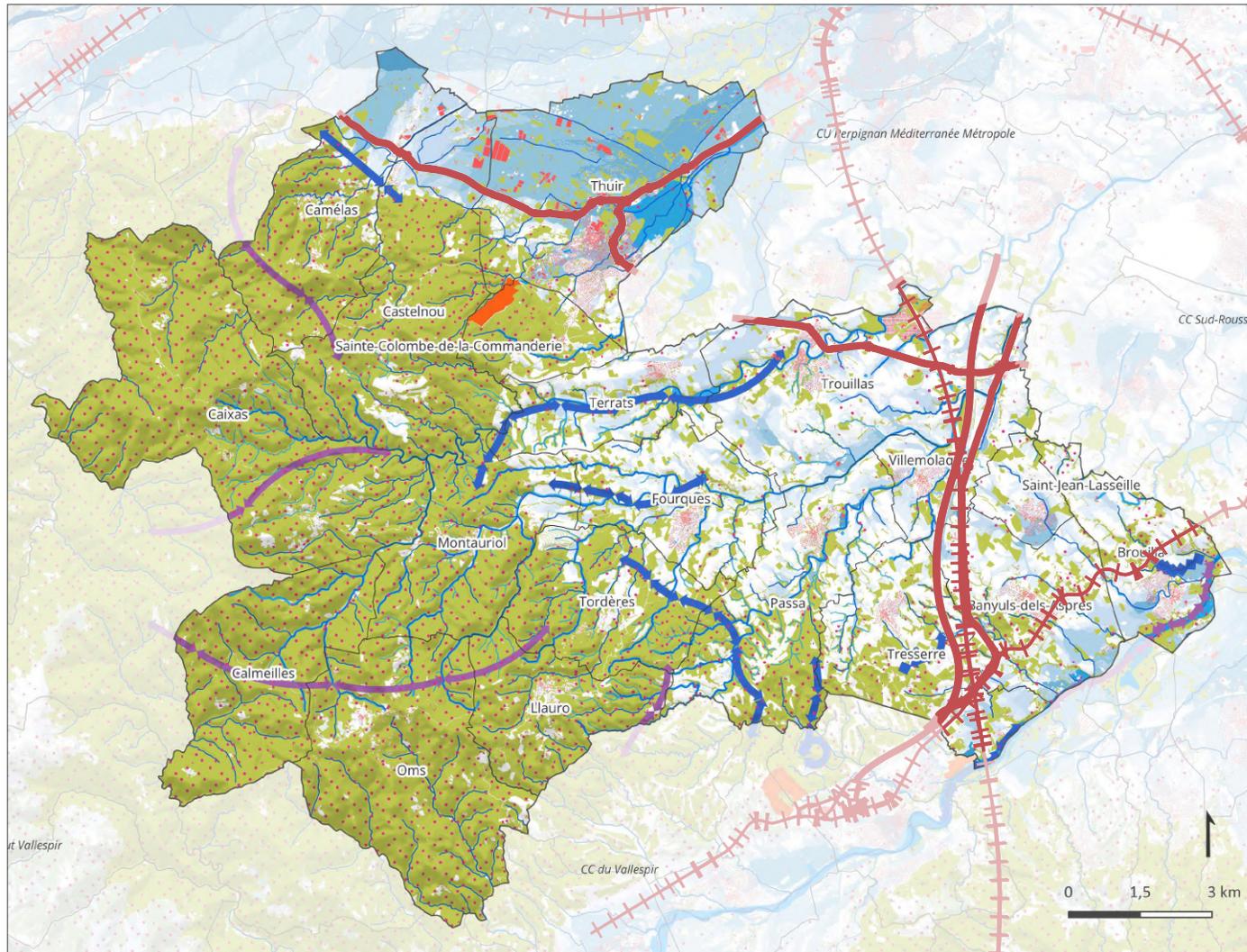
La mise en œuvre et le suivi des OLD.

La prise en compte du risque ruissellement dans les projets et l'aménagement du territoire, moins connu que le risque inondation mais dont l'intensité tend à s'accroître.

La prévention et l'anticipation de la gestion des eaux pluviales dans l'existant (désimperméabilisation) et dans les futurs projets.

L'entretien et la valorisation des éléments participant à atténuer les phénomènes de crues (zones humides, zones d'expansion, ripisylves, espaces verts...).

# Synthèse cartographique | Un environnement privilégié mais fragilisé



- Une trame verte riche (toutes sous-trames confondues) : forêts, landes, maquis, prairie, haies
- soumise à un risque feu de végétation qui tend à s'accroître par l'enrichissement lié à la déprise agricole
- Une trame bleue comprenant un large réseau de rivières et de ruisseaux
- Des zones humides, réservoirs de biodiversité
- Des corridors écologiques à préserver
- Des corridors écologiques à conforter
- Une fragmentation de la trame verte et bleue par les axes de circulation et l'urbanisation
- 0,01  
 0,05  
 0,1  
 0,5  
 1  
 5  
 10  
 50  
 100  
 500  
 1000
- Des zones propices au ruissellement, à la concentration des crues et donc potentiellement inondables
- La carrière de Sainte-Colombe-de-la-Commanderie : des enjeux d'intégration paysagère et de transport routier. Ainsi qu'un impact environnemental, compensé par une préservation d'espaces naturels fonctionnels.

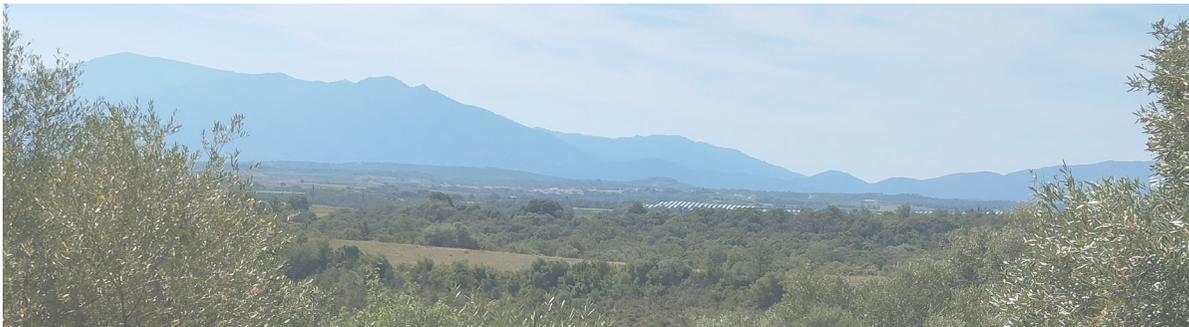


# PARTIE 3 |

# Un territoire de solidarités



# 1. A l'échelle locale, une nécessaire solidarité entre les habitants



L'analyse du fonctionnement du territoire ne peut se faire sans comprendre les dynamiques sociales.

Ces dernières sont influencées par le socle géographique riche et contrasté des Aspres. Cette dualité a été un terrain fertile pour la mise en œuvre d'une solidarité à l'échelle locale, mais de récentes évolutions démographiques impactent cette spécificité. Tandis que, en parallèle, les besoins de la population nécessiteraient un renfort de cette solidarité locale.

# 1.1 Population : une dichotomie entre plaine et montagne

## 1.1.1 Un territoire très attractif mais des dynamiques contrastées à l'échelle locale

### » Un territoire très attractif

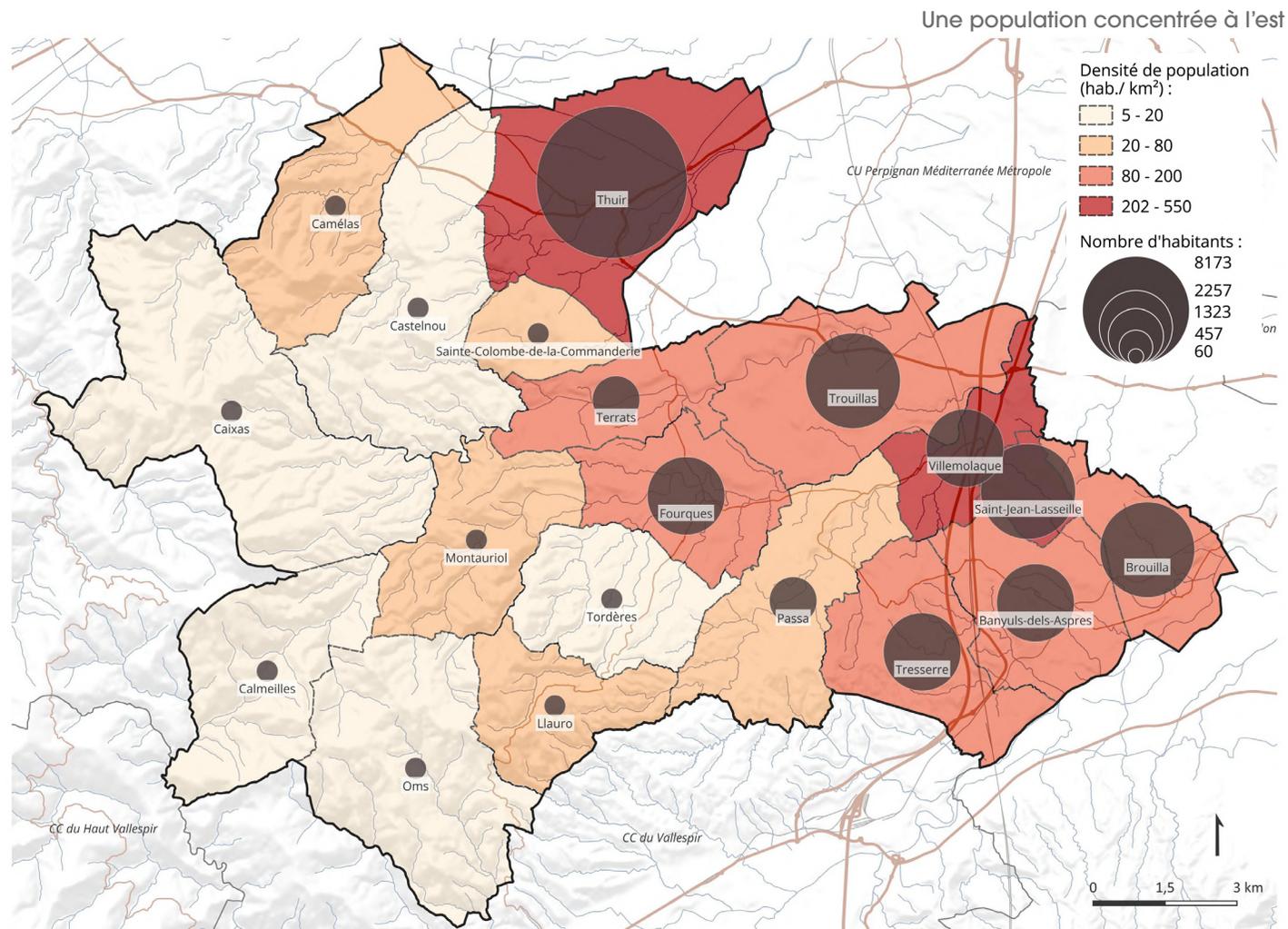
En 2021, la Communauté de Communes comptait 22 700 habitants.

Les habitants du territoire se concentrent dans la plaine. A l'échelle intercommunale, le poids démographique est porté par les communes de l'est. Le positionnement dans la plaine, avec une meilleure accessibilité et une proximité avec l'agglomération de Perpignan, participe à ce déséquilibre. En effet, 10 communes de l'est du territoire regroupent 90% des habitants de la Communauté de Communes : Thuir, Trouillas, Terrats, Fourques, Passa, Tresserre, Brouilla, Banyuls-dels-Aspres, Villemolaque et Saint-Jean-Lasseille.

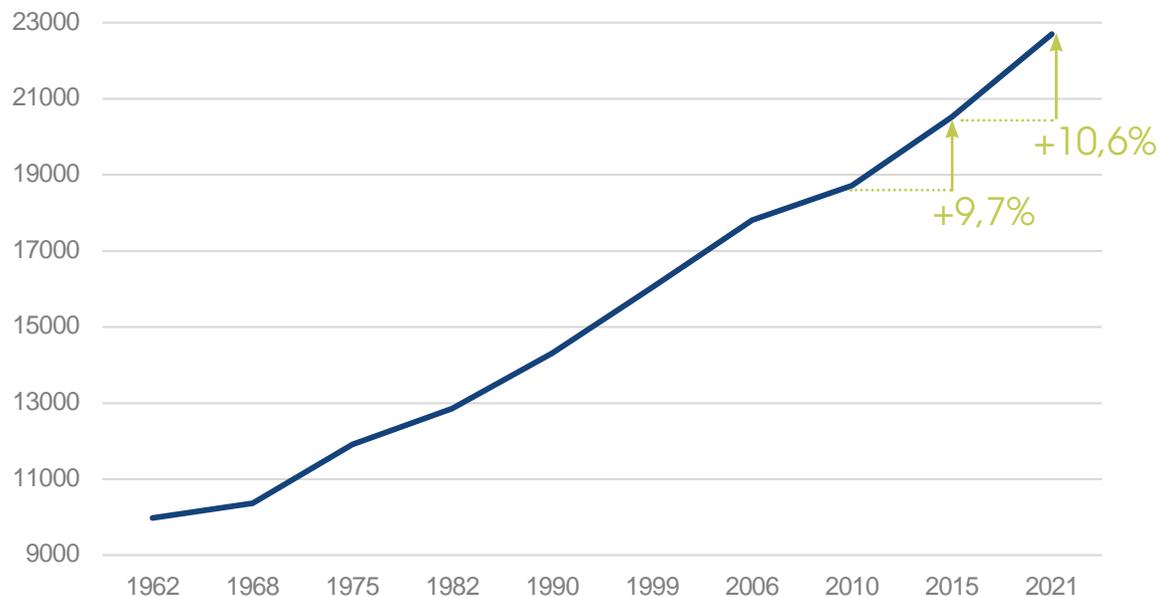
Thuir, la ville-centre, réunissait à elle seule 36% des habitants.

La population par commune est comprise dans une fourchette de 60 habitants pour Calmeilles à 8173 habitants pour Thuir, en 2021. Ces écarts dans le poids démographique entraînent des enjeux locaux disparates mais aussi des liens étroits entre les communes, à identifier.

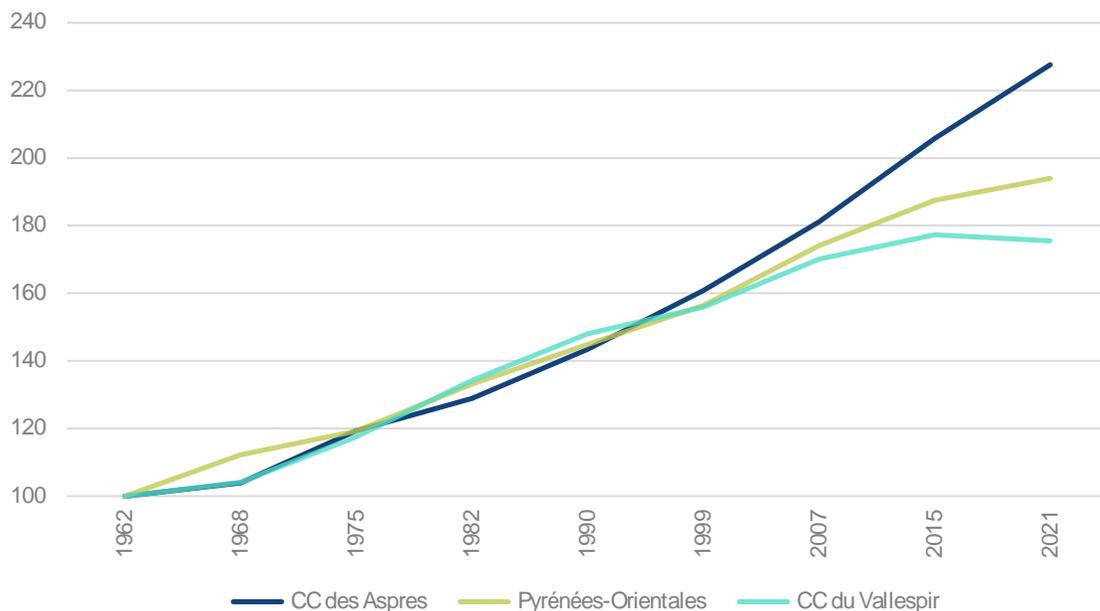
Il en résulte un territoire constitué de communes très rurales, avec des densités inférieures à 20 habitants par km<sup>2</sup> et des com-



## Une croissance démographique soutenue (1962 à 2020)



## Une dynamique qui se démarque (1962 à 2020) - indice base 100



Sources : RP2021 INSEE et historiques

munes de type bourgs ruraux (source : INSEE).

En ce qui concerne les dynamiques de la démographie, la Communauté de Communes affiche une croissance positive constante depuis les années 1960.

Les Aspres ont connu une croissance exponentielle entre 1968 et 2006. Depuis 2010, la croissance démographique de la Communauté de Communes reste constante, avec +9,7% et +10,6% d'habitants lors des dernières périodes de recensement.

Cela équivaut à près de 2170 habitants supplémentaires pour la période 2015 à 2021, soit environ 360 nouveaux habitants annuels.

Néanmoins, entre 1999 et 2010, Thuir a connu une stagnation de son nombre d'habitants. Mais depuis 2010 la commune connaît un regain démographique. Sa population est en constante augmentation, avec environ 770 habitants supplémentaires entre 2015 et 2021, soit 35% du total intercommunal.

En rapportant l'évolution démographique à un indice base 100, il est aisé de comparer la croissance démographique de l'intercommunalité à celle d'autres territoires, ici le département des Pyrénées-Orientales et la Communauté de Communes du Vallespir.

Les Aspres se démarquent et sont plus dynamiques que les territoires de référence.

Aussi, la croissance du Département a connu un ralentissement nettement marqué depuis 2015.

**La Communauté de Communes des Aspres se démarque à l'échelle du Département, en étant le deuxième EPCI avec le plus fort taux d'évolution démographique annuelle entre 2015 et 2021 (+1,69%), derrière la CC Sud Roussillon (+1,71%). Le territoire Roussillon-Confient-**

montre un taux de croissance annuelle de +0,46% sur cette période.

L'évolution démographique est relativement homogène à l'échelle intra-territoriale. La majorité des communes a connu une hausse démographique entre 2015 et 2021 : seules trois communes ont perdu des habitants sur cette période, Castelnou, Caixas et Calmeilles.

Les communes de plaine observent une croissance démographique très forte. Leur proximité avec l'agglomération de Perpignan et d'autres pôles d'emploi comme Le Boulou participe en partie à leur attractivité démographique. Par exemple, Saint-Jean-Lasseille a doublé sa population entre 2007 et 2015.

L'analyse des soldes migratoire et naturel permet d'apprécier l'origine de cette croissance démographique.

L'apport de nouveaux habitants est porté seulement par le solde migratoire, qui s'élevait à 1,7% de moyenne annuelle entre 2015 et 2021. C'est le taux le plus élevé depuis 1975, stable depuis 2010, traduisant l'attractivité soutenue de la Communauté de Communes. Quatre communes ont un solde migratoire négatif, des communes de montagne mais aussi Villemolaque qui se localise en plaine (cf. cartographie page suivante). Le solde migratoire est bien moins important à l'échelle départementale (+0,8%) ou de la CC voisine du Vallespir (+0,6%).

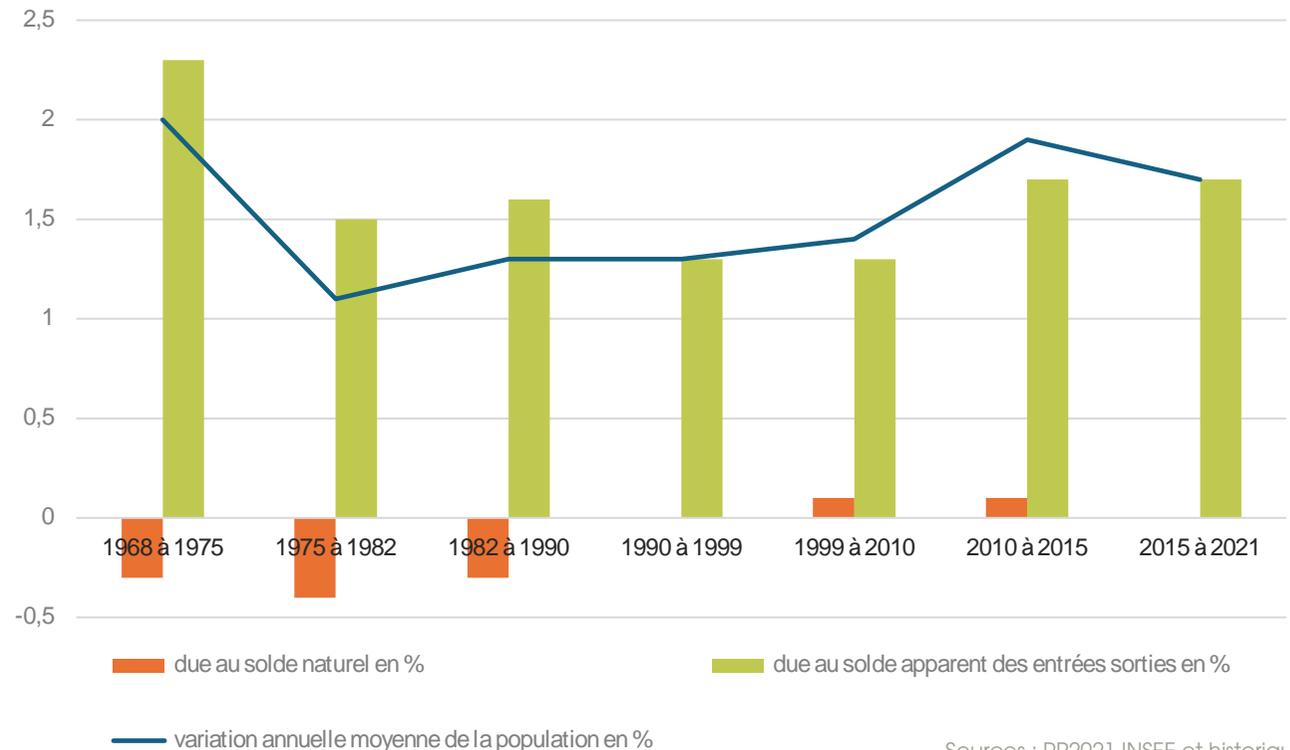
Sur la CC des Aspres, le solde naturel est proche de 0, il est aussi stable depuis 1990. Malgré la présence de familles sur le territoire, le solde naturel est nul mais ce solde est inégal selon les communes. En plaine mais aussi à Llauro, Camélas et Calmeilles, le solde naturel est positif, traduisant la présence de jeunes familles et un renouvellement des ha-

bitants.

A contrario, 7 communes ont un solde naturel négatif, démontrant un certain vieillissement de la population, ce sont principalement des communes de montagne mais aussi Thuir, Sainte-Colombe-de-la-Commanderie et Terrats (cf. cartographie page suivante).

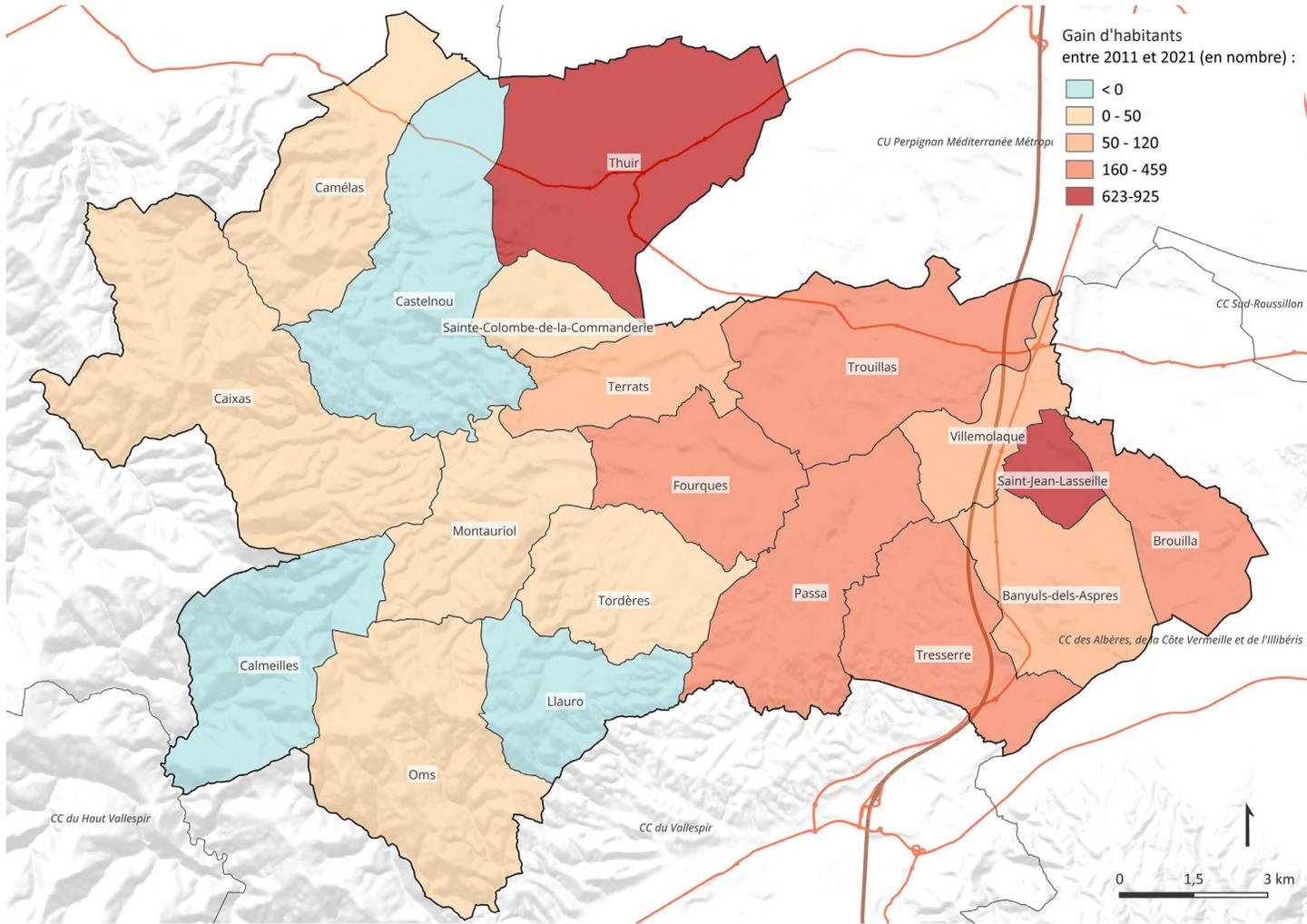
Ces taux d'évolution migratoires et naturels sont à relativiser sur certaines communes très peu peuplées, où les écarts de variation de population sont plus marqués.

Une croissance démographique portée par les entrées sur le territoire depuis 1968



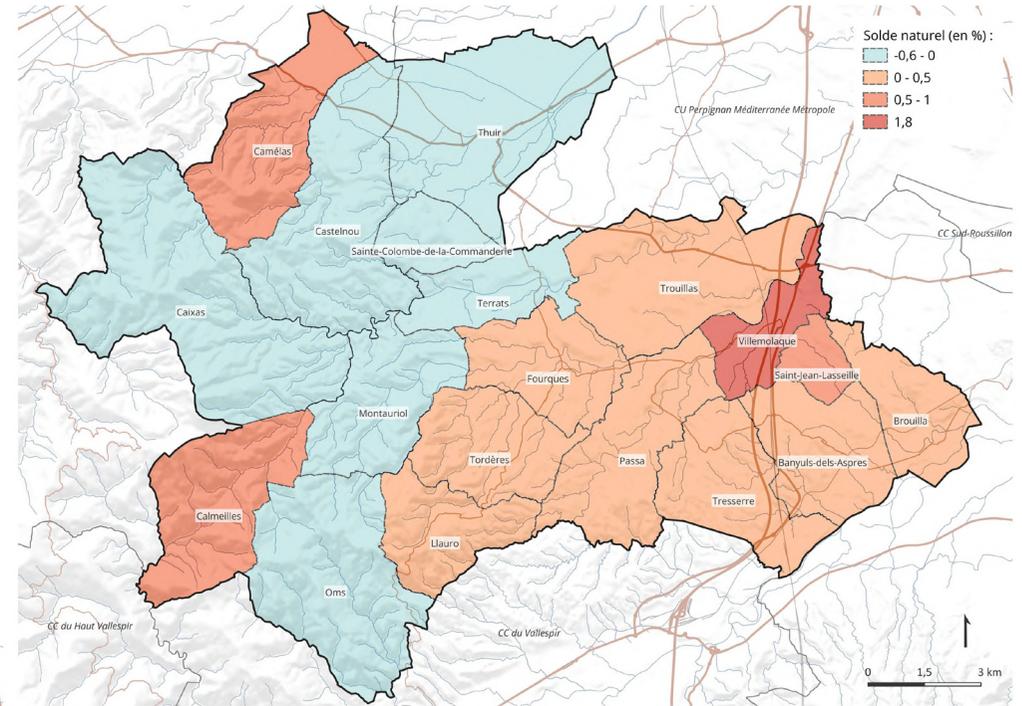
Sources : RP2021 INSEE et historiques

### Un accueil de population concentré sur la ville-centre et Saint-Jean-Lasseille

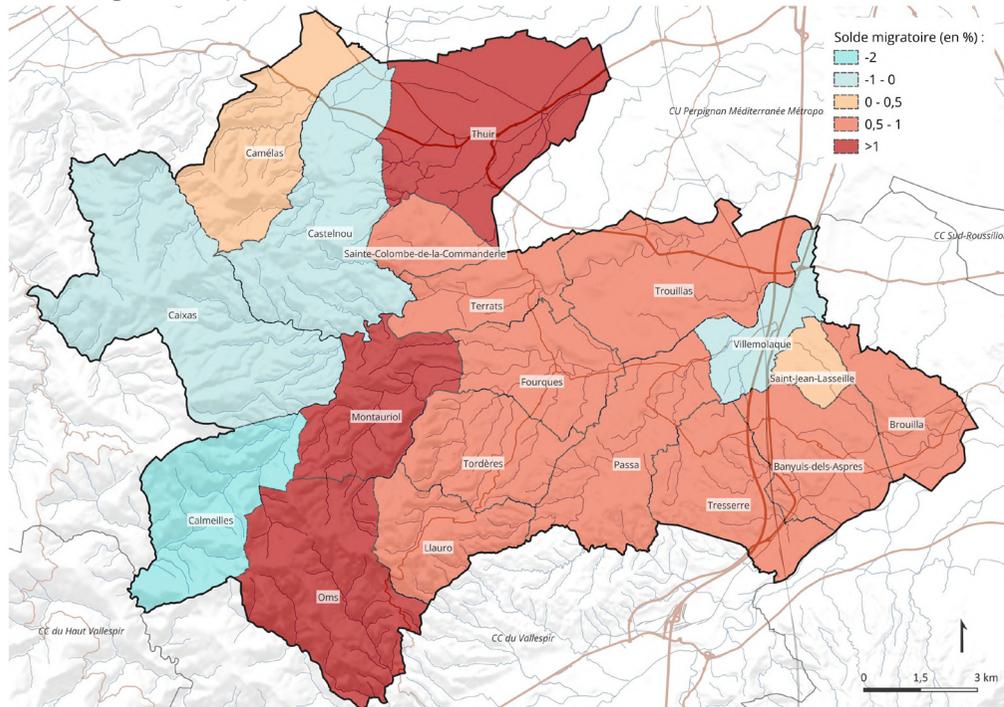


Sources : RP2021 INSEE

## Solde naturel apparent entre 2015 et 2021



## Solde migratoire apparent entre 2015 et 2021



Sources : RP2021 INSEE

## » Vers un vieillissement de la population

La structure par âge de la population est en évolution sur les 10 dernières années et tend à un vieillissement.

**La tranche d'âge la plus représentée est celle des 45 à 59 ans (21,6%), avec une part en hausse.**

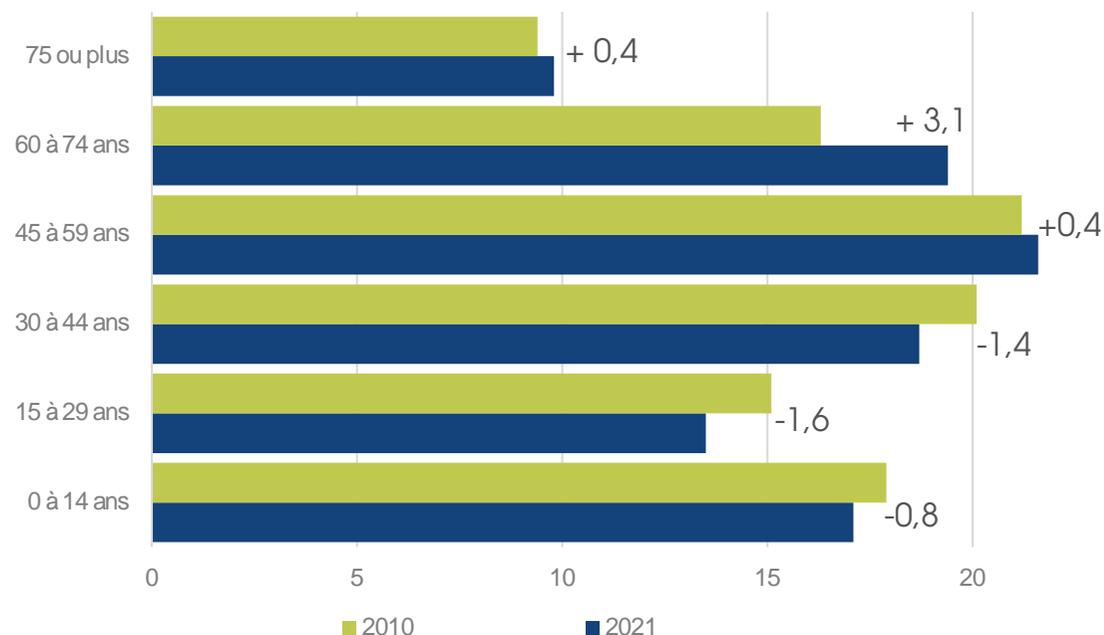
Les parts des plus jeunes sont moins représentées en 2021 qu'en 2010. En effet, les tranches d'âge des moins de 44 ans ont décliné de 3,8 points en 10 ans. Cette baisse s'est réalisée au bénéfice de la tranche 60 à 74 ans. Cette dernière a cru de +3,1 points lors de cette décennie. La tranche d'âge la plus âgée a aussi cru de +0,4 points.

**Le territoire a donc basculé vers un territoire davantage âgé. Par rapport à 2010, où les 0 à 14 ans étaient plus représentés que les 60 à 74 ans, la tendance s'est inversée.**

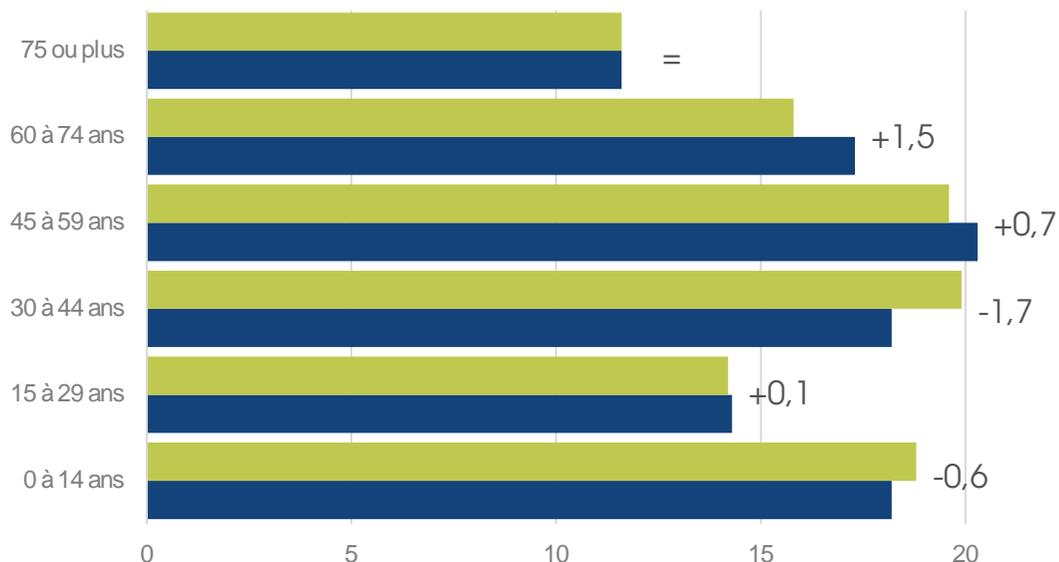
Cette tendance au vieillissement est un phénomène national. Cependant, il est moins marqué sur certains territoires voisins.

Par exemple, sur la CC Roussillon-Conflent, le vieillissement de la population est moins perceptible. Sur celle-ci, les 60 à 74 ans ont connu une hausse moins importante. Aussi, ce sont les 30 à 44 ans qui sont le plus représentés sur ce territoire.

CC des Aspres : une évolution des tranches d'âge, vers un vieillissement

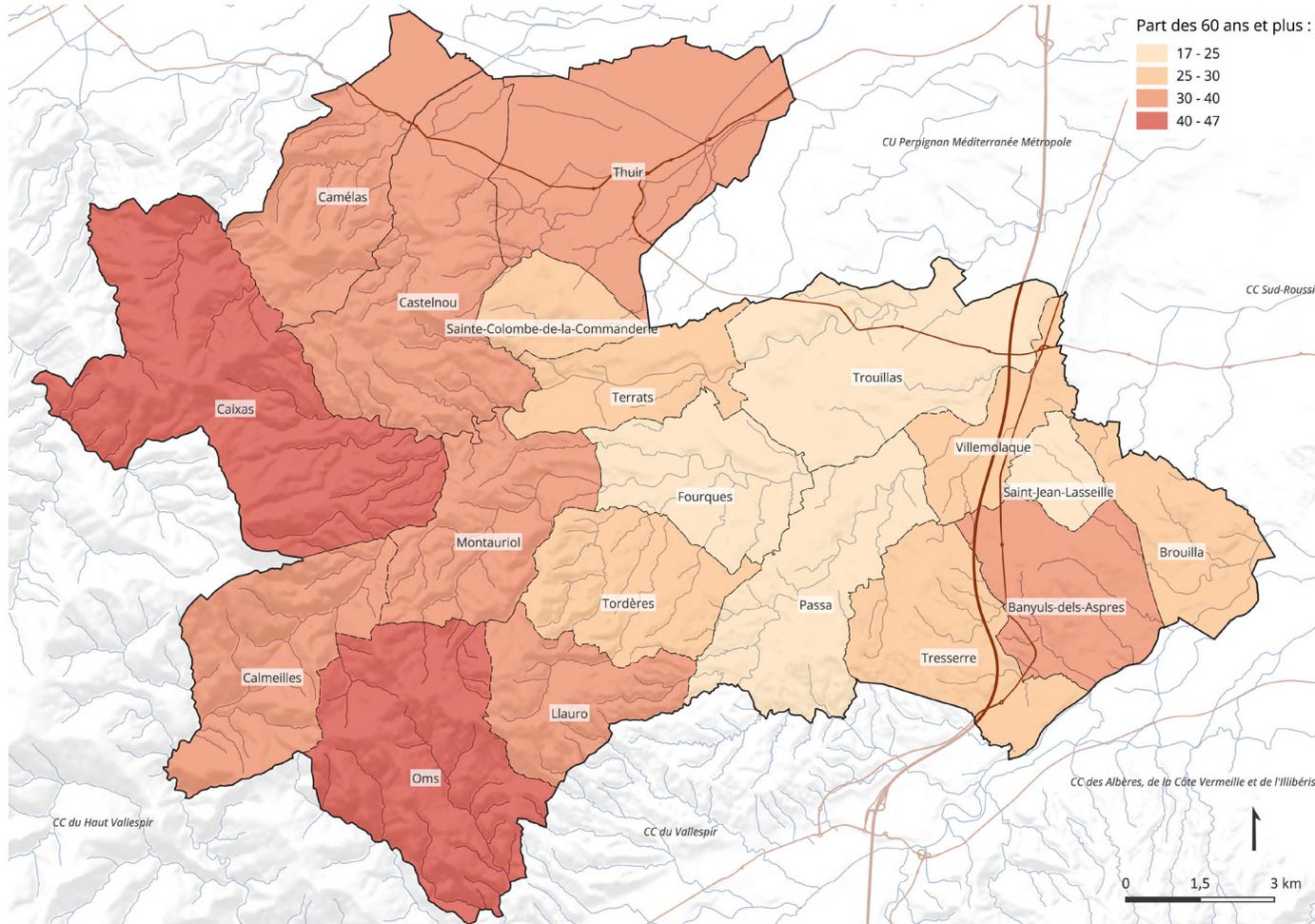


CC Roussillon-Conflent



Sources : RP2021 INSEE

Une dichotomie plaine/ montagne aussi marquée par des personnes plus âgées dans les reliefs :



A l'échelle des Aspres, l'ouest accueille davantage de personnes plus âgées.

La cartographie ci-contre montre une nette différence entre plaine et montagne. En montagne, mais aussi sur la ville-centre, les plus de 60 ans représentent plus d'un tiers de la population. Cela atteint des niveaux davantage importants à Oms (43%) et Caixas (46,3%). Cela pose la question de l'accompagnement du vieillissement dans des communes d'ores et déjà isolées par le relief.

Malgré sa hausse démographique et son attractivité, la CC des Aspres a amorcé un vieillissement de sa population, qui peut entraîner une perte de renouvellement des habitants à long terme. Cela peut signifier que les nouveaux arrivants sont des ménages relativement âgés, qui renforcent le vieillissement de la population. Cela est confirmé par la faiblesse du solde naturel.

## 1.1.2 Des ménages avec des besoins spécifiques

### » Un desserrement des ménages en cours

La taille moyenne des ménages de la CC des Aspres traduit des ménages taille similaire aux territoires voisins.

La taille moyenne des ménages : 2,18 en 2021, révèle des communes comptant une part non négligeable de familles avec enfant.

En effet, 25,3% des ménages étaient composés d'un couple avec enfant(s) en 2021, tandis que sur la CC Roussillon-Conflent, ce chiffre était de 26,4%.

La part des ménages identifiés en "couple avec enfant(s)" est en baisse de 3 points depuis 2010 à l'échelle des Aspres. Certaines communes ont connu des variations plus marquées : Banyuls-dels-Aspres (-10,3 points) Terrats (-8,4), Villemolaque (-7,8), Tordères (-6,2), Montauriol (-5,7)... Elle est en hausse à Trouillas, Brouilla et Passa.

Cependant, en accord avec les tendances nationales, la CC des Aspres observe un desserrement des ménages marqué, qui tend à s'accroître depuis 1990. Sur les 30 dernières années, la taille moyenne des ménages est passée de 2,59 à 2,18 personnes. Cette baisse est à relativiser, car si on la compare à celle des territoires de référence, comme le Département, elle est moins importante.

La Communauté de Communes du Vallespir a, par exemple, une taille moyenne des ménages inférieure à 2 personnes. A contrario, la moyenne est équivalente entre la CC des Aspres et la CC Roussillon-Conflent. Cette dernière connaît aussi un desserrement des ménages mais qui semble se ralentir entre 1999 et

2021 ; tandis qu'il s'est accéléré entre 1990 et 2010 sur la CC des Aspres. Un léger ralentissement est observable depuis 2010.

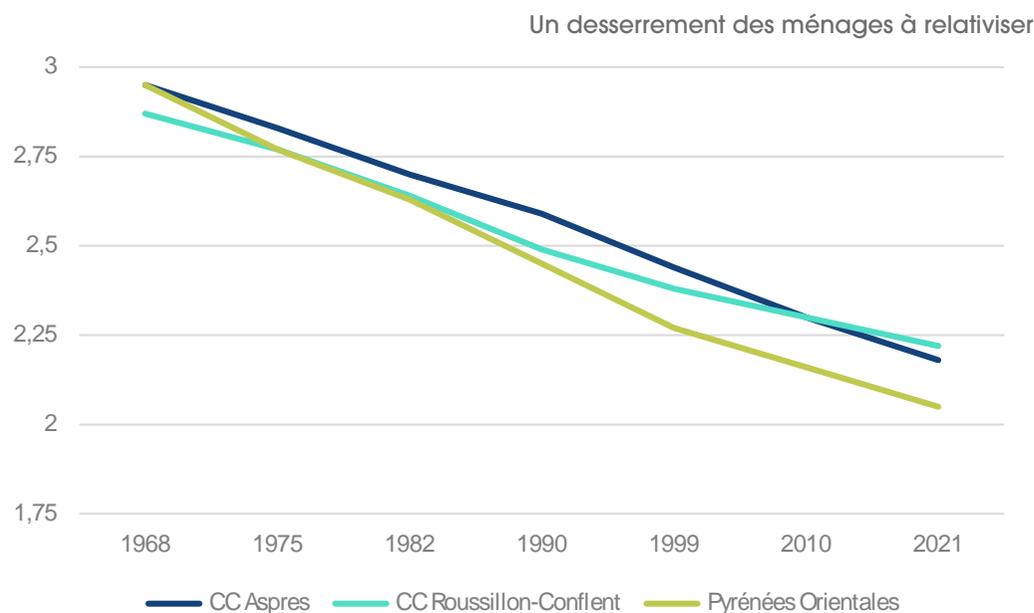
En ce qui concerne spécifiquement les logements locatifs, la taille des ménages est moins élevée : 2 personnes par ménages en moyenne en 2021. Mais celle-ci reste stable depuis 2010, traduisant un besoin de petits logements locatifs. Elle est supérieure, mais en baisse, pour le locatif social (passant de 2,5 en 2010 à 2,2 en 2021), identifiant un besoin de plus grand logement sur ce type de bien.

La taille des ménages est largement supérieure sur le secteur est du territoire des Aspres.

La localisation de ces communes, en plaine, à proximité de pôles d'emplois tel que Perpignan ou Le Boulou, mais aussi les équipements scolaires (cf. Partie Des équipements du quotidien bien présents) attirent davantage de familles avec enfants.

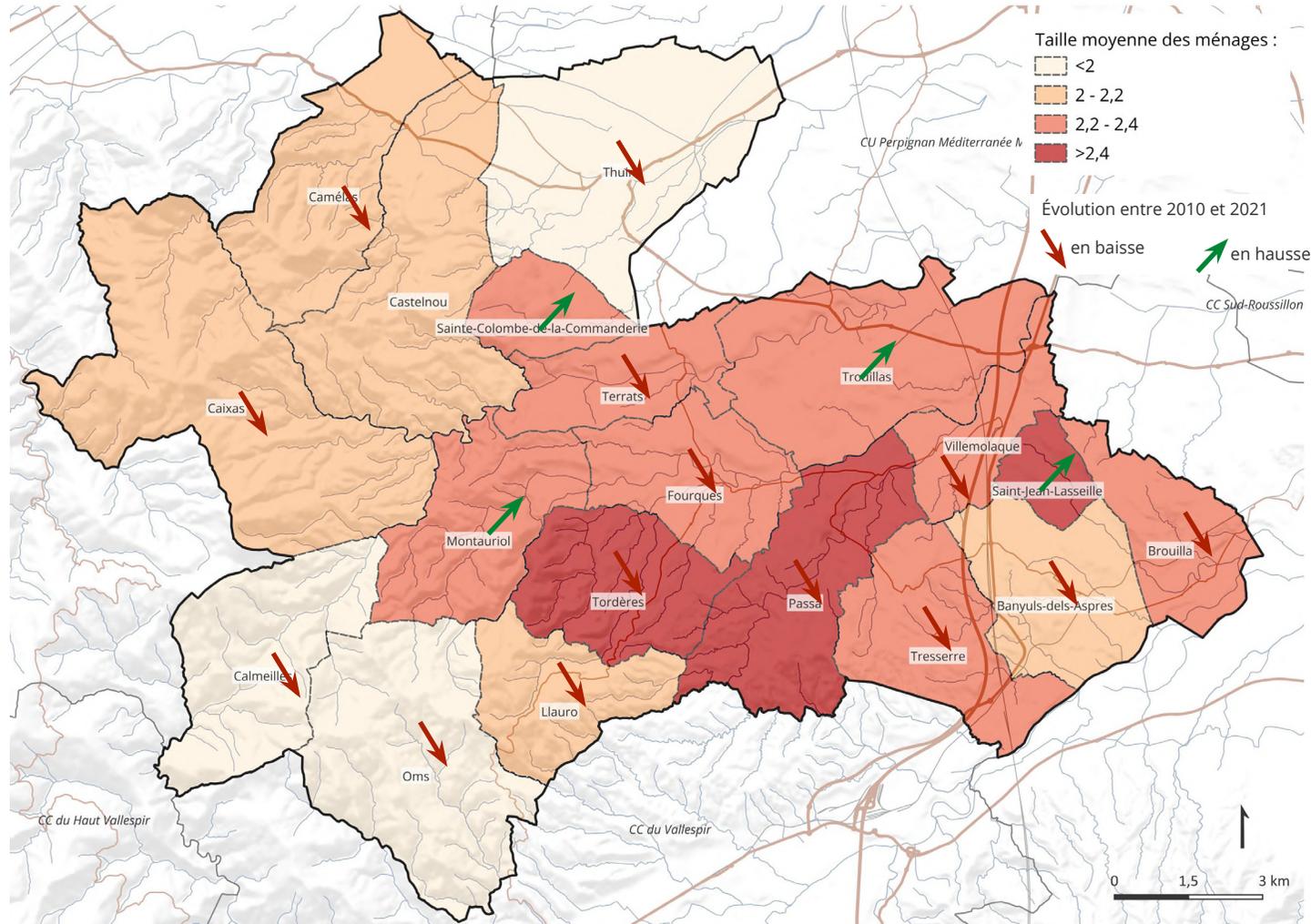
Quelques communes ont d'ailleurs connu une hausse de leur taille de ménages entre 2010 et 2021, traduisant un regain du nombre de familles avec enfants. Cela est le cas pour Trouillas, Saint-Jean-Lasseille, Montauriol et Sainte-Colombe-de-la-Commanderie.

Ces évolutions de taille des ménages demanderont à veiller à l'adéquation de l'offre en logements avec les récents besoins, dans le



Sources : RP2021 INSEE

Des ménages qui se desserrent



Sources : RP2021 INSEE

parc existant et dans la production future. Saint-Jean-Lasseille compte la taille de ménages la plus importante avec 2,54 personnes en moyenne. Comme vu précédemment, Thuir a des ménages de taille plus restreinte, avec environ 1,99 personne par ménage. Son centre-ville de taille importante, compte davantage de petits logements, répondant aux besoins de ménages plus restreints.

## » Des ménages et familles isolés

Certains ménages ont des besoins spécifiques et révèlent parfois des situations de précarité.

La Communauté de Communes des Aspres détient, avec la CC Roussillon-Conflent, la part la plus faible de ménages d'une seule personne au niveau départemental : 33,1% en 2021. Cela est bien inférieur aux 39,8% des ménages du Département qui sont des ménages d'une seule personne. La présence d'étudiants sur Perpignan peut participer à expliquer cette disparité.

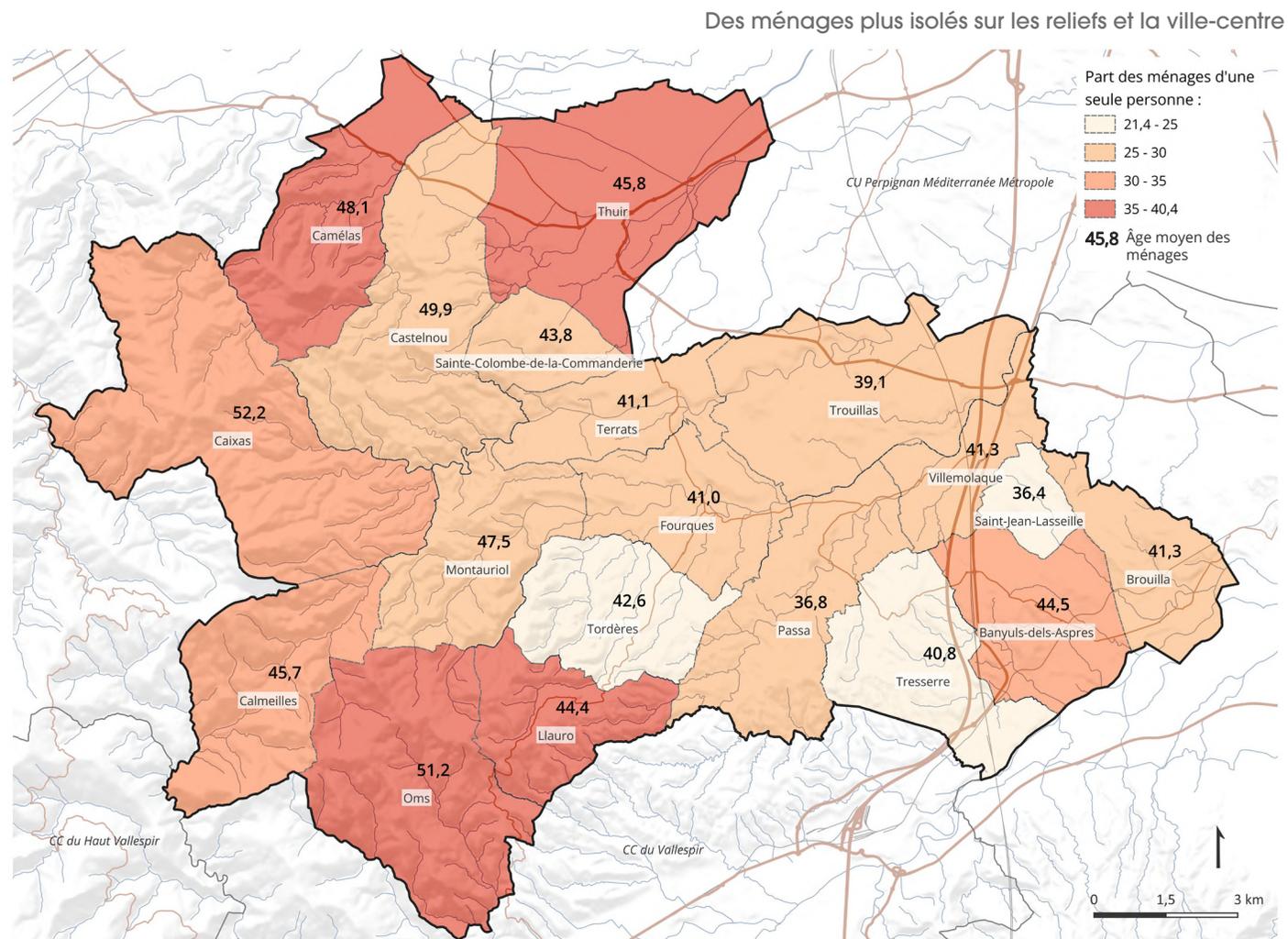
Cependant, des situations très contrastées sont à relever entre chaque commune des Aspres.

La ville-centre a une part plus importante de personnes seules (40,4%), caractéristique cohérente avec son rôle de pôle central, avec une offre de logements plus large et qui répond à davantage de besoins. Les communes de la plaine ont une part de ménages d'une seule personne largement plus faible, en dessous des 30%, à l'exception de Banyuls-dels-Aspres.

Certaines des communes de montagne ont quant à elles des taux de ménages solitaires très élevés : Camélas (39,2%), Oms (38%), Llauro (35,5%). La caractéristique de montagne de ces communes questionne quant à l'isolement de ces ménages d'une seule personne.

Cet isolement est renforcé par le fait que ces communes, comptant une part de personnes seules, ont aussi une population dont la moyenne d'âge est élevée.

Cela est notamment le cas pour Calmeilles, Oms, Caixas, Camélas et Castelnou. Ces



Sources : RP2021 INSEE

communes cumulent une part de ménages isolés et une moyenne d'âge supérieure à 45 ans qui questionnent quant aux besoins spécifiques de ces ménages, en matière de logements, d'équipements, offre en services... Un isolement renforcé par la géographie et le relief de ces communes, escarpées et complexes d'accès.

La ville-centre Thuir est aussi concernée, ce qui peut impacter le renouvellement de la population à long terme et amoindrir le dynamisme de la commune.

Une attention particulière est à porter aux communes dont la part des personnes de 75 ans ou plus qui vivent seules est importante. A l'échelle intercommunale, ce sont près de 35% de personnes de plus de 75 ans qui vivent

seules. Ce taux est supérieur à 45% sur plusieurs communes : Montauriol (45,5%), Saint-Jean-Lasseille (52,5%), Camélas (53,6%), Passa (55,2%), Castelnou (55,6%).

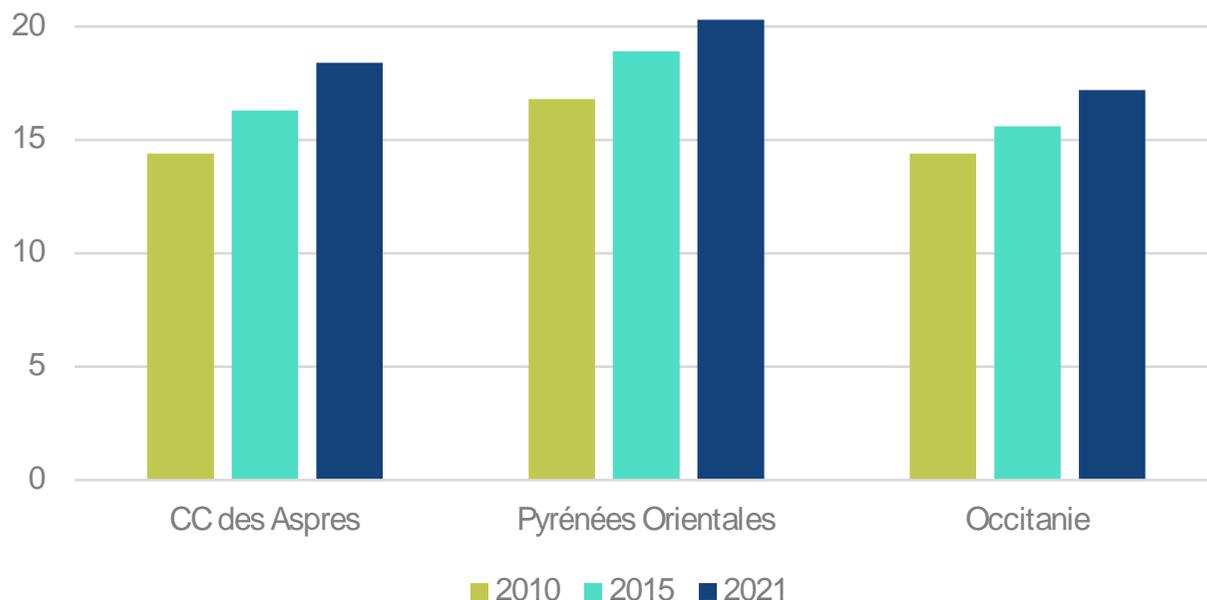
Environ 4,6% des personnes de plus de 75 ans habitaient dans un établissement spécialisé en 2021. Cela est un des taux les plus faibles du département, posant la question de l'offre en logement pour personnes âgées et l'adaptation de l'offre existante.

Aussi, le territoire compte 18,4% de familles monoparentales en 2021, ce qui est en deçà du chiffre départemental (20%) mais au dessus de la région Occitanie (17,2%).

La part de familles monoparentales a connu une hausse de 4 points par rapport à 2010, une dynamique similaire au Département mais bien plus soutenue qu'en Occitanie (+2,8 points sur la même période). Ce phénomène participe largement au desserrement des ménages. Il en résulte un besoin en logements de petite taille, locatifs voire sociaux.

Les situations locales de chaque commune sont ici aussi assez hétérogènes. On relève que Sainte-Colombe-de-la-Commanderie compte une part de 36,4% de familles monoparentales. C'est le chiffre le plus élevé de la Communauté de Communes. En suivant, se positionnent Thuir (25,2%), Brouilla (23,3%) et Trouillas (20,3%).

Une hausse des familles monoparentales depuis 2010



Sources : RP2021 INSEE

## » Des revenus qui se démarquent

L'analyse du revenu des ménages, croisé avec les typologies des ménages permet d'identifier des besoins spécifiques.

Le revenu médian du territoire est relativement élevé par rapport aux autres EPCI du département des Pyrénées-Orientales. Il se positionne en seconde place avec 21 800€ en revenu médian par unité de consommation, derrière la CC Sud Roussillon (22 350€).

Le taux de pauvreté de l'EPCI s'élevait tout de même à 16% sur les Aspres. Néanmoins, il est moins élevé qu'à l'échelle départementale (21%) et régionale (17%).

Cela pourrait s'expliquer par la part importante de personne plus âgées. Aussi, la population des moins de 30 ans de la Communauté de Communes des Aspres est moins touchée par la pauvreté que sur les territoires de référence. Le taux de pauvreté de cette tranche d'âge s'élevait à 24% sur les Aspres en 2021, contre 33% dans les Pyrénées-Orientales et 27% pour l'Occitanie.

## » Analyse des migrations résidentielles

Le solde migratoire porte la croissance démographique du territoire. Ainsi, il est pertinent d'analyser quel type de population s'installe sur la CC des Aspres.

L'étude des migrations résidentielles permet d'apprécier notamment les tranches d'âge des nouveaux ménages. La tranche des 25 à 39 ans est celle qui est la plus représentée dans les installations de nouveaux ménages en 2020.

En effet, 40% des ménages installés sur la CC des Aspres, et d'origine extérieure au territoire, avaient une personne de référence dans la tranche d'âge 25 - 39 ans. Les ménages âgés de plus de 55 ans représentaient quant à eux 28% des nouveaux ménages installés.

Le territoire attire donc des jeunes ménages. Le type d'activité des nouveaux ménages confirme l'attrait de personnes actives, avec 53% de personnes de référence de la catégorie actif ayant un emploi. Les retraités se positionnent en seconde place, avec près de 19% des personnes référentes des nouveaux ménages.

L'accueil de jeunes ménages questionne notamment les emplois et la hausse des déplacements mais aussi l'offre en commerces, services et équipements dont scolaires. L'implantation, non négligeable, de ménages retraités et plus âgés, vient renforcer le vieillissement de la population, le desserrement des ménages et le besoin en équipements de santé sur le long terme.

### ENJEUX 1.1 :

- Les conditions d'accueil des nouveaux habitants, au regard de la croissance démographique soutenue dans la plaine.
- La gestion de la consommation foncière et de la hausse des prix, dans un contexte de croissance démographique.
- L'équilibre de l'accueil de population entre plaine et montagne.
- La gestion de l'offre en équipements et services au regard de la hausse démographique.
- L'adaptation des logements et des services face au vieillissement de la population.
- La qualité de l'offre en équipements, services et commerces pour favoriser le maintien d'un solde naturel positif.
- Les besoins différenciés en services entre, d'une part des communes qui accueillent des familles, et d'autre part des ménages plus solitaires et isolés en montagne.
- Le dynamisme de la ville-centre et notamment l'attractivité de familles avec enfants.
- Le maintien des équipements scolaires pour les communes qui accueillent moins de familles avec enfants.

## 1.2 Une solidarité qui se maintient ?

La Communauté de Communes des Aspres est donc une terre d'accueil, où l'implantation de nouveaux ménages est soutenue.

Cette forte croissance s'accompagne d'une évolution des modes de vie. Dans le quotidien et le vécu des habitants des Aspres, la solidarité et le vivre-ensemble semblent impactés dans certains secteurs.

En analysant le fonctionnement du territoire, il en ressort que des pratiques et éléments locaux participent à conforter une cohésion entre les habitants, qui tend à affermir la solidarité à l'échelle locale.

### 1.2.1 Évolution du « vivre-ensemble » : distinction plaine/ montagne

La distinction entre les communes de plaine et de montagne est perceptible dans leurs dynamiques socio-démographiques mais aussi dans les modes de vie.

Comme vu précédemment, les habitants des communes de montagne, plus âgés et contraints par le relief, sont davantage isolés. De cet isolement relatif, il en émane une certaine solidarité entre les habitants : covoiturage spontané, entraide, vivre-ensemble...

A contrario, les communes de plaine sont très dynamiques, accueillant des jeunes ménages et dont le solde migratoire porte la croissance. Au niveau local, dans certaines communes, l'on observe parfois un repli sur soi voire une hausse de l'individualisme.

L'amointrissement du vivre-ensemble engendre par exemple un moindre usage des espaces publics et collectifs (cf. partie Espaces Publics), un tissu commercial limité (cf. partie Commerces et services, des centres-villages qui restent dépendants de Thuir). Ces « biens communs » ne sont plus au cœur des échanges sociaux.

Aussi, certaines communes de plaine, comme Saint-Jean-Lasseille, comptent une part non négligeable de personnes de plus de 75 ans vivant seules (plus de la moitié). Se pose alors

la question de la solidarité, pour le soutien et l'accompagnement de ces personnes isolées.

Cette évolution des usages et du vivre-ensemble est perçue par les élus sur le terrain. Elle a aussi été évoquée par les agriculteurs présents au Séminaire Agricole du 13 mai 2024 : " le manque de vie de village impacte le bien vivre-ensemble et les échanges ".

## 1.2.2 Des habitants qui s'investissent à travers un tissu associatif dense

La vitalité du tissu social d'un territoire participe au bien vivre-ensemble. Il est notamment incarné par l'activité des associations locales.

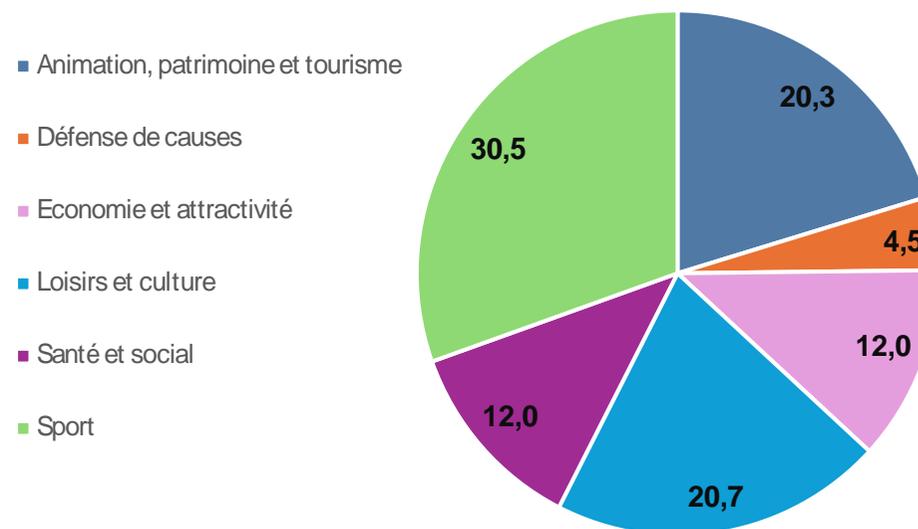
La Communauté de Communes des Aspres réunissait 270 associations au 1er juillet 2024 (source : Répertoire National des Associations). Cela correspond à 1 association pour 83 habitants, contre 1 pour 60 à l'échelle du Département.

Toutefois, la vitalité des associations est impactée par une absence ou une saturation des équipements. En effet, pour l'accueil d'associations et de leurs activités, certains équipements ont atteint leur capacité d'accueil maximal, notamment à Trouillas, Tordères et Thuir (salle des fêtes).

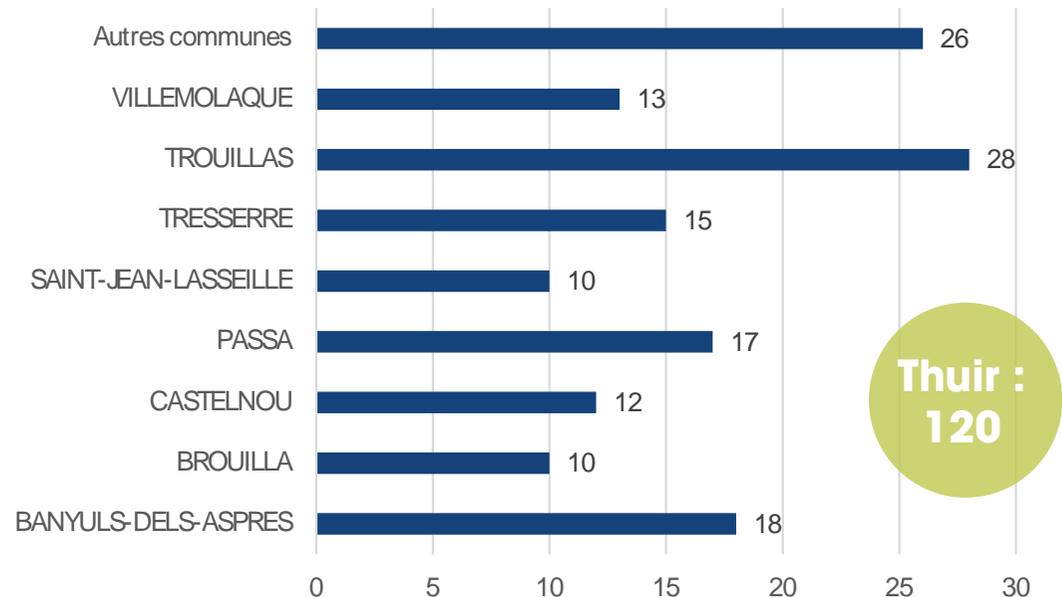
On peut relever que les associations sont réparties sur l'ensemble des communes, à l'exception de communes très peu peuplées comme Calmeilles ou Caixas, qui n'en accueillent aucune. La concentration d'associations est tout de même plus importante sur la ville-centre, qui réunit 45% des structures (contre 36% des habitants). Cela conforte le dynamisme de Thuir et vient aussi répondre au besoin de solidarité identifié au regard de la part très importante de personnes vivant seules (40,4% en 2021 à Thuir).

Le tissu associatif est très diversifié avec une part dominante d'associations liées au sport (30,5%), suivie par les associations de loisirs et culture (20,7) puis celles liées à l'animation, au patrimoine et au tourisme (20,3%).

Une diversité d'associations (part en %, par secteur)



Une répartition des associations sur l'ensemble des communes



Sources : Répertoire National des Associations - 01/07/2024

## 1.2.3 L'identité catalane comme bien commun

Un des éléments caractéristiques des Aspres est sa localisation en terres catalanes. Le territoire des Aspres fait partie de la région, non administrative, de la Catalogne. Le Département des Pyrénées-Orientales correspond à la partie nord de la Catalogne, le pendant français de la Catalunya côté ibérique.

Cette région, au passé commun, a donné lieu à la « catalanité », mise en avant par le Département des Pyrénées-Orientales.

Le Département souhaite renforcer la catalanité et propose, par exemple, de modifier le nom de Pyrénées-Orientales vers Pays Catalan. Des symboles de l'identité catalane sont régulièrement visibles dans l'espace public et privé, notamment le drapeau et ses couleurs sang et or.

La Catalogne se démarque en grande partie par une langue commune, le catalan.

Dans les Aspres, cette langue est perceptible dans la toponymie des monuments historiques, des espaces publics et des communes, mais aussi plus récemment dans les « area de cotxe compartit » (aire de covoiturage) du Département.

Le catalan est donc une langue parlée par certains habitants des Aspres, en grande partie par les personnes âgées. Comme souligné par la Région Occitanie, « les personnes qui la pratiquent activement ne cessent de baisser ». Afin de limiter l'érosion de la langue, le catalan est enseigné (en option) en école maternelle, primaire et au collège de Thuir.

Aussi, la mairie de Thuir organise des cours de catalan pour tous afin que la pratique de cette

langue se perpétue. La Région Occitanie soutient aussi la pratique de la langue catalane avec son programme Parlem una cultura viva / Parlons une culture vivante. Par exemple, un des objectifs du programme est de renforcer la signalétique bilingue dans les espaces régionaux.

La catalanité perdure principalement à travers la culture. En 2024, Thuir a organisé trois journées d'événements dédiées à la culture et aux traditions catalanes.

La culture catalane est un bien commun local, néanmoins son poids a été amenuisé : une langue moins parlée, le brassage des populations et des politiques publiques qui n'ont pas organisé toutes leurs actions autour de cette identité.

La catalanité s'en voit amoindrie, tandis qu'elle pourrait être un socle commun, source de cohésion et d'intégration des nouveaux habitants. Cependant, de récentes actions publiques participent à renouer avec cette culture (événements locaux autour des traditions catalanes, mise en avant de la langue...).

Panneau de manifestation exprimé en catalan à Fourques :



Eglise Sant Andreu de Banyuls et drapeau catalan à Banyuls-dels-Aspres :



### ENJEUX 1.2 :

- En plaine : le renfort du vivre-ensemble dans un contexte de forte croissance démographique et d'installation de nouveaux habitants
- En montagne : le maintien de l'esprit de solidarité, malgré le vieillissement de la population et le recul du nombre d'habitants
- L'adaptation des équipements d'accueil des associations pour conforter le tissu associatif et son rôle fédérateur
- L'absence d'association sur des communes peu peuplées mais qui concentrent une part importante de ménages seuls et âgés
- La valorisation de l'identité catalane, pour faire lien
- Le renfort d'une culture catalane commune qui peut être source d'attractivité (migratoire, touristique, commerciale...) et de vivre-ensemble

## Pour résumer | A l'échelle locale, une nécessaire solidarité

### Atouts

Un territoire pionnier de la coopération et une communauté de services.

Une ville-centre attractive, portée par un solde migratoire positif.

Une plaine dynamique en matière d'accueil de population, avec une part non négligeable de ménages avec enfants.

Une solidarité encore visible dans les communes de montagne, avec une entraide notable entre les habitants et en particuliers envers les personnes âgées, renforcée par «l'isolement» de ces communes.

Un tissu associatif dense qui crée du lien et participe à animer les communes.

### Faiblesses

Une intercommunalité avec des dynamiques socio-démographiques disparates.

Une évolution visible et négative du vivre-ensemble sur les communes qui ont connu une croissance rapide, avec un certain délaissement des activités collectives.

Des équipements collectifs en tension sur les communes qui sont attractives, avec des besoins d'agrandissement et d'entretien qui entraînent des investissements publics importants.

Un certain vieillissement de la population en montagne, avec des ménages isolés de par l'éloignement des services et le relief et un solde migratoire négatif.

## PRINCIPAUX ENJEUX

La réponse diversifiée aux besoins en logements : petites tailles, adaptés aux personnes âgées, aux ménages isolés, aux personnes avec de faibles revenus... pour répondre au parcours résidentiel et attirer des ménages diversifiés.

Le maintien d'une offre de services qualitative adaptée aux évolutions de la population.

L'équilibre dans l'accueil de population à l'échelle intercommunale.

La réduction de la vulnérabilité des personnes âgées, dans un contexte de réchauffement climatique et d'amenuisement du vivre-ensemble.

La prise en compte des tensions sur la ressource en eau, en lien avec les sécheresses et la croissance démographique observées sur la CCA.

# 2. Une solidarité organisée à l'échelle intercommunale

La Communauté de Communes, par des actions phares et par son aménagement du territoire, organise aussi, une forme de solidarité à l'échelle intercommunale. Cette solidarité se traduit notamment par une complémentarité entre les communes, avec une certaine hiérarchie de la ville-centre à la commune rurale, permettant d'avoir un large panel de services et d'équipements. Cependant, au regard des caractéristiques du territoire, ces aménités restent déséquilibrées à l'échelle de la CCA.

## 2.1 L'héritage d'une politique d'entraide

### 2.1.1 Un territoire pionnier de la coopération

La Communauté de Communes des Aspres a une culture intercommunale de longue date. Cela s'est traduit par des échanges sur des sujets transversaux aux communes, mais aussi plus concrètement, par la réalisation d'infrastructures et d'aménagements communs.

En 1966, un Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple (SIVOM des Aspres) est créé afin de prendre en charge l'aménagement de ce territoire au niveau de l'élimination des déchets, de la voirie, de l'eau et de l'assainissement.

Les SIVOM sont le type de structure intercommunale le plus ancien. Celui des Aspres avait pour objectif la gestion des déchets, de la voirie, de l'eau et de l'assainissement.

L'une des réalisations majeures du syndicat mixte, fut la mise en œuvre d'une desserte en eau potable intercommunale, mettant en place, de façon innovante à l'époque, un

véritable maillage territorial assurant l'approvisionnement.

Le SIVOM a perduré jusqu'en 1988, un SIVU a été créé (syndicat intercommunal à vocation unique). Ce dernier avait pour seul objectif mutualisé la gestion des voiries.

La Communauté de Communes des Aspres s'est ensuite structurée en 1997, de la volonté des élus de 17 communes d'unir des moyens, notamment en matière d'eau et d'assainissement.

La réalisation d'un document d'urbanisme intercommunal vient renouveler cette volonté de coopération, inhérente aux Aspres.

Les projets de coopération vont au delà des limites intercommunales. La CC des Aspres fait partie du Pays Pyrénées Méditerranée. Cette structure réunit quatre EPCI (CC du Vallespir, CC du Haut Vallespir, CC des Albères,

de la Côte Vermeille et de l'Illibéris et la CC des Aspres), soit 58 communes. Ce périmètre est basé sur la complémentarité économique et géographique entre littoral et arrière pays, avec la culture commune catalane.

Cette structure est porteuse de documents de coopération tel qu'un Programme Alimentaire Territoriale, un Plan Climat Air Energie Territoriale, une Charte Forestière, Contrat de Relance et de Transition Écologique... dont les enjeux vont au delà du périmètre de chaque EPCI.

Elle accompagne des réflexions comme l'adaptation au changement climatique (bénéficiaire de Trajectoires d'Adaptation au Changement Climatique des Territoires) et la désimperméabilisation.

Aussi, la proximité avec l'Espagne a facilité la mise en place de projets transfrontaliers : programme Erasmus, transition énergétique...

## 2.1.2 Une communauté de services

L'intention initiée par Thuir, mais diffusée au fil du temps à l'échelle de l'intercommunalité, fut de déployer une offre en services qui réponde aux besoins des habitants. La volonté d'amélioration des services est constante. Cela se traduit notamment par la mise en œuvre de services destinés aux familles avec la création du Relais d'Assistantes Maternelles, la crèche intercommunale, les accueils de loisir primaire, maternel et adolescent, la restauration scolaire...

Aussi, la Communauté de Communes des Aspres assure le portage de repas à domicile et un service de télé-alarme sur les 19 communes qui la composent. Des services essentiels, au regard de la part de la population âgée et des personnes isolées (ménages d'une personne, commune de montagne, vieillissement de la population...).

La CCA a mis en œuvre d'autres infrastructures valorisant le territoire, comme par exemple, l'Office de tourisme intercommunal des Aspres, créé sous forme associative, en 2009.

## 2.2 Une complémentarité entre les communes

### 2.2.1 Des mobilités qui manquent de fluidité

#### » Des infrastructures qui impactent les connexions à l'échelle intercommunale

Trois infrastructures structurantes de transport traversent le territoire à l'est, sur les communes de Banyuls-dels-Aspres, Tresserre, Villemolaque et Trouillas : l'autoroute A9, la D900 et la ligne ferroviaire à grande vitesse mixte Perpignan-Figueiras.

Ces axes entraînent une certaine rupture dans les mobilités est/ ouest à l'échelle de la CCA.

La voie ferrée, longue de 1 km sur le territoire des Aspres, est traversable en seulement 7 points :

- à Tresserre via la RD900 et un chemin carrossable,
- à Banyuls-dels-Aspres via la RD40,
- à Villemolaque via la RD2 et la RD37A,
- à Trouillas via la RD612 et le Chemin du Mas Domenech.

Une infrastructure qui est donc peu perméable et entraîne un certain éloignement des communes à l'est par rapport aux autres communes du territoire et notamment de Thuir.

Par exemple, la commune la plus orientale du territoire, Brouilla, est distante de 14km de Thuir, pour un trajet d'une vingtaine de minutes, tandis que le pôle voisin du Boulou est

accessible en seulement 12 minutes.

De plus, le territoire des Aspres, bien que traversé par la voie ferrée, n'est desservi par aucune gare.

Une seconde voie ferrée traverse les Aspres à l'est, l'axe Elne - Arles-sur-Tech, fermé aux voyageurs depuis 1940. Toutefois, son utilisation perdure pour du fret, mais aucune gare en fonctionnement dédiée à ce type de flux n'existe sur le territoire. Aussi, étant une infrastructure de moindre envergure, un maillage de voies secondaires plus denses permet de la franchir.

Deux anciennes gares ont pu accueillir des voyageurs de cette ligne dans le passé, à Brouilla et Banyuls-dels-Aspres.

Comme vu, le territoire est traversé par l'autoroute A9 et la D900. L'A9 rallie l'Espagne au sud et Perpignan/ Montpellier ou Toulouse au nord. Tandis que la D900 permet un doublement de l'A9 en connectant Perpignan au Perthus. Cette voie fait partie des axes structurants du département des Pyrénées-Orientales, classée "route à grande circulation".

Ces deux axes s'inscrivent dans un faisceau qui longe plus ou moins la voie TGV. Ils viennent renforcer la fracture entre l'est et l'ouest du territoire. Cinq points de passage permettent de franchir A9 et D900 pour connecter est et ouest des Aspres.

Aussi, la Communauté de Communes n'est desservie par aucun échangeur autoroutier de l'autoroute A9. Cependant, des accès à l'autoroute sont à proximité : celui de Perpignan-Sud au nord du territoire et celui du Boulou au sud.

L'autoroute A9, est donc un axe qui connecte les Aspres à de plus larges échelles malgré le positionnement des échangeurs à l'extérieur du territoire mais elle participe aussi à son fractionnement.

#### » Un réseau viaire secondaire limitant

La Communauté de Communes des Aspres est maillée par un réseau viaire restreint.

Les communes des Aspres sont connectées entre elles par deux axes viaires principaux :

- la D612, qui rejoint Elne à l'est et Millas au nord-ouest du territoire. Elle ne dessert que Trouillas et Thuir au sein des Aspres.
- la D900, qui dessert l'ensemble des communes qu'elle traverse, soit : Trouillas, Villemolaque, Banyuls-dels-Aspres et Tresserre.

La ville-centre est bien desservie par un réseau en étoile, dotée de 4 routes départementales principales : la D612, la D612a, la D615 et la D613. La D612a, permet un accès

à Perpignan en une dizaine de minutes seulement depuis Thuir. Tandis que la D612 connecte Thuir et Trouillas en 8 minutes, facilitant les échanges entre ces deux communes.

Plusieurs axes secondaires maillent les autres communes du territoire. Ces voies s'orientent principalement sur un axe est/ouest.

La D2, est un des axes structurants, qui connecte notamment Saint-Génis-des-Fontaines à L'Ille-sur-Têt à l'extérieur du territoire, traverse les Aspres du sud-est au nord-ouest. Elle dessert Brouilla, Saint-Jean-Lasseille, Villemolaque, Fourques, Montauriol et Caixas.

Certaines communes de montagne, mais aussi de plaine, ont un accès plus rapide aux pôles voisins du territoire qu'à Thuir.

▭ périmètre CC des Aspres

▭ limites communales

Réseau viaire :

— axe structurant

— axe principal

— axe secondaire

— desserte locale

⊙ échangeur autoroutier

➔ franchissement A9/ D900

➔ accès facilité aux pôles extérieurs

Réseau ferré :

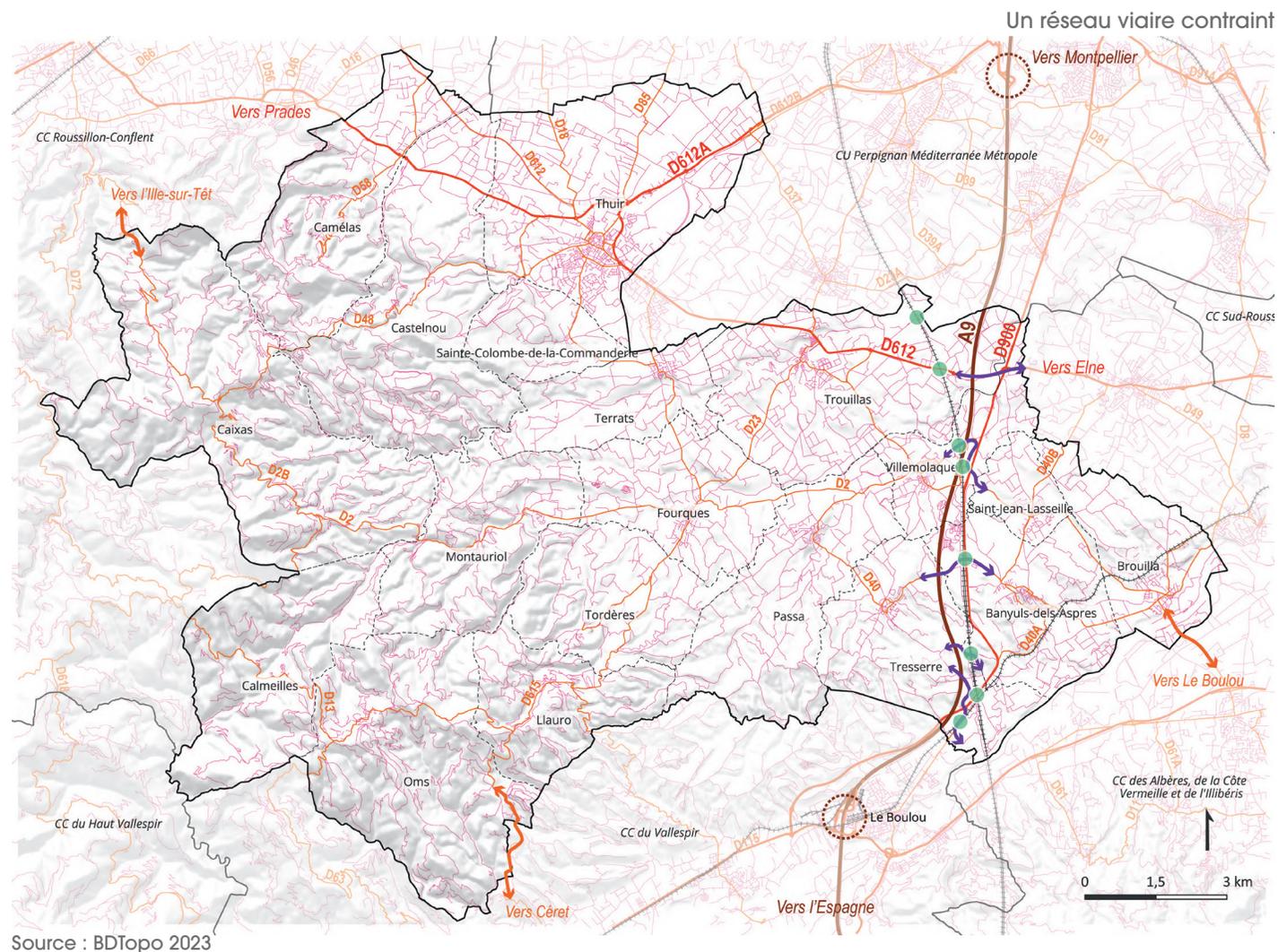
— voie ferrée

● franchissement de la voie ferrée

C'est le cas pour :

- Caixas, qui est davantage proche de L'Ille-sur-Têt (21 minutes), par la D2 ;
- Llauro et Oms, plus proches de Céret et du Boulou, par la D615 et la D3 ;
- Banyuls-dels-Aspres et Brouilla vers Le Boulou (10 minutes), par la RD900.

Peu de voies forment des axes nord/sud efficaces. La D615, qui connecte Thuir à Llauro, en traversant Fourques, est le principal axe nord/sud. Le positionnement de Fourques au croisement de la D615 et de la D2 en fait d'ailleurs un carrefour du territoire, facilement accessible pour les communes de plaine et de montagne au sud.



Aussi, ce réseau de voies secondaires a un gabarit limité qui rend parfois les croisements de véhicules insécures et impacte les flux de véhicules agricoles ou lourds. Cela pose la question de l'accès à certains sites ou secteurs touristiques en bus et des conflits d'usage avec les agriculteurs.

Le réseau se complexifie en montagne au regard du relief accidenté et escarpé des communes. Par exemple, l'accès à Calmeilles se fait en traversant Llauro et Oms. Il faut près de 35 min pour rejoindre Thuir depuis la commune. Idem depuis Montauriol, sans voie nord/sud vers Thuir, les flux transitent par Fourques, rallongeant l'accès à la ville-centre. Des routes empierrées et à une seule chaussée complètent le maillage viaire

de ces communes escarpées, visant à limiter l'enclavement de leurs populations.

Les flux nord/sud sont complexes sur la partie ouest, tandis que la partie Est bénéficie d'un réseau plus dense mais impactée par la barrière physique des infrastructures ferroviaires, viaires et autoroutières.

D612 à Thuir, une des pénétrantes majeures du territoire



La D40 entre Passa et Tresserre



D48 qui dessert le centre de Castelnou



La configuration du territoire et cette organisation viaire rapproche une partie des communes vers les pôles voisins. En effet, le positionnement géographique de la ville-centre, en limite nord de la CCA, et son réseau en étoile, la rendent davantage accessible pour les communes extérieures.

### » Des traversées de bourg complexes

Plusieurs bourgs sont traversés par des flux du quotidien.

Les centres-bourgs anciens des villes et villages du territoire ont des formes urbaines denses et des voies dont le gabarit est peu adapté à des flux importants de véhicules. Le croisement des véhicules est parfois difficile voire dangereux. C'est par exemple le cas à Terrats, où la municipalité a mis en place une circulation alternée dans son centre pour éviter le croisement de véhicules.

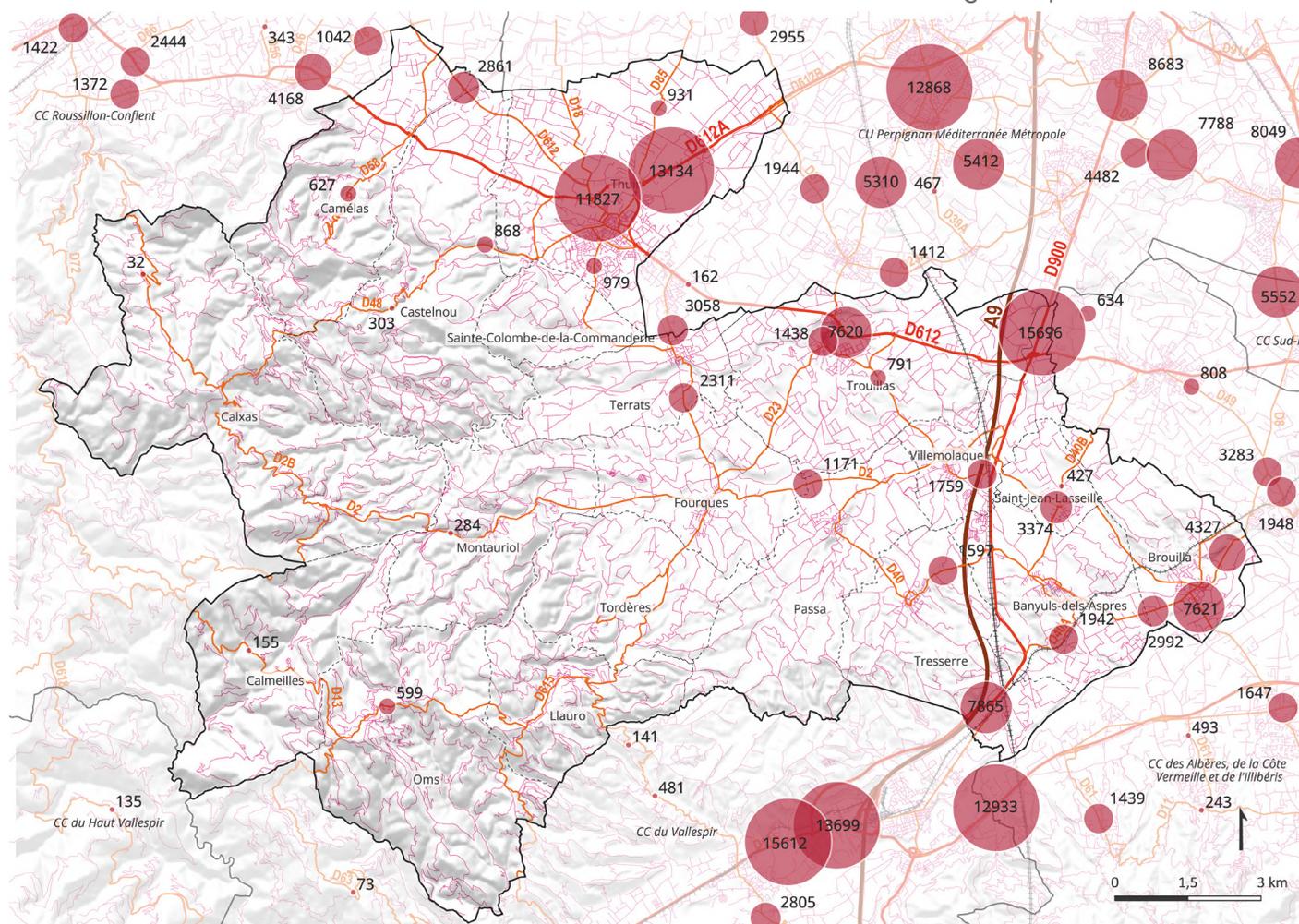
Aussi, à Trouillas, la récente déviation qui relie la RD37 à la RD612, permet d'éviter le centre-bourg. Ce dernier est traversé seulement par la RD23, qui est très contrainte en terme de gabarit, avec un tracé sinueux.

Malgré ces traversées de bourgs complexes, on peut observer que le nombre de véhicules qui transitent sont élevés : 2311 passages jour en moyenne sur l'axe Llauro-Terrats, 1438 à Trouillas, 3374 à Saint-Jean-Lasseille, 1759 à Villemolaque, 1597 à Tresserre et 7600 véhicules qui em-

pruntent le pont sur le Tech à Brouilla. Les centres bourgs et hameaux des communes de montagne, sont largement moins traversés. Peu peuplées, leurs rues très étroites et escarpées sont inadaptées aux flux de véhicules. Certains croisement sont complexes mais on relève toutefois des flux importants, comme à Oms, où 600 véhicules passent chaque jour en moyenne.

Ces traversées de centres bourgs sont amenées à croître, au regard des dynamiques démographiques des communes de plaine. Les flux sont renforcés par la présence de cave viticole dans certains centres-bourgs (Terrats par exemple) qui entraîne une traversée des villages par des tracteurs. Cela participe à créer des conflits d'usage.

Des bourgs sous pression des flux routiers



Source : BDTopo 2023 - CD Pyrénées-Orientales

7621 Trafic moyen journalier annuel (2022), cumulé double sens

Une traversée du centre très étroite à Saint-Jean-Lasseille, avec environ 3374 véhicules par jour en moyenne sur la RD2



Une traversée d'Oms drainée par 600 véhicules par jour



Aussi, l'offre de transports en commun ne permettant pas d'assurer un report des flux par véhicules personnels (cf. Partie Des flux routiers soutenus avec peu d'alternatives). L'espace dédié aux piétons et modes doux est souvent restreint sur ces voies dont la largeur est limitée.



Un centre ancien évité, avec une traversée de quartiers résidentiels pavillonnaires à Tresserre, potentielle source de nuisances



Un réseau en étoile depuis Thuir



## » Des stationnements qui reflètent la dépendance aux voitures

L'espace public des centralités est impacté par le passage de véhicules mais aussi par les nombreux stationnements le long des voies (cf. partie Des espaces publics minéralisés et occupés par les voitures), qui renforcent la présence de la voiture.

En effet la forme des centres anciens limitent l'offre en stationnement, avec des aires de stationnement parfois localisées en périphérie.

L'offre en places de stationnement public a été analysée.

Les capacités de stationnement ouvert sur l'espace public et matérialisé par un marquage au sol s'élève à 2732 places. Ce chiffre compte 78 places dédiées aux PMR et 12 places destinées aux véhicules électriques et hybrides.

Le taux d'occupation, tant des aires de parkings que des linéaires et petites poches de stationnement est élevé, principalement dans les centres-villes et villages. En effet, les parkings excentrés, parfois dédiés à des équipements publics sont peu utilisés, à l'exception des temps d'usage fort ou aux heures des sorties scolaires.

L'occupation des places est renforcée à destination du stationnement résidentiel nocturne.

Cette surcharge est confirmée par la présence de stationnement spontané le long des voies, complexifiant davantage les flux sur certaines portions.

Les arceaux pour vélos se multiplient, mais

seules 5 communes sont équipées, notamment sur les aires de covoiturage.

Les places permettant la recharge des véhicules électriques et hybrides sont encore peu déployées et sont concentrées sur les villes de Thuir et Trouillas.

Offre en stationnement public en 2024 :

Communes	Places stationnement	Places PMR	Places électriques / hybrides	Total	Aménagement stationnement vélos
BANYULS-DELS-ASPRES*	202	4		<b>206</b>	<b>2</b>
BROUILLA	164	6		<b>170</b>	<b>1</b>
CAIXAS	60			<b>60</b>	
CALMEILLES	10			<b>10</b>	
CAMELAS	14	1		<b>15</b>	
CASTELNOU	33	2		<b>35</b>	<b>2</b>
FOURQUES	137	2		<b>139</b>	
LLAURO	20	1		<b>21</b>	
MONTAURIOL	6			<b>6</b>	
OMS	34	1		<b>35</b>	
PASSA	152	6		<b>158</b>	
SAINTE-COLOMBE-DE-LA-COMMANDERIE	45	2		<b>47</b>	
SAINT-JEAN-LASSEILLE	126	5		<b>131</b>	
TERRATS	111	5		<b>116</b>	
THUIR	931	13	10	<b>944</b>	<b>1</b>
TORDERES				<b>0</b>	
TRESSERRE	245	10		<b>255</b>	
TROUILLAS	151	12	2	<b>163</b>	<b>1</b>
<b>Total général</b>	<b>2642</b>	<b>78</b>	<b>12</b>	<b>2720</b>	<b>7</b>

\* l'offre du Village Catalan n'est pas comptabilisée, afin de ne pas fausser l'offre disponible au quotidien sur ces communes

Sources : data.gouv.fr 2025 - PLU de Thuir - OpenstreetMap - Cittànova

## » Un maillage pour modes doux qui se renforce

Le vélo forme une alternative à la voiture non négligeable pour des déplacements du quotidien, voire des déplacements domicile-travail. Son usage au quotidien est davantage adapté à la plaine.

L'intercommunalité est d'ores et déjà traversée par :

- la Véloroute des Aspres qui relie Le Boulou à Thuir,
- la voie verte de Thuir à Perpignan.

Un schéma cyclable, en cours de finalisation, est porté par le Pays Pyrénées Méditerranée. Il prévoit la réalisation d'aménagements cyclables, phasés entre 2025 et 2036.

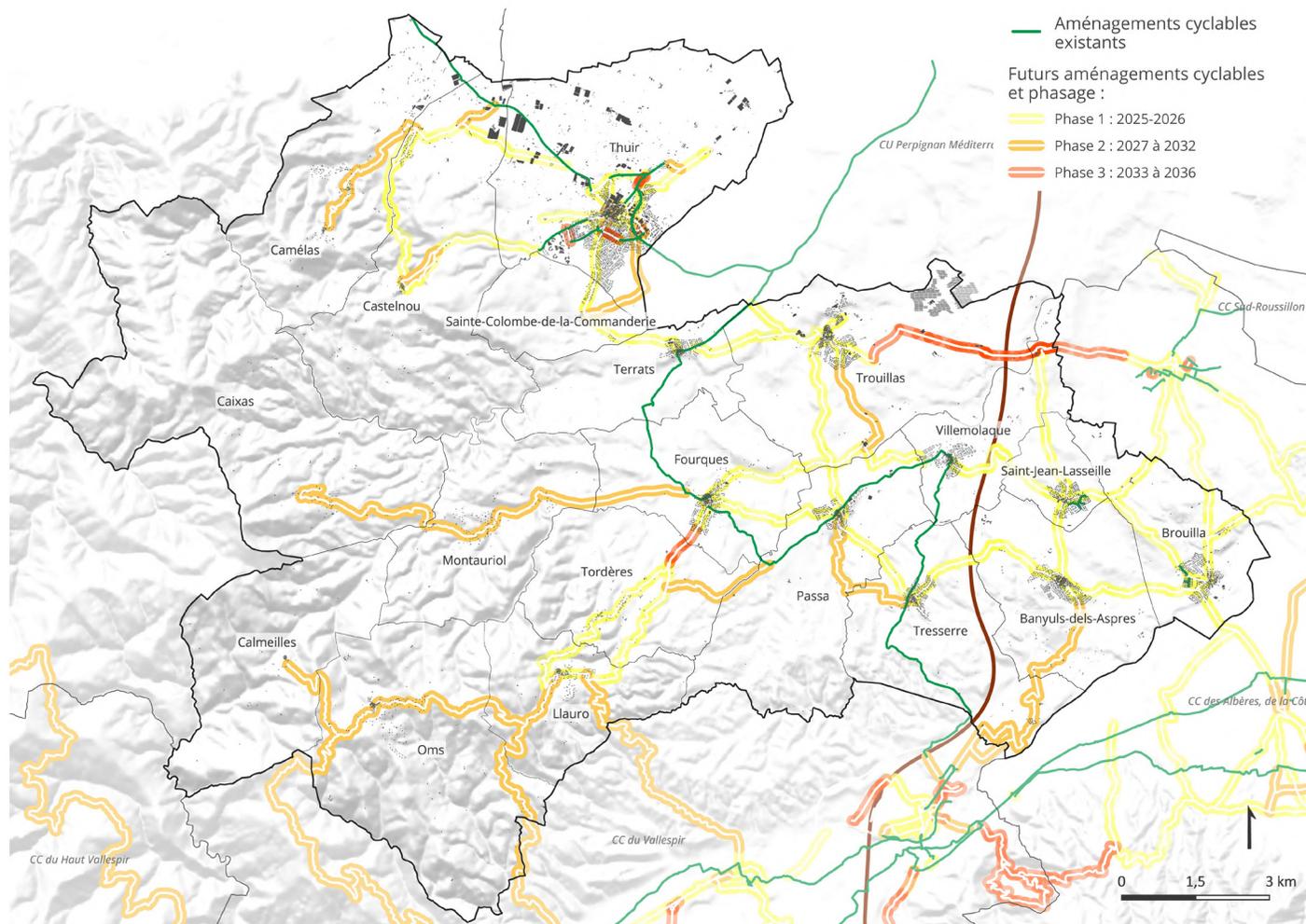
Les itinéraires programmés se localisent en majeure partie dans la plaine, visant à relier Thuir, Sainte-Colombe-de-la-Commanderie, Trouillas, Villemolaque, Saint-Jean-Lasseille, Fourques, Passa, Tresserre, Banyuls-dels-Aspres et Brouilla lors de la première phase du projet (2025 à 2026). Les aménagements seront principalement des jalonnements, sécurisant le partage de la voie entre automobiles et cycles. Les communes de Castelnuovo et Camélas seront aussi desservies par un itinéraire réalisé sur cette période, les reliant à Thuir. Un bouclage Llauro à Tordères est aussi programmé (marquage au sol).

La deuxième phase s'attardera sur le maillage des communes de montagne. Durant cette phase, des aménagements ren-

forçant la sécurité seront aussi réalisés entre certaines communes de plaine avec de nouveaux cheminements (Passa à Tresserre ; Thuir à Sainte-Colombe-de-la-Commanderie...).

Ces cheminements permettront de faciliter les déplacements entre commune, favorisant l'accès aux commerces, équipements, emplois...

### Des aménagements cyclables qui se densifient en plaine



Source : Schéma Cyclable 2024 - Pays Pyrénées Méditerranée

## 2.2.2 Thuir, une ville-centre qui joue son rôle

La ville-centre polarise des aménités, avec une variété importante dans son offre en services, commerces et équipements.

La ville a signé un contrat Bourg Centre Occitanie et une convention Petites Villes de Demain pour la période 2020-2025 ainsi qu'un programme Opération de Revitalisation de Territoire 2022-2026. Ces dispositifs permettent de déployer des moyens pour renforcer la vitalité du centre-ville et notamment de ses équipements et commerces.

### » Une offre supérieure

Thuir réunit 88% des commerces, équipements et services de la gamme supérieure identifiés dans la Base Permanente des Équipements sur le territoire des Aspres.

Cette gamme comptabilise des équipements d'usage plus exceptionnel et localisés, en principe, sur des communes pôles. Elle comprend par exemple : agences d'intérim, cinéma, gare, spécialistes de santé (Pôle Santé des Aspres)... Sur la commune de Thuir, ce sont principalement des spécialistes de santé qui sont compris dans cette gamme : ophtalmologie, radiologie, psychiatrie... Cela correspond à un nombre de 38 équipements supérieurs.

La ville-centre réunit donc une offre non négligeable en soin à la personne. Cela permet aux habitants du territoire d'avoir une offre médicale à proximité. L'accès aux soins est cependant impacté par le réseau viaire et la desserte, pour les communes les plus éloi-

gnées de Thuir, comme vu précédemment. En ce qui concerne les commerces, l'offre est diversifiée et compte des activités de fréquence d'achat "occasionnelle légère" : librairie-papeterie, parfumerie-cosmétique, habillement... Cela évite l'évasion commerciale pour ce type d'achat, à l'exception d'un accès plus rapide à d'autres pôles.

A l'échelle de Thuir, l'offre en commerces de détail est de 6,3 pour 1000 habitants, contre 3 pour 1000 habitants à l'échelle intercommunale.

Il est cohérent que Thuir polarise aussi les commerces de détail "occasionnels". Ce type de structure s'implante sur des communes pôles avec un certain poids démographique. Cependant, l'offre en commerces alimentaires est aussi fortement centralisée sur Thuir, avec une offre très restreinte sur les autres communes de la CCA. Ainsi, plus de 70% des commerces alimentaires de détails du territoire se localisent à Thuir (soit 19 unités commerciales sur 30 au total).

La ville-centre réunit une offre cohérente par

Pôle Santé des Aspres à Thuir



rapport au nombre d'habitants du territoire. Elle rayonne sur une zone de chalandise qui va au delà des limites communautaires.

### » Un centre-ville animé et conforté par des actions publiques

Des actions publiques menées par la Commune et la CC des Aspres, ont pour objectif de redynamiser le centre-ville de Thuir.

En cohésion avec les dynamiques nationales des petites villes, le centre-ville de Thuir a connu une baisse d'attractivité liée à la concurrence du e-commerce et des zones commerciales. Une moindre fréquentation, renforcée par des locaux commerciaux avec des loyers élevés, fragilise la pérennité des commerces.

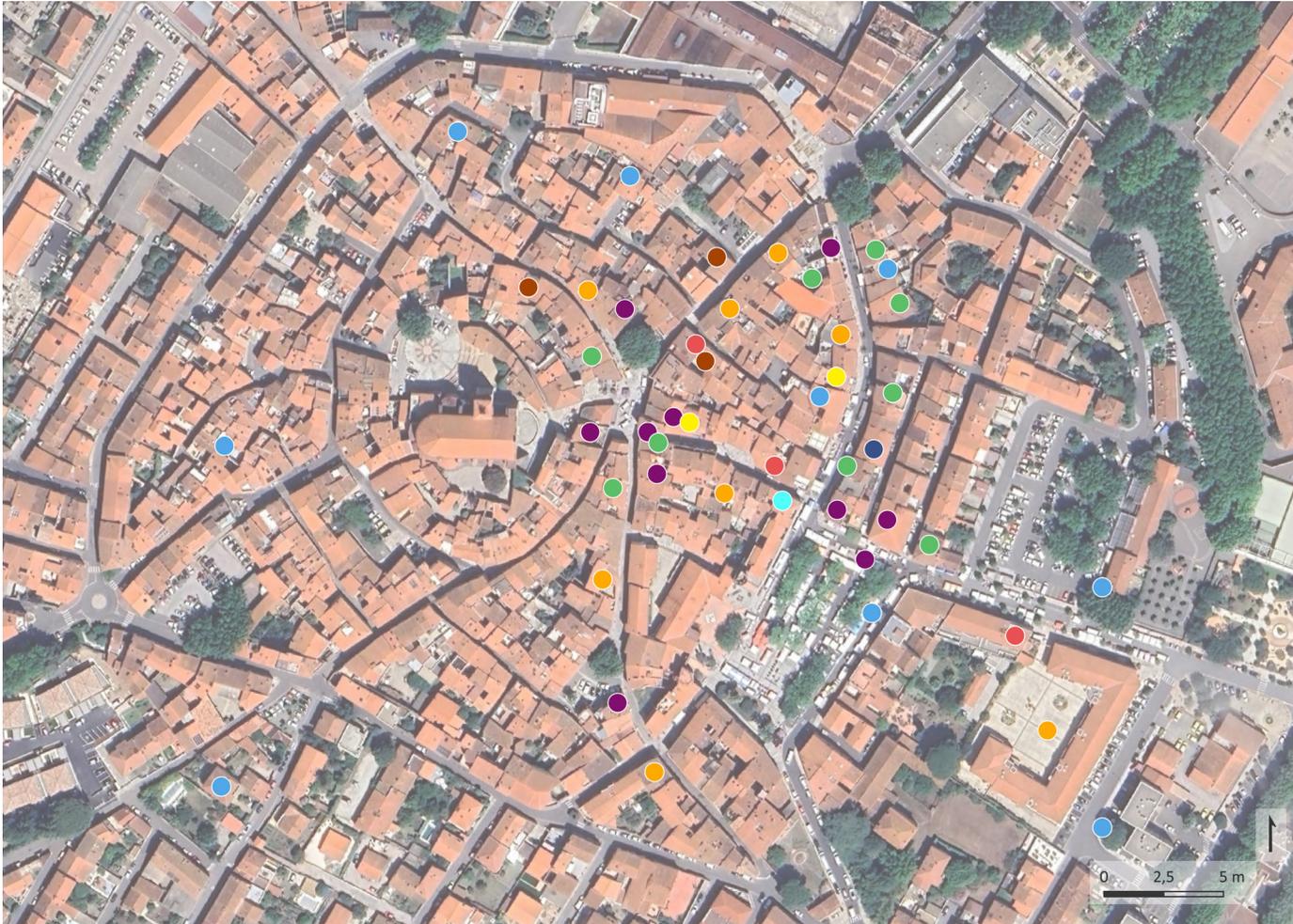
Des opérations d'amélioration du centre-ville ont permis de le revaloriser :

- amélioration des espaces publics et collectifs, notamment embellissement des revêtements ;
- subvention pour la réfection des façades d'immeubles ;
- des actions en faveur des jeunes, avec des espaces publics adaptés (skatepark, plaine de jeu...);
- aménagement de stationnements et gratuité.

Le centre compte environ 55 commerces de détail et services. Ils se situent principalement le long de deux axes structurants bien identifiés : Boulevard Léon Jean Grégory et rue Graffan/Arango.

Les rues commerçantes sont attractives avec un centre ancien patrimonial rénové, une

Un centre-ville thuirinois qui regroupe une offre commerciale dense



Source : BPE 2021

offre diversifiée et un noyau de commerces de bouche satisfaisant.

Le centre-ville thuirinois propose une offre de commerces diversifiée. Il accueille des commerces occasionnels (habillement de la personne, jouets, optique...) mais aussi alimentaires, qui sont des commerces du quotidien. Ils sont ainsi facilement accessibles pour les habitants du centre et limitent les déplacements vers les zones commerciales extérieures au centre-ville et l'usage de véhicules. Cependant, le centre-ville compte quelques locaux commerciaux vacants.

Le centre-ville n'est pas piétonnisé, ce qui rend la déambulation piétonne moins sécurisée et moins confortable.

#### Commerces :

- Alimentaire : boucherie, boulangerie, épicerie...
- Fleuriste, jardinerie, animalerie
- Parfumerie, cosmétique
- Librairie, papeterie, journaux
- Magasin de vêtements, chaussures
- Magasin d'optique

#### Services :

- Agence immobilière, banque
- Coiffure, institut de beauté...
- Pharmacie

## » Des zones commerciales qui participent à compléter l'offre

La ville-centre compte plusieurs zones d'activités économiques, dont certaines ont une vocation commerciale :

- La zone commerciale de la Carbouneille, s'étend sur une surface de 6,93 hectares. Elle se localise au sud de Thuir, le long de la D612, et est accessible en modes doux.

Commercialisée en 2015, la zone de la Carbouneille accueille essentiellement des commerces du quotidien (un supermarché) et occasionnels (ameublement, équipement de la maison, garage automobile...), qui proposent une offre complémentaire au centre-ville.

Des services sont aussi implantés sur la zone, avec une pharmacie et des professions médicales/ paramédicales. Ils viennent d'ailleurs en concurrence avec l'offre en centre-ville et leur besoin en foncier ne nécessite pas forcément d'être localisée dans une zone d'activité.

- La zone d'activité à l'entrée de ville nord de Thuir, accueille la gendarmerie mais aussi quelques commerces : supermarché bio, restauration rapide et boulangerie XXL. Cette dernière, de par son volume de production et son emplacement en bord de voie structurante (D612/ D612a) peut participer à concurrencer des boulangeries de centre-ville. Elle répond aux modes de vie tournés davantage vers l'usage de la voiture.

- Enfin quelques commerces et services à la personne se localisent entre la D12 et le périmètre de la ZA du Puig, à l'ouest du centre-ville thuirinois.

Deux supermarchés sont implantés sur cette

zone. Ils bénéficient d'une visibilité depuis la route départementale. L'un d'eux a une galerie marchande accueillant commerces de détails et services à la personne : boulangerie, tabac, coiffeur.

La qualité de l'aménagement des zones est disparate, les implantations les plus récentes ayant veillé à une végétalisation d'ornement des parcelles privées. Aucun parking n'est équipé d'ombrières photovoltaïques, tandis qu'elles sont obligatoires depuis début 2023 pour les parkings de plus de 1500 m<sup>2</sup>, sur au moins 50% de leur surface.

Le territoire ne compte aucun hypermarché. Il réunit des commerces pour les besoins hebdomadaires voire occasionnels qui permettent de limiter l'évasion commerciale vers des territoires voisins. Cependant, le poids des zones commerciales des territoires voisins est important : Porte d'Espagne à Perpignan ou encore la zone commerciale du Boulou. Les habitudes d'achat des habitants des Aspres s'orientent aussi vers ces zones, notamment pour les communes localisées au sud et à l'est, davantage éloignées de Thuir et dont l'accès aux pôles voisins est plus rapide.

Le SCoT Plaine du Roussillon en vigueur, dans son DAAC, classe Thuir en centralité urbaine intermédiaire. Cela signifie qu'elle dispose d'un niveau d'offre de commerces de proximité satisfaisant qui répond aux besoins de consommation courante de la population. Il donne la possibilité de densifier la zone de la Carbouneille et celle de l'entrée de ville nord et encadre les extensions des commerces de grande surface, mais ne permet pas la réalisation d'une nouvelle zone à vocation com-

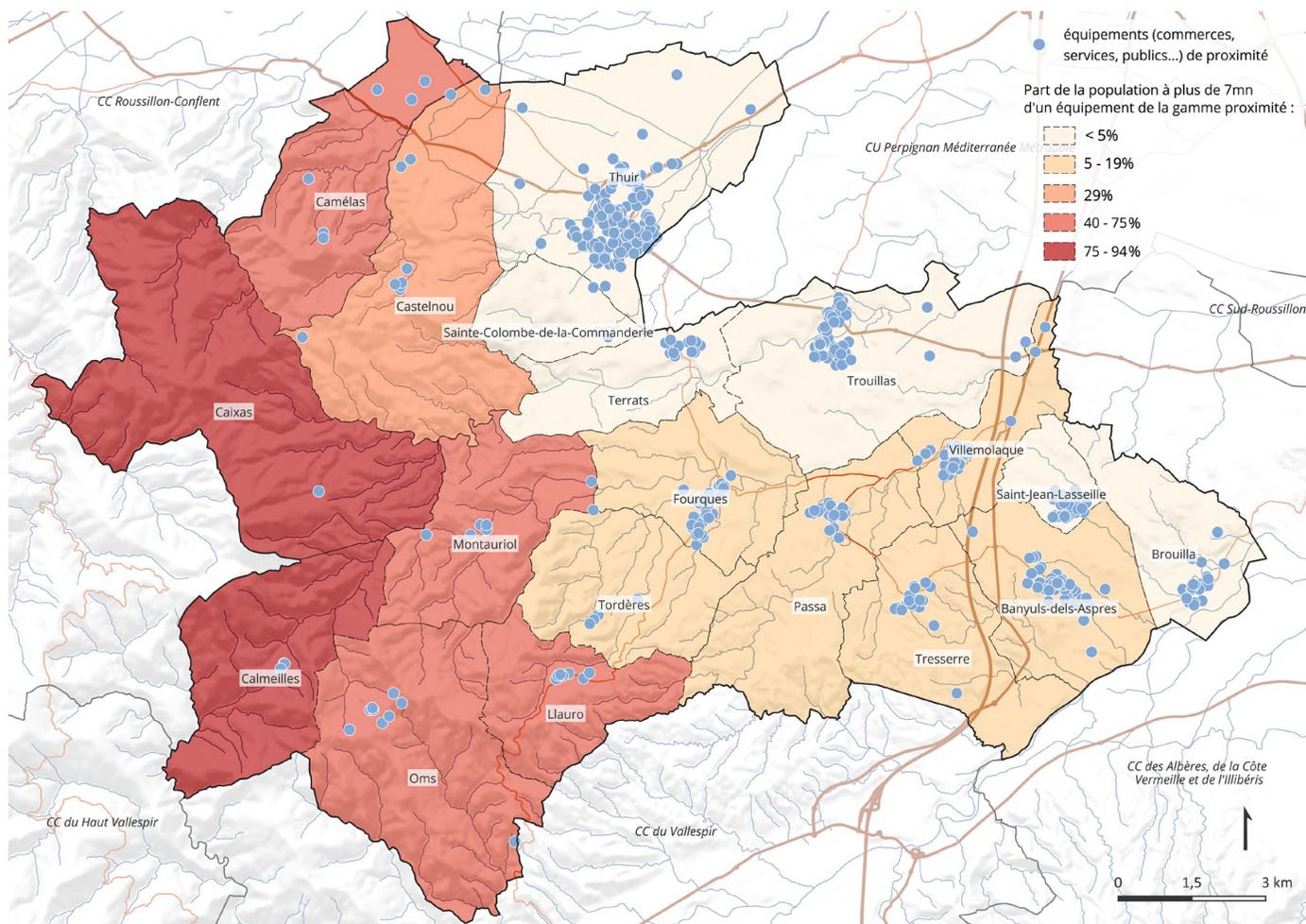
merciale. Le document estime que l'offre est suffisante sur le territoire et ne doit pas venir en concurrence du centre-ville.

Linéaire commercial en périphérie du centre-ville thuirinois



## 2.2.3 Commerces et services, des centres-villages qui restent dépendants de Thuir

### Un accès aux équipements déséquilibré



Source : BPE 2021

Comme vu précédemment, Thuir regroupe une part considérable des équipements, services et commerces du territoire.

La cartographie ci-contre permet d'apprécier la part de population dont le trajet pour accéder à chaque équipement de proximité est supérieur à 7min.

Les équipements de la gamme proximité recense les besoins du quotidien : bibliothèque, pharmacie, poste, boulangerie, garage automobile...

Les communes de l'ouest de la CCA ont une offre très peu fournie, en lien avec leur poids démographique. Il en résulte une population éloignée des équipements de proximité. L'accès aux équipements de proximité est un enjeu majeur pour ces communes, où une part importante de ménages isolés et âgés réside.

L'offre est plus importante à l'est, permettant de réduire l'éloignement aux équipements. Cependant, la gamme est relativement peu diversifiée au regard du nombre d'habitants.

### Offre de commerces/services à Fourques



## » Des centres bourgs attractifs mais dont l'offre commerciale est restreinte

A l'échelle de la Communauté de Communes, on compte 3 commerces de détail pour 1000 habitants. Mais Thuir concentre une part importante de l'offre en commerces alimentaires du territoire : 70% environ.

Cela pose la question de l'offre en centre bourg des autres communes.

Les communes, hors Thuir, comptent au total 11 commerces alimentaires sur l'ensemble de la CCA.

Ce sont principalement des commerces du quotidien : boulangerie, supérette, épicerie, point chaud...

Près de la moitié des communes ne sont équipées d'aucun commerce alimentaire (9 sur 19). Ce sont en majorité des communes de montagne peu peuplées : Caixas, Montauriol ; et/ou très proches de Thuir : Castelnou, Sainte-Colombe-de-la-Comanderie. Cette dernière, peu peuplée, tire avantage d'un accès rapide à la ville-centre, ce qui permet aux habitants de bénéficier d'une offre en commerces.

In fine, aucune commune n'offre un tissu commercial de première nécessité complet (boulangerie, boucherie et alimentation générale ou au moins 1 supermarché), à l'exception de Villemolaque où un supermarché s'est implanté en 2023.

L'absence de commerce est plus impactante sur certains secteurs. Les communes de l'est, malgré leur poids démographique important, offrent peu de commerces.

On peut notamment citer Saint-Jean-Lasseille et Brouilla (1 épicerie pour 1500 habitants en 2021), ou encore Banyuls-dels-Aspres qui ne compte aucun commerce alimentaire pour 1300 habitants.

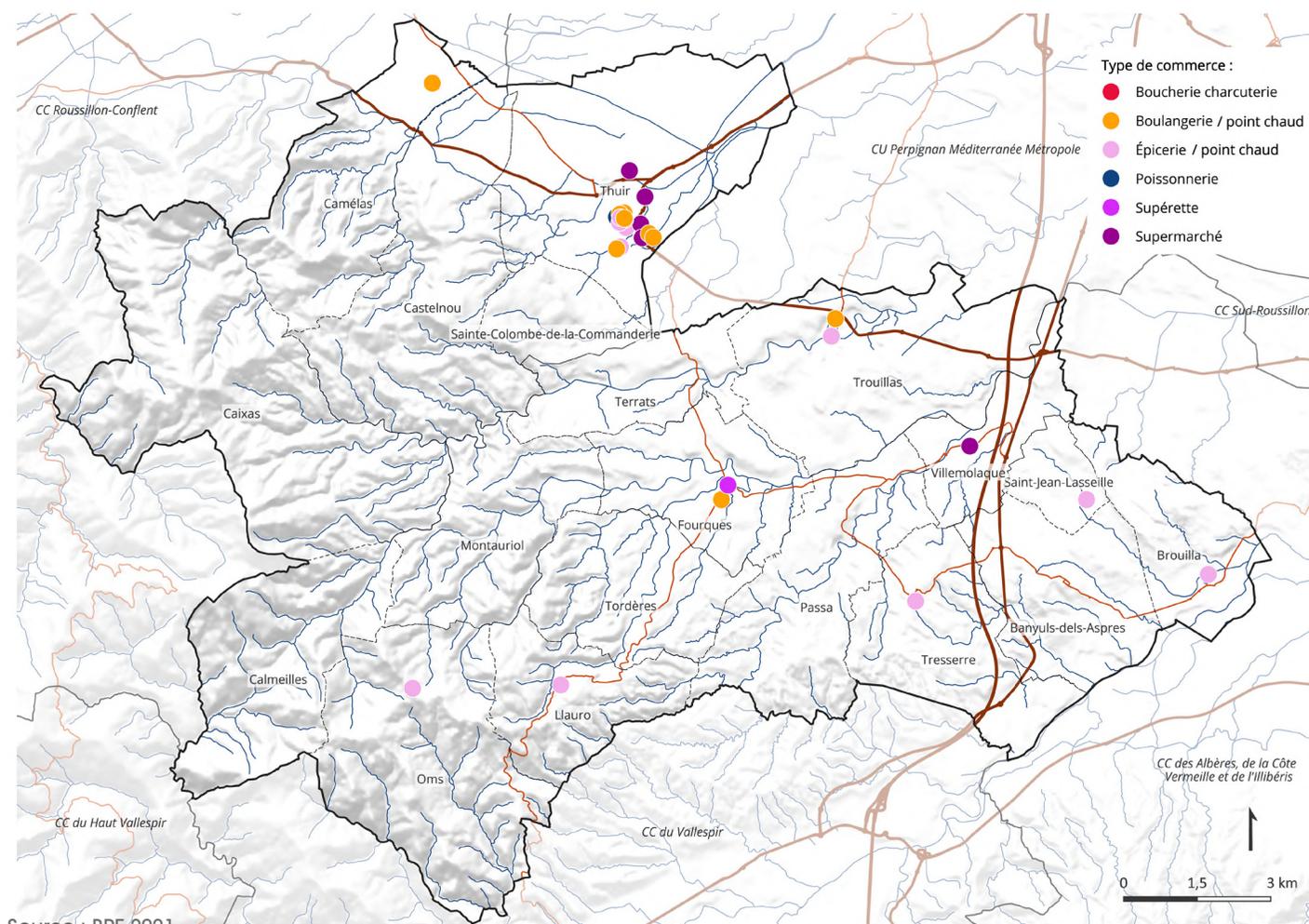
De plus, ces communes connaissent une croissance démographique soutenue qui accroît les besoins. Au contraire, on observe plutôt un amenuisement de l'offre commerciale pour certaines communes, comme à Trouillas

par exemple.

L'ouest a une offre en commerces alimentaires encore moins dense, liée au faible nombre d'habitants et à éloignement des réseaux viaires.

Fourques, grâce à sa desserte, au croisement de la D2 et de la D615, permet de faire relais avec des besoins du quotidien, pour les communes qui lui sont limitrophes et pour ces communes de montagne. Villemolaque as-

Une offre en commerces alimentaires limitée, qui entraîne une dépendance aux pôles



sure aussi ce rôle grâce à la présence du supermarché.

On observe donc une délocalisation des services et commerces le long des axes routiers, en périphérie, sur de grands espaces plus accessibles en voiture. De nouvelles polarités se forment parfois à l'écart du village (Villemolaque, Trouillas) aménageant la vie de village et encourageant les déplacements automobiles.

Aussi, les habitants se tournent vers l'extérieur du territoire : pour l'ouest vers Ille-sur-Têt ou, pour ceux de l'est, vers Le Boulou, pour répondre à leurs besoins alimentaires.

Comme vu, ces deux pôles extérieurs sont faciles d'accès. Aussi, ils ont une offre conséquente qui répond à des besoins plus occasionnels.

Ainsi, les collectivités se posent la question de renforcer l'offre commerciale sur certaines communes pôles. Notamment à Trouillas où un projet de création de locaux commerciaux est en réflexion sur le site de l'ancienne cave coopérative.

Aussi, à Tresserre, la collectivité et la CCA ont pour projet de déplacer le restaurant-épicerie dans un local plus adapté, afin de pérenniser ce commerce du quotidien. La commune a aussi un projet de création de locaux en centre-bourg, en réhabilitation, dont un local commercial (projet Cœur Pulsant, objectif de réalisation 2026).

En complément de l'offre en commerces alimentaires, 4 marchés hebdomadaires maillent le territoire. Cette offre complémentaire ne concerne que la plaine. Certains marchés occasionnels ont un caractère davantage touristique, comme celui

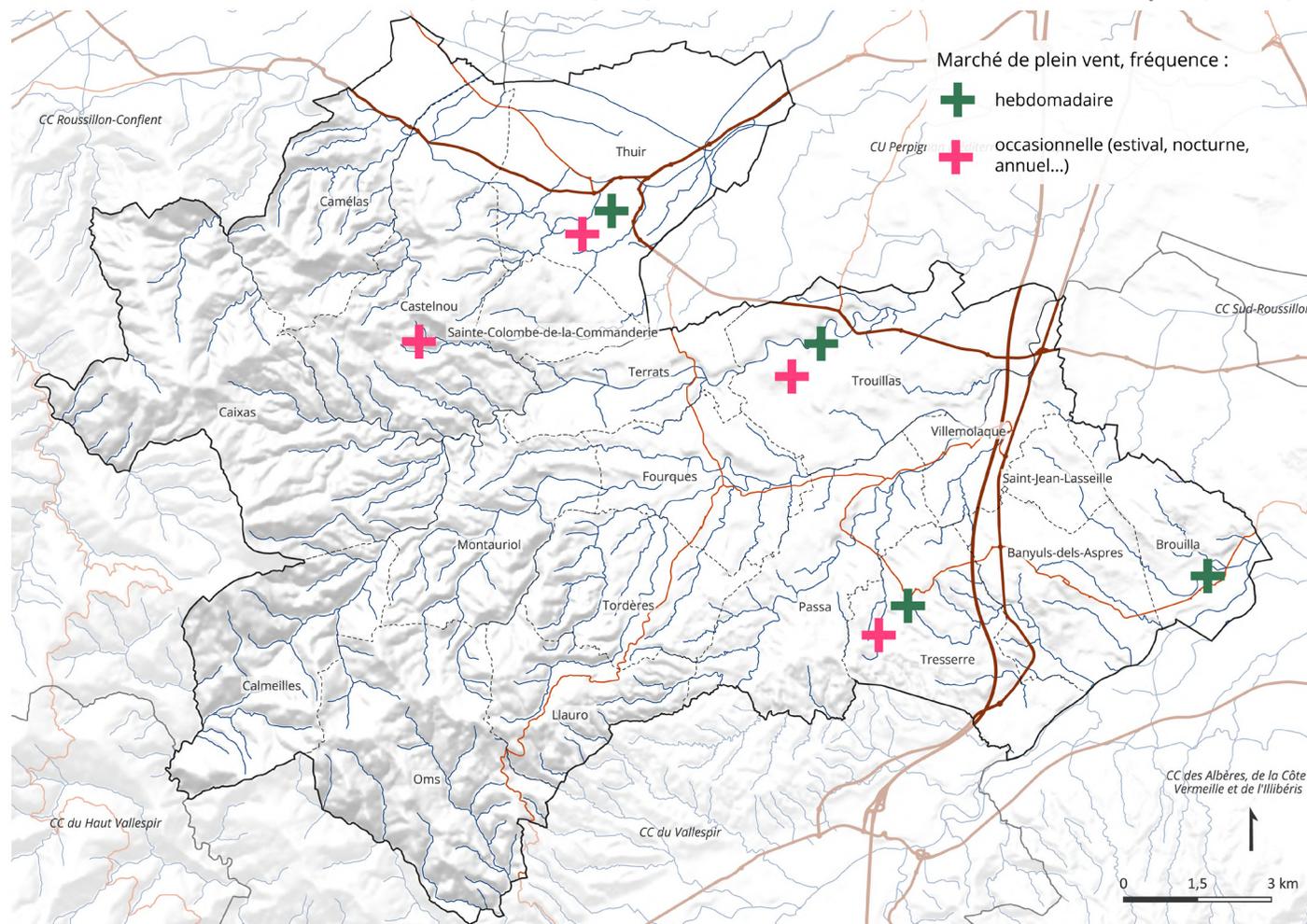
de Castelnuou.

Cette distension de l'offre commerciale entraîne donc des flux importants vers les petites polarités comme Fourques, vers la ville-centre et les pôles voisins. Cela vient renforcer les problématiques liées aux flux de véhicules, avec des centres bourgs traversés et des émissions

de gaz à effet de serre renforcés à l'échelle locale. La dépendance aux véhicules motorisés reste forte.

Un des freins évoqués pour l'accueil de nouveaux commerces dans les centralités est l'offre insuffisante en stationnement, un accès au centre-bourg en véhicule trop complexe et des locaux commerciaux inadaptés (taille,

Des marchés de plein vent qui répondent à un besoin de proximité mais de façon sporadique



normes...).

Aussi, cette analyse fait ressortir des communes à dominante "résidentielle" ou la vitalité des centres bourgs est affaiblie, malgré une croissance démographique positive.

La commune de Trouillas a engagé un Contrat Bourg Centre Occitanie 2022-2028.

#### Brouilla

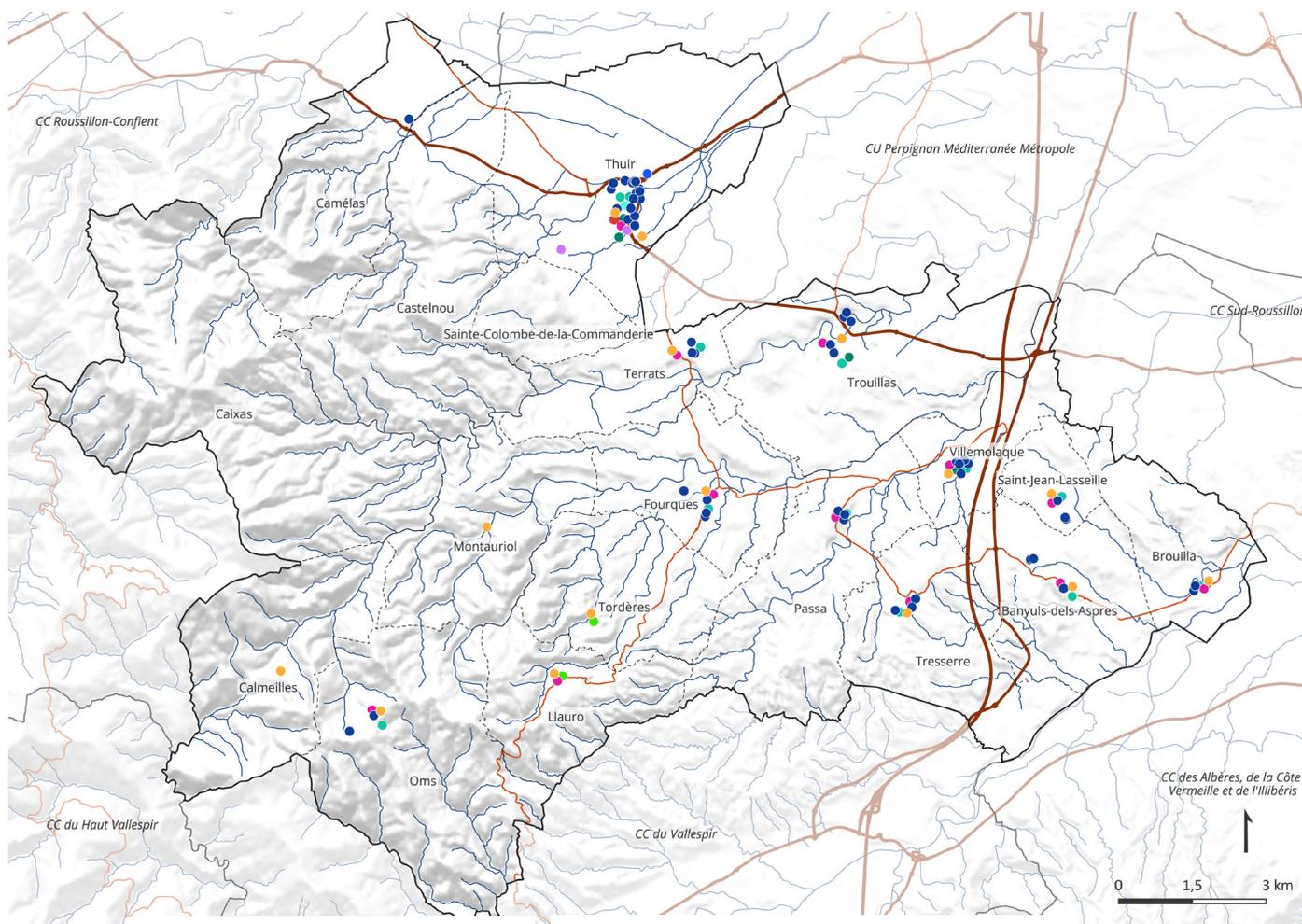


#### Trouillas



## 2.2.4 Des équipements du quotidien bien présents

Des équipements publics diversifiés qui maillent la plaine



- |                                                                   |                                                                                            |
|-------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------|
| <span style="color: cyan;">●</span> Collège                       | <span style="color: orange;">●</span> Bibliothèque                                         |
| <span style="color: teal;">●</span> Ecole élémentaire             | <span style="color: darkblue;">●</span> Equipement de sports                               |
| <span style="color: darkgreen;">●</span> Ecole maternelle         | <span style="color: magenta;">●</span> Poste                                               |
| <span style="color: limegreen;">●</span> Ecole élémentaire de RPI | <span style="color: blue;">●</span> Gendarmerie                                            |
| <span style="color: purple;">●</span> Crèche                      | <span style="color: red;">●</span> Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP) |

Source : BPE 2021

L'offre en équipements publics, participe au bien vivre des habitants et à faciliter leur quotidien.

Les équipements de gestion publique ont pour ambition d'être diversifiés et adaptés aux besoins selon le poids démographiques des communes.

La répartition des équipements publics sur les Aspres s'organise dans la plaine. Seules Castelnou, Caixas et Sainte-Colombe-de-la-Commanderie ne comptent aucun équipement public (hors sportif).

### » Une mutualisation des équipements publics qui participe à rééquilibrer le territoire

Les équipements scolaires sont satisfaisants, avec une concentration principalement dans la plaine. Dans les secteurs de montagne, les effectifs d'enfants (moins de 15 ans) sont très faibles : 7 à Calmeilles, 33 à Montauriol, 18 à Caixas... en 2021.

Pour répondre aux besoins, plusieurs communes de montagne organisent le parcours scolaire à travers le RPI de Tordères et Llauro, qui accueille les enfants de Caixas et Montauriol. Ces RPI ont été créés par le syndicat intercommunal Aspresivos, en 2002. Les repas scolaires sont gérés par l'ESAT Le Mona à Tordères et par le bistrot de pays à Llauro et Oms. Ces initiatives participent à créer du lien social dans ces villages.

Cependant, les communes doivent maintenir leur nombre d'enfants afin de pérenniser leur RPI.

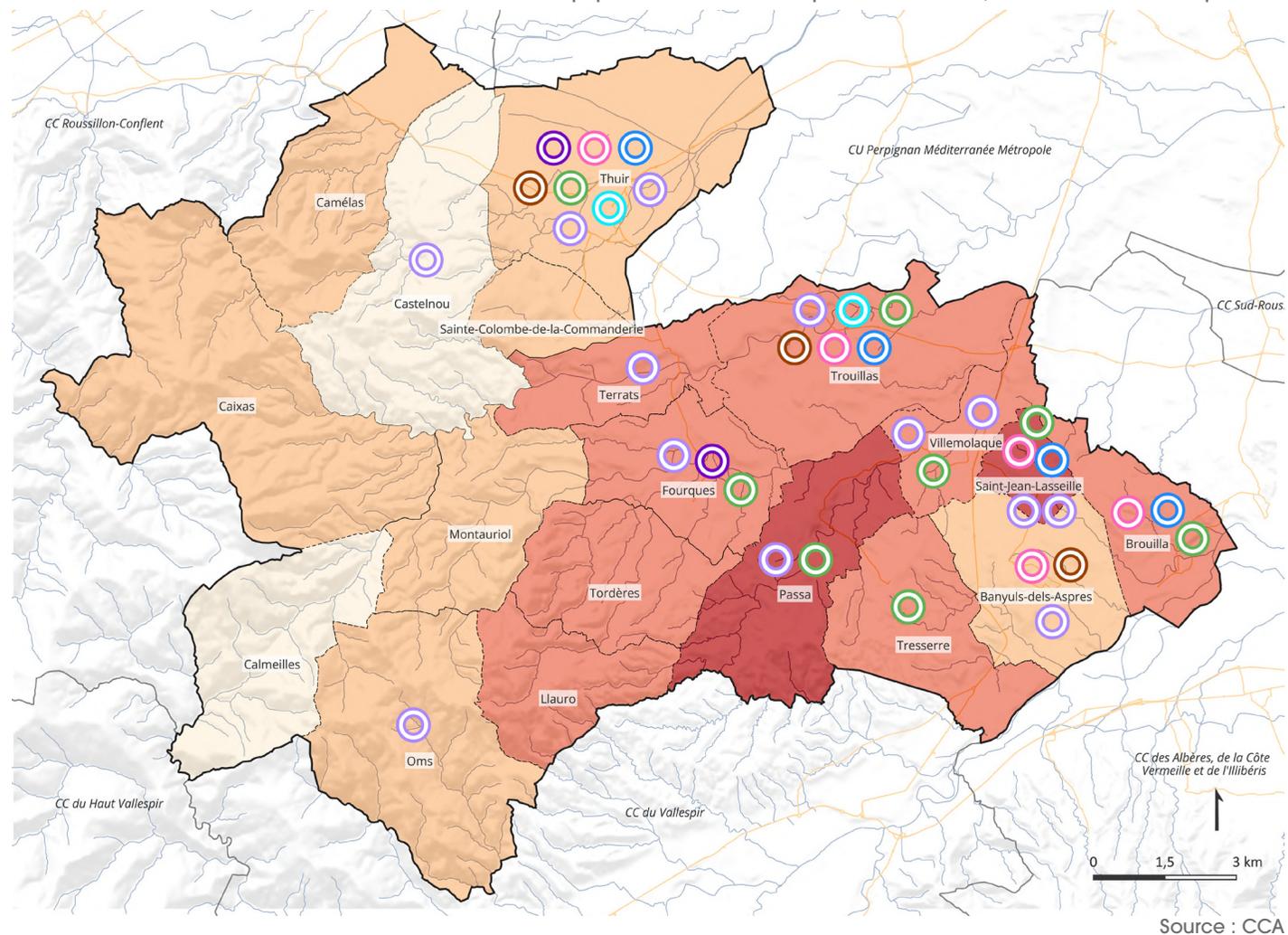
A contrario, des communes comme Thuir voient leurs équipements scolaires en tension d'effectifs.

On peut relever la présence d'un collège à Thuir, le seul du territoire des Aspres. Il se localise à proximité immédiate du centre-ville, et participe donc à son animation. Il accueille des élèves des communes extérieures au territoire : Ponteilla et Llupia. Aussi, les collégiens des communes au sud-est des Aspres dépendent de l'établissement de Céret ou d'Elne, renforçant les flux extra-communautaires : Banyuls-dels-Aspres, Brouilla, Saint-Jean-Lasselille, Oms et Calmeilles.

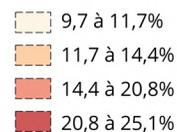
D'autres équipements ont été mis en place par les collectivités afin d'animer les centres-bourgs. Notamment, en communes de montagne, afin de palier leur situation davantage isolée, la Communauté de Communes et les communes ont mis en place deux bistrots de pays à Oms et Llauro. Ils offrent aussi un service de relais-épicerie/ point chaud et cantine scolaire pour le bistrot llauronenc. Ils permettent à tous d'accéder à une offre du quotidien, bien qu'ils soient insuffisants pour des besoins plus conséquents. Ils ont aussi un certain attrait touristique qui valorise ces deux communes.

Aussi, des projets de tiers lieux sont programmés sur la CCA à Tresserre et Thuir, participant à l'animation des centres-villes et à répondre à des besoins spécifiques (pluralité et mixité des usagers).

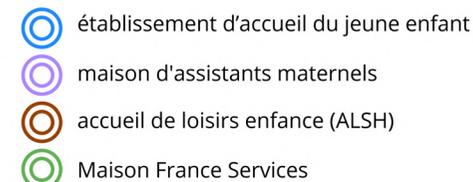
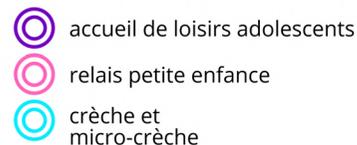
### Des équipements mutualisés pour les familles, concentrés dans la plaine :



Part des 0-14 ans :



Services aux familles :



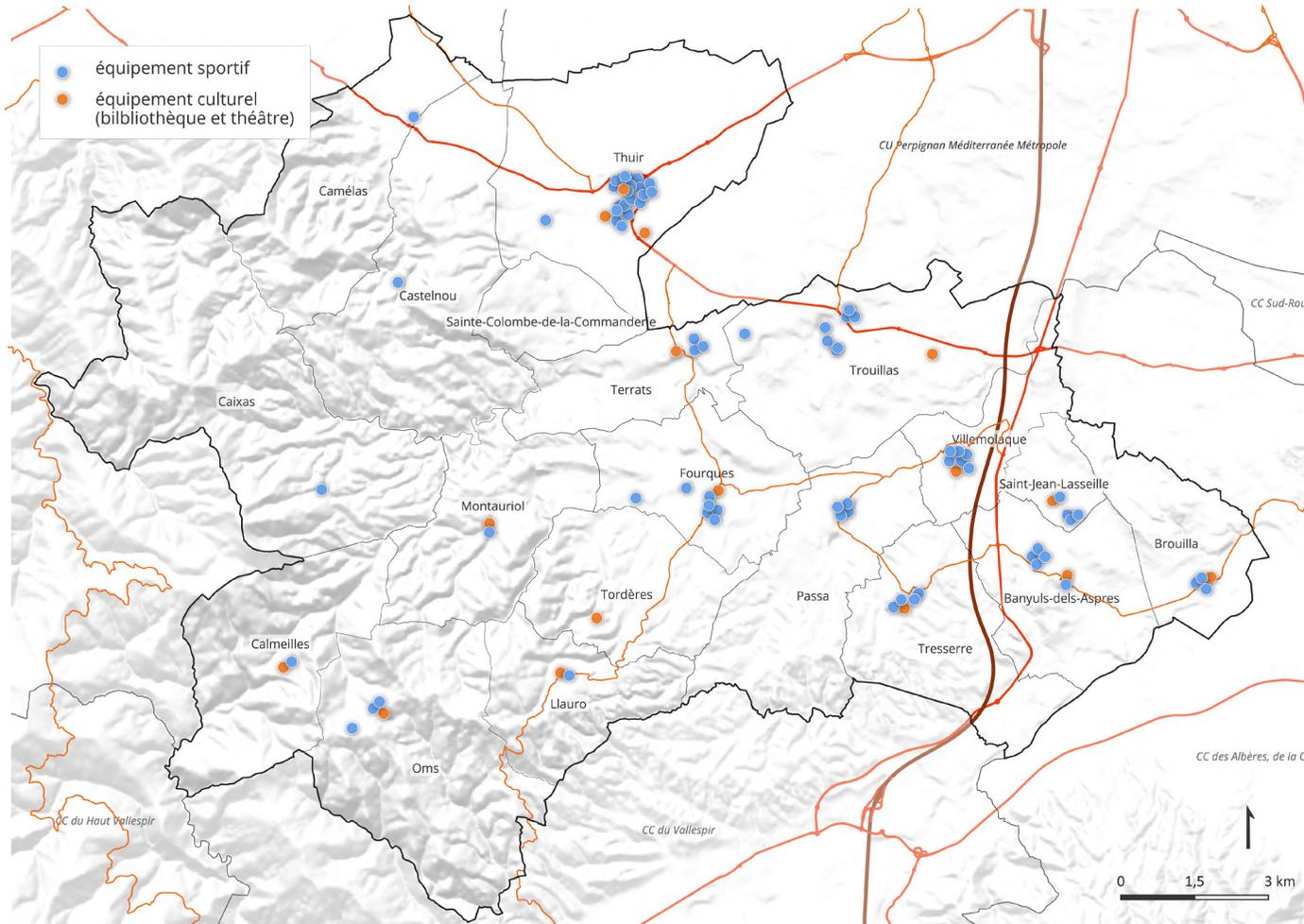
## » Une offre en équipements de proximité qui anime les villages

Les équipements de sport sont peu représentés sur les communes de montagne, tandis que l'offre est dense en plaine. A l'échelle de la CCA, le nombre d'équipements sportifs pour 1000 habitants s'élevait à 6 en 2021, contre 5 pour 1000 sur la CC Conflent-Roussillon. Ce chiffre traduit un bon maillage une offre non négligeable d'équipements de sport. Ils permettent d'animer la vie de village en tant qu'équipement collectif de partage.

L'offre en équipements culturels est moins abondante et peu diversifiée, en lien avec la dominante rurale et de montagne du territoire. Cependant, le maillage de bibliothèques est important.

La ville-centre accueille aussi le Théâtre des Aspès, qui représente un équipement structurant pour l'intercommunalité. Le théâtre diffuse aussi des séances de cinéma, évitant la dépendance à des pôles voisins pour cette activité.

Des équipements publics qui favorisent sport et culture :



Source : BPE 2021

## » Une offre en santé et de soins partielle

L'accès aux soins est un sujet prégnant, dans un territoire à la fois périurbain, rural et de montagne.

Le territoire compte 127 équipements de santé, dont 50% de la gamme proximité (infirmier et pharmacie), 29% de la gamme intermédiaire (sage-femme, psychologue, laboratoire d'analyse...) et 22% de la gamme supérieure (spécialistes).

Les 2/3 de ces professionnels sont implantés à Thuir. Huit communes n'ont aucun équipement de santé. Cela concerne les communes de montagne mais aussi des communes davantage peuplées comme Passa.

L'intercommunalité est pourvue d'un équipement de santé structurant : le Centre hospitalier Léon Grégory à Thuir. Il est le seul établissement spécialisé en santé mentale du département des Pyrénées-Orientales. Il compte en 2024, 250 lits. La présence d'un tel équipement permet d'apporter des soins de niveau supérieur aux habitants, sans avoir à effectuer de longs déplacements. L'établissement rencontre des difficultés de recrutement.

21 médecins généralistes libéraux sont implantés sur la CCA, dont 8 à Thuir, 5 à Fourques et les autres sur les communes : Brouilla (2), Banyuls-dels-Aspres (2) Trouillas (2) et Villemolle (2) (source : Contrat Local de Santé 2024). Cela représente 9,1 médecins pour 10 000 habitants. Un nombre supérieur à celui de la CC Roussillon-Conflent (6,9).

Aussi le ratio de médecins généralistes est à pondérer sur la CC des Aspres : cette densité est très inégale sur l'intercommunalité, avec une absence totale de médecins sur l'ouest

du territoire. C'est Brouilla qui compte le plus de médecins généralistes par rapport à son nombre d'habitants (15,3 médecins pour 10 000 habitants).

Les communes sans médecin dépendent donc de Thuir ou des pôles voisins, mais avec des temps de trajet assez longs et une part de personnes âgées importante, qui sont parfois limitées dans leurs déplacements.

Aussi, plus d'un tiers des médecins généralistes du territoire ont plus de 60 ans, ce qui interroge sur la couverture de santé à moyen terme.

Des actions sont mises en œuvre pour accueillir des médecins, comme par exemple la Maison de Santé à Fourques, elle accueille 5 médecins salariés. Comme vu précédemment, le positionnement de Fourques en fait un carrefour facilement accessible pour les communes de montagne et de plaine.

Thuir accueille aussi une Maison de Santé Pluriprofessionnelle, portée la CCA.

La Communauté de Communes a réalisé le diagnostic de son Contrat Local de Santé en 2024, qui met en avant les inégalités d'accès au soin et les faiblesses du territoire en matière de santé. Un programme d'actions échelonné sur 5 ans est attendu Occitanie. En parallèle une Charte des Solidarités avec les Aînés est mise en place.

Cela questionne le renouvellement de population sur ces communes, dont l'attractivité est impactée si aucun soin de base n'y est possible. Aussi, des personnes vieillissantes sont susceptibles de quitter ces communes pour se rapprocher des équipements de santé.

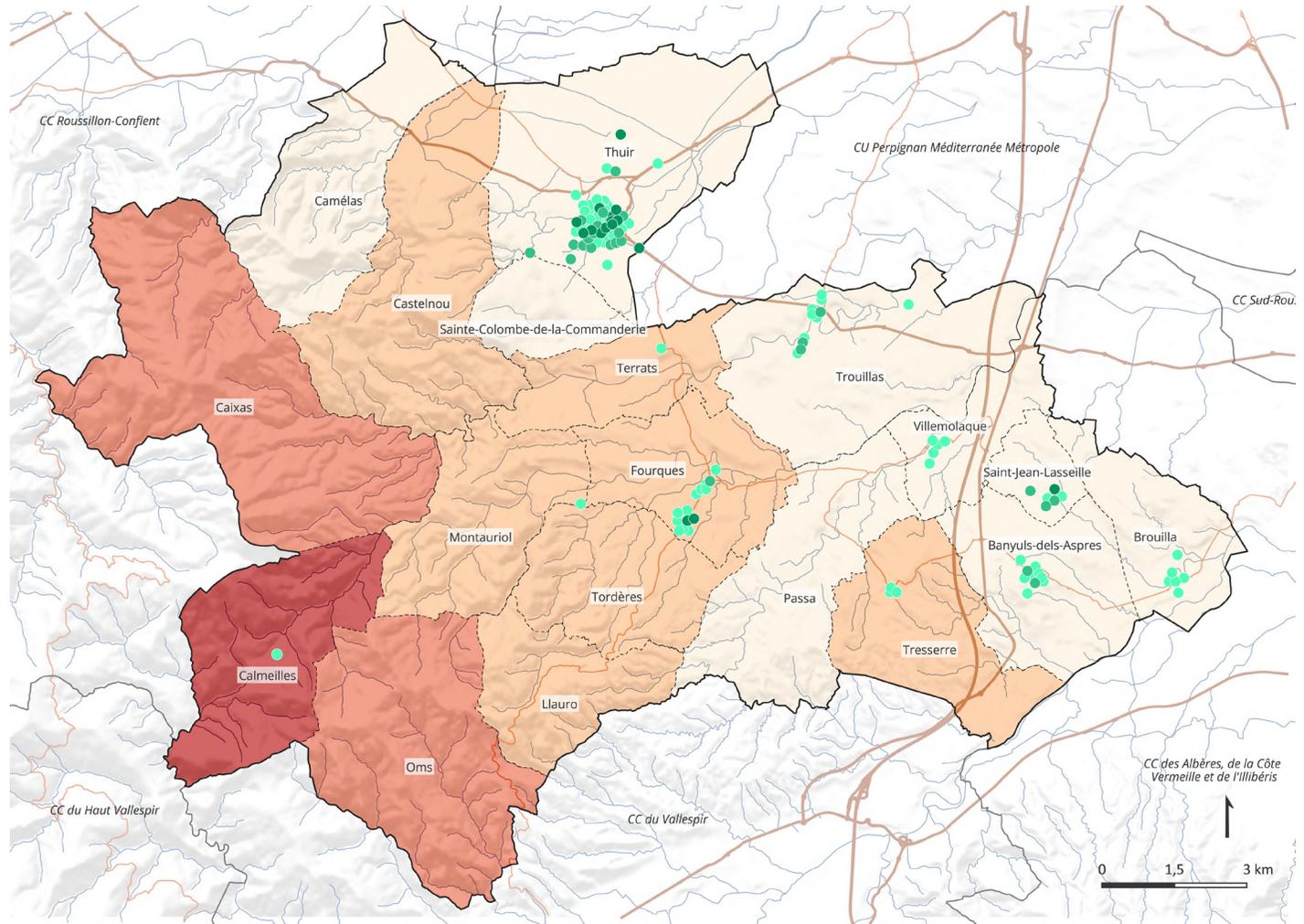
Le vieillissement de la population est pris en considération, avec des équipements dédiés aux personnes âgées qui sont implantés sur la CCA. Le portage de repas est aussi mis en œuvre à l'échelle intercommunale.

La ville-centre accueille notamment un EHPAD, d'une capacité de 114 places. Cela équivaut à 1 place en EHPAD pour 6 personnes de plus de 85 ans, un ratio équivalent à la CC Roussillon Conflent.

Néanmoins, face au vieillissement de la population, la structure d'hébergement pour personnes âgées risque d'être insuffisante. La population des plus de 85 ans a plus que doublé en 20 ans. Des projets de résidence senior et de résidence autonomie sont en cours à Thuir pour répondre à ce besoin.

D'autres structures de soins sont implantées sur le territoire, comme le foyer d'hébergement pour personnes handicapées La Rose des Vents à Fourques avec 36 places, ou encore l'ESAT Le Mona à Tordères, qui propose 39 places. Ce dernier emploie des personnes de l'établissement de Fourques.

Une répartition des équipements de santé qui renforcent les inégalités et l'isolement :



Source : BPE 2021

Équipement de santé par gamme :

- proximité (infirmier et pharmacie)
- intermédiaire (sage-femme, psychologue, laboratoire d'analyse...)
- supérieure (spécialiste)

Distance au plus proche médecin généraliste libéral :

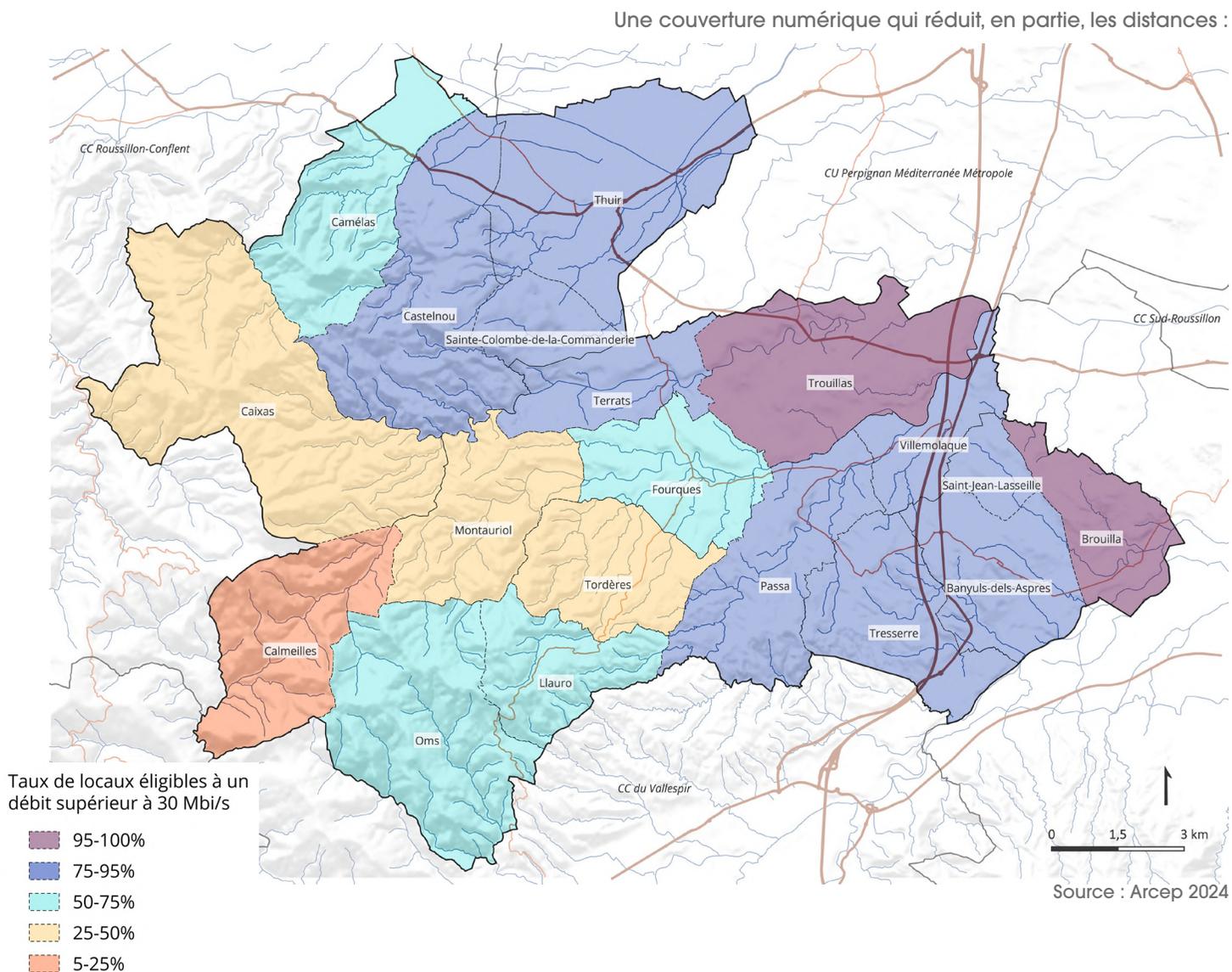
- 0-3 km
- 3-10 km
- 10-15 km
- 15-17 km

## » Un accès au numérique qui participe à renforcer les connexions dans la plaine

Dans un territoire en partie rurale et de montagne, l'offre numérique peut représenter une source de développement et d'attractivité.

En plaine, la couverture haut débit est supérieure à 75%. A titre indicatif, la couverture des locaux au très haut débit est de 88% à l'échelle des Pyrénées-Orientales. Quatre communes sont largement moins équipées, avec moins de 50% de locaux raccordables à un très haut débit. Ce sont des communes de montagne, moins peuplées et moins accessibles : Caixas, Montauriol, Tordères et Calmeilles. Cela peut participer à limiter leur attractivité et notamment leur potentiel d'accueillir des habitants en télétravail, qui peut représenter un moyen de relancer la croissance démographique de ce secteur.

La CCA s'inscrit en continuité des taux de raccordement des communes des territoires limitrophes, en comparant avec les communes de montagne et de plaine voisines.





### » Aire d'accueil des gens du voyage

La CCA a pour objectif d'offrir des services à l'ensemble des habitants. En lien avec la loi du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage, l'intercommunalité a réalisé une aire d'accueil des gens du voyage à Thuir dans le cadre de l'amélioration de leur habitat et de leur intégration. Deux conventions de mutualisation de cet équipement ont été signées avec la CC du Vallespir et la CC Roussillon-Conflent.

Cette aire se localise le long de la D48, à l'est de la ville, éloignée des services et des aménités du centre-ville.

Lors de la conception de ce projet, la Communauté de Communes a veillé à répondre aux besoins des usagers afin d'adapter au mieux les équipements à leurs attentes. Ainsi, l'aire comprend 15 emplacements, soit une capacité d'accueil de 30 places de caravane.

Mise en service en 2012, la réhabilitation de cette aire d'accueil des gens du voyage est en cours avec un objectif de remise en service à 2025. L'aire existante identifiée est valorisée dans le schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage 2021-2026 comme une aire permanente d'accueil indispensable au périmètre départemental.

L'objectif est de remettre en service l'aire d'accueil d'ici 2025.

Des besoins de gardiennage ont été soulevés pour faire face à des conflits d'usage.

**ENJEUX 2.2 :**

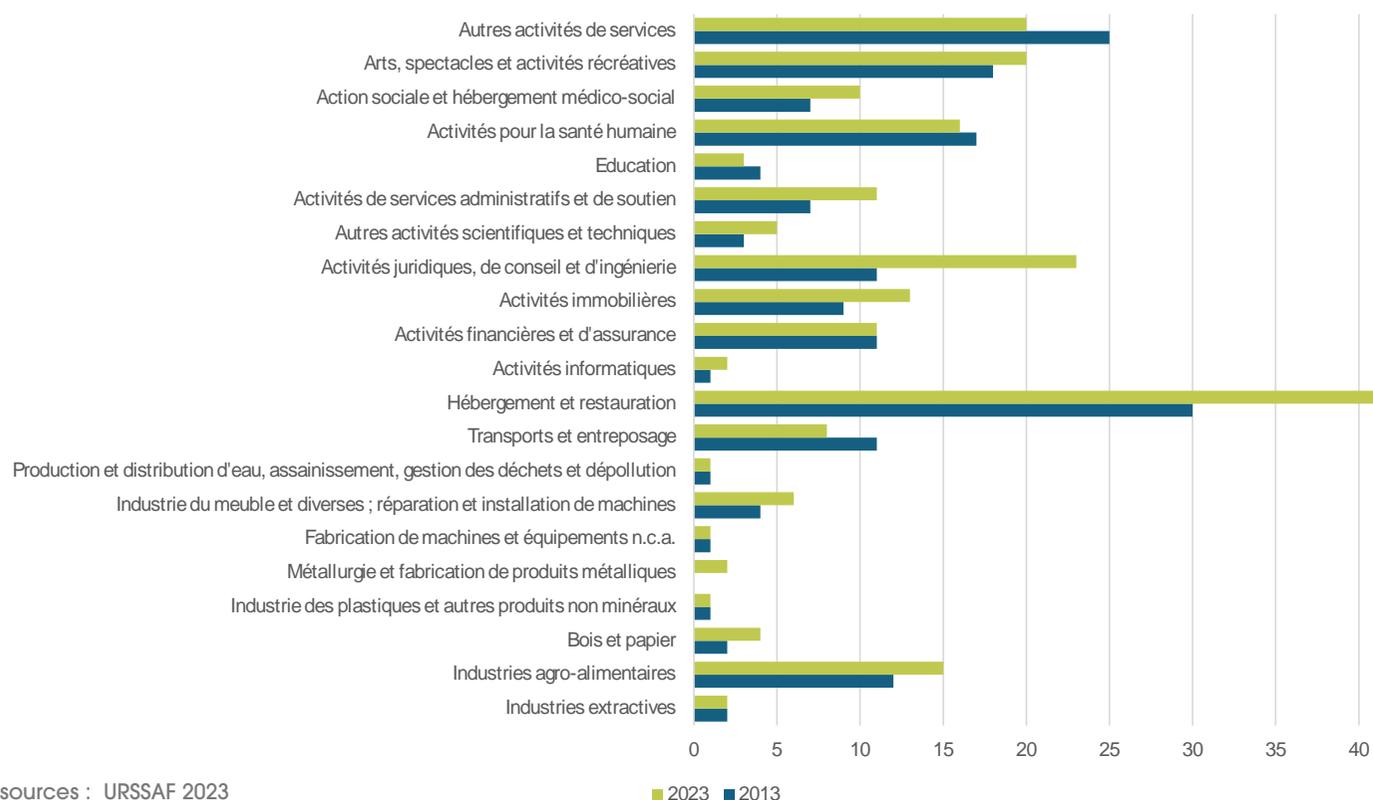
- L'accès à la ville-centre depuis les communes du sud du territoire
- Le gabarit des voies, partagées entre des flux de population en hausse et des flux liés à l'activité agricole très représentée dans les Aspres
- L'impact des flux de véhicules et du stationnement le long des voies, sur le cadre de vie, notamment dans les centres-bourgs
- Le maintien de la vitalité du centre thuirinois et notamment de la diversité de commerces qu'il offre
- Le soutien aux mesures et dispositifs déjà mis en œuvre
- La qualité des aménagements des parcelles commerciales privées
- Le renforcement d'une offre commerciale du quotidien sur des communes peuplées mais peu équipées
- L'adéquation entre la dynamique de l'offre commerciale et la croissance démographique

- La gestion de la hausse des flux en véhicules motorisés dans un contexte d'attractivité démographique et un éloignement des commerces vers les périphéries qui renforce l'usage de la voiture
- L'accès sécurisé et valorisé aux centres-bourgs pour les piétons
- La gestion du stationnement et l'accès à l'offre commerciale du quotidien dans les centres-villages
- Le maintien des équipements scolaires, malgré le vieillissement de la population dans certaines communes

## 2.3 Un tissu économique à deux vitesses

### 2.3.1 Une économie locale dynamique

Des secteurs économiques diversifiés et dynamiques, évolution du nombre d'établissements employeurs privés entre 2013 et 2023 (hors secteurs Construction et Commerces)



sources : URSSAF 2023

#### » Des établissements porteurs

Le territoire de la CC des Aspès compte 398 établissements privés employeurs en 2023 (source : ACOSS-URSSAF). Cela représente une hausse de +30% par rapport à 2013.

En parallèle, le nombre de salariés a connu une hausse plus importante de +43%, atteignant 2462 effectifs en 2023.

La hausse significative de salariés, traduit l'implantation d'établissements créateurs d'emplois sur la CCA. Parmi l'ensemble des établissements employeurs, seuls 10% n'ont aucun salarié et 13% comptent plus de 10 salariés. Une répartition similaire aux territoires voisins.

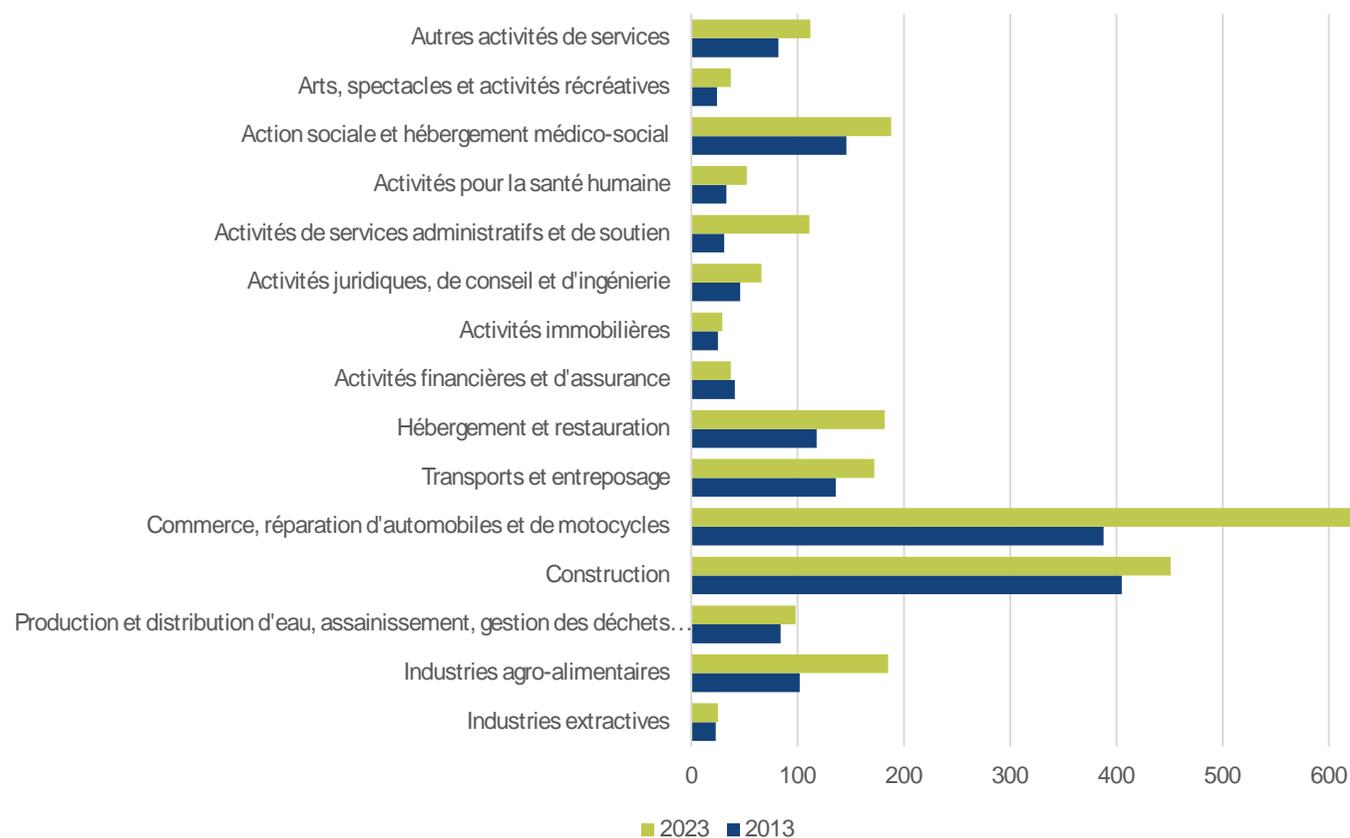
Ce sont les secteurs de la construction et des commerces qui pèsent le plus dans le poids des établissements. Ils représentent respectivement : 22,6% (90 en nombre) et 23,4% (93 en nombre) des établissements.

Le troisième secteur en nombre d'établissements est celui de l'Hébergement et Restauration. Il est aussi dynamique depuis 2013, avec +54% d'établissements (41 établissements) et +36% de salariés (182 effectifs salariés).

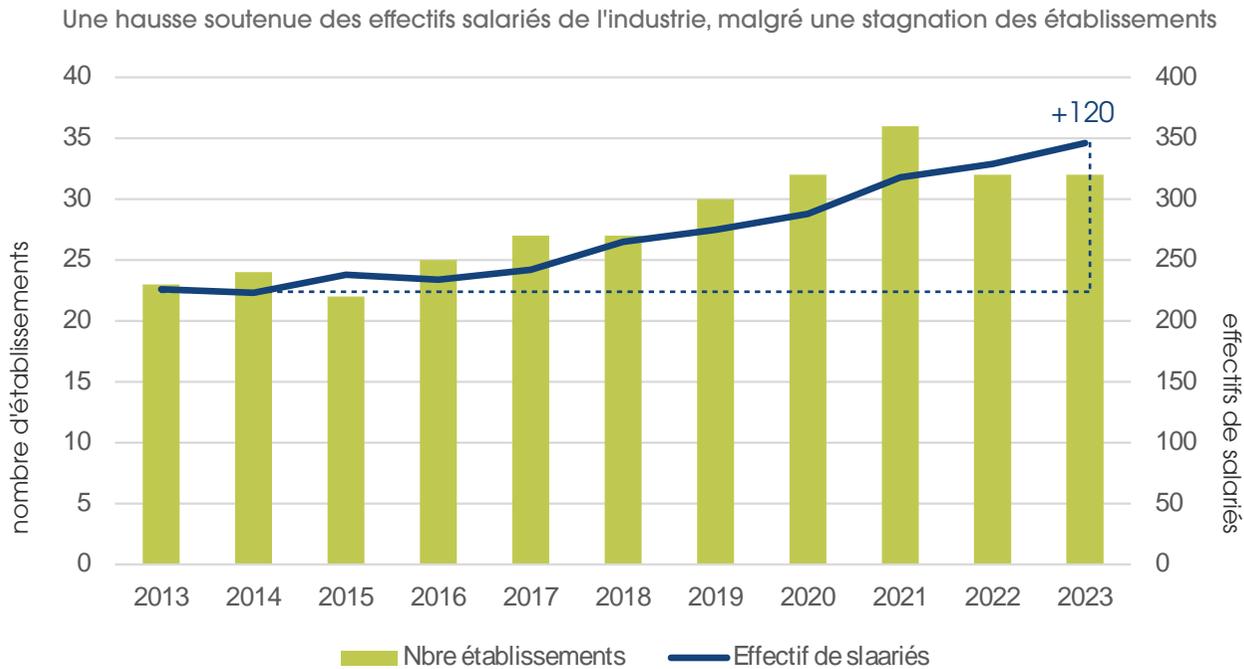
Quant au secteur des activités juridiques, il a doublé son nombre établissements et se place en quatrième place. Cependant, il offre relativement peu d'emplois (66 effectifs salariés en 2023), étant porté par des TPE/PME employant peu de salariés. Toutefois une hausse d'effectifs de +43% est à relever depuis 2013, indiquant une certaine tertiarisation des activités.

Le secteur des commerces est particulièrement en hausse depuis 2013, avec +50% d'établissements et +67% d'effectifs salariés. C'est le secteur qui offre le plus d'emplois salariés sur le territoire.

Des postes salariés portés par le secteur du commerce (évolution entre 2013 et 2023, hors effectifs inférieurs à 15) :

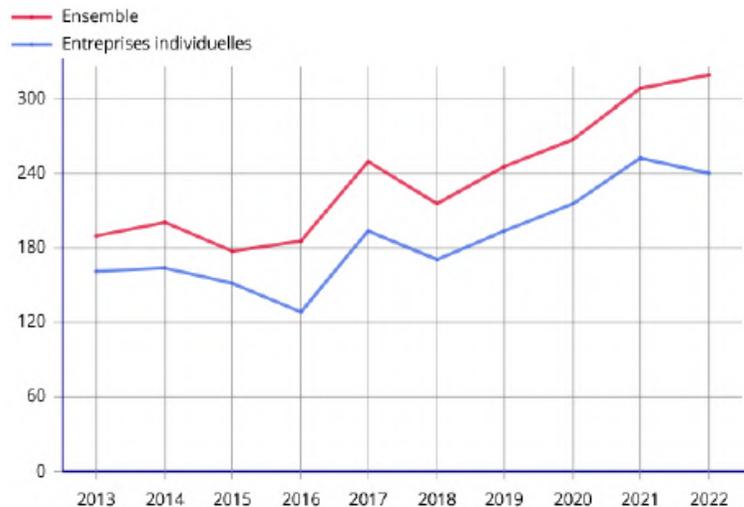


sources : URSSAF 2023



sources : URSSAF 2023

## Évolution des créations d'entreprises :



sources : INSEE RP

Le secteur industriel est lui aussi représenté. Bien que moins présent en nombre d'établissements, il participe tout de même à offrir près de 350 postes salariés. Il est en constante hausse depuis 2016.

Les sous-secteurs : industrie agro-alimentaire, industrie extractive, énergie, eau et fabrication d'autres produits industriels (bois, métallurgie...) ; portent les effectifs salariés de l'industrie.

Les secteurs économiques présents sur le territoire sont donc diversifiés et dynamiques. Cela nécessite d'anticiper des besoins en immobilier d'entreprises et en foncier économique. Les types de besoins et de demandes sont disparates et nécessiteront des réponses adaptées pour maintenir la dynamique et la diversité des activités en place.

L'analyse des créations d'entreprises confirme la dynamique économique des Aspres. Le nombre d'entreprises créées par an est en constante hausse depuis 2018 et atteignait 319 nouvelles entreprises en 2022. Le nombre de créations annuelles a cru de +50% en 2022 par rapport à 2018.

Entre 2021 et 2022, la hausse est portée par la création d'établissements employeurs. Le nombre de créations d'entreprises individuelles étant en baisse depuis 2021, suite à une hausse significative post-covid19.

## » Des difficultés de recrutement

Les entreprises du territoire présentent un dynamisme certain. Comme vu précédemment, la hausse du nombre de salariés a été plus rapide que la croissance du nombre d'établissements. Cela révèle que les entreprises sont porteuses d'emplois.

Parmi les 15-64 ans, la population active représente une part importante : 74,7%. Une part en nette hausse depuis 2010 (+4,2 points).

Cependant, le taux de chômage, bien qu'en baisse par rapport à 2015, s'élevait à 14,3% en 2021 (baisse de 1,8 point). Bien qu'élevé, c'est un des taux les plus faibles du Département. Seules les communautés de communes comptant une population plus âgée sont moins touchées : CC Pyrénées Cerdagne (10,3%) et la CC Pyrénées Catalanes (8,6%). Un point de vigilance est à souligner pour la part des chômeurs chez les 15-24 ans, qui a cru sur cette même période dans les Aspres. Aussi, à l'échelle communale, les taux de chômage sont inégaux. Ils sont particulièrement importants sur les communes de montagne du sud (38,5% à Calmeilles, à relativiser en nombre, car le nombre d'habitants est bas). Aussi, les communes de l'est compte un taux de chômage non négligeable, supérieur à 15%, tout comme la ville-centre.

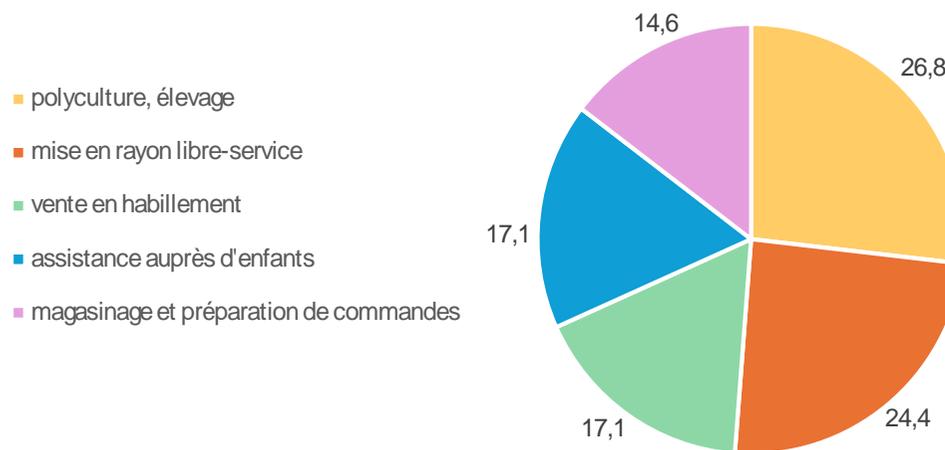
Le nombre de demandeurs d'emplois au dernier trimestre 2023 s'élevait à 2430, dont 1420 n'exerçant aucun emploi (source : France Travail). La moitié des demandeurs d'emplois, le sont de longue durée.

Les secteurs les plus recherchés par les demandeurs d'emplois sont la polyculture (110 personnes) et la mise en rayon (100 personnes).

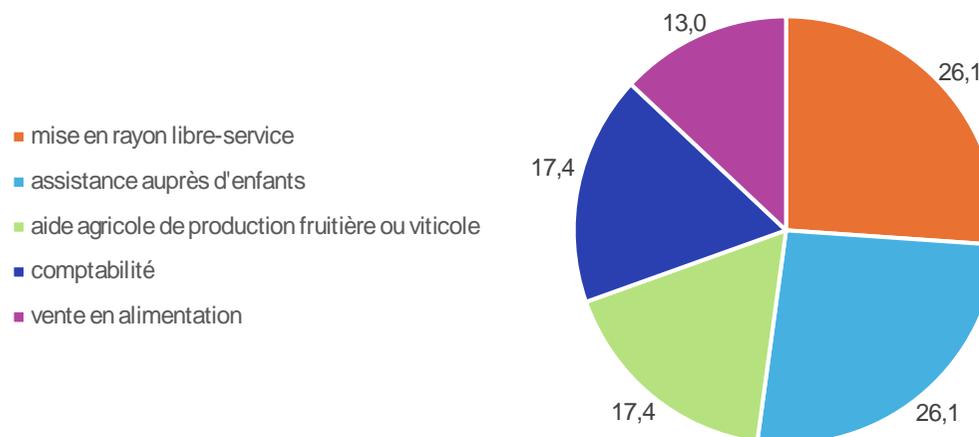
Cependant, certains secteurs ont des difficultés de recrutement, à l'image d'une tendance nationale. Selon France Travail, le secteur de la comptabilité a des difficultés à recruter sur le territoire, par manque de main d'œuvre (40 offres pour 20 demandeurs d'emplois).

Les secteurs les plus représentés en matière d'offres d'emplois sont les suivants : commerce alimentaire et mise en rayon, assistance auprès d'enfants, agriculture... Le secteur de la mise en rayon peut, en principe, s'alimenter, au regard des nombreux demandeurs d'emplois du secteur.

Part des demandeurs d'emplois par secteur au 4ème trimestre 2023 (en %) :



Part des offres d'emplois par secteur au 4ème trimestre 2023 (en %) :



sources : francetravail.fr

## 2.3.2 Un tissu économique étayé sur la ville-centre

### » Une concentration d'emplois qui impacte les flux

En 2021, la CC des Aspres compte 5333 emplois.

Le nombre d'emplois est en hausse depuis 2010 à l'échelle de l'intercommunalité de +11%. On observe un ralentissement de la croissance de l'emploi, qui est passée de +7% entre 2010 et 2015 à +3% entre 2015 et 2021. La croissance démographique a été plus rapide que l'évolution des emplois, avec +20% d'habitants sur la période 2010 à 2021.

Cela traduit le fait que le territoire est de plus en plus résidentiel. L'indicateur de concentration d'emplois (nombre d'emplois dans la zone pour 100 actifs ayant un emploi résidant dans la zone) est d'ailleurs en baisse, passant de 66,9 à 59,6 sur la même période.

Les emplois sont concentrés sur Thuir, qui regroupe 66% du total. En comparaison, la ville-centre réunit uniquement 36% des habitants. La part très importante d'emplois localisés à Thuir traduit donc son rôle central dans l'économie de l'intercommunalité. Son indice de concentration d'emplois est d'ailleurs de 123 en 2021 (nombre d'emplois pour 100 actifs occupés), offrant 3554 emplois pour 2882 actifs occupés sur la commune.

Aussi, par rapport aux communes pôles des EPCI voisins, Thuir se démarque. Elle compte davantage d'emploi que Toulouges, Prades ou encore Le Boulou.

Sur les Aspres, Trouillas est le second pôle d'emplois avec 344 emplois en 2021, les autres communes de l'EPCI comptent moins de 200

emplois. Certaines communes dont le poids démographique est faible se démarquent, comme Camélas qui compte 108 emplois, avec la présence des entreprises Ille Roussillon et Aubert Transport.

Aussi, l'indice de concentration d'emplois de Tordères est supérieur à 100, porté en grande partie par l'ESAT Le Mona qui réunit 39 salariés.

La polarisation de l'emploi par Thuir permet d'apprécier le rôle de rayonnement majeur joué par la commune centre. La présence de l'hôpital à Thuir participe par exemple à l'offre en emplois, avec près de 1000 emplois qui lui sont liés.

Cette part d'emplois signifie aussi une concentration des déplacements vers la ville-centre. En analysant les déplacements à l'échelle de l'intercommunalité, la ville-centre attire en majorité des actifs du nord du territoire : Castelnuovo, Camélas, Trouillas, Terrats et Fourques. Comme vu précédemment, certains axes viaires sont inadaptés à des flux conséquents et entraînent une traversée des centres-bourgs. Les alternatives de déplacement aux véhicules personnels, par transports en commun ou modes doux, sont encore minimales (cf. Des flux soutenus avec peu d'alternatives).

### » Des établissements phares polarisés

Près de 400 établissements privés employeurs sont implantés sur la CCA en 2023, dont 56% à Thuir. Les établissements localisés sur la ville-centre comptabilisent 1682 salariés, soit 70% du total à l'échelle des Aspres.

Plusieurs entreprises privées bien ancrées sur le territoire portent les postes salariés, en accord avec la concentration thuirinoise des emplois. Elles se localisent principalement à Thuir, et montrent la diversité des secteurs économiques présents sur le territoire :

- **Production d'autres boissons fermentées**, 86 salariés (+14 salariés par rapport à 2013), avec les Caves Byrrh à Thuir.
- **Captage, traitement et distribution d'eau**, 98 salariés, avec la SAUR Aude Pyrénées-Orientales Thuir (+14 salariés depuis 2013)
- **Construction de routes et autoroutes**, 157 salariés (+6 en 10 ans), de l'entreprise Colas située à Thuir
- **Commerce de gros de fruits et légumes**, dont 74 salariés à Camélas, portés par l'entreprise Ille Roussillon
- **Commerce de gros de fournitures et équipements industriels divers**, 96 salariés pour S&P FRANCE Systèmes de Ventilation à Thuir (+16 salariés en 10 ans)
- **Transports routiers réguliers de voyageurs** porté par l'entreprise Pagès à Thuir avec 77 salariés (+39 salariés depuis 2013)
- Enfin, les **supermarchés** du territoire participent à la création de 155 emplois salariés, dont 150 à Thuir.

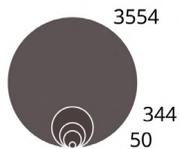
Les secteurs de l'industrie et du commerce de gros sont donc porteurs d'emplois. L'industrie

a d'ailleurs connu une hausse de +50% de salariés entre 2013 et 2023.

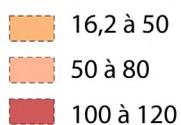
Ce type d'entreprises, industrielles et commerciales de gros, ont des besoins spécifiques : surface parcellaire importante, accès proche des axes structurants, desserte locale adaptée aux flux de poids lourds, main d'œuvre qualifiée... Afin de maintenir ces établissements et les emplois associés, le maintien d'un bon niveau de service dans les ZAE est un enjeu.

Les communes plus rurales et de montagne, accueillent majoritairement des TPE, qui offrent très peu d'emplois (maçon, garage automobile...). L'agriculture est aussi source d'emploi (340 emplois salariés permanents en 2020), avec environ 5% des salariés du territoire. Cette activité est représentée dans l'ensemble des communes.

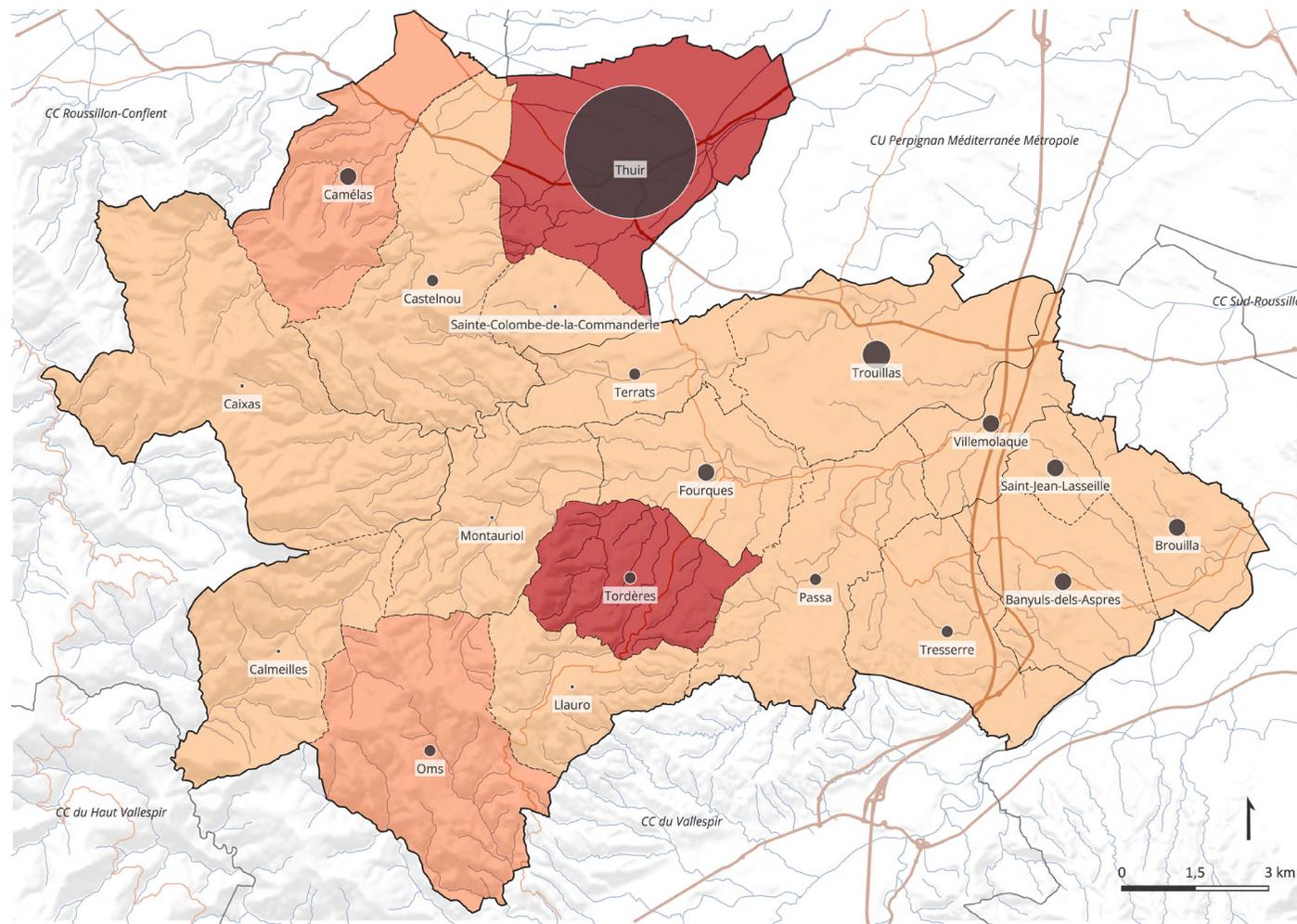
Nombre d'emplois :



Indice de concentration d'emplois :



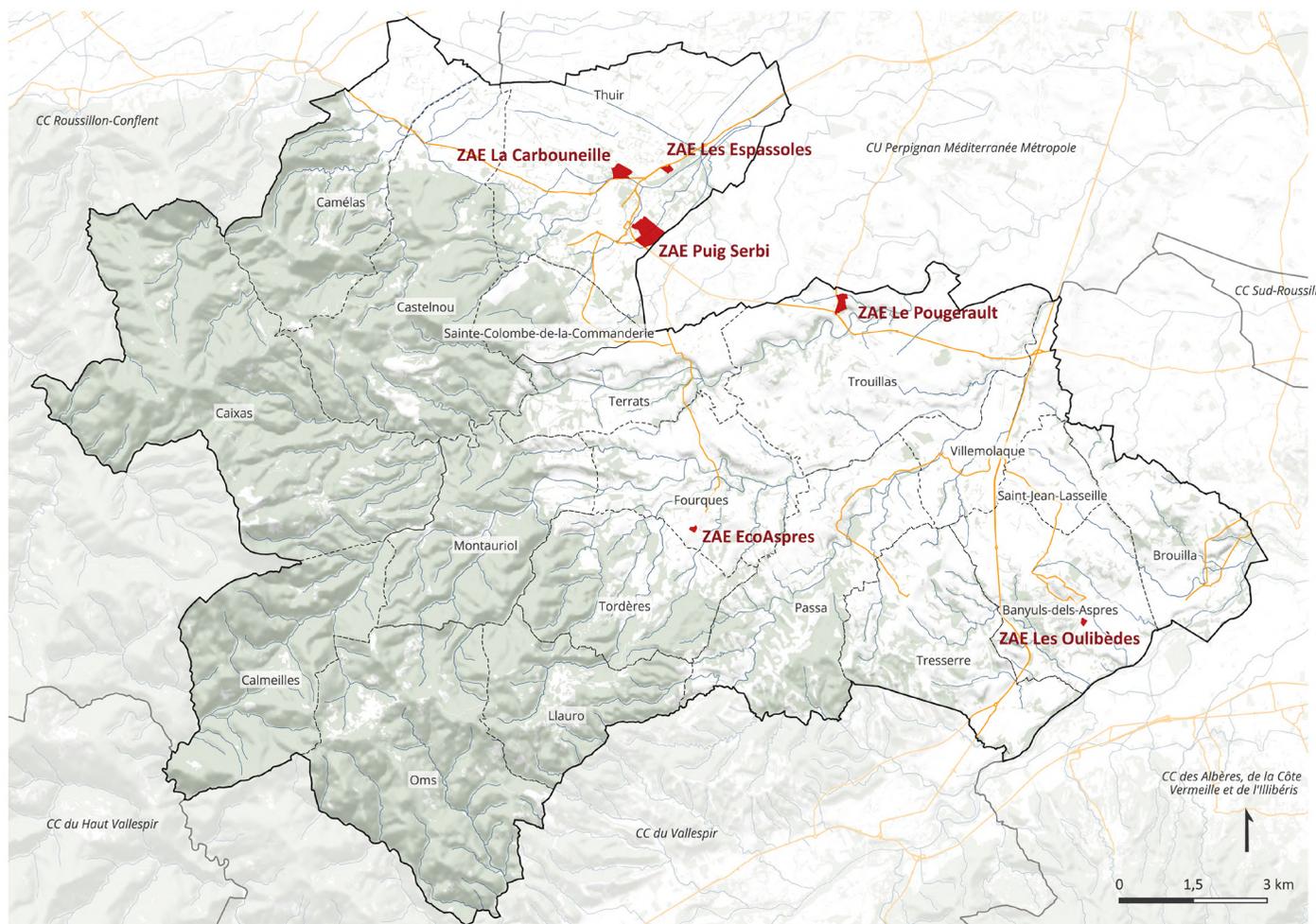
### Une polarisation des emplois à Thuir



sources : RP2021 INSEE

### 2.3.3 Des ZAE sources d'attractivité et d'emploi à structurer

Les zones d'activité économique communautaires en 2024 :



sources : CCA

Les entreprises et emplois, sont concentrés, d'une part dans le tissu urbain diffus, et d'autre part dans les zones d'activités économiques (ZAE) du territoire.

On trouve par exemple, au sein des tissus urbains mixtes : des garages automobiles, des activités tertiaires... mais aussi des sites bien plus importants en termes de surface comme le site Pernod localisé au nord du centre-ville de Thuir.

Certaines activités parfois créatrices de nuisances et de conflits d'usage se positionnent parfois dans les tissus urbains mixtes. Aussi, les capacités d'extensions de ces entreprises sont plus limitées de par cette localisation enchevêtrée en tissu mixte.

La Communauté de Communes des Aspres compte 6 ZAE communautaires.

Comme vu précédemment, Thuir polarise l'activité économique. Cela se traduit par une concentration des ZAE sur la commune. Sa desserte sur l'axe D615/D612 participe à attirer des entreprises.

La CCA comptabilise 34,2 ha de zones d'activités communautaires, dont 27,8 ha sur Thuir (soit 80%).

Exemple d'activité économique en prolongation d'un tissu résidentiel à Villemolaque :



- ZAE EcoAspres de Fourques

Cette zone d'environ 7000 m<sup>2</sup> se localise au sud de Fourques, le long de la D615, contiguë au foyer La Rose des Vents. Elle se localise à environ 10 min d'un échangeur de la D900. Dans le PLU en vigueur, elle est dédiée à l'accueil d'activité viti-vinicoles, commerciales, artisanales, tertiaires, de restauration... des vocations très mixtes.

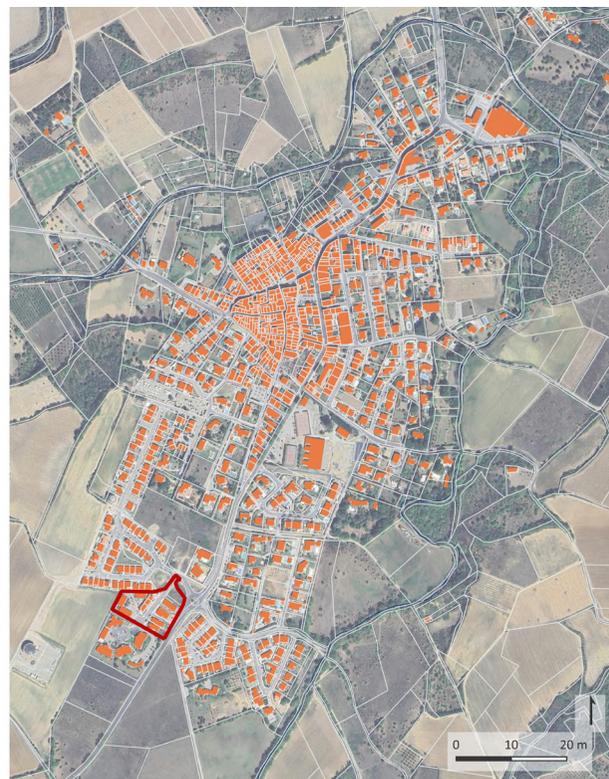
En 2024, la zone accueillait principalement des entreprises artisanales et industrielles. L'ensemble des lots est commercialisé.

Cette ZAE prend place entre une résidence pour personnes handicapées au sud et des habitations au nord. Une localisation qui peut participer à créer des conflits d'usage : nuisances sonores et visuelles.

La problématique de la zone est sa résidentialisation avec un certain nombre de logements implantés, tandis que le document d'urbanisme en vigueur l'interdit.



ZAE EcoAspres à Fourques :



Lotissement d'habitations

Foyer d'hébergement  
La Rose des Vents

- ZAE Le Pougerault de Trouillas

La ZAE du Pougerault s'étend sur environ 5 ha. Localisée le long de la D612, elle bénéficie d'un bonne desserte et d'une certaine visibilité depuis cet axe très passant.

Elle accueille environ 38 entreprises (sources : CCA 2024), avec une vocation à dominante d'artisanat et de commerce de gros. Des services à la personne et équipements sont aussi présents : onglerie, micro-crèche, kinésithérapeute, ambulances... Cependant, des logements type maison individuelle sont aussi implantés dans le périmètre de la ZAE.

L'entreprise Iberiano, commerce de gros, fait partie des principales entreprises et comptabilise une dizaine de salariés.

L'ensemble des parcelles ont été commercialisées. La zone ne permet plus de répondre à de nouvelle demande d'implantation.

Les entreprises présentes sont mises en valeur par une signalétique à l'entrée et au sein de la zone, ce qui facilite l'accueil de visiteurs / transporteurs.

Les aménagements des espaces publics de la ZAE sont restreints. Les stationnements se font le long des voies, de façon spontanée, impactant les déplacements, notamment de poids lourds.

L'aménagement des parcelles privées est disparate, avec une multitude de matériaux, de type de clôture et de nuances qui impactent la perception de la zone.

Aussi, certaines parcelles comptent une surface imperméabilisée très importante. Elles permettent de gérer les zones de stockage et le stationnement de façon optimale, mais questionnent quant à la perméabilité des sols

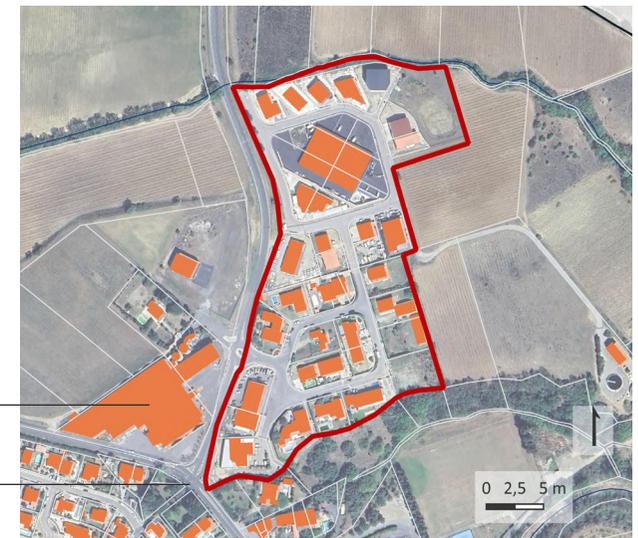
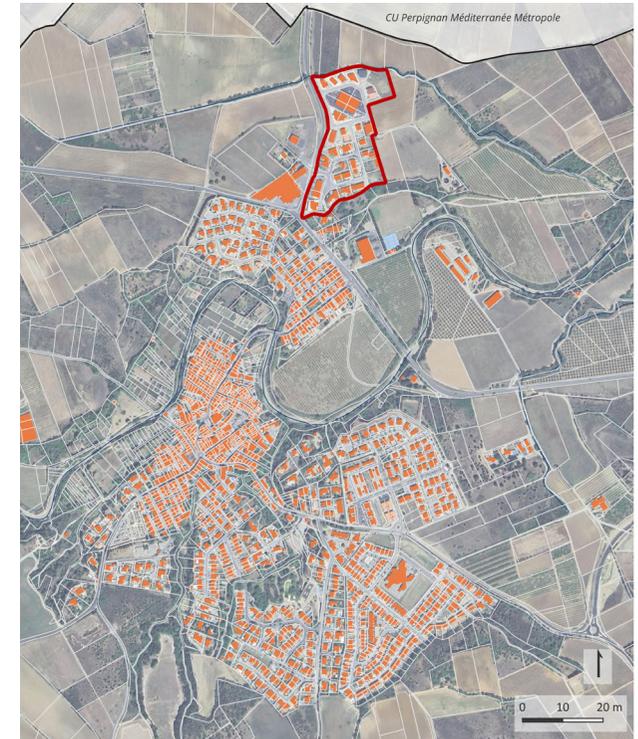
et à leur artificialisation.

La municipalité et la CCA ont pour objectif de revaloriser la cave coopérative, adjacente à la ZAE et vacante.

La D612 est un axe de transit, qui manque de perméabilité (8000 véhicules en moyenne par jour en 2022) et une réflexion sur la couture entre la ZAE/ cave coopérative et le centre-bourg pourrait accompagner le projet de réinvestissement de la cave coopérative.



ZAE du Pougerault à Trouillas :



Cave coopérative

D612

- ZAE Les Oulibèdes à Banyuls-dels-Aspres

Cette zone d'activités compte 6 lots sur une surface de 7000 m<sup>2</sup>.

Elle accueille 4 entreprises (sources : CCA 2024) type artisanal, petite industrie et commerce de gros, notamment Xeris Emballage qui compte une dizaine de salariés.

Elle se localise au sud-est du centre-bourg, en discontinuité du tissu urbain principal, car séparée par la voie ferrée Ene - Arles-sur-Tech. Un passage à niveau permet d'accéder à la zone. Sa desserte est donc contrainte.

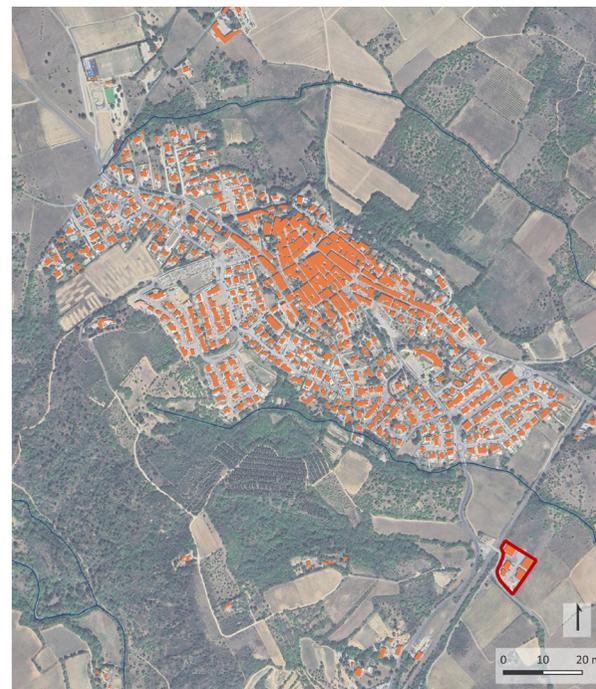
Desservie par la D40A, des aménagements paysagers (végétaux) le long de la voie et de la ligne ferrée limitent la vue sur la ZAE depuis ces axes.

Les parcelles privées présentent une certaine homogénéité, avec des bâtiments en bardage métallique qui créent une harmonie. La zone est aussi occupée par quelques logements.

L'ensemble des parcelles sont bâties, à l'exception de l'une d'entre elle qui est utilisée uniquement pour du stockage. Une extension de la ZAE est programmée dans le PLU en vigueur de la commune.



ZAE des Oulibèdes à Banyuls-dels-Aspres :

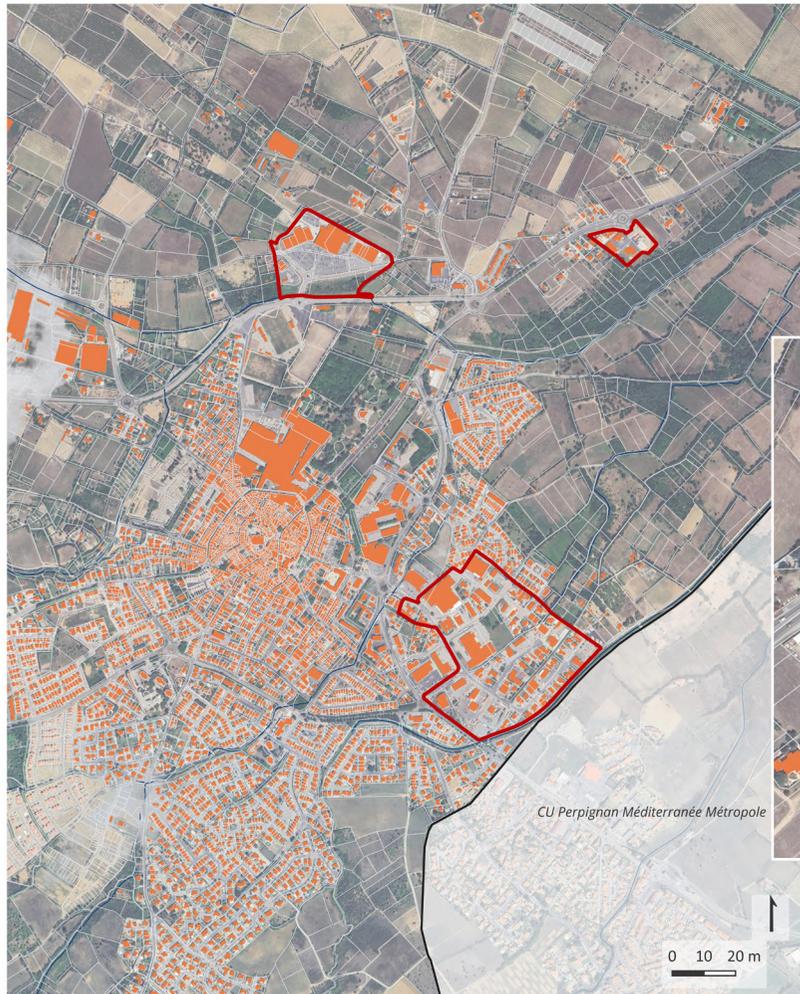


Voie ferrée et passage à niveau

Ecran végétal



Les ZAE de Thuir :



ZAE des Espassoles à Thuir :



### • ZAE Les Espassoles à Thuir

La ZAE des Espassoles se localise en entrée de ville nord de Thuir, le long de la D612. Cet emplacement lui permet de bénéficier d'un accès optimal et d'une bonne visibilité. La desserte se fait par une contre-allée, qui sécurise les déplacements mais limite leur fluidité.

L'accès à la zone depuis le centre-ville est possible pour les modes doux via un trottoir. Elle est aussi desservie par la ligne de bus Lio Fourques à Perpignan.

Elle accueille des entreprises du secteur tertiaire et un hôtel. Les vocations autorisées sur la zone dans le PLU en vigueur sont multiples : habitat, tertiaire, commerce, hôtellerie, équipement... Elle bénéficie donc d'une certaine mixité.

La zone est aménagée avec des espaces de stationnements pour véhicules légers et des emplacements pour vélos. Une végétalisation d'agrément permet de limiter son aspect très minéral.

Un projet d'aménagement est programmé en continuité de cette zone d'activités économiques, dans le prolongement au sud/ouest : la ZAC des Espassoles. La programmation du projet compte principalement des logements et un équipement de tourisme (hôtel/restaurant). La ZAC des Espassoles permettra de faire une couture urbaine entre la ZAE et l'enveloppe urbaine principale de la commune. Un principe de modes doux est programmé, participant à la perméabilité du nouveau quartier.

Une zone tampon végétale est préservée au sud, à proximité du ruisseau de la Carbonnelle, préservant une coulée verte.

- ZAE La Carbouneille à Thuir

Réalisée en 2010, cette zone à vocation commerciale, s'étend sur une surface d'environ 7 ha.

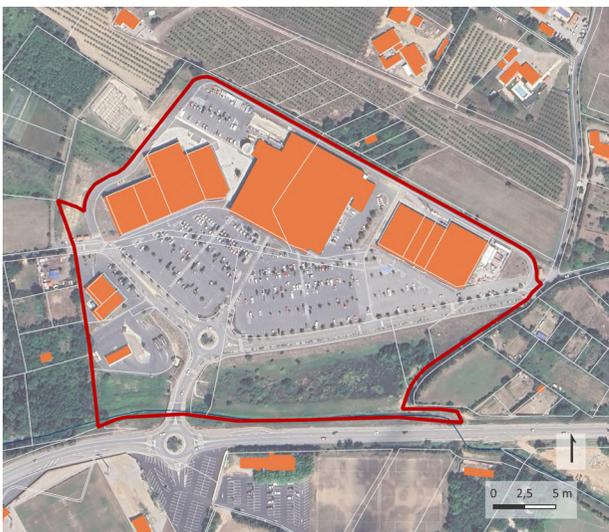
Elle se localise au sud de Thuir, le long de la D612, et est accessible en modes doux.

Commercialisée en 2015, la zone de la Carbouneille accueille essentiellement des commerces.

Des services sont aussi implantés sur la zone, avec une pharmacie et des professions médicales/ paramédicales.



ZAE La Carbouneille à Thuir :



- ZAE Puig Serbi à Thuir

La zone Puig Serbi est la ZAE structurante de la Communauté de Communes. Elle comptabilise plus de 200 employés (source : CCA 2024).

D'une surface de près de 20 ha, la zone est desservie en plusieurs accès par la D612. Elle prend place entre des commerces alimentaires de détail à l'ouest (Lidl, Netto...), des lotissements d'habitations au nord, et la limite communale avec Llupia au sud.

Près de 98 entreprises y sont implantées, avec des secteurs diversifiés : commerce de gros, industrie, tertiaire... entraînant une pluralité dans la taille des parcelles et dans les aspects des bâtis.

Cette zone accueille notamment des entreprises majeures pour le territoire comme la SAUR, Colas, S&P France, Jardins du Roussillon... Ce sont des entreprises qui emploient un nombre importants de salariés, entraînant des déplacements denses dans ce secteur. Une médiathèque départementale est aussi présente sur la ZAE.

Cette ZAE n'offre aucune parcelle libre, tandis que les demandes d'implantation restent soutenues (cf. IZAE).

Des logements sont aussi présents. Ces logements et le lotissement au nord, ont des vues directes sur les parcelles économiques. Avec parfois des zones de stockage visibles depuis l'espace public.

Sa localisation, en continuité du centre de Thuir permet de rapprocher habitants et emplois. L'accès est facilité pour les modes doux, avec de courtes distances à parcourir pour les thuirinois et une piste cyclable aménagée et végétalisée le long de la D612.

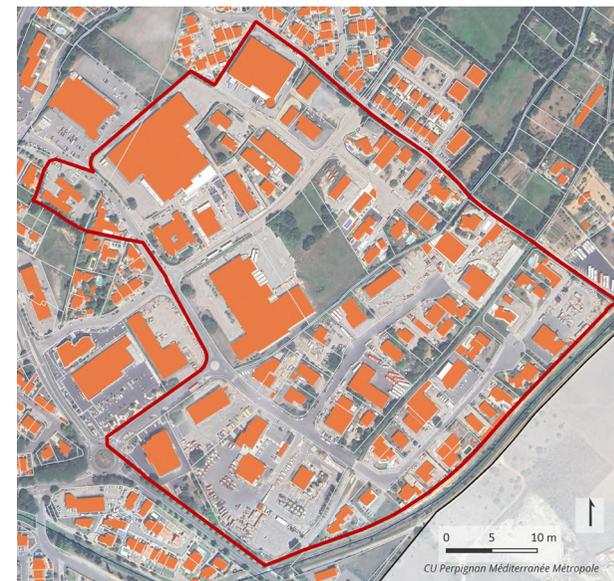
Le gabarit des voies dans la zone est adapté

aux poids lourds. Néanmoins ces voies sont en impasse, pouvant impacter les manœuvres de poids lourds.

Les parkings sont gérés principalement sur les parcelles privées, ce qui génère du stationnement spontané le long des voies.

De manière générale, les espaces privés sont peu végétalisés et fortement artificialisés, ce qui renforce le caractère minéral de la zone. Cependant, des aménagements récents ont permis d'améliorer la zone : enfouissement des réseaux, signalétique...

Vue sur les locaux d'activité et le massif du Canigou :



### • Aire du Village Catalan

La commune de Banyuls-dels-Aspres accueille aussi une aire d'autoroute, l'aire du Village Catalan. Celle-ci met en valeur les produits et les traditions du Roussillon.

Cette zone est organisée pour l'accueil de personnes de passage, en transit : restaurant, hôtel et boutique de produits locaux.



### • Projet de ZAE logistique "En Cavaillès" à Tresserre / Le Boulou

Un projet d'envergure nationale est programmé à Tresserre. Le sud-est de la commune accueillera, en partie, un pôle logistique dédié au ferroutage. Le projet s'inscrit en extension d'une zone logistique existante au Boulou. 15% de la surface du projet se localisera à Tresserre, soit environ 4 ha.

La présence d'un ancien aiguillage de raccordement et d'un rond-point de distribution qui dessert la D900, elle-même connectée à l'échangeur de l'A9, en fait un site stratégique. Le site d'implantation du projet est constitué de terrains viticoles et de friches agricoles.

Un hôtel localisé à Tresserre se situe à proximité du projet et pourrait être impacté par des percées visuelles sur la zone.

Le SCoT soutient le projet en préconisant une bonne insertion paysagère et environnementale. Son positionnement le long des grandes infrastructures et en entrée de territoire en font un site stratégique mais sensible d'un point de vue paysager.

Cette zone devrait permettre la création d'environ 20 emplois.

### » Une raréfaction du foncier à vocation économique?

A compléter par résultats inventaire ZAE en cours de réalisation CCA // demandes d'implantations

#### ENJEUX 2.3 :

- La pérennisation des activités économiques et des établissements employeurs à Thuir, et notamment la gestion de leur besoin en foncier et en immobilier d'entreprises.
- La répartition des ZAE et l'équilibre de l'offre en foncier à vocation économique.
- L'attractivité des actifs sur le territoire, avec une réflexion globale sur l'offre en logements, la qualité de la desserte et les services présents.
- Le maintien de l'attractivité économique du territoire auprès des employeurs et des salariés, par une offre en logements adaptée.

# Pour résumer | Une solidarité organisée à l'échelle intercommunale

## Atouts

Une intercommunalité dont les actions sont structurées et à l'œuvre depuis plus de 60 ans, assurant un rôle de solidarité avec des équipements du quotidien qui «rééquilibrent» le territoire entre plaine et montagne.

La structuration d'un réseau de modes doux, de loisirs mais aussi du quotidien, adapté aux déplacements pendulaires.

Une ville-centre qui polarise des commerces et services d'importance.

La présence d'établissements économiques phares et porteurs d'emplois sur le territoire.

L'attractivité du territoire auprès des entrepreneurs souhaitant implanter leur entreprise.

## Faiblesses

La congestion du réseau viaire en direction de Thuir qui polarise les emplois et le manque d'alternatives en transports en commun.

Une part des habitants du territoire devant s'appuyer sur les pôles extérieurs pour leur consommation au regard du positionnement géographique de la ville-centre et de la desserte viaire.

Des communes avec une population importante mais qui offrent très peu de commerces et insuffisamment d'emplois, favorisant un aspect «ville-dortoir», au détriment du vivre-ensemble.

Des zones d'activité économique saturées et des entrées de ville à qualifier.

## PRINCIPAUX ENJEUX

La poursuite du développement des voies pour modes doux et la sécurisation des départementales internes à la CCA.

Le maintien d'une politique volontariste de dynamisation du bourg centre de Thuir.

La sauvegarde des équipements de santé et des services spécifiques aux personnes âgées.

Le soutien aux équipements de solidarité entre commune (RPI, pôle de santé...).

Le renfort de la desserte numérique, notamment comme levier de développement et de connexion des communes de montagne.

La gestion de l'accueil d'entreprises, dans un contexte de réduction de la consommation foncière : en intégrant la stratégie de réinvestissement et de revalorisation du foncier existant, issue de l'inventaire des zones d'activité économique et en diversifiant l'offre en immobilier d'entreprises.

# 3. Des complémentarités à plusieurs échelles

Des complémentarités sont perceptibles à l'échelle intercommunale. Cependant, elles se traduisent en partie par une dépendance des communes rurales et de montagne à des pôles supérieurs. Au regard de la géographie du territoire, de ses aménités et de son maillage viaire, les habitants se tournent aussi vers les territoires voisins.

Des réflexions sont menées pour travailler de concert avec les territoires voisins et mettre en perspective le positionnement des Aspres, notamment sur certaines thématiques spécifiques comme le transport ou encore le tourisme.

## 3.1 Des liens étroits avec les territoires voisins

### 3.1.1 Une dépendance aux territoires voisins

#### » Une satellisation des emplois qui entraînent des flux conséquents

Comme vu précédemment, le nombre d'emplois dans la CCA, est inférieur à son nombre d'actifs occupés (59,3 pour 100). Cela signifie que les actifs du territoire sont tributaires des territoires extérieurs.

La Communauté de Communes des Aspres fait partie de l'aire d'attraction de Perpignan, traduisant une certaine dépendance à la ville-centre du Département, en matière d'emplois.

L'aire d'attraction désigne un ensemble de communes, d'un seul tenant et sans enclave, constitué d'un pôle de population et d'emploi, ici Perpignan, et d'une couronne qui regroupe les communes dont au moins 15% des actifs travaillent dans le pôle (INSEE). La cartographie ci-après témoigne de l'influence de Perpignan sur les actifs des Aspres, car l'EPCI est entièrement englobé dans la couronne de son aire d'attraction.

En recouvrant l'intégralité du département des Pyrénées-Orientales, et en dépassant même les limites départementales, la zone d'emploi de Perpignan rend compte de son importance économique.

Il est possible de confirmer cette dépendance à Perpignan par l'étude des mobilités pendulaires depuis la CCA.

En 2021, le nombre d'habitants des Aspres travaillant sur la CU de Perpignan s'élevait à 4000, soit près de la moitié des actifs occupés. Le nombre d'actifs travaillant sur la CU a connu une hausse de 25% par rapport à 2010. Cela montre donc la forte dépendance des Aspres à Perpignan dans le cadre de l'emploi, où grand nombre d'habitants de la CC partent travailler dans la communauté urbaine. Le secteur Saint-Charles localisé à l'ouest de Perpignan est particulièrement dense en emplois et facilement accessible pour les habitants des Aspres.

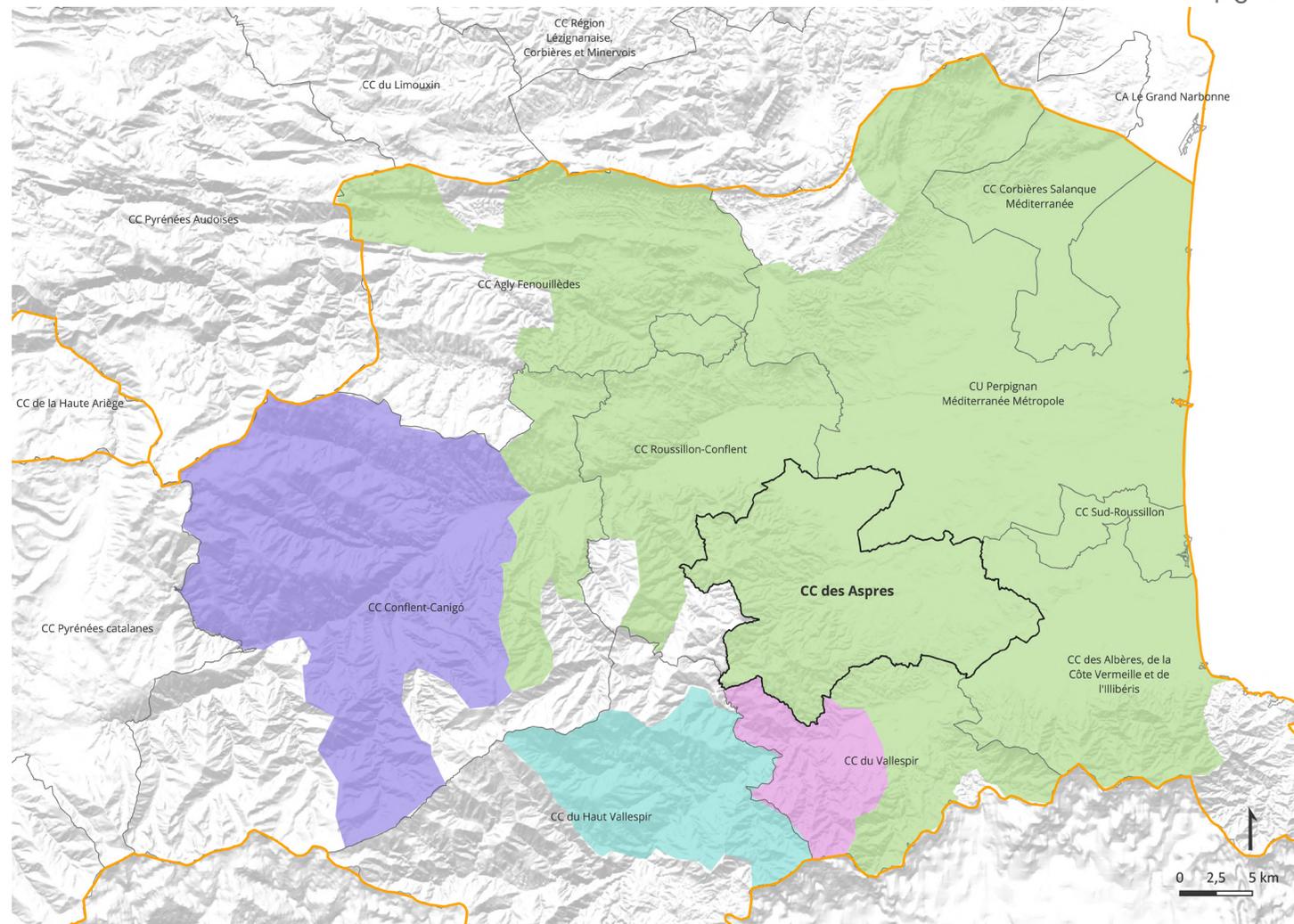
Cela entraîne d'importants flux et principalement des déplacements en véhicules personnels. En effet, 91,5% des déplacements domicile-travail sont effectués en voiture. **Un taux en hausse de 3,4 points depuis 2010. Il en résulte des voies congestionnées, notamment de la D612 qui traverse Thuir, en heures de pointe.**

A l'exception de la CC Conflent-Canigo, l'ensemble des EPCI ruraux et de montagne subissent une diminution de leur nombre d'emplois depuis 2010. Quant aux territoires davantage périurbains des Aspres et du Vallespir, ils profitent d'une augmentation de leur nombre d'emplois. Ces derniers, bien que dépendants des emplois de Perpignan, bénéficient des dynamiques des EPCI littoraux

et de la ville-centre.

Pour rappel, la CCA compte 500 emplois supplémentaires entre 2010 et 2021, contre 800 actifs occupés supplémentaires. Malgré une dépendance aux emplois de Perpignan, la CCA poursuit son développement économique, mais celui-ci est insuffisant pour répondre à la hausse des besoins en emplois.

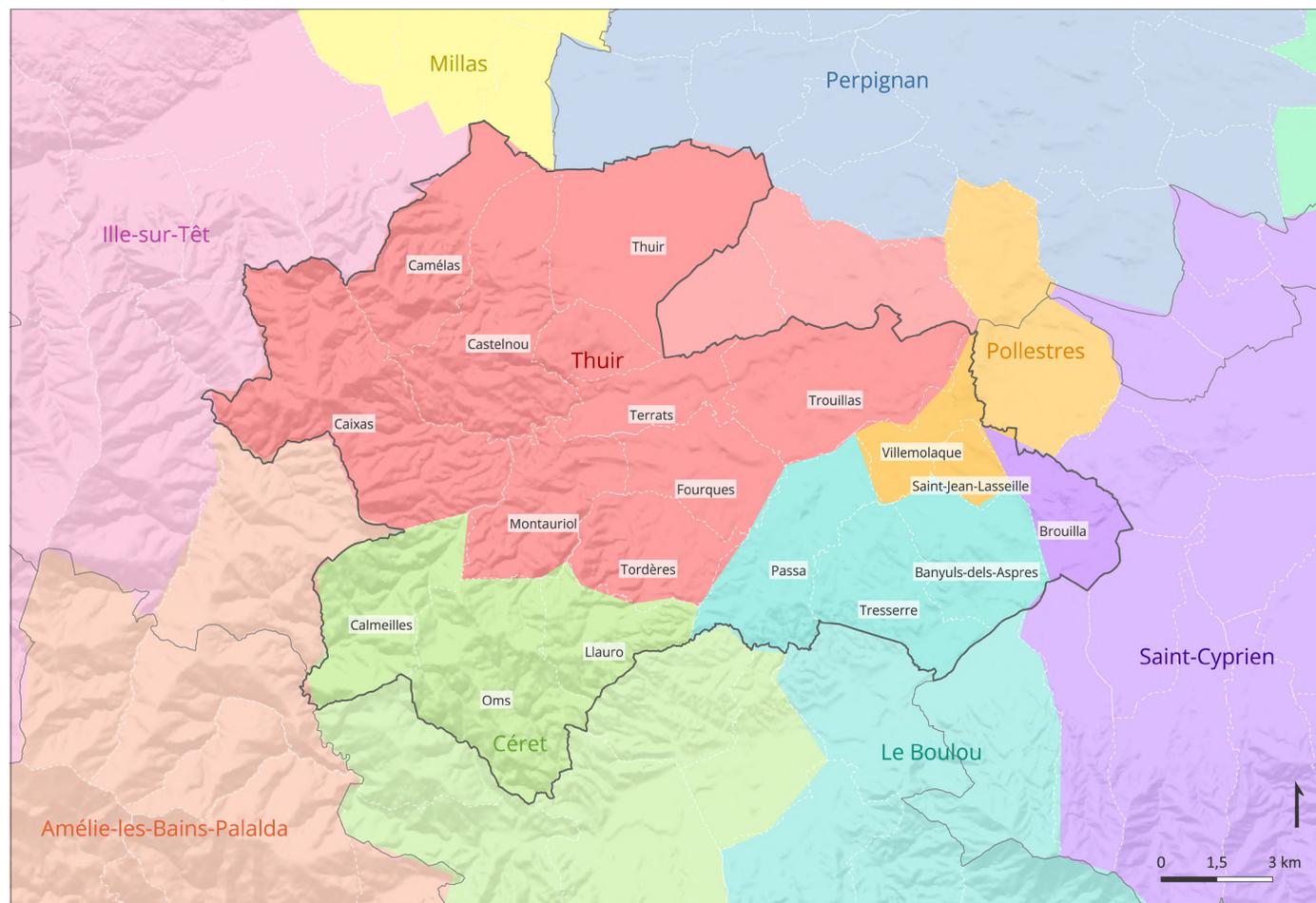
Des interrelations fortes avec Perpignan :



sources : Aire d'attraction des villes 2024 INSEE

- Aire d'attraction des villes
- Aire d'attraction de Perpignan
  - Aire d'attraction de Céret
  - Aire d'attraction d'Amélie-les-Bains
  - Aire d'attraction de Prades

Bassins de vie 2024, une ville-centre forte mais un morcellement des bassins de vie :



sources : Bassins de vie 2024 INSEE

\*Définitions INSEE des bassins de vie 2022 : Le bassin de vie constitue le plus petit territoire sur lequel les habitants ont accès aux équipements et services les plus courants.

On définit tout d'abord un pôle de services comme une commune disposant d'au moins 18 équipements sur les 35 de la gamme intermédiaire, avec au moins un équipement par sous-domaine.

Des zones d'influence de chaque pôle de services sont ensuite délimitées en regroupant les communes les plus proches, la proximité se mesurant en temps de trajet par la route.

## » Des déplacements amplifiés pour l'accès aux équipements

91% des équipements supérieurs de la CCA sont localisés à Thuir (42 sur 46), confortant Thuir dans sa position centrale. Ce nombre d'équipements supérieurs marque certains problèmes de besoins qui ne peuvent être résolus dans le territoire des Aspres. Par exemple, l'absence de lycée au sein de la CCA entraîne un allongement des déplacements quotidiens des lycéens qui doivent se rendre sur les territoires voisins (Céret, Perpignan). Cela peut restreindre l'attractivité du territoire auprès de couples avec enfants.

Enfin, comme vu précédemment, la répartition des équipements des gammes inférieures et intermédiaires est inégale et fortement polarisée par Thuir. Il en résulte des déplacements vers Thuir mais aussi vers les territoires voisins pour les habitants des communes éloignées de Thuir.

La commune de Perpignan est identifiée comme "centre majeur d'équipements et de services" par l'INSEE, ce qui est cohérent avec son rôle de ville-centre du Département.

L'analyse des bassins de vie permet aussi d'apprécier la réalité des déplacements du quotidien vers les pôles.

Thuir se définit nettement comme un pôle de services, qui rayonne sur 11 communes, dont deux extérieures à la CCA : Lluçia et Ponteilla.

Les autres communes du territoire s'orientent vers des pôles voisins, à travers 4 bassins de vie. Un certain morcellement du territoire du quotidien est donc observable.

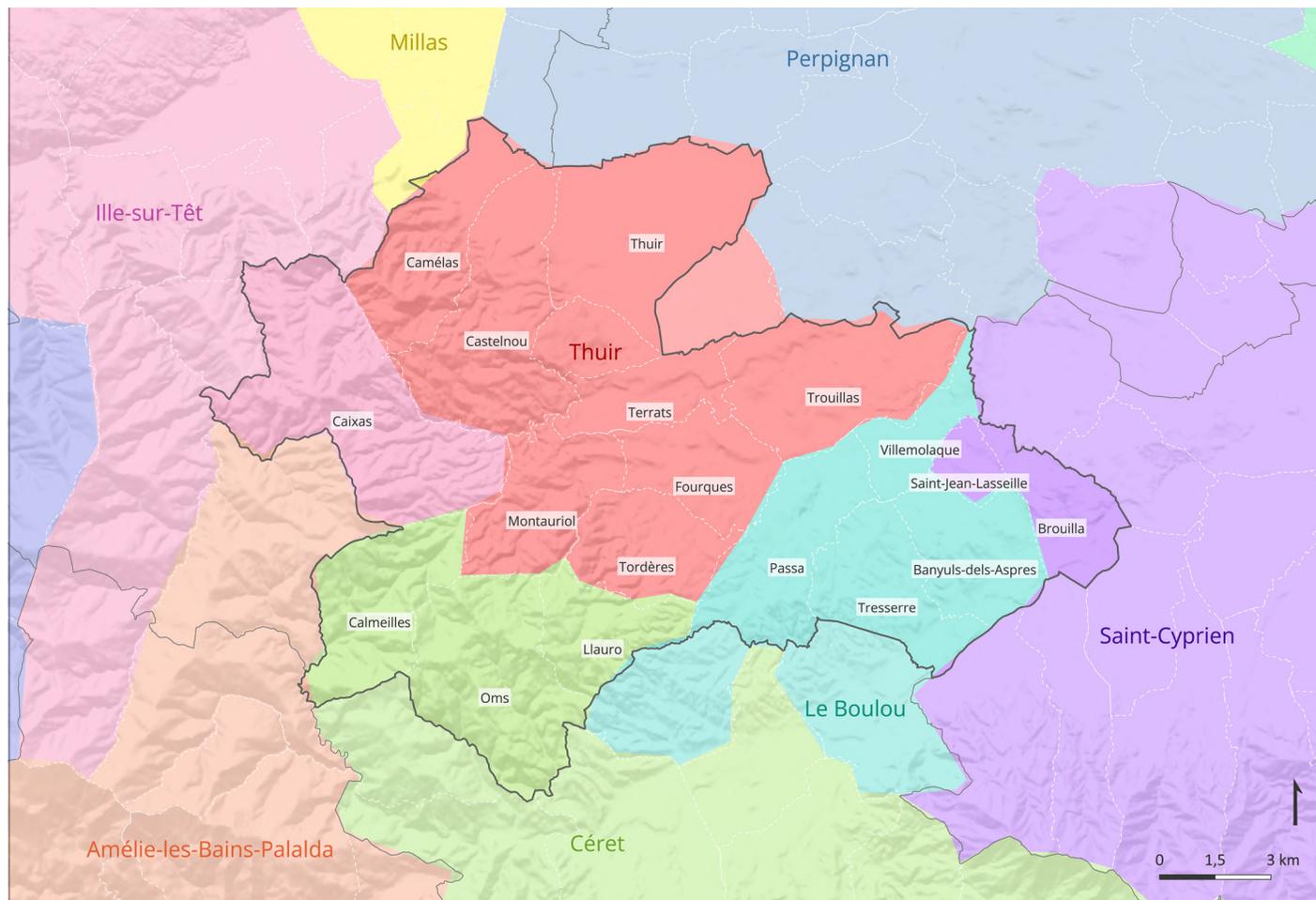
Par rapport aux bassins de vie identifiés en

2012, Thuir a élargi son influence, en rayonnant sur davantage de commune et notamment Caixas.

Les bassins ont été complétés par la définition de Pollestres en tant que pôle de services, qui inclut Villemolaque et Saint-Jean-Lasseille dans son bassin de vie.

Les bassins de vie mettent en avant les interrelations avec les territoires voisins. Ils confirment la facilité d'accès pour les communes du sud et de l'est de la CCA aux pôles voisins plutôt qu'à Thuir. L'accès aux équipements vient donc renforcer les déplacements, cumulés aux déplacements pendulaires.

Les bassins de vie en 2012, un bassin thuirinois qui avait moins de poids :



sources : Bassins de vie 2012 INSEE

### 3.1.2 Des flux routiers soutenus avec peu d'alternatives

Traversée par deux axes viaires structurants : l'A9 et la D900, la CC des Aspres bénéficie d'une bonne connexion aux pôles tel que Perpignan ou encore à l'Espagne. Cette desserte viaire encourage à l'usage de la voiture.

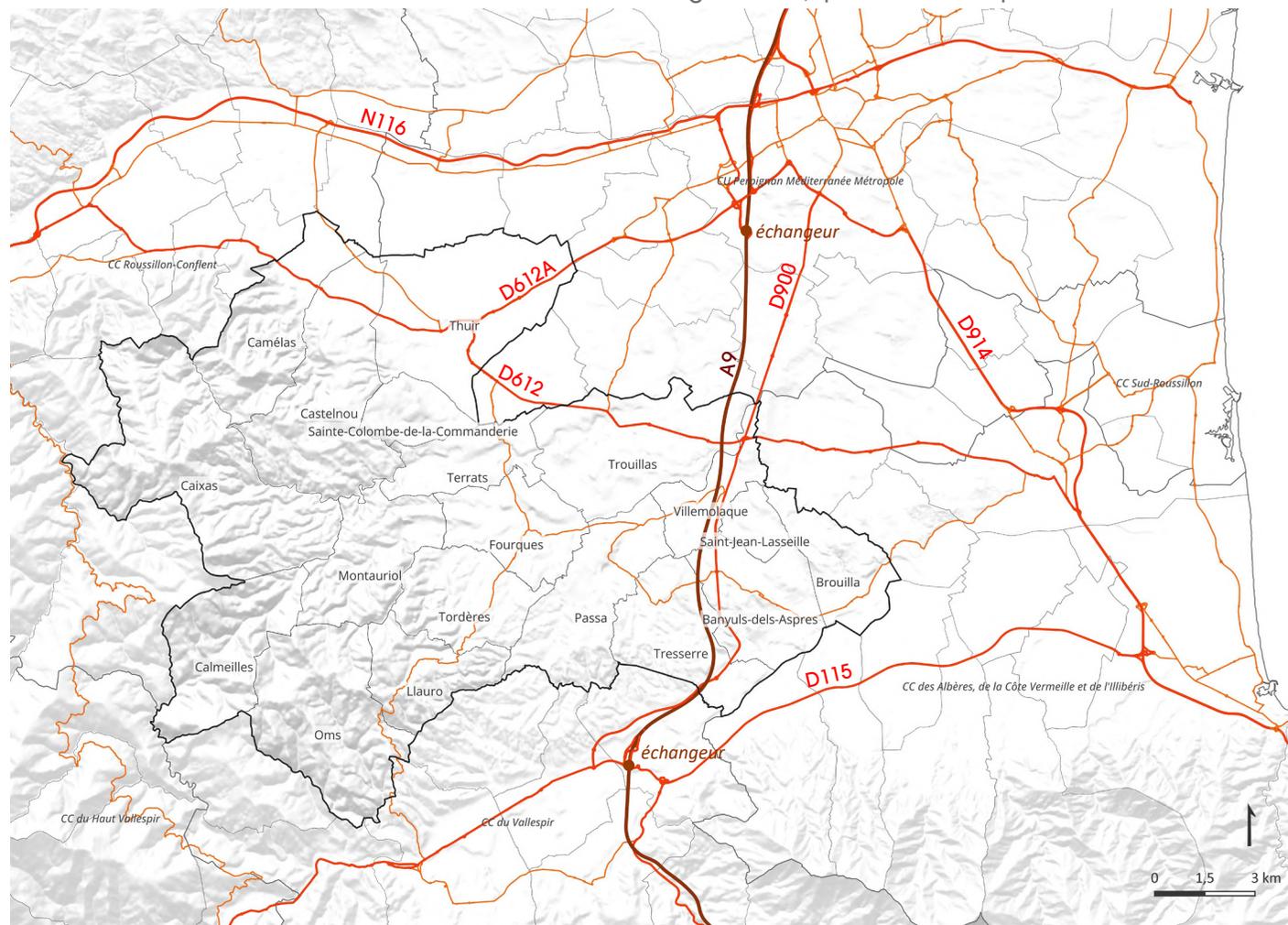
La CCA est desservie par des axes structurants principalement à l'est et au nord. Ces axes orientent les déplacements de l'est et du nord des Aspres vers l'extérieur du territoire et ne drainent pas l'intérieur du territoire qui est, quant à lui, desservi par des voies bien plus secondaires (cf. Partie Des mobilités qui manquent de fluidité).

Comme vu ci-dessus, les déplacements pendulaires vers la CU de Perpignan sont conséquents, participant aux rejets de gaz à effet de serre et à la congestion des axes viaires.

Aussi, les alternatives au véhicule personnel sont peu développées sur le territoire. Ses caractéristiques rurales et de montagne complexifient la mise en œuvre de réseaux alternatifs. Comme vu précédemment, la part des actifs se déplaçant en voiture pour accéder à leur lieu de travail est en hausse.

Néanmoins, des infrastructures alternatives sont mises en place et se densifient à l'échelle supra-territoriale.

La CCA s'inscrit dans un réseau viaire à large échelle, qui oriente les déplacements vers l'extérieur :



sources : BDTopo 2023

## » Des transports en commun présents mais qui peinent à proposer une alternative suffisante

Le réseau liO est le service des transports de la région Occitanie. Il dessert les communes de plaine du territoire avec de multiples arrêts le long des axes routiers structurants.

Ce réseau de transports en commun relie alors la partie nord et est des Aspres, à l'extérieur du territoire, avec des arrêts stratégiques permettant la multiplication des modes de transports. Les lignes Lio qui desservent le territoire sont les suivantes :

- La ligne Banyuls-dels-Aspres à la gare routière de Perpignan, qui dessert Saint-Jean-Lasseille et Villemolaque. Elle permet de rallier Perpignan aux heures de pointe lors des périodes scolaires (30 min de trajet).
- La ligne Brouilla à Perpignan - gare routière, qui connecte aussi Ortaffa, Montescot, Bages et Pollestres. Elle dessert Perpignan en heures de pointe, en période scolaire, via un trajet d'environ 1h.
- Enfin la ligne Fourques à Perpignan, qui dessert aussi Terrats, Sainte-Colombe-de-la-Commanderie, Thuir et Toulouges, dans un trajet total de 50 min. Le rythme de cette ligne est constant toute l'année.

Ces trois lignes constituent une alternative non négligeable aux déplacements pendulaires effectués en voiture. Cependant, la fréquence des bus, bien que concentrée en heures de pointe, est relativement faible, et le service resserré sur la période scolaire, en font des alternatives insuffisantes. Aussi, les arrêts de bus sont parfois très éloignés des centres-villages (Banyuls-dels-Aspres, Villemolaque...).

Cela se traduit dans la part des déplacements pendulaires effectués en transports en commun, qui s'élève à seulement 1,1% en 2021. Un recul de l'utilisation des transports en commun est observé, cette part étant en baisse de 0,2 point par rapport à 2010. Les lignes sont davantage organisées pour répondre aux besoins des scolaires.

Aussi, elles desservent uniquement les communes en plaine, qui sont à la fois davantage peuplées et plus faciles d'accès. Les lignes assurent des liaisons directes vers Perpignan, mais ne propose pas de liaison directe vers Thuir pour les communes de Banyuls-dels-Aspres, Brouilla et Saint-Jean-Lasseille.

D'autres communes sont desservies par des lignes Lio, assurées par des transporteurs privés (transport à la demande). Ces lignes sont destinées uniquement aux élèves et desservent des établissements scolaires :

- ligne de Fourques au lycée et collège de Céret, en desservant Tordères et Llauro ;
- ligne de Villemolaque au collège et lycée de Céret, qui passe par Tresserre et Banyuls-dels-Aspres ;
- de Sainte-Colombe-de-la-Commanderie aux lycées Arago et Bon Secours de Perpignan, en desservant Thuir ;
- de Caixas au collège de Thuir, avec un passage par Montauriol.

Ces lignes en transport à la demande permettent de réduire l'isolement des communes les plus rurales et montagneuses, et notamment d'être plus attractives auprès de ménages avec enfants.

Néanmoins, nous pouvons nous poser la question de l'enclavement des habitants des montagnes et des communes rurales, au re-

gard de l'absence d'une offre de transports en commun attractive. Les villages de Camélas, Castelnou, Caixas, Montauriol, Tordères, Llauro, Oms et Calmeilles, ne sont pas desservis par une ligne régulière ce qui est une contrainte pour l'installation des ménages.

## » Une proximité avec les infrastructures ferroviaires

Le territoire ne bénéficie d'aucune gare ferroviaire, cependant les gares des territoires voisins sont relativement proches. Les communes au nord des Aspres, sont à environ 10 minutes des gares de Saint-Félicien-d'Avall et du Soler, qui desservent Perpignan en 15 minutes. Ces gares offrent un potentiel de multimodalité non négligeable. Aussi, un axe mode doux structurant permet de connecter Thuir à la gare de Millas, en longeant la D612 par une piste cyclable double sens sécurisée.

A l'est des Aspres, Brouilla se localise à seulement 10 minutes de la gare d'Elne. Cette ligne ferrée se connecte à la gare de Perpignan en 9 minutes.

Ces gares représentent des alternatives à l'usage unique de la voiture. Aussi leur accès en vélo est complexe. Elles se localisent à plus de 20 minutes en vélos du territoire. A l'exception du centre de Thuir, localisé à 20 minutes en vélo à assistance électrique, de la gare du Soler.

## » Une alternative adaptée en territoire rural et de montagne : le covoiturage

Alternative à l'autosolisme, le covoiturage s'implante sur le territoire avec des infrastruc-

tures (aires et parkings), permettant la mutualisation des déplacements dans un contexte de limitation des gaz à effet de serre. Alors inscrit dans son PCAET, les Aspres facilitent leur mise en œuvre (action n°16 du PCAET).

Les Aspres sont dotées de quatre aires de covoiturage, toutes positionnées le long d'axes viaires structurants et réalisés par le CD66. Elles se localisent à l'est et se dirigent vers l'extérieur de la CCA :

- l'aire multimodale des Espassoles à Thuir ;
- l'aire multimodale de l'Oliu à Banyuls-dels-Aspres, desservie par la ligne de bus Lio Perpignan/ Banyuls-dels-Aspres et équipée d'arceaux pour vélos ;
- l'aire de covoiturage Mas Sabole récemment créée à Villemolaque, le long de la D900. L'installation de supports à vélos est programmée, dans une ambition de multimodalité ;
- une aire de covoiturage à Trouillas, au croisement de la déviation et de la D612.

Cette évolution du mode de déplacement automobile pourrait améliorer les flux en diminuant le risque de congestion en heures de pointe.

Les aires de Banyuls-dels-Aspres et de Thuir constituent de réels pôles d'échanges multimodaux : covoiturage mais aussi desserte par le réseau Lio. Seule celle de Thuir est accessible par une voie pour modes doux sécurisée. En ce qui concerne les autres aires, il en résulte des déplacements piétons ou vélos non sécurisés pour y accéder, depuis l'ensemble des communes.

## » Vers un maillage de modes doux du quotidien

En tête de proue des mobilités douces se

trouve le cyclisme, dont le déploiement est inscrit au PCAET. Le développement des aménagements cyclables s'insère de plus en plus dans les projets de mobilité des territoires, par ses vertus sanitaires et environnementales. Instrument à la fois de loisirs et de déplacement du quotidien. Ce mode trouve assez vite ses limites dans les environnements avec du relief.

Avec une longueur de 13 km en 2023, le maillage en modes doux du territoire des Aspres est relativement limité mais se densifie. la Véloroute des Aspres est l'axe principal pour les modes doux. Elle maille la CCA du nord/ouest au sud/est en desservant Thuir, Fourques, Villemolaque, Tresserre. Celle-ci se connecte au Boulou. Elle est réalisée en voie partagée, sur des voies communales peu fréquentées.

Une seconde voie au départ de Thuir permet de rejoindre Perpignan, avec une piste cyclable.

L'utilisation des voies modes doux existantes est relativement limitée, les élus observant principalement des déplacements de loisirs et non fonctionnels ou de quotidien.

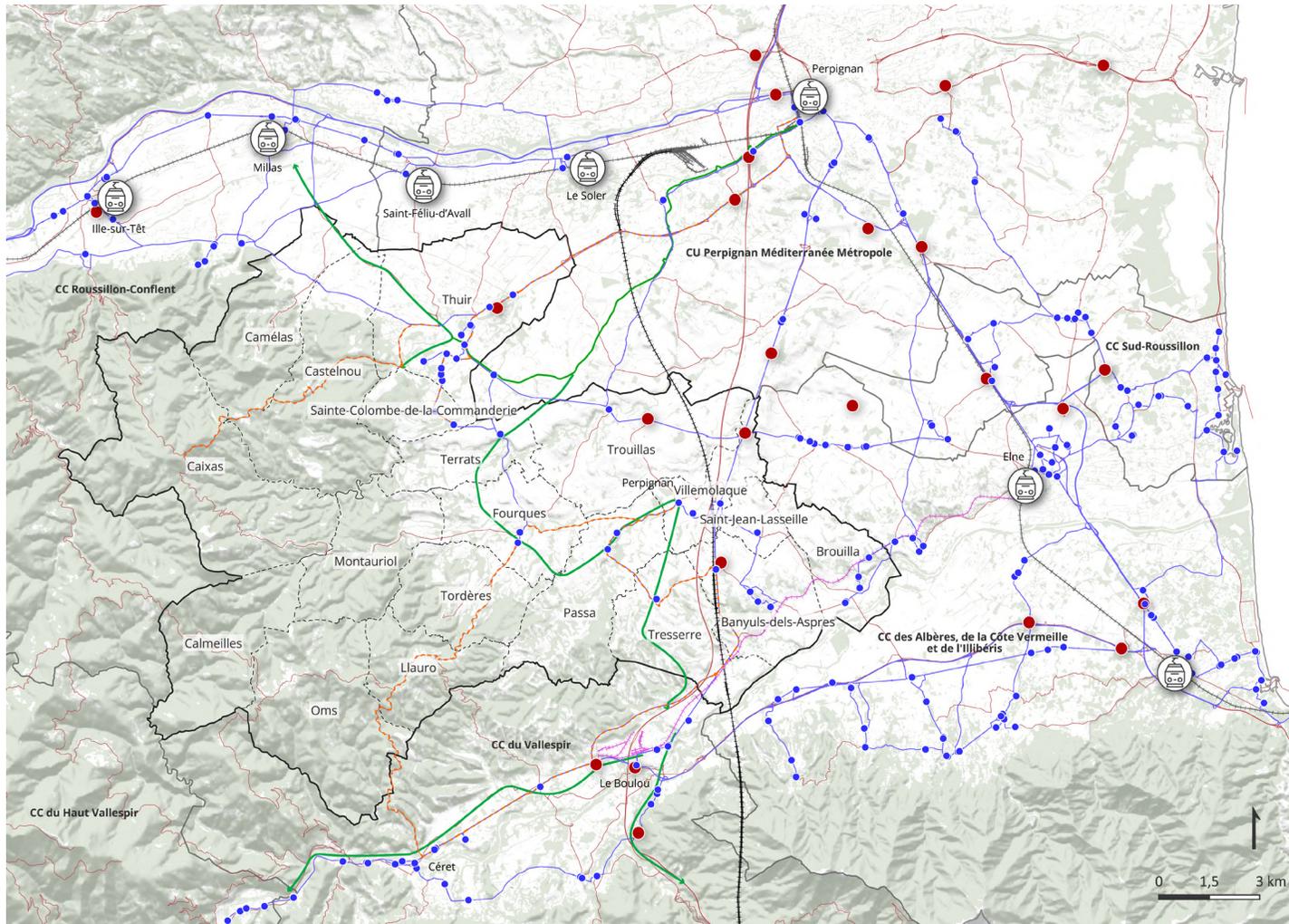
Comme vu précédemment, la morphologie du territoire impacte la pratique du vélo. En comparant la longueur des aménagements cyclables avec la surface de l'EPCL, on réalise que Les Aspres offrent un des ratios les plus faibles du département : 0,056 km/km<sup>2</sup>, contre 0,191 sur la CC Vallespir, 0,395 sur la CC des Albères et 0,051 sur la CC du Haut-Vallespir, davantage montagneux.

Cependant, des projets de création de voies pour modes doux sont en cours de réalisation et de réflexion sur les Aspres, portés par le Conseil Départemental.

Aménagement cyclable le long de la D612



Des alternatives au véhicule personnel localisées au nord-est et orientées vers les territoires voisins :



- Légende**
- Réseau Lio :**
- ligne de bus régulière
  - arrêt de bus
  - - - transport scolaire à la demande
- Réseau ferré :**
- gare ferroviaire
  - Train Express Régional
  - Ligne à Grande Vitesse
  - ligne de fret
- aire de covoiturage
  - voie modes doux existante

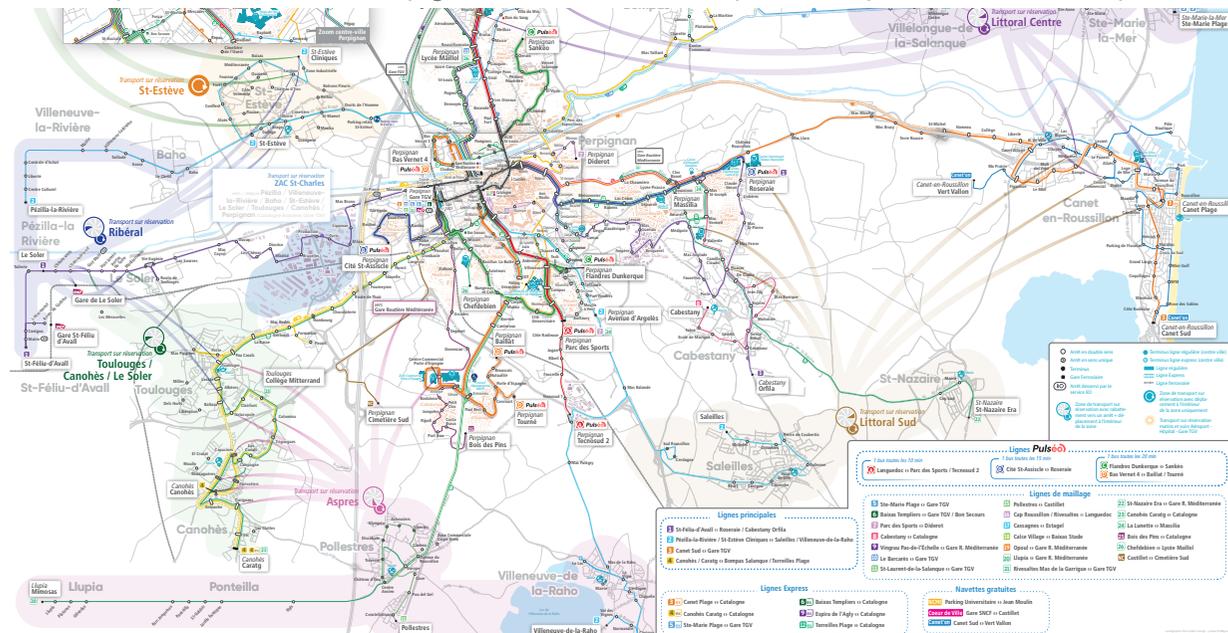
sources : Schéma Directeur Cyclable, CD66, LiO Occitanie

## » Un réseau de transports collectifs limitrophe

La Communauté de Communes des Aspres s'insère en continuité de l'EPCI Perpignan Méditerranée Métropole. La Communauté Urbaine est maillée par le réseau de bus Sankeo. Ce dernier dessert des communes limitrophes aux Aspres : Llupia et Pollestres. Bien que non desservis directement, les habitants des Aspres peuvent bénéficier de ce réseau particulièrement proche pour les communes de plaine.

Les lignes suivantes ont une fréquence permettant des déplacements quotidiens : la ligne 20 qui relie Llupia à la gare routière de Perpignan ; la ligne 15 qui connecte Pollestres au centre-ville perpignanais.

### Réseau Sankeo - Des transports en commun de Perpignan Méditerranée Métropole limitrophes de la CC des Aspres



sources : Sankeo.com - 2025

### ENJEUX 3.1 :

- Le désenclavement des communes de montagne, avec une réflexion à porter sur les alternatives à la voiture
- La congestion des axes structurants, et notamment vers le pôle d'emplois thuirinois
- La densité de flux sur des axes inadaptés de la plaine dans un contexte de hausse démographique
- Le partage des voies entre modes doux, voitures individuelles et agriculteurs
- Le renfort, déjà initié, de la multimodalité
- Le soutien au déploiement de voies pour modes doux, dans une optique de support de flux pendulaires et non seulement de loisirs

## 3.2 Le tourisme : une place à conforter entre Littoral et Montagne

### 3.2.1 La culture locale comme support d'attractivité touristique

La CCA a trouvé son positionnement touristique, entre la côte méditerranéenne très touristique et les hautes montagnes des Pyrénées, elles aussi attractives. Cette localisation demande à la CC des Aspès de conforter sa place afin d'être facilement identifiée. L'intercommunalité appuie sa stratégie touristique sur cet aspect "arrière pays".

Les principaux atouts du territoire en matière de tourisme, sont ses paysages diversifiés avec une plaine qui offre des vues sur les contreforts du Canigou. Les villages et leur patrimoine bâti sont aussi source d'intérêt touristique, avec :

- Le village médiéval de Castelnou et son château qui est géré par le Département des Pyrénées-Orientales. Acquis en 2018 par le CD66, le site a pu être rénové et accueillait 47 000 visiteurs annuels en 2022, contre 55 000 avant les travaux.

Le village médiéval de Castelnou, classé parmi les Plus Beaux Villages de France, est très attractif, avec près de 200 000 visiteurs annuels. Un allongement de la saison touristique est observé.

La gestion de cet afflux de visiteurs est complexe, notamment vu le site escarpé qui accueille la cité médiévale. Des travaux d'amélioration ont vu le jour, avec notamment une aire de stationnement végétalisée mais celle-ci est saturée en haute-saison. La voie d'accès au village, sinueuse, est fortement empruntée par les voitures et les piétons, la rendant insé-

cure pour ces derniers.

La Commune gère plusieurs locaux d'activité (salles d'exposition) pour conforter l'activité artistique qui participe à l'animation du village. Un projet de réalisation d'une résidence d'artistes est en réflexion.

- les Caves Byrrh.
- la Villa Palauda et son parc de 10ha, dont la mairie de Thuir a hérité. Cet ensemble du XXème siècle appartenait aux créateurs des Caves Byrrh. La Communauté de Communes a pour objectif de rouvrir ce site au public. Un projet de réaménagement est en cours de réflexion.
- le Monastir del Camp à Passa.
- une multitude de chapelles et églises dans les villages.

Dotée de la compétence tourisme, la CC des Aspès a créé l'Office de tourisme intercommunal des Aspès, sous forme associative, en 2009. Il organise l'accueil des visiteurs et réalise des visites des villages ainsi que des randonnées guidées.

L'accueil d'événements culturels et musicaux participe fortement à la reconnaissance du territoire, entre autres : Festival Pellicu-live à Thuir, Festival Courts Circuits 66 (sites d'accueil 2024 : Calmeilles et Ste-Colombe-de-la-Commanderie), le Festival Printemps de l'Aspre qui met en scène des lieux emblématiques et patrimoniaux de la CCA...

Village médiéval de Castelnou



Source : Office de tourisme Aspès-Thuir

Monastir del Camp à Passa



Source : Office de tourisme Aspès-Thuir

Des animations au Monastir del-Camp mais aussi des marchés temporaires (marché de Noël de Castelnou par exemple) animent les villages.

Des événements sportifs tels que le Trail des Aspès sont aussi organisés.

D'autres sites touristiques et de loisirs privés participent à l'animation du territoire, comme par exemple le Labyrinthe aux 1000 Fleurs à Trouillas.

Le Pays Pyrénées Méditerranée participe aussi à la valorisation du territoire, à travers une stratégie visant à accueillir des tournages audiovisuels. Ce projet est co-financé par l'Europe, Occitanie Films et la région Occitanie. Des lieux d'accueil potentiels de tournage sont mis en avant ainsi que les entreprises de réalisation locales.

La collectivité mise aussi sur ses espaces naturels et ses grands paysages, et s'oriente vers un "tourisme vert". La création de la voie verte des Aspres participe par exemple à développer ce type de tourisme. D'autres activités de pleine nature sont présentes : sentiers pédestres, VTT, équestre... Cependant, les chemins de randonnée peinent à se démarquer par rapport aux sentiers des Pyrénées (GR10) dont le proche massif des Albères. La CC des Aspres met en avant le sylvotourisme, à travers la création d'un collectif Sylvotourisme.

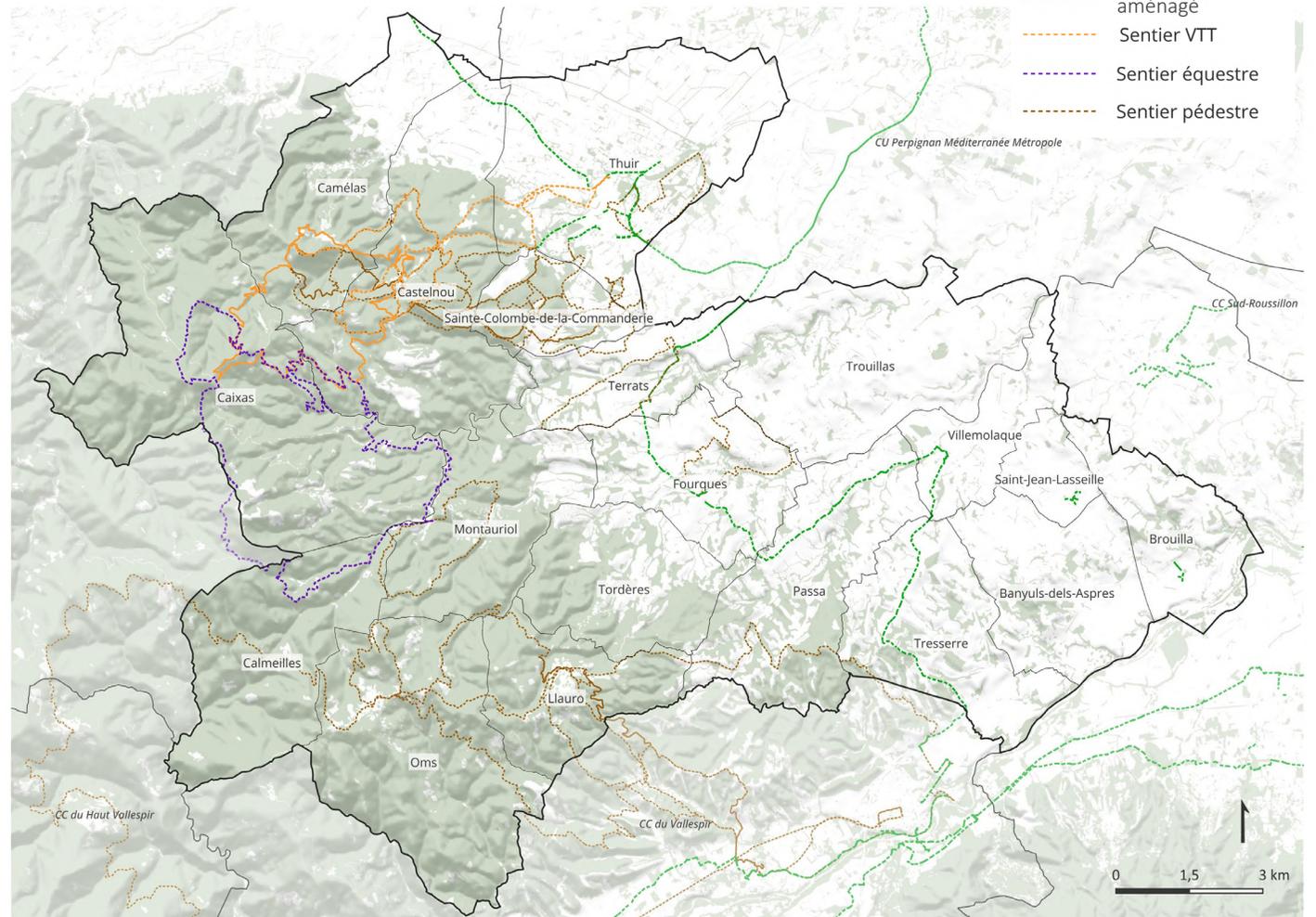
En l'état, la CCA observe principalement un tourisme d'excursion à la journée.

Villa Palauda à Thuir, photo du site Mire Tournage qui met en avant des lieux pouvant accueillir des productions audiovisuelles :



Source : Miretournages - Photo Jonty Champelovier

Un territoire qui s'appuie sur le tourisme de pleine nature :



Une multitude de petits sentiers mis en avant par l'Office de Tourisme des Aspres, qui valorisent le patrimoine bâti et naturel

Source : Office de Tourisme des Aspres

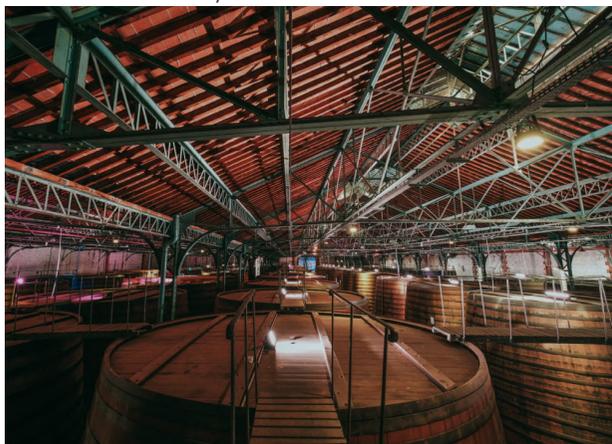
## 3.2.2 Un positionnement touristique stratégique qui valorise le terroir

La Communauté de Communes, affirme son potentiel touristique en valorisant ses sites d'intérêt et ses grands paysages préservés. Cependant, elle s'appuie aussi sur une de ses caractéristiques, qui est la culture viticole et plus largement la gastronomie.

La CC des Aspres est propriétaire des Caves Byrrh depuis 2011. Elles ont été réinvesties afin de proposer un circuit de visite touristique et sont l'un des principaux sites touristiques du territoire. L'objectif est de valoriser ce bâtiment patrimonial, de raconter le passé de la ville et son lien avec les caves mais aussi de promouvoir la viticulture des Aspres. Elles accueillent des visiteurs particuliers mais aussi des entreprises pour des événements "team building".

La Communauté de Communes a aussi réalisé dans les anciens bâtiments des caves Byrrh,

Visite des Caves Byrrh :



Source : Miretournages - Photo Jonty Champelovier

accompagnée par la Région Occitanie, l'Institut Régional de Sommellerie (IRS). Ce site a ouvert en janvier 2024, avec pour objectif de valoriser les productions vitivinicoles et œno-touristiques locales et de les transformer en vitrine du territoire. Ce site propose un panel de formations d'excellence qui s'adressent aux sommeliers et autres professionnels de la restauration, des cafés et métiers de bouche mais aussi de la viticulture et de l'agriculture. La CCA vise donc à valoriser l'œnotourisme mais aussi le tourisme d'affaires en attirant des professionnels désireux de se former dans le domaine vitivinicole. L'IRS se localisant en centre-ville de Thuir, il permet d'attirer davantage de visiteurs et potentiels consommateurs dans les restaurants et commerces de proximité du centre-ville.

Les exploitants viticulteurs mais aussi plus largement les agriculteurs, souhaitent diversifier leur activité. D'une part, pour compléter leur source de revenus face à l'incertitude climatique, d'autre part pour faire connaître le terroir et sensibiliser les personnes sur les pratiques agricoles. Cela se traduit par des

Les touristes viennent chercher une histoire, liée à l'exploitation agricole.



Paroles d'acteurs du monde agricole local

hébergements sur l'exploitation et/ou de la vente en direct. Le potentiel est important, car l'ensemble des cultures du territoire est commercialisable en vente en direct. Des synergies ont pu être évoquées lors du séminaire agricole pour valoriser la viticulture auprès des visiteurs : marché de producteurs, bistrot de pays...

Site des Caves Byrrh à Thuir :



Promotion de l'IRS, localisé à Thuir :  
**Thuir, nouvelle place forte de la sommellerie à la française**

L'Institut régional de sommellerie Sud de France ouvre ses portes à Thuir, à côté de Perpignan (Pyrénées-Orientales). Début janvier, une première promotion démarre en vue de décrocher un Bachelor Wine business et management.

Par Nelly Barbé  
Le 1 décembre 2023 à 12h44



Source : La Dépêche - 01/12/2023

### 3.2.3 Des freins au développement de l'activité touristique

La CC des Aspres présente un des indicateurs d'intensité touristique les plus bas du Département (11,1%), devant la CC Roussillon-Conflent (9,6%) et contre 126,2% à l'échelle départementale. Le taux de la région Occitanie s'élevait à 56% en 2024. La CCA se démarque par sa faible activité touristique, au sein d'une région touristique, dans un des départements les plus touristiques au niveau national.

L'activité touristique est en cours de structuration sur l'intercommunalité. Avec la mise en valeur de sites touristiques phares qui permettent au territoire de se démarquer, entre mer et montagne. Cependant, des freins peuvent être relevés à l'encontre du renfort de l'activité touristique.

A l'exception de quelques sites spécifiques, les "locomotives" touristiques sont localisées à Thuir. Celles-ci n'entraînent pas forcément une fréquentation de l'ensemble du territoire.

Toutefois, l'on peut relever que des initiatives publiques, comme les deux bistrots de pays (Calmeilles, Oms et Llauro), parviennent à attirer des touristes dans le secteur de montagne. Aussi des gîtes et résidences secondaires maillent l'ensemble des communes mais ces visiteurs rayonnent peu sur l'ensemble du territoire.

Le Département présente des chiffres de fréquentation par grands secteurs géographiques. La CCA est incluse au secteur Roussillon Aspres Conflent. Ce secteur a accueilli davantage de visiteurs en nuitées (mois juillet et août 2022) qu'avant covid-19, tandis que le

nombre de visiteurs à la journée est en baisse (entre 2019 et 2022).

Cependant, l'offre en hébergement touristique est limitée sur les Aspres.

En 2022, la CCA comptait 111 unités d'accueil marchandes, pour 989 lits (l'hébergement marchand est un hébergement donnant lieu à une rémunération de la prestation qui lie le loueur et l'hébergeur).

En ce qui concerne l'hôtellerie, le territoire en compte 4 pour 144 lits, avec une offre uniquement en 2 et 3 étoiles. Cela représente les mêmes effectifs que sur la CC Sud Roussillon, cependant sur celle-ci l'offre est davantage diversifiée (hôtels 4 et 5 étoiles présents aussi) (source : tourisme ADT66).

L'offre se localise à Thuir (deux hôtels), Tresserre et Banyuls-dels-Aspres (aire du Village Catalan).

Le territoire détient l'offre en camping (hôtellerie de plein air) la plus faible avec seulement 1 camping et 30 emplacements. Il se localise à Llauro, une commune concernée par la Loi Montagne où un tel équipement est à encadrer.

La faible offre en camping peut impacter le souhait de développer davantage de tourisme vert, en particulier en s'appuyant sur les véloroutes et/ou sentiers.

Afin de renforcer l'offre en hébergement touristique la CCA porte une étude marketing territorial pour attirer davantage de porteurs de projet privés.

L'agriculture, et notamment la viticulture, sont des piliers de l'attractivité touristique. Cepen-

dant l'agriculture, et en particulier la viticulture, connaissent des évolutions importantes qui questionnent l'avenir de l'agritourisme (cf. partie Une agriculture en mutation). La baisse de la consommation de vin relevée à l'échelle nationale peut être un frein au développement de l'oenotourisme. On peut citer les sécheresses qui impactent le rendement ou encore l'agrivoltaïsme et l'enfrichement des parcelles agricoles qui entraînent des mutations des paysages.

Aussi, de manière générale, le réchauffement climatique peut être un frein à l'activité touristique. Face aux hausses des températures et aux assecs, le territoire peut être moins attractif. Aussi, un allongement de la saison touristique, déjà observé sur les Pyrénées-Orientales, pourrait se renforcer, vers des saisons moins chaudes.

Les tensions sur la ressource en eau peuvent aussi être aggravées, par les activités touristiques : campings, hôtels, structure de loisirs aquatique... Ces éléments sont à considérer pour développer un projet de territoire durable et limiter les conflits d'usage. Le Pays Pyrénées Méditerranée a engagé une réflexion et des pistes d'actions sur l'adaptation du tourisme et de la gestion des ressources. Une stratégie présentée début 2024.

**ENJEUX 3.2 :**

- La préservation du cadre de vie malgré l'intensification de l'activité touristique, avec une hausse des flux routiers, et des besoins en stationnement
- La gestion du tourisme dans un contexte de réchauffement climatique et de réduction des ressources (pression sur l'eau et hausse des besoins en période estivale/ haute-saison touristique)
- La mise en avant d'un tourisme vert et de pleine nature face à des paysages en évolution (fermeture des paysages, déploiement des ENR...) et un environnement fragilisé
- Le tourisme vert et de montagne comme levier de développement des secteurs de montagne mais une vulnérabilité accrue pour les touristes face au risque feux de forêt

## Pour résumer | Des complémentarités à plusieurs échelles

### Atouts

Des bassins de vie de petite taille, bien que traduisant une dépendance aux pôles voisins, ils démontrent que les déplacements du quotidien sont assez courts.

La proximité de gares ferroviaires, de voies vertes et de deux axes viaires structurants qui facilitent les flux vers les territoires extérieurs.

Une structuration de la multimodalité avec la création d'aires de covoiturage sur le territoire.

En matière de tourisme, des équipements qui démarquent le territoire comme : les Caves Byrrh, les bistros des communes de montagne, l'artisanat d'art, le Village Catalan... Mais aussi des paysages attractifs mis en valeur par Miretournages de Pays Pyrénées Méditerranée.

### Faiblesses

La dépendance au pôle de Perpignan et aux territoires limitrophes en ce qui concerne les emplois et certains équipements structurants, augmentant les flux.

Le manque de transports en commun structurants, tant pour les déplacements pendulaires que pour les flux de touristes.

Un positionnement touristique entre le littoral et les montagnes à conforter notamment via le développement de l'offre d'hébergement marchand.

Une activité touristique qui se consolide mais qui a aussi un impact sur l'environnement et sur la ressource en eau.

## PRINCIPAUX ENJEUX

La gestion des flux routiers dans les centres-bourgs.

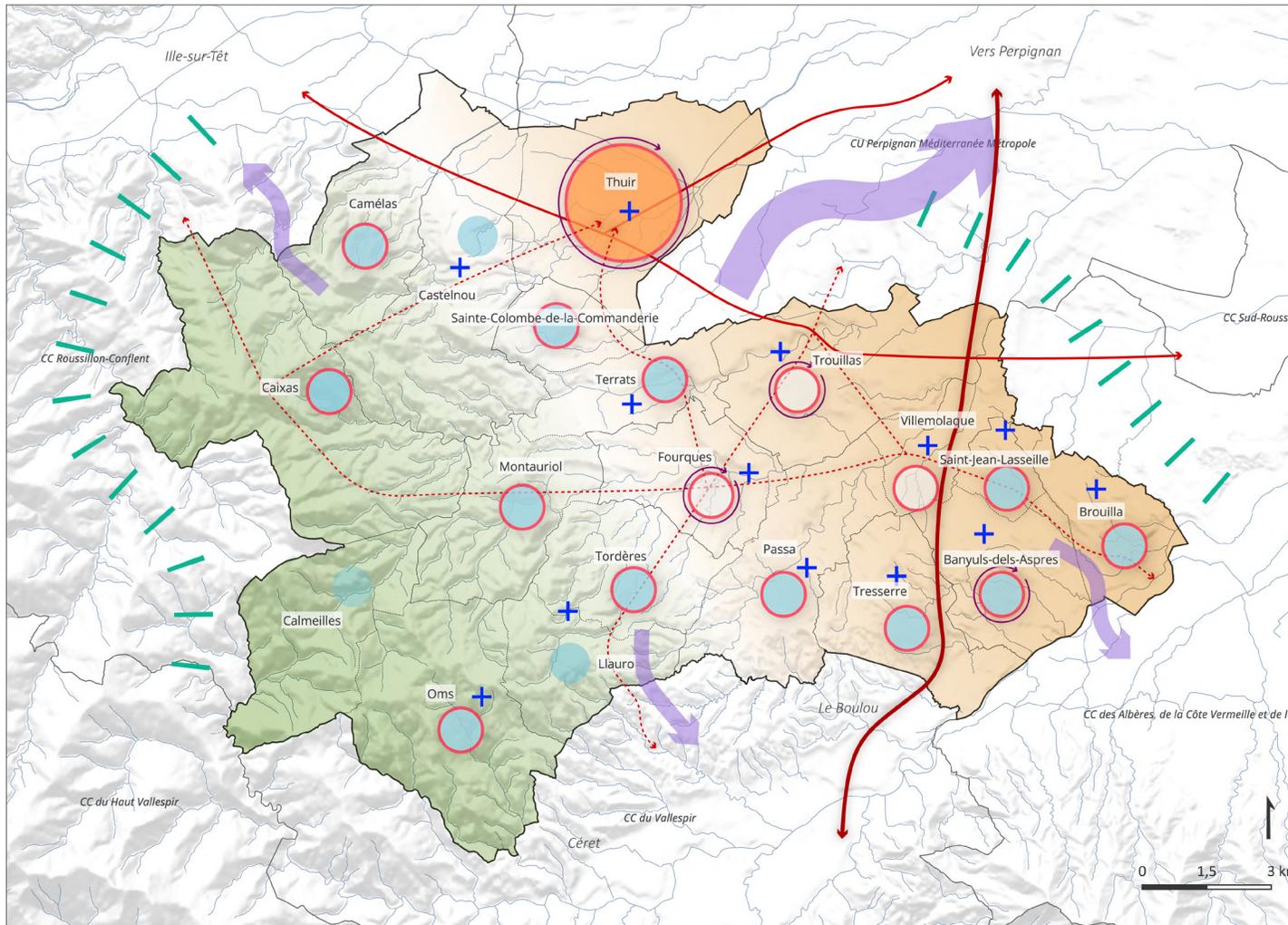
La poursuite des politiques visant à proposer des alternatives à l'autosolisme.

L'amointrissement de la dichotomie entre la croissance démographique et le nombre d'emplois créés à l'échelle intercommunale.

Le soutien aux synergies entre le développement touristique et la valorisation de l'activité vitivinicole.

L'anticipation de l'évolution de l'attractivité touristique à moyen / long termes dans un contexte de réchauffement climatique (équilibre entre les usages de l'eau, réduction des îlots de chaleur, prise en compte du confort thermique des voies modes doux, sensibilisation aux risques...).

# Synthèse cartographique | Un territoire de solidarité(s)



Une dichotomie entre plaine et montagne, rééquilibrée par les aménagements ?

Une plaine dynamique, entraînant : une pression sur les équipements, des impacts sur le vivre-ensemble et une consommation foncière accrue

Un secteur de montagne avec des ménages davantage isolés et vieillissants

Des communes en croissance démographique (taux d'évolution 2011 à 2021 positif) mais marquées par le desserrement des ménages

Mais un tissu commercial insuffisant, entraînant des déplacements vers les communes voisines, peu adaptés aux personnes âgées

Des équipements mutualisés qui participent à rééquilibrer le territoire dans un esprit de solidarité

Une ville-centre assurant son rôle de pôle central en accueillant : équipements de santé structurants, établissements économiques employeurs, collège...

Des ZAE saturées, limitant l'accueil d'établissements employeurs

Des infrastructures de mobilités :

qui font lien vers l'extérieur du territoire

mais source de fracture

un réseau viaire interne qui peine à faire lien, avec peu d'alternatives aux voitures et qui limite les déplacements doux

Des échanges avec les territoires voisins :

des flux nécessaires vers les équipements structurants et le pôle d'emploi perpignanais

des flux du quotidien vers une offre commerciale dense et proche

un positionnement touristique en à conforter, entre montagne et littoral



# PARTIE 4 |

# Des évolutions qui impactent la cohésion



# 1. Un tissu urbain qui se désolidarise

*Cette partie a pour objet d'analyser le développement urbain de la Communauté de Communes pour identifier les dynamiques d'évolution passées et actuelles, et d'observer leurs impacts sur le cadre de vie et le paysage du territoire.*



*En effet, les évolutions socio-démographiques étudiées précédemment, qui montrent une population croissante depuis les dernières décennies et une évolution de la forme des ménages et des modes de vie, se sont accompagnées d'une évolution des formes urbaines, engendrant une transformation des paysages, des cadres de vie et des interactions sociales.*

*Ce développement urbain sera étudié en termes d'urbanisation, qui permet d'identifier la répartition et les formes de déploiement des milieux urbains à l'échelle de l'intercommunalité. Puis seront identifiés les différents tissus urbains, qui montrent les différents cadres de vie offerts sur le territoire et leur répartition au sein d'une commune. Enfin, seront analysées les formes d'habitat que l'on trouve dans ces tissus, leur état et leur proportion, afin de faire un état des lieux de l'offre de logements.*

*A partir de cette analyse et des enjeux qui en découlent, pourra être évalué l'intérêt de poursuivre ou réinventer les modèles d'urbanisation actuellement présents, dans l'objectif de définir une stratégie de développement du territoire pour les 10 ans à venir.*

## 1.1 Un développement urbain contrasté

L'analyse du développement urbain cherche à identifier la répartition du développement des milieux urbains à l'échelle de l'intercommunalité. L'évolution de l'occupation des sols permet de comprendre la répartition de la population, des polarités, et les rapports au paysage.

- Noyau : un groupement central et des mas agricoles isolés
- Micro-bourg : bourg se dissociant peu de ses hameaux
- ++ Mas et habitations isolés : pas d'urbanisation sous forme de groupements

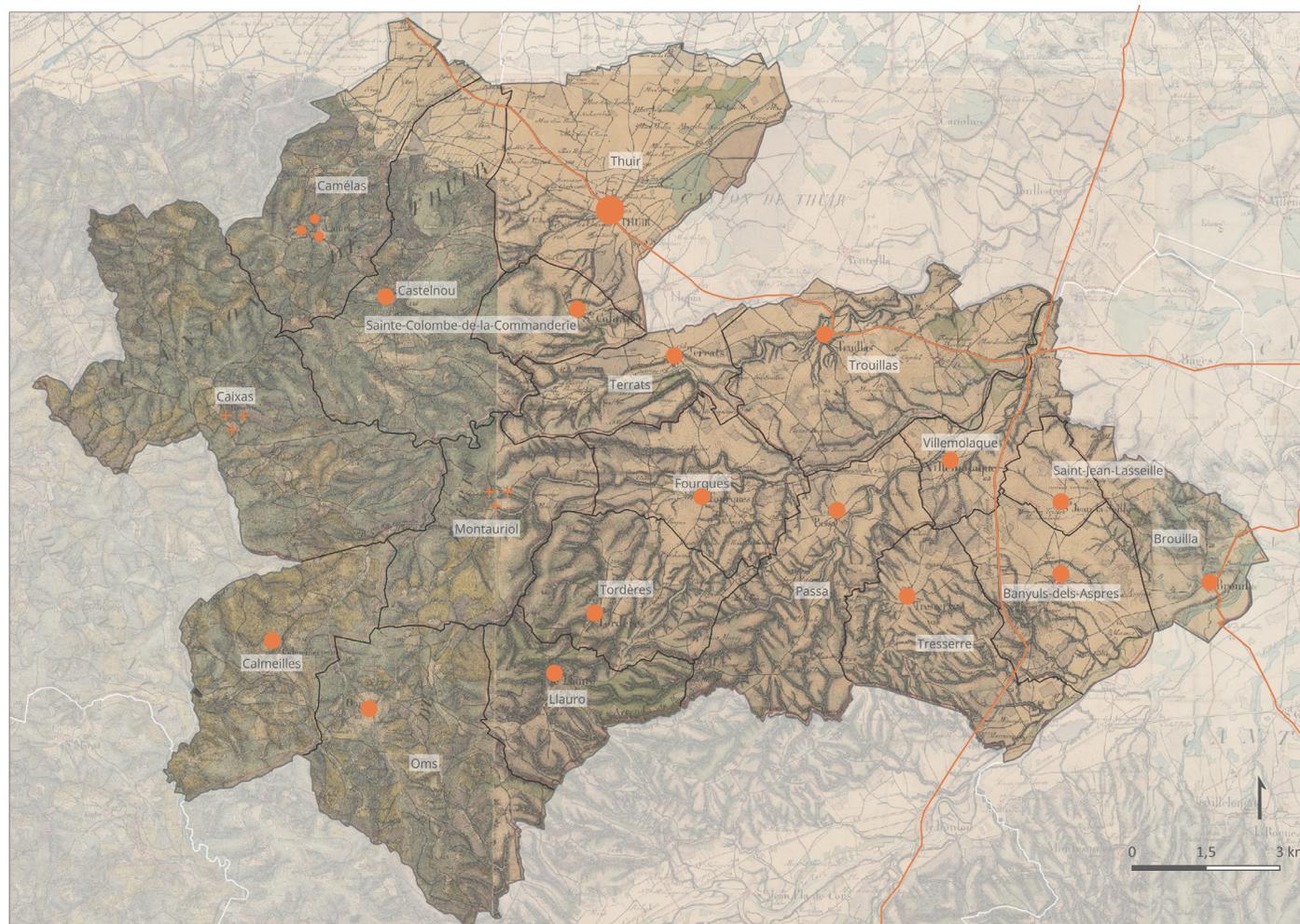
### 1.1.1 Une urbanisation différenciée entre plaine et montagne

#### » A l'origine, des villages répartis entre plaine et montagne

- Thuir comme ville importante, le long de la D612a
- Des noyaux villageois en promontoire, en plaine et en montagne.
- Quelques villages plus importants en plaine, le long des principaux axes routiers notamment
- Des villages très petits, sans noyau apparent en montagne

#### » Aujourd'hui, la gestion des agglomérations en plaine

- Un développement des agglomérations en plaine, qui se sont agrandies et accueillent davantage de population.
- Un étalement de la ville de Thuir qui devient un pôle urbain attractif, influent pour les communes voisines
- Une attractivité croissante des communes de la plaine, accessibles et proches de Perpignan et des axes routiers qui y mènent
- Des terrains plats et non boisés qui facilitent l'urbanisation, accompagnés d'une déprise agricole qui a entraîné la revente de terrains pour la construction d'habitations.



Premières formes d'urbanisation en 1812

### Agglomération maintenue

-  L'agglomération forte
-  La double agglomération
-  L'agglomération linéaire
-  Le bourg persistant

### Agglomération affaiblie

-  Le micro-bourg
-  Le village éclaté
-  Mas et habitations isolés
-  Le bourg péri-urbain

## » Un développement limité des villages en montagne

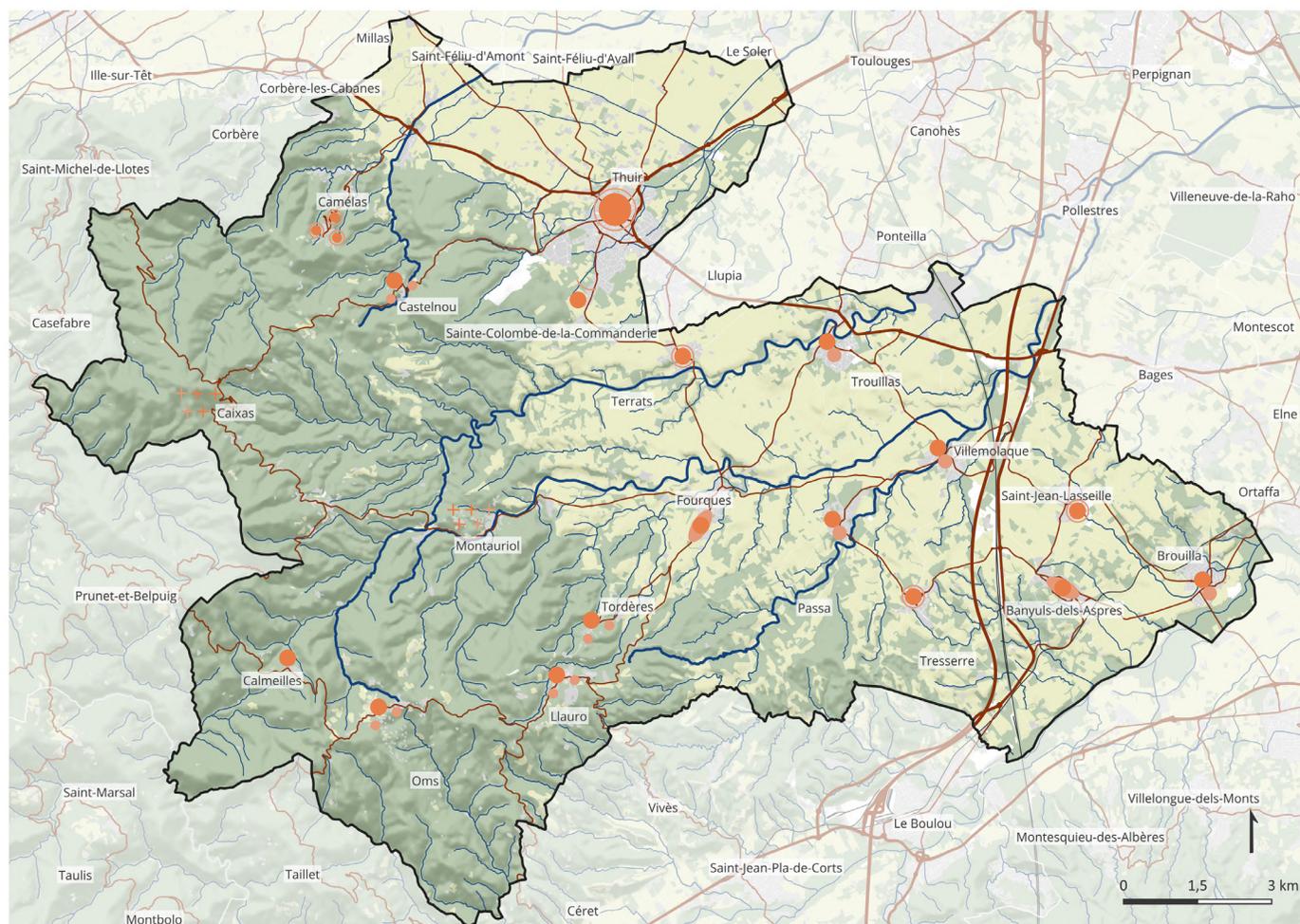
- Des communes qui se sont très peu, voire pas, développées (Calmeilles, Caixas), avec des villages qui restent très petits et perdent en lisibilité.
- Des communes qui perdent des habitants.
- Un accès difficile aux pôles urbains du fait de leur situation éloignée pour la plupart,

de la nécessité d'emprunter des routes en lacets, du manque de desserte en transports en commun.

- Un relief marqué qui ne facilite pas l'implantation de nouvelles constructions
- Des terrains majoritairement boisés et protégés, qui sont moins propices à la revente et construction que des terres agricoles

## » Un déséquilibre qui marque les paysages et modes de vie

- Une population et une offre de services qui se concentrent en plaine
- Des petites communes qui se sont urbanisées massivement (Saint-Jean-Lasseille), et des communes plus importantes qui ont peu accueilli de nouveaux habitants (Villemolaque), créant des déséquilibres entre l'offre de service et la population au sein de ces communes. Certaines communes ont eu besoin de faire une pause dans l'accueil de nouveaux habitants le temps d'absorber leur nouvelle population (Terrats).
- Des tensions sur le prix du foncier.
- Des communes qui souhaitent poursuivre leur développement urbain en extension et d'autres qui souhaitent limiter l'urbanisation.
- Des communes de montagne qui peinent à maintenir leur population (Calmeilles, Llauro), phénomène renforcé par une difficulté à obtenir des autorisations d'urbanisation (communes au RNU)



Urbanisation en 2024

## 1.1.2 Un développement urbain par agglomération en plaine

### L'agglomération forte

Développement autour d'un noyau, de manière relativement concentrique, qui permet le maintien d'une certaine compacité et centralité urbaine. Thuir en particulier s'est développée de manière importante, générant la démarcation d'un centre et d'une périphérie. L'urbanisation tend à fusionner avec les communes voisines, mais des coupures urbaines persistent aujourd'hui avec les centre-bourgs de Terrats et Sainte-Colombe-de-la-Commanderie apportant une respiration. Aussi, le hameau de Nidolères à Tresserre s'inscrit en discontinuité du bourg. Une coupure renforcée par le passage des infrastructures de transport.

Urbanisation de Thuir en 1812



Urbanisation de Terrats en 1812



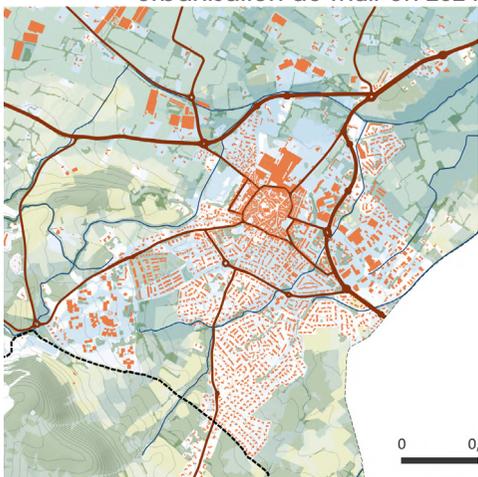
Urbanisation de Saint-Jean-Lasseille en 1812



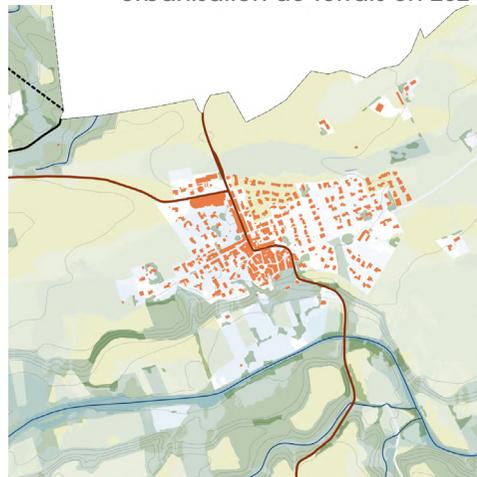
Urbanisation de Tresserre en 1812



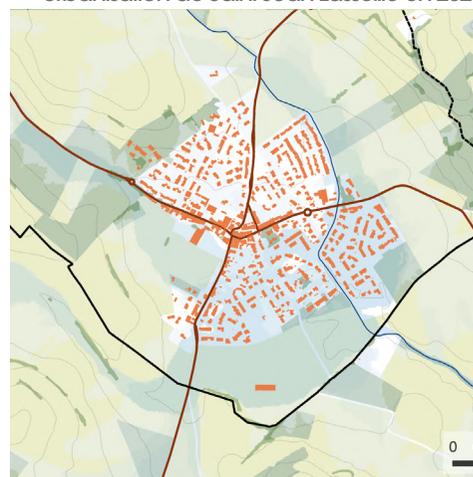
Urbanisation de Thuir en 2024



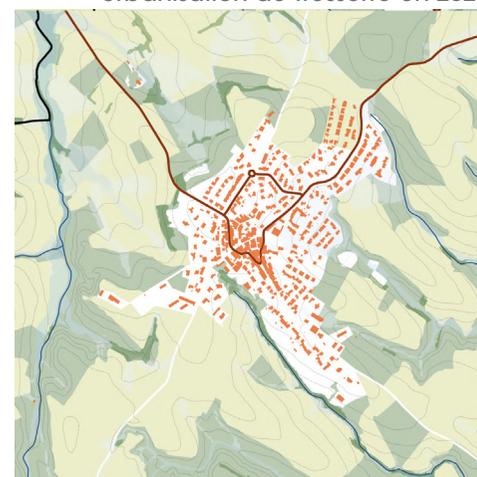
Urbanisation de Terrats en 2024



Urbanisation de Saint-Jean-Lasseille en 2024



Urbanisation de Tresserre en 2024

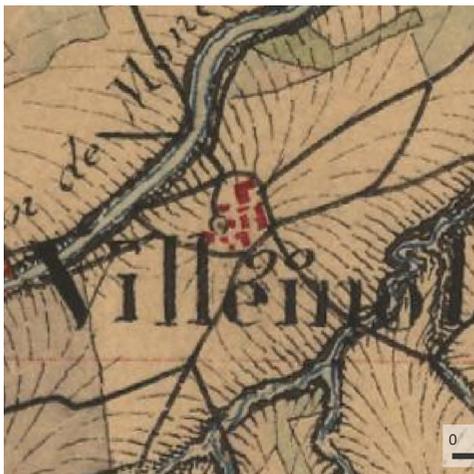


## La double agglomération

L'agglomération forte mais scindée (exemple par une coupure naturelle). A Villemolaque, Brouilla et Trouillas, un cours d'eau traverse la commune et l'urbanisation s'est étendue sur la rive opposée. A Passa, elle se prolonge en contrebas du point haut sur lequel est implanté le village, la pente marquant une coupure urbaine. Ces frontières naturelles peuvent rendre l'accès au centre-bourg plus complexe et créer une mise à l'écart de quartiers par rapport au centre-bourg.

A Brouilla, cette liaison a été bien intégrée aux projets d'aménagement afin d'assurer le lien entre nouveaux quartiers et centre-bourg historique.

Urbanisation de Villemolaque en 1812



Urbanisation de Trouillas en 1812



Urbanisation de Brouilla en 1812



Urbanisation de Passa en 1812



Urbanisation de Villemolaque en 2024



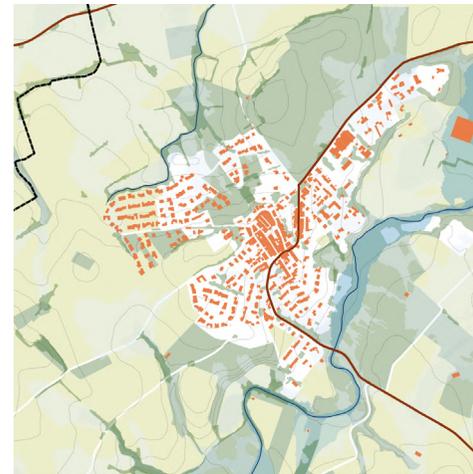
Urbanisation de Trouillas en 2024



Urbanisation de Brouilla en 2024



Urbanisation de Passa en 2024



## L'agglomération linéaire

Cela s'apparente à l'agglomération forte avec un développement par étalement à partir d'un noyau existant, mais de manière linéaire le long des axes routiers. Cela atténue le caractère compact des villages.

Urbanisation de Banyuls-dels-Aspres en 1812



Urbanisation de Banyuls-dels-Aspres en 2024



Urbanisation de Fourques en 1812



Urbanisation de Fourques en 2024



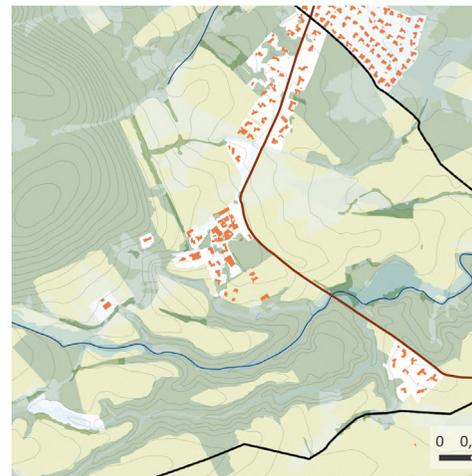
## Le village péri-urbain

Sainte-Colombe-de-la-Commanderie est impactée par l'attractivité de Thuir. En effet l'urbanisation tend vers les limites communales côté Thuir, à l'écart du bourg. Cela amène un éclatement de la population, un effacement de la centralité.

Urbanisation de  
Sainte-Colombe-de-la-Commanderie  
en 1812



Urbanisation de Sainte-  
Colombe-de-la-Commanderie en 2024



### » **Maintien de peuplements groupés**

- Ce développement par étalement à partir des noyaux anciens permet de conserver une continuité urbaine avec une certaine compacité.
- Cela laisse envisager des possibilités de densification.
- Il évite le mitage des milieux naturels et agricoles.
- Conservation d'une place relativement centrale pour le centre-bourg qui peut maintenir son rôle de polarité.

### » **Un affaiblissement des centres-bourgs**

L'étalement provoque toutefois une propagation des tissus :

- Délocalisation des services et commerces le long des axes routiers, en périphérie, sur de grands espaces plus accessibles en voiture. De nouvelles polarités se forment parfois à l'écart du village (Villemolaque, Trouillas) amenuisant la vie de village et encourageant les déplacements automobiles.
- Le nombre croissant d'habitats hors du centre-bourg délocalise également la population.
- Le village perd parfois sa place centrale et devient plus difficile d'accès pour les habitants à l'écart : franchissement de la rivière (Brouilla, Trouillas), pente entre quartiers en plaine et village en promontoire (Castelnou)

### » **Un glissement sur les terres agricoles et inondables**

- En rupture avec la logique d'implantation des villages d'origine en promontoire, de nouveaux quartiers s'étendent sur ces

terrains en bord de cours d'eau, exposés aux risques d'inondation.

- Ces quartiers récents occupent également les terrains plats propices à l'exploitation viticole, et créent une transition brutale entre activité agricole et quartiers d'habitat.
- Les opérations sur le modèle de lotissement pavillonnaire sont consommatrices d'espaces, contrairement aux centres anciens compacts et denses, entraînant une artificialisation des sols.

### » **Une poursuite de l'urbanisation principalement en extension**

- Les constructions les plus récentes, sur les dix dernières années, sont essentiellement réalisées en extension des tissus urbains existants, par artificialisation de terres agricoles.



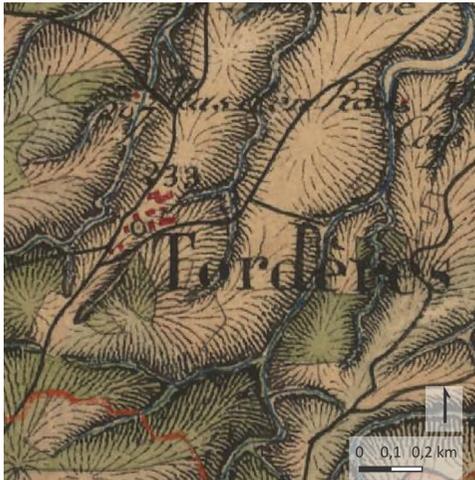
Constructions après 2015 sur Terrats sur d'anciennes terres agricoles

## 1.1.3 Un développement urbain limité et dispersé en montagne

### Le village éclaté

Ces villages se sont formés à partir d'un noyau, encore présent aujourd'hui comme centralité. Toutefois, le développement de groupements d'habitations en discontinuité du bourg génère un éparpillement de la population et efface la position centrale du bourg. A Castelnou, un nouveau quartier s'est ainsi construit le long de la route départementale sur la partie plate de la commune, qui souhaite aujourd'hui avoir sa propre salle communale pour éviter les allers-retours vers le bourg.

Urbanisation de Tordères en 1812



Urbanisation de Llauro en 1812



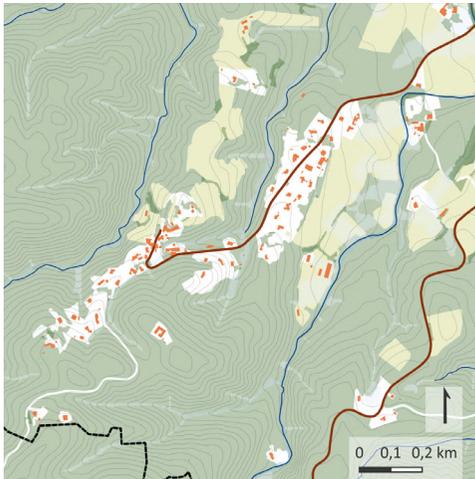
Urbanisation de Castelnou en 1812



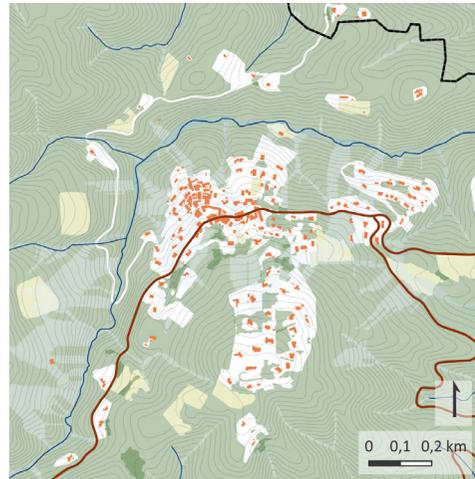
Urbanisation de Oms en 1812



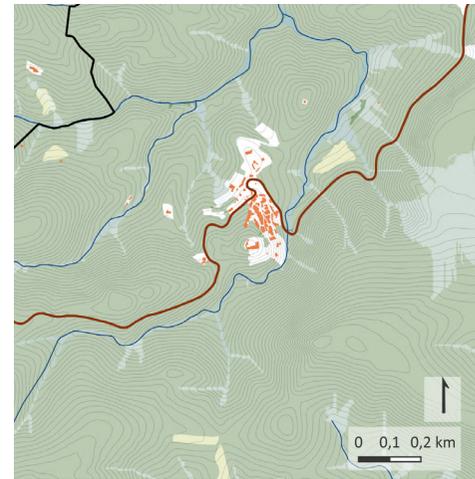
Urbanisation de Tordères en 2024



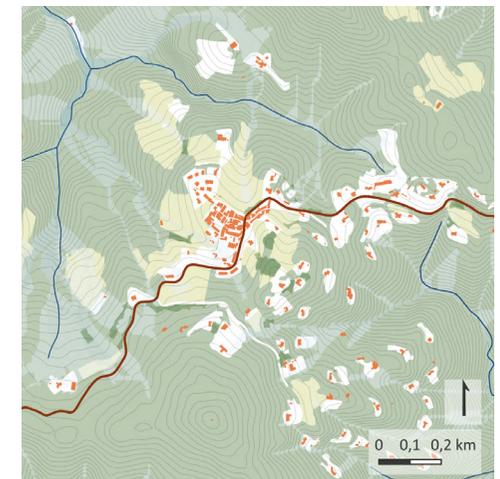
Urbanisation de Llauro en 2024



Urbanisation de Castelnou en 2024



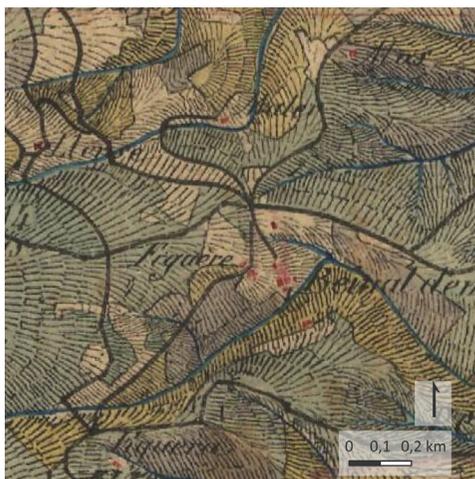
Urbanisation de Oms en 2024



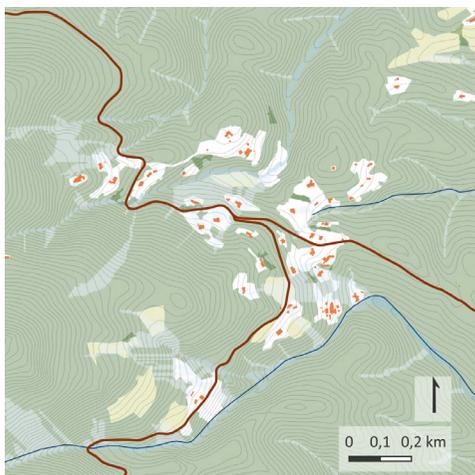
## ++ Mas et habitations isolés

A Caixas et Montauriol on n'observe pas d'urbanisation sous forme de groupements à l'origine, uniquement des mas agricoles et habitations isolées. L'urbanisation s'est poursuivie sur le même modèle, formant une nappe diffuse. Un agglomérat d'habitations pouvant parfois former des hameaux, mais il est difficile d'identifier une centralité. Cela génère un mode de développement très consommateur d'espace et une difficulté à avoir un repère pour le village.

Urbanisation de Caixas en 1812



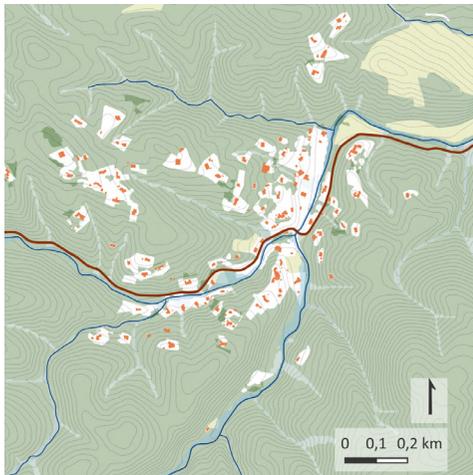
Urbanisation de Caixas en 2024



Urbanisation de Montauriol en 1812



Urbanisation de Montauriol en 2024



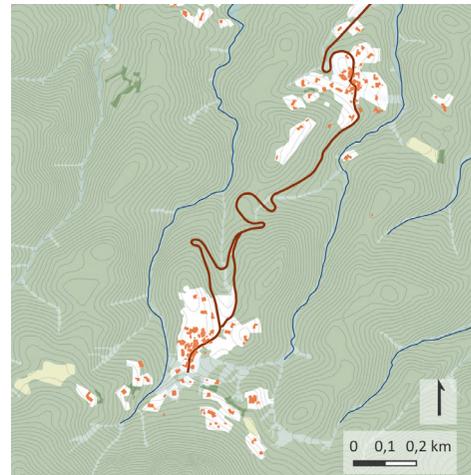
## ●● Le micro-bourg

Camélas s'est formée sous forme de plusieurs hameaux d'importance équivalente, à partir desquels s'est poursuivi son développement, sans qu'une centralité n'émerge. Cela génère un éclatement des lieux de vie pour le village (mairie implantée en bas de pente, plus accessible depuis la route).

Urbanisation de Camélas en 1812



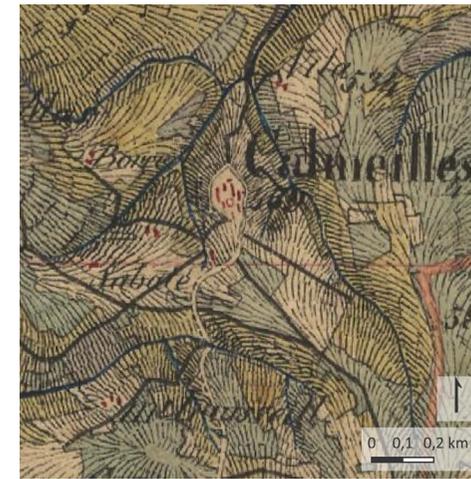
Urbanisation de Camélas en 2024



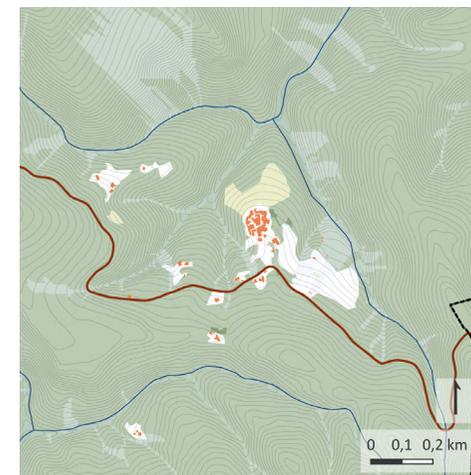
## ● Le village persistant

Calmeilles est structurée par un noyau historique considéré comme le village, et des mas agricoles isolés. La commune a créé très peu de nouvelles constructions et maintient donc son bourg historique dans un état similaire à sa création.

Urbanisation de Calmeilles en 1812



Urbanisation de Calmeilles en 2024



### » Un éclatement des centralités

- Des pavillons se mêlant aux petits noyaux qui perdent alors leur place centrale
- De nouvelles polarités qui se forment par l'étoffement de hameaux (Montauriol), la construction de nouveaux quartiers (Castelnou, Tordères), ou la construction d'équipements dispersés dans plusieurs groupements (Camélas).
- Un développement tourné vers la plaine pour les communes de piémont, à l'écart des centres-bourgs

### » Une exposition accrue au risque incendie

- Disparition des terres pâturées qui faisaient espace tampon entre la forêt et les habitations du village.
- Proximité des habitations implantées sur ces terres ou directement au sein de la forêt avec les boisements.
- Des terrains difficiles d'accès pour les pompiers et secours.

### » Un impact visible sur les paysages

- Un mitage urbain de la forêt visible depuis les nombreux points de vue des villages de montagne et de plaine.
- Une modification des reliefs par déblais remblais importants, avec des constructions qui s'implantent dans des pentes marquées.
- Des vues depuis les villages impactées par les nouvelles constructions (privatisation des points de vue)
- Certaines communes, au contraire, ont connu très peu de nouvelles constructions, ou à l'écart, préservant leur forme historique bien visible.

### » Des habitations isolées

- Les formes de développement des villages de montagne ont tendance à effacer la notion de groupements et leur force dans le village.
- Présence de hameaux et mas agricoles à l'écart des villages.
- Un éparpillement de la population à l'écart du village, qui peut altérer le vivre-ensemble et amène des risques d'isolement pour les personnes non motorisées (personnes âgées, jeunes...)
- Un éloignement des villages qui nécessite l'usage de la voiture pour s'y rendre et la création de voies d'accès artificialisant les sols et représentant une charge d'entretien importante.
- Des espaces publics qui facilitent les déplacements en voiture.
- Un réseau viaire peu lisible dans les extensions récentes, qui participe au repli sur soi
- Une insécurité de la desserte en eau, puisque les habitations ne peuvent être reliées au système de maillage collectif et doivent donc assurer leur alimentation en autonomie par forage. Avec la sécheresse, certaines habitations ont eu besoin de creuser plus profondément pour trouver de l'eau.

### » Une poursuite de l'urbanisation par dispersion

- Les constructions récentes des dix dernières années sont réparties de manière aléatoire et dispersée, sur d'anciennes terres pâturées, parfois boisées.



Nouvelles constructions entre 2015 et 2023 à Oms

## » Des hameaux et villages de montagne encadrés par le SCoT Plaine du Roussillon

Les dispositions de la Loi n° 2016-1888 du 28 décembre 2016 dite « Loi Montagne 2 », de modernisation, de développement et de protection des territoires de montagne, s'appliquent aux communes de Caixas, Llauro, Oms et Calmeilles.

La loi précise notamment que l'urbanisation de ces communes doit se réaliser « en continuité avec les bourgs, villages, hameaux, groupes de constructions traditionnelles ou d'habitations existantes » (article L122-5 du Code de l'Urbanisme).

Les principales dispositions de la loi ont pour objectif de concilier un développement de la montagne à travers le tourisme et les aménagements qui y sont liés avec le respect et la préservation de l'activité agricole et de l'environnement.

Le SCoT Plaine du Roussillon, approuvé le 2 juillet 2024, identifie dans son DOO les différentes formes d'urbanisation des communes de montagne de la CCA : villages, groupes de constructions traditionnelles, groupes d'habitations existantes et secteurs d'étalement urbain diffus à maîtriser.

La commune de Llauro accueille aussi le camping Al Comu, équipé de 30 emplacements pour tentes, caravanes et camping-cars. Les équipements et aménagements bâtis existants sont sobres et limités (deux bâtis). Cependant ses capacités de développement seront à encadrer et maîtriser.

Groupe de constructions traditionnelles à Caixas



Groupe d'habitations existantes à Llauro



*Enveloppes des communes de montagne en cours de consolidation*

### ENJEUX 1.1 :

- La mise en place d'une logique de développement cohérente et équilibrée entre plaine et montagne, et entre communes de la plaine.
- La consolidation des groupements de peuplement existants.
- Le renforcement des centralités.
- La maîtrise de l'étalement urbain en plaine.
- Le maintien de coupures urbaines entre Thuir et les communes voisines.
- La maîtrise de la dispersion de l'habitat en montagne.
- Le maintien d'espaces non boisés aux abords des villages de montagne.
- La limitation de l'urbanisation des terres agricoles et des zones inondables.

## 1.2 Standardisation des cadres de vie

*Dans cette partie seront identifiés les différents tissus urbains qui composent les milieux urbains du territoire, afin d'observer les cadres de vie qui y sont présents.*

*Pour les distinguer sont analysés la trame bâtie et parcellaire, les espaces perméables et végétalisés, les espaces publics, l'ambiance paysagère, et leur localisation par rapport aux polarités. L'analyse de ces éléments permet d'identifier ce qui participe ou impacte la qualité du cadre de vie afin d'identifier ce que l'on souhaitera maintenir ou faire évoluer.*

### 1.2.1. La prédominance des quartiers pavillonnaires sur le territoire

#### » Des noyaux anciens dans presque tous les villages

- Des noyaux anciens à l'origine de chaque village, à l'exception de Caixas et Montauriol.
- Sous forme de petits noyaux urbains en promontoire entourés de terres pâturées puis de la forêt en montagne, avec des hameaux et mas agricoles isolés dans les boisements.
- Une première extension des centres-bourgs sous forme de faubourgs dans les années 1950 en plaine.

#### » Un développement par le lotissement pavillonnaire en plaine

- Un étalement massif sous forme de tissu pavillonnaire, par construction sur d'anciennes terres agricoles en continuité du village, au coup par coup ou par lots.
- Aujourd'hui, une poursuite du développement par construction de lotissements pavillonnaires essentiellement, plus dense mais qui restent dans une forme d'étalement urbain par extension à l'écart des centres-bourgs.

#### » Un développement par le pavillonnaire diffus en montagne

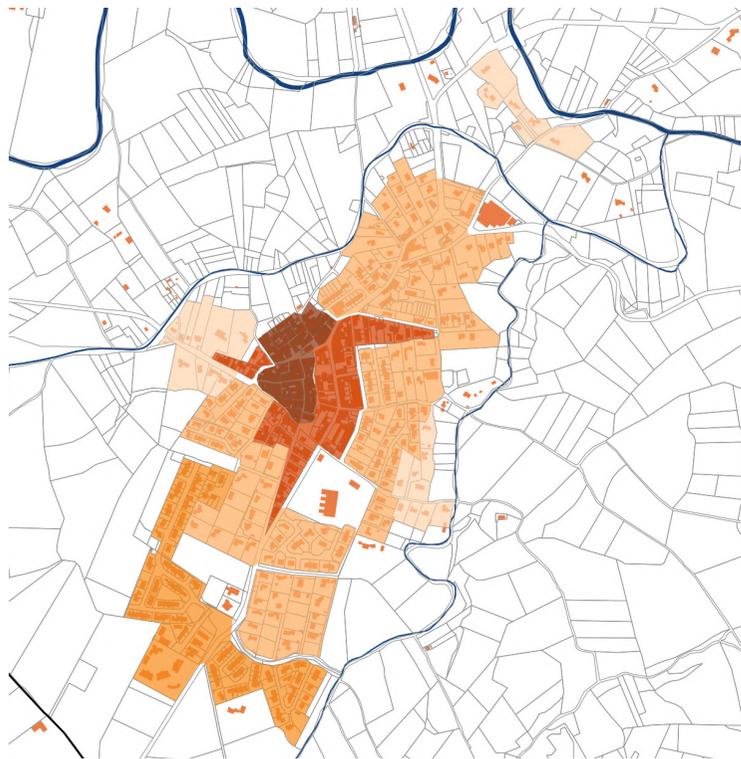
- Développement par construction de pavillons individuels au coup par coup, par initiative de particuliers, de manière anarchique.
- Développement en continuité des noyaux anciens sur les anciennes terres de pâturage autour des villages, ou dans la forêt, le long des routes menant vers la plaine.
- Développement également autour des hameaux existants, leur donnant plus d'importance.
- Formation de hameaux par construction de pavillons autour de mas agricoles isolés à l'origine.

#### » Aujourd'hui, une poursuite de ces modes de développement

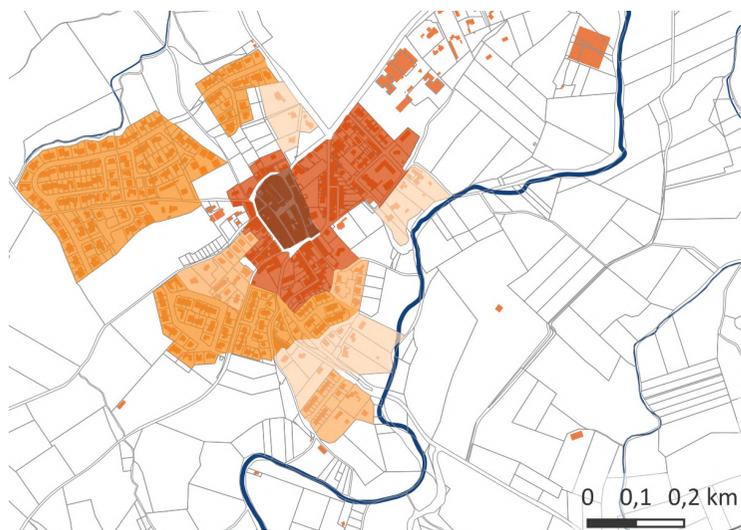
- Les dernières opérations réalisées depuis 2015 témoignent d'une poursuite du développement des tissus urbains principalement sous forme de pavillons en lotissements en plaine et sous forme de pavillons diffus en montagne.

- On note toutefois le développement de lotissements plus denses ces dernières années dans la plupart des communes de plaine.
- Plus récemment, on assiste à la réhabilitation et reconversion de mas agricoles en habitations.

Exemple de répartition des tissus urbains de plaine



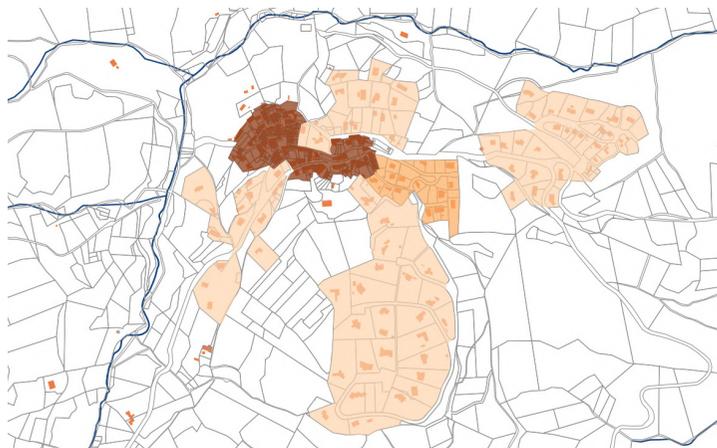
Fourques



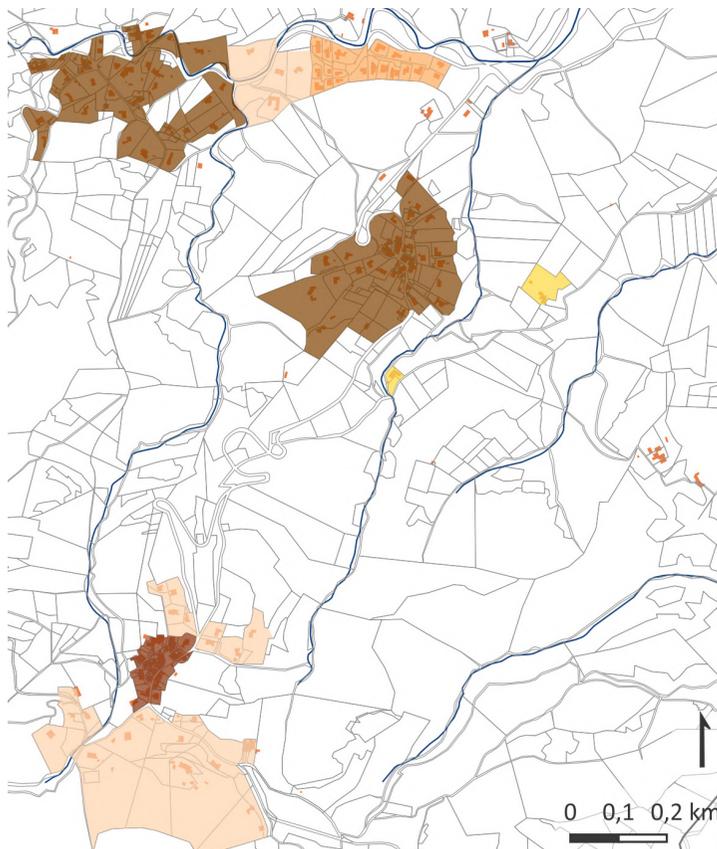
Passa

0 0,1 0,2 km

Exemple de répartition des tissus urbains de montagne



Llauro



Camélas

0 0,1 0,2 km

- centre-bourg historique
- faubourgs
- hameaux historiques
- pavillons sous forme de lotissements denses
- pavillons sous forme de lotissements
- pavillons diffus
- mas isolés

## 1.2.2. Des tissus anciens denses (devenus peu attractifs)

### » Une densité très élevée

- Une densité bâtie très élevée, conçue à l'origine pour limiter l'emprise du bâti et laisser la place aux terres agricoles.
- Une faible part destinée aux espaces non bâtis, perméables et végétalisés, et à l'apport de lumière naturelle.
- Une mitoyenneté et un alignement du bâti qui cadrent l'espace public, mais cloisonnent également les espaces, limitant l'entrée de lumière naturelle et les percées visuelles.
- Des rues étroites, peu propices à la circulation et au stationnement automobile.

### » Une perte de la mixité d'activités

- Une mixité entre habitat et services/commerces qui existait autrefois, permettant aux villages d'être autonomes.
- Un maintien de services de subsistance avec les bistrotts de pays-épicerie, qui permettent de limiter l'usage de la voiture.
- Des accès peu praticables en voiture et peu sécurisés pour les piétons et cyclistes.

### » Des espaces publics minéralisés et occupés par les voitures

- Des espaces publics qui offrent des respirations ainsi que des lieux de sociabilité. Ils sont présents sous forme de placettes, de square,
- Une présence automobile dans l'espace public du fait de l'absence d'espaces de stationnement dans les maisons.
- Une faible présence de végétation et d'espaces perméables qui renforce l'effet de chaleur, atténué toutefois par l'ombre

des rues étroites.

- Des vues dégagées sur le grand paysage dans les communes de montagne où les centres sont situés sur des points très hauts et où l'urbanisation est limitée aux abords, ainsi qu'un contact direct avec les espaces végétalisés, qui les rend plus respirables qu'en plaine.

### » Des faubourgs mieux adaptés aux modes de vie actuels ?

- Présents en extension des noyaux anciens dans les villages de plaine, en densité moins élevée
- Une mixité de formes d'habitat entre maisons de bourg traditionnelles (R+1, R+2), et pavillons récents (RDC, R+1)
- Une densité moins intense que dans les noyaux anciens qui les rend plus attractifs (moins de vacance), laissant la place pour des jardins et cours à l'arrière et entre les maisons
- Un cadre d'habitat à proximité immédiate du centre-bourg et plus agréable à vivre, à valoriser comme lieu d'habitat pour renforcer les cœurs de village ?

### » Des hameaux qui se maintiennent

- Des noyaux historiques qui se maintiennent (Hameau de Politg à Camélas)
- Des mas agricoles dispersés à l'origine, qui ont fusionné en hameaux par la construction de pavillons sur les anciens terrains agricoles aux abords (Hameau de Bellecroze à Camélas)

### » Des opérations de dé-densification engagées ?

- A Villemolaque, des espaces publics aménagés sur des bâtis démolis.



Espace public aménagé à l'emplacement d'un ancien bâtiment à Ville-molaque



La pierre et la brique comme matériaux des architectures traditionnelles



Maison de bourg à vendre à Camélas



Placette à Camélas avec mobilier de pause et point d'eau, mais aménagé comme parking en majorité



Des enduits et volets disparates dans les couleurs, aux abords de l'Église, Ville-molaque



1.

0 25 50 m



3.

0 25 50 m



4.

0 25 50 m

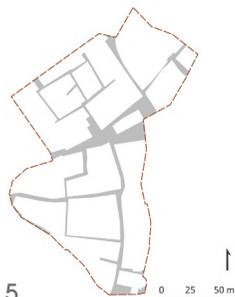


7.



2.

0 25 50 m



5.

0 25 50 m



6.

0 25 50 m



8.

## Bourg de plaine

### Parcellaire :

- Parcelles petites et étroites
- organisation en îlots selon une trame orthogonale

### Bâti :

- très forte densité, R+1 à R+2
- constructions mitoyennes
- implantation en alignement sur rue

### Espaces publics :

- rues étroites ombragées par la proximité du bâti
- placettes et recoins qui offrent des espaces de respiration dans la densité
- occupés comme espaces de sociabilité, mais aussi comme poches de stationnement de part le manque d'espaces privés
- espaces très minéralisés

### Espaces extérieurs privés :

- très faible proportion, pas présents sur chaque parcelle
- sous forme de cours et jardinets
- peu végétalisés

### Ambiance paysagère :

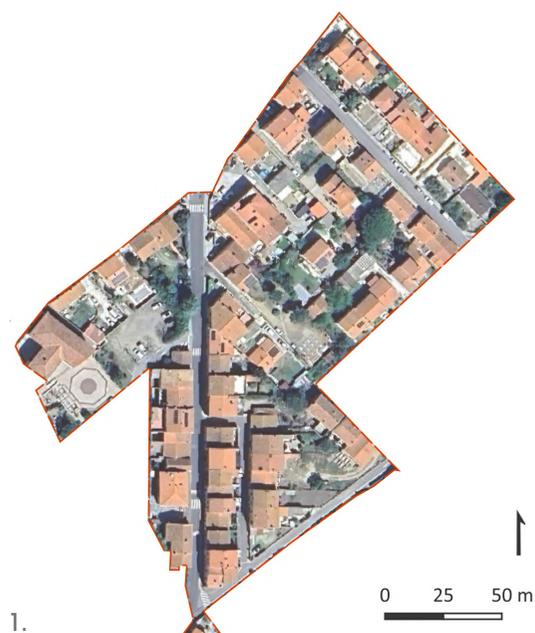
- vues très cadrées, peu d'ouvertures
- architecture traditionnelle

### Évolutions :

- occupation des espaces public par la voiture
- une dégradation du bâti amorcée

### Tissu Bourg de plaine, exemple de Fourques :

1. vue aérienne 2021
2. vue aérienne 1950
3. trame parcellaire
4. Trame bâtie
5. Trame d'espaces publics
6. Trame d'espaces extérieurs privés
7. Vue d'une placette, espace de respiration dans le noyau ancien
8. Rue cadrée par l'alignement du bâti



1.



3.



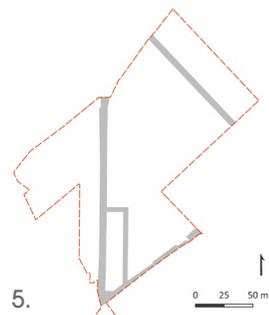
4.



7.



2.



5.



6.



8.

## Faubourg

Parcellaire :

- petites parcelles en lanières
- organisation de part et d'autre d'axes routiers, pouvant former des îlots

Bâti :

- forte densité, RDC à R+2
- mix de constructions mitoyennes et discontinues
- alignement sur rue ou léger retrait

Espaces publics :

- routes dédiées à la circulation automobile
- proximité avec les placettes des noyaux anciens

Espaces extérieurs privés :

- présence de jardins en lanières, à l'arrière des maisons
- espaces végétalisés qui débordent sur l'espace public

Ambiance paysagère :

- alternance d'espaces bâtis et non bâti offrant des ouvertures
- mixité de bâti traditionnel et plus récent

Évolutions :

- nouvelles constructions en cœur d'îlot
- imperméabilisation des jardins et cœurs d'îlot pour la création de stationnements et voies d'accès aux nouvelles constructions

Tissu de faubourg, exemple de Passa :

1. vue aérienne 2021/
2. vue aérienne 1950/
3. trame parcellaire/
4. Trame bâtie/
5. Trame d'espaces publics/
6. Trame d'espaces extérieurs privés/
7. Rue de Faubourg avec mixité de bâti traditionnel et de pavillonnaire/
8. Bâti traditionnel réparti de part et d'autre de l'axe routier.

## Bourg de montagne

### Parcellaire :

- petites parcelles de formes variables
- trame organique suivant la topographie et formant des îlots

### Bâti :

- forte densité, R+1 à R+2
- constructions mitoyennes
- implantation en alignement sur rue et étagée dans la pente

### Espaces publics :

- rues étroites ombragées par la proximité du bâti
- nombreuses placettes et recoins qui offrent des espaces de respiration dans la densité
- occupés comme lieux de sociabilité ou de stationnement par manque d'espaces privés

- espaces très minéralisés

### Espaces extérieurs privés :

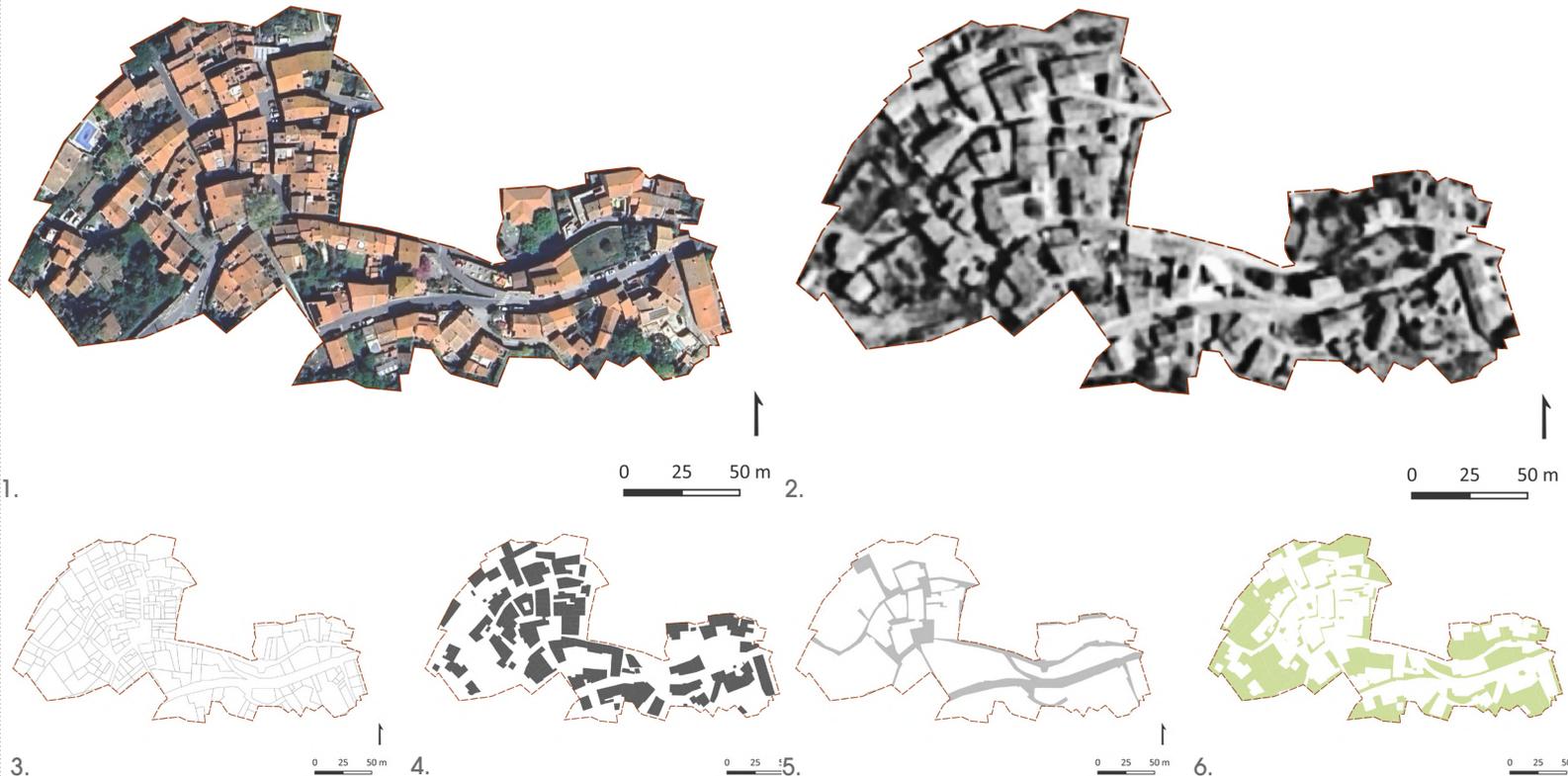
- petites surfaces
- cours et jardinets en cœur d'îlot pour les maisons au centre du noyau
- jardins végétalisés pour les maisons en périphérie

### Ambiance paysagère :

- vues sur le grand paysage grâce à la position des villages en promontoire
- architecture traditionnelle

### Évolutions :

- constructions en continuité du bourg mal intégrées dans la pente qui impactent les vues et déforment les reliefs (Camélas)



Tissu Bourg de montagne, exemple de Llauro :  
 1. Vue aérienne 2021/ 2. Vue aérienne 1950/ 3. Trame parcellaire/ 4. Trame bâtie/ 5. Trame d'espaces publics/ 6. Trame d'espaces extérieurs privés

A Calmeilles :  
 7. Espace public approprié par les résidents/ 8. Rue en pente qui offre une percée visuelle sur le grand paysage

## Hameau historique

### Parcellaire :

- alternance de petites et très grandes parcelles, de formes variables
- trame organique, qui peut être organisée autour d'un espace public ou le long d'une route

### Bâti :

- densité forte, R+1 à R+2
- constructions mitoyennes, par petits groupements
- intégrées dans la pente

### Espaces publics :

- présence de placettes ou carrefour
- occupés comme lieux de sociabilité ou poche de stationnement, parfois avec la présence de service commun (fontaine, lavoir, assises..)

- espaces très minéralisés

### Espaces extérieurs privés :

- présence de cours ou jardins
- parfois des grands terrains associés aux mas agricoles

### Ambiance paysagère :

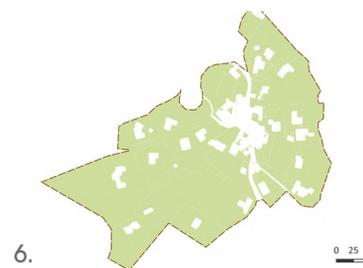
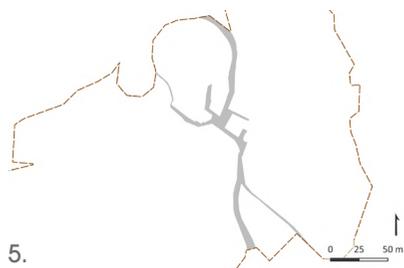
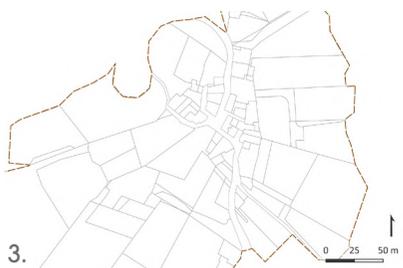
- vues sur le grand paysage sur les points hauts
- proximité avec les espaces boisés
- architecture traditionnelle

### Évolutions :

- constructions de pavillons en continuité



7.



Tissu Hameau, exemple de Camélas :

1. Vue aérienne 2021
2. Vue aérienne 1950
3. Trame parcellaire
4. Trame bâtie
5. Trame d'espaces publics
6. Trame d'espaces extérieurs privés
7. Implantation des constructions dans la pente
8. Espace public avec point d'eau et mobiliser de repos

### 1.2.3. Des tissus récents lâches

#### » Un développement massif basé sur le modèle du pavillon individuel

- Sous forme de pavillons construits au coup par coup, par initiative individuelle, de manière anarchique, formant un tissu très lâche et irrégulier. Souvent proches ou mêlés aux espaces naturels.
- Sous forme de lotissements par découpage de grandes parcelles (à vocation agricole auparavant en général), selon une trame et une implantation régulières.
- Sous forme de lotissements plus denses plus récemment, suivant les récentes doctrines d'aménagement, développant le modèle de la maison mitoyenne

#### » Des aménagements consommateurs d'espace

- Des parcelles de grande taille, dues à l'individualisation des espaces avec un espace de stationnement, un garage, un jardin sur chacune.
- De grandes surfaces artificialisées par la nécessité de larges voies d'accès imperméabilisées pour la circulation automobile, l'emprise au sol des maisons de plain-pied...
- Des constructions non mitoyennes, implantées en milieu de parcelle, qui créent des discontinuités dans les espaces non artificialisés.

#### » Un manque d'intégration paysagère

- Le modèle de la maison pavillonnaire standardisée
- Une perte des matérialités de l'architecture

traditionnelle

- Une implantation en rupture avec les trames historiques
- Une manque d'intégration dans la pente

#### » Un manque d'intégration sociale

- Une localisation à l'écart des centres-bourgs
- Pas d'espaces publics ou communs
- Des jardins clôturés qui ne laissent pas de possibilités de visibilité et d'interactions depuis l'espace public

#### » Des jardins privés sources de perméabilité

- Grande présence de jardins, qui peut parfois représenter la majeure partie de la parcelle,
- Ces espaces offrent un tissu perméable, qui permet de garder de la fraîcheur et de favoriser la biodiversité dans les sols, ainsi que la gestion des eaux pluviales,
- Cependant, peu de diversité et de densité végétale du fait du modèle dominant de la pelouse tondue.

#### » Des quartiers conçus pour l'usage de la voiture

- De voies larges dédiées à la circulation automobile,
- Peu de chemins praticables de manière confortable pour les piétons/ cyclistes : pas de chemins dédiés, trottoirs étroits, peu d'ombre, pas d'espaces de pause...
- Une multiplication des voies d'accès pour la desserte automobile individuelle, qui

artificialise les sols.

#### » Une poursuite de l'urbanisation sous forme de lotissements

- Les dernières opérations réalisées depuis 2015 témoignent d'une poursuite du développement des tissus urbains principalement sous forme de pavillonnaire en lotissements.
- On note toutefois une évolution des formes de lotissements avec l'intégration d'espaces publics/communs et végétalisés (Brouilla), une densité plus élevée avec des maisons mitoyennes, et la prise en compte d'enjeux écologiques avec une gestion de l'eau mieux intégrée (éco-quartier à Tresserre).



Extrémité de lotissement sans transition avec les espaces agricoles, Brouilla



Espaces extérieurs d'une résidence de logements collectifs sociaux à Brouilla



Espaces collectifs et végétalisés intégrés dans un lotissement et en bord de cours d'eau à Brouilla



Constructions de pavillons en extension du hameau de Camélas, peu intégrés au relief naturel



Construction en cours d'un lotissement dense à Saint-Jean-Lasseille



Éco-quartier en construction à Tresserre, intégrant des circulations piétonnes et des noues pour la gestion des eaux pluviales

## Pavillons en lotissement

### Parcellaire :

- grandes parcelles de forme géométrique
- organisation en bandes

### Bâti :

- faible densité, RDC à R+1
- implantation régulière en milieu de parcelle et en retrait de la voirie

### Espaces publics :

- larges routes et voies d'accès privées communes dédiées à la circulation automobile
- pas d'espaces publics aménagés comme lieux récréatifs
- espaces très minéralisés

### Espaces extérieurs privés :

- un jardin associé à chaque maison
- végétalisés et clôturés par des haies arbustives, mais peu de diversité d'espèces
- perméabilité des sols supports de fraîcheur et de biodiversité dans le quartier, et facilitant l'écoulement des eaux

### Ambiance paysagère :

- espaces plutôt ouverts
- architecture standardisée

### Évolutions :

- densification par poursuite de la construction des lots encore non bâtis

### Tissu pavillonnaire en lotissement, exemple de Fourques :

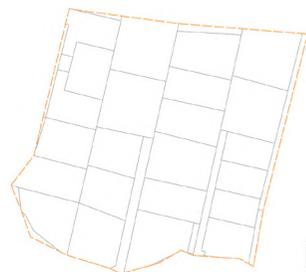
#### Fourques :

1. vue aérienne 2021
2. rue d'un lotissement en cours de construction
3. trame parcellaire
4. Trame bâtie
5. Trame d'espaces publics
6. Trame d'espaces extérieurs privés



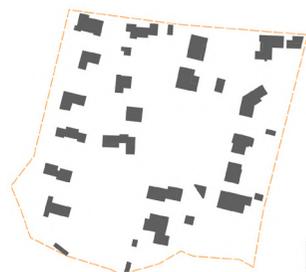
1.

0 25 50 m



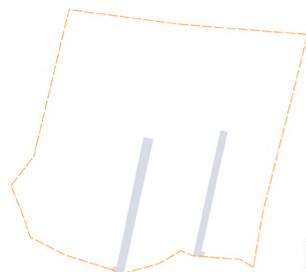
3.

0 25 50 m



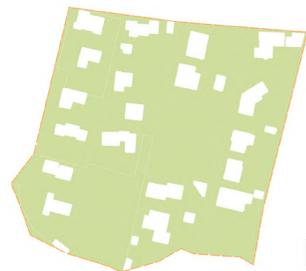
4.

0 25 50 m



5.

0 25 50 m

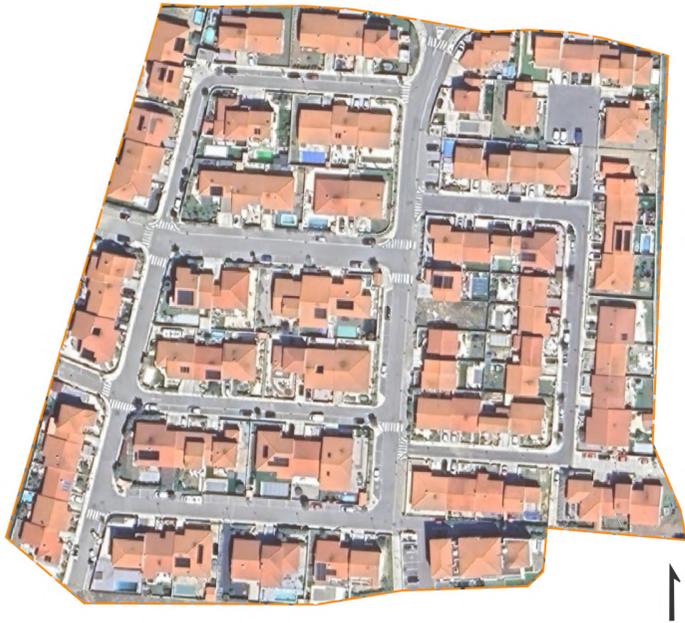


6.

0 25 50 m



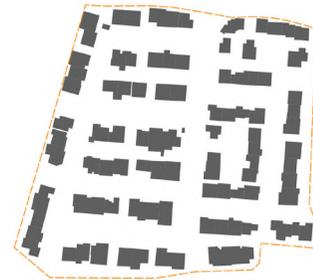
2.



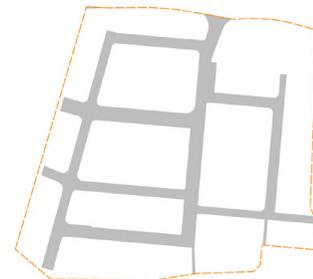
1.



3.



4.



5.



6.

## Pavillons en lotissement dense

### Parcellaire :

- petites parcelles, découpage de tailles régulières
- organisation en alignement, formant des îlots entourés de voirie

### Bâti :

- densité moyenne, RDC à R+1
- constructions mitoyennes
- implantation en recul de la voirie

### Espaces publics :

- larges routes et voies d'accès publiques dédiées à la circulation automobile et au stationnement
- pas d'espaces publics aménagés comme lieux récréatifs
- espaces très minéralisés

### Espaces extérieurs privés :

- un petit jardin associé à chaque maison, clôturé par des murs maçonnés
- espaces privés et publics très minéralisés

### Ambiance paysagère :

- espaces plutôt ouverts
- architecture standardisée

### Évolutions :

- poursuite de la construction de ce type d'opérations

### Tissu Pavillons en lotissement, exemple de Brouilla :

- 1. vue aérienne 2021 / 2. rue d'un lotissement aux maisons mitoyennes à Saint-Jean-Lasseille / 3. trame parcellaire / 4. Trame bâtie / 5. Trame d'espaces publics / 6. Trame d'espaces extérieurs privés



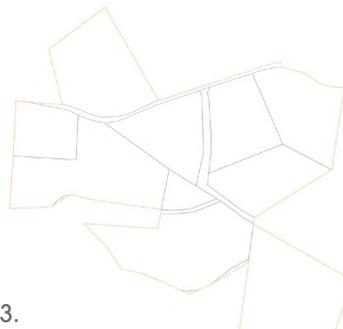
2.



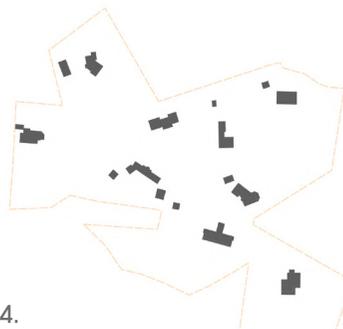
1.



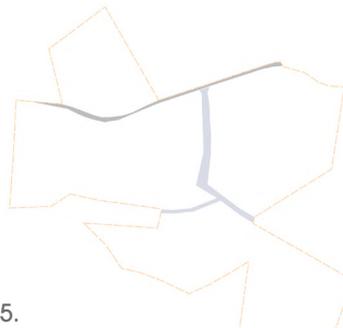
2.



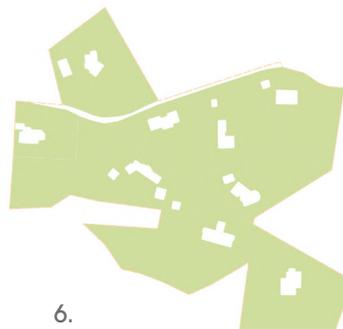
3.



4.



5.



6.

## Pavillons diffus

### Parcellaire :

- très grandes parcelles
- organisation anarchique

### Bâti :

- très faible densité, RDC
- implantation anarchique, en retrait de la voirie
- constructions isolées et entourées de jardins

### Espaces publics :

- peu d'espaces publics, espaces individualisés
- larges routes et voies d'accès privées communes dédiées à la circulation automobile

### Espaces extérieurs privés :

- de grands jardins individuels associés aux maisons
- végétalisés, boisés et clôturés par des haies arbustives, qui offrent ombre et fraîcheur au quartier, participent à la gestion du relief
- perméabilité des sols, supports de fraîcheur et de biodiversité dans le quartier, et facilitant l'écoulement des eaux

### Ambiance paysagère :

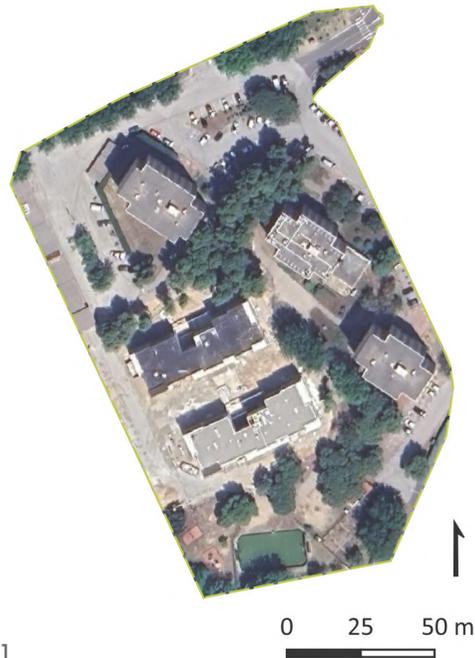
- espaces plutôt ouverts, avec points de vue sur le grand paysage
- immersion dans un cadre plutôt naturel que urbain

### Évolutions :

- poursuite de la construction de pavillons, entraînant des déformations des reliefs et déboisements

### Tissu Pavillons en lotissement, exemple de Fourques :

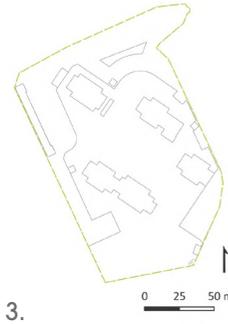
1. vue aérienne 2021
2. pavillon diffus sur les hauteurs de Montauriol
3. trame parcellaire
4. Trame bâtie
5. Trame d'espaces publics
6. Trame d'espaces extérieurs privés



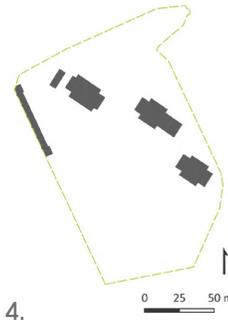
1.



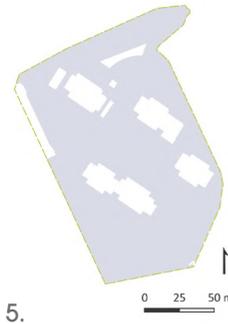
2.



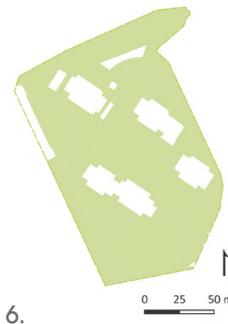
3.



4.



5.



6.

## Résidences de logements collectifs

Parcellaire :

- une grande parcelle sous forme d'îlot
- distinction des propriétés de voirie/ logements/ espaces extérieurs

Bâti :

- forte densité, ici R+7, R+2 minimum
- implantation en milieu de parcelle, compacte, de sorte à laisser une majorité d'espaces non bâtis

Espaces publics :

- pas d'espaces publics au sein de la résidence
- ouverture sur l'espace public avec absence de clôture ?

Espaces extérieurs privés :

- espaces partagés en co-propriété, aménagés et occupés comme espaces de stationnement et de circulation
- étendues enherbées et parfois plantées d'arbres, avec peu d'intérêt écologique
- sols très minéralisés et imperméabilisés

Ambiance paysagère :

- architecture banale

Évolutions :

- développement de ces opérations jusqu'alors essentiellement présentes à Thuir, dans les petits villages (Brouilla, Villemolaque...)

Tissu Pavillons en lotissement, exemple de Fourques :  
 1. vue aérienne 2021 /2.résidence avec espaces communs occupés par le stationnement /3. trame parcellaire /4. Trame bâtie /5. Trame d'espaces publics /6. Trame d'espaces extérieurs privés

**ENJEUX 1.2 :**

- Le réinvestissement et la valorisation des centres anciens comme lieux d'habitat.
- Le maintien et l'amélioration des espaces publics existants dans les tissus anciens comme lieux de sociabilité et d'accueil pour les piétons.
- Le renfort et le maintien d'espaces de fraîcheur dans les tissus anciens.
- Un potentiel de dé-densification des tissus anciens pour les rendre plus attractifs.
- L'accompagnement de l'insertion architecturale, urbaine et paysagère des nouveaux quartiers.
- L'amélioration de la cohérence architecturale, urbaine et paysagère des quartiers pavillonnaires, en lien avec les noyaux anciens et la vie de village (par le maillage de cheminements piétons vers le centre-bourg, l'intégration d'espaces publics...).
- Le maintien des continuités entre espaces perméables et végétalisés dans le tissu urbain.
- Le maintien des espaces publics et cheminements qui participent à la vie de quartier au sein des hameaux.

## 1.3. Un parc de logements qui ne répond plus à la demande

Dans cette partie seront identifiées les différentes formes d'habitat que l'on trouve au sein des tissus urbains. Il s'agit d'identifier leurs caractéristiques (nombre, taille, état, prix, localisation, occupation...) et de les comparer à l'évolution des ménages, afin d'évaluer si l'offre actuelle permet de répondre aux besoins de la population actuelle mais aussi qui souhaite s'installer sur le territoire. A nouveau, nous retrouvons des formes qui se distinguent fortement de par leur époque de construction, à l'image de l'évolution des modes d'aménagement, très liées aux ressources locales à l'origine, puis davantage à la globalisation d'une industrie de la construction et d'une quête commune de pavillon individuel avec jardin recherché par les Français.

### 1.3.1. Un parc de logements qui s'agrandit sans se diversifier

#### » Un parc de logements qui s'agrandit (plus que nécessaire ?)

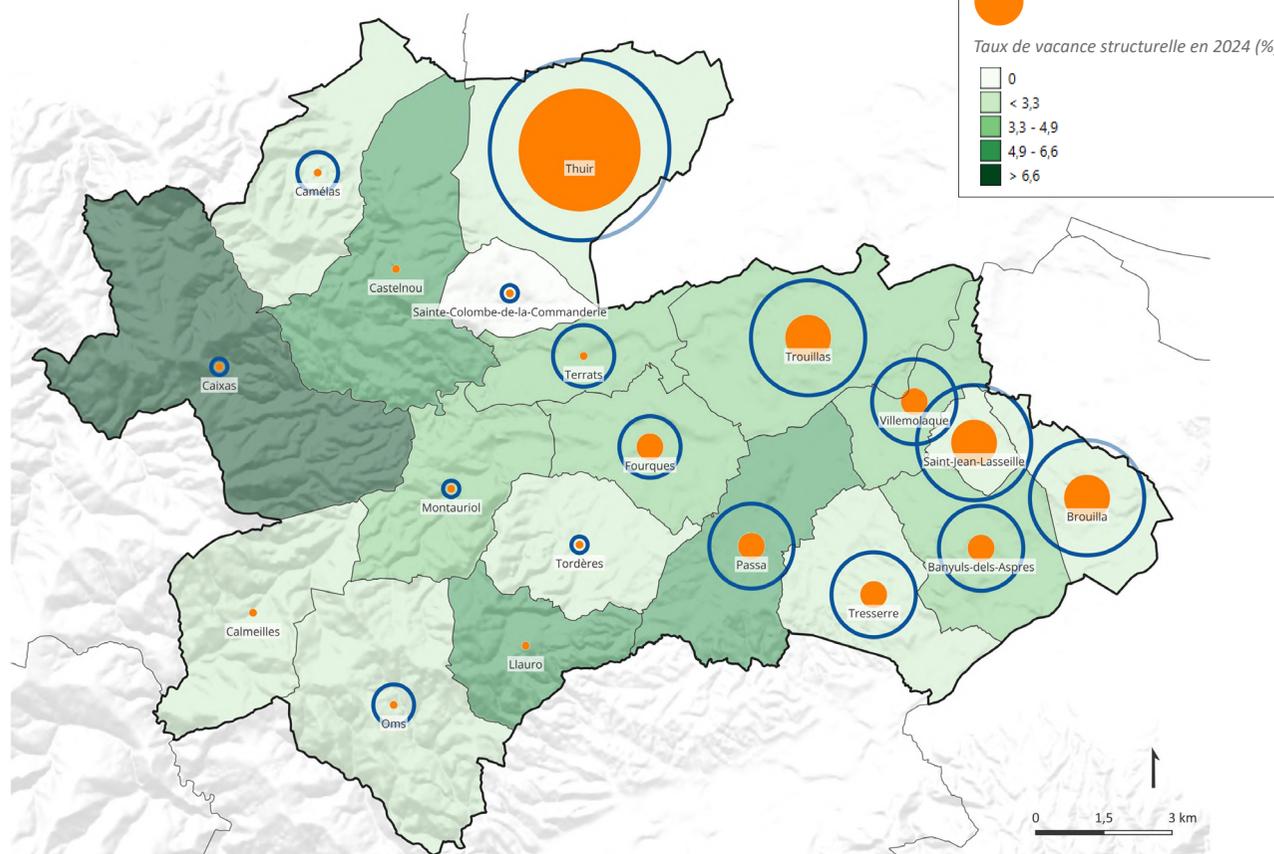
- Un parc résidentiel de **12 220 logements**, qui a connu une évolution croissante depuis les années 1968, générant un parc de logements plutôt récent avec 66,5% de logements construits après cette date. La croissance se poursuit : entre 2015 et 2021, **toutes les communes du territoire ont construit de nouveaux logements.**

- Le parc de logements se **développe de manière plus conséquente en plaine**, lié à une augmentation du nombre de ménages. La tendance se poursuit dans ce sens, avec des projets de nouveaux quartiers envisagés et autorisés essentiellement sur ces communes. On observe en effet une augmentation du nombre de constructions en plaine qui s'accélère à partir de 2006, tandis qu'elle ralentit sur les communes de montagne.

- **Des logiques de développement différentes**, avec des communes qui se sont engagées dans la construction intense de nouveaux logements (750 logements créés à Thuir), et d'autres qui se sont concentrées sur l'entretien du parc existant (Tordères avec seulement 5 logements vacants et 2 nouveaux logements construits).

- La **construction de logements neufs semble privilégiée au réinvestissement du parc bâti**

Des disparités entre développement du parc de logements au regard du nombre de ménages accueillis et du parc de logements vacants



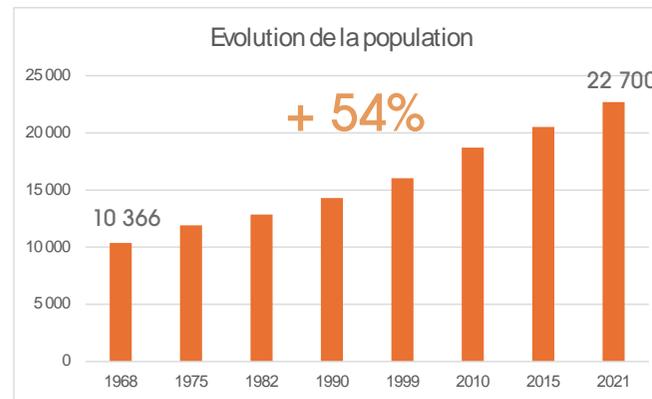
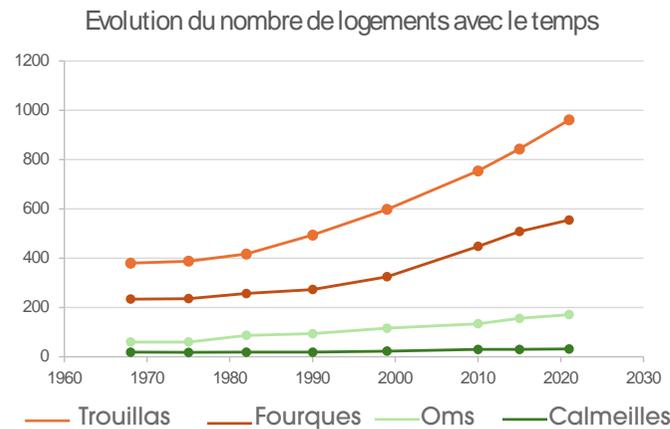
Source : Pictostats et Sitadel

**existant.** En effet, entre 2015 et 2021, on observe 6 communes (Saint-Jean-Lasseille, Trouillas, Banyuls-dels-Aspres, Caixas, Llauro, Castelnou) avec une part de logements créés supérieure au nombre de ménages accueillis, et 7 communes avec un rapport équivalent (Thuir, Passa, Brouilla, Fourques, Terrats, Tressere, Calmeilles). La création de nouveaux logements peut permettre d'accueillir de nouveaux habitants et de répondre au desserrement des ménages lors que le parc bâti existant est déjà optimisé, comme à Terrats ou Tresserre. Or certaines communes (Passa, Fourques, Castelnou, Caixas) subissent déjà un phénomène de vacance, qui risque de se conforter par l'accueil de population dans les logements neufs malgré la présence de logements disponibles, au détriment du parc ancien de centre-bourg généralement (cf p.201).

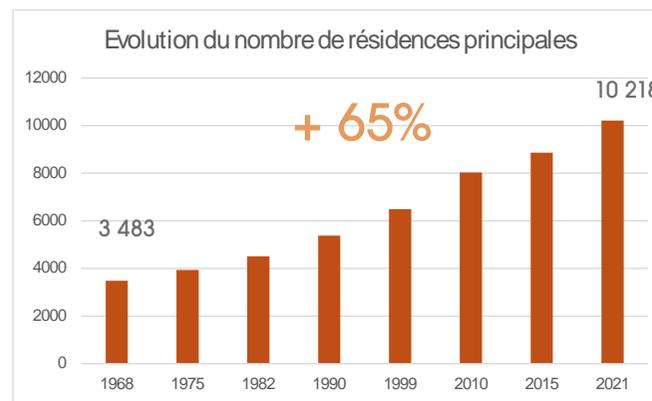
- La difficulté à accueillir de nouveaux habitants malgré l'augmentation de logements peut également être dûe au manque de développement des équipements en parallèles qui ne permet pas d'absorber cette population. C'est notamment le cas à Saint-Jean-de-Lasseille, qui était à l'origine un petit village avec une école seulement ?

- On observe également sur la commune de Castelnou que la création de logements n'est pas forcément associée à une croissance de population : 12 logements créés entre 2015 et 2021 avec 8 ménages en moins. Cela peut être dû à la forte présence de maisons secondaires.

- Au contraire, 6 communes ont un nombre de ménages accueillis supérieur au nombre de logements construits (Tordères, Camélas, Sainte-Colombe-de-la-commanderie, Oms, Montauriol), témoignant d'un investissement du parc bâti existant. Certaines communes qui ont déjà optimisé leur parc de logements peuvent alors subir une pression face aux demandes

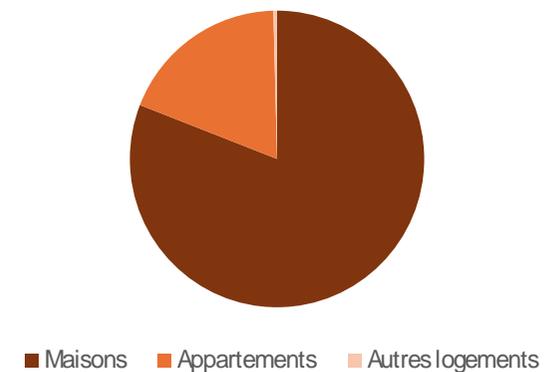


source : INSEE



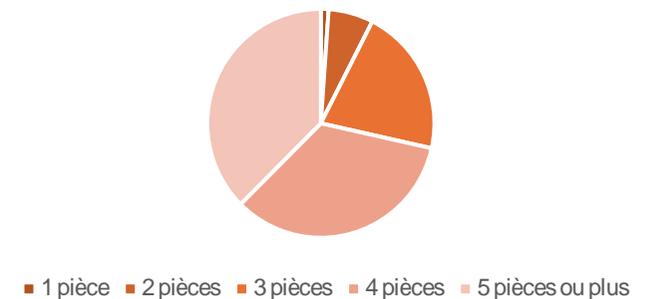
source : INSEE

### Logements par types



■ Maisons ■ Appartements ■ Autres logements

### Résidences principales selon le nombre de pièces



■ 1 pièce ■ 2 pièces ■ 3 pièces ■ 4 pièces ■ 5 pièces ou plus

de logements auxquelles elles n'ont plus la capacité de répondre : Villemolaque voit des jeunes du villages emménager sur une autre commune au moment d'avoir leur propre logement par manque de logements disponibles, ou noter un déséquilibre.

### » Un parc de logements globalement peu diversifié

- Un parc dominé par la maison individuelle qui représente **81 % des logements**.

- Seulement 18,7% d'appartements sur la Communauté de Communes, dont **65,5% à Thuir**.

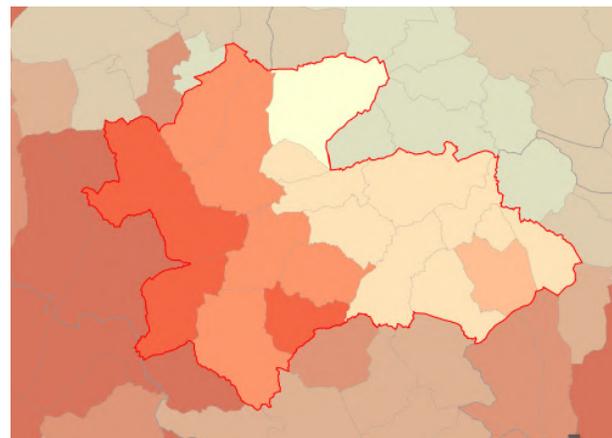
- Une grande majorité de propriétaires occupants, qui représentent **68,8% des résidents en 2021**.

- Un parc locatif peu développé avec seulement 29% de locataires.

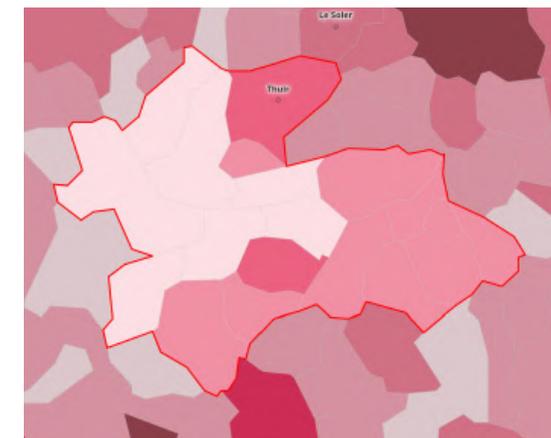
- Une grande majorité de logements de très grande taille avec **71,5% des logements qui ont plus de 4 pièces** et une moyenne de 4,2 pièces par logement. Cette moyenne est supérieure à la moyenne départementale (3,9), avec une taille moyenne d'appartements également supérieure (3,1 par rapport à 2,9). Cette moyenne a diminué ces dix dernières années en passant de 4,3 à 4,2, mais pas de manière significative. Quelques exceptions : certaines communes (Saint-Colombe-de-la-Commanderie, Tordères, Camélas) possèdent à la fois une forte concentration de logements de plus de 5 pièces, et de 1 à 2 pièces, accueillant une mixité d'offre.

- Les logements sociaux, locatifs, appartements, et logements collectifs qui participent à la mixité de la population et à faciliter les parcours résidentiels, sont essentiellement présents dans les communes de plaine, au plus proche des aménités (emplois, commerces, équipements...), et en particulier à Thuir (24,9% de locataires, 33% d'appartements...), au plus près des réseaux, commerces, services, emplois...

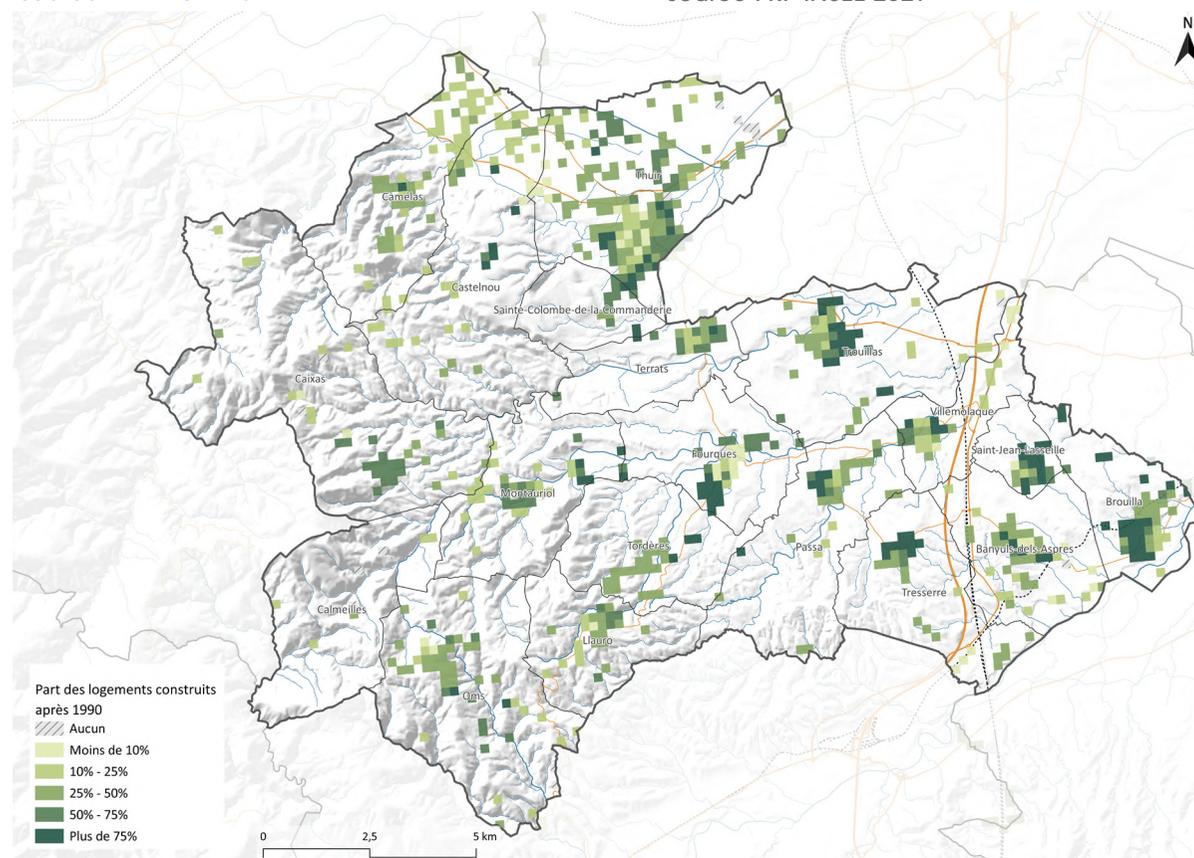
- Tandis qu'en montagne se concentrent les résidences secondaires (**40% des résidences secondaires se localisent dans les communes les plus isolées**) et de logements touristiques (en particulier à Castelnuou, reconnu plus beau village de France).



Part des résidences secondaires en 2021  
source : RP INSEE 2021



Taux d'appartements par commune  
source : RP INSEE 2021



Répartition des logements construits après 1990  
source : RP INSEE 2021

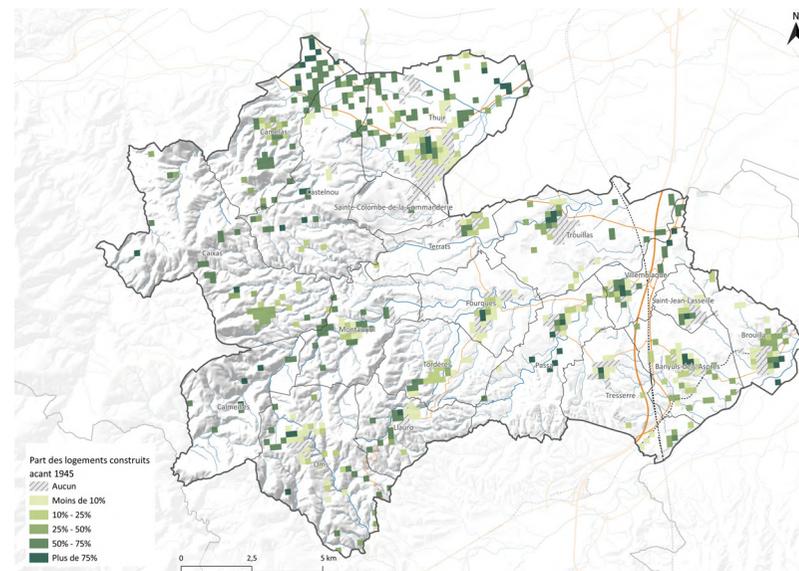
## 1.3.2. Un parc de logements anciens peu adapté

### Immeubles de bourg

- Présents dans les noyaux anciens de plaine et montagne, en centre-bourg
- Parcelles étroites et petites, avec pas ou peu d'espaces extérieurs, sous forme de cours ou jardinets
- Logements sous forme de maisons à étages (jusqu'à R+2) ou appartements, d'une surface moyenne < 80m<sup>2</sup>
- Espace de stationnement absent ou intégré en RDC
- Bâti ancien traditionnel (plus ancien que 1812) : murs de pierre épais, pas d'isolation intégrée, petites ouvertures



Maison de bourg à Tresserre



Répartition des logements construits après 1990  
Source : RP INSEE 2021

### Mas agricoles

- Présents à l'écart des centres-bourgs, parmi les terrains agricoles et naturels, plus isolés dans les communes de montagne.
- Généralement associés à de vastes terrains autrefois occupés par les exploitations agricoles
- Logements sous forme de maisons, d'une surface moyenne >100 m<sup>2</sup>, à étage
- Espace de stationnement intégré
- Bâtiments anciens à vocation agricole à l'origine, réhabilités et adaptés aux normes actuelles



Mas réhabilité à Oms

Les communes des Aspres ont un parc de logements anciens assez conséquent en comparaison avec les communes du littoral : **3336 logements ont été construits avant 1970**, qui constituent 33,5% du parc. Ils représentent l'essentiel des logements présents en montagne (30 à 95%), et composent les centres-bourgs de plaine.

#### » Des immeubles de bourg peu attractifs

- Des habitats qui ne correspondent plus aux normes et besoins actuels du fait de la faible part d'espaces de stationnement et d'espaces extérieurs, de la faible luminosité, de l'absence d'isolation...
- **26,9% de passoires énergétiques** sont recensées parmi les logements du territoire avec **13% de ménages en précarité énergétique liée au logement**. Les « passoires énergétiques » sont des logements mal isolés, gouffres

énergétiques coûteux pour leur habitants et désastres écologiques. A compter de 2023, ces passoires sont progressivement interdites à la location. (source : diagnostic de performance énergétique de l'ADEME, 2021)

- Une situation en centre-bourg qui propose un cadre de vie inadapté aux modes de vie actuels : proximité avec le voisinage, accès difficile en voiture, peu de points de vue sur les espaces naturels...

- Les bâtiments vacants les plus anciens ont un aspect dégradé. On peut s'interroger également sur la présence de logements insalubres par manque d'entretien de ces logements.

- Des prix attractifs de 100 000€ en moyenne, mais auxquels s'ajoutent des travaux de remise en état du bâti.

- Une majorité de locataires avec un turn over important.

- Un phénomène de vacance observé sur ces habitats anciens, qui ne trouvent pas preneur. La majeure partie des logements est inoccupée depuis moins de 10 ans, mais certains le sont depuis près de 30 ans.

### » Des mas agricoles réinvestis

- Attractivité de ce type de bien du fait de leur situation à l'écart du bourg tout en offrant le cachet d'un bâti ancien et des grands terrains qui attire des familles avec enfants qui rachètent les propriétés au décès des anciens exploitants. On observe un réinvestissement croissant des anciens mas agricoles par rachat et réhabilitation par des particuliers, qui rétablit le phénomène de vacance. Une occasion d'optimiser l'occupation de ces grandes surfaces par une division des propriétés en plusieurs logements. On observe également des réinvestissements sous forme de logements

touristiques (gîtes), au regard du cadre paysager et des grandes surfaces propices à cette usage.

- L'isolation de ces habitations implique néanmoins de puiser l'eau des forages, d'aménager et entretenir des voies d'accès automobile à travers les espaces naturels et agricoles, et une vigilance vis à vis de l'exposition aux risques de leurs habitants. Par ailleurs, leur situation à l'écart des services et commerces, avec de grandes surfaces intérieure et extérieure qui représentent une charge d'entretien importante, est peu appropriée aux personnes âgées qui y sont encore bien présentes, retraitées de l'exploitation agricole liées au mas d'origine.

- La conversion de ces constructions en habitations à l'origine destinées à l'activité agricole, situées au plus proches des exploitations, peut également entraîner des conflits de voisinage entre résidents et exploitants à propos de nuisances sonores, visuelles, d'odeurs ou encore d'accès au terrain.

- La reconversion des mas agricoles peut ainsi générer des lieux de vie intergénérationnels sources de solidarité et de vie dans le village, (plutôt en montagne) ou au contraire accueillir des populations qui ne sont pas habituées à ces contraintes et dépendantes de l'action des communes (davantage en plaine)

### » Un phénomène de vacance faible mais qui touche les logements anciens

- Une proportion faible de bâtis vacants, avec un taux de 3,6% (source : LOVAC 2024), soit 400 logements . Or un taux de vacance permettant à la fois la fluidité des parcours résidentiels et

l'entretien du parc s'élève à 6%.

Le taux de vacance est donc en-dessous sur le territoire, témoignant d'une forte attractivité des logements de manière globale. Toutefois, en regardant le taux par communes, trois d'entre elles ont un taux supérieur à 6% (Castelnou, Caixas, et Passa), et ce malgré un taux croissant de population pour Caixas et Passa.

Les logements comptabilisés sont vacants depuis plus de 2 ans, il s'agit donc d'une vacance structurelle, avec des logements peu attractifs, renforcée par l'augmentation de l'offre de logements récents.

- Le phénomène de vacance se concentre essentiellement dans les centres anciens et sur le bâti ancien, tant en plaine qu'en montagne. Cela laisse supposer un manque d'attractivité du parc ancien et des centre-bourgs qui ne répond plus aux modes de vie actuels.

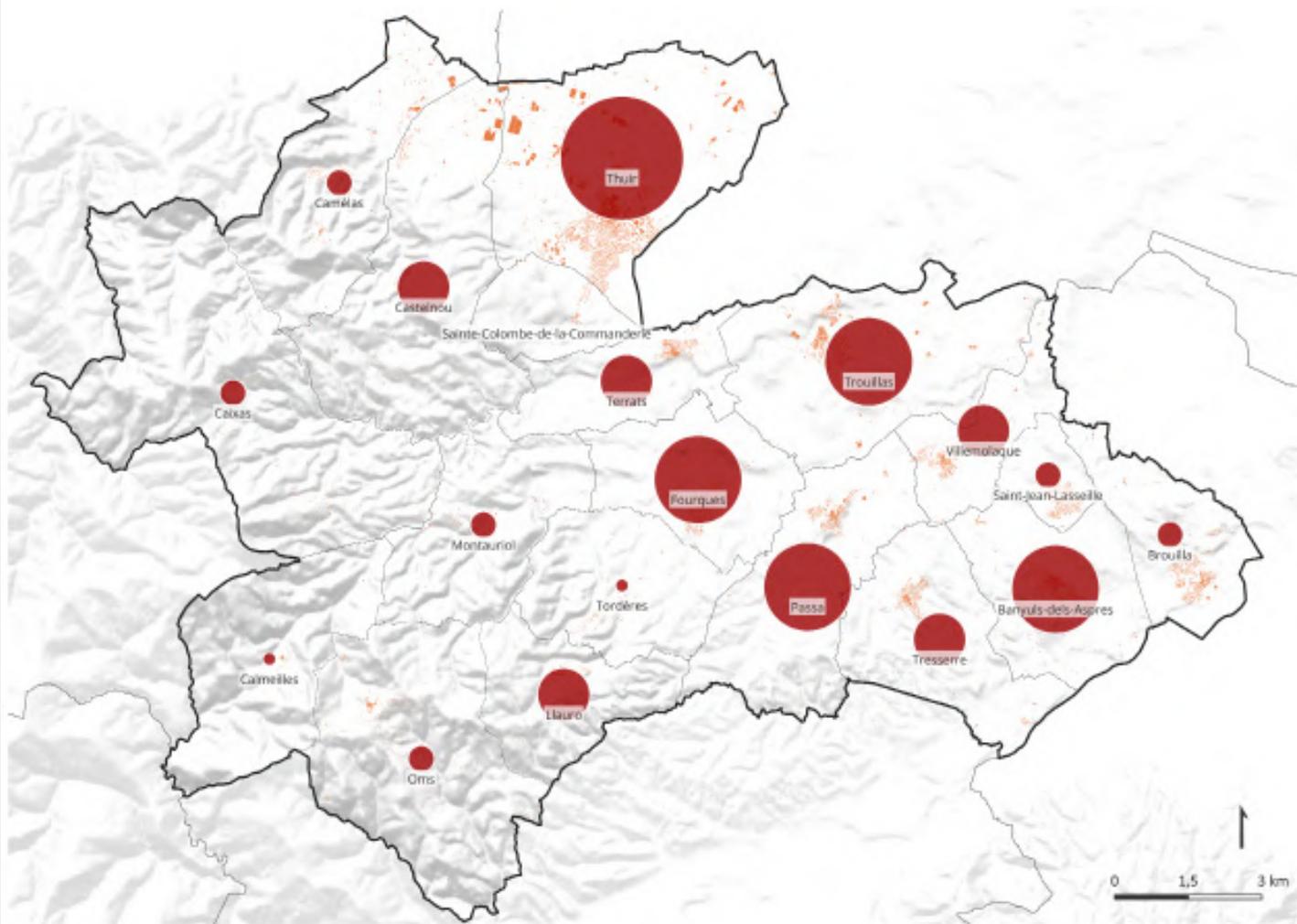
On observe également des mas agricoles inoccupés, du fait de l'arrêt de l'exploitation agricole.

- On observe aussi un taux de vacance des appartements nettement plus important que sur les maisons. On peut deviner un manque d'intérêt pour ce type de biens.

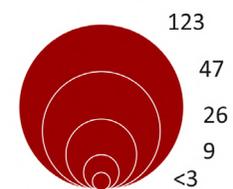
- La vacance des bâtiments peut entraîner une dégradation du bâti ancien, altérant l'image du centre-bourg et l'architecture traditionnelle à valeur patrimoniale.

- La faible nombre de logements vacants sur des communes qui ont réalisé des aménagements d'espaces publics, telles que Sainte-Colombe-de-la-Commanderie, prouve la possibilité de maintenir le parc ancien attractif et investi.

### Logements du parc privé vacants depuis plus de 2 ans, en 2024



Nombre de logements vacants depuis plus de 2 ans :



Source : LOVAC 2024

### 1.3.3. Un parc de logements récents dominé par la maison individuelle

#### Maisons de lotissement

- Présentes massivement en plaine, situées dans les tissus pavillonnaires en périphérie des centres-bourgs
- Parcelles de forme rectangulaire, offrant des espaces extérieurs d'au moins 200 m<sup>2</sup> en moyenne
- Proximité avec le voisinage et forte présence de clôtures
- Logements de type maison individuelle, d'une surface moyenne de 100 m<sup>2</sup>, de plein pied ou en R+1
- Présence presque systématique de garage ou espace de stationnement
- Bâti récent (à partir des années 70)



Maison de lotissement à Terrats

#### Immeubles collectifs

- Présents dans les villages les plus denses : Thuir, Brouilla, Saint-Jean-Lasseille
- Situés dans les tissus pavillonnaire, en périphérie du centre-bourg
- Sur des grandes parcelles avec une grande part d'espaces extérieurs mais généralement dédiés à l'automobile
- Logements sous forme d'appartements
- Espaces de stationnement intégrés dans les espaces communs
- Bâti très récents, nouveau type d'opérations sur le territoire

#### Grands pavillons

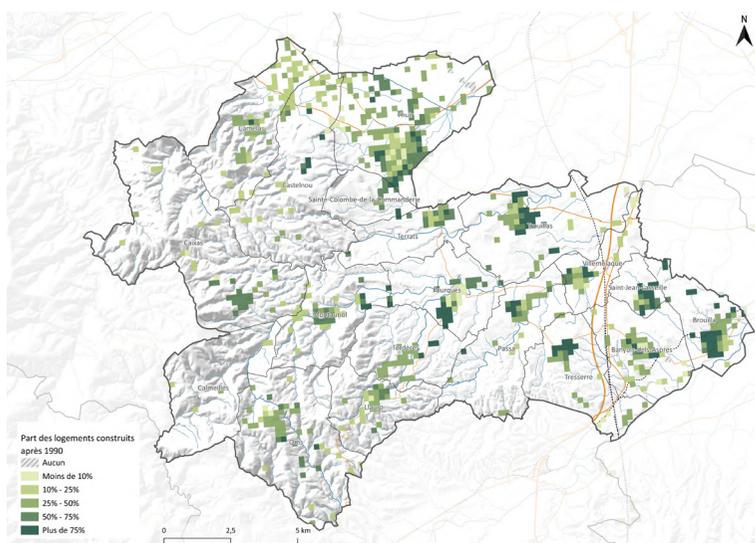
- Présents essentiellement en montagne. Situés à l'écart du centre-bourg, voisinant avec les terres agricoles et naturelles
- Vastes parcelles avec de grandes surfaces de jardin et boisements, entre 1000 et 5000 m<sup>2</sup>
- Logements sous forme de maisons, de surface généralement > 100 m<sup>2</sup>, de plein pied ou R+1
- Espaces de stationnement sous forme de garages généralement
- Bâti récent (des années 70), antérieur aux lotissements la plupart du temps



Grand pavillon à Oms



Petit collectif à Brouilla



Répartition des logements construits avant 1945, Source : INSEE RP2021

### » Des habitats individualisés

- Un parc dominé par la maison individuelle qui représente **81 % des logements**. Un modèle d'habitat qui s'est largement développé à partir des années 1970, sous forme de maisons en lotissements aménagés par des promoteurs, ou de grands pavillons construits par des particuliers, sur d'anciens terrains agricoles.

- Ces logements sont attractifs, car ils répondent à l'idéal recherché par la majorité des familles françaises d'une maison individuelle avec jardin. Ils attirent principalement des familles avec enfants, mais également des retraités parfois venus d'Angleterre pour les grands pavillons qui demandent davantage de revenus, ou des locataires dans les maisons de lotissement.

- Ces dernières sont également convoitées en tant que résidences secondaires, de par la qualité des paysages environnants, leur proximité avec les espaces naturels et leur grande surface habitable, d'où leur concentration dans les communes de montagne.

- Leur conception s'appuie sur une individualisation

de la propriété et des espaces, ce qui est plutôt consommateur d'espace et limite les interactions avec le voisinage, contrairement aux formes d'habitat anciennes.

### » Des habitats standardisés

- Les maisons de lotissement en particulier se sont développées massivement, surtout en plaine à proximité des aménités, car plus accessibles financièrement, avec un prix moyen entre 200 000€ et 300 000€.

- Ces constructions sont standards, tirées de modèles préconçus.

- Leur implantation en milieu de parcelle expose les espaces extérieurs aux vues du voisinage, et ne facilite pas l'appropriation du jardin de forme identique sur les 4 faces.

- Leur conception, motivée par des fins économiques principalement, n'assure pas la qualité et la durabilité de ces logements, au regard des enjeux environnementaux, de parcours résidentiels, et de dégradation.

- Leur localisation, qui nécessite l'usage de la voiture, l'entretien de grandes surfaces intérieures et extérieures, et la présence d'étages, s'adapte peu au vieillissement des ménages.

### » Le développement de logements collectifs

- Les appartements représentent actuellement **18,7% seulement des logements** du territoire.

- Ils ont **3,1 pièces en moyenne** et étoffent donc l'offre en petits logements du territoire minoritaire. Ils représentent également **75,4% des logements locatifs sociaux**, très demandés sur le territoire. Le

prix au m<sup>2</sup> est en moyenne moins cher que pour les maisons (exemple à Villemolaque : 2 111€ contre 2 566€). Ces logements sont donc attractifs pour les petits ménages et personnes vivant seules, et/ou pour les familles avec peu de revenus.

- **67,1% des logements en chantier** sont des logements collectifs. Cette offre est donc en cours de développement et permettra de répondre davantage à la demande.

- On note toutefois 8% de taux de vacance sur les appartements, plus présent que sur les maisons. Cela est lié aux immeubles collectifs anciens présents dans les centres-bourgs et non adaptés aux besoins actuels.

### » L'émergence timide de nouvelles formes d'habitat

Des projets en cours de réflexion ou de construction dans certaines communes montrent la possibilité de développer de nouvelles formes d'habitat : projet de résidence intergénérationnelle à Villemolaque, logement participatif à Brouilla, foyer inclusif de Tordères qui accueille 6 familles et a permis d'intégrer 5 nouveaux enfants à l'école, colocations entre personnes âgées...

Toutefois ces projets font exception, et la construction de logement continue de s'appuyer sur les formes existantes de logements individuels ou collectifs.

## 1.3.4. Une diversification des demandes

### » Une demande croissante d'installation sur le territoire ?

- Attractivité du territoire en particulier pour les jeunes familles et retraités, qui engendre un besoin croissant en logements
- Des prix de vente moyens des maisons qui augmentent depuis 2015 (233 000€ en 2023 contre 153 000€ en 2015) et des terrains à bâtir, tandis que le prix au m<sup>2</sup> des appartements de plus de deux ans diminue.
- Les prix les plus élevés se concentrent dans les communes de plaine, situées le long de l'axe qui relie Perpignan à l'Espagne : Banyuls-dels-Aspres, Brouilla, Tresserre, Saint-Jean-Lasseille, Castelnou, de part sa renommée touristique, et Sainte-Colombe-de-la-Commanderie de par sa proximité avec Thuir tout en étant un village historique préservé, concentrent les prix les plus élevés.
- Des prix qui restent attractifs en comparaison avec le littoral et les communes limitrophes à Perpignan.

### » Une demande de logements de petite surface

- On observe une diminution de la taille moyenne des ménages (**2,18 personnes par ménage aujourd'hui**), avec une augmentation de la part de personnes vivant seules, de familles monoparentales et de couples sans enfants.
- Or l'offre majoritaire de très grands logements sur le territoire et qui stagne (moyenne de 4,3 à 4,2 pièces en 10 ans), laisse supposer une sous-occupation du parc de logements et un manque d'adaptation de l'offre. Il semble

donc nécessaire de développer les petits logements.

- Les petits ménages sont principalement présents dans les communes de montagne, là où les logements sont de plus grande surface.

### » Une demande de logements à proximité des services

- Un vieillissement de la population et une installation croissante de couples de retraités, en particulier dans les communes de montagne où les logements sont le plus isolés, qui nécessitent une offre adaptée. Des projets adaptés aux personnes âgées sont en cours, notamment à Tresserre.
- Des jeunes ménages qui manquent de moyens face à l'augmentation des prix du foncier ou souhaitent avoir des lieux de sortie accessibles rapidement à pieds.

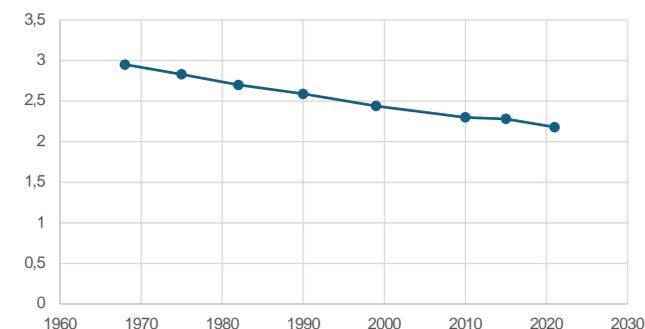
### » Une demande de logements locatifs sociaux

- Les logements locatifs sociaux (LLS) représentent 9,17% seulement du parc de logements, soit 1 121 logements. La croissance du parc de LLS n'est pas proportionnelle à celle du parc de logements. En effet, alors que le parc de logement a connu une augmentation de 27,2% entre 2010 et 2021, les LLS stagnent. Selon l'INSEE, certaines communes n'accueillent aucun locataire HLM.
- On observe des attributions de LLS décroissantes alors que les demandes sont croissantes (411 en 2023, contre 235 en 2014), entraînant une augmentation de la pression de la demande et des délais croissants (entre

1 et 2 ans en 2023 pour la plupart). En 2023 411 demandes ont été faites et seulement 71 attributions, les besoins ne sont donc pas satisfaits (5,7 demandes de logement locatif social pour 1 attribution) . **Entre autres, la difficulté à atteindre l'équilibre économique au regard des prix élevés du foncier freine les bailleurs sociaux.**

- La part de logements locatifs sociaux est plus présente sous forme de logements collectifs (75,4%) que individuels (24,6%).
- Les formes de LLS ne sont pas diversifiées au sein d'une même commune : uniquement présents sous forme de maisons individuelles à Fourques, Terrats, Banyuls-dels-Aspres, Oms, et majoritairement présents sous forme de logements collectifs à Thuir (91,2%), Villemolaque (51,9%), Tresserre (80%).
- 74,5% des LLS ont entre 3 et 4 pièces, il s'agit donc principalement de grands logements, pouvant accueillir des familles. Les logements de 2 pièces ne représentent que 10% du parc, alors que ce sont les logements les plus recherchés (33,6% de demandes).

Évolution de la taille des ménages



Source : INSEE RP 2021

- Des politiques différenciées selon les communes : à Brouilla une volonté de proposer une offre de logements sociaux, avec plusieurs opérations réalisées ces dernières années.

- L'essentiel du parc de logements sociaux appartient à l'OPH (95,8%).

### » Un parc social d'une bonne efficacité énergétique

- Plus d'1/3 du parc de LLS (37%) est doté d'un DPE Energie A ou B. Si une bonne efficacité énergétique du parc témoigne de la solidité financière des bailleurs sociaux, elle s'explique notamment par le fait que le parc est récent. En effet, trois fois plus de LLS ont été produits lors de la période 2010-2022 par rapport à la période 1997-2009, très majoritairement en construction neuve.

- Seuls 17% du parc nécessitent des rénovations thermiques à cause d'un DPE D ou E. Le parc est bien entretenu : il n'y a aucune passoire énergétique recensée, quand bien même une large part du parc est composée de logements individuels. Pourtant, ce phénomène concerne 26,7% des logements du territoire des Aspres.

Répartition des notes de DPE Energie au sein du parc de LLS (sources : RPLS 2024)



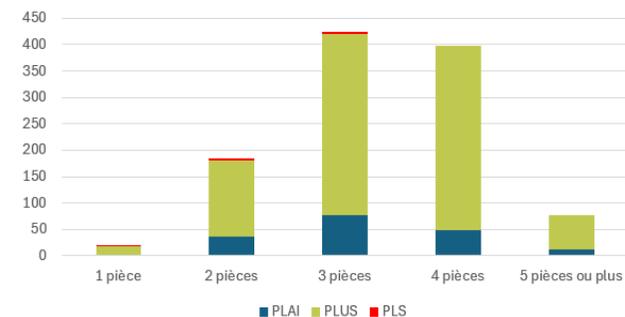
### » Des typologies de LLS standardisées

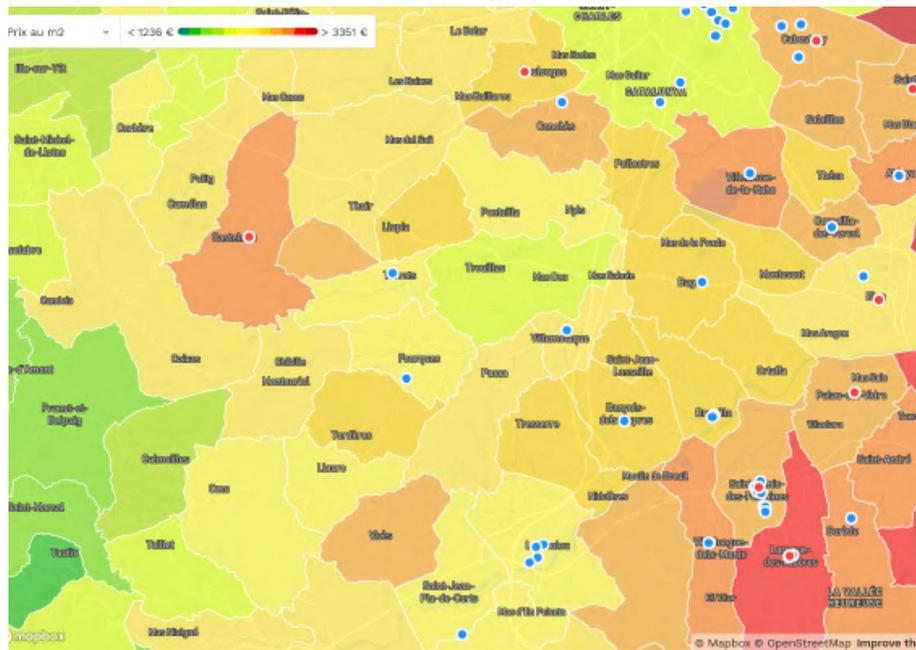
- Le logement très social (PLAI) représente 16% du parc de LLS. Aux 3/4 collectifs, ils sont majoritairement de taille moyenne : 93% d'entre eux sont compris entre le T2 et le T4, dont 43% en T3. Les T1 et T5 sont quasiment absents sur les Aspres. Ils sont présents sur toutes les communes qui ont des LLS sur leur périmètre, exceptés à Fourques et Oms. Terrats est une exception : 86% de son offre de LLS est en PLAI.

- Le PLUS est le type de conventionnement le plus répandu sur le territoire. Il correspond à 82% du parc. Contrairement aux PLAI, les petites typologies sont rares. Les T1 et les T2 ne représentent que 18% d'entre eux. Ils sont aussi majoritairement des logements collectifs, comme le PLAI, sauf lorsqu'on s'éloigne de Thuir : à Passa, Fourques et Oms, le PLUS prend la forme de logements individuels.

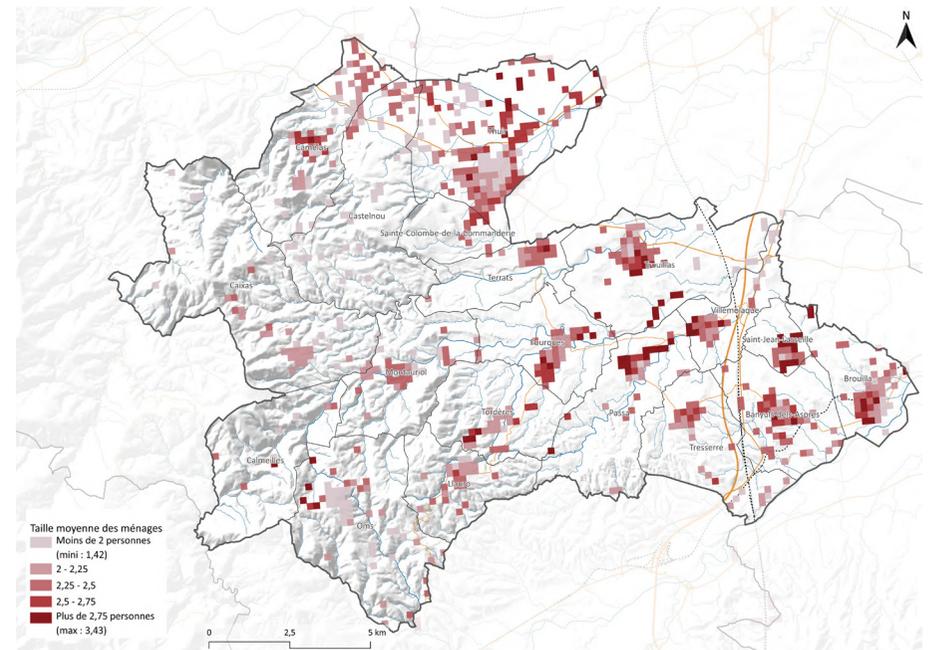
- Le PLS est présent en quantité négligeable sur le territoire. Cela s'explique par son loyer qui concurrence certaines formes de logement en-dehors du social. Situé en zone B2, le loyer du PLS est fixé à 9,34€/m<sup>2</sup> (source : Avis loyer 2024, Ministère de l'Aménagement du territoire et de la décentralisation), alors que le prix de la location dans le privé oscille entre 8 et 11€/m<sup>2</sup> (source : SeLoger, novembre 2024). Cela explique aussi pourquoi ces logements sont majoritairement des logements individuels dans les Aspres (57%). Leur taille reste néanmoins réduite : aucun logement n'est plus grand qu'un T3.

Répartition des tailles de logement par type de conventionnement (source : RPLS 2024)

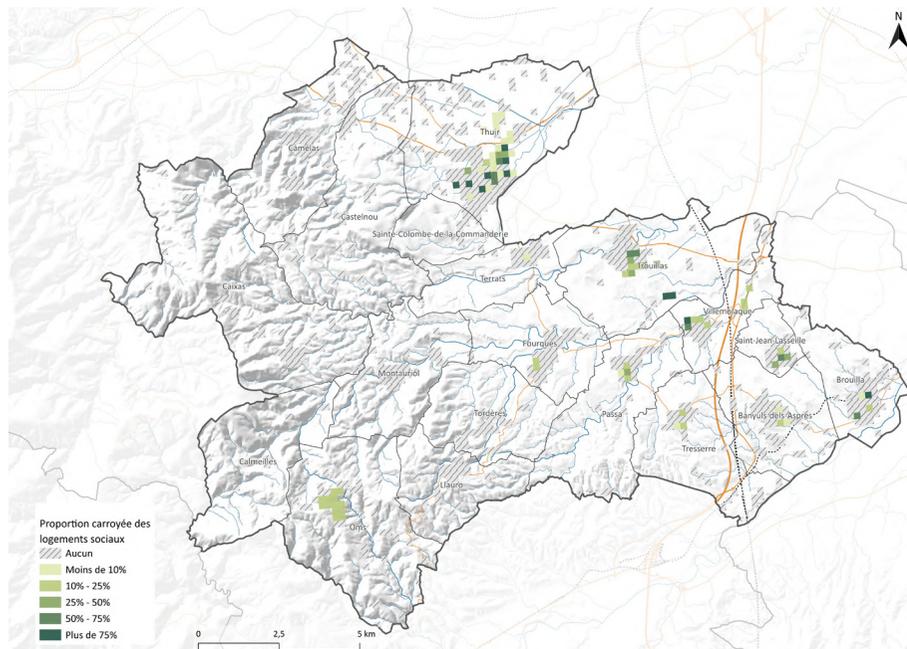




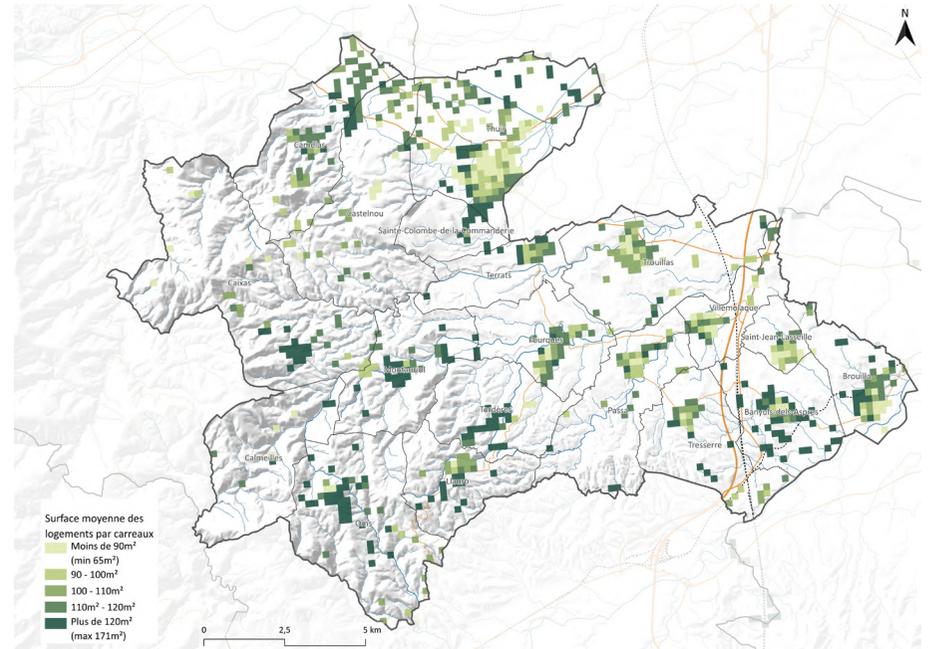
Prix de l'immobilier, source : monmeilleuragent.com



Carroyage de la taille des ménages



Carroyage des logements sociaux  
Source : INSEE RP2021



Carroyage de la surface moyenne des logements



Bâti moderne à Tresserre



Réhabilitation et extension d'un ancien mas agricole à Camélas



Bâti collectif à Thuir

**ENJEUX 1.3 :**

- L'élaboration d'une stratégie commune de construction de nouveaux logements adaptée à la capacité de consommation et d'accueil de chaque commune.
- L'adaptation du parc de logements anciens aux modes de vie actuels, et notamment aux nouvelles normes énergétiques, et réinvestissement comme potentiel de logements.
- L'amélioration du cadre de vie en centre-bourg pour rendre les logements anciens plus attractifs.
- La diversification des formes d'habitat, avec le développement en particulier de petits logements et d'habitats adaptés aux personnes âgées, pour faciliter les parcours résidentiels.
- Le développement de l'offre de logements locatifs sociaux, en particulier de petite taille (2 pièces) pour répondre à la demande actuelle et croissante.
- La maîtrise des prix du foncier afin d'encourager les projets et la diversification de la population.
- La prise en compte des risques, et du changement climatique local dans la conception des nouvelles constructions.
- L'identification et la prise en compte de la vulnérabilité accrue des mas face au changement climatique.

## 1.4. Évolution des espaces et potentiels de densification

### » Analyse de la consommation des Espaces naturels, agricoles et forestiers

De 2011 à 2021, sur le territoire intercommunal, 109,6 hectares (chiffre en cours de consolidation) d'espaces naturels, agricoles et forestiers (ENAF) ont été consommés pour de nouvelles constructions toutes occupations génératrices de consommation foncière confondues (contre 152 hectares sur le Portail de l'Artificialisation, qui comptabilise aussi les sites d'installations d'énergie renouvelable).

La consommation annuelle moyenne s'élève donc à 10,9 hectares par an.

Entre 2011 et 2021, parmi les 109,6 hectares consommés, le premier poste de consommation de l'espace, est le logement, avec 63% de la consommation totale. Il compte 69,3 hectares de consommation d'ENAF, suivi des activités économiques avec 16,2 hectares, des nouveaux travaux de voirie et d'espaces verts (incluant les voies internes aux nouveaux aménagements) avec 13,3 hectares, suivi des équipements publics avec 8,3 hectares. Enfin, 2,5 hectares correspondent à des surfaces d'annexes ou de bâtiments dont il a été impossible d'attribuer une occupation par les indices disponibles.

A titre d'information, certains postes d'occupation ne génèrent pas, réglementairement, de consommation d'ENAF entre 2011 et 2021. C'est

notamment le cas des bâtis à vocation agricole, ils représenteraient 12 hectares de consommation foncière. En ce qui concerne les installations ENR agrivoltaïques, elles ne sont pas comptabilisées en consommation d'ENAF. Celles-ci représentent 74 ha sur la période 2011 à 2021, principalement sous formes de serres et d'ombrières.

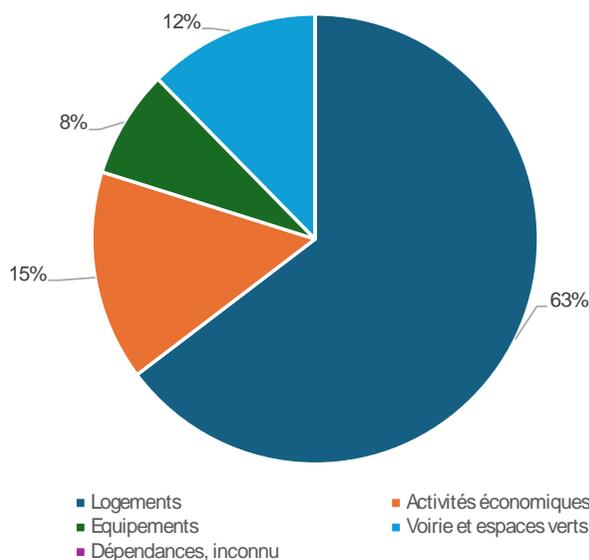
Une part importante de la consommation foncière d'ENAF réglementaire a été réalisée dans les seules communes de Thuir et de Trouillas (40% soit 44 ha). Dans le même temps, quatre communes ont consommé moins de

1 hectare chacune : Calmeilles, Castelnou, Llauro et Tordères.

Entre 2021 et 2024, d'après l'analyse des autorisations d'urbanisme, la Communauté de Communes a consommé 25,7 hectares (contre 32,6 hectares sur le Portail de l'Artificialisation). Parmi ce total, le premier poste de consommation de l'espace, est le logement, avec 14,9 hectares, soit environ 58% du total, une part légèrement inférieure à la décennie précédente.

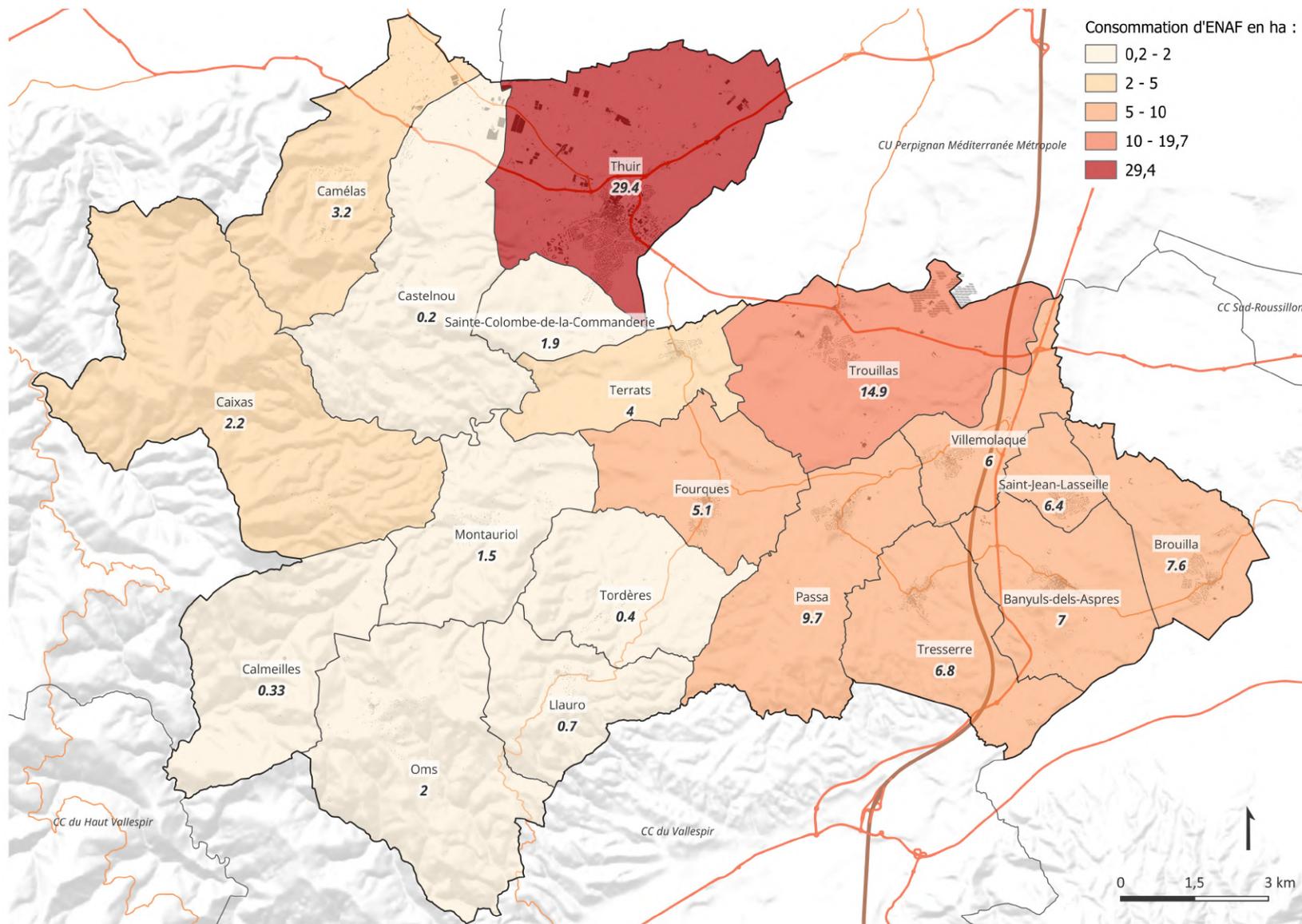
*La consommation foncière depuis 2024 sera actualisée tout au long de la procédure et jusqu'à l'arrêt du PLUi (analyse des autorisations d'urbanisme avec démarrage de chantier).*

Consommation foncière entre 2011 et 2021 par vocation (en %) :



Source : Fichiers fonciers 2011, MAJIC 2021, BD ortho 2011  
Traitement Cittànova

Consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers, par commune et en hectare, entre 2011 et 2021 :



Source : Fichiers fonciers 2011, MAJIC 2021, BD ortho 2011  
 Traitement Ciffànova

Consommation foncière d'ENAF entre 2011 et 2021 par commune et par vocation :

COMMUNE	Logements (+mixte)		Activités économiques		Équipements		Voirie et espaces verts		Dépendances, inconnu		TOTAL (Ha)
	HA	%	HA	%	HA	%	HA	%	HA	%	
BANYULS-DELS-ASPRES	3,44	49%	2,54	36%			1,06	15%			<b>7,04</b>
BROUILLA	6,02	79%			0,06	1%	1,46	19%	0,04	0,58	<b>7,58</b>
CAIXAS	2,18	100%									<b>2,18</b>
CALMEILLES									0,33	100,00	<b>0,33</b>
CAMELAS	3,00	92%							0,25	7,77	<b>3,25</b>
CASTELNOU									0,24	100,00	<b>0,24</b>
FOURQUES	3,05	60%	0,04	1%	0,97	19%	0,87	17%	0,18	3,51	<b>5,12</b>
LLAURO	0,23	32%							0,48	68,07	<b>0,71</b>
MONTAURIOL	1,43	94%							0,09	5,81	<b>1,51</b>
OMS	1,61	79%	0,26	13%					0,18	8,85	<b>2,05</b>
PASSA	9,69	100%									<b>9,69</b>
SAINTE-COLOMBE-DE-LA-COMMANDERIE	1,56	82%					0,35	18%			<b>1,90</b>
SAINT-JEAN-LASSEILLE	5,32	83%					1,08	17%			<b>6,41</b>
TERRATS	2,30	57%	0,34	8%	0,62	15%	0,72	18%	0,08	1,98	<b>4,06</b>
THUIR	14,15	48%	8,30	28%	3,41	12%	3,01	10%	0,53	1,80	<b>29,40</b>
TORDERES	0,38	100%									<b>0,38</b>
TRESSERRE	4,76	70%	0,41	6%	0,93	14%	0,74	11%			<b>6,85</b>
TROUILLAS	7,38	49%	3,66	25%	1,50	10%	2,39	16%			<b>14,94</b>
VILLEMOLAQUE	2,84	47%	0,65	11%	0,83	14%	1,61	27%	0,05	0,91	<b>5,99</b>
<b>Total général</b>	<b>69,34</b>	<b>63%</b>	<b>16,21</b>	<b>15%</b>	<b>8,32</b>	<b>8%</b>	<b>13,3</b>	<b>12%</b>	<b>2,47</b>	<b>2,25%</b>	<b>109,64</b>

Source : BDTopo, fichiers fonciers, photos aériennes millésimées

Traitement : Cittànova

## » Analyse du potentiel de densification

Afin de pouvoir limiter la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers, une évaluation du potentiel de constructibilité de logements au sein de l'enveloppe urbaine a été réalisée.

Il s'agit plus précisément de mesurer les capacités de densification des tissus urbains existants en repérant les dents creuses et les parcelles pouvant faire l'objet d'une division. L'estimation de ce potentiel théorique contribuera ainsi à la définition des objectifs de construction de logements pouvant être réalisés au sein de l'enveloppe urbaine et, par conséquent, à ceux portant sur la modération de la consommation d'espace.

*Analyse à affiner : ce travail nécessite une deuxième « clé de lecture », au travers du regard des élus et techniciens locaux lors du travail sur la phase réglementaire.*

*L'objectif est de parvenir à « qualifier » ce travail exhaustif, afin de passer d'un potentiel « brut » à un potentiel « net ».*

*Les données seront réévaluées en fonction des zones retenues en U et des règles inscrites au PLUi.*

### » Des dents creuses à valoriser

L'enveloppe urbaine est calculée à partir des bâtiments recensés au cadastre. Une zone tampon de 25 mètres est définie autour des bâtiments.

Sont ainsi considérés comme faisant partie de la même enveloppe, deux bâtiments distants l'un de l'autre de moins de 50 mètres. Ce principe permet d'exclure de l'enveloppe urbaine les espaces du territoire caractérisés par un tissu d'habitat individuel très lâche

et qui, de fait, ne peuvent être considérés comme constituant une entité urbaine.

Les limites de l'enveloppe urbaine sont ensuite ajustées, afin de correspondre dans la mesure du possible aux limites parcellaires.

Sont ensuite identifiées comme dents creuses toutes les parcelles, ou les ensembles de parcelles, répondant aux critères suivants :

- Avoir une superficie égale ou supérieure à 300 m<sup>2</sup> et une forme compatible avec la construction de logement(s),
- Être libre de toute voie de circulation ouverte au public, stationnement ou espace vert aménagé, et ne pas être dans une zone d'activités,
- Ne pas être concernée par une zone humide, ni être concernée par un élément constitutif de la Trame Verte et Bleue,
- Les parcelles localisées en zone inondable et aléa feux de forêt élevé et très élevé sont exclus.

Au moins une de ces limites séparatives doit répondre à l'un de ces critères :

- Être en limite de voirie (parcelle directement accessible),
- Ou à défaut, être à moins de 15 mètres de l'axe de voirie le plus proche (possibilité de créer facilement un accès mutualisé avec une parcelle déjà bâtie).

Le potentiel des dents creuses identifiées lors de la première analyse, a permis d'identifier 10 ha densifiables.

## » Un potentiel non négligeable en divisions parcellaires

Les parcelles densifiables retenues pour l'analyse doivent respecter les critères suivants :

- La parcelle initiale (ou ensemble de parcelles) doit avoir une superficie de 500 m<sup>2</sup> ou plus,
- Pour permettre la division parcellaire, une parcelle d'au moins 300 m<sup>2</sup> doit pouvoir être dégagée. Cela signifie qu'au moins 300 m<sup>2</sup> d'un seul tenant doivent rester libres. Cet espace est « simulé » en extrudant un tampon de 10 mètres autour des constructions existantes de la parcelle, qui « représente » l'espace strictement non-divisible de la parcelle. Chaque reliquat ainsi créé est compté séparément.

Des divisions parcellaires potentielles ont pu être identifiées, en considérant la forme des parcelles, le positionnement du bâti existant et l'accès potentiel. La surface considérée en divisions parcellaires potentielles s'élève à 10,1 ha environ.

# Pour résumer | Un tissu urbain qui se désolidarise

## Atouts

Un développement urbain sous forme d'agglomérations en plaine qui permet de conserver les centralités.

Des noyaux anciens encore bien conservés et globalement habités, porteurs d'une identité locale marquée et d'une vie de village.

Des projets émergents de nouvelles formes urbaines et d'habitat.

Un potentiel de densification et de logements vacants à mobiliser, permettant de limiter la consommation d'ENAF.

## Faiblesses

La dispersion de l'habitat en montagne, augmentant l'exposition aux risques, l'artificialisation des espaces naturels, les déplacements automobiles, et affaiblissant la vie de village.

Le développement de quartiers pavillonnaires déconnectés des centres anciens en termes de vie sociale et de cohérence architecturale et paysagère.

Un déclin progressif des centres anciens en raison de l'inadéquation du bâti et du tissu urbain avec les modes de vie actuels, au profit des logements construits dans de nouveaux quartiers.

Une homogénéisation de la population du fait de l'inflation du foncier et du manque de diversité du parc de logements.

L'absence de stratégie globale de développement de nouvelles constructions au regard des enjeux d'accueil de population et de prise en compte du changement climatique.

## PRINCIPAUX ENJEUX

L'élaboration d'une stratégie commune de développement urbain s'appuyant sur les ressources et contraintes locales (ressource en eau, risques, climat, relief, renfort de l'esprit de solidarité...).

La maîtrise de l'étalement et de la dispersion de l'urbanisation, afin de limiter l'exposition aux risques et de réduire la consommation foncière en lien avec les objectifs législatifs.

L'encadrement de la qualité urbaine, architecturale et paysagère des nouvelles constructions, afin de préserver le caractère des villages et faciliter la perméabilité entre les différents tissus urbains.

Le réinvestissement et l'adaptation des noyaux et du parc bâti anciens comme lieux d'habitat.

La diversification du parc de logements et des formes urbaines, afin de répondre à des besoins de logements plus petits, accessibles, adaptés aux jeunes ménages mais aussi aux ménages âgés, isolés.

Le maillage entre anciens et nouveaux quartiers.

La prise en compte du changement climatique dans les opérations d'aménagement de l'habitat (végétalisation, réduction des îlots de chaleur urbain, perméabilité, constructions bioclimatiques...).

## 2. Une agriculture en mutation

### 2.1 Une activité en lien étroit avec le PLUi

#### » L'agriculture, premier usage des sols

Carrefour entre la Méditerranée et les Pyrénées, les Aspres présentent une géographie contrastée qui conjuguent espaces ruraux de la plaine et de moyenne montagne et espaces périurbains. Cela induit une occupation agricole différenciée plutôt concentrée en plaine.

"L'Aspre connaît le velours des vignes, l'océan bleuté des oliviers, la beauté spectrale des armées claires et sombres des chênes liège et le joyeux désordre des yeuses habiles à grimper les éboulis."

Source : capcatalogne.com

L'activité agricole telle que décrite ci-dessus est en grande évolution, marquée par des mutations sociétales, par le changement climatique, des pressions foncières...

Alors que le territoire de la Communauté de Communes des Aspres s'étend sur 232 km<sup>2</sup> de terres, ce sont près de 25% (soit un quart) d'entre elles qui sont considérées comme Surface Agricole Utile (SAU), avec 5827 hectares en 2020 (source : Agreste).

La considération de l'agriculture dans le diagnostic du territoire est donc centrale, en ce sens que les exploitants agricoles sont les

premiers utilisateurs du sol, les sculpteurs des paysages du quotidien et les piliers d'une activité économique capitale : celle de nourrir la population. En France, si entre 20 000 et 30 000 hectares sont artificialisés chaque année (source : Ministère de l'Écologie), la nécessité de préserver le foncier agricole est désormais reconnue par tous. Le Grenelle de l'environnement, complété par les lois ALUR, ELAN et récemment Climat et Résilience, a d'ailleurs permis de poser des objectifs précis de réduction de la consommation des terres et des commissions départementales (CDPE-NAF, CDNPS) ont été mises en place afin de garantir leur préservation.

Les espaces ouverts sont en effet essentiels pour un projet de territoire durable et cohérent puisqu'ils contribuent à :

- Préserver un sol vivant et réversible, notamment pour les générations futures ;
- Former une armature structurante, produire un paysage, construire un cadre de vie équilibré, dynamique et attractif ;
- Créer un facteur de cohésion sociale : qualité de vie, complémentarités ville-campagne ;
- Répondre aux grands défis d'aujourd'hui et de demain : autonomie alimentaire, érosion de la biodiversité, changement climatique, etc.

Montauriol



#### ZOOM SUR

#### LA SURFACE AGRICOLE UTILE

La surface agricole utile, ou SAU, est un concept statistique qui s'applique à évaluer la surface foncière destinée à la production agricole. Cela n'inclut donc ni les bois ni les forêts, mais intègre les terres arables, les surfaces toujours en herbes et les cultures pérennes (vignes, vergers, etc.).

Cette donnée est largement utilisée dans le cadre des déclarations PAC (Politique Agricole Commune) établies par les exploitations agricoles chaque année.

## » La dimension agricole dans le PLUi

Source d'emplois, créatrice de paysages et de modes de vie, activité nourricière et écologique, l'agriculture est un pilier de l'aménagement territorial. Le diagnostic agricole permet de considérer les enjeux et les perspectives de développement agricole dans la définition du projet de PLUi, tout en dressant un portrait qui cherche à refléter au plus près les réalités locales, ses dynamiques et ses besoins. Le diagnostic agricole permet de disposer de connaissances fines et actualisées de la situation de l'activité sur le territoire et d'aiguiller la prise de décision des élus pour l'élaboration du PLUi.

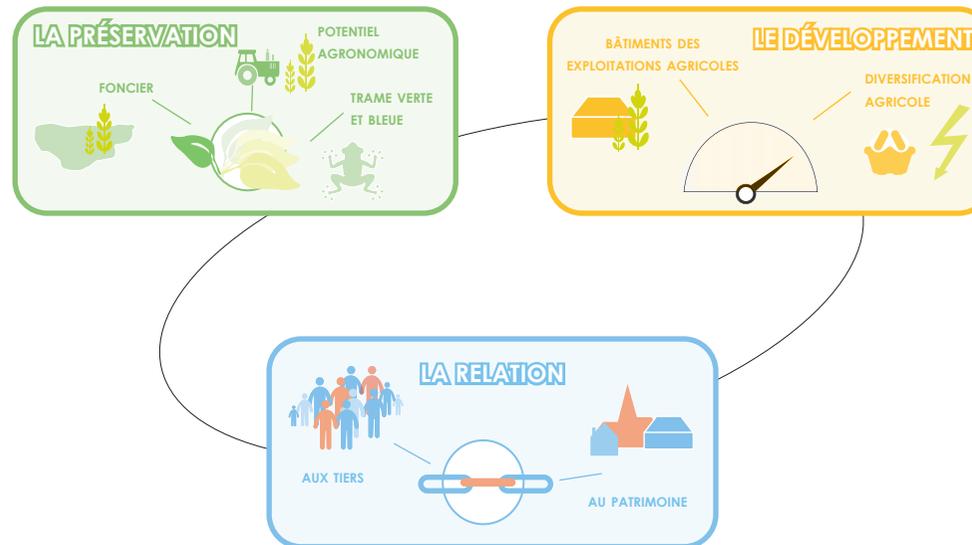


Plus largement, l'activité agricole du PLUi est abordée de multiples manières dans la réglementation et dans le Code de l'urbanisme afin d'encadrer la bonne gestion économique des sols et de permettre la poursuite des activités.

Ainsi trois dimensions particulières sont soulevées :

- LA PRÉSERVATION du foncier, du potentiel agronomique et de la trame verte et bleue (TVB) ;
- LE DÉVELOPPEMENT de l'activité agricole et des projets de diversification ;
- LA RELATION aux tiers et au patrimoine.

Ces dimensions font ainsi la synthèse entre tous les usages qui entrent en relation et les potentiels d'évolution des occupations du sol en zone agricole. C'est la notion d'équilibre entre ces différents usages et les différents potentiels d'installation qui pourront être réellement mis en œuvre, que le PLUi doit définir.



## » Une concertation spécifique

Au regard de la place centrale de l'agriculture dans l'aménagement du territoire et donc dans le PLUi, la volonté d'associer la profession agricole à l'étude a été adoptée.

Pour assurer une analyse complète du territoire, le diagnostic agricole s'est réalisé en 3 étapes :

- une étude bibliographique pour s'approprier les dynamiques et les enjeux agricoles du territoire. Cette première démarche s'est traduite par un parcours du territoire, le repérage de ses paysages agricoles et une étude de ses caractéristiques environnementales ;
- une enquête agricole basée à la fois sur des questionnaires transmis aux agriculteurs exploitants du territoire de la CCA en mai 2024, sur 2 journées de permanences tenues en mai 2024 ainsi que lors d'un séminaire agricole qui a réuni des agriculteurs exploitants, des partenaires techniques et des élus le 13 mai 2024 ; avec deux objectifs : répondre aux attentes et questions vis-à-vis de la démarche de PLUi et identifier les réalités du monde agricole à travers le regard des agriculteurs et leurs projets. Cette démarche inclusive et participative permet une approche sensible et qualitative pour une connaissance éclairée du territoire.
- des analyses de la structure et du fonctionnement agricole pour dresser un portrait le plus fin possible de l'agriculture locale. Elles complètent et objectivent les données issues des rencontres afin de tirer les enjeux majeurs et les projections pour l'avenir du territoire qui devront être pris en compte dans les prochaines étapes du PLUi.

## » L'enquête agricole : quels retours ?

Le questionnaire agricole (en annexe du rapport de présentation) a été transmis à plus de 200 exploitants d'après un listing établi grâce aux données SIRENE et à la connaissance de terrain des élus. Avec 23 participations, les réponses aux questionnaires écrits ne représentent que 12% des envois totaux. Cependant, au final, le retour du questionnaire, les échanges en permanences et le séminaire, ont permis de recueillir la parole de 70 agriculteurs.

Aussi, les permanences agricoles ont permis de mobiliser 11 agriculteurs. Les participants étaient principalement des agriculteurs des communes où les permanences ont eu lieu, soit Thuir, Montauriol, Brouilla et Fourques. Ce qui ressort de ces échanges est donc non exhaustif. Cependant, ils permettent d'infirmier ou confirmer les données quantitatives.

**ENQUÊTE AGRICOLE**

**Aspès**  
Communauté de Communes des Aspres

**PLUi**  
Communauté de Communes des Aspres

**DIAGNOSTIC**  
Plan Local d'Urbanisme Intercommunal  
Questionnaire à destination des exploitants agricoles



**Aspès**  
Communauté de Communes des Aspres

**PLUi**  
Communauté de Communes des Aspres

**CONCERTATION AVEC LA PROFESSION AGRICOLE**  
PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

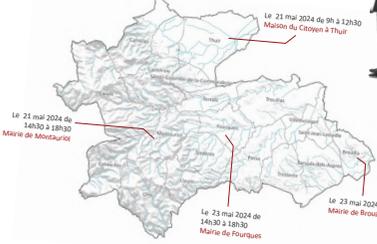
Vous êtes agriculteur sur le territoire des Aspres ?  
La Communauté de Communes des Aspres vous invite à participer à un séminaire dédié à l'agriculture !

Votre connaissance du territoire

Vos attentes  
Votre vision

**Lundi 13 mai 2024 - 15h30**  
Salle du foyer rural - 66300 Fourques

Et nous vous invitons à venir nous rencontrer individuellement lors de permanences agricoles :



Le 21 mai 2024 de 9h à 12h30  
Mairie de Cizeyen 4 Thuir

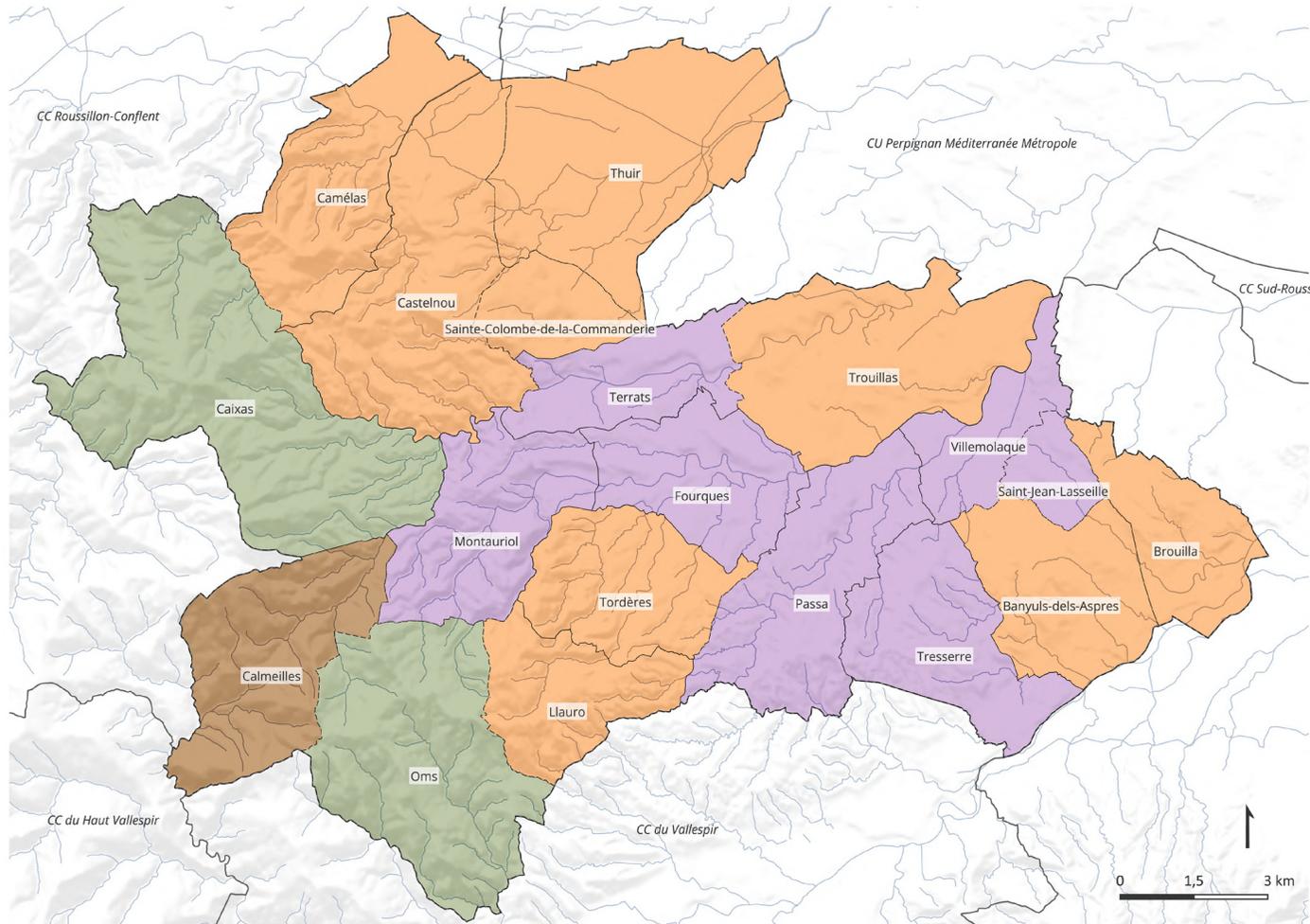
Le 21 mai 2024 de 14h30 à 18h30  
Mairie de Montauriol

Le 23 mai 2024 de 14h30 à 18h30  
Mairie de Fourques

Le 23 mai 2024 de 9h à 12h30  
Mairie de Brouilla

Pour plus d'informations : Communauté de Communes des Aspres | urbanisme@cc-aspres.fr

Un large type de cultures représentées :



source : Recensement Agricole 2020

Orientation technico-économique (OTEX) :

- Viticulture
- Fruits ou autres cultures permanentes
- Bovins viande
- Polyculture et/ou polyélevage

## » Une agriculture ancrée dans son environnement

La pluralité des caractéristiques physiques du territoire (sol, sous-sol, topographie, hydrographie) entraîne une mosaïque agricole :

- au nord, les alluvions du quaternaire donnent des sols sableux qui, améliorés par le drainage, deviennent de bonnes terres agricoles favorables au maraîchage et à l'arboriculture ;
- dans la plaine, les nappes du pliocène sont plus sensibles à un déséquilibre quantitatif de la ressource en eau, elles sont plus favorables à la viticulture, qui demande moins d'eau.

## » Des cultures diversifiées caractéristiques des Aspres

La Communauté de Communes des Aspres, composée d'une plaine et de montagnes, est particulièrement propice à la culture des vignes, aux vergers fruitiers et à l'élevage pour sa partie de reliefs.

La diversité de l'agriculture locale est lisible par l'analyse de l'orientation technico-économique des exploitations (OTEX).

La carte ci-contre présente l'orientation technico-économique dominante, en termes de SAU, de chaque commune. Elle rend compte de la diversité des cultures sur la CCA. La viticulture est majoritairement présente sur neuf communes, suivie par la culture des fruits qui domine sur 7 communes. Localisées dans la plaine, ces cultures sont emblématiques de la région

du Roussillon.

Enfin l'élevage est aussi représenté, de par les spécificités des communes de montagne.

Malgré cette diversité dans les spécificités de chaque commune, l'agriculture des Aspres reste prédominée par la viticulture. Celle-ci occupe plus de la moitié de la Surface Agricole Utile en 2020. En seconde place, se positionnent les cultures fruitières et permanentes qui comptent 25,5% de la SAU en 2020.

La cartographie du Registre Parcellaire Graphique (RPG 2020), permet d'apprécier la répartition des types de culture entre plaine et montagne, avec un parcellaire dédié aux vignes et fruitiers plus morcellé en basse altitude.

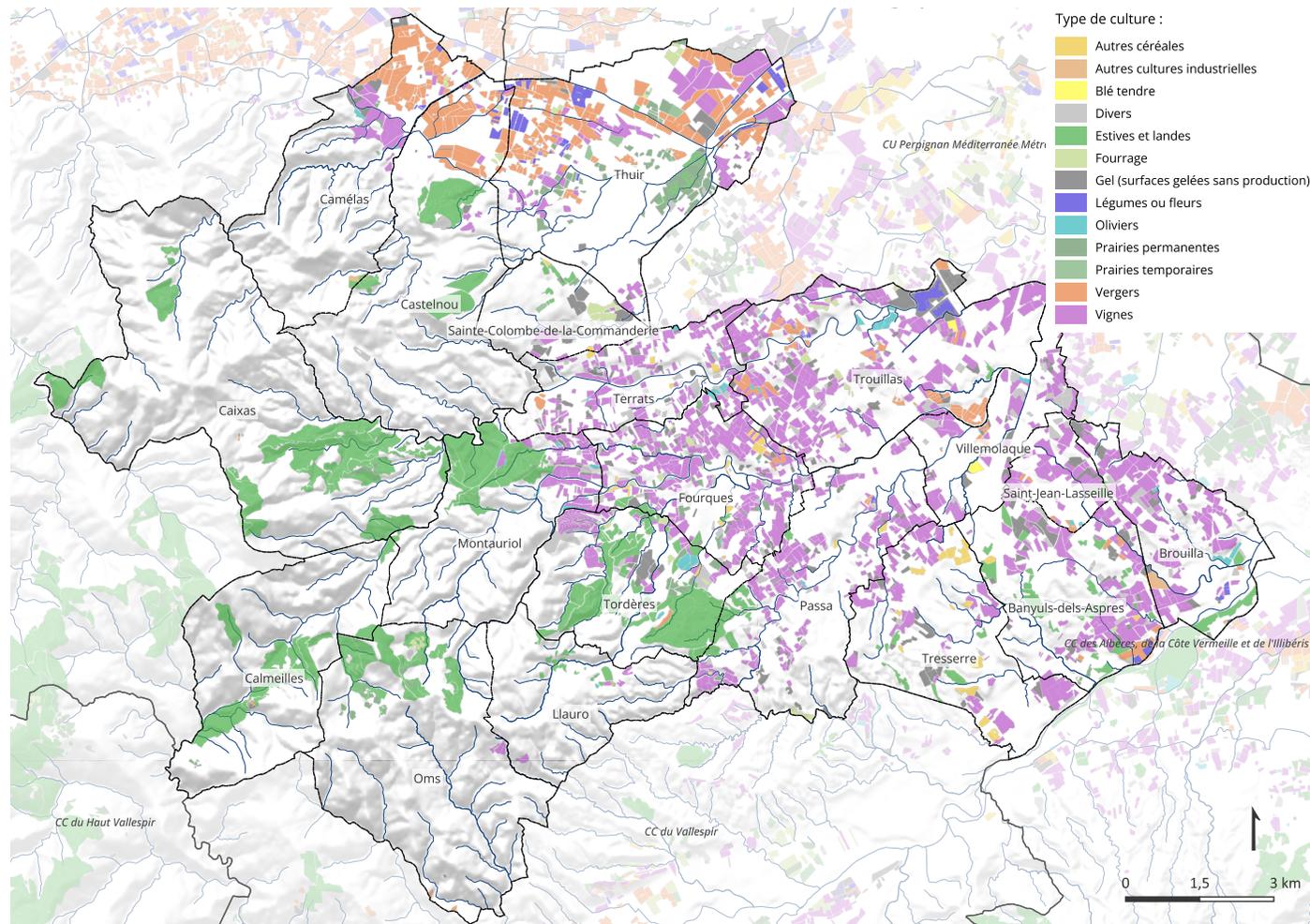
Cependant, les surfaces agricoles ont connu des évolutions lors des 10 dernières années, faisant évoluer la structure technico-économique des Aspres.

*Le terroir viticole est connu et identifié à travers l'AOP Côtes du Roussillon des Aspres, mais il manque de valorisation et de reconnaissance.*



**Paroles d'acteurs du monde agricole local**

Une agriculture organisée autour de trois secteurs dominants (vignes, élevage et fruitiers) :



source : Registre Parcellaire Graphique

## » Un terroir reconnu

La production agricole des Aspres se place sous plusieurs Signes d'Identification de la Qualité et de l'Origine (SIQO).

Elle est concernée par un nombre important de signes officiels de la qualité et de l'origine, démontrant la qualité du terroir :

- AOP Côtes du Roussillon, Côtes du Roussillon Villages, Côtes du Roussillon Villages Les Aspres, Grand Roussillon, Languedoc, Rivesaltes et Muscat de Rivesaltes ;
- AOP Abricots Rouges du Roussillon,
- IGP Côtes Catalanes.

L'appellation spécifique des Côtes du Roussillon Villages Les Aspres valorise la production viticole du territoire.

Le vignoble concerné par cette appellation couvre plus de 200 ha. Il s'étend sur un terroir constitué de terrasses de galets roulés, mêlant argile siliceuse et argilo-calcaire jaune et rouge.

Des signes de qualité qui reflètent l'importance de la culture viticole sur le territoire. Environ 65% des exploitations avaient un SIQO en 2020. Les appellations encadrent fortement l'usage de l'eau pour l'irrigation des vignes. Ce sont donc des cultures davantage sensibles aux sécheresses.

Lors des différents temps d'échanges avec les viticulteurs, la question se pose pour eux de "déclasser" leur production de l'AOP pour davantage de souplesse sur l'irrigation.

Les exploitations ayant une AOP sont d'ailleurs en baisse de -27% entre 2010 et 2020.

## 2.2 Vers une évolution des pratiques : quels impacts sur le territoire ?

### » Une récente évolution des pratiques

L'évolution majeure vécue par l'agriculture depuis 2010 est la baisse de la SAU. Celle-ci a réduit de 11%, passant de 6611 ha en 2010 à 5827 ha en 2020.

La cartographie ci-contre montre le recul des parcelles déclarées au Registre Parcellaire Graphique entre 2010 et 2020. L'ensemble des communes est touché, avec de larges surfaces dédiées à l'élevage qui ont reculé dans les communes de montagne. Quelques tènements fonciers plus importants, déclassés du RPG, ressortent aussi en plaine.

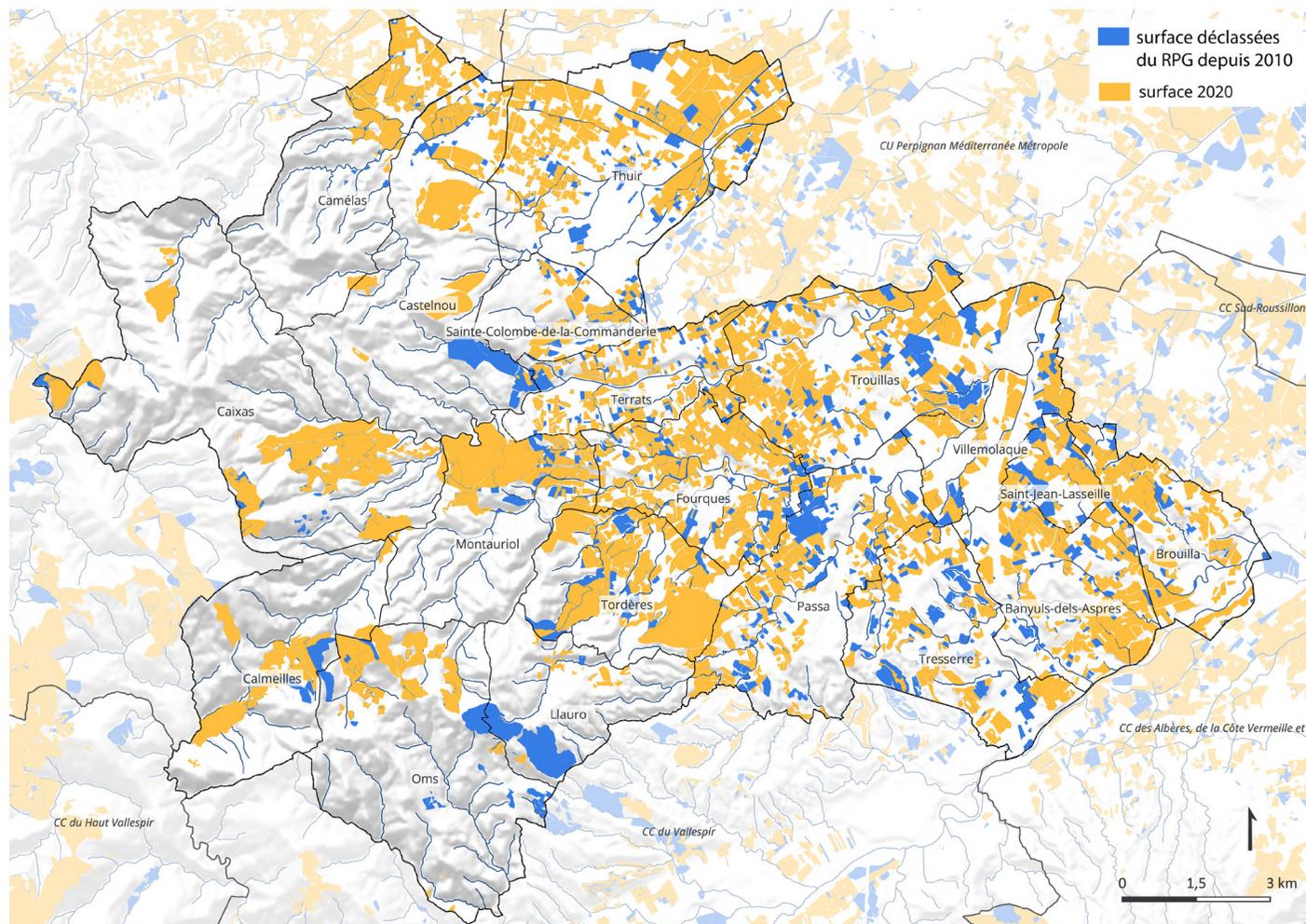
La baisse de la SAU a fortement été marquée par la réduction de la surface dédiée à la viticulture (-28%).

Son poids dans la SAU totale est passé de 65% à 54% en 10 ans.

Cela signifie donc que les cultures se sont diversifiées, en parallèle d'une baisse globale de la surface dédiée à l'agriculture.

Il en résulte davantage de parcelles en friche, avec une fermeture des milieux et surtout un manque d'entretien des parcelles, qui renforce le risque incendie. Des exploitants ont aussi exprimé le fait que ces parcelles non entretenues attirent des sangliers qui impactent leurs cultures. La diversification agricole s'est faite au profit de la culture fruitière et du polyélevage / polyculture (hausse de la SAU).

Des parcelles agricoles en large recul sur l'ensemble du territoire :



source : Registre Parcellaire Graphique

Le nombre d'exploitations est aussi à la baisse, expliquant en partie la réduction de la surface agricole utile (-15% d'exploitations entre 2010 et 2020), avec 51 exploitations disparues.

Cependant, bien que la réduction de la SAU soit corrélée à la baisse du nombre d'exploitation, les exploitations fruitières font exception. Celles-ci sont en baisse tandis que leur SAU a connu une hausse de presque 10 points. Cela traduit la présence d'exploitations de plus grande taille.

De façon générale, l'ensemble des types de culture a connu une baisse ou une stagnation du nombre d'exploitations. Seules les activités en lien avec l'élevage (élevage, polyélevage, grandes cultures) sont en hausse (+14). Cependant, leur

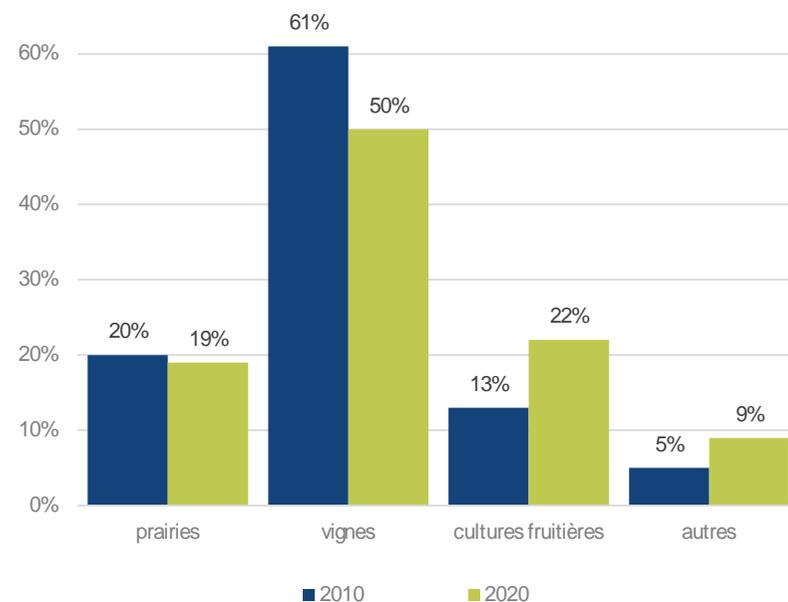
surface s'est amenuisée de 152 ha en 10 ans. Une SAU que l'on retrouve potentiellement dans la part de la polyculture/ polyélevage, qui a été multipliée par 6,5 entre 2010 et 2020, atteignant 233 ha.

Un poids de la viticulture amoindri entre 2010 et 2020 :

		fruits	légumes / fleurs	viticulture	élevage	polyculture / polyélevage	grandes cultures	Total
2010	en nbr	66	17	228	13	8	-	332
	en %	19,9	5,1	68,7	3,9	2,4	-	100,0
	en ha	1227	65	4294	918	36		6540,0
2020	en nbr	58	17	175	16	11	8	285
	en %	20,4	6,0	61,4	5,6	3,9	2,8	100,0
	en ha	1434	112	3070	766	233	s*	5615,0

source : Recensement Agricole 2020 et 2010 - hors secret statistique (s\*)

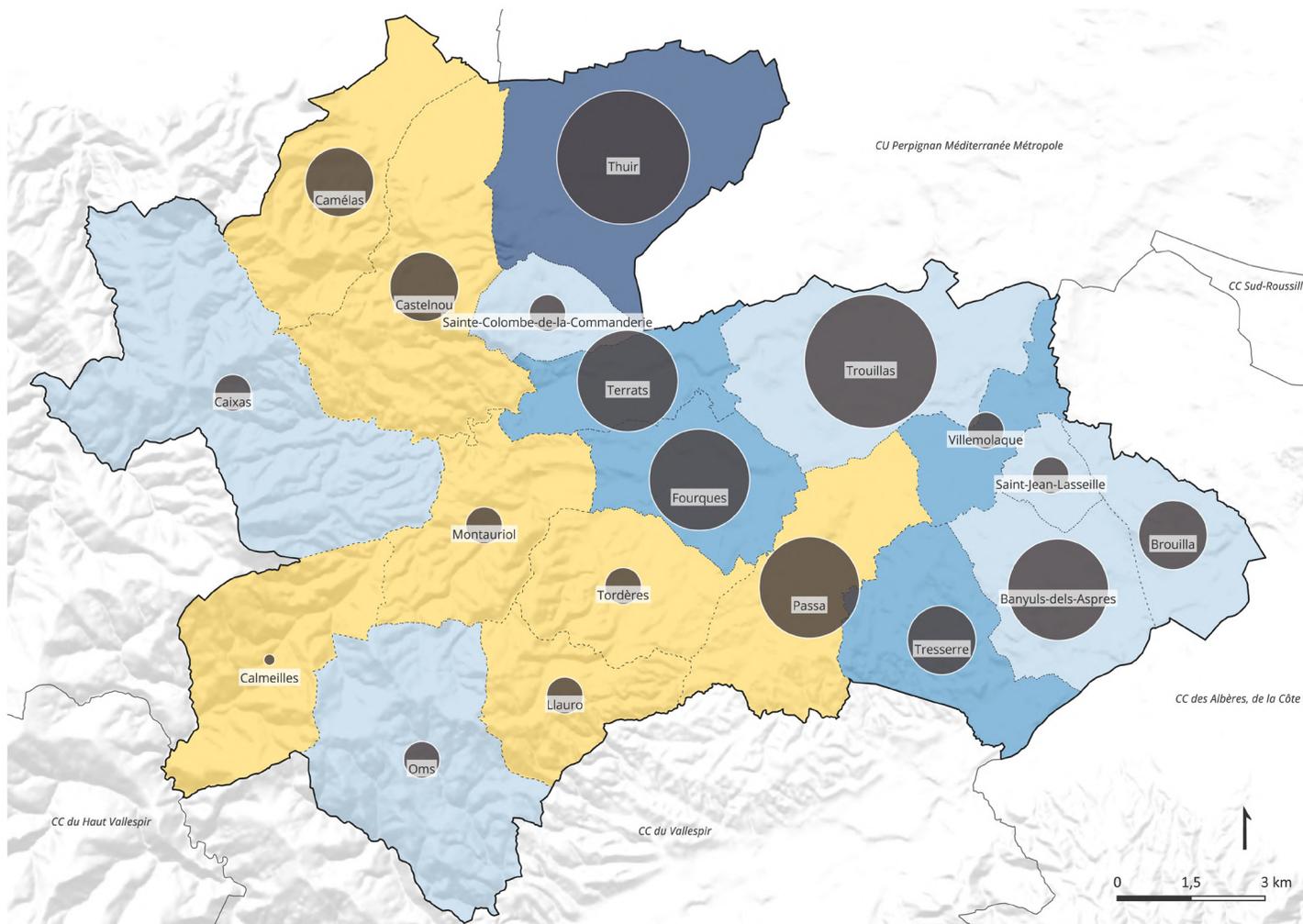
Une répartition des surfaces en évolution entre 2010 et 2020 (SAU en %) :



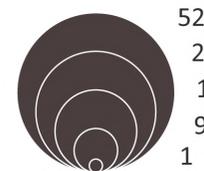
source : Recensement Agricole 2020 et 2010



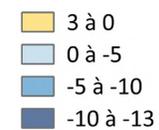
Des exploitations agricoles en recul sur la majorité des communes, entre 2010 et 2020 :



Nombre d'exploitation agricole :



Evolution du nombre d'exploitation agricole :



source : Recensement Agricole 2020 et 2020

On relève notamment que l'élevage caprin a connu une hausse avec un effectif des cheptels de +76% entre 2010 et 2020.

Le renfort de l'activité d'élevage est positif, car elle représente un levier contre les incendies. Notamment, face à la hausse de l'enfrichement, les parcelles peuvent être entretenues par les cheptels. L'élevage est aussi un moyen, à travers les zones de pâturages, d'amélioration de la qualité de l'air par le stockage de carbone dans le sol.

D'autres actions sont mises en œuvre pour limiter l'enfrichement des parcelles, comme la plantation de chênes liège sur des parcelles en friche (à Brouilla par exemple). Cela s'accompagne d'un entretien des parcelles concernées et de la valorisation d'une espèce végétale locale emblématique.

Des effectifs d'élevage globalement en hausse :

+20% bovins  
-22% ovins  
+76% caprins



Le SCoT rappelle :

L'élevage est un acteur fondamental de l'aménagement du territoire qui permet de maintenir ouverts les espaces et de débroussailler à faible coût les zones à risque d'incendie.

Des évolutions visibles dans le paysage, avec un enfrichement marqué des parcelles anciennement cultivées :

2000-2005



2021



## » Une restructuration des exploitations

Les exploitations agricoles elles-mêmes connaissent des restructurations profondes, engendrées par des évolutions sociétales.

La part des exploitants agricoles dans l'emploi total du territoire est importante, confirmant la place de l'agriculture, notamment dans l'économie des Aspres.

Les agriculteurs exploitants représentaient 4,6% des emplois totaux de la CCA en 2020 (1,7% CC Vallespir, 5,1% CC Roussillon-Conflent). Cela représente 336 chefs d'exploitation. Le nombre d'exploitants agricoles est notamment en baisse, avec -11% entre 2010 et 2020, contre -20% à l'échelle des Pyrénées-Orientales. La baisse d'exploitants est donc à relativiser, car les Aspres se démarquent par rapport aux EPCI voisins qui ont connu une réduction de leur nombre d'exploitants bien plus importante (-41% CC du Vallespir et -28% CC Roussillon-Conflent).

La structure des exploitations montre une certaine évolution : les microexploitations sont davantage représentées (29,6%, soit +7 points en 10 ans). Le territoire est donc attractif pour de nouvelles installations, à petite échelle.

Le nombre de grandes exploitations est le plus stable, son nombre reste inchangé entre 2010 et 2020. A contrario, petites et moyennes exploitations sont en baisse.

On assiste donc à une diversification des tailles des exploitations qui tend vers les grandes exploitations, davantage résistante aux fluctuations économiques et vers les micro-exploitations, qui ne nécessitent pas de main d'œuvre. Aussi la taille moyenne des exploitations est restée stable, avec 20,1 ha en moyenne (contre 19,7 ha en 2010).

Les effectifs salariés du secteur agricole ont connu une évolution à souligner. Le nombre de salariés permanent a fortement cru (+82%) passant de 187 à 340 entre 2010 et 2020. En 2010, les salariés permanents représentaient 7,8% de la main d'œuvre, contre 17% en 2020. Cela traduit une certaine pérennisation des exploitations et une vitalité économique permettant de créer des emplois sur du long terme. Les salariés saisonniers et salariés occasionnels sont quant à eux en baisse d'un quart sur cette période. Des difficultés de recrutement et une problématique d'hébergement des saisonniers ont été soulignées par les agriculteurs.

## » Des freins socio-économiques pour la pérennité des activités

Avec un vieillissement général de la population et des agriculteurs exploitants, le sujet de la

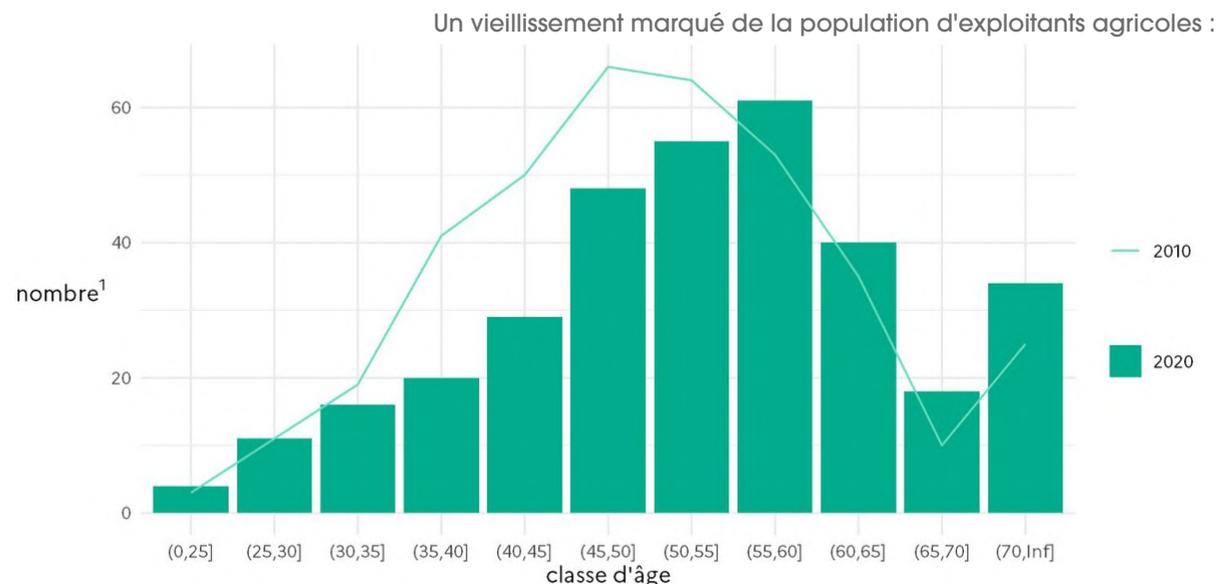
reprise des exploitations est central dans le secteur agricole, et cela à l'échelle nationale, posant question sur l'avenir de celles-ci.

32% des exploitants agricoles des Aspres ont plus de 60 ans, cela représente 24% de la SAU. In fine, 32 exploitations n'ont pas de projet de reprise. L'incertitude de la reprise des exploitations questionne l'apparition de nouvelles surfaces en friche d'ici quelques années, lors du départ à la retraite des exploitants. Cela pourrait représenter 473 ha (8% de la SAU totale), si ces exploitants ne trouvent pas de repreneurs.

En plus des évolutions climatiques, d'autres facteurs freinent l'installation de jeunes agriculteurs et le bon fonctionnement économiques des exploitations.

A travers l'enquête agricole et le séminaire dédié à la profession agricole, ces freins ont pu être énoncés.

Les exploitants ont fait part de leurs difficultés



source : Recensement Agricole 2020

de recrutement, liées aussi à l'absence d'hébergement pour les saisonniers, qui peut complexifier les embauches.

Les agriculteurs relèvent aussi des problèmes d'accès et de desserte de leurs parcelles (chicane, manque d'entretien des voies, stationnement gênant...). La hausse des flux routiers sur les voies départementales impactent les déplacements des agriculteurs et notamment dans les centres bourgs, où les rues sont étroites.

Le recul de la consommation de vin à l'échelle nationale ou encore le manque de reconnaissance de l'AOP Côtes du Roussillon des Aspres ont été cités comme impactants. La valorisation du terroir se fait grâce à la présence de quelques domaines de taille suffisamment importante, mais cela peine à infuser sur l'ensemble du territoire.

A contrario, des éléments qui rendent le territoire attractif pour l'installation de nouveaux agriculteurs ont pu être identifiés : un foncier plutôt accessible financièrement, un potentiel intéressant de diversification vers de l'agritourisme, un terroir connu et identifié, qui permet une diversité des cultures, la présence d'outils coopératifs déjà en place et cela même pour des vigneron indépendants...

Des évolutions du secteur agricole sont donc en œuvre, avec principalement un recul de l'activité en termes de surface, marqué par un amoindrissement de la présence de la vigne. D'autres phénomènes plus récents participent à une mutation plus profonde du monde agricole. Bien qu'encore à leurs prémises, ces mutations auront des effets durables sur le territoire.



Source : Jean-Christophe Milhet & Frédéric Hédelin



Source : Christophe Levillain

## » Des parcelles agricoles périurbaines sous pression

La SAU des Aspres couvre 25% du territoire, mais les parcelles agricoles sont en constante évolution avec une consommation foncière, plus ou moins forte selon les secteurs.

Comme vu précédemment, entre 2011 et 2021, ce sont 109 hectares d'espaces naturels, agricoles et forestiers qui ont été consommés par l'urbanisation.

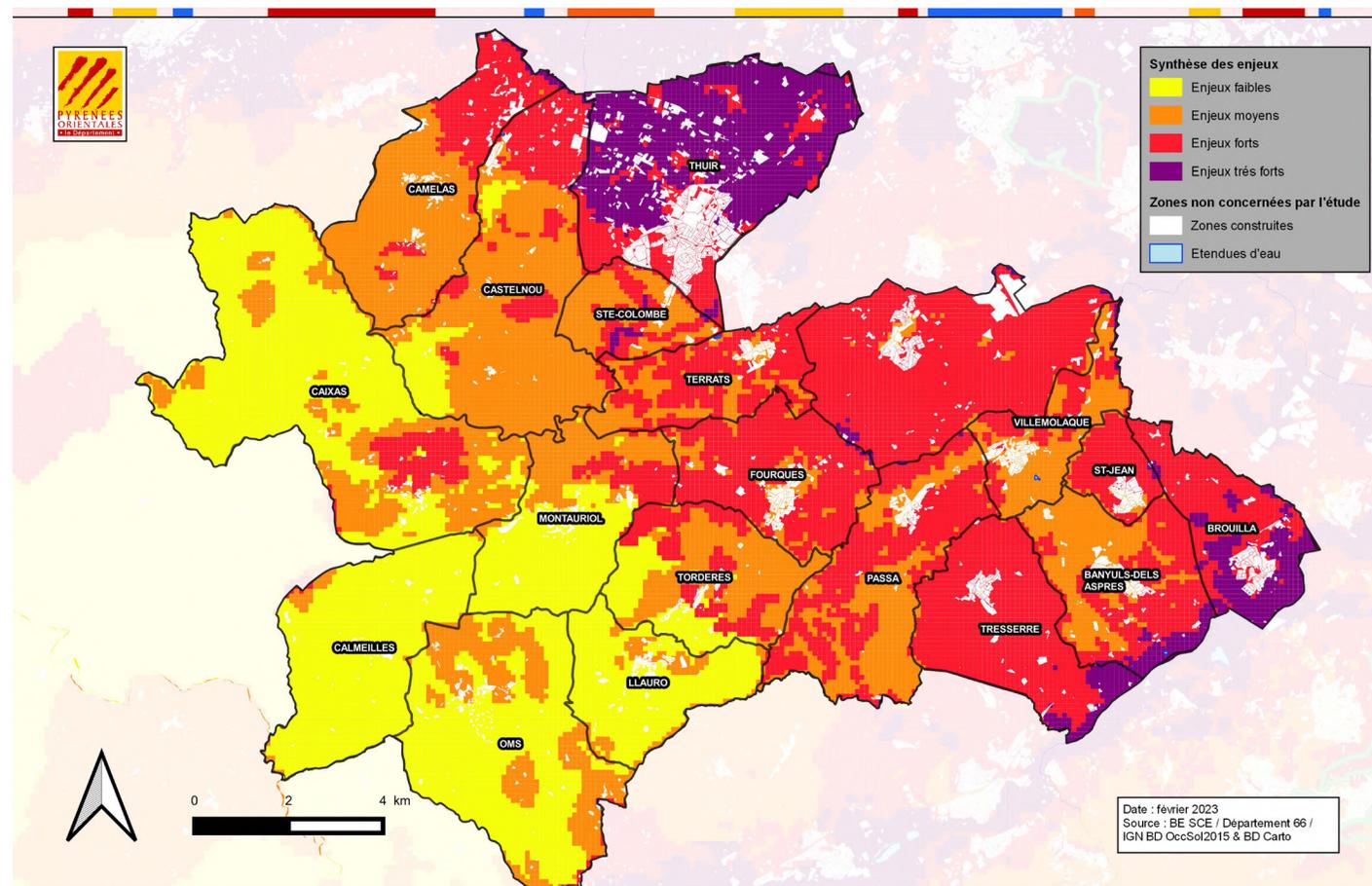
La croissance démographique des communes entraîne aussi une certaine rétention foncière sur le pourtour des enveloppes urbaines. Des parcelles en friche apparaissent alors, impactant la perception des entrées de villages et renforçant le risque incendie.

Le Département s'est saisi de cette problématique et a réalisé un Schéma Départemental des Espaces Agricoles et Naturels périurbains à enjeux. Celui-ci est un socle permettant par la suite de mettre en place des Périmètres de protection et de mise en valeur des espaces Agricoles et Naturels périurbains (PAEN).

Ce schéma s'appuie sur une analyse multicritères qui croise la pression urbaine, le niveau d'enjeu des espaces agricoles (qualité des sols, irrigation...) et la richesse écologique des espaces naturels. Il en résulte une cartographie hiérarchisant les espaces à préserver ou mettre en valeur. Sur le territoire des Aspres, des enjeux forts et très forts apparaissent clairement dans la plaine (carroyage 1km). Le nord de Thuir ainsi que le Tech sont particulièrement en tension.

Des tensions sur les espaces agricoles (cf. résultats consommation foncière) :

### SCHEMA DEPARTEMENTAL DES TERRITOIRES AGRICOLES ET NATURELS PERIURBAINS A ENJEUX COMMUNAUTE DE COMMUNES DES ASPRES



Source : CD66

## » Adaptation au changement climatique et gestion de la ressource en eau, des tensions qui questionnent l'avenir de l'activité agricole

Comme vu, le nom Aspres signifie "aride", les assecs font donc partie du territoire. Les types de culture du territoire sont adaptés à ce climat méditerranéen et sont peu consommateurs d'eau : viticulture, arboriculture...

Cependant, les évolutions pluviométriques récentes sont telles, que les sécheresses s'intensifient et remettent en question la rentabilité des cultures locales.

Le phénomène de changement climatique est particulièrement visible dans les Pyrénées-Orientales. La réduction des précipitations est significative, entre 1958 et 2018, avec -18,2% sur le bassin de la Têt et -12,6% sur le bassin du Tech. Cette diminution se confirme, 2023 se démarquant comme l'année avec le plus grand déficit pluviométrique.

Bien que les assecs fassent partie du fonctionnement des cours d'eau du territoire, les années récentes (2022-2023) ont été marquées par une permanence d'assecs résiduels, s'étalant du début de l'année à la saison automnale (contre une durée normalement estivale).

Des arrêtés préfectoraux restreignant l'usage de la ressource en eau ont été mis en œuvre dès mai 2022 et sont toujours d'actualité en 2024.

Sur le territoire des Aspres, ces sécheresses entraînent un délaissement des terres agricoles, avec des abandons de l'activité ou une absence de repreneurs, car l'équilibre économique des exploitations est impacté. Il en résulte aussi une importante hausse des parcelles irriguées (+41% en 10 ans). Celles-ci ne représentaient que 22% de la SAU en 2010

et s'élèvent dorénavant à 29% en 2020.

La CCA accueille deux Associations Syndicales Autorisées d'irrigation qui assurent une gestion partagée de la ressource en eau : ASA du Canal d'arrosage Nègre et Salita et l'ASA du Canal de Thuir (intervention sur Camelas, Castelnou, Ille-sur-Têt, Lluçcia, Saint-Féliu-d'Amont, Saint-Féliu-d'Avall, Saint-Michel-de-Llotes, Thuir).

Au regard de l'urgence climatique, les collectivités se saisissent du sujet, avec pour objectif de réaliser des projets qui répondent concrètement aux impacts sur l'agriculture.

Par exemple, la Chambre d'Agriculture des Pyrénées-Orientales a lancé, en 2023, la réalisation d'un schéma des eaux brutes agricoles, mené en parallèle de l'étude Eaurizon 70 des syndicats de bassin (état des lieux des bassins versants Agly, Réart, Sègre, Tech et Têt).

Les solutions locales face aux tensions sur la ressource sont coûteuses et leur durabilité questionne. Un projet d'irrigation superficielle des vignes est en cours de réflexion depuis 2011 sur une partie du territoire. Les communes concernées sont : Thuir, Sainte-Colombe-de-la-Commanderie, Terrats, Fourques, Trouillas.

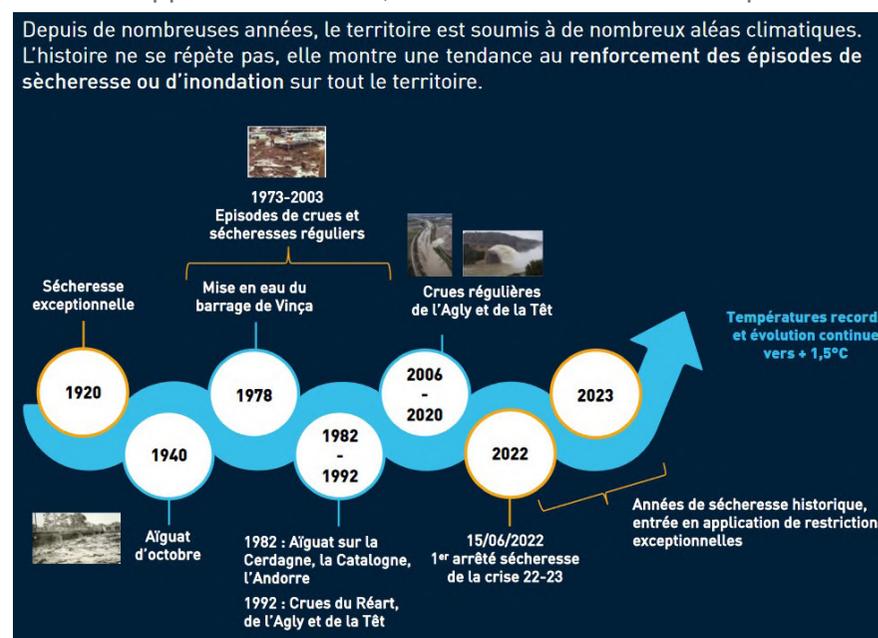
Environ 350 ha de terres seront irriguées par ce projet. La ressource en eau sera fournie par l'ASA du Canal de Thuir, dont l'alimentation se fait sur le Têt. Les besoins sont estimés à 350K m<sup>3</sup> d'eau par an.

Cette mesure mise en place par les collectivités, a pour objectif de limiter l'abandon des vignes et/ ou la multiplication des forages individuels dans la nappe pliocène.

La fin des travaux est estimée pour fin 2027.

La culture de la vigne ne nécessite, traditionnellement, pas d'irrigation. C'est

Extrait du rapport Eaurizon 2070, évolutions des sécheresses depuis 1920 :



**CHIFFRES CLEFS :**  
**+24 jours « estivaux »** annuels par rapport aux relevés moyens 1963-1992

**-12 mm de précipitations estivales** par rapport aux relevés 1963-1992

source : territoiresaufutur.org

pourquoi elles s'est implantée sur des terroirs avec peu de ressources en eau disponible, comme les Aspres. Cependant, afin de stabiliser le rendement et la qualité, de l'irrigation localisée se déploie.

Pour s'adapter au changement climatique, une diversification minimale du type de culture est perceptible, avec des plantes à parfum, aromatiques et médicinales, des pistachiers, une diversification des cépages employés... La viticulture, secteur emblématique de la région, est mise à mal avec des sécheresses qui fragilisent un marché économique déjà tendu.

Des regroupements de caves coopératives ont d'ores et déjà eu lieu pour réduire les coûts et maintenir un fonctionnement viable. Ainsi, il est question de mettre en place une prime à l'arrachage des vignes à l'échelle nationale.

Ce programme d'envergure pourrait concerner 5000 à 7000 hectares de vignes du département des Pyrénées-Orientales. Cependant, il pourrait entraîner la requalification de ces parcelles vers de nouvelles cultures à défaut d'un enrichissement d'ampleur.

Un entretien par les cheptels d'élevage peut aussi être anticipé mais sa mise en place nécessite une coordination en aval, au regard de l'ampleur potentielle des surfaces à traiter.

## » Agrivoltaïsme : vers une nouvelle agriculture ?

La loi APER a permis d'inscrire à l'article L.100-4 du Code de l'énergie l'objectif :

« d'encourager la production d'électricité issue d'installations agrivoltaïques, (...) en conciliant cette production avec l'activité agricole, en gardant la priorité donnée à la production alimentaire et en s'assurant de l'absence d'effets négatifs sur le foncier et les prix agricoles ».

Avec 210 jours ensoleillés dans les Pyrénées-Orientales, couplés à la SAU des Aspres, le potentiel de production en agrivoltaïsme est important sur le territoire.

L'agrivoltaïsme tel que décrit par la loi permet aux agriculteurs d'avoir un revenu complémentaire, non impacté par les aléas climatiques, qui pérennise les exploitations. Cet aspect positif qui pérenniserait certaines exploitations s'accompagne de questionnements sur les potentiels impacts de l'agrivoltaïsme sur le territoire.

L'installation de panneaux photovoltaïques aura une répercussion sur le paysage qui peut réduire l'attractivité touristique et agritouristique. L'agrivoltaïsme participe aussi à une plus grande concurrence sur le foncier faisant croître les prix du marché et renforce l'arrachage de pieds de vignes emblématiques et parfois anciens. L'agrivoltaïsme polarise donc bénéfices et impacts.

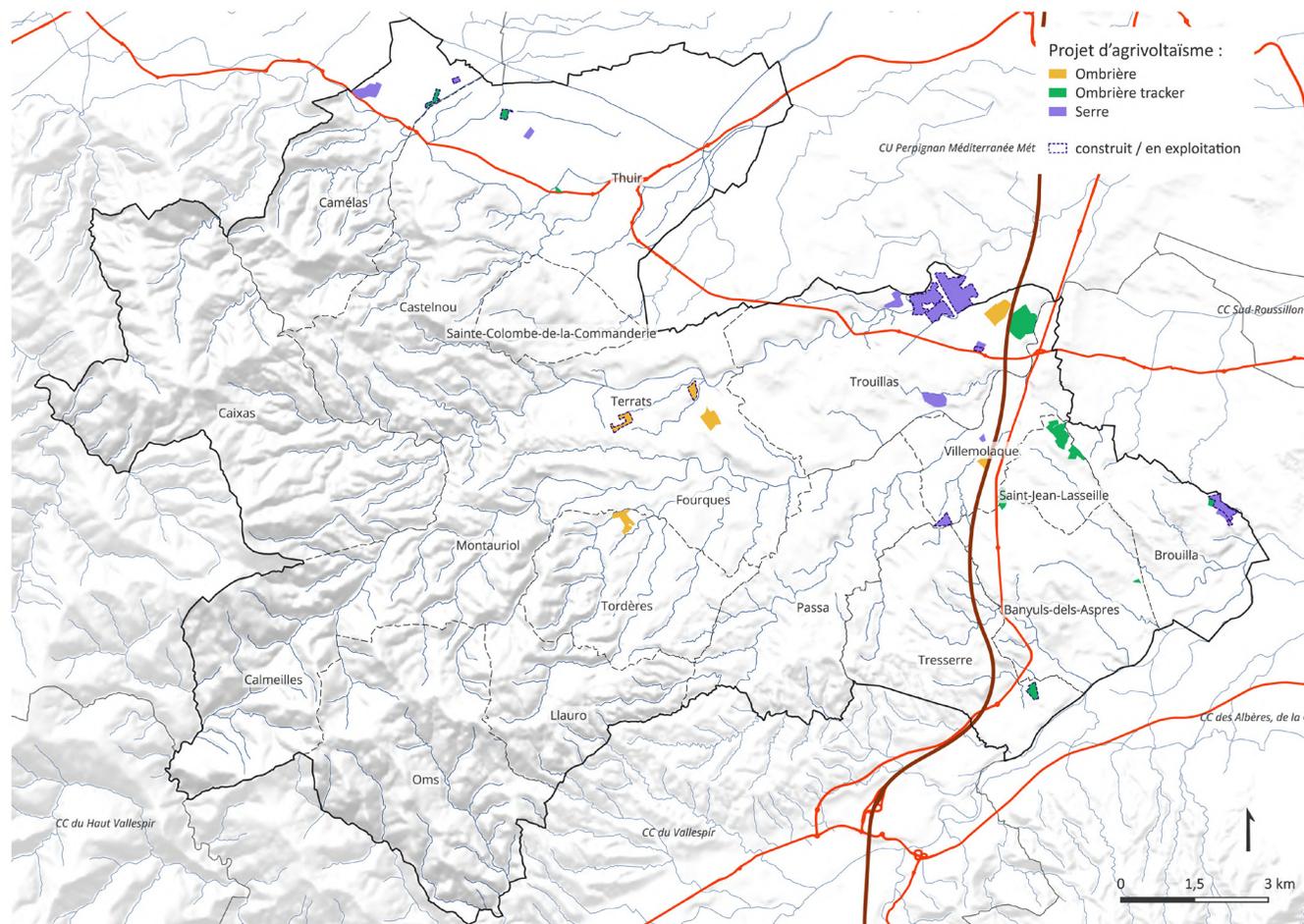
En 2024, la surface des parcelles avec une installation agrivoltaïque réalisée est estimée à 100 ha. La surface des installations seules est à pondérer.

Les installations se localisent en plaine, principalement le long des axes A9/ D900 et ligne ferrée. Leur visibilité depuis les axes

Parc agrivoltaïque à Trouillas :



Etat des lieux des projets d'agrivoltaïsme en 2024 :



Source : DDTM66 - 2024

de mobilités renvoie une certaine image du territoire. 67% des parcelles concernées se localisent à Trouillas. Le fait que la commune soit équipée d'un transformateur, la rend particulièrement attractive pour les projets d'ENR.

Environ 17 projets d'installation sont à l'étude (faisabilité, phase d'autorisation...) et représentent 132 ha de parcelles.

Ces projets reconfigurent le paysage mais aussi la façon de cultiver (le type de culture évolue avec une hausse des PPAM, le déploiement de vignes sous ombrières, qui permettent de les épargner du rayonnement solaire...).

### » Diversification de l'activité : une agriculture rapprochée de la population et de la biodiversité

Les données quantitatives disponibles via le Recensement Agricole permettent d'apprécier une certaine diversification de l'activité agricole. On observe davantage d'exploitations classées en agriculture biologique. Ces dernières ont cru de +153% depuis 2010 (+127% à l'échelle départementale).

Les activités de transformation sont en hausse, traduisant une volonté de valorisation des produits et de facilitation des circuits-courts : 8 ateliers de découpe / transformation de viande, 10 exploitations transformant fruits et légumes.

Cela se perçoit dans l'évolution du nombre d'exploitations pratiquant les circuits-courts entre 2010 et 2020, qui a été multiplié par 3.

En partenariat avec la Communauté de Communes du Vallespir et les acteurs locaux, la CCA participe à la réalisation d'un atelier collectif de découpe et de transformation. Ce projet permettra de valoriser les produits locaux, de faciliter l'installation de jeunes

agriculteurs et de soutenir l'activité d'élevage.

La diversification vers des activités annexes telles que l'hébergement touristique reste minime. La part des exploitations agricoles pratiquant l'hébergement est en légère hausse entre 2010 et 2020, passant de 6 à 8%. Cela est supérieure à celle du département, qui s'élève à seulement 5%.

A travers le questionnaire agricole, les agriculteurs ont pu s'exprimer sur leurs projets et leurs souhaits d'évolution. Les activités de diversification concernent 15% des exploitations. Les agriculteurs ont évoqué leur volonté de tendre à davantage de diversification mais aussi de prise en compte de l'environnement dans leurs pratiques :

» accueil touristique et visites œnologiques

au chai et aux vignes, dégustation, vente en direct ;

» déploiement de panneaux photovoltaïques sur les hangars ;

» création de micro-exploitations et soutien aux jeunes agriculteurs ;

» mise en place de labels (Agriculture Biologique, Haute Valeur Environnementale...) ;

» souhait de "ré-ensauvagement" ou de création de zones de biodiversité sur des parcelles en friches ;

» préservation des haies ;

» location de cabanes, de logements insolites, d'écolodges, de yourtes... sur les sites agricoles ;

» diversification des cultures, avec par exemple la culture du safran à Oms.

Cave coopérative de Terrats



### ENJEUX 2.2 :

- Les tensions sur la viticulture représentent un enjeu social et économique : opportunités d'emplois, fragilités des exploitations individuelles, dépendance aux productions extérieures pour les autres types de culture...

- La reprise des exploitations par de jeunes agriculteurs, dans un contexte de réchauffement climatique qui questionne la pérennité de la viticulture

- La propagation du risque incendie dans des milieux davantage enfrichés dans un contexte de sécheresse renforcé.

- L'organisation de l'entretien des parcelles en friche par les troupeaux d'élevage.

- Le déploiement de l'agrivoltaïsme, entre diversification agricole et impacts sur le paysage.

# Pour résumer | Une agriculture en mutation

## Atouts

La vigne, première culture du territoire, avec un terroir connu et reconnu

Une agriculture diversifiée, avec des types de culture variés qui participent à l'identité locale et aux paysages caractéristiques des Aspres.

Un terroir reconnu, des cultures adaptées au climat méditerranéen et aux sols.

Une activité d'élevage et de polyélevage encore présente, avec des opportunités et des innovations porteuses (agriculture biologique, bergerie communale...), avec un rôle non négligeable sur l'entretien des milieux.

Des diversifications de l'activité qui permettent de pérenniser les exploitations sur le plan économique : oeno-tourisme, gîte à la ferme, labels de préservation de l'environnement, circuits-courts, ateliers de transformation...

## Faiblesses

Des tensions sur la ressource en eau qui perdurent et questionnent l'avenir de certains types de culture, et l'évolution potentielle des paysages.

Un enrichissement des parcelles agricoles déjà à l'œuvre et qui risque de se renforcer, entre les difficultés climatiques, le coût du foncier, la prime à l'arrachage des vignes...

Une difficile reprise des exploitations pour les jeunes agriculteurs, dans un contexte peu favorable (prix du foncier, restriction d'usage de l'eau...).

Le recrutement et l'hébergement des saisonniers.

## PRINCIPAUX ENJEUX

La diversification de l'activité agricole, pour assurer sa pérennité et rendre les installations de jeunes agriculteurs davantage favorables.

L'équilibre dans la gestion de l'eau, entre les besoins humains, agricoles et industriels et la baisse de la pluviométrie.

La réduction de la consommation foncière, en lien avec les objectifs de la Loi Climat et Résilience, mais aussi pour préserver les terres agricoles et limiter la spéculation.

Le traitement des lisières entre les franges urbaines des extensions et les parcelles agricoles.

La gestion des flux sur le réseau viaire, entre la hausse des migrations pendulaires et le trafic lié à l'activité agricole.

La mise en œuvre d'interrelations entre les éleveurs et le nécessaire entretien des friches agricoles. Aussi, la revalorisation des friches est engagée par d'autres alternatives : centrale photovoltaïque, reboisement...

La mise en œuvre de solutions nouvelles pour pérenniser les agriculteurs, telles que les bergeries communales.

La gestion de l'agrivoltaïsme, en considérant à la fois son apport financier aux agriculteurs et son impact négatif sur les paysages, dans un contexte de développement touristique.

# 3. Un potentiel sylvicole valorisable mais sous tension

## 3.1 Contexte historique et évolution des forêts

A la fin du 18<sup>ème</sup> siècle et au début du 19<sup>ème</sup> siècle, la vigne cultivée en terrasses s'étend dans les zones les plus favorables, surtout dans les communes de l'est du massif où elle peut atteindre jusqu'à 1/5 de la surface. En moyenne, la surface se répartit ainsi :

- 25 % de bois utilisés pour la production de tanins et de charbons de bois,
- 50 % de pâturage et maquis - garrigues plus ou moins dégradées,
- 25 % de surfaces labourables.

Dans les secteurs plus pentus, cette dernière surface diminue au profit de la seconde. Le chêne vert est alors recherché pour le chauffage et son tanin, tandis que le chêne-liège est encore peu exploité.

A la fin du 19<sup>e</sup> siècle, l'économie traditionnelle des Aspres s'effondre pour plusieurs raisons :

- l'anéantissement du vignoble par le phylloxéra dans les Hautes-Aspres et sa reconstitution dans la plaine du Roussillon, où il est plus productif, et dans la partie basse des Aspres ;
- la disparition des usines à tanins ;
- le désintérêt pour le charbon de bois.

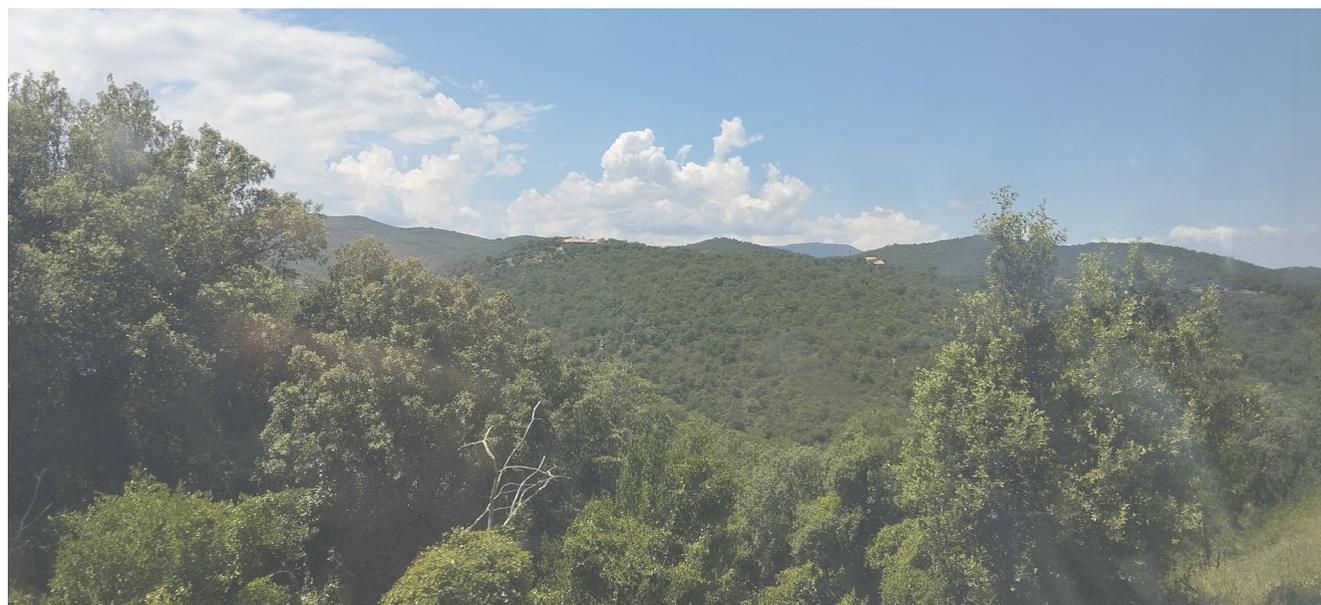
Des cultures de remplacement, comme le noisetier, ont subi des échecs. Sur les terrasses qui subsistent encore actuellement, de grandes plantations de chêne-liège ont succédé à la vigne au-dessous de 450 m d'altitude. Leur exploitation a été

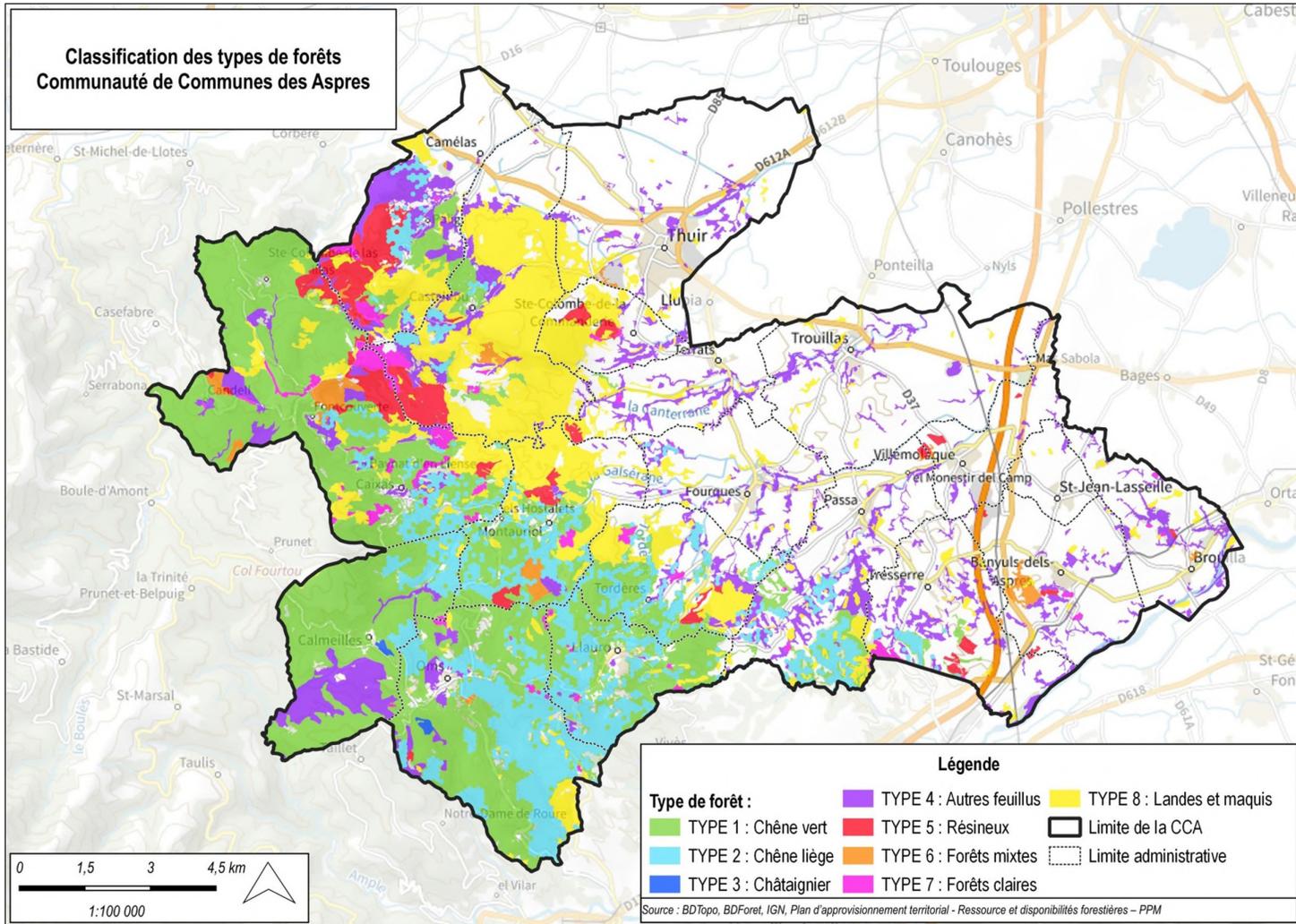
florissante jusqu'en 1930, favorisée par le développement parallèle d'une industrie régionale du liège, mais une surexploitation maladroite, à laquelle s'est superposée la concurrence étrangère (Espagne, Portugal) et le ravage des incendies ont ruiné cette nouvelle économie.

Ces déclin successifs ont été à l'origine du déplacement de 60% de la population des massifs vers les plaines. Il en résulte un abandon des champs qui se transforment en friches agricoles : la garrigue et l'embroussaillage gagnent du terrain. Certaines friches ont

été remplacées par des plantations de pins gérées par des ASA. Un manque d'entretien est observé. En somme, les départs des populations ont entraîné un risque accru d'incendie.

Enfin, le territoire est particulièrement contraint, dans les massifs comme dans les plaines. L'inclinaison des sols, leur faible profondeur et leur pauvreté (liée au délavement par ruissellement), ainsi que l'irrégularité des précipitations et la rareté de l'eau utile au sol limitent le potentiel sylvicole du territoire.





Réalisation : AEF

## 3.2 Des boisements à valoriser et à protéger face au changement climatique

### 3.2.1. Un potentiel sylvicole nécessitant une gestion concertée

#### » Un gisement forestier menacé

Le volume de bois mobilisable, en prenant en compte le croisement de la desserte interne, externe et les pentes, est de 896 273 m<sup>3</sup>, soit environ 10,5 millions d'euros de capital bois sur pied, sur le territoire de la CCA. Ce capital bois prend en compte les diverses exploitations de la ressource en bois.

Néanmoins, ce gisement est menacé par le changement climatique. Les fortes chaleurs prolongées causent un rougissement des espèces les plus résistantes, et le manque d'eau en continu, conduit à un déficit foliaire. Les hivers doux participent également à la prolifération de nuisibles s'en prenant aux résineux.

#### » Une filière avec du potentiel

La culture du bois a été héritée du passé, avec un savoir-faire permettant de valoriser la ressource. Cependant, en 2024, peu d'entreprises sont présentes sur le territoire pour l'exploiter :

- pour le bois de chauffage, 5 entreprises de petite envergure gèrent des faibles volumes en autoconsommation dans les Aspres ;
- pour le bois de résineux, l'exploitation n'a pas encore commencé, car les plantations financées par le Fonds Européen d'Orientation et de Garantie à la suite de l'incendie de 1976 ne sont pas à maturité.

Le tissu économique autour du bois n'est pas dense, mais il dispose d'une infrastructure routière adéquate pour son développement. Sa desserte ainsi que sa flotte de camions de transport, éléments capitaux dans la compétitivité de la filière, sont d'excellents atouts.

Aussi, en ce qui concerne le bois de liège, c'est l'association syndicale libre de gestion forestière (ASL GF) de la Suberaie Catalane qui entretient et exploite le territoire.

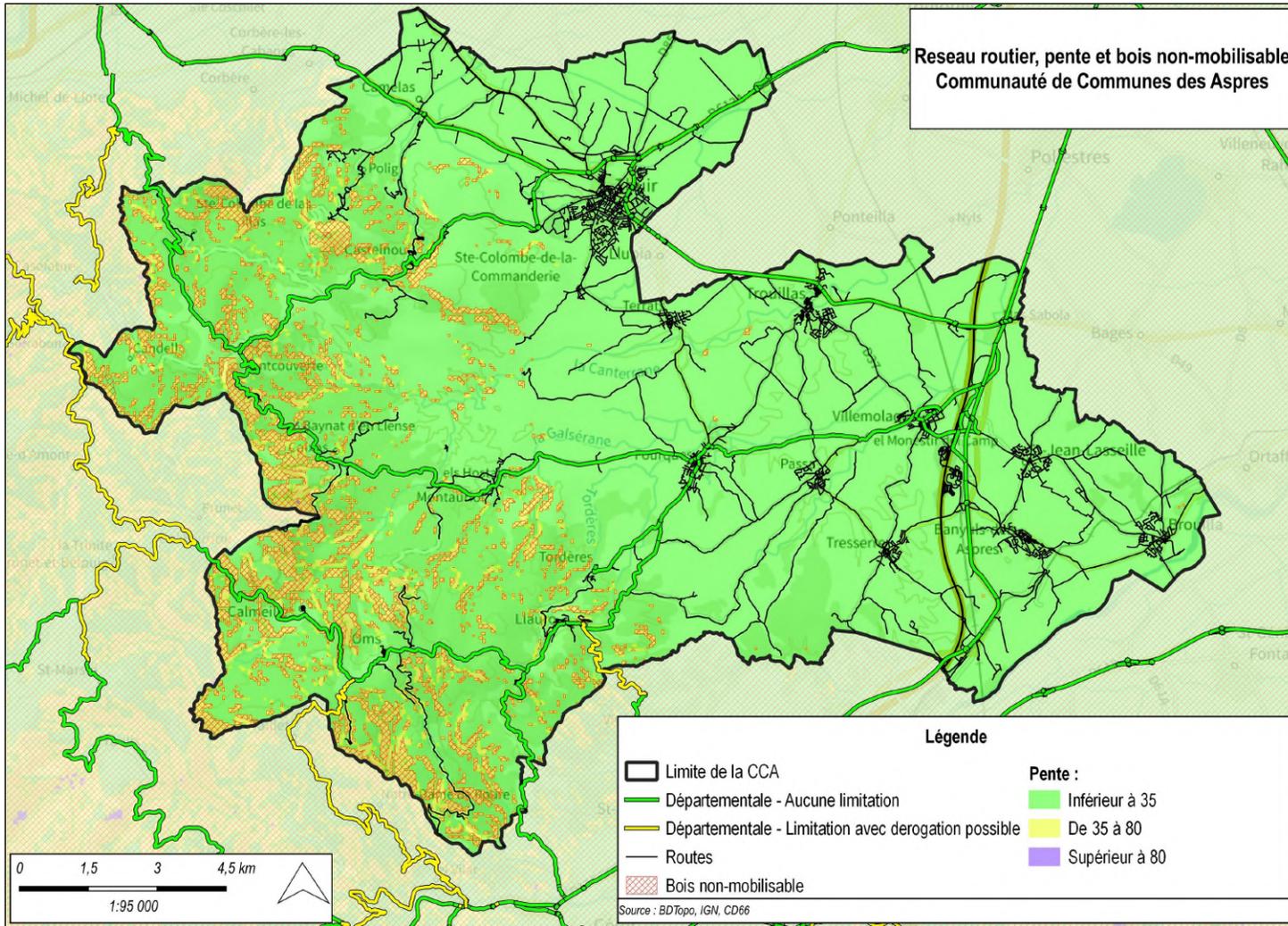
#### » Une répartition de la propriété complexifiant la gestion

La forêt des Aspres est possédée en quasi exclusivité par des propriétaires privés (99% des 9 792 ha de forêts sont privés). Le reste est constitué de la forêt domaniale du Réart,

La partie privée de la forêt est très morcelée : les surfaces de 4 hectares ou moins représentent 83% des propriétés. En revanche, 9% des propriétés correspondent à 69% des surfaces. Hormis l'ASL GF Suberaie Catalane, subventionnée par le FEDER, les groupements de propriétaires entretiennent peu leur patrimoine.

La forêt publique est gérée par l'ONF qui est à l'initiative des plantations d'espèces résistantes aux feux, mais qui n'ont pas reçu de coupes amélioratrices depuis 2014.





Réalisation : AEF

## 3.2.2. Une protection communautaire de la forêt

### » Un risque important

Entre 1985 et 2022, 7% de la surface du territoire a brûlé. Il souffre de plusieurs facteurs accroissant le risque incendie :

- la déclivité des terrains : 35% de la forêt est en pente avec risque d'accélération des feux ;
- des vents secs et fréquents.

La malveillance est la principale cause des incendies sur le territoire, devant les départs involontaires en raison de travaux ou les départs accidentels. Ces trois causes correspondent à 75% des causes d'incendie, bien devant les opérations agricoles.

### » Une gestion communautaire du risque

Hormis trois communes, le SIP des Aspres mutualise ses efforts et son ingénierie pour lutter contre le risque incendie, notamment via leur Plan d'Aménagement des Forêts contre les Incendies (PAFI). Cette coopération se renforce, avec par exemple Tresserre, qui candidate pour y adhérer en 2024.

Ces efforts ont contribué à l'aménagement d'un réseau dense de pistes de Défense des Forêts Contre les Incendies (DFCI). Il repose sur des voies publiques et des voies privées avec autorisation de passage. Néanmoins, entre l'embroussaillage des pistes et des friches agricoles ainsi que l'évolution des gabarits des forces d'intervention, l'efficacité de ce réseau est compromise. Il nécessite une mise aux normes d'un certain nombre de pistes, et l'ouverture de nouvelles, notamment dans

certaines communes sous-équipées.

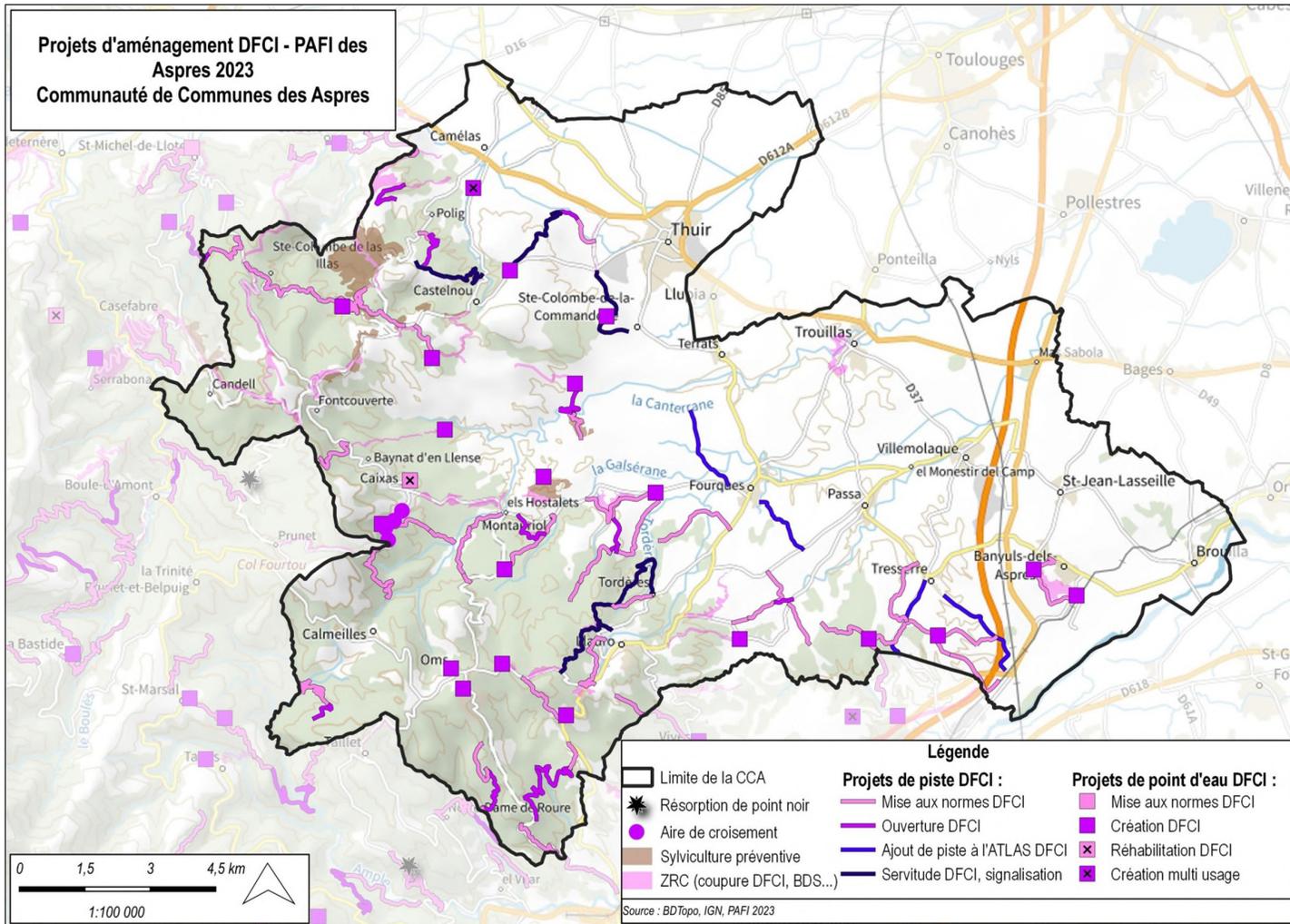
Par ailleurs, les Zones à Réduction de Combustibles (ZRC) avec MAEC sont en nette diminution dans les Aspres, notamment dans la plaine.

### » Une gestion du risque contrainte

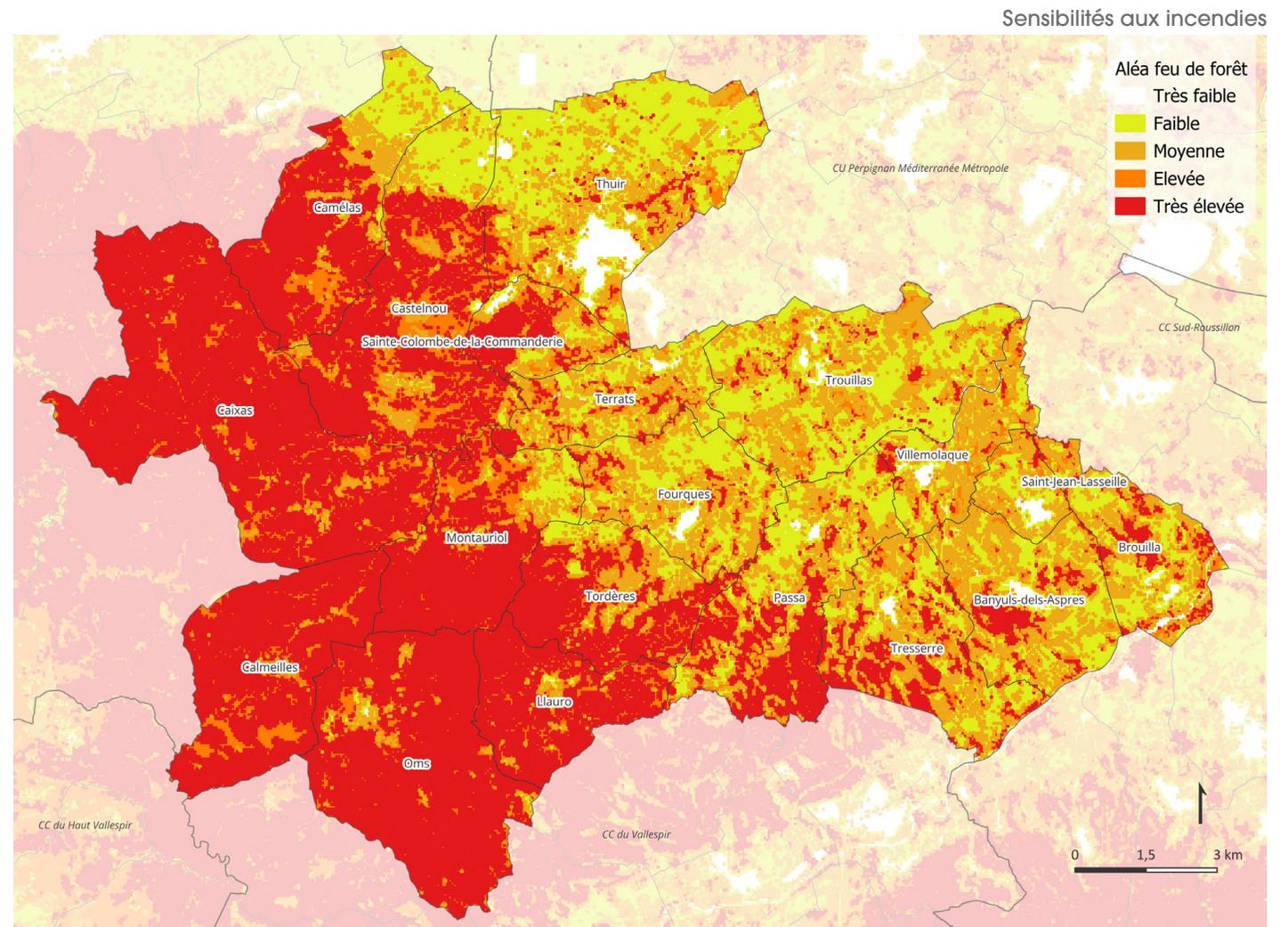
La création de points d'eau DFCI nécessite des fonds supplémentaires afin de limiter la pression sur la ressource en eau potable. Le maintien d'une sylviculture préventive aussi. Bien que soulagées en grande partie par le Fonds Vert, et des subventions nationales, la construction et l'entretien de ces infrastructures pèsent sur le budget des communes.

### ENJEUX 3.2

- La valorisation du capital bois sur le territoire pour atteindre l'objectif d'autosuffisance énergétique
- La valorisation des infrastructures de desserte disponibles par leur mise aux normes.
- La protection et le développement de la ressource bois face aux menaces du changement climatique (sécheresses, nuisibles...).
- La mise en réseau des propriétaires de la forêt pour une gestion durable et dans une optique de lutte contre les incendies.
- L'entretien des infrastructures DFCI existantes et la gestion de l'embroussaillage des milieux.
- La prévention des départs de feu en sensibilisant habitants et touristes aux causes des incendies.
- Le maintien d'une gestion communautaire du risque, et des engagements des différentes parties prenantes (ASA, communes, ONF...).
- La revalorisation de la filière liège, facteur de dynamisme du secteur de montagne, d'attractivité économique, de culture commune et d'entretien des paysages.



Réalisation : AEF



Source : DDTM, 2024

# Pour résumer | Un potentiel sylvicole valorisable mais sous tension

## Atouts

Une forêt dotée d'essences utiles pour l'autonomie énergétique du territoire et l'industrie.

La présence d'un réseau d'infrastructures routières dense pour exploiter et protéger la forêt.

La présence de plusieurs établissements de valorisation du bois, avec un savoir faire local à revaloriser.

Une prise en charge communautaire grandissante du risque incendie permettant une couverture presque complète des espaces sensibles au risque incendie.

Des infrastructures contre le risque incendie financées en partie par des aides étatiques et européennes.

Une sylviculture contribuant économiquement à la vie du territoire et sécuritairement à la lutte contre le risque feux de forêt.

## Faiblesses

Un gisement de bois complexe à mobiliser, entre le morcellement parcellaire et la menace que représente le changement climatique (incendie, espèces invasives, maladies...).

Des infrastructures DFCl souffrant d'un manque d'entretien et évoluant lentement pour permettre aux forces d'intervention actuelle d'agir efficacement.

Une ressource en eau en tension à partager entre les différents usages et qui nécessite des investissements conséquents en infrastructures afin d'éviter les conflits.

Des friches agricoles qui fragilisent les forêts en s'embroussaillant et en augmentant le risque feux de forêt...

## PRINCIPAUX ENJEUX

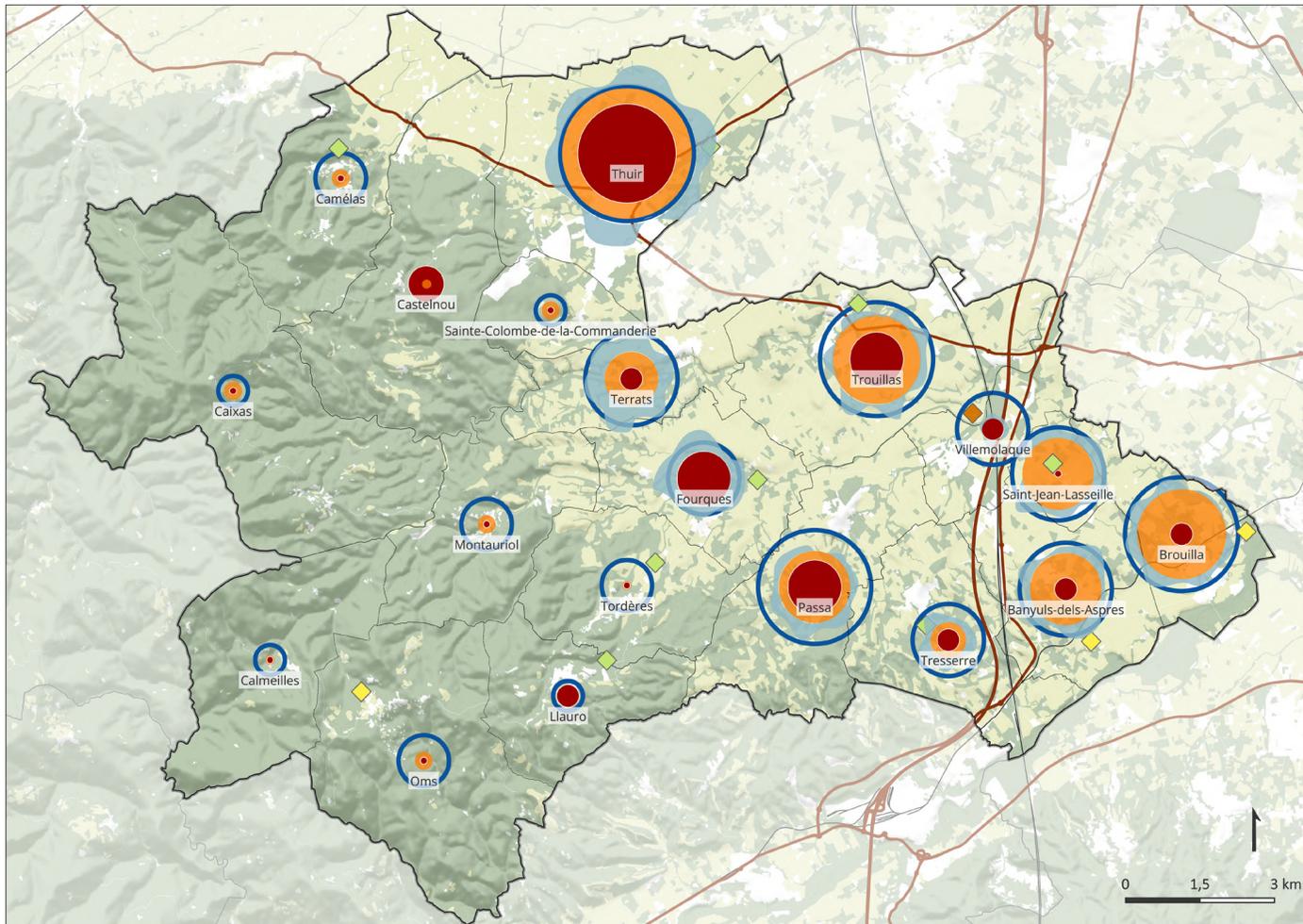
La structuration d'une filière bois, pour un apport de bois de chauffage local et un entretien des forêts.

La cohabitation de la filière bois, d'un cadre de vie attractif et d'un tourisme vert, notamment lors de coupes rases.

L'entretien et la mise au norme des infrastructures DFCl pour faciliter l'action des forces d'intervention en cas d'incendie.

Le soutien à la culture des chênes-lièges et à la valorisation du liège.

# Synthèse cartographique Des évolutions qui impactent la cohésion



- Une production de logements soutenue (logements construits entre 2011 et 2021) mais des ressources limitées et des contraintes locales pour maintenir une telle croissance
- Des logements installés dans les zones de risque incendie et sans zone tampon entre les habitations et la forêt
- Des habitations installées à proximité de zones de risque inondation et soumise à l'aléa de ruissellement
- ◆ < 80%  
◆ 80 à 100%  
◆ > 100%
- ◆ Accueil de ménages en fonction de la capacité des STEP
- Un potentiel de densification à valoriser, permettant de limiter l'étalement urbain
- Un potentiel de réinvestissement plus ou moins important dans les noyaux anciens et leurs bâtiments vacants (logements du parc privé vacants depuis plus de 2 ans)
- Des activités agricoles et forestières avec un fort potentiel mais qui connaissent des pressions et évolutions multiples : consommation foncière, changement climatique, agrivoltaïsme, hausse des risques...